U d'/of OTTAWA
39003004944293

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/remdesdautrefo00caba

Remèdes d'Autrefois

*

DU MÊME AUTEUR

Ouvrages d'Histoire médicale

Remèdes de bonne femme (en collaboration avec le Dr J. Barraud).

Gayetez d'Esculape (en collaboration avec le Dr Witkoswki).

Ouvrages de Médecine historique

Le Cabinet secret de l'Histoire, 4 vol.

Les Indiscrétions de l'Histoire, 6 vol.

Les Morts mystérieuses de l'Histoire, 1re série.

Mœurs intimes du passé, 2 vol.

Poisons et Sortilèges, 2 vol. (en collaboration avec le Dr L. Nass).

La Névrose révolutionnaire (en collaboration avec le Dr L. Nass).

Ouvrages épuisés

Marat inconnu.

Les Curiosités de la médecine.

Napoléon jugé par un Anglais.

Balzac ignoré.

DIJON — IMP. DARANTIERE

Bibliothèque de Curiosités et Singularités médicales

Comment se soignaient nos pères

Remèdes d'Autrefois

Par

le Docteur Cabanès

Nouvelle édition, refondue et notablement augmentée

PARIS
A. Maloine, Editeur
25-27, rue de l'Ecole-de-Médecine, 25-27

1910

R
183
.C12
1910

Préface de la première édition.

Comparer le présent au passé, quand ce n'est as pour exalter l'un au préjudice de l'autre, est ne tâche qui peut n'être point stérile.

En exposant « comment se soignaient nos ères » nous n'avons pas eu dessein de tourner en érision leurs méthodes de traitement.

A vrai dire, de méthodes ils n'en eurent pas : 'est l'empirisme et le hasard seuls qui prési-èrent au choix de leurs panacées. Mais cet empi-sme, instinctif, si l'on peut dire, n'a-t-il pas onstitué les assises de la thérapeutique mo-erne? La science n'est-elle pas l'humble servante e l'expérience, et ne devons-nous pas multiplier es observations, avant d'être autorisés à établir es lois?

Si telles médications sont répugnantes et par-

fois dangereuses, ce qui est autrement grave, il en est que nous aurions tort de rejeter *de plano*, sans chercher à pénétrer la raison de leur efficacité.

Entre autres bienfaits dont nous sommes redevables à la chimie, reconnaissons que nous pouvons, grâce à elle, débrouiller le chaos des vieilles pharmacopées et marcher d'un pas plus sûr dans ce fouillis, jusqu'alors inextricable.

Chaque jour la science fait amende honorable à l'ignorance. Elle ne raille plus la « médecine analogique », depuis qu'elle l'a remise à la mode sous le nom d'*opothérapie* ; elle ne dédaigne plus les sucs animaux, depuis que, sous le patronage d'un illustre physiologiste, ils ont fait fortune, au point de donner l'illusion que le secret de Jouvence était retrouvé.

On a, dès longtemps, fait la remarque que des remèdes prétendus populaires se retrouvent dans les ouvrages de médecine grecs, latins ou arabes. Quand nos savants du XXe siècle en parlent avec mépris, ils ne se doutent pas qu'ils narguent la science elle-même dans ses plus autorisés représentants. Combien seraient-ils plus modestes, s'ils pouvaient soupçonner par avance ce que les générations à venir penseront de leurs conceptions les plus laborieusement édifiées !

La médecine des commères dérive, nous ne saurions trop le répéter, de la science primitive de nos ancêtres professionnels, et si elle a parfois du bon, c'est qu'elle se ressent de ses origines. Il n'y a donc pas à rougir d'emprunter les procédés des empiriques, s'ils sont rationnels, d'autant qu'agissant de la sorte, nous ne faisons que reprendre notre patrimoine.

Pourquoi chercher à déguiser cet emprunt sous une fallacieuse étiquette ? La gloire de Charcot est-elle diminuée, parce que nous aurons démontré que la « médecine vibratoire », dont il s'est constitué le parrain, a été inaugurée, cent ans avant lui, par l'abbé de Saint Pierre ? Parce que le casque et le fauteuil trépidants dérivent en ligne directe du « trémoussoir » où se balançaient nos aïeules, devrons-nous, pour cela, renoncer à une médication qui a fait ses preuves ?

Aujourd'hui, pour rejeter hors du corps les principes morbifiques, tour à tour dénommés « humeurs », « atrabile », mots remplacés ultérieurement par les termes plus savants de « toxines » et de « leucomaïnes », nous faisons de la révulsion ou de la dérivation : c'est dire que nous agissons sur l'intestin, si la tête est malade ; sur le thorax, si ce sont les poumons ou le cœur, etc.

C'est exactement ce que faisaient nos pères, à

cette différence près que là où nous cherchons une explication souvent embarrassée, ils s'en tiraient le plus aisément du monde, en faisant intervenir les bons ou les mauvais esprits, les astres et les saints.

Alors que les rebouteux remettent en place l'estomac décroché par des passes mystérieuses, les médecins obtiennent un résultat identique, à l'aide de massages ou d'appareils contenteurs.

D'où nous concluons qu'il faut examiner avec une grande indulgence des pratiques qu'on juge avec d'autant moins d'équité, qu'on les rejette sans les examiner.

Le peuple, ne l'oublions pas, s'est le plus souvent borné à se souvenir, et c'est grâce à lui que le lien avec le passé ne s'est pas complètement rompu.

C'est vraiment bien de la présomption de nier ce que nous devons aux précurseurs, mais c'est surtout une injustice dont nous ne voulons pas personnellement encourir l'accusation, méditant sans cesse le mot de Pascal : « L'humanité est un même homme, qui subsiste toujours et apprend continuellement. »

A. C.

Remèdes d'Autrefois

Remèdes tirés de l'homme

Remèdes tirés de l'homme

Il y aurait un curieux parallèle à établir entre la manière de se soigner de nos ancêtres et les médications de l'heure présente. On y verrait par quelle lente mais progressive évolution nous avons rétrogradé de plusieurs siècles en arrière, acceptant comme prétendues nouveautés les drogues les plus bizarres, reléguées depuis des années dans l'arsenal des vieux remèdes.

Pourrait-on dire en quoi l'*organothérapie* actuelle diffère de la *médecine des signatures*, qui eut au Moyen Age une vogue si persistante ?

Quand on use de la thyroïdine contre l'hypertrophie du corps thyroïde, de la matière cérébrale desséchée contre la neurasthénie, des glandes surrénales contre le diabète, est-on guidé par plus de logique, que lorsque on employait jadis le suc de carottes contre la jaunisse, les feuilles de pulmonaire contre les affections du même nom, et le crâne humain contre l'épilepsie ?

Nos pères, eux, n'y voyaient point malice, et c'est avec la plus parfaite sérénité que Lemery, Charas, Pomet, illustres apothicaires, nous entretiennent des vertus précieuses et singulières des cheveux, des ongles, de l'urine, du sang, de la salive, du cérumen, des excréments humains !

« Quelqu'un se formalisera peut-être de ce que je place l'homme dans une *Histoire des drogues*, écrit naïvement Lemery, mais il verra par la suite que ce n'est pas sans raison, puisqu'on en tire beaucoup de choses qui servent dans la médecine. »

De fait, l'homme offre à la thérapeutique des ressources que vous ne soupçonnez peut-être point. Ce n'est pas seulement de notre vivant qu'on nous utilise, on tire encore parti de notre cadavre !

***

Et d'abord, apprenez que les cheveux de l'homme sont propres à calmer les vaporeux : on les brûle et les malades en respirent la vapeur. On peut encore les soumettre à la distillation, pour en retirer un sel volatil et pénétrant, qui fera merveille dans l'apoplexie, la léthargie, le mal caduc et les « autres affections soporeuses. »

Est-il besoin d'ajouter qu'on compose une excellente pommade contre la calvitie avec l'huile de cheveux mélangée à du miel ?

Mais, ce qui paraîtra plus extraordinaire, j'allais écrire plus extravagant, c'est que « la cendre de cheveux, infusée, depuis un demi-gros jusqu'à un gros, dans un verre de vin, est un bon remède contre

la jaunisse : on prend cette infusion à jeun, après l'avoir passée dans un linge, on la continue pendant quelques jours » (1).

Vous plairait-il de connaître un éméto-cathartique qui ne manque jamais son effet ? de la râpure d'ongles, administrée intérieurement sous cette forme, ou infusée dans du vin.

Mais « c'est un remède d'armée, qui ne convient qu'à des gens robustes comme des soldats ». Les épileptiques s'en trouveront bien, néanmoins, à la dose « d'un scrupule en substance ou de deux scrupules, infusés pendant la nuit dans un verre de vin. »

Un médicament qui devait avoir son prix, à cause de sa rareté, c'est le *cerumen aurium*, la cire des oreilles, pour parler franc et français.

Le cérumen jouissait, paraît-il, de propriétés « détersives et abstergentes » qui le faisaient fort rechercher. Outre que c'était un spécifique pour les plaies et les écorchures (2), pour les gonflements et les

(1) Suite de la *Matière médicale* de M. Geoffroy, t. VI, p. 461.

(2) Au cours d'un de ses voyages, l'explorateur P. Marcoy a observé le fait suivant : un Indien, ayant été piqué par un vampire, fut traité par le cérumen (*Scènes et paysages dans les Andes*, t. II, p. 120).

« Une chauve-souris du genre vampire, attirée par les émanations corporelles de nos Indiens, vint planer sous l'ajoupa qu'ils s'étaient construit, et, enhardie par le silence qui y régnait, s'abattit sur l'un d'eux, le mordit à l'orteil et, tout en le ventilant de ses ailes, s'emplit à loisir de son sang. L'homme, en se réveillant le lendemain, sentit une légère cuisson à la partie mordue, y jeta les yeux et aperçut un petit trou rond, dans lequel eût tenu un pois comestible ; sans s'émouvoir, il le montra à ses compagnons, qui se cotisèrent pour lui fournir une certaine dose de sécrétion que

coliques (1), il servait encore à éclaircir les yeux de ceux qui avaient la vue faible.

En doutez-vous? Ouvrez le tome II des *Ephémérides d'Allemagne*, où il est conté qu'un vieil imprimeur, qui avait porté des lunettes pendant très longtemps, vint à bout de s'en passer et d'augmenter sa vue, en oignant les angles internes des yeux et des paupières avec de la cire d'oreilles.

Nous n'avons rien à objecter contre tous ces effets, écrit sentencieusement le commentateur de ce passage des *Éphémérides germaniques*; cependant, comme il y a plusieurs autres remèdes beaucoup moins dégoûtants et aussi efficaces qui satisfont les mêmes intentions..., nous pensons qu'on doit leur donner la préférence et ne se servir de celui-ci que si l'on s'y trouve forcé par la disette de tout autre médicament. La médecine veut être traitée avec décence, et si d'un côté l'on doit éviter les remèdes pompeux qui frisent le charlatan, on doit, de l'autre, n'employer que forcément ceux qui sont trop vils et abjects, de peur que le mépris et le dégoût qu'ils inspirent ne rejaillissent sur le médecin.

Voilà qui est sagement dit, mais pourquoi les actes étaient-il en si complet désaccord avec les paroles ?

Après cette vigoureuse philippique, notre auteur ne se mêle-t-il pas de nous recommander la salive

chacun d'eux tira de ses oreilles et dont le blessé se servit comme diachylon pour boucher sa plaie circulaire. Interrogé par nous sur ce qu'il avait ressenti pendant son sommeil, l'homme nous répondit que la seule impression qu'il crut se rappeler, était une sensation de fraîcheur d'autant plus agréable que la chaleur, pendant toute la nuit, l'avait incommodé. »

(1) Les Malgaches l'emploient dans le même but (V. *Pratiques médicales des Malgaches*, par le Dr Ramisiray, p. 73.)

contre les dartres et les démangeaisons, et de nous assurer que plusieurs personnes se sont guéries d'hémorroïdes, dont elles étaient depuis longtemps incommodées, en les frottant à différentes reprises « avec du papier mouillé de salive ? »

La salive d'un homme à jeun (1), avait déjà prétendu Lemery, est bonne pour les morsures des serpents et des chiens enragés.

Les nourrices ont coutume, — nous aimons à supposer que cette coutume est tombée depuis en désuétude (2), — de frictionner le visage de leurs

(1) Chez les Romains, la salive d'une femme à jeun était employée pour les yeux sanguinolents, *oculis cruentatis*, et elle en guérissait aussi les fluxions, *épiphoras*. Il fallait simplement en mouiller le coin des yeux; et le remède devenait plus efficace, si la femme qui le fournissait avait fait abstinence, la veille, de nourriture et de vin. On soulageait les ophtalmies, *lippitudines*, en opérant de la même manière, et les douleurs de tête, *cervicis dolorem*, en portant de la salive à jeun, avec la main droite, au jarret droit; avec la main gauche, au jarret gauche.

(2) La salive est, cependant, encore très employée dans la médecine populaire. Il est de tradition que, pour faire disparaître les taches de naissance de son enfant, l'accouchée doit les lécher, à jeun, le matin, et ce, pendant les neuf premiers jours qui suivent la naissance. (D'un usage général dans la Belgique flamande.)

Pour faire disparaître les poireaux (verrues), les frotter, neuf jours durant, chaque matin à jeun, avec sa salive; on doit, de plus, après avoir mouillé les poireaux avec de la salive, les mettre en contact avec la main d'une autre personne, jetant en même temps un peu de paille dans l'eau; la paille étant pourrie, les poireaux seront transplantés sur cette personne.

Il faut lécher les éruptions de la peau pour les guérir: moyen souvent employé. Lécher les enflures produites par les morsures des insectes et les brûlures peu sérieuses.

Pour faire disparaître une tumeur, on la frotte neuf jours

nourrissons avec la salive, pour les décrasser (1).

Les Ephémérides, citées plus haut, nous rapportent encore une observation sur les qualités fébrifuges de la salive : un docteur Muschel, de Moschau, dit avoir connu un homme qui guérissait les fièvres intermittentes avec du pain mélangé à du sel commun, qu'il faisait mâcher et imbiber de salive par un homme sain, à jeun ; on en confectionnait des pilules, qu'on faisait avaler aux malades ; ce qui dissipait incontinent l'accès fébrile.

C'est dans ces mêmes Ephémérides que se trouve le récit d'un docteur Hunerwolff, qui conte qu'un de ses frères se fit, au cours d'une dissection, une blessure à la cornée ; il s'en échappa une quantité d'humeur aqueuse. « Le seul remède qu'on employa contre cet accident fut que sa mère, le matin à jeun, lui lécha doucement pendant quelques jours l'endroit de la plaie ; ce qui le guérit très promptement » (2).

de suite avec de la salive, le matin à jeun ; pour faire cesser la démangeaison causée par les éruptions de la peau, on y met de la salive. Sur ce chapitre de folk-lore, on consultera utilement les *Recherches ethnographiques* de M. C. de Mensignac, publiées à Bordeaux il y a quelques années et dont nous avons tiré profit pour nos *Curiosités de la médecine*.

(1) Les anciens avaient beaucoup de recettes de fards, dans lesquels la salive et surtout celle d'une femme à jeun constituait le principal ingrédient (Pline, XXVIII, 7, p. 22, avec les *Remarques d'Harduin*). Contrairement à l'opinion de Ménage, qui fait dériver le mot *fard* de *fuens*, d'autres étymologistes le font venir du mot italien *farda*, crachat, parce que les femmes romaines avaient coutume de mêler avec de la salive le mercure qui entrait dans la composition du rouge qu'elles employaient (*Sabine*, par C. A. Boettiger, p. 35, note 23).

(2) A Sumatra, nous apprend M. Bordier, les Orangs-Kou-

Enfin, quelques auteurs assurent que, si une femme qui a ses règles mâche un morceau de pain et l'imprègne de sa salive, et qu'elle le donne à avaler à une autre chez qui les « ordinaires » sont supprimées, l'aménorrhée disparaît comme par enchantement et le flux cataménial se rétablit aussitôt.

Tous ces faits ne tendent-ils pas à prouver que la salive n'est pas une liqueur indifférente ? Pourquoi en douter, puisque son analyse chimique nous a révélé qu'elle était une synthèse des éléments les plus variés (1) ?

C'est comme le sang humain. Ne savons-nous pas tous qu'il se compose de deux parties distinctes : une partie solide ou *cruor*, en suspension dans une partie liquide, ou *liquor?* Mais quel est l'élément actif, si tant est que le sang ait une réelle action sur un organisme affaibli, ainsi qu'on s'est plu et que certains se plaisent encore à le prétendre ?

Est-ce le sérum ? On serait tenté de le croire, puisque, avec la sérumthérapie, on réalise des miracles : sérum de cheval, sérum de chien, sérum de chèvre,

tous lèchent eux-mêmes certaines plaies, pour mieux les induire de salive. C'est comme liquide chaud et alcalin que la salive humaine a pu conquérir la popularité dont elle jouit dans les campagnes, dans le traitement de ce qu'on nomme, en ce milieu, les *dartres*. Les anciens ne dédaignaient pas ce moyen et Lucrèce, lui-même, croyait ce liquide assez actif pour tuer un serpent... *ut serpens hominis contracta salivis disperit*. (Cf. *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, 15 février 1893).

(1) On a expérimenté jadis (cf. *Recueil périodique de la Société de Médecine de Paris*, t. III, an VI de la République) la salive et le suc gastrique comme véhicules de substances que l'on faisait absorber au malade, sous forme de frictions externes : ainsi une pommade, à base de scille et de salive,

sérum d'âne, sérum de mulet, tous les animaux y ont passé. Oui, mais pour l'homme, il en va tout autrement. C'est plutôt par un nouvel apport de globules sanguins qu'on peut parvenir à lui redonner des forces ; et c'est de là que naquit, il y a deux siècles, l'idée de la *transfusion* (1).

a produit des effets marqués sur le fonctionnement de la vessie. Le citoyen BRERA ne s'est pas contenté de combiner des diurétiques avec la salive ; il y a joint encore l'opium, le sublimé et d'autres médicaments, dont l'action, loin d'être contrariée par l'addition du liquide physiologique, s'en est trouvée fortifiée. Ces expériences, qui ouvrent peut-être une voie nouvelle à la thérapeutique, ont été confirmées par divers expérimentateurs, entre autres les Drs CHIARENTI (de Florence) et BALLERINI (de Pavie), les célèbres SPALLANZANI et MASCAGNI, et les docteurs BOTTA et SALMON, médecins de l'armée française.

(1) On écrit généralement, que c'est à LIBAVIUS qu'est due la première idée (en 1615) de la transfusion du sang d'un animal à l'autre. On a dit que Libavius l'avait imaginée d'après la fable de Médée. En réalité, la transfusion est d'une pratique beaucoup plus ancienne, si nous en croyons le Dr A. Fournier (de Rambervillers), qui en a donné l'historique dans la *Nature* (juillet 1895, p. 125). Les Egyptiens connaissaient la transfusion ; Hiérophile y fait allusion dans son *Traité d'anatomie* ; Ovide semble ne l'avoir pas ignorée. Au xve siècle, un pape, Innocent VIII (1482-1492), subit cette opération ; mais elle tomba dans le plus complet oubli, jusqu'à ce qu'un moine lorrain, Dom Robert DES GABETS, religieux de la Congrégation de Saint-Vanne, l'expérimenta avec plein succès. Sa première expérience date de 1650 ; mais dix ans auparavant, si nous en croyons le Dr H. Grasset (*Le transformisme médical*, p. 451), un curé anglais, membre de la Société Royale de Londres, François POTTER, avait proposé de guérir certaines maladies par la transfusion du sang. Le toscan François FOLLI (*Statera medica*, etc. Florence 1680), se vante d'avoir, dès 1654, exécuté la première transfusion : nous venons de voir qu'il avait été devancé par le moine lorrain, qui aurait opéré à Metz, au monastère de

J.-B. Denis, médecin ordinaire de Louis XIV, se
it l'apôtre de cette méthode de rajeunissement, dont

Saint-Arnou, où dom Robert enseignait la philosophie. On
conserve précieusement à Metz les appareils dont se servit
e religieux pour ses expériences. Dom Calmet raconte avoir
vu « les tuyaux dont on se servait pour faire passer le sang
l'un animal vivant dans les veines d'un autre, et, ajoute Dom
Calmet, « feu Dom Hyacinthe Alliot, abbé de Moyenmontier, qui
vivait en ce temps-là, m'a souvent raconté les expériences
qu'il en avait faites, étant à Bar-le-Duc ». De tout ce
qui précède, il ressort par les dates, que c'est bien un
moine lorrain, Dom Robert des Gabets, qui, le premier,
tenta la transfusion du sang, que c'est bien lui qui la dé-
couvrit.

Les expériences des Anglais Timothée Clarke, Robert
Boyle et Henshaw (et non Hansheau, comme l'orthographie
Grasset), sont manifestement postérieures. Un autre médecin
anglais, Lower, perfectionna cette opération, en 1665 : l'année
précédente, Daniel Major, de Breslau, avait fait des tentatives
de transfusion et d'infusion de médicaments dans les veines.
Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins au médecin fran-
çais J.-B. Denis le mérite d'avoir exécuté le premier l'opé-
ration avec toute la rigueur scientifique désirable. Denis
opéra, dans l'hôtel du comte de Montmor, quai des Augus-
tins, le 15 juin 1667, sur un jeune homme de 16 ans, *ayant
été saigné vingt fois* dans le cours d'une affection fébrile. Du
sang d'agneau fut injecté ; le succès fut complet. Denis trouva
de nombreux imitateurs, en Angleterre, en France, en Italie.
Dans ce dernier pays, deux médecins, Biva et Manfredi, s'en
firent les propagateurs ; un autre médecin, Sinibaldus, s'of-
frit même comme sujet d'expérience. Les résultats furent
contradictoires ; il y eut des revers, dont certains eurent du
retentissement : n'avait-on pas imaginé de saigner, par
exemple, un fou à blanc, et de lui infuser du sang nouveau,
prétendant lui rendre la raison par ce moyen ? Les accidents
furent si nombreux, — plusieurs tombèrent d'apoplexie peu de
temps après cette épreuve (*Eloge. hist. de la Fac. de méd. de
Paris*, par Alb. Hazon, p. 40) — que les adversaires de la
nouvelle méthode les exploitèrent pour la combattre. Le
Parlement de Paris, après avoir pris avis de la Faculté, finit

il chanta les louanges dans un style dithyrambique. Comme tout novateur, il eut à subir de rudes assauts. Un de ses plus fougueux contradicteurs fut Claude Perrault, le savant médecin qui s'improvisa architecte de génie.

« Ne serait-il pas étrange, s'écriait Perrault, en présence de ses collègues de l'Académie des Sciences, que vous reconnaissiez qu'on peut changer de sang comme de chemise ? » (1).

L'Académie approuva ces paroles et se déclara contre les *transfuseurs ;* et plus tard, quand elle apprit que le propre fils du premier ministre de Suède était mort *transfusé*, l'Académie n'hésita pas à dénoncer les pratiques funestes des transfuseurs au Parlement, qui rendit peu de temps après (1675) un arrêt de prohibition.

L'opération de la transfusion n'a répondu, à vrai dire, ni aux espérances exagérées (rajeunissement, guérison de la folie, etc.), ni aux craintes démesurées qu'elle a inspirées à son début ; et aujourd'hui,

par intervenir et la tranfusion fut interdite en 1668. De nos jours on a fait revivre cette médication (Cf. *Bulletin de Thérapeutique*, tables), mais on lui préfère les injections de sérum.

Les bains de sang, qui ont été conseillés contre *l'éléphantiasis* (PLINE, lib. XXXVI, cap. v), l'ont été pareillement pour restaurer les forces des vieillards épuisés et contre la lèpre. Au printemps de 1750, le bruit courut que des enfants avaient été enlevés par des agents de police, pour être saignés aux quatre membres et fournir aux bains de sang que réclamait la maladie d'un prince *ladre* (*Journal de Barbier*, Edition de la Société de l'Histoire de France, t. III, p. 124 et suivantes).

(1) Ed. FOURNIER. *Le Vieux-Neuf*, t. I, p. 135, note (édition de 1877).

on compte par centaines les cas d'hémorrhagies où n malade exsangue a été rappelé à la vie par la ransfusion du sang (1).

Il est plus rationnel, en tout cas, d'introduire du ang directement dans le système circulatoire, que e le faire ingérer par la bouche ou par la peau (2).

Car on a songé sérieusement à faire absorber à des nalades anémiés du sang humain (3). De nos jours, n se contente d'envoyer aux abattoirs les sujets rop affaiblis, pour y absorber du sang d'animal fraîhement tué. Mais, il y a quelques cent ans, outre le

(1) Küss et Duval, *Cours de physiologie*, 1883, p. 180. V. ussi Sprengel, *Histoire de la Médecine*, t. IV, p. 120-125.

(2) « Quant à l'utilité extérieure du sang humain, écrit eoffroy, on sait par expérience qu'il arrête les hémorrhaies et spécialement celles du nez : on trempe pour cela des nges dans le sang, et on les applique sur le front, les y aissant sécher ; ou bien on fait sécher le sang sur le fer, et n le réduit en une poudre qu'on souffle dans les narines ; 'autres recommandent d'en faire tomber sur un fer chaud t d'en recevoir la vapeur par le nez. Dans toutes ces méiodes qui reviennent au même, le sang agit par sa glutinoité, qui le rend adhérent aux vaisseaux ouverts comme ne espèce de bouchon, ou qui, en se séchant sur le front, esserre le calibre de ceux qui s'ouvrent dans les narines ». *uite de la Matière médicale*, de Geoffroy, t. IV, p. 468.

(3) N'a-t-on pas, à certain moment, préconisé les *bains e sang*? Suivant Bertini, de Turin, ils auraient été employés ans quelques contrées de la Suisse et de la Savoie « avec n succès prodigieux. » Les Indiens Ohanagan du Nord Amérique) plongent les articulations malades dans un bain e sang chaud d'un animal récemment égorgé. A Paris, même, fut un temps, pas si éloigné du nôtre, où l'on prescrivait es bains de sang locaux, pour restituer la souplesse aux nembres ankylosés à la suite de fracture ou de luxation. aspail employait couramment cette médication il y a envion cinquante ans (v. son *Manuel* de 1855 et sa *Revue complé-*

sang de lièvre, le sang de chien et le sang de chèvre, on recommandait le sang de l'homme et principalement le sang de la femme, le sang menstruel !

C'était, au Moyen Age, un moyen infaillible de se faire aimer, que d'en faire prendre à un amant rebelle. Lucain parle d'une sorcière romaine, qui préparait des philtres avec du sang auquel elle ajoutait « duræ nodus hyenœ ». La recette n'en serait pas perdue de nos jours, dans un certain monde (1).

Si nous continuons à feuilleter les vieux auteurs, ils nous apprendront que le sang humain, bu récent et chaud, guérit l'épilepsie, « pourvu que le malade fasse, après l'avoir pris, quelque exercice violent qui le mette en sueur. » Par contre, on trouve dans les *Ephémérides d'Allemagne* (décurie I, années IX et X), maintes observations de Ledelius, qui démontrent l'inanité de ce remède.

Notre docteur cite plusieurs personnes qui, après

mentaire des sciences appliquées, du 1er avril de la même année). Cette pratique a, du reste, d'antiques parchemins. Ne dit-on pas que Néron et Caligula prenaient des bains de sang ; que la reine Brunehilde (ce qui est peut-être moins prouvé), se baignait dans le sang de plusieurs de ses amants égorgés sous ses yeux ? Ce qui paraît certain, c'est que la puissance médicatrice du sang n'avait pas échappé aux anciens ; les prêtres de Rome en avaient fait une prescription religieuse : le remède prenait la forme du sacrifice.

(1) Du moins l'assure le Dr Bordier (*Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, t. III, 1893, p. 43), lequel ajoute que celles qui répugnent à l'emploi de ce moyen peuvent se faire aimer par une autre méthode, usitée dans le département des Deux-Sèvres : « Prenez une grenouille verte, mettez-là dans une boite perçée de trous, abandonnez le tout dans une fourmilière, reprenez après quelques jours ce qui restera, broyez-le et jetez sur la personne visée... »

avoir bu du sang, *avec toutes les précautions requises*, n'en étaient pas moins restées épileptiques. Dans le nombre, il y en eut une qui mourut trois jours après, ce qui mit en défiance contre le remède (1).

La tradition veut que le poète Lucrèce ait perdu l'usage de la raison, pour avoir avalé du sang que sa femme lui fit prendre, dans l'espérance de se l'attacher davantage, mais la tradition a négligé de nous dire si ce fut le sang d'un homme roux qu'on lui administra.

Plaisante question, direz-vous ? Ne souriez pas !

Ce qu'un conteur écrit, au sujet des effets du sang d'un homme *roux*, mérite quelque attention (2) ; c'est le moment de prêter l'oreille à son récit.

Un écolier se prit de parole et eut une grande querelle avec un de ses camarades qui, pour se venger de lui, médita sa perte.

Il le pria un jour qu'ils bussent ensemble, afin d'oublier de part et d'autre ce qui s'était passé entre eux. Tout en buvant, il lui glissa dans son verre deux onces de sang qu'il avait conservé d'une saignée faite la veille à un homme *roux*. Le trop confiant ami avala ce verre, comme il avait fait de bien d'autres, mais il lui coûta plus cher. Trois jours après cette perfidie, son esprit s'aliéna, il tomba en démence et rien ne put lui rendre la raison (3).

Comment ce malheureux se serait-il défié, alors que boire le sang d'autrui, de même que mêler le sang de deux amis, équivalait à une promesse d'assistance mutuelle, à l'incarnation de deux existences

(1) *Suite de la Matière médicale*, de GEOFFROY, t. VI, p. 497.
(2) *Anecdotes de Médecine*. A Lille, chez J. B. Henry, MDCC. LXVI, t. II, p. 61.
(3) ZACUT. LUSIT., p. 382, cité dans les *Anecdotes de Médecine*.

en une seule, à une solidarité, à un lien que la mort seule pouvait briser ?

A toutes les époques, les liens du sang n'ont-ils pas été considérés comme les liens les plus indissolubles et les plus inviolables, « si bien que les plus cruels serments de vengeance, comme les plus douces promesses d'amitié ou d'amour ont eu souvent le sang pour signe de leur objet ? (1) ».

Lorsque Catilina veut s'assurer la fidélité de ses conjurés, que leur fait-il passer à la ronde ? une coupe de vin mélangé à du sang humain.

Les peuples les plus divers ont, du reste, observé pareille coutume. Tacite a parlé de certains princes d'Asie, qui se juraient alliance sur le sang les uns des autres, et même en le buvant : *Sanguis gustatus in fœderibus* (2).

Lucien en a dit autant des peuples de Scythie (3) ; Hérodote, des Lydiens et des Mèdes (4) ; Platon, des insulaires de l'Atlantide (5) ; Valère-Maxime, des Arméniens (6).

Le serment des Scythes, que nous a conservé Lucien, mérite d'être tiré de l'oubli :

Lorsque nous voulons, dit l'un deux, nous jurer une amitié mutuelle, nous nous piquons le bout du doigt et nous en recevons le sang dans une coupe ; chacun y trempe la pointe de son épée, et la portant à sa bouche, suce cette

---

(1) Professeur R. d'Amador, *De la vie du sang au point de vue des croyances populaires.*

(2) *Annal.*, XII, 47.

(3) *In Toxari* ou *De l'Amitié.*

(4) Liv. I, chap. 74.

(5) *In Criton.*

(6) IX, 11.

liqueur précieuse. C'est parmi nous la plus grande marque qu'on puisse donner d'un attachement inviolable, et le témoignage le plus infaillible de l'intention où l'on est de répandre, l'un pour l'autre, jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Dans l'esprit de ces hommes, le sang représentait une force, un pouvoir surnaturel, presque divin : après Dieu, on ne pouvait invoquer un témoignage plus sacré.

Que l'on mêlât le sang de deux amis et qu'on le bût ensuite, comme le pratiquaient les Scythes ; que l'on bût le sang d'un animal dans des vases d'araque, comme au Tonkin ; ou son propre sang, comme en Pologne, pour jurer fidélité au roi élu ; qu'on sacrifiât une victime, à l'imitation des fils de Brutus, dans leur serment en faveur des Tarquins ; qu'on plongeât les mains dans le sang, comme aux îles Hébrides ; qu'on se fît saigner ensemble, comme Duguesclin et Olivier de Clisson, lorsqu'ils conclurent le traité de Pontorson (1), le sang, dans ces manifestations variées, revêtait un caractère symbolique d'engagement réciproque, de foi solennellement jurée, de pacte que désormais nulle puissance humaine ne pouvait briser (2).

La sympathie du sang avec le sang, cette idée médicale et morale à la fois, devait fatalement dégéné-

(1) Siméon Luce, *Histoire de Du Guesclin*, t. I, p. 71.

(2) Ce symbole d'une antique origine cimentait quelquefois le contrat d'union des frères d'armes. Le chevalier de Toucy, régent de l'empire latin en l'absence de Baudouin, emprunta aux mœurs sauvages des Bulgares la coutume de mêler dans une coupe le sang de deux amis et de le boire en signe de fraternité indissoluble. On prétend que Saladin, au

rer, le charlatanisme aidant. Les *poudres sympathiques* ont pris là leur origine ; celle, entre autres, du chevalier Digby, qui a joui autrefois d'un si durable crédit.

Les *lampes sympathiques*, dont parle Johnston, naturaliste polonais du XVIIe siècle, tiraient encore du sang leur vertu prophétique ; fabriquées avec le sang de l'homme, elles servaient comme de thermomètres à sa vie, marquaient la tristesse ou la gaieté, la santé ou la maladie, même la vie ou la mort du sujet, par la pâleur, la vive clarté ou l'extinction de leur flamme. Quel admirable moyen pour communiquer avec les amis absents, et quel dommage que le secret de la confection de ces lampes se soit éteint avec leur lumière !

Le sang est-il nuisible ou même toxique, comme d'aucuns l'ont avancé ? Est-il, au contraire, d'une parfaite innocuité ? Que l'on trouve, dans la Mythologie, un Polyphème qui se nourrit du sang des compagnons d'Ulysse ; ou dans l'histoire de certaines peuplades sauvages, quelques hauts faits d'anthropophagie, il n'y a trop lieu d'en manifester de la surprise.

On a bien dit que Lucain avait succombé pour avoir avalé le sang que lui avait donné à boire sa

moment de ratifier un traité avec le comte de Tripoli, lui dit : « Par Nahom, mon Dieu, vous et je, promettez sur votre loi et ferez plus encore, car nous nous saignerons ensemble et boirons du sang l'un de l'autre en forme de loyauté et pour montrer que nous sommes tout un. » — Et ainsi fut fait. Les croisés, révoltés d'abord par cet usage qui tenait de la barbarie, l'adoptèrent cependant et y joignirent d'abondantes libations. (*Chronique de Reims*, p. 23 ; cité par VAUBLANC, *La France au temps des Croisades*, t. II.)

femme ; que Thémistocle s'était donné la mort en prenant du sang de taureau ; mais nous savons aussi que les prêtres d'Egine pouvaient, sans en être incommodés, boire de ce même sang : cette boisson les disposant à prophétiser, ils ne manquaient jamais d'en absorber quelques verres, avant de descendre dans la grotte où l'esprit prophétique les attendait.

Rien ne nous prouve, il est vrai, que les prêtres d'Egine ne se moquaient pas des dévots qui les consultaient, et qu'au lieu d'avaler du sang de taureau, ils ne vidaient pas simplement quelques coupes d'un vin pur et généreux (1).

Pourquoi le sang de taureau serait-il plus dangereux (2), au surplus, que le sang de bœuf, avec lequel on fabrique tous les jours du *boudin* ; que le sang de cheval, dont les Sarmates faisaient, avec de la farine, de si délicieux gâteaux ; que le sang de rennes, dont les Samoïèdes font leur habituelle boisson ; ce qui, à les croire, les préserve du scorbut ?

Pour le sang humain, nous concédons que c'est malpropre ; mais vénéneux, resterait à le prouver.

Que l'on qualifie de barbares les peuples qui se sont abreuvés du sang de leurs semblables, nul n'y contredira... parmi les civilisés ; les peuples sauvages, peu soucieux de la vie, ne pouvaient l'être davantage du sang qui en fait la figuration.

(1) J.-B. Salgues, *Des Erreurs et des Préjugés*, t. III.

(2) Voltaire s'en est agréablement moqué : « Je vous confie, écrit-il à un de ses correspondants, que, pour me moquer des fables grecques, j'ai fait saigner un jour un de mes jeunes taureaux, et que je bus une bonne tasse de ce sang très impunément. Les paysans de mon canton en font usage tous les jours, et appellent cela de la *fricassée.* »

Boire du sang d'un ennemi devait constituer une vengeance bien savoureuse, puisque les Scythes, les Chinois de la province de Koncha, au dire de Marco-Polo, et même les premiers chrétiens, au témoignage des païens (1), semblent s'en être délectés. Mais il faut chercher une autre explication à cette singulière perversion du goût.

Si les Romains accourent auprès du gladiateur expirant, pour boire son sang tout fumant, ce n'est pas par férocité, mais bien parce que le sang des gladiateurs est considéré comme le spécifique de l'épilepsie (2). Si le roi Louis XI consent à prendre du sang d'un enfant, c'est qu'on lui a persuadé qu'il se guérira, par ce moyen, de la lèpre et du haut mal (3).

La transfusion, dont nous avons parlé plus haut, ne poursuivait pas, d'ailleurs, d'autre but que de renouveler un sang vieux par un sang plus jeune.

(1) Les chrétiens ont été accusés d'immoler des enfants, pour les dévorer ou en boire le sang dans leurs festins appelés *Agapes*. C'était la croyance des païens. Minutius Félix, cet avocat romain qui, après s'être fait chrétien, écrivit le célèbre dialogue *Octavius*, raconte lui-même à quelles préventions il était livré avant d'embrasser le christianisme. « Nous étions, dit-il, persuadés que les chrétiens adoraient des monstres, qu'ils dévoraient des enfants, et s'abandonnaient dans leurs repas à la plus crapuleuse débauche. Nous ne réfléchissions pas qu'on n'avait pas même cherché à vérifier de pareilles accusations, bien loin de les avoir prouvées. » Note d'Amador, p. 42 de son opuscule.

(2) C'est, du moins, ce que prétend Celse (lib. III, cap. II, sect. 10) : *Quidem jugulasti gladiatoris calido sanguine poto sali mortes se liberarunt.* (Cf. *Chronique médicale*, 1901, p. 648 ; 1902, pp. 288, 538 ; 1903, pp. 92, 298, 303.)

(3) V. les *Morts mystérieuses de l'histoire*, et ch. Louis XI des *Indiscrétions de l'histoire*, t. VI.

On voyait, dans la transfusion, l'assurance de l'immortalité, parce que, pour emprunter les propres termes de Libavius, qui en fut le protagoniste, on s'adressait aux « *sources de la vie* ».

L'idée du rajeunissement du sang doit être contemporaine de l'époque où l'homme a vu survenir les infirmités de la vieillesse, et a désiré s'en affranchir ; autant dire qu'elle remonte aux origines du monde.

Dans les croyances humaines, le sang, c'est la vigueur physique : n'était-il pas naturel que ceux qui avaient perdu leurs forces et voulaient les recouvrer, demandassent au sang de leur communiquer ses vertus régénératrices ?

La médecine populaire, la « médecine des commères », en d'autres termes, rappelle, sur bien des points, les pratiques superstitieuses des premiers hommes. « En écoutant les commères commentant, autour du lit d'un malade, les causes, la nature du mal, théorisant sur l'emploi, le mode d'action ou la vertu des simples, on entend l'écho fidèle des conversations échangées entre primitifs (1) ».

Les anciens croyaient qu'une femme, au moment de ses époques, portait malheur à ceux qui l'approchaient ; ne voyons-nous pas de même, aujourd'hui, beaucoup de gens crédules, persuadés que la cuisinière fera « tourner » la sauce mayonnaise, si elle a ses règles ; que la femme ayant ses menstrues fera tourner le vin dans la cuve de vendange (2) ?

Les nègres poussent plus loin encore cette ap-

(1) A. Bordier, Naissance et évolution des idées et des pratiques médicales (*Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris*, 15 février 1893.)

(2) V. un curieux article du Dr Laurent, médecin de la ma-

préhension, eux qui confinent, dans ce qu'ils appellent la *case du sang*, leurs femmes, au moment de l'écoulement menstruel !

***

On se prend à douter des bienfaits de la civilisation, quand on voit combien, dans certains pays prétendus civilisés, les plus grossiers préjugés peuvent trouver crédit, tout comme au temps de la plus stupide barbarie.

Dans beaucoup de nos campagnes, la bile n'est-elle pas, comme au temps de Tobie, considérée comme un remède souverain dans les maladies des yeux (1) ? Présentée sous forme d'extrait et introduite dans le conduit auditif, elle était, pensait-on jadis, un spécifique infaillible contre la surdité (2).

rine, dans la *Chronique médicale*, 1897, pp. 769 et suiv. (Cf. même revue, 1909, pp. 393 et 650.)

(1) Le fiel de l'hyène et la présure du phoque... ont des propriétés éprouvées pour certaines maladies, nous assure PLUTARQUE et le fiel, confirme PLINE, est utile contre les affections des yeux : *ad oculorum medicamenta utilius habetur.*

(2) Il n'y a pas si longtemps (*Bulletin de thérapeutique*, t. CXLV, 1re livraison) qu'on a recommandé la bile de porc dans la tuberculose pulmonaire. Mais, comme le liquide émulsionne et saponifie les graisses dans l'intestin, en donnant naissance à de la glycérine, substance particulièrement favorable au bacille de Koch, il faut absolument interdire au malade l'usage de corps gras, y compris l'huile de foie de morue. On a reconnu, d'autre part, que la bile jouissait de la propriété de neutraliser l'action des venins : un centimètre cube de bile inoculée à un animal rend inoffensive une dose mortelle de venin. La bile de vipère est particulièrement active (PHISALIX).

Il n'y a pas si longtemps que le roi de Cochinchine recevait du Cambodge un tribut consistant en fiel humain : on égorgeait de nombreuses victimes pour se procurer le précieux remède, en ayant la précaution de ne jamais prendre la bile d'un Chinois, qui aurait, paraît-il, fait fermenter toute la provision (1).

Cet usage est aujourd'hui tombé en désuétude, mais la bureaucratie ne perdant jamais ses droits, en quelque pays du monde qu'elle opère ses méfaits, si on ne rencontre plus de fiel humain, la charge de *collecteur de fiel* existe toujours et c'est une grasse sinécure.

***

Il ne faudrait pas aller loin ni remonter haut, pour voir employer une autre sécrétion physiologique, qui peut engendrer par son application, toujours inopportune, les désordres physiologiques les plus graves : nous voulons parler de l'urine.

L'urine a été conseillée comme médicament, tan-

(1) Les calculs biliaires sont encore très employés en Chine; les plus réputés sont ceux des grands singes, orang-outangs ou gorilles, mais ils sont très coûteux. La fraude en cette matière est aussi commune en Chine que sur notre continent, et les droguistes vendent souvent des contrefaçons. Pour les reconnaître, outre les stratifications qu'elles doivent présenter sur une couche, les Chinois ont recours au procédé suivant : un fragment de calcul suspect est frotté sur un morceau de chaux humide. Si cette dernière prend une teinte jaune, on a bien affaire à un calcul authentique. Les calculs biliaires de bœuf sont les plus couramment employés.

tôt à l'extérieur, en compresses ou en lotions; tantôt... en boisson! Quelques anciens praticiens, persuadés que l'urine est tout à la fois apéritive, atténuante, résolutive, antiseptique, l'ont recommandée contre les maladies de la peau et des yeux (1); contre les tumeurs de toutes sortes, même cancéreuses et goutteuses; contre la gangrène et les plaies venimeuses, notamment contre les accidents causés par la morsure de la vipère et la piqûre du scorpion.

Elle passait jadis pour efficace dans les hydropisies, les obstructions du foie et de la rate; dans l'ictère et les affections de la vésicule; voire dans les ulcérations des oreilles et dans les douleurs rhumatismales (2).

Ramazzini, qui est pourtant un auteur sérieux, assure que l'urine guérit l'aménorrhée; d'autres se sont contentés de prétendre qu'elle améliorait la phtisie (3). Rien que cela!

On a fait avec l'urine un esprit igné, un sel volatil, un magistère, jadis en usage contre les maladies les plus dissemblables : l'hypocondrie, la manie et l'épilepsie; les fièvres intermittentes et l'atrophie; la gravelle et le scorbut. Ce magistère entrait dans un grand nombre de médicaments composés.

(1) Théron, roi d'Egypte, fut guéri d'une maladie d'yeux par l'urine d'une femme qu'il épousa dans la suite (HÉRODOTE, l. I, traduction Dubryer.)

(2) Dans l'Inde, on administre une petite dose d'urine d'un garçon à une fille et *vice versa;* cette potion ammoniacale prise dans la nature, pour prévenir la *cyanose des nouveau-nés*, outre qu'elle est passablement répugnante, n'est rien autre chose qu'un déchet de la nutrition (Cf. *Mœurs médicales de l'Inde*, par le Dr PARAMANANDA MARIADASSOU, p. 31.)

(3) MÉRAT et DE LENS, *Dictionnaire de matière médicale.*

On en retirait également un phosphore, analogue à celui qu'on retire des os ; et un sel fixe, dont la composition se rapprochait tellement du vulgaire sel de cuisine, que les chimistes qui l'ont analysé ont conclu à son identification avec le chlorure de sodium.

Le plus répandu des remèdes de ce genre, surtout au XVIIIe siècle, était l'esprit (1) ou essence d'urine.

(1) Qu'était-ce donc que cet *esprit d'urine?* Etait-ce le même produit que le *baume d'urine*, dont M. VIEILLARD a exhumé la recette que voici :

BAUME D'URINE. — *Qu'on peut, à juste titre, appeler catholicon, à cause des merveilleuses vertus dont il est doué.* — Prenez l'urine d'un jeune homme bien portant, âgé de 12 ans environ et, si c'est possible, qui ait bu du vin pendant quelques mois. L'urine d'un homme adulte, de même que celle d'une vierge, conviennent moins pour plusieurs raisons. Faites putréfier cette urine sur du fumier ou sur le bain-marie pendant une année philosophique (*a*), puis distillez-la dans l'athanor (*b*) à petit feu, sur des cendres ou du sable et (ce qui est très important) dans un vase de verre (toute autre matière étant impropre à cet usage) recouvert d'un alambic de verre, joint lui-même à un récipient de verre, le tout recouvert d'un sceau d'Hermès (*c*).

On replacera le phlegme sur les fèces et l'on recommencera ainsi la distillation quatre fois de suite. Le produit de la dernière opération sera recueilli dans un vase de verre bien fermé, et non dans un vase d'autre matière, car, à

(*a*) L'année philosophique équivalait à un mois.

(*b*) « L'athanor ou athannor est un fourneau qui ne peut donner assez de chaleur pour les opérations qui demandent un feu violent, mais qui est commode pour celles qui peuvent être faites par un feu modéré... Il y en a qui l'ont nommé fourneau philosophique et fourneau des Arcanes. » Moyse CHARAS, *Pharmacopée royale*. Paris, 1661, p. 55.

(*c*) On attribuait l'invention à Hermès Prismégiste. C'était une fermeture parfaite, obtenue en faisant fondre ensemble, à l'aide de la chaleur, les bords du vase et du couvercle. Nous disons encore « fermeture hermétique ».

Mélangé avec du baume tranquille, il constituait le meilleur des liniments contre les douleurs du rhumatisme ou d'autre espèce (1).

Mme de Sévigné, qui en faisait un fréquent usage, écrivait à sa fille :

Pour mes vapeurs, je pris huit gouttes d'essence d'urine, et, contre son ordinaire, elle m'empêcha de dormir ; mais j'ai été bien aise de reprendre de l'estime pour elle ; je n'en

---

cause de son extrême volatilité, cette eau s'échappe des vases de terre et de bois.

Sa couleur doit être blanche, et son odeur légèrement fétide. C'est pourquoi, pour lui donner une saveur plus suave, on lui ajoute, avant d'en faire usage, de la cannelle et du sucre. Quant au résidu qui reste dans l'alambic, il sera très noir ; si on le sublime en augmentant le feu, il s'en sépare un alcali blanc comme la neige et tellement fort qu'il peut dissoudre le Soleil (d'or) et la Lune (l'argent).

Vertus du baume d'urine. — La quintessence d'urine peut être un remède universel (*catholicon*). Elle possède, en effet, d'admirables propriétés pour tous genres de maladies et vient merveilleusement en aide à la nature. Elle guérit l'hydropisie, la suppression de l'urine et des règles, empêche la corruption, guérit la peste, les fièvres de toute nature, putrides, tierces, quartes, quotidiennes ; elle arrête les vomissements et les nausées, malgré que parfois elle provoque elle-même les vomissements.

(1) Dans une lettre à Mme de Grignan, du 15 décembre 1684, il est fait allusion à ce liniment : « Je vous envoie aussi, écrit la marquise à sa fille, ce que j'ai de plus précieux, qui est ma demi-bouteille de baume tranquille ; je ne pus jamais l'avoir entière ; les Capucins n'en ont plus ; c'est avec ce baume qu'ils ont tiré la *petite personne* des douleurs de la néphrétique. Ils vous prient de vous en frotter le côté, c'est-à-dire dix ou douze gouttes avec autant d'esprit d'urine : il faut que cela soit chaud et qu'il pénètre et s'insinue dans le mal : ils prétendent que cela est divin contre le grand mal de gorge. »

ai pas eu besoin depuis. En vérité, je serais ingrate si je me plaignais (1).

La marquise était tellement engouée de son remède, qu'elle y revient dans une lettre postérieure :

Pour mes vapeurs... je n'en ai pas eu depuis : elles n'ont rien de commun avec ma jambe, et si elles me revenaient, je ne me tiendrais pas éconduite de l'esprit d'urine pour n'avoir pas dormi une nuit : on a quelquefois des dispositions qui empêchent de dormir, sans esprit d'urine (2) et sans qu'on sache pourquoi.

L'illustre bas-bleu avait la foi tenace ; elle le témoigna, du reste, en bien d'autres circonstances. Ainsi, parle-t-elle ailleurs, avec une sympathie marquée, de l'*eau d'émeraude :* or, l'eau d'émeraude, ou plutôt la *teinture bleue d'émeraude*, était à base d'esprit d'urine.

Pour toutes ces préparations, le choix de l'urine n'était pas indifférent : l'urine à employer en semblable occurrence devait avoir été rendue par un garçon de douze ans, mis à l'usage du vin (3).

Dans d'autres cas, quand une femme avait un accouchement pénible, elle devait boire l'urine, *chaude*, de son mari, pour ne pas enfanter dans la douleur.

Si l'on ne croit pas à de telles extravagances, qu'on ouvre une Pharmacopée du siècle dernier, le

(1) Lettre du 13 juin 1685.

(2) Cette essence ou esprit d'urine, nous savons aujourd'hui qu'elle devait sa vertu au sel ammoniac produit par la décomposition de l'urée.

(3) Cloquet, *Faune des médecins*, t. V.

Dictionnaire des Drogues, de Lemery, par exemple, et la lecture de cet étrange passage ne manquera pas de convaincre les plus incrédules.

L'urine de l'homme nouvellement rendue purge et est bonne pour la goutte (1), pour les vapeurs histériques, pour

---

(1) « Des expériences physiologiques récentes, écrit M. P. Carles, ont établi que l'urée pure, prise en dissolution dans l'eau, a une action fortement diurétique, et des expériences chimiques faites parallèlement ont démontré que cette même urée favorise notablement la dissolution de l'acide urique dans l'eau, en formant un urate d'urée fort soluble. La connaissance de ces faits a poussé les thérapeutistes à prescrire l'urée artificielle, non seulement comme diurétique, mais aussi comme lithontriptique, à la dose progressive de 10 à 25 grammes par jour, et selon les cas, soit pure, soit mélangée à autant de craie lavée et de bicarbonate de soude. Ces résultats nous rappellent que, dans notre enfance, un vieil arthritique prétendait que, sur l'avis d'un médicastre, assurément observateur perspicace, il s'était absolument guéri en absorbant tous les matins l'urine qu'il avait excrétée pendant la nuit. Plusieurs fois nous lui avons entendu affirmer qu'il n'avait jamais souffert tant qu'il était resté fidèle à cette médication.

« La science permet d'expliquer aujourd'hui, autrement que par la suggestion, l'efficacité de ce traitement malpropre et nauséeux ; et sa bizarrerie seule autoriserait les rires et les lazzis dont nous avons été témoin jadis. Avec l'urée seule, l'urée pure, qui est une sorte de cyanate d'ammoniaque, c'est-à-dire un produit chimique étranger à l'urine, que l'on obtient par calcination du ferrocyanure de potassium et décomposition du produit par le sulfate d'ammoniaque, et qui ressemble à du nitrate de potasse, toute répugnance disparait ; on n'absorbe plus de l'acide urique, qu'il s'agit d'éliminer, et enfin, on évite l'ingestion des leucomaïnes et autres produits d'usure similaires, tous très toxiques, qui s'accumulent dans l'urine, médicament resté toujours cher aux rebouteurs. »

lever les obstructions, si on en boit deux ou trois verres le matin à jeun (1).

---

(1) La plupart du temps, rapporte M. VIEILLARD (*Répertoire de pharmacie*, août 1897), l'urine ne rentrait dans les formules de médicaments composés que mêlée à d'autres drogues et il était assez rare qu'on l'employât en nature, au moins à l'intérieur. Toutefois, comme il y avait une médication à l'usage des riches et une autre à celui des pauvres, il arrivait que, pour ces derniers, on se gênait beaucoup moins, et on leur conseillait tout simplement de boire leur urine. Le remède ne coûtait rien et il était tout préparé, le malade étant à la fois le préparateur et le consommateur.

Du temps de Galien déjà, il arrivait quelquefois qu'on fît boire de l'urine d'enfant à certains malades; mais Galien réprouve cette pratique, qui était, paraît-il, courante en Syrie pendant les épidémies de peste. Dioscoride était moins difficile et conseillait de boire leur urine à tous ceux qui avaient été mordus par une vipère ou qui avaient un commencement d'hydropisie. D'après cet auteur, l'urine de chien était souveraine contre les morsures de chien, les démangeaisons et les lèpres, surtout si on l'additionnait de nitre. L'urine de taureau, mêlée à de la myrrhe, calmait les douleurs d'oreilles; l'urine de sanglier dissolvait les calculs de la vessie : celle de chèvre guérissait l'hydropisie et les douleurs d'oreilles, à la dose de deux verres chaque jour; enfin l'urine d'âne était le meilleur spécifique contre les douleurs de reins.

La plupart des formules anciennes, dont l'urine fait partie, sont destinées à guérir les maux d'yeux. Voici une recette conseillée par Ambroise Paré :

Remède contre le prurit des paupières. — « Prenez de l'urine du patient et la mettez en un bassin de barbier, par l'espace d'une nuit, et d'icelle le malade lavera ses yeux.

« Ne fault pas de difficulté d'user desdits remèdes, auxquels entrent choses âcres. Car je proteste à Dieu avoir vu une femme âgée de 50 ans ou environ, laquelle pour une prurite, se lavait les yeux du vinaigre le plus fort qu'elle pouvait trouver, dont on fut fort émerveillé. »

Que dire encore de cette courte, mais sans doute merveil-

Elle apaise aussi les douleurs de la goutte, étan appliquée toute chaude extérieurement sur la partie. Elle résout et dessèche la gravelle, les dartres et autres démangeaisons de la peau (1).

leuse recette contre la rétention d'urine causée par une chute ? *Detur urina puellæ calida potanda.*

En somme, conclut M. Vieillard, en cela d'accord avec M. Carles et tous les chimistes et physiologistes modernes, ces vieilles pratiques étaient basées sur l'observation.

On sait fort bien, aujourd'hui, que l'urée est un bon diurétique, et la mise en œuvre de l'ancienne pratique de boire sa propre urine, récemment observée chez un malade, a montré que l'urine fraîche était également fort diurétique.

(1) Dans un *Manuel de matière médicale* de 1716, remis au jour par le docteur PELLEGRIN, les indications thérapeutiques de l'urine sont très nombreuses.

L'auteur nous apprend qu'elle est d'un grand usage dans l'obstruction du foye, de la rate, de la vésicule du fiel ; pour préserver de la peste, soulager la goutte, guérir l'hydropisie, la jaunisse, et dissiper les vapeurs, prise intérieurement.

Plusieurs personnes, selon Zacutus Lusitanus, ont été guéries des morsures de vipères, pour avoir bu quelques onces d'urine.

L'urine du mari, bue par la femme en travail, facilite l'accouchement, comme l'expérience journalière en fait foi.

Les clystères de l'urine d'un jeune garçon vierge, bien sain, sont spécifiques dans la cure de l'hydropisie-tympanite, soit qu'on les donne d'urine seule, soit qu'on y fasse cuire des plantes carminatives ; si on y fait cuire des semences de *Daucus*, de Fenoüil et de Cumin, la même urine sera bonne à boire dans la même maladie.

Appliquée extérieurement, elle dessèche la gale, résout les tumeurs, mondifie les playes empoisonnées, guérit les playes faites par le fer, empêche la gangrène, lâche le ventre en clystère ; nettoye les ordures de la tête, mêlée avec du salpêtre ; appaise la fièvre appliquée aux pouls ; guérit les ulcères des oreilles et remédie aux rougeurs des yeux ; distillée dedans, ôte le tremblement des membres, en lotions : dissipe la tu-

Mais l'on pourrait remonter bien au delà, s'il ne nous paraissait pas abusif de nous étendre sur un tel sujet.

Qu'il nous soit permis seulement de puiser deux ou trois témoignages de plus dans la littérature des anciens. Hérodote conte que les Lybiens répandaient, sur les enfants atteints d'épilepsie, de l'urine de bouc ; et contre la cécité, le légendaire narrateur recommandait l'urine d'une femme « qui n'a eu de rapports qu'avec son mari ».

Strabon nous a fait connaître la coutume répandue chez les Ibères, les Cantabres et même certains Gaulois, de se laver les dents avec l'urine : ce qu'Horace a confirmé, de son côté, pour les Celtibères (1).

Les Chinois emploient l'urine de femme dans le traitement des abcès : en sa qualité de liquide alcalin chaud, rien de surprenant que l'urine agisse, en l'espèce, comme un liquide émollient.

Chacun sait, enfin, que dans beaucoup de nos campagnes (2), l'urine est un remède vulgaire contre

meur de la luette, en gargarisme ; apaise la douleur de rate, en forme de cataplasme avec de la cendre.

Lorsqu'on la prend par dedans, il faut l'avaler toute récente à la dose de cinq ou six onces.

Ettmuller dit qu'un goutteux s'est guéri, en donnant à manger à un chien ou à un cochon un morceau de lard ou de chair de porc, qu'il avait fait bouillir dans sa propre urine ; d'autres y font cuire un œuf au lieu de chair, et le faisant manger à un chat ou un chien, se délivrent de la fièvre, qui va par transplantation à l'animal.

(1) V. nos *Mœurs intimes du passé*, 1re série, pour les détails.

(2) Dans toute la Flandre et le Brabant, et probablement ailleurs, les mères et les nourrices frottent chaque matin la figure des petits enfants avec des linges mouillés d'urine, pour leur donner une peau douce et blanche.

L'urine de ceux qui ont mangé beaucoup de choux conser-

l'eczéma et l'impétigo des enfants ; contre les engelures et les maladies des yeux. On ne compte plus les cas d'ophtalmie purulente dus à l'emploi d'une urine provenant d'un homme ou d'une femme atteints de vaginite ou d'uréthrite blennorrhagiques !

***

Ce qui dépasse toute imagination, c'est qu'on ne

vée et chauffée, est très bonne pour les nerfs quand elle y est appliquée.

Quand on a les yeux enflammés, on les lave avec la première urine du matin (lâchée quand on est encore à jeun).

Les feuilles du groseillier noir, bouillies dans l'urine d'un homme et du vinaigre, sont un bon remède contre les morsures de serpents.

Quand on a des hémorrhoïdes et qu'on les lave souvent avec la sève de la ficaire (*ficaria ranunculoïdes*) ou de ses racines, mêlée avec du vin ou de l'urine d'un malade, elles se rapetissent et se dessèchent entièrement, et la douleur disparaît.

On dit que si on laisse pendant vingt-quatre heures des feuilles d'orties dans l'urine d'un malade et si les feuilles ne se fanent pas, mais restent vertes, il n'est pas en danger de mort ; si, au contraire, les feuilles se fanent et deviennent molles, cela indique la mort ou une maladie très grave.

Pour guérir les gerçures des mains, vous lavez celles-ci, le matin à jeun, dans votre première urine.

Quand on a des cauchemars, on urine dans une bouteille et on la bouche ensuite hermétiquement. Aussi longtemps qu'elle reste bouchée, la sorcière (cause du mal) ne pourra pas uriner, et elle sera obligée de venir implorer de vous sa délivrance.

Les enfants qui jouent avec le feu mouilleront leur lit la nuit suivante.

Quand les orties brûlent les mains des enfants, ils urinent sur la partie brûlée.

Il ne faut jamais uriner sur un cimetière ou dans une haie : vous gagneriez une blépharite (*Revue des Traditions populaires*).

se soit pas contenté de recourir à la bile et à l'urine, — ce qui était déjà passablement répugnant, — mais encore qu'on ait fait un usage fréquent des excréments humains !

Comme si on avait rougi de les appeler de leur véritable nom, on a, pour les désigner, employé les périphrases les plus imprévues ; ils ont été tour à tour nommés : *carbon humanum*, *oletum*, *sulfure occidentale :* c'est le chimiste Glauber qui avait proposé cette dernière dénomination, sous prétexte que les excréments renfermaient dans leur composition du soufre minéral.

A l'extérieur, les excréments ont été appliqués, comme digestifs, sur les anthrax, les bubons et les charbons pestilentiels : après les avoir desséchés (1),

(1) Les Hébreux utilisaient leurs excréments en les faisant sécher et en les employant comme combustible ; mais, dans les endroits où il y avait une trop grande agglomération de personnes, la loi prescrivait d'enfouir les matières, aussitôt après leur excrétion (F. Liger, *Fosses d'aisances, urinoirs et vidanges*, p. 16). C'était autrefois une coutume générale en Orient, où il y avait disette de bois, d'employer en guise de combustible la fiente des animaux préalablement séchée au soleil. Cette coutume s'est perpétuée chez les Arabes du désert ; elle subsiste toujours en Egypte et il n'y a pas, au rapport des voyageurs, de plus curieux spectacle que celui des fillettes fellahines se disputant la matière première du futur combustible autour des animaux en train de la produire.

Partout les mêmes besoins provoquent les mêmes inventions : la pratique seule diffère et se modifie plus ou moins selon les lieux et les temps. Dans le marais vendéen, où l'on manque de bois, l'étrange combustible imaginé en Orient est d'un usage immémorial. Bourniseaux, historien traditionniste des guerres de la Vendée, s'exprime ainsi sur la manière dont nos Maraîchins pratiquent cet usage :

« Chaque année on a soin de ramasser la fiente dans les

pulvérisés et incorporés dans du miel, on en recou-

pacages, et l'on en fait des tas auprès des cabanes. Le 25 juin, on commence à façonner cette fiente. Hommes, femmes, enfants, maîtres, valets, servantes se réunissent dans chaque quartier; chacun prend alors ses plus mauvais habits. On commence par détremper cette fiente dans l'eau; on emploie même des bœufs et des chevaux pour mieux la broyer; on y mêle ensuite de la paille hâchée pour lui donner de la consistance; puis on en forme des espèces de gâteaux que l'on fait sécher dans l'aire des cabanes. Quand ces tourbes sont sèches, on les entasse dans des lieux couverts, et on les brûle l'hiver suivant pour tous les besoins du ménage.

« L'habitude fait aisément supporter à ces bons Vendéens la mauvaise odeur qui provient de ce sale combustible. Ces tourbes se placent au milieu du foyer, où on les allume avec de la paille. Le jour de leur confection est un vrai jour de fête dans tout le Marais. La gaieté la plus franche préside à ce travail, qui, au premier coup d'œil, paraît rebutant. Il est toujours accompagné de jeux, de danses, et toujours terminé par des festins où le vin coule à grands flots.

« Les hommes les plus opulents, les dames du meilleur ton ne dédaignent pas de partager ces plaisirs champêtres : tout le peuple est dans l'ivresse, et perd pendant tout ce temps le sentiment de sa misère.

« Ce sont des jours consacrés à la joie et à l'égalité; ce sont les bacchantes des Vendéens, et leurs *dies virides*. Ils appellent eux-mêmes cette fête rurale leurs *noces noires*, nom qui provient sans doute de la malpropreté des travaux préparatoires, nécessaires à la confection de ces tourbes, qui sont pour eux une ressource si précieuse contre les rigueurs des hivers. »

L'historien Bournisseaux écrivait il y a près d'un siècle, mais la curieuse coutume qu'il décrit ainsi ne s'est point sensiblement modifiée : les *noces noires* ne se fêtent peut-être plus avec autant d'entrain qu'autrefois, mais toujours les Maraîchins recueillent les précieuses « bouses », les pétrissent en galettes, qu'ils entassent sur place en monceaux, laissent sécher au soleil leur récolte pour l'employer ensuite en guise de bois de chauffage et même pour faire leur cuisine, tout comme au temps du prophète Ezéchiel. (*La Vendée historique et traditionniste*, n° 12, décembre 1909).

vrait les phlegmons, spécialement ceux qui avaient leur siège à la gorge : c'est ce que les médecins d'autrefois appelaient l'*emplastrum aureum*, on n'a jamais su pour quel motif.

Les vapeurs exhalées par la coction de la substance odoriférante (!) étaient recueillies avec soin, et servaient à faire une eau cosmétique (1), anti-ophtalmique.

On a également préconisé la matière dont il s'agit, en applications externes, contre les douleurs rhumatismales, contre la cataracte et contre le cancer. C'était même, l'aurait-on cru, un antidote usuel de l'empoisonnement par l'aconit !

Dans sa *Pharmacopée royale*, Moyse Charas enseigne comment on doit procéder à la préparation des produits qu'on retire de la distillation des excréments :

La fiente de l'homme, écrit-il sans se troubler, à laquelle quelques-uns ont donné le nom de *civette occidentale*, lorsqu'étant desséchée au soleil, elle a changé sa mauvaise odeur en une bonne, ne manque pas aussi de vertus. Car, la distillant par la cornue à un feu gradué, on en tire une huile, qu'on recommande particulièrement pour la guérison des érésypèles ulcérés et pour celle de la teigne.

Cent ans auparavant, la même substance trouvait son indication dans les affections des yeux. Le doc-

(1) Au quatrième siècle, les femmes les plus belles se barbouillaient le visage de matières fécales, pour conserver la fraîcheur de leur teint : saint Jérôme le reproche durement aux dames de son temps.

On a employé les excréments des lézards d'Egypte comme cosmétique, à cause de leur odeur musquée (Liger, 44).

teur Jean Liébaut, parent par alliance du fameux imprimeur Robert Estienne, écrivait dans son magistral ouvrage, *Quatre livres des secrets de médecine :*

L'eau distillée de fiente d'homme rouge ou rousseau est souveraine pour les fistules, rougeur et obscurité d'yeux, pour oster la taye des yeux, estancher les larmes... Et afin que ceste eau ne soit puante, tu y pourras mesler un peu de musc ou de camphre.

La précaution n'était pas superflue.

Asclépiade passe pour être le premier qui ait disserté *ex professo* sur la « matière » qui nous occupe ; mais la médecine stercoraire a eu ses partisans, ses historiens, ses fanatiques (1).

(1) Quant aux propriétés médicamenteuses des excréments on les trouve tout au long décrites dans les ouvrages théra, peutiques de l'avant-dernier siècle et même dans quelques-uns de ceux qui les ont précédés.

« La fiente humaine, lit-on dans le *Manuel* de 1716 précité, est digestive, amollissante, maturative, anodine, résolutive. On s'en sert d'ordinaire pour calmer les douleurs causées par sortilège ; en forme de cataplasme, pour mûrir les charbons pestilentiels, clous et autres tumeurs, pour guérir le phlegmon de la gorge ou l'esquinancie ; étant desséchée, pilée et ensuite mêlée avec du miel, pour apaiser les inflammations des playes ; quelquefois on l'ordonne intérieurement dans l'esquinancie, brûlée et ajoutée à quelque potion ; on la donne de la même manière dans les fièvres pour arrêter l'accès.

« La prise est de deux dragmes. Elle calme la douleur de la podagre, si on l'applique toute chaude sur la partie. Mise sur les charbons et bubons pestilentiels, elle apaise la douleur, attire le venin, suppure et mûrit promptement. On en a fait plusieurs expériences dans une peste. Cette fiente est un singulier remède pour les morsures des animaux venimeux et enragez : et on dit qu'il y a un certain serpent dans l'Inde orientale (le Naja ou serpent à lunettes sans doute) si veni-

Le mot de *scatophage* est déjà employé par Aristophane, dans sa comédie de *Plutus*.

Les Romains pratiquaient la *scatophagie*, et c'est l'empereur Commode qui donnait l'exemple de ce goût étrange :

Dicitur sæpe pretiosissimis cibis humana stercora miscuisse, nec abstinuisse gustu, aliis ut putabat irrisis (LAMPRIDE, *Hist. Aug. Commode*, lib. XI).

« On dit qu'il mêla souvent des excréments humains aux mets les plus recherchés, et même qu'il en goûta pour se donner le plaisir, en croyant tromper ses convives, de leur en voir manger (1). »

meux, que ceux qui en sont piquez meurent en huit heures, à moins qu'ils ne mettent de leur fiente sur la piqûre avant ce temps-là.

« Le napellus (l'Aconit) est si mortel, que celui qui en avale meurt au bout de quatre heures, à moins qu'il n'avale de la fiente humaine, sèche ou chaude, dans quelque liqueur.

« La grosseur d'une aveline de cette fiente, avalée à jeun, le matin, est très efficace, tant pour guérir, que pour préserver de la peste.

« Elle est fort usitée contre les sortilèges, dit Ettmuller ; on l'applique seule, ou avec de l'ail sur la douleur, ou bien avec de l'*assa fætida*, et tout ce que le sorcier mange sent si fort la fiente et l'ail, qu'il est contraint de lever le sortilège. »

N'écrivait-on pas, en 1812 (dans le *Dictionnaire des Sciences Médicales*) : « En quelques occasions, l'on prescrit toujours les bouillons de vipères... l'on a cru appliquer avec succès quelques excréments, comme l'*album græcum*, *la fiente humaine*, celle de l'hirondelle, l'urine humaine, etc. L'on peut même tirer parti de la punaise, des araignées, etc., etc. » La fiente d'hirondelle et surtout celle de poule passe encore dans nos campagnes pour un excellent fébrifuge.

(1) Une secte bien étrange, qui s'intitule « les mangeurs d'immondices, » vient de se fonder à Saint-Louis. Le fondateur et chef de la nouvelle communauté, M. William Winsor, prétend que son système est basé sur des études scientifi-

Ceux qui auraient la curiosité de les y rechercher (1) pourraient retrouver les recettes d'une eau et d'une huile stercorales dans l'ouvrage de Pierre de la Poterie, d'Angers (2), et dans les traités qui jouirent, pendant un temps, d'une immense vogue, tels que la *Suite de la matière médicale*, de Geoffroy.

Ils y verraient que l'huile stercorale a été usitée, non pas seulement à l'extérieur, dans le cancer et diverses affections cutanées, mais aussi, à l'intérieur, dans les affections calculeuses, la peste, l'hydropisie, le mal caduc, etc.

On s'en servait également pour blanchir les cicatrices (3); pour détacher les croûtes de la teigne et pour arrêter les ulcérations qui se manifestent dans

ques. Il invoque l'exemple des bêtes qui ont un goût naturel pour la coprophagie.

« Elles ne souffrent, dit-il, jamais de maux d'estomac, tandis que les hommes sont atteints de toutes sortes de dyspepsies. »

Les disciples de M. Winsor prennent chaque jour une cuillerée « d'immondice, » qui n'est autre chose que de la vase du Mississipi.

Il faut dire que M. Winsor, qui collectionne cette matière, la stérilise et la vend ensuite par petits paquets du prix d'un franc vingt-cinq centimes. Tout s'explique !

(1) V. *Pharmacopœa novo ex stercore et urinis*, 1644, in-12; *Diss. de medicina stercoraria*, Utrecht, 1700, in-4; Schurig, *De Merdæ usu medico* (à la suite de sa *Chylologie*), Dresde, 1725, in-4; et, plus récemment, *Compilation of notes and memoranda bearing upon the use of human ordure and human urine*, etc., by Bourke; Washington, 1888 et *Scatologies rits of all nations*, par le même; Washington, 1891.

(2) *Pharmacopœa spagirica nova et inaudita*, etc. Bonon, 1635, in-4.

(3) Schroeder, *Pharmacopée*.

certains érysipèles et dans quelques exanthèmes herpétiques (1).

***

Savez-vous ce qui constituait jadis un excellent cosmétique ? Ne cherchez pas : c'était le produit de distillation de l'*arrière-faix* des femmes ; remède que l'apothicaire LEMERY n'hésitait pas à patronner.

On préfère, écrit-il, celui qui vient à la naissance d'un garçon à celui d'une fille. On doit le choisir nouvellement sorti d'une femme saine et vigoureuse, entier et beau ; on l'applique tout chaud, sortant de la matrice, sur le visage pour en effacer les lentilles.

On s'en sert aussi intérieurement, étant séché et mis en poudre, pour l'épilepsie, pour hâter l'accouchement, pour apaiser les tranchées.

La dose est depuis un demi-scrupule jusqu'à deux scrupules (2).

On se récriera d'abord à une première lecture,

(1) ARNAULT DE NOBLEVILLE, cité par Cloquet.

« Le fient humain fait rejoindre et glutiner les playes quand il est mis dessus, » lit-on dans JEAN DE CUBA, *Ortus sanct.* C'est, dans sa plus haute expression, l'application du *pansement sale*, préconisé par feu DESPRÉS, chirurgien de l'hôpital de la Charité, à Paris. Le docteur GALLIARD (de Sainte-Marie-de-Ré), a communiqué naguère au docteur Lucas-Championnière, le fait suivant (Cf. *Journ. de Méd. et Chir. pratiq.*, 10 octobre 1899) :

« Un de mes clients, atteint d'un ulcère de jambe, s'est pansé tous les jours... avec ses propres matières fécales, qu'il écrasait sur une compresse ; malgré les quolibets de ses voisins, il a continué sa thérapeutique, aussi dégoûtante qu'inédite... et il a guéri ! »

(2) *Dictionnaire des drogues*, p. 803.

mais on ne sourira plus, quand nous aurons donné une explication de pratiques en apparence étranges.

L'opothérapie placentaire remonte, en effet, jusqu'à Hippocrate, et probablement bien plus haut, puisque le Père de la Médecine a résumé les connaissances thérapeutiques en usage de son temps. Les recueils hippocratiques donnent aux femmes désireuses de concevoir le conseil de s'introduire dans le vagin un mélange bizarre, composé de têtes de vers, d'alun d'Egypte et de membranes du délivre, le tout broyé au préalable dans un mortier avec de la graisse d'oie.

Daniel Leclerc, qui a donné la longue liste des médicaments dont il est fait mention dans les recueils hippocratiques, y signale « l'arrière-faix d'une femme ». Cette idée se retrouve un peu partout dans les Pharmacopées du Moyen Age, et jusqu'au XVIIe siècle.

Jacques Duval conseille aux médecins de campagne de se comporter de la façon suivante dans les accouchements laborieux :

> Que ceux qui, dénués des commodités de la ville, sont contraints de se servir de ce qu'ils trouvent aux champs..., appliquent mêmement un délivre de vache sur le ventre, ou bien en donnent quelque portion...

Guillemeau et Portal estimaient que ce cataplasme naturel était le meilleur des remèdes dans les cas de ce genre.

Mais on devait invoquer ce prétexte pour faire des délivrances précipitées, car l'accoucheur Peu blâme la coutume qu'ont beaucoup de sages-femmes, « de

« se dépêcher si fort de tirer l'arrière-faix pour le « mettre sur le ventre de l'enfant ».

Mauriceau se montre peu partisan de cette manière de faire.

Les sages-femmes, dit-il, mettent ordinairement aux enfants... faibles l'arrière-faix tout chaudement sur le ventre : si cela sert à quelque chose, c'est plutôt à raison de la chaleur tiède de cet arrière-faix que pour toute autre cause, car il est impossible que l'enfant en puisse recevoir aucun esprit...

Cosme Viardel, contemporain de Mauriceau, conseille l'emploi du placenta calciné, comme moyen de hâter l'expulsion du délivre.

Jean Ruleau prescrit le placenta séché et pulvérisé, pour calmer les tranchées chez la mère.

Dans la Pharmacopée de Charas, on lit que l'arrière-faix de femme, en poudre, était ordonné dans les hémorrhagies utérines.

Wedelius, auteur du XVIIIe siècle, rapporte que « quelques femmes se servent du sang de l'arrière-faix pour enlever les taches de naissance. Elles l'emploient tout chaud... »

Il est cependant possible, écrit le docteur Bouchaourt (1), qui nous a fourni les éléments de cette revue rétrospective, que ce cataplasme placentaire ait parfois donné de bons résultats, dans des cas de tumeurs érectiles superficielles, puisqu'un des modes de guérison de ces *nævi* est la formation d'un tissu cicatriciel, après suppuration ou ulcération. « Le placenta étant un milieu de culture excellent, dont

(1) Cf. *L'Obstétrique*, 15 mars et 15 mai 1902.

les propriétés pyogènes sont de premier ordre, cette action curative du délivre, en application locale, est à rapprocher de celle des vésicatoires et de la vaccination. »

Dans l'espèce humaine, relate de son côté une de nos sages-femmes les plus instruites (1), c'est un usage, qui est vieux comme le monde, que celui de manger des placentas!

En Amérique, en Asie, en Afrique, en Océanie, quelques-uns disent même en Europe (2), on trouve des peuplades *placentophages*, dont les femmes ont conservé les vieilles traditions de l'espèce.

L'organothérapie placentaire serait encore en usage au Maroc, au dire de M. Raynaud, Directeur de la Santé à Alger.

(1) Mme Louise Toussaint.

(2) Les Iakutes, peuplade de Sibérie, mangeaient parfois le placenta des nouvelles accouchées. Le récit nous en est fait par le médecin allemand Gmelin, professeur de botanique, qui, en 1733, fut chargé par l'impératrice de Russie, Ivanowna, de concert avec Delisle de la Croyère et Muller, membres, comme lui, de l'Académie de Saint-Pétersbourg, de parcourir la Sibérie et de reconnaître le Kamtchatka.

« La manière de vivre des Iakutes, dit Gmelin, ne diffère pas beaucoup de celle des autres nations de Sibérie ; mais, ils ont un usage dont il n'y a peut-être point d'exemples chez aucun autre peuple du monde : lorsqu'une femme iakute est accouchée d'un enfant, la première personne qui entre dans la *jurte* (la tente ou la hutte) donne le nom du nouveau-né ; le père s'empare du placenta, le fait cuire et s'en régale avec ses parents ou ses amis. » *Centre médical*, mars 1908. On a pu lire, dans le *Petit Praticien* d'octobre 1907, qu'une femme, soignée par le Dr Carbonnel (de Meudon), désirant allaiter son enfant, bien qu'elle fut épuisée par les privations, se traita, selon le dernier cri de la science, en mangeant son placenta. Le résultat de cette opothérapie fut des plus remarquables.

Certaines femmes qui veulent avoir des enfants mangent le placenta du chat.

Dans les pays musulmans, on croit communément que, quand une femelle mange son placenta, elle procrée ensuite un mâle. Ce serait pour ce motif que, au Maroc, on empêche, — comme partout ailleurs — l'exercice de l'instinct de la placentophagie chez les animaux domestiques.

Ainsi, pour les Marocains, la placentophagie aurait une action favorable contre la stérilité et les affections de l'encéphale ; elle hâterait en plus la délivrance et même la terminaison de l'accouchement.

M. Raynaud rapporte, en outre, quelques détails curieux sur l'utilisation des produits d'origine génitale.

Les préparations placentaires jouent encore de nos jours un rôle considérable dans la thérapeutique chinoise.

D'après M. Bouffard, médecin des colonies, le placenta est considéré, en Chine, comme le médicament le plus précieux dans le traitement de la chlorose des jeunes filles, surtout quand il est absorbé à l'état frais. Le même auteur ajoute que les Célestes font usage du placenta desséché et en pilules.

Dans le livre qu'il vient de faire paraître récemment, M. J. Regnault, médecin des colonies, signale également cette thérapeutique, mais en la limitant aux cas d'anémie spéciale consécutive à l'état puerpéral.

Cet auteur, après avoir rapporté les pratiques relatives à l'accouchement chez ces peuples, ajoute :

« Si plus tard la femme présente de la chlorose, on lui prescrit quelquefois des préparations de placenta desséché. »

On pouvait en rire ou hausser les épaules, il y a quelques années, avant les travaux de Brown Séquard et la reconstitution des méthodes opothérapiques. Mais aujourd'hui, personne ne peut plus ignorer l'extraordinaire puissance que possèdent, sur nos tissus, les sucs de certains organes. Or, les sucs placentaires sont précisément de ceux-là : ils relèvent, avec une singulière activité, les forces des accouchées (1), rétablissent la santé des organes génitaux et provoquent la mise en œuvre immédiate de la lactation.

Avec une logique que l'on est peu habitué à trouver chez une femme, Mme Toussaint en vient à écrire :

Rien n'est plus stupide, plus contraire aux vues de la nature, que cette coutume irraisonnée, qu'on rencontre dans beaucoup de nos campagnes, d'empêcher les vaches, les juments ou les brebis en gésine, de dévorer leur arrière-faix. Il faut au contraire les y pousser et savoir décider les femelles hésitantes, en saupoudrant le placenta d'un peu de sel marin.

Quant aux femmes en couches, dit, en terminant son plaidoyer, notre consœur, malgré les protestations dégoûtées qui viendront, en me lisant, sur les lèvres de beaucoup d'entre vous, ô accoucheurs et accoucheuses, servez-leur, croyez-moi, quelques fragments de leurs propres placentas et vous m'en direz des nouvelles. Vous verrez combien vous assurerez ainsi de rapides relevailles, avec quelle abondance et quelle promptitude la lactation s'établira. N'oubliez pas

(1) Un anonyme écrit au *Chicago Medical Observer*, qu'assistant à un accouchement, il avait vu la nourrice offrir à la jeune mère un petit morceau de viande, bien imprégné de sel et de poivre, que la femme avala. On lui apprit que c'était un morceau de l'arrière-faix et qu'en le mangeant, la mère préviendrait les douleurs !

que, même chez des femelles non pleines, chez des femelles vierges, on peut faire apparaître la sécrétion lactée par la simple alimentation placentaire.

Mme Toussaint assure, d'après son expérience propre, que rien ne vaut, non seulement pour « faire venir du lait en abondance à des femmes qui n'en avaient pas », mais encore pour « doubler chez des nourrices le rendement quotidien de leurs mamelles », rien ne vaut l'ingestion de placentas de brebis, séchés et triturés ensuite avec du sucre en poudre.

L'observation de cette sage-femme n'est pas isolée (1). Déjà au IVe Congrès français de médecine interne, tenu à Montpellier en avril 1898, le Dr Iscovesco avait fait une communication intitulée : *Sur l'action médicamenteuse du placenta* dans laquelle il rapportait plus de 100 observations cliniques. L'auteur avait employé du placenta de brebis, à l'état de tablettes, représentant chacune 0 gr. 25 de délivre frais, la dose quotidienne n'ayant jamais dépassé 1 gr. 50.

M. Iscovesco aurait obtenu des améliorations remarquables, dans des cas de métrites chroniques, avec hypertrophie de l'organe et catarrhe concomitant, alors même que les annexes étaient touchées ; et aussi dans des cas d'involutions utérines anormales, consécutives à l'accouchement. Il avait constaté, de plus, une décongestion progressive de l'utérus, qui diminuait de volume, en même temps que la sensibilité provoquée disparaissait.

(1) Le professeur Reverdin, (de Genève) a rapporté un curieux cas de placentophagie chez une de ses clientes (V. le *Journal de la Santé*, du 13 novembre 1904, p. 914-915).

M. Iscovesco terminait sa communication par cette phrase : « l'ingestion du placenta m'a paru favoriser la sécrétion lactée ».

Le docteur Bouchacourt, reprenant ces expériences, a pu démontrer ce que M. Iscovesco n'avait fait qu'entrevoir, à savoir que la placentophagie favorise la montée laiteuse, mais qu'elle est incapable de la produire sérieusement, dans les cas d'atrophie glandulaire très marquée. Il conclut que l'excitation locale produite par la succion énergique de l'enfant (1) sur le mamelon reste le facteur principal de la secrétion mammaire, et que rien ne saurait la remplacer d'une façon durable. »

***

Rien ne saurait non plus remplacer le lait maternel, que Lemery proclamait un restaurant, un adoucissant, un pectoral, propre pour la phtisie et pour les autres maladies de consomption.

Longtemps, mais à tort, écrit Witkowski (*Curiosités médicales, littéraires et artistiques, sur les seins et l'allaitement*), le lait de femme a été considéré comme un agent thérapeutique des plus actifs.

Hippocrate conseillait, contre la stérilité de la femme, des injections vaginales, avec le lait de la nourrice d'un garçon, auquel on devait mélanger le suc des graines de la grenade pilée et de la poudre du périnée d'une tortue de mer calcinée.

---

(1) Ou du chien, puisqu'on s'est servi de cette excellente bête comme tire-lait (v. la *Clinique infantile*, journal du Dr Variot, décembre 1909).

Jean ARDERN, chirurgien anglais du XVIe siècle, guérissait la blennorrhagie, par l'injection d'un mélange d'eau de rose avec le lait d'une femme nourrissant un enfant mâle.

Contre la migraine, Jean GOEUROT, médecin de François Ier, conseille de faire « traire sur les cheveux tondus laict de nourrisse qui allaicte une fille. »

J. de MONTEUX, médecin de Henri II, assure « que pour apaiser douleur des yeux, est fort propice le laict d'une jeune femme bien tempérée. » A. PARÉ mélange ce lait à l'eau de rose, « pour les ulcérations qui surviennent aux yeux pendant la variole. »

De nos jours encore, les nourrices giclent de leur lait dans les yeux des enfants atteints d'ophtalmie. Le même traitement lacté est appliqué aux maladies des oreilles ; mais le lait fermenté peut donner lieu à des écoulements purulents, comme le docteur MARTHA en a observé chez des enfants qui, pendant le sommeil, avaient gardé dans l'oreille une certaine quantité de lait régurgité ; et alors le remède est pire que le mal.

Le lait humain possédait jadis des propriétés remarquables pour activer l'accouchement. Il y en a, dit Jacques DUVAL, qui appliquent sur le ventre, « pour tirer et mettre l'enfant hors du corps, de l'armoise battue et lait de femme avec fort bon succez. »

A. du PINET, en 1622, certifie que « le laict de femme sucé des mamelles est bon pour les phtisiques. » Mais ce traitement a ses dangers : RIVIÈRE (1635) a constaté une tuberculose mortelle chez une jeune femme qui avait donné le sein à un abbé poitrinaire.

Le lait était le remède par excellence des maladies de consomption. Tissot, à l'exemple de Cornelius Agrippa, Marsile Ficin, etc., l'ordonnait aux hommes affaiblis, insistant pour qu'on le prenne directement au sein, comme le firent le duc d'Albe et le célèbre dominicain Barthélemy de Las Casas, le protecteur des Indiens contre la domination espagnole.

Malgré cette accumulation de textes, il n'est pas tout à fait prouvé que le lait de femme soit supé-

rieur, pour les usages thérapeutiques, au lait de vache, de chèvre ou d'ânesse. En attendant de nouvelles observations, il sera prudent de le réserver pour l'allaitement de nos enfants.

Chez les Kabiles de l'Aouress, raconte Th. Martin, après l'opération du trépan, on lave la plaie avec le lait de *femme propre*, c'est-à-dire ayant fait ses prières.

Les Chinois estiment le lait de femme au-delà de toute expression et le regardent comme un aliment réparateur de premier ordre. A Shanghaï, dit Monin, la demi-pinte de lait de femme coûte 20 centimes. Le docteur Mackensie (de Ruigpol) prétend avoir vu souvent des femmes du pays en prendre dans de petits vases, au milieu des rues de cette localité.

D'après les commères, pour guérir le rhume de cerveau des enfants, il suffit d'appliquer sur les oreilles et les tempes des feuilles de joubarbe, trempées d'abord dans le lait d'une femme qui a un bébé du sexe mascuiln. Pour guérir des yeux pleurants, il n'est meilleur remède que du lait de femme, mêlé avec du safran.

La sève de la rue (*Ruta graveolens*), mêlée avec du miel, ou avec le lait d'une femme dont l'accouchement est récent, ou bien encore la sève seule, frottée aux coins des yeux, fera disparaître l'obscurcissement ou les éblouissements des yeux (*Revue des Traditions Populaires*, 1895).

***

Pour en terminer avec les produits tirés de l'homme vivant, mentionnons simplement qu'on a fait usage

de la *chair humaine* — dans un but thérapeutique, s'entend. Les Kalmoucks l'employaient, dit-on, contre les flatuosités et les convulsions (1).

Les *calculs intestinaux* ou *bézoards* humains ont été usités comme apéritifs et lithontriptiques (2) : on

(1) *Découvertes des Russes*, III, p. 374. On a beaucoup discuté sur l'anthropophagie : les uns n'ont vu dans cette coutume barbare qu'une alimentation d'exception, nécessitée par les circonstances ; d'autres l'ont considérée comme un acte religieux ; d'autres, enfin, veulent y reconnaître le désir, chez celui qui s'y livre, de s'assimiler, de s'incorporer le courage, la vertu, l'intelligence du malheureux dont il mange de préférence le cœur ou le cerveau. Toutes ces opinions sont soutenables, contenant chacune leur parcelle de vérité, mais rarement on a signalé l'anthropophagie comme moyen curatif (V. sur cette question, outre les *Bulletins de la Société d'Anthropologie*, 1870 et 1888, les *Annales médico-psychologiques*, t. VIII, 1862, p. 472).

(2) Dans l'Inde on emploie le bézoard dans le cours de la grossesse. « Il est curieux de voir, écrit un médecin indigène, avec quelle scrupuleuse exactitude, le 5e ou le 7e mois au plus tard, on se lève le matin de bonne heure pour faire prendre à jeun à la femme enceinte une dose (très légère du reste) de *bézoard* délayé dans du lait frais, et cela, pendant cinq jours sans interruption. L'innocuité de ce médicament permet au médecin d'assister à son ingestion, en spectateur résigné. Car une femme qui aurait des couches difficiles et n'aurait pas, sur les conseils de son médecin, avalé une certaine quantité de bézoard le 5e ou le 7e mois de sa grossesse, ne lui pardonnera pas de ne pas l'avoir laissée prendre, selon le *mamoul*, un peu de ce médicament eutocyque, à l'époque voulue. Le bézoard jouit, en effet, dans ce pays, de la réputation non seulement de prévenir toutes sortes de maladies de la peau chez l'enfant, mais encore de tonifier les fibres musculaires de l'utérus. » *Mœurs médicales de l'Inde*, par le Dr Paramananda Mariadassou, p. 14. Devons-nous ajouter que le bézoard dont on a fait usage, autrefois, du xe au xviiie siècle, était la pierre artificielle formée dans l'estomac de la gazelle des Indes, de l'antilope,

en a retiré un sel cristallin, une essence et un élixir, qui devaient être des substances dont la constitution se rapprochait plus ou moins de celle des sels ammoniacaux (1).

On a fait usage des *concrétions biliaires*, qu'on prétendait sudorifiques ; du *sperme* frais... il serait oiseux d'insister.

Certaines tribus malgaches emploient le *smegma* de la femme, comme onguent. Dès qu'un enfant se brûle, la mère ou une autre femme l'emporte loin des regards indiscrets et fait ce traitement. On lave, en outre, la plaie avec de l'eau salée.

Les piqûres d'abeille, de guêpe, de frelon, etc., étaient jadis guéries avec la *morve* : on se mouchait dans les doigts et on frottait la piqûre.

Nos anciennes pharmacopées estimaient fort les *os* humains ; elles recommandent l'huile distillée de tartre et d'os humains, et l'esprit volatil d'os humains (Leclerc).

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le phosphate de chaux est d'un usage courant en thérapeutique. Seulement, au début de la médecine, on l'utilisait sous une forme bizarre et même repoussante.

Quand il connut le feu, le sauvage réduisit en

du lama, de la chèvre sauvage du Pérou et d'autres animaux : celui du porc-épic, *piedra del porco*, était, paraît-il, le plus estimé (*Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance*, par V. Gay, art. *Bézoard* ; *Dictionnaire d'hist. nat.*, de Valmont de Bomare).

(1) V. A. Franklin, *Les Médicaments* (Paris 1891), p. 152 et suiv. ; la *Faune des Médecins*, par Cloquet, t. II et V, etc. (Cf. *l'Hist. des Drogues et Espiceries*, de Garcie du Jardin (Lyon, 1611), pp. 255, 434, 636, 709 et suiv.; les *Mém. de l'Acad. des Sciences* pour 1710, etc).

cendres les cadavres de ses ancêtres. Ces cendres, pensait-il, avaient des propriétés spéciales, et communiquaient les qualités du mort. Aussi, dans de hideux banquets, mélangeaient-ils à leur boisson les cendres de leurs parents. Non seulement ces remèdes agissaient par suggestion ; mais l'ingestion de phosphate de chaux pouvait également avoir de l'efficacité.

Ce sont là vestiges de vieilles doctrines médicales, que le peuple a conservées et qu'il répète encore, sans chercher à s'en rendre compte (1).

Il y en a, dit Pierre-André MATTHIOLE, dans ses *Commentaires* de Dioscoride, il y en a qui croient que les os des corps morts, réduits en poudre et baillés en breuvage, profitent contre diverses infirmités du corps en appropriant chaque os à son membre. J'ai vu souvent l'os de test humain servir grandement au haut mal (2), aux coliques graveleuses et autres douleurs de reins.

Le docteur POSKIN a conté comment les soldats d'Afrique, au temps de la conquête de l'Algérie, se guérissaient de la jaunisse. Voici le procédé dans toute sa simplicité.

Ils se procuraient des os humains et Dieu sait s'il en manquait, à cette époque de tuerie et d'embuscades. Après les avoir fait sécher, ils les pulvérisaient en poudre fine et les mélangeaient en proportion voulue avec de l'eau-de-vie, dont ils prenaient

(1) Quand un adolescent pisse au lit toutes les nuits, faites le boire sur des ossements humains, et il se rétablira. (*Bas-Poitou*).

(2) Le remède était courant au dix-septième siècle (v. les *Remèdes de Mme Fouquet*, cités dans la *Chronique médicale*, 15 mars 1909, p. 205.)

deux verres par jour. Il paraît que le procédé était infaillible.

Dans d'autres cas, l'os confère ses propriétés sans qu'il soit besoin de l'ingérer. On pend les os de ses ancêtres à la porte de sa cabane ; on porte comme trophée le crâne de son ennemi : la simple vue suffit pour amener la guérison.

Dans certains pays, l'on est encore persuadé que les taches de naissance s'effacent, quand on les met en contact avec la *main* d'un mort.

Pour faire disparaître les poireaux, frottez-les avec un brin de paille qui a été en contact avec un cadavre ; mettez alors la paille en terre et priez neuf jours durant pour le repos de ce mort ; quand la paille sera entièrement pourrie, les poireaux auront disparu (1).

Un fait rapporté par un chroniqueur, à la date de 1622, nous montre comment les superstitions les plus étranges amenaient parfois d'horribles attentats.

Le 24 janvier de l'année susdite, on tenaillait au fer rouge, puis l'on rouait vif un voleur de profession, qui avait avoué le meurtre de quatre personnes.

Sa dernière victime avait été une jeune femme enceinte, qu'il avait égorgée, dans l'unique but de se procurer le talisman indispensable pour la réussite de ses opérations financières. Les voleurs contemporains de la guerre de Trente-Ans étaient persuadés que la possession du bras ou de la main d'un fœtus humain leur garantissait d'une part l'invisibilité, d'autre part la découverte de tous les trésors cachés ;

(1) *Revue des Traditions populaires.*

plus encore que le doigt d'un pendu, cueilli sur le coup de minuit, dans les chaînes d'un gibet.

Parfois ils se contentaient de tuer un passant, pour lui enlever les « rognons » et faire, avec cette graisse humaine, des chandelles possédant les mêmes propriétés.

Il faut parcourir, dans la longue série d'*in-folio* du *Theatrum Europæum*, l'énumération annuelle des assassinats commis durant la seconde moitié du XVIIe siècle, pour se convaincre de la quantité de victimes qu'a coûté cette incroyable superstition (1).

La superstition populaire a, jadis, attaché quelque vertu à la corde de pendu ; il suffisait, croyait-on, d'en avoir un brin dans sa poche pour être favorisé du sort, heureux au jeu, etc. La *Chronique de Metz* rapporte qu'en 1324, des troupes barisiennes décrochèrent les pendus du gibet et emportèrent les chaînes et crochets, sans doute, dit l'auteur, *pour faire des charmes et sorceries* (2).

La corde de pendu passait non seulement pour procurer d'heureuses chances à celui qui en portait sur lui, mais on s'en servait encore pour combattre plusieurs maladies. Les Romains, au dire de PLINE (liv. XXVIII, ch. 2, 9 et 12), attribuaient à la corde de pendu certaines vertus médicinales. Les sorciers l'employaient dans leurs conjurations ou leurs opérations évocatrices.

Le corps même des suppliciés était souvent mis par eux à contribution. Ces hideux débris figuraient

(1) V. *La Justice criminelle à Strasbourg*, par R. REUSS.

(2) *La Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Barrois*, t. II, par DUMONT ; 2 vol. Nancy, 1848.

comme ingrédients dans une foule d'onguents, de poudres et de breuvages magiques.

Pour ajouter a l'efficacité de ces restes affreux, dit M. Ch. Louandre, on devait les détacher du gibet à l'heure de minuit, par une nuit sans lune et surtout à la lueur des éclairs pendant un orage (1).

La *graisse humaine* (2) a servi aux usages les plus variés ; aussi ne reculait-on devant rien pour s'en procurer. L'historien de Thou a rapporté, à cet égard, un détail qui fait frissonner.

Aussitôt, à un certain signal, la populace accourut en fureur et jetta tous ces corps dans la rivière, à la réserve des plus gras qu'on abandonna aux apothicaires qui les demandaient pour en avoir la graisse (3).

La scène se passait à Lyon en 1572 ; les cadavres que l'on jetait à l'eau étaient ceux des protestants victimes du massacre de la Saint-Barthélemy.

Sous la Terreur, la graisse de guillotiné fut l'objet d'un commerce important. Un « observateur local » pour le département de Paris, au service du ministre

(1) *Croyances et Légendes du centre de la France*, t. I, par Laisnel de la Salle.

(2) La *chandelle du sommeil*, dont se sont servis les voleurs dans certains pays, devait être fabriquée avec de la *graisse de fœtus*. Semblable chandelle, brûlant dans une maison, plonge tous ses habitants dans un sommeil qui ressemble à la mort et, par conséquent, est favorable aux voleurs.

(3) *Histoire universelle*, de J.-A. de Thou, t. VI, p. 427 ; Londres, 1734. Cf. *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de uin, juillet, août et septembre 1792*, p. 12.

Garat, dans un rapport daté du 13 mai 1793, parle d'un M. Saule, « inspecteur des tribunes », un gros petit vieux tout rabougri, jadis tapissier, puis colporteur, dont l'une des mille professions avait été celle de « charlatan aux boîtes à quatre sous, garnies de graisse de pendu pour guérir du mal aux reins » (1).

A l'époque où Balzac écrivait les *Mémoires de Sanson*, il était en rapports fréquents avec la famille du bourreau, qui habitait alors rue Albouy. Il paraît, au témoignage des habitants de cette maison, que les gens du quartier et même de quartiers éloignés, venaient sans cesse demander à acheter de la graisse de pendu ou de guillotiné, ce qui, pour eux, était tout comme. Les aides du bourreau leur vendaient consciencieusement du saindoux, provenant de la charcuterie voisine, mais qu'ils avaient soin de renfermer dans des pots recouverts de papier rouge (2). Et les clients se retiraient enchantés de posséder le précieux talisman.

Dans son *Traité de Matière médicale*, daté de 1608, Jean de Renou vante déjà la graisse d'homme comme un excellent nervin : elle faisait partie de l'onguent nervin de l'ancienne pharmacopée d'Augsbourg. Selon Van Helmont, cette même graisse empêchait la contracture des membres ; et, d'après Sennert (3), elle faisait disparaître en très peu de temps les traces

(1) *Tableaux de la Révolution française*, t. I, p. 214-215, par Adolphe Schmidt. Leipzig, 1867.

(2) Le fait a été rapporté par le bibliophile Jacob, qui le tenait de Balzac lui-même. (*Intermédiaire*, 10 juin 1880).

(3) *De febribus*.

des pustules varioliques. Donnée à l'intérieur, elle dissipait le marasme et la consomption. On en retirait une huile qui, sous le nom d'*Oleum philosophorum*, faisait fondre les tumeurs, soulageait les maux d'oreilles et guérissait les catarrheux.

Longtemps la graisse humaine a passé pour souverainement efficace contre les rhumatismes (1); et les apothicaires se plaignirent souvent de la concurrence déloyale que leur faisait le bourreau, qui débitait, à beaux deniers comptant, la graisse des suppliciés.

Ecoutez les doléances de l'apothicaire POMET :

Nous vendons de l'axonge humaine, que nous faisons venir de divers endroits. Mais comme chacun sçait qu'à Paris le maître des hautes-œuvres en vend à ceux qui en ont besoin, c'est le sujet pour lequel les droguistes et les apothicaires n'en vendent que très peu. Néanmoins, celle que nous pourrions vendre, ayant esté préparée avec des herbes aromatiques, serait, sans comparaison, meilleure que celle qui sort des mains de l'exécuteur (2).

Le brave apothicaire s'entendait à vanter sa marchandise.

(1) V. *Chronique médicale*, 15 nov. 1908, p. 744.

(2) POMET, *Histoire générale des drogues*. IIe partie.

« Quand nous étions interne à l'Hôtel-Dieu de Nantes, rapporte le docteur Marcel BAUDOUIN, nous avons vu le garçon d'amphithéâtre et de la salle d'autopsie, prendre sur des cadavres de la graisse humaine, la faire fondre, et en former des pains. Nous lui demandâmes pourquoi il se livrait à ce travail ; il nous répondit qu'il vendait cette *graisse de momie* (de cadavre), assez chère, aux vieilles femmes de la contrée, cette substance étant très employée pour guérir les rhumatismes.

« Cette coutume est bien connue en France. Les paysans de certains de nos départements utilisent la graisse de supplicié, achetée au bourreau, pour les rhumatismes et les écrouelles (ganglions tuberculeux suppurés du cou). »

Mais il n'y a pas que notre graisse, notre *cerveau* lui-même a son utilité posthume : il a longtemps passé pour anti-apoplectique. Quant à l'eau, à l'huile et à l'esprit volatil, désignés sous le nom bizarre d'*Aqua aurea*, ils étaient considérés comme anti-épileptiques.

Avec les pièces dont l'assemblage forme le *crâne*, on a composé une foule de médicaments destinés aussi à combattre les attaques d'épilepsie.

Pour faire le magistère de crâne humain, écrivait LEMERY, en 1738, on calcine le crâne et on le pulvérise subtilement. Mais ce magistère n'est qu'une tête morte privée de vertu; on fera bien mieux d'employer en sa place le crâne d'un eune homme mort de mort violente (1).

Les auteurs de la *Suite de la Matière médicale*, de GEOFFROY partageaient le même sentiment : pour eux, le crâne d'un homme mort de mort naturelle ne jouissait d'aucune propriété.

Dans les apothicaireries, on vendait couramment, au XVIIe siècle, une poudre de crâne humain calciné; deux magistères, l'un simple, l'autre composé ; une teinture alcoolique ; un extrait composé ; et tous ces produits avaient d'autant plus d'efficacité, qu'ils provenaient de la tête d'un pendu ou d'un roué, dont le cadavre était resté longtemps exposé aux injures de l'air (2).

Le crâne humain faisait partie intégrante d'une série de remèdes, tombés depuis dans un juste ou-

(1) *Pharmacopée universelle.*

(2) ETTMULLER, *Commentaires sur la Pharmacopée de Schröder.*

bli : l'*eau d'hirondelles composée*, la *poudre antiépileptique de Daquin*, les *gouttes céphaliques d'Angleterre*, etc.

Les droguistes anglais, surtout ceux de Londres, vendaient, outre le crâne des criminels nouvellement pendus, « dépouillé de son pannicule charnu, vidé de son cervelet et de tout ce qu'il contient, bien lavé et séché », des têtes de mort sur lesquelles se trouvait une petite mousse verdâtre, qui portait le nom d'*usnée*.

Cette mousse, les pharmaciens et chirurgiens allaient la recueillir, avec toutes sortes de pratiques dévotieuses, sur la tête des squelettes qui ornaient autrefois les fourches patibulaires ; ils la conservaient avec le plus grand soin, et ne la livraient aux clients que dans les cas désespérés (1).

Dans ces officines, on trouvait encore de la *mumie*, « liqueur odorante et de consistance de miel », recueillie dans les hypogées d'Egypte.

Les droguistes faisaient entrer dans une multitude de préparations la *momie égyptienne*, c'est-à-dire un mélange de chair musculaire et de pisasphalte, en morceaux noirs, secs, durs, luisants, homogènes, que des Arabes déprédateurs vendaient aux Européens (2).

Par l'excellence de la matière et sa ressemblance

(1) Cloquet, *loc. cit.*, p. 423.

(2) La momie faisait partie de la *poudre contre les chutes* ; du *baume de mumie*, de Lazare Rivière ; de l'*onguent sympathique*, de G. Bate ; du *céral astringent*, de Lemery ; du *baume du Christ*, de Paracelse ; de l'*emplâtre opodeldoch*, du même ; du *baume de Joseph Balsamo*, chevalier de Sainte-Croix, etc.

avec le corps, les Egyptiens croyaient à son efficacité contre le relâchement des nerfs, pour l'épuration du sang, contre l'anémie, etc. Leurs descendants l'emploient encore dans les mêmes intentions. Les Arabes modernes ont en elle la même confiance.

A la suite des Croisades, la poudre de momies s'introduisit en Europe, et au XIIe siècle, elle y était en grande vogue. Le fait ne peut être contesté, car les ouvrages de Bacon, Boyle et Ambroise Paré attestent les propriétés médicales qu'on lui attribuait.

Il y a même lieu de supposer qu'elle est encore actuellement employée dans la médecine occulte. La sorcellerie occidentale la fait entrer dans plusieurs recettes de philtres (1).

On attribuait à la mumie blanche, que fournissaient les corps desséchés naturellement dans les sables, des vertus particulières, différentes de celles qu'on prêtait à la noire, et on l'employait aussi en médecine, quoiqu'elle fût réputée bien inférieure.

Les mumies noires elles-mêmes n'étaient pas censées toutes également bonnes ; il y avait lieu de faire un choix. Celles des filles-vierges passaient pour être bien plus efficaces ; avons-nous besoin d'ajouter qu'on devait, en conséquence, les vendre plus cher que les autres.

De quelque couleur qu'elles fussent, on leur attribuait à toutes de grandes vertus. La prévention sur leurs propriétés était poussée si loin, qu'on les regardait comme un remède universel.

François Ier en portait toujours sur lui un petit fragment pulvérisé avec de la rhubarbe, et tout prêt

(1) *Mémoire du Congrès provincial des Orientalistes français.*

à prendre dans les chutes ou autres accidents qui pouvaient lui arriver ; grâce à cette précaution, il se croyait à l'abri de tous les dangers (1).

Matthiole parle de l'engouement qu'on eut en France pour la momie ; il ajoute que, chez nos grands seigneurs, on se fût fait un scrupule de n'en pas posséder quelques morceaux (2).

La momie passait pour vulnéraire, emménagogue, antiasthmatique, antileucorrhéique, etc. ; mais il fallait, pour qu'elle conservât toutes ses vertus, qu'elle ne contînt ni os, ni poussières.

On regardait comme « fausses et dénuées de propriétés, celles qui ne réunissaient point ces caractères ; celles qui, exposées à la chaleur, exhalaient l'odeur de la poix, etc.

Quoique la momie la moins belle, la plus mal préparée, fut celle qui provenait de la classe pauvre des Egyptiens, elle était encore assez rare dans le commerce pour qu'on lui en ait souvent substitué d'artificielles (3), ainsi que l'avait constaté Guy de la Fon-

(1) *Des sépultures nationales*, par LEGRAND D'AUSSY.

(2) MATTHIOLE *in* DIOSCOR, cap. 85, éd. 1598, p. 115.

(3) Cette adultération a été signalée par L. Guyon, dès 1625. « Un juif de Damiette, qui faisait le commerce de fausses momies, avait un esclave chrétien qu'il maltraitait souvent, parce qu'il voulait l'obliger à se faire circoncire ; celui-ci, pour se venger, alla au bacha dénoncer son maître et l'adultération qu'il commettait en cette puante marchandise. Le Juif fut mis en prison et il n'en sortit qu'après avoir payé au bacha 300 sulianins d'or ; mais quand les gouverneurs d'Alexandrie, de Rosette, des autres villes d'Egypte, et même celui d'Alep furent instruits du fait, ravis d'avoir ainsi un prétexte pour extorquer de l'argent, ils rançonnèrent, chacun de son côté, ceux des Juifs qui étaient marchands de momies. Depuis cette aventure, ce trafic cessa, parce que les

taine, cité par POMET, et comme le rapporte aussi E. JOMARD, dans ses recherches sur les hypogées de la ville de Thèbes.

La vraie momie d'Egypte a été jadis vantée particulièrement contre les contusions, les chutes (*Journ. de Méd.*, XXVI, 466), les obstructions, l'aménorrhée, l'asthme, la phtisie même ; aussi la faisait-on entrer dans une foule de poudres, d'emplâtres, d'onguents, de teintures, d'électuaires (1).

En France, au temps de Louis XIV, elle était encore en usage, s'il faut en croire Jean de RENOU, qui rapporte, dans son curieux ouvrage, qu'on s'avisa d'ouvrir les cercueils de pauvres diables, « qui estoient morts de ladrerie ou de peste, pour en tirer la pourriture cadavéreuse qui en distilloit, et la vendre pour vraye et légitime mumie. »

Peut-être, après tout, la poudre de momies n'était-elle pas complètement dépourvue de propriétés : les résines, les aromates, les sels, le bitume dont elle était imprégnée pouvaient bien lui communiquer quelques vertus ; peut-être aussi ne prétendait-on à rien

Juifs, dans la crainte d'éprouver une avanie nouvelle, n'osèrent plus le continuer. » Legrand d'Aussy, qui reproduit ce passage, ajoute, en guise de commentaire : « Ainsi, les momies cessant d'arriver en Europe, elles cessèrent d'y être employées comme médicament. » Il entend dire par là qu'à partir de ce moment on ne vit plus, ou du moins très rarement, de la vraie momie d'Egypte dans le commerce. Nous avons cru devoir supprimer dans cette nouvelle édition l'appendice relatif aux « falsifications de la momie », qu'on trouvera dans l'ouvrage ci-dessus et aussi dans le premier tirage de notre ouvrage, aux pages 61-65.

(1) MÉRAT et DE LENS, *Dictionnaire de matière médicale*, article *Momie*.

moins « qu'à puyser, aux sources qui attestent le mieux la puissance de la Mort, des éléments propres à l'entretien d'une nouvelle vie », pour emprunter le langage emphatique d'un des compilateurs qui nous ont servi de guides ? Il n'y a pas lieu, en tout cas, de regretter que tous ces produits nauséabonds aient disparu à tout jamais de nos formulaires et de nos traités de thérapeutique (1).

(1) Depuis la publication de notre ouvrage a paru une étude sur la *Mumia vera Œgyptiaca* (la vraie momie égyptienne) due à M. H. Schelenz, de Cassel et traduit par Rénault, dans la *Pharmacie française*, janvier 1908. Il y a là maints détails qui compléteront nos propres informations, et dont pourront faire état ceux qu'intéresse particulièrement la question. L'article de M. Noël Hamonic sur la *Poudre de momie*, paru dans la *Revue clinique d'Andrologie et de Gynécologie* (1er du 13 mai 1909) n'apprendra rien de nouveau à nos lecteurs.

Remèdes fournis par les animaux

I

Le Chien et ses vertus médicatrices

Buffon, dans ce style dont la pompe et la magnificence trouvent encore des admirateurs, a consacré vingt pages à l'histoire naturelle du chien. Alphonse Karr, d'autres disent le peintre Charlet, se contentait de moins de vingt mots pour définir ses qualités (1).

Lamartine, Baudelaire, et au-dessous d'eux nombre de *poetæ minores*, n'ont pas caché leur sympathie pour cet ami de l'homme, son compagnon fidèle dans les jours de tristesse comme aux heures de joie. Mais ce qu'ils n'ont pas dit, non parce qu'ils l'ignoraient, mais parce qu'il ne leur appartenait pas de nous l'apprendre, c'est jusqu'où le chien pousse le dévouement, pour ceux qui lui paient ses services... en le domestiquant.

(1) On connait la phrase si souvent citée : « Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien. »

Qu'il subisse toutes les humiliations, sans faire entendre le moindre aboiement plaintif, sans recourir à des représailles dont il lui serait si facile d'user, parce que les caresses lui font vite oublier les coups, il n'y a rien là qui surprenne, bien que ce doux animal fasse preuve d'une résignation, d'une endurance, que beaucoup d'êtres humains ne seraient pas mal venus à lui envier.

Mais qu'il pousse l'abnégation, l'appétit du sacrifice, jusqu'à se laisser immoler pour le soulagement de qui le torture, c'est de la vertu qui confine à l'héroïsme ; c'est de la passivité qui ressemble au fatalisme du Musulman, ou à la foi aveugle du chrétien courant au martyre.

Le sort du chien est moins enviable aujourd'hui que jadis, puisqu'il sert à des expériences physiologiques, qui le font souffrir avant de mourir ; alors qu'autrefois on le mettait à mort sans le faire souffrir. S'il était donné aux chiens d'exprimer leur opinion, il n'est pas douteux qu'ils maudiraient le progrès, et demanderaient bien vite le retour au passé.

***

On ne sera pas étonné qu'on ait songé à utiliser le chien comme remède, quand on saura qu'il eut d'abord l'honneur d'être savouré comme mets. Dès la plus haute antiquité, certaines peuplades de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique ont mangé de la chair de chien (1).

(1) La revue égyptienne *El Moktataf* raconte, d'après le cé-

C'est un régal pour les nègres qu'un chien bien à point rôti.

Les Romains, dont les goûts culinaires sont connus, en servaient sur les tables les plus somptueuses. Ils figuraient toujours dans les festins qu'on organisait dans les réjouissances publiques, ou pour fêter la consécration des pontifes.

Pline ne craint pas d'écrire que les petits chiens

lèbre naturaliste Al-Djahez, qui vivait au xe siècle de notre ère, ce que mangeaient les Arabes de cette époque : la viande de chien constituait un de leurs plats préférés, comme on recherche chez nous les chapons. Les Arabes, selon le docteur Bertherand (*Médecine et Hygiène des Arabes*), utilisent la viande de chien.

« Cette nourriture, fort répandue dans le sud de nos possessions, écrit notre distingué confrère, a été l'objet d'un doute qui me paraît complètement levé, d'après les renseignements que j'ai pris à Biskra. On sait, du reste, que les habitants de l'île de Djerby, près des côtes du Tripoli, ont un goût passionné pour la viande du chien. Dans le *Bled-el-Djerid* (pays des dattes), de temps immémorial, les habitants, surtout les *Ben-Ouaçad*, les *Fokhaçan*, mangent du chien. A ce sujet, El Irozdok a dit : « Si un *Açadi* a faim pendant un jour dans la ville et qu'il ait un chien gras, il le mange nécessairement. » El Meçouar ben Hind a dit aussi : « Quand une femme des *Açad* enfante un garçon, on lui dit : Pourquoi as-tu enfanté un garçon ? » C'est pour se dispenser de lui offrir un plat de couches (*el Khersa*). Ce plat de couches est très probablement du chien. Le même auteur ajoute : « Les *Ben-Ouaçad*, quand leurs femmes accouchent, ainsi que les *Iokhaçani* disent : Ce sera l'année aux chiens. »

« Haçan ben Tsabet, après s'être moqué de leur goût pour cette viande et même pour la chair humaine, continue en ces termes : « Ceux de cette tribu qui passent pour poltrons, quand un voisin meurt, ils le mangent s'ils peuvent, et, pour eux, la chair du mouton, celle du chien et celle d'homme, c'est tout un. » Il ne nous appartient pas de décider, conclut Bertherand, si ces derniers renseignements sont bien dignes de foi, toujours est-il que l'habitude de manger du chien paraît commune dans les pays à dattes. « L'usage de manger des chiens continue dans l'intérieur, d'après M. le docteur Guyon et il n'est pas rare de voir des indigènes s'en nourrir aussi sur la côte. »

sont excellents, et qu'on ne les jugeait pas indignes de les présenter aux dieux. Au rapport d'Hippocrate, les Grecs n'étaient pas moins friands de la viande de chien.

On sera peut-être curieux de connaître l'origine de la coutume de manger du chien. Nous la donnons telle que l'a contée Porphyre, écrivain grec du IIIe siècle (1).

Un jour qu'on sacrifiait un chien, certaine partie tomba à terre : le prêtre la ramassa pour la remettre sur l'autel ; mais elle était très chaude et il se brûla. Par un mouvement spontané et assez en usage dans ce cas, il mit les doigts dans la bouche et il trouva que le jus était fort bon. La cérémonie terminée, il mangea la moitié du chien, et porta le reste à sa femme ; à chaque sacrifice, ils se régalaient de la victime.

Bientôt, le bruit en courut dans la ville ; chacun voulut en essayer, et, dans peu de temps, on trouva des chiens rôtis sur les meilleures tables. On commença par manger les jeunes chiens, puis on fit cuire les gros.

On fit des expériences ; on châtra les chiens pour les engraisser ; avec le progrès culinaire on eut de meilleurs résultats et les personnages les plus fashionables de Rome ne purent plus donner à dîner sans offrir un chien rôti. Les chiens de lait furent longtemps à la mode chez les gastronomes romains, comme le seraient aujourd'hui les cochons de lait.

Le chien est un mets aussi recherché en Chine

(1) *Traité de l'abstinence de la chair des animaux*, livre IV, Paris 1747, in-12 ; et Elzéar Blaze, *Histoire du chien* ; Paris, 1846.

qu'il le fut en Grèce. On le vend dans toutes les boucheries chinoises, mais il n'est accessible qu'aux gens fortunés. Au Tonkin, la chair de chien constitue un mets des plus goûtés. La viande du chien mâle, à robe fauve, passe pour la meilleure ; celle du chien noir ou blanc ne vient qu'en seconde ligne ; mais on ne doit jamais consommer la viande d'un chien mort de rage ou de toute autre maladie.

En France, on n'a guère eu recours au chien qu'aux époques troublées de notre histoire. Pendant le siège de Paris par Henri IV, on s'empara de tous les chiens errants, pour les faire cuire à la broche. Le *Journal de l'Estoile* dit qu'on en faisait d'énormes *marmitées* pour les pauvres ; aux riches, on réservait les chevaux, les ânes et les mulets ; et, au dire des gourmets, ils n'étaient pas les mieux partagés.

On ne vit reparaître les chiens sur les tables parisiennes que lors du dernier siège, celui 1870-71.

Le gigot de chien, les côtelettes de chien grillées, le filet de chien aux légumes, le rata de chien (1), calmèrent alors bien des fringales.

(1) Nous avons trouvé les formules de ces divers plats, dans une petite brochure rarissime qui est en notre possession et dont le titre est : *La cuisinière assiégée ou l'art de vivre en temps de siège*, par *Une femme de ménage* (le libraire LAPORTE). Nous ne reproduisons, à titre de curiosité, qu'une recette, celle du *rata de chien* :

« Coupez par morceaux de la poitrine, du cou, etc. ; faites revenir dans la graisse avec oignon, clou de girofle, laurier, thym, sel et poivre. Quand la viande a pris belle couleur, on la retire et on met dans le jus, pommes de terre, haricots, choux, riz ou navets. A moitié de la cuisson on ajoute sa viande et on la laisse cuire. Ce plat, peu coûteux, ne manque pas de saveur ; il fait les délices de nos soldats (*sic*). Je ne doute pas qu'il soit bien accueilli sur des tables mieux servies que la leur. »

Au reste, durant ce siège tristement mémorable, on utilisa, comme aliments, beaucoup d'animaux pour lesquels, d'ordinaire, on éprouve une instinctive répugnance.

C'était une bonne fortune quand on pouvait se procurer du cheval, des chats, voire même des rats. Dans un repas fait le 17 novembre 1870, et dont le menu a été publié (1), on relève, à côté de brochettes de foie de chien à la maître d'hôtel, d'épaules et de filets de chiens flanqués de ratons sauce poivrade, un émincé de râble de chat, un civet de chat, un consommé de chat et un salmis de rats! Le tout fut trouvé exquis et l'opinion unanime des convives se traduisit par l'étonnement de s'être si longtemps privés de mets aussi savoureux.

Mais c'est assez parler du chien-aliment ; arrivons au chien-médicament.

On a employé le chien comme remède des affections les plus dissemblables : pour guérir du mal de dents et de l'épilepsie ; pour faciliter les accouchements et calmer les tranchées ; pour faire disparaître la goutte, aussi bien que les rhumatismes. On a eu la cruauté de partager en deux des chiens vivants, pour les appliquer, tout chauds et encore palpitants, sur des membres meurtris ou enflammés (2).

(1) V. *Curiosités de l'histoire naturelle*, par de Varigny, p. 334 ; et *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*, 1870, p. 592.

(2) En 1701, deux chirurgiens prescrivirent, pour faire recouvrer l'usage de doigts blessés, des fomentations fortifiantes et émollientes, composées avec des petits chiens nouveau-nés, bouillis avec des herbes aromatiques (Combier, *Etude sur le bailliage de Vermandois*, p. 271).

On s'est contenté, d'autres fois, d'appliquer des petits chiens vivants sur le ventre de malades souffrant de fortes coliques ; et la chaleur qui en résultait calmait promptement la douleur.

On les a dressés à lécher les plaies, et il s'en suivait un notable soulagement. N'est-ce-pas M. Salomon Reinach qui a signalé, il y a quelques années, à ses collègues de l'Institut, des inscriptions recueillies au sanctuaire d'Epidaure, où il était fait mention d'enfants guéris de la cécité par le lèchement de chiens sacrés? En Bohème, nous a révélé un autre observateur, et cela de nos jours, on fait lécher par des chiens le visage des nouveau-nés, pour leur assurer une bonne vue. En Arménie, enfin, les poèmes populaires parlent de divinités issues de chiens, qu'on appelait respectueusement « fils de chien » dans la prière du soir, et dont l'office était de lécher les plaies des blessés sur les champs de bataille (1).

Ne lit-on pas dans l'Evangile de saint Luc que les chiens léchèrent les ulcères de Lazare, auquel le mauvais riche refusait les miettes de sa table (2)? C'est de ce même moyen qu'usait, au siècle dernier, un charlatan, qui se faisait appeler le *médecin de Chaudray* (3) et dont les cures jouirent d'une certaine vogue.

(1) La *Revue des journaux et des livres*, p. 257.

(2) *Sed et canes veniebant, et lingebant ulcera ejus* (Luc, chap. 16-21). Le Dr Matignon nous assure qu'en Chine, « un bon traitement de l'eczéma du cuir chevelu consiste à faire lécher par un chien la région atteinte. » Pas dégoûté, le cabot !

(3) Pour des renseignements sur ce personnage, consulter la *Notice sur Christophe Ozanne, Médecin empirique de Chaudray près de Mantes*. Chartres, 1874.

***

Dès le XVIe siècle, on s'est avisé que les maladies de l'homme pouvaient se transmettre au chien, qui prenait, si l'on peut ainsi parler, le mal à son compte. Le médecin astrologue CARDAN cite le cas d'une servante épileptique, qui fut guérie de « son haut mal », après avoir couché quelques nuits avec son chien, lequel devint épileptique. Ceci se passait à Malte.

Une autre servante, on ne nous dit pas de quel pays, éprouvait un violent mal de dents ; on lui conseilla de s'appliquer sur la joue un petit chien. « Elle fut guérie, et le petit chien se mit à courir et à aboyer avec toutes ses dents malades (1). »

PAULLINI rapporte, d'autre part, qu'une veuve, attaquée de la peste, s'appliqua un jeune chien quelque part, *circa vulvam*, et que sa santé devint excellente ; mais le chien en creva (2).

P. BOREL, FLUDD, etc., ont également soutenu, avec des faits à l'appui, qu'il n'était meilleur moyen, pour soulager les douleurs des goutteux et des rhumatisants, que de les faire coucher avec un jeune chien.

Croirait-on que, de nos jours, on ait eu recours à ces pratiques d'un autre âge (3) ? Le professeur ROUX (de Lausanne), communiquait, il y a quelques années, à la Société d'Hygiène de cette ville, les deux observations suivantes.

(1) *De rerum varietate, libri XII, cum appendice.* Bâle, 1557, in-folio, livre VI, ch. 33 (Cité par Elzéar BLAZE).
(2) BLAZE, *loc. cit.*, p. 223.
(3) POSKIN, *Préjugés populaires.*

La première a trait à un M. D..., clerc d'avoué à Chambéry, atteint de rhumatismes articulaires.

M. D... possédait un chien griffon, âgé de trois ans, qu'il faisait coucher avec lui, chaque fois que ses crises le prenaient; car il lui semblait que le corps de l'animal, appliqué sur la région douloureuse, calmait son mal. Ce chien, ordinairement très caressant, donnait alors des signes évidents de malaise et, s'il parvenait à s'échapper, allait se réfugier dans le coin le plus obscur de l'appartement.

Dans le courant de novembre 1887, les crises prirent M. D... avec plus d'intensité que d'habitude. Pendant toute une nuit, il garda son chien dans son lit, maintenu de force contre le siège du mal. Le lendemain, les douleurs avaient disparu; mais le chien était malade, poussait des gémissements plaintifs ininterrompus, et, deux jours après, il expirait dans une convulsion suprême (1).

Le second cas est celui d'une dame de Lausanne, qui faisait disparaître, momentanément, de très fortes migraines, par l'application du corps de son chien sur le front; mais, dans ce cas particulier, l'animal ne paraissait pas incommodé.

Un autre médecin de Genève, dont on ne nous a pas révélé le nom, prétend avoir observé un Languedocien, qui calmait ses douleurs rhumatismales, « en les faisant passer dans les muscles de ses chiens » dont la plupart mouraient. On le connaissait dans le pays sous le nom de *crèbo-tchè* (le crève-chien). N'oublions pas que c'est en Gascogne que le fait se passe.

(1) V. la *Science française*, 1895, pp. 197-198.

On l'a observé ailleurs, néanmoins, puisque, de temps immémorial, les ouvriers des manufactures de coutellerie de Thiers — en Auvergne — emploient des chiens vivants contre le rhumatisme. D'après un auteur qui paraît renseigné, voici comment ils s'y prendraient.

L'ouvrier émouleur doit se coucher à plat ventre sur une planche inclinée, devant sa meule de grès, qui tourne avec rapidité au-dessus d'une rigole d'eau où elle baigne inférieurement. Mais, dans un atelier où opèrent plusieurs batteries de ces meules, l'atmosphère est nécessairement saturée de leurs humides éclaboussures, et très propice, par conséquent, aux rhumatismes. Or, chaque travailleur est doublé d'un toutou qui, dès que son maître s'étend sur la planche, se campe sur le dos, et s'y allonge de façon à garantir du froid humide la région de la colonne vertébrale.

Il faut bien que cette pratique soit bonne, ajoute notre auteur, puisque des générations de braves travailleurs se succèdent en y restant fidèles.

***

Mais que sont de pareils services, en regard de ceux que rendaient jadis, au dire de Cloquet, les petits chiens nouveau-nés, que l'on employait, à défaut de l'enfant, à téter les femmes en couches et les nourrices, « dans certaines circonstances où l'on a intérêt à conserver à la sécrétion du lait son rythme normal ! (1) »

(1) Cloquet, *Faune des médecins*, t. IV, p. 110.

Les services que rend le chien vivant sont moins contestables que ceux que l'on attribuait jadis au même animal après sa mort, qu'on fît usage du corps entier ou de l'un de ses fragments (1).

Les anciens Formulaires nous renseignent, avec la plus scrupuleuse minutie, sur les précautions à observer, pour se procurer « un petit chien, ou une chienne braque, qui ait ouvert les yeux depuis peu de temps » (2), qu'on coupe par petits morceaux, et qu'on mélange avec « des sortes de vers de terre et des pains de genièvre » (3), — oh ! l'horrible mixture ! — pour en faire des huiles et des onguents lénitifs.

Ne faites pas trop la grimace, car nous ne sommes pas plus que cela certain que l'*huile de petits chiens* ne soit pas employée par quelque rebouteux de village, pour guérir les entorses et les paralysies des membres. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'Ambroise Paré, le plus grand chirurgien du XVIe siècle, ne vous déplaise, l'a prônée en toute circonstance ; et que la *Pharmacopée* de Lemery, en tête de laquelle figure l'approbation motivée et très élogieuse des « doyens et docteurs régents de la Faculté de médecine » et des « maîtres et gardes apothicaires de Paris », enregistre tout au long sa formule (4).

Le bon Paré était tellement persuadé de l'efficacité

(1) De nos jours même, il paraît que les Hindous s'imaginent que les Anglais tuent les chiens, pour s'emparer d'un remède souverain contenu dans la langue de ces animaux. Peut-être Pasteur y a-t-il puisé l'idée de son virus anti-rabique ?

(2) *Secrets d'Alexis le Piemontois.*

(3) *Dictionnaire de santé*, de VANDERMONDE.

(4) L'huile de petits chiens entrait dans la composition de l'*emplatre diabotanum*, dont la *Pharmacopée de Lemery* donne la formule.

du baume canin, qu'il se fit un devoir de raconter comment il en avait appris la recette. C'était au temps où il était attaché au service du maréchal de Montejean, dans la campagne de Piémont.

Lorsque nous entrâmes à Turin, écrit l'archiatre de Charles IX, il se trouva un chirurgien qui avait le bruit par-dessus tous de bien médicamenter les arquebuzades, en la grâce duquel je trouvay moyen de m'insinuer, et luy fis la cour près de deux ans et demy, auparavant qu'il me voulut déclarer son reméde, qu'il appelait son baume. Cependant, M. le maréchal de Montejean, qui estoit demeuré lieutenant-général du roy en Piedmont, mourut ; adonc, je remonstray au chirurgien que je m'en voulois m'en retourner à Paris, et le suppliay qu'il me tint promesse de me donner la recette de son baume ; ce que volontairement il fit, attendu que je quittois le pays. Il m'envoya quérir deux petits chiens, une livre de vers de terre, deux livres d'huile de lys, six onces de thérébentine de Venise, et une once d'eau-de-vie ; et, en ma présence, il fit bouillir les chiens tout vivants en ladite huile, jusqu'à ce que la chair laissast les os ; et après, mit les vers qu'il avoit auparavant faict mourir en vin blanc, afin qu'ils jetassent la terre qui est toujours contenue en leurs ventres.

Estant ainsi vidés, les fit cuire en ladite huile, jusqu'à ce qu'ils devinssent tout arides et secs ; alors fit passer le tout par une serviette, sans grandement en faire expression ; cela fait, on y adjouta la térébenthine, à la fin l'eau-de-vie et appela Dieu à témoin que c'estoit son baume, duquel il usoit aux playes faictes par arquebuses et autres qu'on prétendoit suppurer, et me pria de ne divulguer son secret (1).

Malgré l'autorité d'Ambroise Paré, il ne semble pas que l'huile de petits chiens ait détrôné la graisse du même animal.

La graisse de chien suffisait à tout ; elle guérissait

(1) Coulon, *Curiosités de l'histoire des remèdes*, p. 114.

de tous les maux. De temps immémorial, s'il faut en croire NIEMEYER, les paysans wetsphaliens, atteints de tuberculose, ingèrent de la graisse de chien à haute dose, comme ils avaleraient de l'huile de foie de morue (1).

Au reste, toutes les parties du chien ont été plus ou moins mises à contribution.

Le crâne de l'animal, brûlé, pulvérisé, hâtait la dessication des ulcères ; bu dans le vin, il guérissait la jaunisse et les convulsions.

La cervelle de chien (2) était un antidote contre

(1) Pour la phtisie pulmonaire, il est encore recommandé, dans certains pays, de manger de la graisse de chien.

« Ce que le public appelle de la graisse de chien, nous apprend le docteur POSKIN, fait l'objet d'un commerce hebdomadaire sur la Batte de Liège. Nous avons connu un garçon-préparateur d'anatomie à l'Université, qui en vendait des quantités considérables venant du laboratoire. *On dit* que, quand le préparateur manquait de graisse de chien, il ne se faisait pas scrupule de la remplacer par de la graisse de cadavre humain, qui ne manquait pas à l'amphithéâtre de l'Ecole de médecine. Il parait que cette substitution produisait des effets miraculeux sur les malheureux phtisiques. » Pour le choléra, aux environs de Laroche, on préconise également la graisse de chien. (POSKIN, *Préjugés populaires*, pp. 72 et 77).

(2) Il fut un temps où la cervelle de chien était une denrée singulièrement rare, si nous en croyons l'anecdote suivante, rapportée par l'ESTOILLE, dans son *Journal* (t. V, p. 281) :

Juillet 1590. — « Le mercredy, 25e jour de juillet, allant à la prédication à Saint Eustache, on entendit aucuns deviser sur la mort d'une dame riche de près de trente mille écus, laquelle ne trouvant pas avec argent de quoy vivre, et voyant deux de ses petits enfants morts de faim, les avoit cachés et fait saler par sa servante, et l'une et l'autre s'en sont nourries au lieu de pain. La dame estant morte, la servante raconta par ville cet accident.

« D'autres m'ont raconté qu'un honneste homme nommé d'Orlan, parent du Prévost des marchands, estoit mort, n'ayant pu trouver un chien pour en avoir la cervelle dont les médecins

la manie ; mais le chi en devait être d'une seule couleur. On en usait aussi contre la frénésie et les membres cassés.

L'œil du chien servait contre l'ophtalmie ; ses dents, calcinées, contre le mal de dents (1).

Galien prescrivait aux splénétiques la rate de chiens nouveau-nés.

Le lait de chienne était considéré comme excellent pour la nourriture des enfants. On se basait sur ce qu'Esculape, le dieu de la médecine, avait été nourri par une chienne ! On employait également ce lait dans les accouchements difficiles. On s'en servait encore pour les maux d'yeux et d'oreilles, et pour l'alopécie (2).

Pour guérir la gale, les coliques ou les rhumatismes, on cousait le malade dans des peaux de chiens, fraîchement écorchés et encore chauds.

On a préparé des gants avec de la peau de chiens

lui avoient ordonné de faire un bouillon, et que ledit prévost, pour secourir son parent, ayant sçu que Mme de Montpensier avoit un petit chien, avoit esté vers elle pour la supplier de le lui donner pour deux mille écus de pierreries qu'il lui portoit, et lui avoit exposé la nécessité extrême où se trouvait son parent ; à quoi ladite dame de Montpensier avoit répondu qu'elle gardoit son petit chien pour sa propre vie, prévoyant que, n'ayant pas du secours des Espagnols, la famine ne sçauroit cesser encore. »

(1) Chez les Annamites, les dents de chiens sont portées en guise d'amulettes par les enfants atteints de maladies externes ou internes.

(2) En Annam, le lait de chienne passe pour guérir la cécité. Le fiel de chien guérit les maux d'yeux, les fractures, les plaies par instruments tranchants et les éruptions douloureuses. Dans le même pays, le sang du chien blanc est particulièrement recherché ; quant au foie du chien enragé, rien ne lui est supérieur comme remède de la rage : c'est de l'opothérapie avant la lettre.

qui est, paraît-il, d'un tissu fin et serré (1). On les recommandait pour adoucir les téguments de la main et pour en calmer les démangeaisons ; on ordonnait de porter des bas de la même matière, contre les varices et les engorgements fluxionnaires des jambes et des pieds.

On a préconisé la poudre d'os calcinés de chien, comme siccative, et on a conseillé de l'appliquer sur les ulcères, les rhagades de l'anus et les tumeurs des testicules (2).

Le sang de chien a été parfois substitué à celui du bouquetin, comme jouissant des mêmes propriétés. De même, son fiel remplaçait la bile de bœuf et servait aux mêmes usages. Nous retrouverons le sang de chien dans la composition de certains philtres. D'aucuns lui ont attribué des vertus « confortatives et génératives, » qui ne sont rien moins que discutables.

L'urine de chien était efficace contre la carie des dents, les ulcères et les verrues. La Faculté de Londres dut intervenir pour en interdire l'emploi, tant il s'était commis d'abus (3).

Et l'*album græcum*, la crotte de chien, pour l'appeler par son nom, qui n'en a entendu parler dans sa

(1) Ben Johnson, au commencement du XVIIe siècle, parle, dans une de ses comédies, d'un maniaque d'inventions qui, entre autres, avait eu celle des « gants de peau de chien ». (V. *Magasin de librairie*, 9e livraison, p. 79-80). Il en venait d'Espagne, doublés de chevreau, avec boutons de perles. Sur un envoi de « ces gants de peau de chien » par Antoine Perez, v. ses *Cartas*, etc., 1624, in-4, pp. 64-65. (Cf. *Vieux-Neuf*, d'Edouard Fournier, t. II, p. 258).

(2) Schneider, *Zool.*, cité par Cloquet.

(3) Primerose, *De vulgi erroribus in medicina*, lib. IV. Amsterdam, 1639, in-12, lib. II, ch. V.

prime enfance ? Y a-t-il si longtemps qu'elle a disparu des bocaux des antiques officines ? (1).

En fallait-il des précautions pour obtenir une bonne préparation !

Et d'abord, on nourrissait uniquement avec des os les chiens qu'on devait sacrifier plus tard ; puis on les empêchait de boire, pour donner à leurs excréments une teinte blanche et une consistance friable. Après avoir choisi tout exprès le mois de mars, ou l'époque des grandes chaleurs de la canicule, il devenait facile de se persuader et de convaincre autrui, que l'on avait enfin en sa possession un remède assuré contre tous les maux.

Comment ce remède parvenait-il à guérir l'hydropisie et les ulcères, l'amygdalite et l'esquinancie ? nous ne nous chargerons pas de l'expliquer.

Il était plus rationnel de s'en servir contre l'entérite chronique et la dysenterie, puisqu'en réalité, administrer de l'*album grecum* équivalait à donner du phosphate de chaux (2).

C'est une constatation qu'il nous arrivera souvent de faire, au cours de ces études rétrospectives, que les remèdes en apparence les plus étranges contien-

(1) En Belgique, dans la province de Namur, on utilise les excréments de chiens. On les fait sécher, on les pulvérise, on les met infuser dans de l'eau-de-vie de genièvre et, en cas de besoin, on administre un ou deux petits verres de cet élixir à la patiente. L'hémorragie s'arrête aussitôt (Dr A. Poskin, *op. cit.*)

(2) A défaut de « fiente de chien », on recourait à celle d'autres animaux : Jean de Renou, au début du XVIIe siècle, recommande à l'apothicaire de tenir à la disposition de sa clientèle de « la fiente de chèvre, de paon, de pigeon, de musc, de civette. »

nent presque toujours un élément actif. Ce n'est pas un des moindres bienfaits de la chimie moderne d'avoir substitué à toutes les drogues nauséabondes de jadis des produits bien définis et d'une efficacité plus sûre.

II

Remèdes tirés du chat, du cheval et autres mammifères.

Nous avons vu, dans le précédent chapitre, le chien, « cet ami de l'homme », remplir, bien inconsciemment du reste, l'office de guérisseur, et sans payer patente, ce qui lui constitue au moins un avantage sur ses frères en animalité. Croirait-on qu'il existe un village, dans la province du Schleswig-Holstein, où la municipalité a exempté de la taxe les chiens qui, « couchant dans les lits de leurs maîtres ou maîtresses, servent à les préserver de la goutte, des rhumatismes ou autres douleurs ? » Heureux pays où les remèdes, si souvent meurtriers, dont nous faisons volontiers usage contre l'affection qui fut l'apanage des plus brillants esprits, sont proscrits et remplacés par de vulgaires toutous !

Mais le chien n'a pas seul le privilège de ces « cures sympathiques », qui devraient lui mériter, à défaut de bons traitements, au moins quelque re-

connaissance : nous connaissons un autre hôte de nos foyers, un familier de nos logis, qui, en échange de ses sacrifices, ne réclame que sa quotidienne pâtée.

Le félin, que chanta Baudelaire et qui trouvait grâce devant le grand cardinal ; qui dissipa la mélancolie de Pétrarque et dérida l'orgueilleux Châteaubriand ; que Jean-Jacques prit en goût parce que, farouche misanthrope, il avait pris l'humanité en dégoût ; le chat, pour tout dire d'un mot, partage, avec le chien, l'honneur de contribuer au soulagement de ceux qui, trop souvent, se font un cruel plaisir d'être ses bourreaux.

Il y a longtemps que les gens du peuple se nourrissent de cette illusion, que la peau du chat, préparée comme on prépare celle du lièvre (car pour faire un civet, il faut un chat, en temps de disette ou de siège), est souveraine contre « les douleurs ». Mais comme les bonnes âmes trouvent de la cruauté à immoler une bête dont la sociabilité est le moindre défaut, il en est qui se contentent de l'appliquer toute vivante sur le siège même du mal.

Quelque étrange que cela paraisse, le *chat-bassinoire* n'est pas une fiction, mais une réalité dont l'existence ne sera plus contestée, quand on aura lu cette observation, communiquée à la *Société d'hygiène* de Lausanne.

Un habitant de Lausanne, lisons-nous dans le *Journal des Campagnes* (1889, n° 52), qui emprunte les faits qu'il rapporte à un ouvrage sur l'hypnotisme, s'est porté garant d'un fait personnel.

Il était à l'agonie, sous l'influence d'une fièvre

aiguë ; le médecin le considérait comme perdu. Son chat vient se coucher sur son corps ; chassé, il revient à la charge pendant plusieurs jours.

La première station du chat avait amené une transpiration abondante, suivie d'une diminution de la fièvre. Pendant la seconde station, la transpiration devint excessive. Le malade guérit rapidement. Quant au chat sauveur, il disparut le lendemain, et on le trouva mort au fond du jardin, les poils hérissés et les membres contractés. On ne retira jamais à cette personne l'idée, absolument tenace, qu'elle avait été guérie par son chat.

Une garde-malade de Lausanne a conté qu'elle avait guéri une dame qui souffrait d'un rhumatisme au genou, en lui faisant tenir un chat sur la région douloureuse. La douleur s'en alla et le chat mourut.

Mais l'ancienne médecine avait des pratiques plus barbares, que le progrès de la science a heureusement fait disparaître de nos mœurs : on était persuadé, par exemple, qu'il suffisait d'appliquer un chat, fraîchement ouvert, sur la poitrine d'un malade atteint de pleurésie ou d'une affection pulmonaire grave, pour voir s'évanouir aussitôt tout danger. Combien il eût mieux valu appliquer sur le siège du mal un cataplasme émollient, d'une commodité supérieure, et d'une propreté moins douteuse.

***

Ce qui va suivre peut être considéré comme un chapitre de l'histoire de la superstition humaine, comme un témoignage attristant de notre infirmité intellectuelle.

Croirait-on, si on ne le lisait dans les traités les plus recommandables, que nos pères vantaient la graisse de chat châtré contre l'atrophie (1) et les coliques utérines (2) ; et la graisse de chat sauvage, appliquée sur l'ombilic, contre l'épilepsie, « pourvu qu'elle eût été prise sur un individu du même sexe que le malade (3) ? »

Le sang, tiré de la queue du même animal, donné à la dose de trois gouttes, dans une infusion de tilleul, jouissait, assurait-on, des mêmes propriétés.

La cervelle de chat ou de chatte entrait dans la composition d'un cataplasme, usité pour les ulcérations de la gorge (4).

La tête d'un chat *noir*, réduite en cendres, était un excellent remède contre les taches, les taies et autres maladies des yeux : on devait en insuffler, trois fois par jour, dans l'œil atteint (5).

***

La graisse de chat, à laquelle le chimiste Lemery a accordé une place honorable dans sa *Pharmacopée*, se trouve inscrite dans la plupart des anciens formulaires.

L'onguent de chat se préparait avec un petit chat nouveau-né, que l'on coupait par morceaux, et que

(1) Ettmuller, t. II, Lyon, 1690.
(2) Schroeder, *Zoologie*, ch. I, 15.
(3) Brunner, cité par Ettmuller, et Cloquet (*Faune des médecins*, t. IV).
(4) *Secrets d'Alexis le Piémontois.*
(5) Pour d'autres vertus thérapeutiques du chat, cf. la *Revue des Traditions populaires*, juin 1902, p. 355.

l'on mettait dans un pot vernissé avec des vers de terre.

On a tenté, à l'aide des excréments du chat, mélangés à parties égales de moutarde et de vinaigre, de guérir la goutte et l'alopécie ; mais c'est une de ces médications scatalogiques qui n'ont pas tardé à tomber dans un légitime discrédit.

Ce qui peut paraître surprenant, c'est que des hommes d'esprit pondéré aient sacrifié aux préjugés de leur temps, tout comme le plus ignorant des gens du peuple : Ambroise Paré a consacré plusieurs pages au *venin du chat* ; il ne craint pas de charger l'inoffensif animal de tous les méfaits, l'accusant d'empoisonner par l'haleine, d'empoisonner même par le regard (1) !

Un autre médecin, Antoine d'Aquin, n'eut pas de cesse qu'il n'eut fait chasser de Paris tous les chiens et tous les chats, pendant la peste de 1628, sous prétexte qu'ils étaient des agents propagateurs de l'épidémie !

Cette opinion n'était pas déjà si déraisonnable.

(1) La sorcellerie et la magie ont continué à professer une grande vénération pour le chat. Elle est basée sur la croyance égyptienne de la prédilection de la lune pour cet animal, parce que Diane, pour éviter la fureur des géants, s'était cachée sous sa figure.

La cervelle du chat entrait dans les philtres comme un poison mortel. La viande du chat noir avait la vertu de guérir les Arabes des effets du sortilège et du mauvais œil. Le Prophète, dit Sidi Ragad, avait l'habitude, pour dissiper sa migraine, de piler de la chair de chat (*lethame et gatt*) d'Inde (*henedi*) avec du beurre et du lait; l'introduction d'un peu de cette composition dans les narines suffisait pour la guérir promptement (Bertherand, *loc. cit.*). Il existe, dans certaines contrées, le préjugé, que rien n'est préférable, pour dissiper la névralgie, à une corde faite à l'aide de boyaux de chat, qu'on enroule autour du cou (Poskin, p. 76).

N'a-t-on pas, en effet, démontré, en ces derniers temps, que la promiscuité des chats avec l'homme constituait pour celui-ci un danger réel, et que ces animaux étaient, notamment par leur facilité à contracter la diphtérie, des agents de dissémination contre lesquels il était bon de se tenir en garde ?

La *Société d'hygiène* de Londres a relaté deux cas qui ne laissent pas, à cet égard, le moindre doute.

Un chat fut en contact avec un enfant qui mourut de diphtérie ; il tomba malade et fut soigné par quatre enfants ; un d'eux fut atteint de diphtérie et une sérieuse enquête démontra qu'il fallait incriminer le chat comme agent de contagion.

Dans une autre observation, cinq enfants atteints de diphtérie jouent avec trois chats qui, tous les trois, meurent successivement ; à l'autopsie, on reconnaît qu'ils étaient morts de la diphtérie.

Voilà qui n'est pas fait pour réhabiliter ces commensaux, fréquemment parasites, qui abusent si volontiers de l'hospitalité que généreusement nous leur offrons.

***

Le chat et le chien nous ont longuement occupé ; nous glisserons plus légèrement sur les autres mammifères, tels que le cheval, l'âne, la chèvre (1), le bœuf, le mouton, dont les produits ont été utilisés dans la médecine de nos pères.

(1) La cervelle de chèvre serait efficace contre les varices (Matignon, *Superstition, crime et misère en Chine, loc. cit.* infra).

Ce n'est pas ici le lieu de parler de l'exercice du cheval, dont les avantages ne sont plus à démontrer. Il serait non moins oiseux de s'étendre sur l'excellence de la viande de cheval, au point de vue alimentaire. Rappelons seulement que, chez les anciens Perses, les gens riches faisaient servir sur leurs tables, le jour anniversaire de leur naissance, un bœuf, un âne, un chameau rôti, ou un cheval (1) : c'est dire que « la plus noble conquête de l'homme » était considérée comme un mets de haut goût.

Beaucoup de peuples en font, du reste, leur nourriture presque exclusive (2), et l'on s'explique difficilement quel mobile a pu pousser le pape Grégoire III à interdire, sous peine de pénitence, la chair de ce solipède.

Le sang du cheval a aussi trouvé des amateurs. Pline parle d'une coutume des Sarmates, qui ouvraient la veine crurale de leurs chevaux et préparaient, avec le sang qu'ils en obtenaient, mélangé à de la farine de millet, une sorte de bouillie qu'ils appréciaient fort. De même, les Ostiaks de la Sibérie

(1) Le cochon de lait a eu également l'honneur de servir non seulement d'aliment, mais de remède : en Alsace on le conseillait aux personnes atteintes de maigreur ou de dépérissement.

Cette affection de l'Alsacien pour le *cochon* de lait n'était, d'ailleurs, qu'une conséquence de son estime pour le porc qui, dans son opinion, était l'animal par excellence, utile jusque dans sa dernière fibre, profitable jusque dans les dernières parcelles de sa substance. (*Ancienne Alsace à table*, par Ch. Gerard, p. 136).

(2) Malgré le culte presque religieux qu'ils professaient pour le cheval, les Arabes étaient hippophages. Seulement, ils ne mangeaient que les chevaux d'attelage et jamais ceux de course. Une tête de cheval, bouillie ou rôtie, les boyaux du cheval, farcis de riz ou de fines herbes et servis en manière de boudin, étaient jadis des mets populaires en Algérie.

asiatique, s'il faut s'en rapporter aux récits des voyageurs (1), regardaient le sang du cheval, tout chaud, comme une boisson des plus délectables.

Homère, Virgile, Claudien, Sidoine Apollinaire ont signalé, chez les peuples les plus divers, une coutume analogue, sans en manifester de la surprise, tellement la chose leur paraissait naturelle.

Ne voyons-nous pas recommandés, dans un ouvrage de la fin du XVIIIe siècle (2), le siècle de l'émancipation intellectuelle, les testicules du cheval comme aphrodisiaque !

Nous n'essaierons pas d'expliquer comment « ces organes, desséchés ou coupés par tranches ou pulvérisés, administrés seuls ou en suspension dans des eaux distillées, comme celle de fleurs de lys, même avec du safran, du borax, des semences d'anis » ; nous n'essaierons pas d'expliquer comment « ils constituent un moyen efficace d'achever les accouchements difficiles, de hâter la sortie du délivre, de déterminer l'expulsion d'un fœtus mort dans l'utérus » (3) ; nous nous bornerons à noter qu'on a attribué les mêmes propriétés à la salive du cheval ; qu'on a conseillé les verrues de cet animal, ou plutôt les excroissances cornées qui poussent sur ses membres inférieurs, comme des plus efficaces contre l'hystérie, à condition de les porter en guise d'amulette (4). Ne serait-ce pas attacher plus d'importance

(1) Hubner, cité par Huzard.
(2) *Suite de la Matière médicale*, de Geoffroy, t. V, Paris, 1757, in-12.
(3) Cloquet, *loc. cit.*
(4) Fourcroy, *L'art des médicaments.*

qu'il ne convient à ces médications justement décriées que de les soumettre à la discussion ?

Contentons-nous de rappeler, pour faire œuvre d'historien impartial et consciencieux, que les crins du cheval ont été préconisés contre la dyssenterie ; la cendre de ses dents, comme dentifrice ; la vapeur de son sabot brûlé, contre l'hystérie ; ses excréments, soit crus, soit calcinés, contre les hémorrhagies ; qu'on s'est, en outre, servi (et nous nous abritons pour que nos lecteurs ne nous tiennent pas trop rigueur, derrière l'autorité d'un de nos devanciers) du jus exprimé de cette substance (*horresco referens !*) à l'état frais, contre la colique, en l'administrant dans de la bière (1) ; ou en en faisant un sirop, regardé souverain dans cette affection, et spécifique dans les cas de pleurésie, sirop connu autrefois, en quelques parties de l'Allemagne, sous le nom bizarre de *Sirop de Saint Luther.*

Nous permettra-t-on encore de dire qu'on a préparé, avec ces mêmes excréments, des cataplasmes, vantés comme résolutifs, contre les maux de gorge, et aussi célèbres pour le moins, dans leur temps, que ceux de fiente d'hirondelles et de crottes de chien ; qu'ils ont joui de la plus grande réputation contre la strangurie et l'hystérie, en application extérieure sur l'hypogastre ; qu'on a cru que la vapeur qui s'en élevait, lorsqu'on les brûlait sur des charbons, dirigée dans le vagin, pouvait déterminer l'avortement, l'expulsion du placenta et la sortie du fœtus mort !

Nous comprendrions mieux qu'on ait fait servir aux usages thérapeutiques les concrétions trouvées

(1) Cloquet.

dans l'estomac du cheval, concrétions désignées sous le nom significatif d'*hippolithes*, et qui n'étaient, en réalité, que du carbonate de chaux.

Nous allions oublier de parler du lait de jument, avec lequel certains peuples du nord préparent une liqueur spiritueuse, connue sous le nom de *Kéfir* et qui jouit, encore à l'heure actuelle, d'une vogue méritée.

Nous croyons inutile de rappeler que le cheval fournit le sérum qui a déjà sauvé tant d'existences. Mais ceci n'est plus de la thérapeutique d'hier ; c'est presque, dirions-nous, de la thérapeutique de demain.

***

On ne peut parler du cheval, sans consacrer au moins quelques lignes à l'animal de la même famille, placé au-dessous de lui dans l'échelle des mammifères solipèdes.

L'âne ne nous rend pas seulement des services en se prêtant à nos caprices équestres, mais il nous offre de véritables ressources au point de vue bromatologique et médical.

Sa chair, condamnée par Hippocrate, et proscrite par Galien — qui, pour une fois, ont donné tort au proverbe : *Ait Hippocrates, negat Galenus* — forme la base des saucissons de Bologne, universellement estimés ; et, de même que la viande de cheval, elle a servi, en temps de disette, à prolonger l'existence de nombre de malheureux affamés.

Mais nous ne mangeons plus de la chair d'âne, sans que nécessité, qui fait loi, nous y contraigne,

comme pendant les sièges fameux de Vérone, en 1516, de Paris, en 1590 et en 1871 ; pas plus que nous n'utilisons la graisse de cet animal (1) comme laxatif ; ou son fiel, son sang (2) et sa rate, contre les divers maux qui nous assiègent.

« Quel serait actuellement, s'écrie avec indignation Cloquet, le charlatan assez éhonté, l'ignorant assez grossier, pour se permettre de faire porter en bracelet, comme une amulette érotique, le testicule droit d'un âne ? » Voilà pourtant une des innombrables recettes que recommande Pline, qui a fait avaler bien d'autres sornettes à ses crédules lecteurs.

Nous n'utilisons plus, de l'âne, que le lait de sa femelle. Le lait d'ânesse était connu des anciens et non pas seulement comme un remède dans les maladies de consomption (3), mais aussi comme un excellent cosmétique (4). Pline rapporte, à cette occasion,

(1) Le public, dans certaines régions de la Belgique, attribue des vertus curatives pour les engelures au remède suivant : se chauffer les pieds à une flambée de regain, puis les frictionner avec de la graisse de cheval, mêlée avec la cendre de foin brûlé. (Poskin, p. 73).

(2) Le sang de l'âne était jadis recommandé contre la manie et la mélancolie : *in insania, mania, melancholia etiam, specificum laudatur sanguis asini ex venis post aures captus* (Johannis *Hartmanni praxis chymiatrica*).

(3) Il y a plusieurs siècles que le lait d'ânesse a été, pour la première fois, conseillé dans la phtisie (Cf. *Epitome*, de Théophane Nonus, c. 133, p. 419, édition Bernardi). Qui a parcouru la correspondance de Gui Patin, sait en quelle estime ce médecin (si sceptique à l'égard de certains remèdes, l'antimoine notamment), tenait le lait d'ânesse ; beaucoup de gens, avait-il observé, atteignent les extrêmes limites de la vieillesse en prenant de ce lait à la saison convenable (*Mélanges de Vigneul-Marville*, t. II, p. 129).

(4) Pline, XXVIII, 12, p. 12 : *Cutem in facie erugari et tenescere et candorem custodire lacte asinino putant.*

la superstition ridicule de quelques femmes qui se bassinaient et se lavaient jusqu'à soixante-dix fois par jour avec du lait d'ânesse, parce que ce nombre était regardé comme renfermant de grandes propriétés, d'après les idées des pythagoriciens (1). L'Histoire ne rapporte-t-elle pas que Poppée se faisait suivre dans ses voyages par des troupeaux d'ânesses, pour pouvoir se baigner dans leur lait ? (2)

La thérapeutique tire ses ressources d'où elle peut, mais plus spécialement des sources qui sont à la portée de l'homme. Les ruminants domestiques ont été, parmi les animaux, ceux qui ont été mis les premiers à contribution.

Sans parler de l'usage, devenu commun, des laits de vache, de chèvre, de brebis, mentionnons l'emploi, aujourd'hui désuet, de la fiente de vache comme résolutive, laquelle est bonne aussi pour les brûlures, la goutte, les piqûres de guêpes et d'abeilles ; du fiel de brebis, qui, appliqué sur le nombril des petits enfants, leur « lâche le ventre » ; du sang de bouc desséché, sudorifique apéritif et résolutif à la fois. Notons, au passage, les vertus médicales attribuées au poil de chameau : les Anglais spleenétiques prétendent qu'un oreiller de cette substance est excellent contre l'insomnie et contre la migraine. C'est Edouard VII en personne qui aurait hérité de sa mère cette recette souveraine : quand il est pris d'un accès de migraine, il se fait effleurer les tempes avec un pinceau en poils de chameau.

(1) *Sabine ou Matinée d'une dame romaine à sa toilette, à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, traduit de* C. A. Böttiger (Paris, Maradan, 1813), p. 34.

(2) Pline, XI, 41.

Du mouton, du doux mouton on n'a voulu avoir que la peau ! La peau de mouton, récemment écorchée, a trouvé son emploi dans des circonstances mémorables. Lors de la naissance du duc de Bourgogne au château de Versailles (1682), l'accoucheur Clément eut recours à ce singulier moyen curatif. Comme l'enfant était resté assez longtemps au passage, les parties externes de la génération, chez madame la Dauphine, étaient restées contusionnées et douloureuses. Clément y fit d'abord appliquer un cataplasme d'huile d'amandes douces, dans laquelle on avait battu deux œufs cuits, « comme des œufs brouillés » ; mais les douleurs persistaient. L'accoucheur s'avise alors de faire appliquer sur l'abdomen de la parturiente la peau, encore chaude, d'un mouton noir nouvellement écorché. A ce dessein, on fit venir un boucher, qui écorcha le mouton dans une pièce voisine. Le boucher, ne voulant pas laisser refroidir la peau, s'empressa d'entrer dans la chambre de la princesse, en ayant cette peau ployée dans son tablier ; il laissa la porte ouverte, de sorte que le mouton, écorché vif et tout sanglant, le suivit et arriva jusqu'au pied du lit : ce qui fit, on le devine, une peur effroyable à toutes les dames présentes à ce spectacle (1).

Ceci est de l'histoire, ce que l'on a conté du pape Borgia est du domaine de la légende. Il n'est pas exact que le pontife ait été enfermé comme d'aucuns l'ont prétendu, « dans une peau de mouton récemment écorché ; » la vérité est autre. En réalité, César Borgia, *selon la légende*, aurait été

(1) *Journal de la Santé du Roi* (Louis XIV), p. 390-391 (note) ; cf. *Curiosités historiques*, par Le Roi, p. 48-49, n.

enfermé dans le ventre d'une mule vivante. Bien que LITTRÉ (*Littérature et histoire*) ait nié l'efficacité de ce bizarre remède comme antidote, on peut expliquer, néanmoins, son action, par l'élimination des toxines qu'il provoque, comme le ferait, d'ailleurs, tout agent médicamenteux poussant à une abondante transpiration.

Ce traitement, par le corps fumant des animaux, était encore en honneur au XVIIe (1) et même au XVIIIe siècles, témoin l'anecdote suivante, rapportée par M. Maurice BOUTRY, dans son très intéressant ouvrage sur les *Intrigues et missions du cardinal de Tencin* (2).

En 1741, on allait procéder à l'élection d'un pape. Le Vieux Collège était au complet. Seul, le cardinal allemand Zinzendorff, dont la voix était acquise au Nouveau Collège, hésitait à répondre à l'appel de ses collègues, pour un motif bizarre, que Tencin rapporte en ces termes :

« Un remède singulier, que M. le cardinal Zinzendorff fait chaque jour pour la goutte qui l'a fort maltraité, l'a empêché jusqu'ici d'entrer dans le conclave. Ce remède consiste à mettre la partie affligée dans le corps d'un porc, aussitôt après qu'on l'a tué et lorsqu'il est encore tout chaud. Le cardinal Zinzendorff a fait plusieurs tentatives et présenté même des mémoires pour obtenir la permission de continuer même son remède dans le conclave, mais

(1) Qui ne se rappelle le conseil donné au lion malade, de La Fontaine :

D'un loup écorché vif appliquez-vous la peau
Toute chaude et toute fumante.

(2) Paris, Emile-Paul, 1902, pp. 207 et suiv.

on n'a pas cru devoir la lui accorder. Les inconvénients qu'il pouvait y avoir à introduire un porc dans un lieu consacré au sérieux et à la gravité se présentent assez d'eux-mêmes. Pour les prévenir, le cardinal Zinzendorff a été jusqu'à proposer qu'on enfermerait l'animal dans un sac et qu'on lui mettrait une muselière. L'expédient ayant paru plus ridicule que suffisant, le cardinal Kollonitz a conseillé à son compatriote de rester en ville, jusqu'à ce que le service de leur maître exigeât absolument sa présence dans le conclave. »

Zinzendorff se décidait enfin à remettre à plus tard des soins aussi compliqués et reparaissait le 19 avril, sans être suivi de l'animal qu'on appelait en riant son quatrième conclaviste.

On n'imagine guère, aujourd'hui, la médecine militaire, pas plus que la civile, employant, pour guérir une chute de cheval... la peau du mouton ! Tel est, pourtant, le traitement qui fut mis en usage pendant la guerre d'Espagne, pour guérir le maréchal Lannes, atteint de violentes contusions de l'abdomen.

C'est le pharmacien Sébastien Blaze qui relate le fait dans ses curieux Souvenirs (1).

Lorsque, écrit le narrateur, le maréchal fut apporté à Vittoria, il était couvert d'ecchymoses; son ventre était enflé et tendu ; il ressentait de vives douleurs dans les entrailles, de la gêne dans la respiration, et il ne pouvait faire aucun mouvement. En outre, bien que souffrant d'une vive inflammation intérieure, ses extrémités étaient glacées. Un énorme mouton, étourdi par un coup de massue, fut écorché tout vivant. Pen-

(1) *Mémoires d'un apothicaire sur la guerre d'Espagne.*

dant qu'on dépouillait l'animal, on prépara une embrocation très chaude d'huile de camomille fortement camphrée. Immédiatement après, la peau, toute fumante, qui laissait transsuder de sa surface écorchée une rosée sanguinolente assez copieuse, fut appliquée sur la peau de son Excellence. On la croisa exactement et on cousit les bords. Des flanelles chaudes furent appliquées sur les jambes et sur les bras du maréchal, qui absorba en même temps quelques tasses de thé léger, avec un peu de jus de citron et de sucre.

Le maréchal éprouva aussitôt un mieux sensible, se plaignant seulement d'un fourmillement douloureux qui diminua graduellement : phénomène dû sans doute à l'adhérence parfaite de la peau. Puis il s'endormit dix minutes après et resta dans un sommeil profond et tranquille pendant deux heures. L'enveloppe du mouton lui fut retirée ; tout son corps frictionné avec une embrocation chaude d'eau-de-vie camphrée ; boissons émollientes, lait d'amandes douces éthéré, lavements émollients camphrés, etc. Le cinquième jour le maréchal fut en état de se mettre en route et de suivre de nouveau l'empereur à franc étrier... (1).

On pourrait croire cette médication exceptionnelle ; elle l'est en effet, car malgré de nombreuses recherches, nous n'en avons trouvé qu'une autre application, sur un personnage connu, bien qu'à titres différents, de ceux dont nous avons relaté l'observation (2).

Le romancier Walter Scott, dont nous publions ci-dessous le témoignage, avait été soumis, dans son enfance, à cette bizarre médication.

Frappé de paralysie partielle, à l'âge de dix mois, par une fièvre de dentition, Walter Scott fut trans-

(1) *Chronique médicale*, 1896, p. 750.

(2) Notons, toutefois, que les entrailles, encore fumantes, du mouton ont été employées, pour Mirabeau, dans sa dernière maladie (Cf. *Journal de médecine de Paris*, 1907, p. 60).

porté chez son grand-père, dans une ferme des montagnes, au milieu de l'air vif et pur des hauteurs. Il a écrit plus tard divers épisodes curieux et touchants de cette époque, entre autres celui-ci :

Je me souviens parfaitement de tout ce que ma situation avait de singulier et en apparence de fantastique.

Parmi les traitements, parfois extraordinaires, auxquels je fus soumis, on décida que toutes et quantes fois qu'un mouton serait tué pour la table, je serais déshabillé et emmailloté dans la peau toute chaude enlevée à la carcasse de l'animal. Je me rappelle être resté couché sur le plancher du petit parloir de la famille avec cet accoutrement tartare, tandis que mon grand-père avait recours à tous les encouragements imaginables pour m'exciter à ramper et à faire effort. Ma mémoire garde encore l'image distincte du vieux sir Georges Mac-Dougal, de Makenstown, notre cousin, se joignant tendrement aux tentatives de mon bon aïeul. Je le vois encore, dans son uniforme antique (il avait été colonel des *grey's*), avec un petit tricorne, une veste écarlate brodée et un habit de couleur claire, ses cheveux blanc-de-lait noués à la mode militaire, agenouillé devant moi, tirant doucement sa montre sur le tapis, afin de me décider à suivre le brillant joyau. Le vieux soldat et l'enfant enveloppé dans la peau de mouton devaient faire un singulier tableau. Je pouvais avoir à peine trois ans, car je n'avais pas atteint ma quatrième année, lorsque je perdis mon grand-père, et sir Georges le suivit de près.

On sera disposé à trouver moins étrange un tel récit, quand on saura que, même de nos jours, on fait usage d'une peau de mouton, encore chaude, en application sur le ventre, pour guérir de la fièvre typhoïde (*Intermédiaire*, 1875, col. 181) ; et qu'on enveloppe, dans la peau d'un mouton écorché vivant, un nouveau-né venu au monde trop faible (*Idem*, ibid., col. 205) (1).

(1) A signaler également l'emploi de la peau de daim (qui

Ne sait-on pas, du reste, qu'il se fait un véritable commerce, aux Halles centrales, à Paris, de pigeons destinés à être appliqués, encore chauds, sur la tête des enfants atteints de méningite? Notre ami LEGUÉ nous a confirmé le fait, qu'il avait pu contrôler *de visu*. (Cf. *Chronique médicale*, 1902, p. 336.)

n'est autre chose que de la peau de mouton teinte d'une façon spéciale), dans le traitement de l'eczéma (Cf. *Chronique médicale*, 1898, p. 634). Les Chinois, au dire de MATIGNON (*Superstition, crime et misère en Chine*, p. 360), utilisent pareillement la peau d'animaux fraîchement dépouillés et ils sont persuadés, notamment, que la peau de la souris jouit de propriétés spéciales contre les furoncles et les abcès.

III

L'araignée et ses propriétés médicales

Est-ce vraiment une fable ce qu'on nous conte de l'astronome Lalande, qui avalait avec délices toutes les bestioles répugnantes, et qui avait, dit-on, pour les araignées un goût des plus décidés (1) ? N'entendait-il pas, en agissant de la sorte, prêcher d'exemple et montrer aux timorés que l'araignée était loin d'être un poison, puisqu'il l'appréciait à l'égal du mets le plus délicat ? A moins que le disciple de Diderot et des Encyclopédistes n'ait eu recours aux araignées, dans les moments où les défaillances sont sans excuse, et où il est interdit d'être sourd, quand sonne à toutes volées de cloches l'heure du berger ?

Peut-être ne nous faisons-nous pas entendre à

(1) V. la *Chronique médicale*, 1906, p. 566.

notre gré, et conviendrait-il de s'en expliquer à mots plus découverts. Nous citerons nos auteurs, ce qui nous dispensera de développer plus clairement notre pensée.

Donc, Lorry rapporte l'exemple d'une femme qui, voulant empoisonner son mari, en lui faisant absorber huit grosses araignées noires, ne réussit qu'à « développer en lui des facultés qui paraissaient assoupies ». Paul d'Egine, Aétius, Avicenne ont signalé le même phénomène, c'est-à-dire le priapisme se produisant après l'absorption d'araignées, qui auraient cette propriété de commune avec les cantharides.

Michel Lochner nous a laissé l'histoire d'une espèce de manant qui, après avoir dévoré des araignées, tombait dans les crises les plus violentes d'une érotomanie furieuse. Cloquet, qui a collecté ces faits, ajoute qu'il est de notoriété publique que les courtisanes du Brésil font un grand usage de la poudre d'araignées comme aphrodisiaque ; et le docte professeur n'avançant rien sans preuves, il y a toute apparence qu'il ait dit vrai. Nos confrères américains pourraient nous renseigner à cet égard d'une façon précise (1).

(1) Si, dans quelques pays, au Brésil et aussi au Kamtchatka, paraît-il, on considère comme un excellent aphrodisiaque les araignées réduites en poudre, le docteur J. Regnault, médecin des colonies, nous fait connaître que les Extrême-Orientaux leur attribuent d'autres propriétés. Dans certaines régions de l'Indo-Chine, dans le nord du Tonkin en particulier, les gens du peuple croient qu'il suffit de manger des araignées pour faire disparaître la polyurie ou la pollakiurie : quatre grosses araignées suffisent pour obtenir un résultat; mais il ne faut pas,

Vous ignoriez ces vertus de l'araignée ; saviez-vous davantage que des personnes maigres avaient engraissé par l'usage de cet aliment, que nous hésitons, malgré tout, à qualifier de ragoûtant ?

Vous avez pu voir des poules, des bécasses, des rossignols et d'autres oiseaux manger des araignées, sans en être incommodés. L'homme, cet animal supérieur, n'en éprouve pas plus de dommage.

La dépravation du goût, dont il est ici question, n'est assurément pas très commune dans nos climats ; mais les naturels de la Nouvelle-Hollande (au dire de Cuvier), et aussi de quelques îles de la mer du Sud, se font un régal, en temps de disette il est vrai, d'une sorte d'*épéire*, variété d'araignée que les naturalistes futurs rangeront probablement un jour dans la classe des araignés comestibles : *aranea esculenta*, diront les forts en thème.

Mais l'araignée n'est pas qu'un aliment, c'est aussi un médicament, et c'est même à cet unique titre qu'elle doit de prendre place dans cette étude. Le moindre service que puisse rendre cette bête malfai-

d'après eux, abuser de ce remède, car, pris en trop grande quantité, il provoque une rétention complète d'urine.

Les Chinois emploient, en applications locales, des araignées broyées, contre les morsures des mille-pattes et contre la vésication que produit sur la peau le simple passage de certains myriapodes semblant être des *géophiles*. Le docteur J. Regnault pense qu'il pourrait y avoir là une action analogue à celle qui semble se produire dans le traitement populaire des piqûres de scorpion : on écrase l'animal et on l'applique sur la piqûre qu'il vient de faire ; ou bien, on applique sur cette piqûre de l'huile dans laquelle on a fait macérer des scorpions ; tout se passerait comme si les humeurs du scorpion contenaient l'antitoxine du venin inoculé. Le traitement chinois mérite donc mieux que notre raillerie.

sante et d'aspect repoussant, est de contribuer à soulager nos souffrances, service qu'elle nous fait assez chèrement payer, quand elle nous transperce de son dard empoisonné.

***

Les propriétés de l'araignée ont été constatées bien avant le XVIe siècle ; mais, pour ne pas prolonger une énumération qui paraîtrait fastidieuse, nous ne remonterons pas au-delà de cette époque.

Les *Commentaires de Pierre-André Matthiole*, qui portent la date de 1572, résument, en quelques lignes, les bénéfices qu'on retise des arachnides :

L'araignée qu'on appelle *Holcos* ou *Lycos*, c'est-à-dire loup, broyée dans une pièce de lin, mise sur un linge et appliquée aux deux tempes ou au front, guérit la fièvre tierce.

Sa toile estanche le sang et garde d'inflammation les playes superficiaires.

Il y a une autre espèce d'araignée qui fait une toile blanche, fine, épaisse, laquelle liée dans un cuir et attachée au bras, guérit, comme on dit, des fièvres quartes (1) : cuite en huile rosat, est bon aux douleurs d'oreilles, si on en met au dedans.

---

(1) Le médecin SONNET de COURVAL, qui a écrit une *Satyre contre les charlatans et pseudo-médecins*, n'en recommandait pas moins, contre la fièvre quarte, « l'araigne (lisez l'araignée) enclose vive dans une coquille de noix et portée au col ». C'était une croyance populaire, que cette foi dans les vertus des araignées, car le docteur MONNIER, un praticien de quelque valeur, puisqu'il fut le médecin de la famille de Guise, parle, en quelque endroit de ses ouvrages, des *aragnées*, de l'if et aulx, « que les païsans attachent avec un heureux succès sur le col et les bras de ceux qui ont les fièvres tierces et quartes » ; et aussi de

Nous retrouvons ce moyen original de couper la fièvre, dans deux auteurs, dont l'un, au moins, fut un des médecins les plus réputés de son temps.

Benoît, de même que Ströbelberger, le praticien auquel nous faisons allusion — nous pourrions mentionner également Jérôme de Monteux, l'archiâtre du roi de France Henri II — faisant prendre tout d'abord au fébricitant une certaine dose de vin de grenade; puis ils attachaient, à chaque poignet (1) ou aux tempes, un emplâtre dont les araignées faisaient la base, et qui contenait aussi, croit-on, de l'onguent populeum !

Pour beaucoup de médecins d'autrefois, l'araignée était le spécifique des fièvres intermittentes. James, dans son *Dictionnaire de Médecine*, prétend, avec tout le sérieux qui convient en la circonstance, que des bols de toile d'araignée ont très rapidement dissipé une fièvre intermittente, qui n'avait pas cédé aux préparations de quinquina.

l'huile d'araignées, « dont on oint les émonctoires dans les maladies malignes et contagieuses ».

Si vous êtes curieux de connaître la composition de cette *huile d'araignées*, rien de plus aisé à satisfaire que votre curiosité : il vous suffira d'ouvrir la *Pharmacopée* du chimiste Lemery, approuvée par les plus hauts dignitaires de la Faculté, doyen en tête, et dont notre *Codex* actuel est le descendant légitime, et vous y lirez la recette qui suit :

« Prenez soixante grosses araignées bien nourries, laissez-les macérer pendant vingt-quatre heures dans un pot vernissé... On l'emploie pour les fièvres, pour la petite vérole et pour bien d'autres maladies. »

(1) On prenait, d'autres fois, de la toile d'araignées, qu'on mêlait à parties égales de suie de cheminée : on y ajoutait un peu de sel commun et ce qu'il faut de vinaigre pour faire du tout un cataplasme, qu'on appliquait sur les deux poignets du fébricitant. On répétait ce remède deux ou trois fois.

Ettmuller avoue, sans fausse pudeur, qu'un paysan lui a montré la manière de traiter cette même fièvre par la *poudre d'araignées*, à la dose d'un scrupule ou d'un demi-gros.

Peut-être ne faudrait-il pas aller dans des contrées bien reculées pour retrouver ces pratiques. Il n'y a pas si longtemps qu'on pouvait voir le peuple de nos campagnes chercher à arrêter le cours des fièvres quartes, en écrasant sur le poignet une grosse araignée ; ou en enfermant cet animal tout vivant dans une coquille de noix, qu'on suspendait au cou en guise d'amulette ; tant il est vrai que les sottises humaines ont un pouvoir considérable de survie (1).

***

De toutes les préparations à base d'araignées, poudre, huile (2), simple ou composée, onguent, etc., une seule a conservé la faveur dont elle jouissait autrefois : c'est la toile d'araignées, qui réussit assez bien à arrêter les hémorragies capillaires. Il est vrai-

(1) C'est sans doute un souvenir de cette médication, que cette nouvelle mode qui a sévi en ces dernières années, de l'autre côté du détroit : les élégantes du Royaume-Uni devaient porter, aux cinq doigts de la main gauche, cinq bagues différentes de forme, de monture, de pierres ; au poignet, un bracelet ; sur le dessus de la main, relié aux bagues et au bracelet par des chainettes d'or, un médaillon à l'intérieur duquel on mettait une petite araignée desséchée et sous verre. Les plus raffinées entouraient ce cadre de verre de diamants et de perles fines.

(2) « L'*huile d'araignée*, dont on frotte les deux poulx le jour de l'intermission, est fort recommandée pour guérir les fièvres intermittentes : on la fait tiédir pour en frotter les parotides, et en appliquer sur le cou et les bras, afin d'attirer au-dehors le venin, dans les maladies contagieuses ou malignes. »

semblable qu'elle agit, en ces circonstances, mécacaniquement, à la manière de l'amadou (1).

La toile d'araignées a encore été utilisée, cuite dans du vinaigre, en application sur l'abdomen, dans les cas de flatuosités et d'hémorragies utérines ; mais de cela nous ne voudrions répondre ; pas plus que des vertus de l'huile empyreumatique dont Libavius a donné la formule et qui, selon cet auteur, détruirait radicalement les verrues et les poireaux.

Nous en dirons autant de la mixture qu'on obtenait, en broyant la toile d'araignées avec un blanc d'œuf et du noir de fumée et qui dissipait, disait-on, la fièvre tierce : ce sont rêves d'alchimistes qui ne valent pas qu'on s'y arrête.

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur les propriétés curatives de l'araignée, qui sont des plus discutables ; mais nous dirons quelques mots de la *soie* des araignées, qui a reçu, ainsi que nous l'allons voir, des applications tout à fait imprévues.

« Les araignées filent, en effet, comme les vers à soie ; le fil est à la fois plus fort et plus fin que celui de la soie ordinaire : il résiste à toutes les secousses. Il n'en faut que trois onces pour faire une paire de bas de grande personne et trois quart d'once pour

(1) La *toile d'araignée,* lit-on dans un vieil auteur, est « vulnéraire, astringente, consolidante ; elle arrête le sang, étant appliquée sur les plaies récentes : et rien n'est si commun parmi le peuple que de s'en servir pour les coupures ; il faut en mettre à la plaie sitôt qu'elle est faite, ce qui l'empêche de tuméfier : on en fait encore usage dans la colique venteuse et dans les pertes utérines ; on en fricasse pour cela de la grosseur d'un œuf avec un peu de vinaigre, et on applique ce cataplasme chaudement sur le nombril ; ce qui procure la sortie des vents, et calme la perte. »

des mitaines... » Tels sont les renseignements que nous extrayons, ainsi que ceux qui vont suivre, d'une monographie des plus curieuses, dont nous n'avons pu recueillir que des extraits, en attendant que nous puissions la consulter dans l'original (1).

C'est le 5 décembre 1709 que Mgr Bon, « chevalier, marquis de Saint-Hilaire, baron de Fourques, seigneur de Celleneuve, Saint-Quintin et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, premier président de la Cour des comptes, aydes et finances de Montpellier, et président de la Société royale des sciences de la même ville », lisait, à l'assemblée publique de cette société, son *Mémoire sur la soie des araignées.*

Bon était parvenu à faire des mitaines et des bas, d'une belle couleur grise naturelle, avec les cocons de soie dans lesquels les araignées enveloppent leurs œufs.

Il envoya une paire de ces gants à l'impératrice d'Allemagne, femme de Charles VI ; il en fit remettre à Louis XIV et à la duchesse de Bourgogne (2). Ils

(1) En voici le titre exact : Bon, *Dissertation sur l'utilité de la soie des araignées,* en latin et en français. Avignon, 1748, pl. in-8.

(2) Et aussi au duc du Maine, qui l'en remercia par l'épitre suivante, dont nous avons pu prendre copie sur l'original :

« A Versailles, ce 18 may 1710, je n'espérois pas, Monsieur, que vous pourriès satisfaire avec autant de diligence à l'envie qu'avoit Mme la Duchesse de Maine d'avoir une paire de gans de soye d'araignée. Je les receus hier et les ay présenté de vostre part. Je puis vous assurer que ce nouvel ouvrage a été bien admiré. Mme la Duchesse du Maine m'a chargé de vous en faire des remerciemens et de vous tesmoigner combien elle est sensible à l'empressement que vous avès eu de luy faire ce plaisir, je vous en suis très obligé aussy en mon particulier ainsi que du compliment que vous me faites sur la nouvelle grace

furent « trouvés parfaitement beaux, écrivait LEMERY à l'inventeur (1), et la soie d'une finesse et d'un éclat admirable ; mais l'horreur que le Roy a pour les araignées l'a empesché d'y toucher, quoyque j'ay encore asseuré S. M., comme je l'avais desjà fait plusieurs fois, qu'on se les imaginoit dangereuses sans aucun fondement. Mme la duchesse de Bourgogne a marqué la même prévention ; mais l'habitude de veoir cette soye en usage et sa beauté surmonteront bientost cette répugnance. Nos Minerves les premières ne pourront s'empescher de l'employer dans leurs ouvrages... Les dames par vos soingz en feront bientost leurs plus galantes parures et les autels n'en refuseront pas les ornemens. » Et Lemery terminait

que le Roy vient d'accorder à mes enfans en les honorant de la survivance de mes charges et suis très persuadé que votre joye en cette occasion est des plus sincères.

L.-A. DE BOURBON. »

(1) *Catalogue d'autographes* de la Veuve CHARAYAY.

BROSSETTE dit qu'en janvier 1710, on parlait beaucoup de l'invention, et qu'il vit une des paires de bas tricotées par le président, que M. de Noailles portait à la duchesse de Bourgogne. MONTESQUIEU estimait fort M. Bon ; moins prompt à railler que VOLTAIRE, qui s'en amusa dans *Zadig*, il ne riait pas de la découverte de son collègue. CASSINI, le 7 février 1710, encourageait le président Bon dans cet essai, « qui, lui disait-il, fait beaucoup d'honneur à votre Société royale (de Montpellier). » Le sieur COLONIA disait, dans une lettre, que Mocenigo, ambassadeur de Venise, avait voulu faire connaitre cette découverte à la République. Enfin l'abbé de CAMPS écrivait : « On n'a plus qu'à établir des manufactures qui l'emporteront assurément sur celles des vers à soie. » Bref, on en parlait partout. L'Anglais, qui, en 1834, prétendait avoir fait la même découverte, et cet autre, M. ROLT, qui, plus récemment, avait trouvé le moyen de dévider la soie des grosses araignées de Corée et d'en faire un tissu, n'arrivaient donc pas les premiers (*Vieux-Neuf*, d'Ed. FOURNIER, t. II, pp. 242-3).

son épitre, en demandant à Bon Saint-Hilaire (pour le cours de chimie qu'il professait) la formule d'un sel volatil, tiré de cette soie, et destiné à calmer les maux de nerfs (1).

La soie d'araignée eut un instant de vogue (2), presque d'engouement, tant que la mode s'en mêla (3).

(1) Fagon, lui-même, médecin du Grand Roi, écrivait à Bon de Saint-Hilaire que le duc du Maine lui avait montré sa dissertation sur la soie des araignées. Il comptait, ajoutait-il, en faire part à son fils, conseiller d'Etat, intendant des Finances (*Cat. Charavay*).

(2) Cloquet, *Faune des médecins*, t. III, p. 55-58 ; cf. *Revue Britannique*, nov. 1831, p. 137.

(3) Nos mondaines porteront-elles un jour des robes en soie d'araignées ? On s'est occupé, naguère, de la question, à la Société entomologique de France. M. Georges Richard, avocat, avait envoyé à cette association des échantillons d'une étoffe qu'il s'était procurée à Tamatave. Et nos entomologistes ont pu admirer une jolie petite soie fabriquée avec les fils des araignées de Madagascar. Les naturels de l'île Maurice connaissent depuis longtemps la soie d'araignées, Ils envoyèrent jadis à l'impératrice Joséphine une paire de gants en étoffe d'*épeire*. Le nom malgache de ces araignées est *Hatabe* ; le nom scientifique, *Epeira Madagascariensis* ou *Eperia Livida*.

C'est un spectacle curieux que ces insectes rangés par douzaines, tournant le dos à un dévidoir, qui leur enlève de l'extrémité du corps des fils d'une brillante soie jaune-rouge, de 16 à 40 mètres de long par sujet. Quand l'araignée n'a plus rien à donner, on coupe le fil qui la retient prisonnière et, rendue ingambe par cette opération de délestage, dont elle ne paraît nullement souffrir, elle se hâte de regagner le coin de l'appartement, où une ample provision de moustiques et de mouches assouvit sa faim qui paraît grande. Au sortir du corps de l'araignée, la soie est recouverte d'une matière visqueuse, dont on la dépouille par des lavages dans l'eau courante. Les fils peuvent alors être tissés sans difficulté, mais leur ténuité est telle qu'on doit les réunir par huit, pour leur donner la résistance nécessaire. Le nouveau textile, sensiblement plus léger que la soie, est tout désigné pour servir à la confection des filets dont on protège l'enveloppe extérieure des ballons.

Des savants, tels que Réaumur (1), ne dédaignèrent pas de s'en occuper, et l'auteur de l'*Histoire des insectes* fit, de la découverte du magistrat de Montpellier, l'objet d'un rapport à l'Académie des sciences. Mais les gants d'araignées restèrent des articles de curiosité plutôt que de commerce et n'arrivèrent pas à se vulgariser.

Plus tard on a repris les expériences sur les fils de l'araignée, mais on n'est pas allé jusqu'au tissage, réalisé chez nous, il y a près de deux siècles, par Bon de Saint-Hilaire.

Cette singulière industrie a été récemment retrouvée, chez les sauvages du Paraguay, par le voyageur Félix d'Azara ; et, dans plusieurs provinces de la Chine, notamment dans le Yunnan, les indigènes récoltent les cocons d'araignée, dont la soie est envoyée sur les marchés européens, mélangée avec du bombyx (2).

(1) *Recueil de l'Académie des Sciences*, 1710.
(2) *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1892, t. I ; cf. *La Nature*, 4 juin 1892.

IV

La Vipère

La vipère occupe dans l'ancienne matière médicale une place autrement considérable que l'araignée. Il suffit, pour caractériser son importance, de dire qu'elle faisait la base de la préparation la plus populaire d'autrefois, de l'universelle panacée, de la thériaque, en un mot, dont le nom seul est tout un poème ; un poème grec, dont le médecin romain Andromaque est l'auteur, ce qui n'a rien qui doive surprendre, car tous les médecins de Rome étaient Grecs, comme on sait, et les ouvrages médicaux qu'ils nous ont laissés sont écrits en langue grecque.

Andromaque nous a longuement décrit la préparation des trochisques de vipère, l'ingrédient fondamental de son antidote :

Pour cela, dit-il, choisissez, à la fin du printemps ou au commencement de l'automne, des vipères longues, pesantes, à l'œil vif, au museau retroussé, qui se sont nourries de rameaux

de fenouil vert ; coupez-leur la tête et la queue, enlevez-leur les entrailles et la peau, et faites bouillir leur tronc ainsi écorché dans de l'eau avec un peu de sel et de l'aneth. Puis pressez légèrement la chair cuite, après qu'elle se sera détachée des os et mélangez-la avec du pain sec pulvérisé, pour en faire de petits trochisques, que vous dessécherez au midi en les retournant fréquemment.

A lire cette formule, on croirait que rien n'était moins compliqué que la préparation des trochisques de vipère : il en était bien autrement, si on s'en rapporte à Dioscoride, commenté par Matthiole.

D'abord, toutes les vipères ne sont pas bonnes pour la confection de la thériaque, et le choix de la saison pour la chasse de ces animaux n'est pas indifférent.

Galien (1) a fort bien et clairement déclaré, écrit Matthiole (2), qu'il ne faut pas chasser aux vipères, comme d'aucuns font, au milieu de l'esté, ni aussi tost qu'elles sont sorties de leurs taniéres. En esté leur chair s'altère ; à l'issue de leurs tavernes, elle est séche, froide, exténuée. Donc, le meilleur tems est celui qui est entre les deux susdits... Si le printemps a esté froid, il faut attendre le commencement de l'esté.

(1) Galien prétend qu'on appela la *thériaque* ainsi, autant parce qu'elle est souveraine contre les morsures des animaux venimeux (θὴρ. bête féroce), que parce qu'elle renferme de la chair de vipères. La vipère qui entrait dans la composition de la thériaque n'était pas notre vipère indigène, mais la vipère *Hajé*, qui était bien plus venimeuse que les autres. Rappelons, pour montrer l'importance qu'on attachait autrefois à la présence de la vipère dans la thériaque, que les colporteurs qui vendaient celle ci dans les foires la débitaient dans des pots de faïence, « couverts d'un papier sur lequel sont peintes deux vipères qui forment un cercle couronné de fleurs de lys. » Voir Pomet. *Histoire générale des Drogues*; Paris, 1694, 2e partie.

(2) *Commentaires de Matthiole*, p. 206-207.

Les vipères pleines ne valent rien, les autres peuvent être employées. A cet effet, on leur coupe la tête et la queue (1) ; car, outre que ces parties sont plus venimeuses, « elles sont dures et il y a peu de chair ».

Aux grandes vipères il suffit de couper quatre doigts de chaque costé. Tout le reste du corps, après l'avoir escorché et getté toutes les entrailles, il faut bien laver et mettre dans un pot de terre avec eau nette et anet vert (lors il est en sa vertu) ; sous le pot, des charbons pour le faire cuire, ou du bois sec qui ne fume aucunement ou encore, pour le mieux, des sarmens de vigne.

On y ajoute une très petite quantité de sel, si les vipères ont été prises dans leur saison ; pas du tout, si on les a recueillies au commencement de l'été.

Les vipères étant bien cuites, « comme si on en voulait manger », on les retire de l'eau, on tire toutes les arêtes à part ; on pile bien la chair, ainsi débarrassée, avec un peu de pain de farine, bien levé et bien cuit au four, sans quoi le médicament peut s'aigrir.

Après avoir si bien pétri ensemble le pain et la chair des vipères, qu'il n'y ait un seul petit lopin de chair qui ne soit bien incorporé, il en faut faire des trochisques bien petits.

(1) Dans la *Matière médicale chez les Chinois*, de MM. Dabry et L. Soubeiran, il est dit que les Chinois emploient encore divers serpents, tels que le *choni-chi*, et qu'ils supposent que le principe vénéneux est accumulé dans la tête et dans la queue de ce reptile. Les Arabes croyaient le contraire et pensaient que le venin se trouvait répandu dans tout le corps des vipères et qu'il montait à la tête de ces reptiles lorsqu'ils étaient irrités. De là est venue la pratique de les fustiger.

Le lieu où l'on fait sécher les trochisques doit être « au plus haut de la maison, regardant le Midi, ou pour le moins n'estre point tourné vers le septentrion, afin que le soleil y batte presque tout le jour, car en tel lieu ils se dessécheront bien ».

On ne manquera pas de les remuer souvent pour qu'ils se sèchent uniformément. Au bout de quinze jours, on les serrera dans un vase d'étain, ou de verre, ou d'or ; ces deux dernières matières sont préférables à l'étain, qui contient assez fréquemment du plomb.

***

Si la préparation a été soigneusement faite, elle reste efficace pendant trois ou quatre ans.

Cette efficacité est attestée par tous ceux qui l'ont expérimentée.

Pline conte qu'Antonius Musa, médecin de l'empereur Auguste, ordonnait les vipères à manger à tous ceux qui avaient des ulcères incurables, et que ce remède les guérissait.

Cardan prétend avoir guéri des ulcères du poumon avec cette même drogue, dont il avait modifié seulement quelque peu la formule.

La cendre de la peau de vipère faisait disparaître la pelade, si on en frottait souvent le malade.

« La cendre de la vipère entière, vive, mise dedans un pot neuf de terre, avec deux onces de jus de fenouil et un grain d'encens, puis couvert et bien luté d'argile et mis au four pour brûler », est très efficace contre les cataractes et « offuscations des yeux », soit appliquée directement, soit sous forme de collyres.

La tête de vipère, « liée dedans un linge et pendue au cou », est un excellent remède contre les esquinancies (1).

Galien prétend (2), et Dioscoride l'en raille à juste titre, que la chair des vipères ingérée provoque la phtiriase ; et cependant, lui-même écrit, dans un autre passage (livre III des *Aliments*), que les Egyptiens mangent ordinairement des vipères et autres serpents, comme des anguilles. Pline assure que pareille coutume se retrouve chez les habitants des Indes occidentales aussi bien qu'orientales.

La vipère guérissait encore les vérolés et les ladres, au dire de Galien, qui a relaté la guérison de deux ladres, qui avaient bu du vin où l'un de ces animaux était mort. La relation de Galien nous a été conservée par Matthiole, que nous soupçonnons fort d'avoir, pour la circonstance, ajouté quelque détail de son cru. Le récit est, en tout cas, trop joli pour que nous le laissions enfoui dans l'in-folio poudreux où nous l'avons découvert.

Voici donc l'histoire, telle qu'on la peut lire dans

(1) Depuis que la science ne repose plus sur l'autorité du Maître mais sur l'observation, la vipère a cessé d'être un médicament et les recettes que nous venons d'énumérer ne sont plus prescrites que par les empiriques et les prôneurs de remèdes secrets. Il en reste cependant des traces dans nos campagnes. A Aigrefeuille, si nous en croyons le professeur Viaud-Grand-Marais (de Nantes), quand vient mars, saison des amours des serpents, on irrite les vipères et on les tue. Elles sont ensuite dépouillées de leur peau, mises deux jours à macérer dans du vinaigre très fort, puis elles sont suspendues à une poutre à l'aide d'une ficelle, séchées et pulvérisées. Les paysans mangent cette poudre avec du pain et du beurre, comme sudorifique, et l'administrent à leurs bestiaux. Une vipère ainsi préparée se vend un franc, un franc cinquante.

(2) Mésué, le médecin arabe, en dira autant plus tard.

les *Commentaires de Dioscoride* (1). Nous ne modifions nullement le texte, nous le transcrivons seulement en français moderne, afin d'en rendre la lecture plus facile.

Un de notre compagnie, étant ladre, hanta et conversa tant avec nous qu'aucuns en furent entaches ; il était déjà puant et tout gâté : par quoy on lui bâtit une petite maisonnette à part près d'un village en une colline où était une fontaine : on lui portait tous les jours à boire et à manger tant qu'il lui était de besoin.

Advint qu'environ les jours caniculiers on apporta aux moissonneurs qui moissonnaient près de là de fort bon vin, lequel fut laissé là sur le champ.

Quand le temps de boire fut venu, l'un d'eux, versant du vin dans une tasse (pour le tremper d'eau), avec le vin sortit une vipère morte. De quoi les moissonneurs étonnés et craignant que mal leur advint, s'ils en buvaient, aimèrent mieux boire de l'eau.

Se retirant et passant devant la loge du ladre, émus de pitié, lui donnèrent le vin, pensant qu'il lui valait mieux mourir tôt que longtemps languir en cette misère. Lequel ayant bu le vin, par un grand miracle fut guéri : car toute cette crasse et épaisseur des cuirs lui tomba ni plus ni moins que la coque des cancres et langoustes quand ils muent ; la peau de dessous était molle comme celle des animaux susdits, leurs coques tombées.

La seconde histoire n'est pas moins savoureuse.

Un homme ladre s'en alla baigner aux bains naturels et chauds en pensant recouvrer quelque santé. Il avait pour chambrière et putain (*sic*) une jeune femme belle, à laquelle plusieurs faisaient la cour. La maison où il logeait, cependant

(1) *Commentaires de P. A. Matthiole sur les six livres de Dioscoride, mis en français sur la dernière édition latine de l'auteur*, par Jean des Moulins. Lyon, MDLXXIX.

qu'il usait de ces bains, était près d'un lieu ord et sale et plein de vipères : l'une desquelles par fortune se jeta dans un baril plein de vin qui était demeuré débouché. Ce que voyant, la putain pensant avoir moyen de se dépêcher de son ladre, lui bailla à boire de ce vin et, l'ayant bu, il devint sain comme le ladre de la loge...

Nous ne croyons pas que les auteurs modernes aient mentionné cet original traitement de la lèpre.

Il n'en est pas davantage question dans les monographies spéciales de la vipère, telles que l'ouvrage de Moyse Charas, qui est comme une sorte de traité *ex-professo* sur la matière.

Charas, qui fut pharmacien à Orange, puis à Paris, rue des Boucheries-Saint-Germain, à l'enseigne des *Vipères d'or*, a fait connaître tout au long, dans son volume, les remèdes fournis par la vipère.

La tête de l'animal, pilée et avalée, guérit sa morsure (1) ; la raison et l'expérience l'ont confirmé (2).

(1) Contre la morsure de la vipère, Lemery recommande de lier promptement, si l'on peut, la partie au-dessus de la morsure, serrant bien la ligature, afin d'empêcher le venin de pénétrer : mais si la partie mordue ne peut être liée, il faut à l'instant appliquer dessus la tête de la vipère qui a fait le mal, après l'avoir bien écrasée, ou à son défaut celle d'une autre vipère, ou bien on fera rougir au feu un couteau ou un autre morceau de fer plat, et on l'approchera bien près de la playe pour en faire souffrir la chaleur le plus qu'on pourra ; ou bien on fera brûler sur la playe un peu de poudre à canon, ou bien on sacrifiera la playe et l'on y appliquera de la thériaque ou de l'ail et du sel armoniac pilez ensemble ».

(2) Depuis longtemps, on a cherché à utiliser le venin de la vipère en thérapeutique et d'abord, comme préservatif de l'envenimation elle-même. D'après Bouchut (*Nouveaux Eléments de pathologie générale*, p. 41), les marchands de vipères, habitués à se faire mordre par les reptiles qu'ils attrapent, ne subissent plus l'influence de leur poison. Les *curados de culebras*,

Son cerveau, pendu au cou, est fort propre pour faire pousser les dents aux enfants.

Sa peau est fort propre à l'accouchement des femmes, en faisant une ceinture à la cuisse droite.

Elle guérit parfaitement la gale invétérée des chiens, en la leur faisant manger cuite ou crue.

La graisse de vipère donne beaucoup de soulagement aux goutteux. Elle dissipe toutes les tumeurs dures ou invétérées.

Ayant remarqué que le venin de la vipère était localisé dans une glande située à sa mâchoire supé-

de la côte orientale du Mexique, dont M. Jacolot (*Arch. de méd. nav.*, 1867, t. VII, p. 390), a raconté l'histoire, passent pour être complètement à l'abri des venins, par suite des inoculations auxquelles ils se sont soumis.

On a essayé la morsure de la vipère contre la rage (*Dict. des Sc. médicales*, t. LVIII, p. 168, art. *Vipère*), mais sans succès. M. Cayol avoue le même résultat. MM. Poletta et Sornain n'ont pas été plus heureux : ils ont vu les deux maladies suivre leur cours, sans se modifier l'une l'autre.

D'après le docteur Oheix, de Savenay, la tuméfaction inflammatoire produite par le venin, aurait, dans un cas, été la cause de la disparition d'un œdème chronique des membres inférieurs. Un médecin espagnol, cité par le *Heraldo medico*, a proposé l'inoculation du venin de l'ammodyte (*Vipera ammodytes*) contre le choléra. M. Th. Desmartis (de Bordeaux) dit avoir guéri par la piqûre de deux scorpions un chlolérique qu'il considérait comme perdu. M. Desmartis emploie, dans sa pratique, le venin de divers hyménoptères et prescrit aux rhumatisants dix à douze guêpes, là ou d'autres ordonneraient des sangsues. Le docteur Pommerol (de Gerzat) a rapporté, dans la *Gazette des Hôpitaux* (juillet 1900, p. 876), une observation de sciatique chronique, guérie par une piqûre de vipère. Aujourd'hui, on emploie le sérum antivenimeux comme prophylactique, et même, croyons-nous, comme curatif des piqûres de vipères et autres serpents venimeux. (Cf. Viaud-Grand-Marais, *Les Serpents de la Vendée*, pp. 217 et suiv. ; 237 et passim). Mais c'est là de la thérapeutique toute récente, et, dans un ouvrage de la nature de celui-ci, nous n'avons pas à nous y étendre plus longuement. (V. les expériences du docteur Phisalix, *Comptes rendus de la Société de Biologie*, décembre 1897, et celles du docteur Calmettes).

rieure et qu'il n'agissait que par l'intermédiaire d'une morsure, CHARAS rejette absolument la fustigation, qu'avait recommandée, trois siècles auparavant, un des maîtres de l'Université de Montpellier, le célèbre Bernard de GORDON (1).

Bien qu'au temps où vivait Charas, on mit la vipère un peu à toutes les sauces (2), notre prudent apothicaire ne donnait pour effets certains que ceux qu'il avait dûment constatés.

(1) Bernard de GORDON conseillait d'attacher la vipère par la tête et par la queue et de la fouetter au moyen de petites baguettes, en commençant par l'extrémité caudale. Son collègue, maître CATELAN (Laurens Catelan, auteur de l'*Histoire de la Lycorne*), n'est pas très rassuré de se trouver en tête à tête avec les vipères : « Moi, dit-il, j'ai un carré de bois assez longuet que je poserai sur cette table devant moi, à la veue d'ung chacun, le bord duquel est entouré d'un autre bois de quatre travers de doigt en hauteur, là où je mettray une vipère aprés l'aultre, qui sentira avoir son large et ses coudées franches, là-dedans pensant s'y promener à l'aise sans résistance ; mais je serai là auprès, tenant d'une main des pincettes de fer assez longues et légères, et de l'autre des verges pour lui donner une bonne fustigation. » L. Catelan, cité par GILBERT, *Union pharmaceutique*, 1895, p. 340. RANCHIN, conseiller médecin et professeur du Roy, a décrit le mode opératoire à suivre pour fustiger les vipères (*Œuvres pharmaceutiques*, citées par BERNHARD, *La Thériaque*, pp. 61-62) : « Il est bon, dit-il, d'irriter les vipères par fustigation, avant que de leur couper les extrémités, d'autant que cela fait bouillonner le sang : il se rend par ce moyen plus fuxile et plus coulant, et fait que le venin se décharge mieux de toutes les humeurs vénéneuses après qu'on a séparé la tête et la queue. Quant à l'instrument de la fustigation, l'on loue fort le genêt, parce qu'il fâche fort les vipères par sa mauvaise odeur. Mais, d'ailleurs, j'estime qu'il est fort propre, parce que les vergettes sont fort débiles et, par conséquent, plus sensibles. Il faut noter que la fustigation doit être modérée et non pas trop longue et trop violente. »

(2) Dans les *Secrets et remèdes éprouvés, dont les préparations ont été faites au Louvre, etc.*, par l'abbé ROUSSEAU, il est question de l'essence de vipères, qu'on préparait ainsi :

On attribue, écrit-il, à la vipère une vertu rénovatrice et, s'il faut ainsi dire, capable de rajeunir, ce qu'elle démontre tacitement en ce qu'elle se dépouille deux fois l'année de sa peau et se renouvelle elle-même, se trouvant couverte d'une peau nouvelle.

Mais il n'en paraît pas autrement convaincu ; pas plus qu'il n'oserait promettre que le « foye de la vipère avalé empeschera de pouvoir estre mordu ny par cet animal ny par un autre serpent ».

Quant au bouillon de vipères, il le considère plutôt comme un aliment que comme un médicament, mais à ce titre il ne craint pas de le recommander. Il faut croire que ses préceptes furent suivis, car il est fort peu de gens de qualité qui n'en aient usé, à cette époque, comme d'un fort bon manger et d'un spécifique contre plusieurs sortes de maux.

Un des personnages qui mirent le plus à la mode le bouillon de vipères fut la divine marquise, Mme de Sévigné. Elle était trop « *gobeuse* » pour ne s'être pas engouée de suite du nouveau remède. Le 20 octobre 1679, elle écrivait à sa fille :

« Mme de Lafayette prend des bouillons de vipère qui lui donnent des forces à vue d'œil » (1).

« Essence de vipères. — Les faire sécher à un feu très doux ou au soleil, jusqu'à ce qu'elles puissent se mettre en poudre facile à passer par le tamis. Mêler la poudre avec trois fois son poids de miel et faire bouillir. Les vipères employées doivent été nourries exclusivement de miel et de rosée. »

La poudre de vipères est indiquée dans la composition de l'*orviétan vulgaire*, de la *thériaque céleste*, de l'*emplâtre de grenouilles* ; elle est notée aussi dans l'*orvietanum præstantium* (Gilbert, *loc. cit.*)

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. VI.

Plus tard, elle lui exposait comment elle devait s'y prendre pour préparer son bouillon :

On coupe la tête et la queue ; on l'ouvre, on l'écorche et toujours elle remue ; une heure, deux heures, on la voit toujours remuer ; nous comparâmes cette quantité d'esprits si difficile à apaiser à de vieilles passions et surtout à celles de ce quartier (le Luxembourg).

Allusion malicieuse à Mlle de Montpensier, toujours follement éprise du séduisant Lauzun (1).

Dans une lettre, en date du 6 juillet 1685, le marquis de Sévigné écrit, de son côté, à sa sœur qu'elle n'est pas dans les bons principes sur les vipères ; que, loin d'échauffer et de dessécher, elles rafraîchissent et engraissent. Il dit l'avoir éprouvé par lui-même.

Sa femme s'en est également bien trouvée, mais il faut que ce soient de « véritables vipères, en chair et en os, et non pas de la poudre » (2), qui fait mal, à moins qu'on ne la prenne dans de la bouillie ou de la crème cuite.

Le marquis donnait à sa sœur la bonne recette.

Priez M. de Boissy de vous en envoyer dix douzaines dans une caisse séparée en trois ou quatre ; faites écorcher et couper par morceaux et en farcissez le corps d'un poulet. Observez cela un mois, et M. de Grignan s'en trouvera bien ; quittez votre fade bouillie de riz et redonnez des esprits et de la vie à un pauvre homme exténué, et dont le défaut est d'être trop sujet à dormir.

---

(1) Menière, *Les consultations de Mme de Sévigné.*

(2) La poudre avait mauvaise réputation depuis qu'elle avait échoué, comme antidote, dans l'empoisonnement d'Henriette d'Angleterre, à qui Sainte-Foix, premier valet de chambre de Monsieur, en avait apporté.

On ne s'étonnera pas que les vipères faillirent un moment manquer, quand on saura qu'il en fut transporté des « milliasses à Paris » (1) ; et encore utilisait-on des vipères sèches, entières ou pulvérisées, qu'on conservait dans des vaisseaux bien clos, avec du vif-argent ou des sommités d'absinthe, pour éviter qu'elles ne devinssent la proie des vers.

On se servit de la vipère jusqu'au jour où Baumé osa soutenir que cet animal ne jouissait d'aucune des propriétés qu'on lui attribuait et qu'il fallait résolument le supprimer de la formule de la thériaque.

Il n'y a pas longtemps, néanmoins, que la vipère ne figure plus dans les pharmacopées officielles (2), Le Codex de 1866 l'avait conservée, mais le Codex de 1884 lui a donné le coup de grâce.

Ne désespérons pas qu'elle renaisse quelque jour de ses cendres (3).

(1) Elles y arrivaient en paquets de douze, garnies de leur cœur et foie, du poids de trois onces et demie chaque (Bernhard, *op. cit.*).

(2) M. Gilbert prétend avoir lu, dans un Formulaire de 1826, que la chair de vipères était prescrite en bouillon, dans quelques cas de syphilis invétérée, de scorbut, d'épuisement, et que l'on faisait, encore à cette époque, une telle consommation de ces animaux, qu'on en importait d'Italie pour une somme très élevée.

En 1820, l'Académie des Sciences fut consultée, par le ministre de l'Intérieur, pour savoir s'il était avantageux aux sciences médicales de permettre en France l'introduction du crotale et d'autres serpents venimeux. L'histoire rapporte qu'un académicien demanda qu'il fût fait une exception en faveur de la vipère qui, disait-il, formait une branche d'industrie commerciale importante, dont il fallait soutenir les intérêts.

(3) Depuis la publication de notre étude, il a paru différents travaux sur la vipère, citons seulement ; *La Vipère en théra-*

***

Nous venons de faire allusion à la thériaque.

La thériaque ! qui de nous n'évoque, à ce mot, une de ces mixtures complexes, s'élaborant au fond d'un de ces antres mystérieux, dont quelque alchimiste défendait le seuil inviolé. Aujourd'hui, c'est à peine si on garde le souvenir de cette panacée qui eut jadis une si incroyable fortune. La médecine moderne préfère demander à la chimie les ressources que cette science, jeune encore, lui prodigue sans compter, plutôt que de recourir à des produits composites, constitués par une foule de substances hétérogènes, ayant chacune leur action propre, mais concourant à un but mal défini.

La thériaque fut un de ces médicaments qui répondaient si bien à toutes les indications, qu'on ne se préoccupait pas de savoir quel était son principe actif. On est beaucoup revenu de cet enthousiasme : la thériaque est déchue de son antique splendeur ; on ne la chante plus en vers dithyrambiques, mais elle conserve encore sa place dans nos formulaires (1). Le temps, ce grand niveleur, l'a respectée !

peutique, par Marcel Gratier (thèse de Paris, 1903) ; *La Vipère, son rôle en médecine autrefois et aujourd'hui*, par Georges Menaud (thèse de Paris, 1908) ; et une série d'articles de M. le Dr N. Hamonic, parus dans la *Revue clinique d'andrologie et de gynécologie*, des 13 juillet, 13 août et 13 septembre 1909, sous le titre : *Du rôle de la vipère dans la thérapeutique ancienne.*

(1) La formule de la thériaque se trouve, du moins, dans le Codex de 1884.

Ce que nous connaissons sous le nom de *thériaque* n'est assurément pas l'électuaire fantastique imaginé par Andromaque. Entre la thériaque du Codex et le « chef-d'œuvre » d'Andromaque, il y a, à peu près, la distance qui sépare la marmite de Papin de notre locomotive actuelle.

Ce fut Néron qui chargea son médecin Andromaque de perfectionner l'électuaire de Mithridate (1). L'antitode de Mithridate n'était pas composé de moins de 54 substances. Andromaque modifia sensiblement la formule primitive, supprima certains ingrédients, en ajouta quelques autres et enfin baptisa d'un nom nouveau sa préparation, pour garantir ses droits de propriété auprès de la postérité.

Tout fier de sa découverte, il se mit à la versifier : un poème de 175 vers élégiaques fut l'expression de son enthousiasme.

Voulant se distinguer de Mithridate, qu'il avait pris pour modèle, il fit entrer dans sa préparation

(1) Cet antidote, dont on attribue communément l'invention à Mithridate, roi de Pont et de Bithynie, figure dans les *Œuvres de Galien* (édition de Leipzig, 1827). Galien en donne la formule en vers grecs, d'après Damocrates, médecin de nationalité grecque, qui vivait sous le règne de Néron. Le *Mithridatium* figurait dans le Codex de 1758, mais il a disparu dans l'édition de ce même ouvrage, de 1818. En 1623, Pierre Manginet, apothicaire à Salins, publiait un poème qui a pour titre : *La Thériaque françoise*, et qui est, sauf quelques passages paraphrasés, la traduction assez fidèle de celui du médecin de Néron, l'inventeur du médicament. Il présente, en outre, cette particularité « qu'il met en lumière les éléments proportionnels et l'infernale préparation de cette composition monstrueuse, toutes choses inconnues de beaucoup de personnes. » PHILIPPE, *Histoire des apothicaires ;* Paris, 1853.

une drogue qui jouissait alors d'un grand crédit : les trochisques de vipère (1), dont nous venons de parler.

Ce fut longtemps après Andromaque, que Criton, médecin contemporain de Trajan, appela *thériaque* le produit inventé par l'archiâtre de Néron.

Le nomma-t-il ainsi parce qu'on désignait, à cette époque, sous le terme de *thériaque*, tous les médicaments propres à guérir la morsure des serpents venimeux ; ou bien, parce qu'il renfermait de la chair de vipères, qui sont, comme on sait, des bêtes à venin ? Galien accepte les deux hypothèses, pour n'avoir point à se prononcer.

La formule de Galien comporte soixante-quatorze corps différents. Leur énumération n'offre qu'un intérêt médiocre ; le mode de préparation mérite de nous arrêter davantage.

Tout d'abord, chaque ingrédient devait être soigneusement examiné et rejeté, s'il présentait quelque altération. On pulvérisait ensuite, dans un mortier d'Egypte, les racines, les herbes, les semences, ainsi que les trochisques, le poivre noir, la terre de Lemnos, la cannelle, etc. On liquéfiait dans le vin les sucs de pavot, de réglisse, les myrrhes, l'encens, etc.

(1) Au XVIIe siècle, la préparation publique des trochisques de vipères précédait celle de la thériaque, laquelle se faisait, comme nous le dirons plus loin, en grande pompe. La Bibliothèque de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris possède un placard annonçant une préparation publique de trochisques de vipères, pour le 5 octobre 1683 et les jours suivants. (V. *Le Myrouel des apothicaires*, édition P. Dorveaux).

On les mélangeait avec les poudres passées au tamis fin. On faisait fondre dans un double vaisseau la térébenthine et les autres gommes-résines, avec une partie de miel, sur un feu doux. On mêlait le tout dans un mortier avec un grand pilon de bois.

Quand toutes les substances étaient mélangées, « à l'aide de la main enduite d'opobalsamum », on les introduisait dans un vase de verre ou d'argent, en laissant un espace vide, qui permit au médicament de fermenter pendant deux mois.

On agitait le mélange au soleil tous les six ou sept jours. La fermentation n'était achevée qu'après six mois écoulés. Mais, pour en ressentir les heureux effets, on ne devait user que de la thériaque préparée depuis cinq ou six ans. Le médicament conservait, d'ailleurs, ses propriétés au delà de soixante années.

Une épreuve physiologique était recommandée, pour constater la bonne qualité de la thériaque ; on faisait absorber de cette mixture à des coqs sauvages, puis on les exposait aux morsures des bêtes venimeuses : ils étaient préservés de tout accident.

Quelques précautions étaient prescrites dans l'administration du médicament. On ne devait pas en donder aux enfants, qui ne le digéraient pas ; mais on pouvait en faire prendre aux vieillards, qui renaissaient à la vie sous son influence.

La quantité à absorber était exactement indiquée : gros comme une noisette dans du vin, de l'eau ou une liqueur médicinale ; ou encore la valeur d'une « fève d'Egypte », à jeun.

L'usage que firent de l'électuaire d'Andromaque les empereurs Antonin, Marc-Aurèle, Commode et son successeur Sévère, et les personnages les plus

considérables de l'empire romain, la popularité toujours croissante du médicament, suscitèrent de nombreuses fraudes. La thériaque primitive se transforma, et l'on eut, à sa place, toute une série de préparations, monstrueux assemblage de substances, dont les effets complexes se combattaient ou s'associaient, au petit bonheur des réactions.

***

Dans la nuit du moyen âge on marche forcément à tâtons. En France, on ne trouve la thériaque mentionnée par aucun écrivain français antérieur à Foucher de Chartres, chapelain de Baudoin durant la première croisade, et qui, fixé à Jérusalem, y mourut en 1127 (1).

Symphorien CHAMPIER nous apprend que la préparation publique de la thériaque se faisait déjà à Lyon, au commencement du XVIe siècle (2). Plus tard, l'apothicaire Laurens CATELAN, tout en rappelant que la thériaque était bien connue des Romains et que les empereurs ne dédaignaient pas d'assister à sa préparation, écrira que, lui-même, habitant alors Montpellier, « la fit en plusieurs journées, en l'an 1606, en l'assemblée honoraire de Messieurs de la justice et professeurs en l'Université de cette ville ».

(1) Dans la *Notice des Emaux du Musée du Louvre* (p. 527), nous trouvons, à la date de 1380, mentionné « un petit barillet d'or à mettre (thériaque), que le roy (Charles V) fait porter avec luy continuellement ». *Dict. de biographie critique*, de JAL, pp. 354 et 1046.

(2) S. CHAMPIER, *Myrouel des Apothicaires*.

Le Dr Dorveaux a signalé une préparation publique de thériaque faite à Lyon en 1619. Antoine Colin, « maistre apothicaire, juré de la ville de Lyon », dit, dans son *Histoire du Baulme* (p. 95, Lyon, 1619), avoir préparé avec M. Veau « la thériaque en la maison de ville, en présence des Lieutenants du Roy, des Magistrats et de tout le corps de Médecine ».

***

Dès le XIVe siècle, on recommandait couramment la thériaque contre la peste. Un des plus fameux chirurgiens de l'époque, Guy de Chauliac, assure s'être préservé de la funeste maladie, grâce à l'emploi d'un électuaire thériacal, « qu'il colligea et composa des propos de maistre Arnault de Villeneuve et des maistres tant de Montpellier que de Paris ».

C'est surtout quand les apothicaires se décidèrent à la fabriquer eux-mêmes, que reprit la vogue de la thériaque. Jusque-là, le débit s'en faisait dans les foires et dans toutes les grandes villes de France ; mais la plupart des produits qu'on vendait étaient falsifiés : la thériaque était additionnée d'une grande quantité de miel cuit, et « ceux qui croyaient en avoir six livres n'en avaient qu'une ».

Ces adultérations poussèrent les honnêtes apothicaires de Paris à la fabriquer eux-mêmes. Moyse Charas fut le premier à en composer, après exposition et démonstration publiques (1).

Fort de l'appui de Daquin, premier médecin de

(1) Bernhard, *La Thériaque*.

Louis XIV, Charas annonça qu'il composerait en public trois cents livres de thériaque et il convia à la cérémonie le premier médecin, les magistrats et les délégués que voudrait bien désigner la Faculté (1).

Cette solennité, entourée d'un tel apparat, le malin apothicaire espérait bien en tirer parti. Ainsi qu'il l'avait promis, Charas fit ses opérations pendant plusieurs séances consécutives, en présence du lieutenant général de police, La Reynie, du procureur du Roi, du doyen et des professeurs de la Faculté de médecine, des gardes apothicaires et d'une nombreuse assemblée.

Avant Charas, l'épicier Pomet se vante d'en avoir fabriqué une quantité considérable, « sans aucun substitut, et avec les drogues les plus belles et les mieux choisies que l'on puisse jamais voir. »

Puis ce fut le tour de Geoffroy, de Boulduc, de Rouvière et autres apothicaires de marque, qui « joignaient tout ensemble l'habileté et la probité, qualités également nécessaires à ceux qui composaient cet excellent remède (2). »

***

Jusqu'alors on avait laissé chaque apothicaire préparer isolément la panacée. Mais bientôt la Compagnie des marchands apothicaires et épiciers délibère « et résout tout d'une voix que, pour l'honneur du corps et communauté, on ferait publiquement

(1) Sur la préparation publique de la thériaque, v. le *Journal des Sçavans*, 28 février 1684.

(2) Savary, *Dictionnaire du commerce*, t. III.

chaque année, ou du moins de deux en deux ans, les compositions appelées foraines, qui sont le mithridat, la thériaque, les confections alkermes et hyacinte, afin d'oster le prétexte et le moyen à ceux qui les falsifient, de tromper le public, en distribuant, comme ils font actuellement, des compositions défectueuses, indignes d'entrer dans le corps humain et qui n'ont pour tout mérite que le nom que leur donnent impunément ceux qui en sont les autheurs et les distributeurs » (1).

Pour prévenir un abus si préjudiciable, la Compagnie décidait de faire publiquement la thériaque, « dans la grande salle du jardin de la Communauté, exposée à la censure de tous ceux qui voudront prendre la peine d'en veoir la dispensation, aussi bien que le mélange qui se fera de même publiquement, afin que personne ne puisse douter un seul moment de la probité et exactitude avec lesquelles on a dessein de composer cet antidote, aussi bien que toutes les autres compositions, et cela, en présence de Messieurs les magistrats qui seront très humblement suppliés par les gardes, de s'y trouver s'il leur plaît (2). »

A ces gardes, au nombre de trois, furent confiées, en vertu d'une délibération prise le 18 décembre 1717, les clefs d'un coffre-fort, contenant les valeurs

(1) Planchon, *Notes sur l'histoire de l'orviétan et sur la confection publique de la thériaque à Paris*; Paris, 1892.

(2) Le libraire Saffroy, du Pré Saint-Gervais, annonçait, il y a quelques années, sur son catalogue de livres à prix marqués, une brochure de 4 pages, imprimée en latin, qui n'était autre qu'un recueil de « Formules pour la préparation de la thériaque, à l'usage de l'Hôtel-Dieu de Paris. » En tête figurait un sceau gravé de cet hôpital. L'opuscule a dû paraître vers 1715.

de la compagnie. Ce coffre-fort possédait trois cadenas ; les trois clefs n'étaient pas, comme le veut une tradition assez répandue, confiées, l'une à l'un des gardes de la Compagnies des Apothicaires, l'autre au doyen de la Faculté, la troisième à l'un des magistrats de la ville ; seuls, les membres de la Compagnie des Apothicaires avaient le privilège d'ouvrir le vase.

Ce vase portait l'inscription : *Theriaca Andromachi.* Il était de dimensions peu ordinaires, ainsi qu'on en peut juger par le curieux spécimen dont Planchon a donné une intéressante description, dans son opuscule, à tant d'égards si précieux.

Le récipient qui est conservé dans les collections de l'École de Pharmacie, où nous avons pu le voir, n'est pas un vase à proprement parler, mais plutôt une grande jarre en terre, d'une hauteur de 0,88, d'un diamètre de 0,37 à l'orifice supérieur, de 0,62 dans son plus grand diamètre, à peu près vers le milieu de la hauteur. Il porte à son pourtour, un cercle en fer, sur lequel s'attache, par une charnière, un couvercle en bois, cerclé également de fer, et portant trois pièces de fer, saillantes, percées d'une ouverture correspondant à des pinces analogues du cercle inférieur, et dans lesquelles peut s'engager la branche mobile d'un cadenas.

Jusqu'à la Révolution, on a conservé, à l'École de Pharmacie (à droite et à gauche de la cheminée de la salle des Actes), deux grandes tonnes de thériaque, pesant chacune 1500 livres et fermées par des cadenas. Ces deux grands tonneaux, entourés chacun de cinq cercles de fer, étaient « attachée avec des clous rivés dans leur pourtour et portés sur un pied de bois fait en menuiserie et entaillé à pomme pour

recevoir le tonneau. Les dits tonneaux étaient doublés dans l'intérieur en plomb avec un couvercle en chêne, avec une penture au bout de laquelle sont soudées trois branches servant de moraillons à cadenas qui ferment les dits tonneaux ».

Ces tonneaux, comme celui qui a été décrit par Planchon, appartenaient à la Compagnie de la Thériaque. On ignore ce qu'ils sont devenus ; ils figuraient encore dans un inventaire officiel des meubles et immeubles, fait sur l'ordre du Collège de Pharmacie, en 1788 (1).

***

De 1730 à 1784, la préparation publique de la thériaque fut confiée à une *Société de la Thériaque*, qui avait des fonds particuliers, faisait les dépenses nécessaires et touchait les bénéfices. Cette association était ouverte à tous les maîtres apothicaires qui désiraient en faire partie. Il leur suffisait de verser 600 livres « au denier comptant ». Les profits étaient distribués non à la Compagnie des Apothicaires, qui s'en désintéressait complètement, mais aux membres de l'association. L'électuaire portait les attributs de la Compagnie, et il y avait un dépôt général qui devait être situé au jardin de l'Arbalète.

C'était une grande fête, quand la Compagnie des Apothicaires était dans le dessein de composer publiquement la thériaque d'Andromaque.

On allait, d'abord, chez les magistrats, c'est-à-dire

(1) Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, t. II.

chez le lieutenant général de police, pour le prier d'assister à l'ouverture de l'exposition ; puis on se rendait aux Écoles, pour inviter le doyen à venir, accompagné d'une députation de docteurs. Deux professeurs en pharmacie se joignaient d'ordinaire à eux.

On envoyait deux carrosses de remise aux Écoles, pour conduire tous les personnages officiels au jardin. Là, une collation était préparée, qui consistait « en une belle brioche, biscuits de différentes espèces, macarons, pêches, poires, noix, raisins, pain, fromage, vin de table et vins de liqueurs ».

Le lendemain, ou un des jours suivants, les gardes apothicaires se rendaient chez les magistrats, pour les remercier de l'honneur qu'ils leur avaient fait.

Une cérémonie de ce genre eut lieu en octobre 1776 et en septembre 1784 (1). Ce n'est que six ans plus tard (9 septembre 1790), que la Société fit de nouveau la confection de la thériaque.

Cette année-là, le Collège de Pharmacie décida d'inviter à la solennité le maire de Paris, les députés de l'Assemblée nationale, le doyen et les professeurs de pharmacie, de la Faculté de médecine, et les prévôts du Collège de chirurgie. La séance eut lieu le 23 du même mois ; ce fut la dernière préparation faite par la nouvelle Société, qui devait expirer définitivement le 2 juillet 1792.

Les médicaments restants, les « moules à boëttes »,

(1) Le *Journal de Paris*, de 1784, à la date du 29 septembre, enregistre « l'Exposition et pesée publiques des substances qui doivent entrer dans la composition de la thériaque du Collège de Pharmacie » ; et à la date du 28 novembre, il annonce la fin du mélange, public, de ces diverses substances.

les cachets et autres objets furent dispersés au feu des enchères (1).

L'histoire de la thériaque ne touchait pas encore à sa fin, puisqu'elle a, jusqu'à présent (2), résisté aux

(1) Depuis la publication de cette étude dans le *Bulletin de thérapeutique* (30 juillet 1897), ont paru divers travaux sur l'histoire de la thériaque. Nous mentionnerons outre les articles de M. Gilbert (de Moulins), parus en 1901 dans le *Centre médical*, celui de M. L. Meunier (de Pontoise), qu'a publié la *France médicale*, dans son numéro du 25 juin 1904. Nous n'en retiendrons que la conclusion : « Si on voulait la définir (la thériaque), on pourrait plutôt la considérer comme un électuaire où dominent les substances antiseptiques jointes à des substances toniques et stimulantes, tempérées par l'action modératrice de l'opium et auxquelles on a ajouté, pour faciliter leur élimination, dans une assez forte proportion, une substance éminemment diurétique : la scille. Toute vieille qu'elle est, cette formule est rationnelle et si nous l'avons exhumée et analysée, ce n'est pas pour opposer les modernes aux anciens, mais pour montrer qu'ils sont unis par un lien perpétuel. *Novi veteribus non opponendi, sed quoad fieri potest perpetuo jungendi fœdere* », suivant la citation de M. Henri Soulier. « Et puis, n'est-il pas assez curieux de retrouver, dans cet antique électuaire, l'ébauche de l'atténuation des virus et par dessus tout l'élément prédominant de la thérapeutique contemporaine, l'antisepsie, qui est actuellement la base de toute médication, puisqu'on tend de plus en plus à admettre que la plupart des maladies ne sont que des intoxications ? » A joindre aux précédentes indications bibliographiques les suivantes : *Un dernier mot sur la thériaque*, par le Dr Humery (thèse de Paris, 8 février 1905), et les articles de M. Noël Hamonic (*Rev. clin. d'Andr. et de Gyn.*, 13 février, 13 avril et 13 mai 1907).

(2) M. le professeur Albert Robin (*Bulletin de thérapeutique*, septembre 1904), a réhabilité l'« antique drogue ».

« Quand on analyse les effets de cette drogue antique (la thériaque), écrit le maître thérapeute, on est obligé de reconnaître que les vieux médecins avaient une nette conception de la nécessité de *vitaliser*, comme on dit aujourd'hui, les corps qu'ils employaient. Nous n'avons donc rien inventé. Ils avaient compris que, pour intégrer une substance dans l'organisme, il est utile et nécessaire de la combiner à des substances organiques. Nous ne faisons pas autre chose dans beaucoup de cas.

caprices de la mode, qui régit l'art de guérir, comme celui de se vêtir.

***

Une autre composition, où il entrait à la fois de la vipère et de la thériaque, a joui jadis d'une grande vogue sous le nom d'*orviétan*.

Comme maints autres médicaments, l'orviétan a eu ses historiens ; c'est, du reste, une partie de l'histoire de Paris que l'histoire de cette panacée.

Un bel-esprit du XVIIIe siècle disait un jour : « Paris est un monde, dont le Palais-Royal est la capitale. » Cent ans avant, on eût substitué le Pont-Neuf au Palais-Royal, et la définition n'aurait pas cessé d'être vraie.

Au temps du Grand-Roi, qu'est en réalité le Pont-Neuf ? La promenade des désœuvrés, le quartier général des filous et des banquistes, le bazar de tous les petits commerces, le Parnasse de tous les Apollons (1).

Les coupe-bourses et les tire-laine y ont un gouvernement régulier, tenant audience et rendant des arrêts, tout comme une justice bien organisée. Parfois, ces faux justiciers sont pendus haut et court, et le Pont-Neuf devient la succursale de la Grève. Les honnêtes gens ont parfois leur revanche.

Seulement, plus instruits aujourd'hui, nous pouvons substituer aux drogues étranges du passé des composés analogues : par exemple, le phosphate de chaux et le carbonate de magnésie à l'*album græcum* et au crâne humain ; l'albumine à la chair de vipère, etc.

(1) Fournier, *Histoire du Pont-Neuf*, t. I.

Ce qui attire le plus la foule badaude sur le Pont-Neuf, ce sont les parades des histrions, les boniments des charlatans, qui y débitent leurs baumes et leurs opiats à grands renforts de cymbales et de grosses caisses.

Les rhapsodes ambulants, les chanteurs de carrefour y ont leur public ; ils y vendent leurs complaintes, sans faire tort aux Tabarins, aux Mondors et aux pîtres, dont les baraques ne désemplissent pas. Tabarin, avec son chapeau à transformations, Mondor avec sa belle prestance, font florès quelque temps qu'il fasse. A côté d'eux les pédicures en plein vent, les *triacleurs* ou marchands de thériaque font étalage de leurs drogues sans succès.

Seuls, les étrangers font recette. Il y a, notamment, un insigne et effronté aventurier, *il signor Hieronymo*, autrement dit Hieronymo Ferranti ou Fioranti, qui a monté un théâtre dans la cour du Palais, et qui fait grand tapage aux alentours.

C'est lui qu'un médecin du temps (1) nous montre, « la grosse chaîne d'or au col, déployant les maîtresses voiles de son cajol, pour louanger les vertus occultes et admirables propriétés de ses onguents, huiles, extractions, quintessences, distillations et autres confections... » Quatre joueurs sont placés aux quatre coins du théâtre, « faisant merveille », assistés d'un bouffon de l'hôtel de Bourgogne, qui, par ses singeries, attire et amuse le peuple.

(1) *Satire contre les charlatans et pseudo-médecins empiriques*, par Me Thomas Sonnet, sieur de Courval, docteur-médecin, gentilhomme Virois ; Paris, 1610 ; *Les Tromperies des charlatans découvertes*, par le sieur de Courval, docteur-médecin ; Paris, MDCXIX.

Entre autres remèdes, le seigneur Hieronymo vend un onguent contre les douleurs, un baume souverain pour les blessures ; mais, de toutes ses drogues, celle qui trouve le plus d'acheteurs est le fameux *orviétan*, l'électuaire inventé, dit-on, par un certain Lupi, d'Orviéto, en Toscane, et qui passe pour avoir les vertus les plus admirables : il guérit, en effet, de la peste et des affections contagieuses, de la morsure des serpents et des animaux enragés ; c'est, d'un mot, le remède, l'antidote universel.

Il jouit d'une telle vogue que de nombreux concurrents ne tardent pas à disputer à Ferranti sa clientèle.

***

C'est d'abord Jean Vitrario, qui obtient (en 1628) un privilège du cardinal Aldrobandini, lui permettant de vendre son remède dans tous les États de l'Église, à l'exclusion de toute autre personne. On ne sait rien ou presque de ce... gentilhomme, sinon que sa fille Clarisse épousa, en Italie probablement, Christophe Contugi, dont il va être bientôt question, et qui lui apporte en dot le secret du fameux remède.

En 1629, un médecin romain, Antoine Levantin, dit l'*Orviétan*, obtenait, à son tour, une bulle du pape Urbain VI, l'autorisant à vendre l'orviétan dans toute l'étendue des terres du Saint-Siège, avec interdiction à tout autre d'en débiter, sous peine de mille ducats d'or et même d'excommunication !

Levantin vint en France et obtint des arrêts des Parlements de Grenoble et de Provence, lui donnant même autorisation. La peine comminatoire pronon-

cée contre les contrefacteurs était de 3.000 livres d'amendes ; l'excommunication était remplacée par la confiscation. Le Levantin devait débiter son remède sous la marque du Soleil (1).

De toutes parts, surgirent des bateleurs, prétendant descendre de l'inventeur de l'orviétan et se gratifiant entre eux des épithètes les moins amènes. Dans un curieux traité de l'époque (2), un médecin saintongeois ne manque pas de faire allusion à ces querelles, dont devait tant se divertir la galerie.

***

Un des plus bruyants parmi les revendicateurs fut Nicolas de Blégny, celui-là même qui a publié, sous le pseudonyme d'Abraham du Pradel, le premier de nos Almanachs Bottin, qu'il intitulait le *Livre commode des adresses de Paris.*

De Blégny avait un fils, « apothicaire ordinaire du Roy, sur le quai de Nesle, au coin de la rue Guénégaud », qui tenait un assortiment complet de toutes les drogues. « C'est le seul artiste, osait-il prétendre dans son ingénieux livre-réclame, à qui les descendants du signor Hieronimo de Ferranti, inventeur de l'orviétan, ayent communiqué le secret original. » Et, dans une édition postérieure (3), il ajoutait :

(1) G. Planchon, *Notes sur l'histoire de l'orviétan.*

(2) *Remarques curieuses sur la Thériaque,* avec un excellent *Traité sur l'orviétan*, dédié à Messieurs les médecins et apothicaires de Guyenne et à M. d'Emery, par J. Thomas Riollet, docteur en médecine à Saintes ; Bordeaux, par G. de la Court ; 1665.

(3) Edition de 1691.

« L'orviétan original d'Italie, dont la dispensation luy a été communiquée par le signor Hiornomo Cei, dernier héritier du secret. »

Cei ! voilà un nom qui pourrait bien avoir été inventé de toutes pièces par le *signor* de Blégny, car on ne trouve nulle part des renseignements sur ce personnage mystérieux. Blégny pouvait débiter un mensonge de plus ; en pareille matière il n'en était plus à compter.

A l'époque où paraissait son ouvrage, l'orviétan était de vente tellement courante, qu'on ne s'inquiétait plus de connaître ses origines ; origines des plus obscures, si nous nous en rapportons au regretté directeur de l'École de pharmacie de Paris, G. Planchon, qui a écrit sur ce remède une notice estimée.

D'après des folliculaires du XVIIe siècle, l'orviétan serait indiqué et décrit dans les plus anciens antidotaires italiens : Planchon réduit ces prétentions à néant. Il a consulté les antidotaires romains, depuis celui de 1583 jusqu'à celui de 1668, et il n'a rien découvert qui puisse rappeler les vertus et qualités de l'orviétan.

Il a, par surcroît, lu avec attention un ouvrage (1) qui résume le contenu de ces antidotaires italiens du Moyen Age et de la Renaissance, et il n'y a trouvé aucune mention, à plus forte raison aucune description, d'un remède analogue à l'orviétan.

Le plus ancien document où il soit question de cette panacée date de 1624 : c'est une sorte de prospectus, commençant par cette phrase, bien caractéristique du temps : « Si quelqu'un est invité à un

(1) A. Corradi, *Le Prime Farmacope italiane*. Milano, 1887.

festin et qu'il y soupçonne du poison, qu'il prenne de l'électuaire gros comme une noisette ». Les autres accidents contre lesquels il peut être utile sont ensuite complaisamment énumérés, avec les doses à administrer.

***

C'est vers cette époque que l'orviétan faisait son apparition sur les tréteaux : c'est, en effet, vers 1623, que le public ouït pour la première fois un des plus insignes bateleurs, un des plus loquaces bonimenteurs qu'oncques jamais il n'ouït : le sieur Desiderio Descombes.

Le *Charlatan*, comme on l'appelait et comme il se désignait lui-même, soit à cause de son habit d'écarlate (*scalartano*), soit plutôt parce qu'il ne faisait que bavarder (*ciarlare*) (1), fut, dès qu'il parut sur la scène, achalandé plus que tout autre. Bien que natif de l'Angoumois, il se disait hardiment d'origine italienne et l'unique détenteur du véritable orviétan. N'était-il pas le seul à pouvoir montrer les certificats et attestations des Parlements de Rouen et de Rennes, et de la plupart des villes de France qu'il avait parcourues en triomphateur ?

Paris après la province ! Comme tout grand artiste, il avait tenu à avoir la consécration de la capitale et c'est dans ce but qu'il avait dressé ses tréteaux sur le Pont-Neuf, d'où le bruit de sa renommée le ferait connaître au monde.

En ce temps, moins encore qu'aujourd'hui, la

(1) Fournier, *op. cit.*, t. I, p. 243.

Faculté n'était indulgente pour ces exploiteurs de la crédulité, et, en dépit des plus hautes protections, elle ne donnait qu'à bon escient son approbation. Pourtant, quelles ruses, quels stratagèmes pour surprendre sa bonne foi !

Notre savant confrère, le docteur Le Paulmier, qui a consacré à l'orviétan une très complète histoire de ce remède oublié, nous a conté toutes les démarches et contre-allées du charlatan Descombes.

***

C'est à la Cour que le maître imposteur avait trouvé le meilleur accueil. Le 27 février 1620, en présence de la Reine-Mère, des princes et des seigneurs de la cour et du premier médecin du Roi, il avait fait l'épreuve de son remède, et la Reine-Mère, pour lui en témoigner sa satisfaction, lui avait fait don de 150 livres. Fort de cet appui, il adressait au Parlement une requête, à l'effet de faire l'expérience de son antidote sur lui-même, voulant ainsi faire éclater aux yeux de tous les avantages de sa drogue. Nouveau Mithriade, il proposait d'absorber tels poisons qu'on lui présenterait, se déclarant d'avance invulnérable, grâce à son précieux électuaire.

La Faculté, en la personne de son doyen, fut saisie de la pétition de l'empirique. Elle la repoussa, sans autre formalité, comme contraire à l'honneur et à la dignité du corps.

Notre aventurier ne se décourage pas pour si peu et recourt à une autre juridiction. Il adresse au bailli

du Palais une nouvelle supplique, dans laquelle il rappelle qu'il a offert d'expérimenter son orviétan en présence de Jean Piètre, docteur-régent ; que celui-ci a demandé que le doyen et trois docteurs de la Faculté assistassent à ses essais ; et que, ces derniers ne s'étant pas présentés, il avait supplié qu'on nommât quatre autres médecins, promettant de renouveler l'épreuve devant le bailli du Palais et le procureur du Roi. Le doyen refusa de nouveau l'autorisation demandée, et Descombes n'eut d'autres ressources que de se réfugier dans la prévôté de Saint-Germain-des-Prés.

Notre homme intrigua si bien, qu'il réussit à se gagner des influences, grâce auxquelles il put bientôt exercer à Paris. Bien mieux, il devint « opérateur et distillateur ordinaire du Roi » et, sur la propre recommandation de la Reine-Mère, le Roi lui octroyait, par lettres patentes du 17 décembre 1625, le pouvoir de vendre et distribuer dans tous ses Etats « l'antidote, appelé orviétan, unique et assuré remède contre toutes sortes de poisons et morsures d'animaux venimeux, propre à guérir et à garantir de la maladie contagieuse. »

Pendant près de quinze ans, il profita de son privilège, jusqu'au jour où il mourut de la peste, en dépit de son antidote (1).

***

Quelques années à peine s'étaient écoulées que

(1) Riollet, *Remarques curieuses sur la Thériaque.*

paraissait un autre marchand d'orviétan, qui jouit en son temps d'une véritable célébrité.

Italien de naissance, Christophe Contugi, dit l'*Orviétan* (le nom de la drogue était devenu le nom de l'opérateur), habitait la France depuis déjà un certain temps, quand il songea à se faire naturaliser (1).

Un an après avoir obtenu ses « lettres de naturalité », il recevait, avec le titre d'opérateur ordinaire du Roi, celui de distillateur ordinaire de Sa Majesté, avec le droit de vendre et distribuer dans tout le royaume, à l'exclusion de tout autre, l'antidote appelé *Orviétan II*.

Il ne lui manquait que l'approbation de la Faculté ; le souvenir de l'échec de Descombes ne suffit pas à décourager un audacieux de cette trempe. Il envoya donc un de ses affidés auprès du doyen, Jacques Perreau, accompagnant sa supplique d'un mot de recommandation d'un des seigneurs de la Cour. S'il faut en croire cette mauvaise langue de Gui Patin, il offrait, comme pot-de-vin, une forte somme, que le chroniqueur n'évalue pas à moins de quatre cents écus.

***

Deux mois plus tard, Contugi se présentait en personne au doyen, Jean Piètre, le même qui avait expérimenté le remède de Descombes.

(1) Jal, dans son *Dictionnaire critique*, a consacré une assez longue notice à Christoforo ou Christophe Contugi, dit l'*Orviétan* (éd. de 1872, fos 424-425). Un des fils de Contugi (Christophe), celui désigné sous le nom de Charles-Louis, devint docteur-régent de la Faculté de médecine.

Celui-ci, avant de se prononcer, demande réflexion. L'empirique revient à la charge, muni cette fois d'une pièce signée de onze docteurs de la Faculté, et non des moindres : citons seulement Rainssant, Renaudot, de l'Académie des Inscriptions, Des Fougerais, Gorris et quelques autres, moins connus.

Le doyen jugea bon d'assembler la Faculté, pour la consulter sur ce cas épineux. Ce ne fut qu'un cri d'indignation dans le docte corps. Les onze docteurs incriminés durent quitter la salle sous les huées, sans qu'il leur fût permis de se défendre. Un décret fut rendu, qui les excluait de l'Ecole et les privait de tous leurs droits. Ils ne rentrèrent en grâce qu'à la condition de faire une rétractation écrite, qui devait être consignée dans les *Commentaires*, et déposée chez un notaire, afin de perpétuer le souvenir de leur faute (1).

Contugi n'en continua pas moins la vente de son orviétan. La drogue était contenue dans des petites boîtes de plomb, que Descombes donnait pour huit sols, mais que Contugi vendait jusqu'à vingt sols. Il y en avait sans doute de différentes grandeurs, ce qui expliquerait la différence de prix. Toutes les boîtes étaient enfermées dans un coffre placé à côté de l'opérateur, qui ne se lassait pas d'en débiter.

L'orviétan acquit, en peu de temps, une vogue considérable. Nous ne saurions en douter, après avoir lu le passage, si explicite, de la pièce bien connue de Molière, l'*Amour médecin*.

Peut-être en relira-t-on ce passage avec quelque plaisir :

(1) Le Paulmier, *op. cit.*

SGANARELLE

Monsieur, Je vous prie de me donner une boite de votre orviétan que je m'en vais vous payer.

L'OPÉRATEUR

L'or de tous les climats qu'entoure l'Océan
Peut-il jamais payer ce secret d'importance ?
Mon remède guérit par sa rare excellence
Plus de maux qu'on ne peut nombrer en tout un an :

La gale,
La rogne,
La teigne,
La fièvre,
La peste,
La goutte,
Vérole,
Descente,
Rougeole,
O grande puissance
De l'orviétan !

SGANARELLE

Monsieur, je crois que tout l'or du monde n'est pas capable de payer votre remède ; mais pourtant voici une pièce de trente sols, que vous prendrez s'il vous plaît.

Avant Contugi, on connaissait l'orviétan, mais sa faconde releva, aux yeux du public, cette drogue tombée en déchéance. La renommée de Contugi porta bientôt ombrage à ses voisins. Presque tout son temps se passait en contestations et procès, qu'il gagnait le plus souvent.

Entre autres rivaux, il eut à lutter contre Gilles Bary, dont le théâtre était situé sur la place Dau-

phine. Bary était arrivé en France, précédé d'une grande réputation. On savait qu'il avait fait disparaître la peste de Rome en quelques jours et, qu'en récompense, le pape avait fait frapper en son honneur une médaille d'or à son effigie. A Rouen, ses remèdes avaient dissipé le pourpre, qui faisait tous les jours de nombreuses victimes.

A l'exemple de ses devanciers, il avait sollicité l'estampille de la Faculté, qui l'avait éconduit sans autre façon. Outre qu'elle avait des précédents à invoquer pour justifier cette décision, la Faculté ne pensait pas qu'il y eût lieu d'accorder une autorisation, du reste nullement indispensable « aux apothicaires honnêtes qui, seuls, pouvaient apporter à cette préparation le soin, l'habileté et la garantie nécessaires (1) ».

Bary se le tint pour dit et revint à ses onguents. Les Contugi furent plus heureux, ou plus adroits.

Le privilège, ce que nous nommerions à l'heure actuelle, le brevet de l'orviétan, fut conservé à cette famille, qui avait poussé sur le sol de France comme champignons vénéneux.

Le premier du nom, Christophe Contugi, eut l'audace de faire précéder son nom de la particule nobiliaire et de s'attribuer des armoiries : sur tous les prospectus de l'orviétan figure, avec de légères modifications, le blason des Contugi.

De cette famille de charlatans, un seul mérite de fixer l'attention : Charles-Louis Contugi, docteur-régent et professeur de pharmacie, ce qui ne l'empêchait pas de s'enivrer une fois par jour, si ce n'est

(1) *Commentaires de la Faculté,* cités par Le Paulmier.

plus, désobéissant au précepte d'Hippocrate, qui recommande de ne s'enivrer qu'une fois par mois.

Sa fortune sombra dans ce déluge de spiritueux. Il fut condamné à rembourser la dot de sa femme, et le tribunal prononça contre lui la séparation de biens : de nos jours, on l'aurait pourvu d'un conseil judiciaire.

L'orviétan, après avoir été exploité avec profit pendant plus d'un siècle par les Contugi, devint la propriété de Charles Dionis, petit-fils du célèbre Pierre Dionis, et fils du chirurgien ordinaire de la Dauphine. Sans égard pour le nom glorieux qu'il portait, Charles Dionis trafiqua misérablement de son remède, traitant avec des dentistes et des charlatans, pour la vente de la fameuse drogue.

Mais la vente baissait et les bénéfices diminuaient d'autant. Dionis, au lieu d'une boutique, dut se contenter d'une chambre, sise au quatrième étage, et un épicier du voisinage resta seul dépositaire du précieux remède (1).

A la mort de Charles Dionis, l'orviétan tombe

(1) Regnard, épicier, rue Dauphine, au Soleil-d'Or, débite, par privilège du Roi du 9 avril 1647, renouvelé le 28 septembre 1741, puis le 8 novembre 1755, et par Déclaration du Roi, enregistrée au Parlement, le 28 août 1772, l'orviétan ; celui-ci est en poudre et liquide ; il y a des boîtes de 3 jusqu'à 10 livres. Cet orviétan fut acquis par M. Dionis, docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris, des demoiselles Contugy, petites-filles de Florent-Jean-Louis Contugy, Romain, possesseur de la composition de l'orviétan, par acte passé devant notaire, le 5 septembre 1741, pour la somme de 1.000 livres de pension viagère. En conséquence, il déclare qu'en vertu de son privilège exclusif, il fera arrêter tous ceux qui vendront de l'orviétan, sans une permission signée de sa main. Ce fameux antidote n'est autre chose que l'orviétan des boutiques. (V. *Etat de médecine*, etc., 1779, p. 214-216).

dans le domaine public ; les médecins cessent de le prescrire, les apothicaires de le débiter, et à l'heure actuelle, il n'y a que les vétérinaires, et seulement en Basse-Normandie, qui l'emploient contre les maladies des bestiaux. Lamentable déchéance de la drogue mirifique, après la vogue bruyante dont les échos du Pont-Neuf si longtemps retentirent !

***

Au temps où l'on risquait de confondre l'orviétan des pharmaciens avec celui du Pont-Neuf, les maîtres apothicaires avaient décidé de le préparer avec solennité, en présence des magistrats et de la Faculté de médecine, en même temps que le mithridate.

Cette cérémonie eut lieu notamment le 24 octobre 1731, dans l'après-midi, à l'Ecole de pharmacie, rue de l'Arbalète.

De leur côté, pour activer la vente de leur remède, qui commençait à baisser, les opérateurs avalaient publiquement du poison, dont ils ignoraient quelquefois la nature et dont ils montraient les ravages sur des animaux ; l'orviétan qu'ils prenaient ensuite en neutralisait l'effet.

Leur confiance en cette drogue n'allait pas toujours aussi loin, si l'on en croit le *Discours de l'origine des charlatans* et le *Traité des maladies vénéneuses*, de L. Meyssonnier. Suivant ce dernier auteur, « les opérateurs thériacleurs qu'on nomme charlatans et saltimbanques, se moquent de tous poisons et venins, parce que, avant de les prendre, ils ont rempli leur panse de soupe et de bouillon gras, et viande molle et facile à vomir, et, en avalant le venin, ou

poison subtilement, ils avalent finement et par une souplesse et tour de main adroit, une pilule de *verre d'antimoine*, mis en poudre, de laquelle, avec quelque portion d'aloès, ils composent une masse, ce qui se peut faire aussi avec du suc de réglisse.

« Quelques-uns prenant du vin, avec ou incontinent après, au lieu de vin commun qu'ils disent avaler, prennent du *vin émétique* meslé parmi un peu de vin clairet, et sitôt qu'ils sentent l'envie de vomir, en passant derrière la tapisserie du théâtre, ils dég... incontinent, sans que l'assistance s'en apergoive, pendant que les autres personnages de la troupe entretiennent la compagnie ; après, ils prennent de leur antidote ou orviétan, en quoi consiste (disent-ils), tout leur contre-poison. Mais, sans le tour de souplesse dont j'ai parlé, ils n'ont garde de s'exposer. Outre qu'ils s'accoutument, plusieurs mois auparavant, de se hazarder à prendre à jeun tous les matins, ou du thériaque bien composé ou du mithridate, comme faisait ce roi du Pont, qui a donné son nom à cette ancienne composition ».

D'autres fois, ils substituaient habilement au poison une substance inerte dont ils n'avaient rien à redouter.

On a peine à s'imaginer aujourd'hui la singulière vogue de cette mixture, où il entrait des racines et des feuilles de plantes aromatiques et stimulantes, de la poudre de vipères, des terres argileuses, jusqu'à de la thériaque !

Chacun avait naturellement sa formule, dont la composition était loin d'être uniforme. Les auteurs de Pharmacopées ont enregistré, sous le nom d'orviétan, les recettes les plus baroques.

Moyse Charas n'y faisait entrer que vingt-six substances ; Baumé en admettra cinquante-quatre.

Cette préparation était tantôt une simplification de la thériaque, tantôt une thériaque compliquée.

L'*orviétan d'Hoffmann*, par exemple, appartenait à la première catégorie. « C'est, dit Lemery, dans sa *Pharmacopée*, un des meilleurs qu'on ait encore décrits. » Aussi, ajoute-t-il, « ce fut avec beaucoup de raison que MM. les Maîtres apothicaires de Paris le choisirent, préférablement aux autres, en l'année 1694, pour servir de chef-d'œuvre à M. Geoffroy. »

L'orviétan de la *Pharmacopée royale* était, au contraire, une thériaque considérablement augmentée, puisqu'elle se composait d'abord de vieille thériaque, qui contenait déjà au moins quatre-vingts substances, et d'un grand nombre de plantes, dont quelques-unes d'origine américaine.

***

D'après Baumé (*Pharmacopée théorique et pratique*), les anciens prescrivaient de conserver certaines drogues dans des boîtes de plomb, comme le musc, la civette, l'ambre gris, etc., parce qu'ils pensaient que ce métal avait une fraîcheur naturelle propre à empêcher la dissipation des parties les plus volatiles de ces substances. Quelques personnes, dit-il encore, conservent aussi la thériaque et l'orviétan dans des boîtes de plomb, sous prétexte que ces électuaires s'y dessèchent moins que dans d'autres vaisseaux. Le docteur Louis Marchant (de Dijon) a eu la bonne fortune de trouver à Lyon, en 1873, chez un mar-

chand de curiosités, non pas une de ces boîtes, mais un récipient analogue (1).

Le nom qu'il porte, les fleurs de lis dont il est décoré, indiquent suffisamment qu'il contenait de l'orviétan français perfectionné, peut-être de l'orviétan sublime, *orvietanum præstantius*.

Est-il meilleure preuve que l'orviétan n'est plus aujourd'hui qu'un simple objet de collection ? (2)

(1) Il est reproduit dans le *Magasin Pittoresque* (Paris, 1883, p. 151) et accompagne l'article du docteur Marchant.

(2) Afin de ne point paraître les ignorer de parti pris, nous signalerons les articles de M. Noël Hamonic, parus en 1907 dans la *Revue clin. d'Andrologie et Gynécologie* ; ils ne nous ont, à vrai dire, rien appris de bien neuf et ils sont écrits dans une langue qui les rendra peu accessibles même au public auquel ils sont destinés. M. Hamonic ignore ou feint d'ignorer les travaux de ses devanciers, notamment l'excellent et si complet ouvrage du Dr Le Paulmier, qu'il ne fait pas oublier.

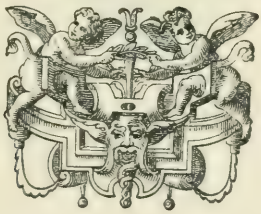

Remèdes
tirés des minéraux

I

L'Antimoine.

En 1566, un arrêt solennel du Parlement de Paris condamnait l'antimoine ; en 1666, un autre arrêt, non moins solennel, du même Parlement, réhabilitait ce métal (1). Que s'était-il donc passé pour qu'un médicament honni un siècle auparavant eut repris tout à coup faveur ?

Lorsque la Faculté avait prohibé le vin antimonié, c'est, a-t-on dit, que cette préparation avait provoqué des accidents graves, et même, dans certains cas, la mort ; lorsque plus tard, elle réhabilita les antimoniaux, c'est que les préparations primitives, qui contenaient de l'arsenic, avaient été purifiées et ne contenaient plus le violent toxique. L'explication, pour si ingénieuse qu'elle soit, n'est peut-être pas la véri-

(1) Sur la *Dispute de l'antimoine*, v. l'opuscule de M. Emile Gilbert (Paris, 1901).

table : ne peut-on supposer que les premiers expérimentateurs aient fait un usage inconsidéré d'une drogue dont ils connaissaient mal et la composition et les effets, d'où auraient résulté les accidents qui en firent interdire l'emploi (1)?

On est mieux informé sur les causes de la réhabilitation du remède si longtemps honni. Il semble bien qu'elle soit due à une cure restée célèbre dans les fastes historiques.

L'histoire, la grande Histoire conte, en effet, que, pendant la campagne de 1658, le jeune roi Louis XIV, — il n'avait alors que 20 ans, — tomba gravement malade, à Mardick, d'une maladie qu'on peut affirmer, d'après les symptômes qui nous ont été complaisamment détaillés par les premiers médecins du roi, dans le Journal de sa santé (2), avoir été une fièvre typhoïde des mieux caractérisées.

En dépit ou peut-être à cause de tous les traitements infligés à l'auguste patient, le mal ne faisait

(1) Ne pourrait-on pas admettre qu'il arriva, dans les premiers temps de l'emploi du vin antimonié, aux partisans peut-être exagérés de cette drogue, ce qui devait arriver plus tard à Rasori, l'introniseateur d'une autre méthode antimoniale, le tartre stibié à haute dose ? Tandis que le célèbre fondateur du contro-stimulisme l'administrait aux malades de son hôpital, avec la largesse que déploient tous les inventeurs, il ne se doutait guère qu'un jeune Français, suivant ses visites, prenait note de tout, et remettait, au bout de quinze mois, aux administrateurs de l'hôpital, un nouveau martyrologe de l'antimoine.

Ce jeune homme, qui s'en est vanté depuis, était Ozanam, le futur auteur du livre des épidémies. La suite de cette affaire fut la destitution de Rasori, ce qui n'a pas empêché le tartre stibié de faire son chemin. (*Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 15 juillet 1859).

(2) Edition Le Roi, pp. 52-64, 67-73, et sur les usages de l'antimoine, p. 78.

qu'empirer. Pour mettre d'accord les médecins de la Cour, on avait eu recours aux lumières d'un médicastre d'Abbeville, nommé du Saussoy, qui, au dire de plusieurs contemporains, avait conseillé d'administrer au roi de l'émétique.

D'autres prétendent (1) qu'une grande consultation eut lieu, sous la présidence de Mazarin, et que le cardinal ayant opiné le premier pour l'antimoine, il fut résolu qu'on donnerait ce médicament (2).

Il suffit d'une once du précieux remède pour que le roi fût purgé vingt-deux fois... A dater de ce jour, la fortune de l'antimoine était faite.

***

Depuis l'époque où le moine Basile Valentin avait fait prendre à ses porcs, puis aux moines de son couvent, du minerai d'antimoine presque brut, le progrès avait marché. « L'antimoine a tant de belles propriétés, qu'il est difficile à un homme de les retenir toutes dans sa mémoire », écrivait, au XVIIe siècle (3), un fanatique de cette drogue tant mépri-

(1) M. RAYNAUD, *Les Médecins au temps de Molière.*

(2) C'est la version que donne Gui Patin, un contemporain (v. sa lettre du 20 juillet 1658, dans l'édition de Reveillé-Parise, III, 85). L'affaire est rapportée un peu différemment dans la *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris* (1778), à l'article *Guénaut,* ce médecin dont la mémoire sera à jamais sauvée de l'oubli par ce vers de Boileau :

Guénaut, sur son cheval, en passant m'éclabousse.

(3) *Moiens faciles et éprouvez, dont M. de Lorme s'est servi pour vivre prez de cent ans,* par Michel de St-MARTIN, Escuier, etc. Caën, 1683.

sée aujourd'hui ; et cet enthousiasme s'explique, quand nous lisons le récit des cures qu'on lui attribuait.

Ici, c'est une maréchale de France attaquée d'un vomissement continuel qui cède à une prise unique d'antimoine ; ailleurs, c'est un intendant de camp, le supérieur d'un ordre religieux, qui sont abandonnés de tous et que l'antimoine remet sur pied.

Le remède est aussi bon pour les douleurs de l'estomac que pour la fièvre quarte, pour les maladies de la tête, autant que pour celles des yeux; pour l'apoplexie, comme pour la paralysie; contre la léthargie et la phrénésie; la pleurésie et la mélancolie. Ne croirait-on pas relire un passage de Molière (1) ?

***

Mais ne vous y trompez pas : si l'antimoine a joui de cette vogue, qui nous paraît extraordinaire, c'est qu'il s'est trouvé, pour le recommander, un homme doué par la nature de toutes les séductions : « d'une grande taille, d'une bonne complexion, d'une vigueur extrême..., à la conception vive, prompte, nette, la mémoire heureuse, le discernement exact, le jugement solide », toutes les qualités, en un mot, qui

(1) Nous ne nous sommes pas appesanti sur l'histoire de l'antimoine, en tant que métal, celle-ci ayant été amplement faite dans la thèse de Krieger, *Histoire thérapeutique de l'antimoine*, (Paris, 1898), à laquelle nous renvoyons ; nous devons également une mention au travail de M. Jeanniot, d'Arnay-le-Duc, paru dans le *Bulletin de la Société des Pharmaciens de la Côte-d'Or*, nº 3.

font réussir un médecin dans le monde et lui permettent de faire accepter ses moindres arrêts comme paroles d'Evangile.

Charles De Lorme réunissait en sa personne tous les avantages physiques et nombre de qualités morales. Mais, outre cet ensemble de dons si précieux, de Lorme était de noble souche : il avait eu, dans le Bourbonnais, des ancêtres, « illustres par leur noblesse, leur esprit et par leurs emplois ». De ceux-là nous ne parlerons pas, n'ayant point dessein de tracer ni la généalogie ni le blason de notre héros. Nous ne dirons que quelques mots de son père, Jean de Lorme, qui eut son heure de célébrité.

Jean de Lorme était professeur à l'Université de Montpellier, quand, sur le bruit de son enseignement et de ses cures, il fut appelé à la Cour. En 1580, Henri III le nommait premier médecin de son auguste épouse, la reine Louise de Lorraine de Vaudémont. Lorsque le roi eut succombé (on sait qu'il fut assassiné en 1589), Jean de Lorme resta attaché à sa veuve jusqu'à la mort de cette dernière, survenue en 1601. Un peu plus tard, Henri IV le prenait pour son médecin ordinaire, et ne tardait pas à lui confier la santé de la reine Marie de Médicis.

Jean de Lorme conserva pendant longtemps cette charge importante. Parvenu à un âge avancé, fatigué des honneurs, il voulut goûter un repos mérité ; il se retira à Moulins, où il séjourna jusqu'à sa mort.

***

Le père de Charles de Lorme passait pour un des

hommes les plus instruits de son temps. Des lettrés, comme Gui Patin, Guez de Balzac ; des savants, tels que Scaliger et le médecin Valot, avaient ses talents en très haute estime.

Jean de Lorme avait tenu à ce que son fils reçu une solide instruction, et, grâce au zèle paternel, Charles de Lorme acquit en peu de temps les connaissances les plus variées, entendant parfaitement les langues grecque (1) et latine, et l'italien et l'espagnol aussi bien que s'il eût été originaire de Rome ou de Madrid.

Son biographe cite, à ce propos, une anecdote que nous demandons la permission de rapporter.

De Lorme se trouvait dans une assemblée d'illustres savants, que le cardinal Antoine Barberin, neveu du pape Urbain VIII, avait invités à sa table, lors de son passage à Paris.

« La conversation ayant sensiblement engagé M. de Lorme à faire un compliment à ce cardinal, il prononça par un impromptu quelques paroles, qui auraient pu faire sur le papier vingt ou trente lignes d'écriture ; c'étaient des termes si choisis et il les anima d'un ton et d'un accent si propre et si particulier aux Italiens naturels, que le cardinal s'écria : « *Parla tanto bene Italiane che to* » (2).

Le même biographe ajoute qu'Anne d'Autriche avait détourné un instant ses yeux du berceau dans lequel reposait le dauphin malade, pour dire qu'elle n'avait « jamais mieux entendu parler sa langue ».

(1) Il citait de mémoire des passages entiers de Galien et d'Hippocrate.

(2) Saint-Martin, *loc. cit.*

***

On nous rapporte que des personnages de qualité (le chancelier Séguier lui donna une pension annuelle de 1.500 livres) recherchaient sa société ; que le duc de Nevers se fit accompagner par son médecin, lorsqu'il fut dépêché comme ambassadeur en Espagne, non tant pour avoir recours à sa science, que pour s'entourer de ses conseils ; que du Laurens, le premier médecin de Henri IV, l'appelait en consultation pour les cas épineux ; que d'Aquin, médecin de Louis XIV, se faisait gloire d'avoir reçu les premières teintures de la médecine sous un si grand maître. N'oublions pas de mentionner que l'Université de Padoue l'avait admis comme professeur honoraire, et que la ville de Venise lui avait conféré gratuitement le titre de « noble Vénitien », alors qu'elle ne prenait pas moins de cent mille écus pour conférer cette dignité recherchée.

On ne sera plus surpris d'apprendre que Charles de Lorme fut élevé à la charge de médecin de Gaston, duc d'Orléans, fils de Henri IV, charge qu'il échangea, quelques années après, contre un bon office de Trésorier de France en la ville de Bordeaux.

Mais le moment où il fut le plus en crédit, c'est quand il fut appelé à loger au Louvre, en qualité de médecin de Louis XIII. Il avait son appartement « entre celui de M. le duc de Candale, premier gentilhomme de la chambre et celui du marquis de Rambouillet, premier maître de la garde-robe (1). »

(1) Lettre d'Erard Le Gris, marquis de Montreuil.

A la mort de Louis XIII, de Lorme entra, comme médecin sans quartier, dans la maison de son successeur ; mais il n'y resta que très peu de temps. Il avait eu tout loisir de faire fortune et, quoi qu'on ait dit, son désintéressement était très relatif.

Jean Bernier a conté, dans ses *Essais de médecine* (1), comment notre homme s'y prenait pour délier les cordons des bourses récalcitrantes. Il avait imaginé de placer dans son escalier un tronc, « où les consultants étaient invités de mettre ce qu'ils voulaient *pour l'office des trépassés*, dont quelques dévots lui avaient, disait-il, laissé la direction entière. »

Mais il usait d'autres procédés encore moins avouables : en sa qualité d'intendant des eaux minérales de France, il avait mis les eaux de Bourbon à la mode et il envoyait tous les ans quantité de malades à cette station, en ayant bien soin de prélever sa part sur les bénéfices qu'ils rapportaient aux chirurgiens et apothicaires, à qui il adressait ses pratiques. Comme on le voit, la *dichotomie* ne date pas d'hier.

***

C'était, on le voit, une individualité originale que messire Charles de Lorme, champion de l'antimoine et inventeur du bouillon rouge.

L'homme que le cardinal de Richelieu envoyait auprès de son frère dangereusement malade ; que le chancelier Séguier entretenait en son particulier des

(1) 1679.

affaires de l'Etat ; celui dont Mazarin lui-même ne négligeait pas les avis, devait être et était, en effet, tout autre chose qu'un type banal.

Qu'il ait été lié avec les poètes et les écrivains de son temps : avec Racan qui s'asseyait à sa table ; avec Balzac, qui l'accablait des épithètes les plus louangeuses ; avec Bois-Robert, le bouffon de Richelieu, nous le comprendrions encore : les flatteurs ne sont pas toujours les payeurs. Mais il avait su se concilier des amitiés solides, dans la société la plus haute, et des grandes dames ne tarissaient pas d'éloges sur le compte de leur Esculape.

Mme de Motteville, Mme de Sévigné, Mlle de Kerbuton, fille du marquis de Corlieu, tout l'armorial de France, en un mot, se confondait en protestations de sympathie et de reconnaissance. Ne vit-on pas la duchesse d'Aiguillon souffrir qu'il emmenât avec lui sa maîtresse, lorsqu'il accompagna à Bourbon l'abbé de Richelieu et ses sœurs (1) ?

***

En quoi consistait le remède qui soulevait pareil déchaînement d'enthousiasme ? L'heure est peut-être venue de le faire connaître. Ce n'était rien autre chose que de l'antimoine, nous l'avons dit plus haut, que préconisait le médecin de Lorme ; il en donnait à tout venant, même sans voir le malade, ayant coutume de dire que, s'il ne faisait pas de

(1) *Revue de Paris*, 1er juillet 1896.

bien, il ne ferait point de mal. « M. de Lorme, écrit sans souciller son panégyriste, remerciait souvent la bonté divine d'avoir donné un si excellent remède aux hommes et à bon marché, et qui se trouve dans toutes les minières métalliques. »

Grâce à l'antimoine, avait été guéri M. de Balzac, bien qu'il ne fut traité qu'après avoir été longtemps travaillé de la goutte et de la gravelle.

Le maréchal d'Estrées, qui s'était fait tailler à l'âge de 95 ans, vécut, grâce aux remèdes de M. de Lorme, jusqu'à 103 ans ; et si le second Président au Parlement de Paris, M. de Maisons, était mort à 84 ans, après avoir subi l'opération de la taille, c'est qu'il n'avait pas montré assez de docilité aux prescriptions de son médecin. « M. de Lorme ne parlait des vertus de l'antimoine qu'avec de grands transports, disant lui avoir vu faire cent et cent cures miraculeuses ; qu'il n'était jamais sorti meilleur remède de la boutique d'un apothicaire ; qu'on ne saurait enfin en payer la valeur (1). »

***

Encore qu'il prétendit que l'antimoine ne pouvait jamais nuire, quand il était bien préparé, de Lorme recommandait qu'on apportât les plus grands soins à sa préparation. Il conseillait de prendre quatre livres d'antimoine, autant de salpêtre et autant de tartre de Montpellier, qu'il estimait le meilleur. Il les faisait bien mêler ensemble et rougir dans un creu-

(1) Saint-Martin, *loc. cit.*

set ; puis on devait mettre les poudres dans un cornet de papier, l'une après l'autre.

Cela fait, on couvrait le creuset d'une pelle de fer rouge. Quand ce qui était dans le creuset était consumé et brûlé, on le cassait, puis on prenait ce qui était comme de l'argent, et l'on en mettait d'autre aussitôt jusqu'à ce qu'il n'y eût plus de poudre. Pour prendre le remède, on l'enfermait dans du pain à chanter, qu'on mouillait avec un peu de vin, pour le mieux avaler.

Si M. de Lorme prescrivait d'ajouter à la poudre d'antimoine un pain de scammonée pulvérisé, ou trois pains de « mercure de vie », ce n'était que dans des circonstances rares, l'antimoine possédant par lui-même des vertus suffisamment puissantes.

***

Il fut un temps où ce fut un véritable délire : c'était à qui chanterait hosannah ! après avoir pris le remède héroïque. Mais celle qui se distingua entre toutes, dans le chœur des thuriféraires, fut notre marquise, la mère de Pauline de Grignan et de ce grand coureur de ruelles que fut le marquis de Sévigné.

Au mois d'août 1675, Mme de Sévigné rencontrait souvent de Lorme chez Mme de Montmort, veuve de Habert de Montmort, membre de l'Académie Française et décédé doyen des maîtres de requête.

La « poudre du bonhomme », comme elle la nomme plaisamment, a positivement ressuscité son amie, qui continue à en prendre, plus « par civilité » pour son médecin, que par besoin.

Par Mme de Sévigné, nous savons que M. de Lorme a pour clients tout ce qui compte à Paris, l'élite de la haute société : Mme de Frontenac, Mlle d'Outrelaise, etc. Mme Bertillac loge dans l'appartement même de son médecin, pour l'avoir plus à sa portée.

Le 3 février 1676, Mme de Sévigné souffre d'une attaque de rhumatismes, sans fièvre ni douleurs. Elle est enflée de tous côtés; les pieds, les jambes, les mains, les bras ont démesurément grossi. Elle s'est purgée une seule fois avec la poudre du sieur de Lorme, mais elle va en reprendre ; après cela, on lui promet une « santé éternelle ! » Le remède se conserve, d'ailleurs, très bien ; c'est un remède de canicule, mais on peut le garder pour l'hiver.

Sa confiance n'est pas un instant ébranlée et, dans une de ses lettres, la marquise se plaint que sa fille ne veuille pas prendre régulièrement cette « espèce d'hémétique », ce « remède terrible composé avec de l'antimoine, qui fait trembler en le nommant», et qui pourtant « purge beaucoup plus doucement qu'un verre d'eau de fontaine, ne donne pas la moindre tranchée, pas la moindre douleur, et ne fait d'autre effet que rendre la tête nette et légère, et capable de faire des vers si on voulait s'y appliquer. »

Une maladie peut-elle se déranger ? s'écrie Mme de Sévigné ; « ne faut-il pas que la Providence de Dieu ait son cours, et pouvons-nous faire autre chose que de lui obéir ? Voilà qui est fort chrétien, mais prenons toujours à bon compte de la poudre de M. de Lorme (1). »

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. IV, édition des Grands Ecrivains, pp. 355-356.

Ce serait mal connaître la marquise que de supposer qu'elle n'aura pas d'intermittences dans son admiration pour le médecin à la mode. Elle veut bien consentir à faire des lavages de mains, selon l'ordonnance du « vieux de Lorme » (1), bien qu'elle ne croit guère au résultat, comptant plus sur le beau temps que sur toutes les herbes du bonhomme (2). Elle continuera, néanmoins, à prendre ce médicament, que son inventeur a raison de nommer « le bon pain », car il fait précisément tout ce qu'on peut souhaiter et n'échauffe point du tout. Une dernière prise achèvera, elle en est persuadée, sa guérison.

Comment la marquise résisterait-elle, du reste, au sourire de son « joli médecin », qui l'encourage du regard à prendre le répugnant remède ?

J'ai pris, écrit-elle à sa fille, de la poudre du bonhomme : ce grand remède qui fait peur à tout le monde, est une bagatelle pour moi ; il me fait des merveilles. J'avois auprès de moi mon joli médecin (3), qui me consolait beaucoup ; il ne me dit pas une parole qu'en italien ; il me conta pendant toute l'opération mille choses divertissantes : c'est lui qui me conseille de mettre mes mains dans la vendange, et puis une gorge de bœuf, et puis, s'il en est encore besoin, de la moelle de cerf et de la reine de Hongrie. Enfin, je suis résolue à ne point attendre l'hiver, et à me guérir pendant que la saison est encore belle, Vous voyez bien que je regarde ma santé comme une chose qui est à vous, puisque j'en prends un soin si particulier.

(1) Lettre du 11 mars 1676.
(2) Lettre du 15 mars 1676.
(3) Amonio (V. *Lettres de Mme de Sévigné*, édition Hachette, t. IV, p. 432, note 4 et Jal, *Dict. crit.* (édition de 1872), folos. 42 et suiv. Le Dr Le Paulmier a écrit la biographie du personnage. (*Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France*, t. XX.)

Quelques jours après, nouvelle lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, où elle tente de la gagner à sa cause.

A quoi pensez-vous, ma fille, d'être en peine de cette poudre du bonhomme que j'ai prise ? Elle m'a fait des merveilles de tous les côtés, et quatre heures après je ne m'en sens pas. Ce remède terrible pour tout le monde est tellement apprivoisé avec moi, et nous avons si bien fait connaissance en Bretagne, que nous ne cessons de nous donner des marques d'amitié et de confiance, lui par des effets et moi par des paroles ; mais la reconnaissance est le fondement de tout ce beau procédé.

On ne se lasserait pas de prodiguer les citations. Nous ne reproduirons plus qu'une épître, la dernière où il soit question de la « poudre du bonhomme », parce qu'elle nous montre les incertitudes des médecins d'autrefois, en présence d'un cas embarrassant ; mais ces incertitudes ne sont-elles pas de tous les temps ?

... Pour Vichy, je ne doute nullement que je n'y retourne cet été. Veson dit qu'il voudroit que ce fût tout de suite ; de Lorme dit que je m'en garde bien dans cette saison ; Bourdelot dit que j'y mourrois, et que j'ai donc oublié que je ne suis que feu, et que mon rhumatisme m'étoit venu que de chaleur.

J'aime à les consulter pour me moquer d'eux ; peut-on rien voir de plus plaisant que cette diversité ? Ils m'ôtent mon libre arbitre à force de me laisser dans l'indifférence : on a bien raison de dire qu'il y a des auteurs graves pour appuyer toutes les opinions probables ; je prendrai leur avis selon qu'il me conviendra.

J'ai présentement pour me gouverner mon beau médecin de Chelles : je vous assure qu'il en sait autant et plus que les autres. Vous allez bien médire de cette approbation ; mais si vous saviez comme il m'a bien gouvernée depuis deux jours, et comme il a fait prospérer un commencement de maladie que je croyais avoir

perdue, et qui me prit à Paris, vous l'aimeriez beaucoup. Enfin je me porte très bien, je n'ai nul besoin d'être saignée; je prends ce qu'il m'ordonne, et je me purgerai ensuite de la poudre de mon bonhomme. Il dit que du bon tempérament dont je suis, je ne serai pas quitte dans trois ans de ces retours (1).

Cette année-là, Mme de Sévigné avait pris les eaux de Vichy, contrairement à l'avis de Bourdelot, qui préconisait celles de Bourbon. Si elle avait désobéi au bonhomme, c'est qu'elle le soupçonnait d'avoir des intérêts à Bourbon (2).

Plus tard, elle composera à la fois avec sa conscience et avec son médecin : elle passera huit jours à Vichy et huit jours à Bourbon; puis elle arrivera à reconnaître que les eaux de Bourbon sont décidément « douces et fondantes et consolantes, et qu'elles se distribuent dans toutes les parties avec une onction admirable ». Il n'y avait pas un an qu'elle avait déclaré que si de Lorme « prenait congé de la compagnie », elle ne manquerait pas de proclamer la supériorité des eaux de Vichy !

Malgré ces légères contradictions, on peut dire que Mme de Sévigné resta fidèle à son « bonhomme », et qu'elle prôna son remède en toutes circonstances, allant jusqu'à faire du prosélytisme autour d'elle.

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, édition Monmerqué, t. IV, p. 38-39.

(2) Les eaux de Bourbon avaient mis de Lorme en réputation, comme il les y avait mises lui-même. Il prétendait que les habitants de cette ville auraient dû lui ériger une statue sur leurs puits. Il se fit nommer intendant des eaux, puis vendit cette charge. On prétend qu'il prélevait une certaine somme sur les habitants pour y attirer du monde. (Tallemant des Réaux, t. IV, pp. 23 et suiv.)

D'autres, plus défiantes ou plus timorées, ne se hasardaient point à prendre la bienfaisante drogue, sans en référer à leur médecin ordinaire ; elles n'en avaient que plus de mérite à convenir qu'il leur avait fait grand bien. Cette lettre de Mme de Motteville, l'auteur des *Mémoires*, à Valant, médecin de la marquise de Sablé, témoigne assez de cet état d'esprit.

Je veux, Monsieur, vous faire une petite consultation, M. de Lorme a mis icy la poudre en vogue et à la mode, comme guérissant toutes sortes de maux. Cette poudre estant innocente tout autrement que l'émétique, et purgeant plus innocemment qu'aucun autre remède particulier la bille, ma sœur qui en étoit fort offusquée quand elle vint icy et quelle sortit de la Magdelaine, en prit par deux fois.

Elle se sentit beaucoup de bille, un grand desgout et un grand mal au cœur qui venoit de ce qu'elle avoit esté longtemps sans se purger en prenant son let.

Ce remède lui fit très bien : elle m'a dit qu'elle jeta sa bille par en haut avec une grande facilité et qu'elle s'en trouva moins esmeue et moins eschauffée que de la moindre médecine où il y a du céné.

Elle continue encore son let pour jusques à la fin de ce mois, et comme elle eut besoin l'autre jour de se purger, elle ne prist que de ces petites purgations ordinaires de cirot de gomme composé comme vous sçavez, Monsieur ; mais elle dit qu'en quittant son let d'asnesse, elle veut reprendre de cette poudre. Je n'y consentiray point que je n'aye votre advis là-dessus, et quoique j'aye veu icy de jeunes personnes et délicattes à qui cela a fait du bien, je veux un peu sçavoir par vous ce que vous en croyez. Je ne doute pas que vous en sachiés que c'est de l'entimoine meslé avec du salpètre et où on met le feu.

Vostre réponse s'il vous plest à vostre loisir, rien ne presse.

Plus confiante que Mme de Motteville se montre la vicomtesse de Bolingbroke, nièce de Mme de Maintenon. Affligée des nouvelles qu'elle reçoit de la

santé de Mlle Aïssé, elle n'hésite pas à lui recommander le *bouillon rouge* de M. de Lorme, tout en se persuadant qu'il y a dans son mal beaucoup de vapeurs, et que le régime et la dissipation lui sont necessaires.

***

Qu'était donc ce « *bouillon rouge* » dont le nom vient sous notre plume ?

Pour tout dire, ce n'était pas seulement l'antimoine et la façon de l'administrer qui avaient fait la réputation de Charles de Lorme. Sans doute ils y avaient contribué, mais moins que ce *bouillon rouge*, dont tant glosèrent nos aïeux et qui n'éveille plus que le vague souvenir d'une mixture plus ou moins alambiquée.

En juillet 1678, le *Mercure galant* annonçait qu'il venait de mourir un illustre médecin, qui avait mis en usage une tisane appelée *bouillon rouge*, « *dont mille gens se sont bien trouvés.* »

Le rédacteur du *filet* nécrologique n'exagérait rien : le bouillon rouge avait, au moins pendant un temps, joui de propriétés mirifiques et d'aucuns avaient proclamé très haut qu'ils lui devaient la guérison de leurs maux.

Le fameux bouillon était composé de pas moins de huit sortes d'herbes, à savoir : bourrache, buglosse, chicorée sauvage, chiendent, fraisier, pissenlit et aigremoine, une poignée de chacun ; on les faisait bouillir pendant deux heures au plus dans un pot de terre, tenant quatre ou cinq pintes d'eau, « mesure de Paris ». De Lorme se servait de pots de fer, mais on

pouvait employer des pots de terre ; au besoin, on remettait de l'eau sur le résidu, pour obtenir une seconde provision de bouillon et d'aussi bon goût que le premier.

M. de Lorme prenait de son bouillon deux fois par jour, même quand il allait en voyage et, grâce à ce régime, il était parvenu à un âge très respectable.

« Qui plus en boira, plus il vivra », avait-il coutume de dire ; et, de fait, Balzac qui mourut à 70 ans, Boileau à 75, Daniel Huet à 91, étaient des clients de M. de Lorme qui, lui-même, devint presque centenaire.

Le macrobite joignait, il est vrai, à l'usage de son bouillon, un certain nombre de moyens hygiéniques, dont la singularité ne saurait aujourd'hui provoquer autre chose qu'un sourire d'ironie ; et cependant, en présence de pareils résultats, n'est-il pas permis de se demander si le bouillon de M. de Lorme, après la vogue immense dont il jouit, méritait de tomber dans un aussi complet discrédit (1) ?

(1) On en a, récemment, reparlé dans la *Chronique médicale*, 1909, p. 599, et 1910.

II

Les Métaux précieux et la Pétrothérapie

Notre époque serait-elle une époque de progrès à rebours ? Serions-nous fatigués à ce point de créer, que nous occupions nos loisirs à recréer ?

D'Amérique nous arrivait, il y a quelques années, la nouvelle qu'un docteur Murray venait de faire revivre la « pétrothérapie ». Mais cette médication est vieille comme le monde ; car, du plus loin qu'on remonte dans les annales de l'antiquité, on rencontre cette croyance aux vertus des pierres précieuses, qu'on voudrait nous présenter aujourd'hui comme nouvelle.

Dans la médecine grecque, aussi bien que dans la médecine arabe, chez les Egyptiens comme chez nos ancêtres les Gaulois, les mêmes superstitions ont trouvé créance ; et qu'on les portât en amulettes ou qu'on les ingérât en boisson, il est tels métaux, telles pierres naturelles, qui passaient pour posséder une

valeur thérapeutique, que les auteurs, les plus graves à leur ordinaire, n'osent, par ignorance ou par servitude de l'esprit, mettre un instant en doute.

Pline leur a réservé une place dans son *Histoire naturelle*, bien qu'au fond, il semble attacher peu de foi aux récits merveilleux dont il se fait le complaisant narrateur. Au Moyen Age, un évêque, du nom de Marbode, a continué à propager les erreurs à ce sujet, dans un poème latin heureusement enseveli dans l'oubli.

Plus tard, Albert de Bollstadt attribuera aux pierres des influences surnaturelles. Jean Corbichon, en 1372, traduira, sur l'ordre de Charles V, le traité de Barthélemy de Glanville, *De proprietatibus rerum*.

Le médecin Cl. Fabri, au XVIe (1), Boetius de Boot (2) et Garcie du Jardin au XVIIe siècles, sans préjudice d'autres auteurs de moindre envergure, ne dédaigneront pas de s'occuper et de se préoccuper des facultés des gemmes (3).

***

(1) V. le chapitre XLII du livre V de *Pantagruel*, où Rabelais désigne les pierres précieuses attribuées par les Chaldéens aux sept planètes du ciel et employées à la construction des colonnes qui soutiennent le temple de la dive Bouteille.

(2) Cf. l'*Histoire des Drogues*, de GARCIE du JARDIN (Lyon 1611), aux pp. 261-281, 579-581, 584-585.

(3) A noter ce passage de *Tristram Shandy* (édition Charpentier, II, p. 72) : « Le mal d'amour a été traité de deux manières très opposées : l'une d'Aétius, qui commençait toujours par un clystère rafraichissant de chenevis et de concombres pilées, qu'il faisait suivre de légères potions de lis d'eau et de pourpier, auxquelles il ajoutait une pincée de l'huile Hanea, et, lorsque Aétius osait la risquer, *sa bague de topaze*. » Nous donnons la citation pour ce qu'elle vaut. Avec ce diable de Sterne, sait-on jamais à quoi s'en tenir ?

Au temps du grand Roi, la science officielle ne craignit pas de recourir à une médication qu'elle estimait à son prix. A la date de 1655, l'archiatre Vallot conte que son royal client se trouva incommodé « d'une pesanteur de tête, accompagnée de mouvements confus, vertiges et faiblesse de tous les membres ». Voyant que ces incommodités ne cédaient point aux remèdes ordinaires, Vallot ordonna les spécifiques, entre autres le « magistère de perles, le corail et le diaphorétique » (1).

On devine que le remède resta sans effet, et ce, parce qu'on avait négligé de remonter aux causes du mal : le jeune souverain avait des phénomènes de surmenage génital ; et ce n'était pas le magistère de perles, non plus que l'infusion de la pierre du sieur Vallot, « un composé d'or, de marc et de vitriol » (2), qui pouvaient dissiper ses malaises.

Ce qui nous confirme dans l'opinion que les pierres précieuses étaient employées dans la thérapeutique courante du dix-septième siècle, c'est ce court extrait du *Médecin malgré lui*, où Molière se montre, comme toujours, prompt à saisir les ridicules du temps.

La scène se passe entre Sganarelle et Perrin.

SGANARELLE

Tenez, voilà un morceau de fromage qu'il faut que vous lui fassiez prendre.

(1) *Journal de la santé de Louis XIV*, édition Le Roi, pp. 88 et 421.

(2) *Journal de la santé de Louis XIV*, p. 97.

PERRIN

Du fromage, monsieur ?

SGANARELLE

Oui. C'est un fromage préparé, où il entre de l'or, du corail, des perles et quantité d'autres choses précieuses (1).

La réponse de Sganarelle témoigne qu'on employait, au temps de Molière, de l'or, du corail et des perles.

***

Quelques auteurs ont prétendu que la *substance de l'or*, c'est-à-dire l'or modifié, rendu *potable* par des procédés appropriés, devenait un aliment qui conférait l'immortalité à ceux qui en usaient. Quoi qu'il en soit, *l'or potable* a joui longtemps d'une vogue considérable (2).

L'*or potable* était surtout en honneur dans la médecine médiévale. Ouvrez cette encyclopédie qui

(1) *Le Médecin malgré lui*, acte III, scène II.

(2) L'usage de l'or, en tant que médicament, remonte à une antiquité respectable. DIOSCORIDE, qui vivait à Anazarbe 36 ans avant J.-C., parle déjà dans ses œuvres de l'usage thérapeutique de l'or ; mais rien ne prouve que ce métal fût entré dans la pratique médicale. Il semble que les premiers qui en aient fait usage soient les Arabes, et plus particulièrement AVICENNE. Après Avicenne, il n'en est plus question jusqu'au Moyen Age, époque à laquelle l'or reparaît dans les Dispensaires, « entouré d'un appareil d'illuminisme et de jonglerie charlatanesque qui devait fatalement le déprécier ». Cf. FONSSAGRIVES, *Dict encycl. des Sc. médicales* et André MAUDET, *l'Or en thérapeutique ;* thèse de Paris, 1905.

s'appelle *Le grant propriétaire des choses*, de Barthélemy l'Anglois (1) et vous y lirez :

L'or est le plus vertueulx métal que soit et pour ce il a la vertu confortative. La lymeure de l'or meslée avec jus de bourache vaut moult contre la deffaulte (défaillance) de cueur et contre une tres perilleuse maladie que on appelle la *passion cardiaque*.

Qu'était au juste cette passion cardiaque, cette *tremore di core*, dont se plaignait Louis XI, et dont il est parlé dans une dépêche diplomatique (2) ? Nous n'en déciderons pas : sans doute s'agissait-il, en l'espèce, de douleurs spasmodiques dans la région du cœur, contre lesquelles la « limaille d'or » passait pour souveraine (3).

Ne souriez pas et n'allez pas croire à quelque remède de charlatan, la thérapeutique moderne n'a pas trouvé mieux : les sels d'or ne sont-ils pas, encore à l'heure actuelle, employés, sinon dans des cas tout à fait analogues, au moins dans les convulsions hystériques et épileptiques (4) ? Or, Louis XI, tout tend à le prouver, était atteint de *morbus comitialis* ; et c'est pour calmer ses accès de *mal caduc*, autrement dit d'épilepsie, qu'on lui avait ordonné de l'or potable. De cela nous ne pouvons plus douter, après lecture de cette quittance de paiement, qui a été, en

(1) Traduit par J. Corbichon (1372), liv. XVI, cap. IV.

(2) Dépêche de Franceseo Pietra Santa au duc de Milan, 12 août 1476 (Brachet, *Pathologie mentale des rois de France*, p. xxxv).

(3) « *Aurum*. Limatura eius confert tremori cordis et malitiæ animæ, et ei qui solus loquitur. » Avicenne, *Canon*, lib. II, tract. 2, cap. lxxviii.

(4) V. *Formulaire de* Dujardin-Beaumetz, 1896, p. 691 : Cf.

maints ouvrages, inexactement reproduite et dont Brachet a rétabli le texte véritable (1).

On connaît le nom du médecin qui avait prescrit cette médication au roi : il s'appelait Bartholome Bunoys et voici en quel charabia il s'exprimait, s'adressant au Roi :

Sire, écrivait à Louis XI ce singulier praticien, je ne sçay se vous ancore point usez de l'or potable que je vous ordonna, mès je vous assure sur ma vie et sur ma consciency que quant sera vostre bon plesir de l'user en la fasson que je lyssia l'escript à monseigneur du Bochage par votre commandement, que non trovarès chosa aut monde qui plus vous conforte lo cuer et vous tienne allegroz et fort et en vie longuement et resistice à tous vous malvès accidens que fera selluy *or potable* à l'ede de Dieu et de Nostre-Dame.

A tous ceux qui lui assuraient que ses maux seraient apaisés et surtout que sa vie serait prolongée

Médecine moderne, 1895, nº 62 (Contribution à l'action thérapeutique de l'or) : Féré, *Epilepsie*, p. 182, etc.

(1) En la présence de moy, Martin Rissent, notaire et secrétaire du Roy, notre sire, Ferault de Bonnel, natif de Pyemont, a confessé avoir eu et reçeu de Michel le Tenthurier, conseiller dudict seigneur et receveur général de ses finances... la somme de 192 l. laquelle ledict seigneur luy a accordé pour le rembourser de 96 escuz d'*or vieil* qu'il a mis pour ledit seigneur à faire certain breuvage appelé *aurum potabile*, à luy ordonné par médecine (8 avril 1483).

Le sieur Ferault de Bonnel avait, au préalable, fait ses conditions. Il avait exigé que sa femme, dont l'assistance lui était, à l'entendre, indispensable pour la préparation de ses mixtures, fût rappelée du Piémont ; et le malin compère s'était fait délivrer, à cet effet, par le trésorier des comptes royaux, la coquette somme de 162 livres 70 sols, pour « aller quérir sa femme » et la faire « venir devers luy en la ville de Tours où ledit seigneur veult qu'ils soient residens continuellement pour faire *certains breuvages*, ordonnez audit seigneur pour médecine ».

le pusillanime Louis XI prêtait toujours une oreille complaisante (1).

Le Roi n'était pas le seul à croire aux vertus de l'or ; cette croyance était partagée par le commun peuple. Dans l'ouvrage que nous citions tout à l'heure, le *Propriétaire des choses*, traduit en français pour le roi Charles V, il était dit :

Prenez *platines d'or* bien échauffées dedans le feu, et les mortifiez quarante fois dedans l'eau de bon puits ou fontaine; et soit gardée nettement en une phiolle de verre pour la boire pure ou en bon vin (2).

En imprégnant, pour ainsi dire, d'or l'eau qu'on employait habituellement en boisson, on était persuadé qu'on lui communiquait les plus précieuses qualités.

(1) Louis XI n'est pas la première « tête couronnée » qui ait eu recours à cette médication aurique : en l'an 1420, Isabeau de Bavière demandait à son archiatre de lui donner un électuaire pour combattre une obésité qui l'envahissait de plus en plus. Elle venait de franchir, on ne peut dire allègrement, le cap de la cinquantaine et elle n'avait rien abdiqué de ses prétentions à la coquetterie, péché mignon bien excusable chez les femmes et plus encore chez les reines. Afin de satisfaire au désir d'Isabeau, sire Michel DE LAILLET, « conseiller du roi nostre seigneur et maistre de sa chambre des comptes à Paris », faisait remettre la somme de sept livres quinze sols tournois (ce qui représenterait aujourd'hui plus de 200 francs), à Thierry REGNIER, marchand, c'est-à-dire changeur, demeurant à Paris, en échange de la fourniture de « deux esterlins et oboles — c'étaient des mesures de poids usitées par les orfèvres et les lapidaires — de perles d'orient ; un esterlin et un ferlin d'esmeraudes ; un esterlin et un ferlin de rubis d'Alexandrie ; un esterlin et un ferlin de jacinthes ; un ducat d'or. » Ces pierres et cet or avaient été remis à l'apothicaire de la reine, avec ordre d'en composer un électuaire, « pour la santé de ladite dame ».

(2) *Histoire de la vie privée des Français*, par M. LE GRAND D'AUSSY, t. III (M. DCC. LXXXII), pp. 74 et suiv.

D'autres recommandaient de semer de la poudre d'or sur les aliments. Dans un traité de cuisine du XIVe siècle (1), il est question de cette étrange mixture. Les Vénitiens (2) de qualité n'avaient pas renoncé à cet usage deux cents ans plus tard, et ils ne se contentaient pas de mettre du sucre dans toutes les sauces — sauf les sauces piquantes — ils y ajoutaient des eaux de senteur, et dans certains mets, de l'or, « pour ragaillardir le cœur (3). »

Les plus malins administraient des pilules à base de poudre d'or à des chapons, puis ils faisaient cuire le volatile et avalaient le bouillon, doué, prétendaient-ils, des propriétés les plus étonnantes, « comme si l'animal eût digéré et changé en sa propre substance cette matière divine » !

Les propriétés curatives qu'on attribuait à l'or déterminèrent d'avisés marchands à introduire dans des boissons en vogue quelques parcelles de ce métal.

A l'origine, on n'avait employé qu'une sorte de teinture jaunie par les quelques grains d'or qu'elle pouvait contenir. Ce n'était pas suffisant : on ajouta bientôt à la liqueur des paillettes de métal qui nageaient dedans. L'*eau d'or de Dantzig*, qui fut longtemps en grande réputation, était fabriquée de la sorte.

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 5e série, t. I (1860), p. 209.

(2) VIVIANI, *Trattato del custodire la sanità*. Venezia, 1626, p. 85.

(3) Roberto JAMES, *Nuova Farmacopea universale*. Venezia, Pezzana, 1758 ; cité par MOLMENTI, *La vie privée à Venise*, p. 292.

Ce n'était pas uniquement par la bouche que les gens de haute condition absorbaient l'or. Les châtelains fortunés se faisaient administrer des « clystères dorés », dont la mention coûteuse revient fréquemment dans les comptes féodaux (1).

Les préjugés à l'endroit de la vertu médicamenteuse de l'or acquirent toute leur force au XVIe siècle. C'est à PARACELSE surtout qu'on doit de les avoir remis en crédit : ne se vantait-il pas d'avoir guéri des lépreux avec l'or ; mieux encore, de pouvoir prolonger la vie à son gré, grâce à son mirifique élixir? La mort du thaumaturge, dans un âge relativement peu avancé, donna un démenti à ces fallacieuses promesses.

Contrairement à Paracelse, ARNAULD DE VILLENEUVE s'était attaché à dénier les qualités qu'on attribuait à *l'eau d'or*, que ses inventeurs avaient ainsi nommée, en raison de sa couleur. Probablement, écrivait Arnauld, « ce n'est que de l'eau-de-vie, dans laquelle on aura mis infuser ou macérer des fleurs de romarin ou autres semblables, avec des épices pour lui donner de la couleur ou du goût ». Quant aux aromates, il suppose que ce sont du poivre cubèbe, de la cannelle, des clous de girofles, de la graine de paradis, de la réglisse, auxquels on ajoutait de l'eau rose, du jus de grenade et du sucre (2).

Mais on n'avait pas plus écouté Arnauld de Villeneuve qu'on n'écoutera, après lui, quelques médecins sensés, tels que COLIN, COURTIN et Amb. PARÉ (3),

(1) D'AVENEL. *Mécanisme de la vie moderne,* t. III, p. 121.
(2) *Histoire de la vie privée des Français,* t. III, p. 73.
(3) Voir ce que dit PARÉ, au chapitre XVIII de son Discours *de la Licorne.*

qui s'employèrent vainement à détruire l'erreur générale ; qu'on n'avait écouté Bernard Palissy (1), qui s'était élevé avec vigueur contre ceux qui grattaient les monnaies pour en avoir la limaille, ou qui mâchaient de l'or en feuilles pour se redonner des forces.

A part ces quelques voix isolées, la plupart restaient convaincus que l'or était un remède sûr contre la lèpre et qu'un homme qui se nourrirait d'or serait immortel (2) ; il n'en fallut pas plus pour restituer à ce métal et aux préparations qui en dérivaient tout leur prestige et tout leur crédit.

***

Brantome, qui s'est constitué, pour notre délectation, l'historiographe de la cour des Valois, n'hésite pas à attribuer la conservation de la beauté de la duchesse de Valentinois à l'or liquide qu'elle absorbait. L'empereur Rodolphe, au dire de Tallemant, informateur non moins autorisé que Brantôme, se tint en santé durant de longues années, par le même moyen (3).

Une application thérapeutique de l'or assez imprévue nous est révélée par Héroard (4), le légen-

(1) B. Palissy, *Discours admirable de la nature des eaux et fontaines* (1580), pp. 138 et suiv.

(2) Franklin, *Les médicaments*, p. 146.

(3) En 1591, lorsque le Pape Grégoire XIV fut atteint de la maladie qui devait l'emporter, les médecins le soutinrent pendant quelques jours au moyen d'or et de pierres précieuses pulvérisés ensemble. (Dr Maudet, *op. cit.*)

(4) *Journal d'Héroard*, t. I, p. 12.

daire médecin du roi Louis XIII. La nourrice de l'enfant-roi ayant perdu son lait, on lui mit de l'*or battu* au bout de sa mamelle. Pour augmenter la sécrétion lactée, penserez-vous ; non, pour calmer les tranchées de l'enfançon.

L'or, était, pourrait-on dire, mis à toutes les sauces : c'était le remède ultime, quand tous les autres avaient échoué. Ce fut le médicament auquel on eut recours, pour soulager la reine Marie de Médicis.

En 1610, la reine-régente souffrait d'un atroce mal aux dents. Comme tous ses médecins, tant ordinaires qu'extraordinaires, n'avaient pu réussir à lui procurer quelque soulagement par les moyens habituels, on fit mander, pour la traiter, l'aumônier du roi, le Révérend Père de Castagne, qui passait pour posséder maints secrets. Celui-ci ordonna de l'*or potable*, qui amena la guérison au bout de peu de temps. Comme, malgré l'évidence, on doutait encore des vertus curatives du merveilleux remède, le Révérend écrivit tout un livre sur l'or potable, où il énumérait ses précieuses propriétés, et il eut le bon esprit de le dédier à la reine elle-même.

On avait oublié cette cure, qui avait pourtant fait grand bruit, quand Louis XIV tomba malade à son tour. En 1657, le roi, qui recevait alors les soins de Vallot, avait un poireau fort gros à la main, que son premier chirurgien avait traité par quelque drogue de sa façon. La verrue, loin de disparaître, s'était envenimée de plus belle et l'archiâtre, fort en colère, traitait tout haut d'ignare son illustre collègue. Le monarque, qui n'aimait pas souffrir, donna ordre qu'on le délivrât de ses deux poireaux, — car il en

était survenu un second dans l'intervalle. VALLOT prescrivit l'application de son « huile d'or », qui, en peu de temps, « pénétra jusqu'aux plus profondes racines et emporta l'un et l'autre sans douleur et sans aucun retour (1) ».

La médecine triomphait une fois de plus de la chirurgie.

En 1666, Vallot administre, de nouveau, à son auguste client, une infusion préparée avec de l'or, du sel de mars et du vitriol ; dix ans auparavant, il lui avait fait prendre des tablettes dans lesquelles entraient de l'or diaphorétique et des perles (2).

L'or, les perles, le corail et quantité d'autres choses précieuses étaient alors monnaie courante en thérapeutique. MOLIÈRE, dans le *Médecin malgré lui* (3), fait dire à l'un de ses personnages, apprenant les résultats d'un élixir qui ressuscitait les morts : « Il fallait que ce fut quelque goutte d'or potable. » GUI PATIN seul avait assez d'audace pour s'inscrire en faux contre l'opinion commune (4). Et cette opinion avait tellement cours, que les pharmacopées du

(1) *Journal de la santé du roi Louis XIV*, édit. J.-A. LE ROI : Paris, 1862, p. 48.

(2) Les perles jouent encore un très grand rôle dans la thérapeutique... chinoise. Les fils du Ciel les considèrent comme un des meilleurs spécifiques des affections de la gorge, et particulièrement de la diphtérie. Le prix en est assez élevé et seuls, les plus riches peuvent s'offrir le luxe d'un aussi couteux remède. Ces perles sont importées surtout de l'Inde et, en général, ce sont de toutes petites qui sont pulvérisées pour la fabrication des poudres antidiphtéritiques. Parfois cependant, dans les cas graves, de grosses perles sont prescrites, car leur effet thérapeutique est, paraît-il, en raison de leur volume.

(3) Acte III, scène II.

(4) Lettre du 13 août, t. II (REVEILLÉ-PARISE), p. 418.

temps la consacrent, pour ainsi dire, officiellement(1).

***

Une autre preuve de la vogue de ces préparations nous est fournie par les gazettes du temps. Le *Mercure de France*, de mars 1741, annonce que « le sieur Durand, expert pour la conservation des dents, comme par sa dextérité pour les opérations », a trois remèdes spécifiques : l'opiat royal, l'élixir et l'eau d'or, pour les cas ci-après dénommés :

L'*Elixir*, par sa vertu pénétrante pour les douleurs de dents, détruit toutes les corruptions qui les minent sous les alvéoles, résout les tumeurs, meurit les abcès, et fait sortir le pus et la matière, guérit les chancres qui viennent au palais, à la langue et aux gencives, lesquels ont des suites très fâcheuses, corrige les humeurs âcres qui tiennent ou paroissent tenir de la nature du scorbut, etc. Les bouteilles sont de 2 liv. 10 s., de 3 liv. 10 s. et de 6 liv.

L'*eau d'or de Grenade* est pour les fluxions et les gonflements de gencives les plus considérables, les dissipe en très peu de temps, procure des avantages réels et permanents à toutes les parties de la bouche. Les bouteilles sont de 2 livres et de 4 livres.

Il avertit aussi que, parmi tous les secours qu'il a chez lui pour le bien et l'embellissement de la bouche, on y trouve des dents artificielles faites de manière à contenter toutes les personnes qui en ont besoin.

Il vend des racines très salutaires qui embaument la bouche, à 15 sols le plus haut prix.

Il va le matin où on le demande, et l'après-dîner on le trouve chez lui.

---

(1) V. notamment la *Pharmacopée* et le *Dictionnaire des drogues*, de Lémery, etc.

Sa demeure est avec tableau (enseigne) rue Saint-Honoré, vis-à-vis la fontaine et la croix du Trahoir, au premier apartement (1).

Comme monument de réclame, celui-là est assez réussi.

En voici un autre échantillon, qui n'est pas moins savoureux.

Il s'agit de ces fameuses *Gouttes du général Lamotte* (2), encore nommées *Teinture de Bestuchef*, *Gouttes jaunes de Bestuchef*, *Elixir d'or*.

On appelait cette préparation *Elixir d'or*, pour laisser croire que l'or entrait dans sa composition et la faire ainsi participer à la réputation de l'or potable, auquel on croyait et dont on usait encore (3).

On se préoccupa beaucoup de démêler la composition de ce remède, dont la formule avait été tenue secrète par son détenteur, ce bizarre général d'artillerie du prince Ragotzi, dont le nom n'a dû qu'à cette circonstance d'être sauvé de l'oubli.

(1) *Mercure de France* (mars 1741), p. 576.

(2) Elles avaient été employées par le pape, sur les conseils de Chirac, premier médecin de Louis XV, et aussi par le roi de Prusse. Louis XV se laissa si bien prendre au boniment du général, plus apte à commander une armée de charlatans qu'une troupe de bons soldats, qu'il en acquit deux cents flacons, pour les envoyer au pape en présent. Catherine de Russie ne voulait pas être en reste de générosité : elle paya 3.000 roubles la vraie recette de Bestucheff, — c'est le premier nom des gouttes du général Lamotte — et ordonna qu'on la rendît publique. Mais quand chacun put s'en procurer à vil prix, personne n'y prit plus garde, et c'est ainsi que tomba la vogue de cette panacée, qu'on n'avait nommée *élixir d'or*, que pour faire croire qu'elle contenait de cet *or potable*, dont les auteurs du Moyen Age contaient tant de miracles.

(3) *Correspondance de Favart*, t. III, p. 224.

Longtemps on avait cru que ces gouttes étaient une préparation éthérée, que l'éther en était le principe actif. Mais le liquide étant miscible à l'eau en toutes proportions, il fut reconnu que l'odeur d'éther provenait d'une petite quantité d'éther nitreux, formé par le mélange d'acide nitreux avec la solution alcoolique d'or, qu'on disait rentrer dans sa composition (1). On a reconnu, depuis, que ces gouttes mystérieuses, cet élixir d'or si vanté, étaient tout simplement un composé de perchlorure de fer (2).

***

Pendant longtemps l'or tiendra sa place dans la thérapeutique. On le verra tour à tour employé contre l'extinction de voix (3) ; pour aviver le rose des lèvres (4) : contre les défaillances, etc. Mais c'est comme « élixir de longue vie » qu'il a conservé tout son prestige.

(1) *Dictionnaire de chimie* (1744), in-8, t. II, p. 176.

(2) *Vieux-neuf*, d'Ed. Fournier, t. III, p. 354 (n.).

(3) *Hermippus redivivus ou le triomphe du sage* (Bruxelles, 1789), t. I, p. 175 (note).

(4) Avez-vous ouï parler des « louis d'or à lunettes » ? « C'est, répond Constantin James (*Toilette d'une romaine au temps d'Auguste*, p. 254), une de ces expressions dont le sens a vieilli ou plutôt qui n'a plus de sens pour nous, encore bien qu'on la retrouve à tout propos dans les correspondances du temps. On appelait « louis d'or à lunettes » une ancienne monnaie d'or, contenant moins d'alliage que la nouvelle, et se rapprochant ainsi de la composition de l'or pur. Et comme, d'après les vieilles théories alchimistes, l'or, ce roi des métaux, agissait sur la vie elle-même, en faisant affluer le sang dans les parties qui en subissaient le contact, *se frotter les lèvres avec un louis d'or devait être un excellent moyen de les rendre plus roses.* »

On aura peine à croire qu'il se soit trouvé, de nos jours encore, des adeptes de cette singulière médication. La surprise redoublera, quand on saura que, parmi eux, se distingue, entre tous, un des plus grands orateurs sacrés qui ait fait retentir de ses accents éloquents la chaire chrétienne : le père LACORDAIRE raconte, dans une de ses lettres, qu'il faisait usage, pour une maladie du larynx, d'un élixir préparé d'après la recette même de Cagliostro (1).

Nous avons perdu la formule de Cagliostro ; mais on lui a substitué des préparations plus scientifiquement combinées et qui n'en sont pas, pour cela, moins efficaces.

Vers 1810, un médecin de Montpellier, CHRESTIEN, se mit en tête de réhabiliter les préparations auriques. Il essaya de prouver que les sels d'or augmentaient la pression sanguine, exaltaient le système nerveux, relevaient la nutrition et, par suite, la santé générale. A l'entendre, il n'était pas dépuratif plus puissant, résolutif plus efficace. Chrestien conseillait les sels d'or, non pas seulement contre les maladies du système lymphatique et les scrofules, mais il assurait en avoir obtenu les meilleurs résultats dans la cure du goître, des dartres, des squirrhes, voire dans la phtisie pulmonaire (2).

(1) « Je bois, dit-il, purement et simplement de l'*or potable*, entendez-vous ; de l'or découvert autrefois par Cagliostro et retrouvé par un vieux diplomate qui, n'ayant plus rien à démêler dans les affaires humaines, cherche, depuis vingt ans, un élixir modeste qui prolongerait notre vie à peu près deux cents ans, si ce n'est trois cents. »

(2) Cf. MAGENDIE, *Formulaire pour les nouveaux médicaments*, p. 352.

Avant lui, LALOUETTE, dans son *Traité des scrofules*, avait préconisé le même remède. Après lui, FARJON publiait (en 1825), sa thèse sur « le muriate d'or et de soude, employé en frictions dans les maladies syphilitiques ».

LEGRAND, d'Amiens (1), allant plus loin que ses devanciers, déclarait que, dans la syphilis, « le mercure fait très souvent du mal ; il guérit rarement ; son emploi occasionne presque toutes les mêmes maladies que la syphilis » ; et il concluait : « C'est un médicament infidèle, dont l'administration, toujours dangereuse, demande les plus grandes précautions. » Il proposait de le remplacer par l'or à l'état métallique, ou à l'état de sel.

C'est sous cette dernière forme qu'on l'emploie plus généralement aujourd'hui.

On a conseillé le *chlorure d'or et de sodium*, dans le rhumatisme chronique (2) ; le *chlorure d'or et d'ammonium*, contre l'aménorrhée et la dysménorrhée (3) ; d'autres lui préfèrent, dans ces cas, le *bromure d'or et d'ammonium*.

CHARRIÈRE, de Saint-Remy, de Provence, a employé avec succès, comme révulsif, une pommade composée avec : cérat, 10 grammes, chlorure d'or et de sodium, 1 gramme, en applications au début des névralgies lombaire, crurale ou sciatique.

CALMETTE (de Lille) déclare s'être bien trouvé des injections hypodermiques de *chlorure d'or*, en solution au centième, contre les morsures de vipères. Le

(1) *De l'or et du mercure dans le traitement de la syphilis*, par A. LEGRAND, d'Amiens. Paris, 1828.
(2) Professeur Grasset.
(3) Furnari et Deleschamps.

professeur Albert Robin préconise le *bromure d'or* dans le traitement du cancer de l'estomac et du cancer en général (1).

D'après le Dr Bué (de Paris), il semble que le chlorure d'or mérite de prendre place parmi les liquides modificateurs employés dans le traitement des tuberculoses externes, en raison de ses propriétés sclérogènes, de ses qualités éminemment antiseptiques et probablement de son action spécifique sur le bacille de Koch.

Enfin, le bromure d'or a été expérimenté par Lemoine (de Lille), comme succédané du bromure de potassium, dans le traitement de l'épilepsie.

Si Louis XI revenait en ce monde, il pourrait se donner l'illusion de se croire notre contemporain : en l'an de grâce 1910, on n'a pas trouvé contre le *mal caduc* d'autres remèdes que ceux déjà usités de son temps !

***

Après l'or, nous consacrerons une brève notice aux deux métaux qu'on a coutume de lui accoupler : l'*argent* et le *plomb*.

L'argent en masse ne peut entrer dans la médecine, lisons-nous dans un ouvrage que nous avons déjà cité (2).

On dit que certaines gens, pour l'employer, le réduisent en bouillie fine ou poussière, en le broyant avec du mercure, du

(1) Thèse Maudet, 1905.
(2) De Mély, *loc. cit.*

salpêtre, du sel, et prétendent ainsi qu'il est admirable ; mais, communément, ceux qui veulent employer l'argent en médecine prennent simplement du bon argent en feuilles, qu'il est aisé de réduire en poudre, et c'est le mieux d'en user ainsi...

Le livre chinois intitulé *Pie lou* attribue à l'argent une vertu « corroborative et diaphorétique ; quelques autres le recommandent contre la folie, surtout des enfants ; l'usage en est rare en médecine. »

On le donne en décoction contre les maux de reins et de ventre des femmes enceintes ; on le recommande contre les maladies du foie.

Il y a peu de temps, on a essayé de remettre à la mode certaines préparations argentiques, sous le nom de *protargol* et de *collargol*.

Le *plomb*, qu'on ne trouve plus aujourd'hui, à l'état d'oxyde, que dans les emplâtres dont il est la base, le plomb a été employé, sous forme métallique, par les Chinois. Ceux-ci prétendent qu'il possède « la vertu de tranquilliser les esprits ; de dompter le venin des figures malignes ; de guérir les vomissements ; de tuer les vers ; de dissiper les obstructions et dépôts ; de mitiger la soif ; de guérir les tristesses et inquiétudes ; d'apaiser les coliques et vapeurs des femmes. » Allez aux preuves, s'il vous en prend envie.

Appliqué extérieurement en limaille, le plomb guérirait encore les écrouelles. Mêlé avec l'aristoloche longue, il dissipe le goître, il éclaircit la vue, il affermit les dents, il noircit les cheveux et la bouche.

Ce remède serait véritablement excellent contre les maladies sus-indiquées ; mais, comme il est très

froid, il faut en user avec modération ; son usage trop fréquent nuit à l'estomac.

Toujours d'après notre auteur, le plomb, appliqué immédiatement sur la peau, la corrode ; et il nous cite, à l'appui de cette fantastique assertion, l'exemple de plusieurs femmes, qui se sont percé les oreilles uniquement par l'application du plomb ; et de filles qui ne sont devenues capables d'engendrer, qu'en se servant du même agent, pour « ouvrir peu à peu le conduit nécessaire à la propagation de l'espèce (1). »

***

Cette digression sur les métaux nous a quelque peu éloigné de l'objet de cette étude, qui tend plutôt à faire connaître les vertus des pierres précieuses; ce qui constitue, à vrai dire, la *pétrothérapie.*

Il reste entendu que nous ne chercherons pas à expliquer l'action curative des pierres, et surtout que nous ne nous en porterons pas garant.

Il est bien certain qu'aujourd'hui on ne songerait pas, par exemple, à se mettre au régime... du diamant, d'abord parce qu'il est peu comestible ; et puis, parce que ce remède ne serait pas précisément à la portée de toutes les bourses. Les disciples de Paracelse assurent cependant que leur Maître serait mort, pour avoir absorbé de la *poudre de diamant* ! Mais, au dire de l'auteur du *Parfaict joallier* (2), ce ne

(1) De Mély, pp. 163-164.

(2) Nous donnons plus loin le titre exact de cet ouvrage, plein de faits curieux et extraordinaires.

serait qu'habile manœuvre pour couvrir l'imposture du malin Théophraste.

Paracelse, étant mort dans la force de l'âge, alors qu'il avait déclaré posséder des onguents qui guérissaient de toutes les maladies, on ne pouvait manquer de lui opposer son propre cas ; et alors les disciples n'avaient imaginé rien de mieux que de faire courir le bruit que leur maître était mort par suite de l'ingestion de la poudre de diamant, qui passait pour « ronger les intestins par sa dureté. »

Ce n'était là qu'un conte, car Monardes rapporte que certains esclaves ont pu avaler plusieurs diamants pour cacher leur larcin et les rendre, sans que leur santé en fût altérée ; et, au dire du même auteur, une femme aurait fait prendre, pendant plusieurs jours, à son mari, travaillé d'une vieille dysenterie, de la poudre de diamant, « sans aucun péril et endommagement. »

Le diamant passait, au contraire, pour un antidote des venins, de la peste, des ensorcellements et enchantements, de la crainte et des vaines terreurs. L'on disait encore qu'il calmait la colère et entretenait l'amour des mariés : ce pourquoi il était nommé *pierre précieuse de réconciliation* (1).

***

De même que le diamant, les perles n'ont pas

(1) V. l'ouvrage de J.-B. Salgues, intitulé : *Des Erreurs et des Préjugés*, t. III, p. 59-60.

servi que d'ornement aux coquettes qui s'en paraient ; elles possédaient d'autres qualités (1), qui les ont fait employer dans diverses maladies.

Outre qu'elles chassaient la fièvre de consomption, dans la peste et la phtisie, qu'elles dissipaient le flux du ventre, elles avaient une action toute particulière sur le cœur, « dont elles avaient la faculté d'empêcher l'altération. »

Contre les fluxion des yeux, en collyres (2), mélan-

(1) Ce furent, paraît-il, les médecins arabes qui préconisèrent les premiers l'usage des perles. Les seules auxquelles ils accordaient de l'efficacité étaient celles que l'on trouvait dans les *Pintadina* : cette opinion fut partagée par la plupart des médecins, au Moyen Age (Arnaud de Nobleville, Ecole de Salerne, etc.). Les perles entraient dans la composition de remèdes contre la peste, tel celui-ci, que nous a fait connaître le Dr Porquet (*La Peste en Normandie*) :

« Mélanger thériaque, racine de tormentille, semences de genièvre, de chardon bénit, bol d'Arménie, poudre d'électuaire de (gemmis) et de deux perles (margaritis), semences d'oseille, râclure d'ivoire, corail rouge, sirop d'écorces et jus de citron, pour un électuaire en forme d'opiat.

« Chaque matin, prendre gros comme une aveline avec eau de roses ou de vinette, vinaigre et beaucoup d'eau de fontaine. »

Veut-on savoir ce que coûtait une poudre, quand elle était faite avec des perles dont la provenance orientale était garantie? Si nous en croyons Philbert Guybert, docteur-régent de la Faculté de Paris, qui était fort opposé aux étranges amalgames que la plupart de ses confrères ordonnaient, une prise valait de 50 à 60 écus! Le même médecin ajoute que l'on attribuait également aux perles des propriétés cardiaques et corroboratives, et il ne se gêne pas pour qualifier cette croyance d'absurde. (Cf. *Gazette médicale de Paris*, 26 octobre 1901).

(2) « Aussi s'en sert-on, — lisons-nous dans le *Dictionnaire de Trévoux*, — pour arrêter le flux du sang et tous les autres flux. On s'en sert encore dans les syncopes où il s'agit de fortifier le cœur. Elles purifient le sang et sont bonnes pour les mélancholiques. Elles ont aussi la propriété d'éclaircir la vue et de nettoyer les dents. »

gées avec du beurre frais, elles faisaient, nous assure-t-on, merveille (1).

Elles corrigeaient de même le lait des femmes et en provoquaient la montée, quand il avait peine à se donner issue.

Mais pour ces usages, il était bon de les « préparer ». A cet effet, « estans purgées des saletés, et lavées d'eau rose de girofles, de *viola matronalis* ou de mélisse, on les broye avec un marbre ou porphyre, jusques à tant qu'elles soient réduictes en alcohol et que l'on n'y ressente plus d'aspreté sous les doigts. Cela se faict de la mesme façon que les peintres broient les couleurs. L'on doit prendre garde à ne

(1) Autrefois, en Bavière, on avait coutume d'introduire, dans les yeux des chevaux et des chiens atteints de cécité, de la poudre de coquilles d'*Unio*, broyées *secundum artem*. Voici quelle serait, d'après M. Bonnemère, l'origine de cette médication.

Une perle, pensait-on au bon vieux temps, ne pouvait pas manquer d'être efficace dans toutes les maladies des yeux, parce qu'en somme, par sa forme, par sa couleur, elle ressemble au globe d'un œil. C'est sur cette similitude... très approximative, qu'est basée une légende qui a cours à Rosporden (Finistère). Quand une personne est atteinte d'une affection de la vue; que nul traitement, prescrit par un docteur, voire par un sorcier, ce qui est plus grave, n'a guéri, il ne lui reste qu'à recourir au moyen suivant, qui est infaillible : il faut que le malade ou une personne qui le représente crève les yeux aux petits d'une hirondelle. Pour guérir sa chère nichée, la mère se met en quête d'une certaine pierre, qu'elle introduit tour à tour entre les paupières de ses nourrissons, méchamment aveuglés. Aussitôt ils recouvrent la vue et, si leurs petites ailes sont déjà assez fortes pour les porter, ils s'envolent à travers les plaines de l'air. Quand la couvée a pris son essor, on trouve la pierre dans le nid abandonné, et on s'en sert avec efficacité pour guérir le malade qui, jusque là, a demandé en vain son rétablissement aux remèdes prescrits par les docteurs, ou par les personnes qui connaissent la vertu des plantes et des formules magiques.

pas les broyer avec du métail, parce que des petits fragments du métail se meslent facilement dans les perles... »

La poudre de perle ainsi préparée se donnait à la dose d'une drachme jusqu'à une drachme et demie, et l'on y ajoutait quelquefois de la poudre de bézoard, de la licorne et de la corne de cerf.

Aucune substance n'était comparable à cette drogue pour guérir les morsures d'animaux ou chasser les venins.

On employait encore jadis l'*eau perlée*, pour réparer les forces, dans les cas d'affaiblissement profond : on dissolvait les perles dans du vin (1), dans du très fort vinaigre, ou mieux dans du jus de citron, de l'esprit de vitriol ou de soufre, jusqu'à ce qu'on obtint une solution lactescente, qu'on sucrait à volonté pour la rendre potable.

Au besoin, on l'additionnait d'une once d'eau de roses, d'eau de fraises, de fleurs de bourrache et de mélisse, et de deux onces de cannelle. Il fallait seulement avoir soin de bien agiter le vase, pour que la matière solide ne restât pas au fond, et de bien boucher le verre pendant la préparation, « de peur que les esprits ne s'exhalent. »

(1) Lorsque le prince Soltykof visita le pays de Lahore, en 1842, on lui montra un vin royal dont chaque bouteille coûtait 300 roupies ou 30 livres sterling (750 francs). « Ce vin contenait des pierres précieuses et des perles pilées. Il était écrit sur la recette : tant de grains de rubis, tant d'émeraudes, tant de perles, tant de diamants et tant d'or. Ces pierres sont considérées dans le Pendjab comme un tonique admirable, et quiconque peut en boire sait que ce vin est d'une force épouvantable. » *Voyage dans l'Inde*, du prince Soltykof, t. II, p. 26, cité par le *Magasin pittoresque*, 1868, p. 94.

La matière du fond, mélangée avec du sucre et de la cannelle, servait à faire des *tablettes perlées*, excellentes « pour rendre soudain les forces et corriger et réparer la flétrissure des vieillards. »

Nous ne ferons que mentionner trois autres préparations à bases de perles, qui jouissaient d'une moindre réputation que les précédentes : le *diamarguerite chaud*, le *diamarguerite froid* et l'*eau de perles*, que les spagyriques appelaient une cinquième essence ou la *quintessence des perles*, et dont la préparation était des plus compliquées.

***

De toutes les pierres précieuses, le *saphir* (1) est peut-être celle qui a reçu le plus d'applications (2).

On en jugera par la simple énumération de ses multiples et variées propriétés.

Le saphir a été mis en usage :

En collyre, contre l'inflammation des yeux ;

(1) « Le pieux Van Helmont assure que si les Evêques portent un saphir dans leur anneau pastoral, c'est parce que cette pierre précieuse, qui a la vertu d'empêcher le charbon de la peste de faire progrez, lorsqu'on en fait un cercle en le touchant tout autour, est un avertissement toujours présent, pour les faire souvenir que leur devoir et leur état les obligent d'assister, comme Pasteurs du corps et de l'âme, leur troupeau affligé de la peste. » *Le Prestre médecin*, par M. Aignan.

(2) Il est question des vertus médicales du saphir, ainsi que de celles du diamant et autres pierres précieuses dans le travail de Herman Fühner, *Geschichte der Edelstein-medizin*. Verlag von Gebrüder Borntraeger in Berlin S W, 46 Schonebergerstr. 17 a.

En poudre, contre les hémorrhoïdes, les flux du foie, la dysenterie ;

Approché du front, il arrête l'hémorrhagie.

En petits globules de la grosseur d'un pois et appliqué sur les yeux, il attire la poussière, les moucherons et tout ce qui tombe dans l'œil.

Il suffit de regarder souvent un saphir, pour être préservé de tout maléfice.

Nous n'insisterons pas sur les propriétés qu'a le saphir de « corroborer le cœur », de dissiper la mélancolie et d'expulser les poisons : autant de vertus communes à toutes les pierres précieuses.

Il nous paraît plus digne d'intérêt de faire connaître celles de ses vertus qu'on pourrait appeler spécifiques.

Il en est une, entre autres, que nous n'aurions pas soupçonnée et qui sera, sans doute, pour la plupart de nos lecteurs, une révélation :

Le saphir porté par une personne impure, intempérante et adonnée aux choses de Vénus, se salit et perd son éclat, comme presque toutes les pierres précieuses, qui, par la perte de leur beauté, trahissent facilement l'adultère et le fornicateur... On dict qu'estant porté il réprime l'appétit de Vénus...

Pour cette raison, il est « très utile aux prêtres et personnes ecclésiastiques, qui ont voué leur chasteté à Dieu ». Tel est, en propres termes, ce que dit du saphir l'auteur que nous avons mis à contribution pour cette étude, Anselme Boece de Boot, médecin de l'empereur Rodolphe II, auteur d'un des plus rares ouvrages que nous sachions, sur l'histoire des pierres précieuses (1).

(1) En voici le titre exact : *Le Parfaict joailler ou histoire*

Nous nous sommes trop hâté de dire que le saphir jouissait seul de la propriété de supprimer les désirs impudiques : l'*émeraude* (1) passait aussi pour « conserver la chasteté et trahir l'adultère, à cause qu'elle ne peut souffrir les actes illégitimes de Vénus. Car, s'ils sont commis, elle se rompt en parties...

« L'on dict aussi que les plus belles émeraudes se rompent en la défloration des vierges. C'est là un effet qu'on pourrait dire miraculeux, s'il se vérifiait. »

Qu'elle préserve du mal caduc, pendue au cou en guise d'amulette, ou mise aux doigts sous forme de bagues, nous n'oserions davantage en donner l'assurance ; d'autant que, si la maladie est trop forte, elle a le dessus et, alors, la pierre se brise en plusieurs fragments, succombant dans cette lutte inégale.

des pierreries où sont amplement descrites leur naissance, juste prix, moyen de les cognoistre et se garder des contrefaits, facultez médicinales et proprietez curieuses, composé par Anselme Boece de Boot, médecin de l'empereur Rodolphe II, et de nouveau enrichi de belles annotations, indices et figures, par André Toll, doct. med. de Leide. A Lyon, chez Jean-Antoine Huguetan, marchand-libraire, rue Mercière, à l'Enseigne de la Sphère, MDCXLIV. Avec privilège du Roy.

(1) Dans les *Poèmes orphiques*, l'émeraude est donnée comme un puissant aphrodisiaque. « L'émeraude, a écrit, en 1669, Robert de Berquen, conserve la chasteté et découvre l'adultère, ne pouvant du tout souffrir l'impudicité autrement qu'elle se rompt de soi-même en pièces, ainsi que le fait entendre Agricola. » Daubrée, *Mémoires de l'Institut*, 1891.

La braguette de Gargantua était fixée par « deux crochets d'esmail, en un chascun desquels estoit enchassée une grosse esmeraugde de la grosseur d'une pomme d'orange. Car, ainsy que dict Orpheus, *libro de Lapidibus*, et Pline, *libro ultimo*, elle a vertu érective et confortative du membre naturel ». D'après Le Double (*Rabelais anatomiste et physiologiste*), il n'est pas question de l'émeraude dans Pline : Rabelais aura été mal servi par sa mémoire.

L'on a pourtant prétendu qu'étant liée à la cuisse de la femme, « elle haste l'enfantement ; qu'estant mise sur le ventre, elle le retient ; et qu'estant mise sur la bouche, elle arreste l'hémorragie... »

Plusieurs croient aussi qu' « elle affermit la mémoire, qu'elle prépare et noue la vüe » ; mais que n'a-t-on pas dit sur les qualités et facultés de cette pierre, que les plus grands médecins n'ont pas hésité à prôner, presque à l'égal de la thériaque et du mithridate ! (1).

***

La *sardoine* ou carnéole (couleur de chair) est une pierre demi-opaque qui, selon Pline, aurait été en grand usage chez les anciens, pour en faire des cachets ; mais la cire ne s'y attachait pas.

La poudre de sardoine, « prise dans du vin austère et clairet, descharge et corrige les dents sales, y estant frottée. On dict qu'elle esguise l'esprit, qu'elle dissipe les mauvais songes et résiste à la malignité de l'onyx. C'est sottise de dire avec Cardan qu'elle rend victorieux ceux qui plaident et riches quand on la porte (2). »

(1) L'émeraude passe aux yeux des Arabes pour guérir la piqûre des serpents et cautériser toutes les blessures faites par des bêtes venimeuses. On prétend même qu'elle aveugle le serpent mis en sa présence. Elle chasse les démons et les mauvais esprits. C'est, en outre, un spécifique contre l'apoplexie, les douleurs d'estomac et l'ophtalmie. Le diamant, tout aussi utile, possède des propriétés analogues (*L'orfèvrerie algérienne et tunisienne*, par P. Eudel).

(2) Corbichon, *loc. cit.* L'auteur écrit l'oniche, la topasse, l'acathe, etc.

La sardoine « boute hors luxure cestuy qui la porte et le fait chaste et humble (1) ».

La *topaze* est bonne contre « frénésie et contre la mort soubdaine. » Les Arabes (2) en font un remède souverain contre la jaunisse et les affections bilieuses.

Le *béril* « vault contre les maladies du foye et contre les soupirs et rottes qui viennent de l'estomach ».

La *chélidoine* « vault contre les humeurs qui nuysent au corps et contre les fiebvres ».

L'*onyx*, « quand on la porte pendue au col ou à son doigt, elle esmeut la personne à tristesse et paour ». L'onyx dispose à la mélancolie, contrairement à la sardoine qui la dissipe.

Le *rubis* (3) « préserve de la peste, bannit la tris-

(1) *Le Parfaict joailler*, p. 295.

(2) Les Musulmans assurent que chacune des pierres énumérées ci-dessous a ses vertus propres : le rubis fortifie le cœur, il garantit de la peste et de la foudre ; placé sur la langue, il apaise la soif ; enfin il défend l'homme contre les tentations qu'il pourrait avoir de se noyer. L'émeraude est un excellent spécifique contre les piqûres des vipères. Il suffit même de la présenter à cette espèce de serpents, pour lui crever les yeux. Elle guérit des maux d'estomac, de l'épilepsie et fortifie la vue. La turquoise possède à peu près les mêmes propriétés : mais elle s'emploie plus particulièrement contre les scorpions. Quant à la cornaline, ses vertus varient suivant ses teintes : celle qui est d'un rouge foncé prévient les fâcheux effets de la colère : celle qui est couleur de chair, à raies blanches, arrête les hémorrhagies : enfin, la cornaline blanche guérit des maux de dents.

L'hématite est un excellent contre-poison ; le jade, le meilleur des paratonnerres, et de plus il écarte les mauvais rêves. Quelques pierres, peu estimées en Europe, ont cependant des vertus divines : l'œil-de-chat, par exemple, rend invisible, « ce qui est très commode en amour et en guerre. »

(3) Chez les Arabes, il passe pour fortifier le cœur, éloigner la

tesse, réprime la luxure, détourne les mauvaises pensées et les songes pleins de terreur, récrée l'esprit, conserve le corps sans maladies ».

Les *grenates* possèdent les mêmes qualités, à peu de chose près, mais à la condition d'être pendus au col. Lorsqu'on s'en sert pour les usages médicinaux, on doit les calciner et les mélanger avec des électuaires cordiaux.

Les *hyacintes* seront également portées pendues au col, en façon d'amulette, ou enchassées dans un anneau. On tient que, de la sorte, elles « défendent les vertus du cœur, accroissent les richesses, les honneurs et la prudence, et défendent du foudre celuy qui les porte ».

***

L'*améthyste* jouit de propriétés qui paraissent tenir à sa couleur violette, née de la confusion du rouge et du bleu.

Il est une variété d'améthyste qu'on trouve dans les Indes, dont la teinte se confond avec celle du vin clairet.

L'on dict qu'estant portée, elle empesche l'ivrognerie (1), et que cette propriété est indiquée par la couleur du vin, dont elle est revestüe, comme si elle portoit ceste couleur pour ca-

---

foudre, la peste. De plus, dans un pays où l'eau manque, il offre le précieux avantage de calmer la soif (P. Eudel).

(1) Le nom que les Grecs ont donné à l'améthyste (α, privatif et μεθύειν, enivrer) prouve qu'ils considéraient cette pierre comme un préservatif contre l'ivresse.

ractère de sa faculté. De cette faculté elle prend le nom d'amétiste, parmi les Grecs. Quelques-uns estiment qu'estant mise sur le nombril, elle attire à soy la vapeur du vin et dissipe les fumées et que pourtant elle bannit et empesche l'yvrognerie. Quelques autres adjoutent qu'elle divertit les mauvaises pensées ; qu'elle faict l'esprit heureux et comprenant, qu'elle baille la vigilance et industrie et que mesme elle faict gaigner, à ceux qui la portent, la faveur des Princes.

Le *jade*, dont on trouve plusieurs gisements dans certaines contrées chinoises, a été utilisé, sous diverses formes, comme médicament. Réduit en poudre grossière, de la grosseur de grains de riz, il servira de remède « contre le mal d'estomac, la toux, la soif ; il diminuera le poids du corps, fortifiera les poumons, le cœur, les organes de la voix et prolongera la vie. Son action médicale sera encore augmentée si on le combine avec l'or, l'argent et la racine de baku mon do (*ophiopogon japonicus*).

Le *jade* liquide ou *liqueur de jade* s'obtient en faisant bouillir, dans une marmite en cuivre, de la poudre de jade, mélangée à de la racine de *poterium officinale*, et du riz avec de l'eau de rosée.

Si on en prend longtemps, on ne sera plus jamais fatigué ni par le froid, ni par la chaleur, ni par la faim, ni par la soif.

Si on absorbe cinq livres de cette liqueur avant de mourir, le corps restera intact pendant trois ans.

Le savant Ko Kei affirme que le corps d'un homme qui avait mangé près de cinq livres de jade ne changea pas de couleur après sa mort et que le cadavre, ayant été exhumé plusieurs années après, ne montrait pas la moindre altération. On observa, en outre, qu'il

y avait de l'or et du jade autour du tombeau. Depuis, on a suivi, en Chine, la coutume d'embaumer les cadavres des empereurs, et de les conserver dans un habit orné de perles et enfermé dans une caisse de jade.

***

Le *jaspe* (1) possède des propriétés différentes, suivant sa couleur. Le rouge arrête les hémorrhagies : encore faut-il le choisir d'un rouge de sang, « sans le meslange d'aucune autre couleur. » Le vert guérit l'épilepsie, mais s'il est barré d'une ligne blanche et renferme quelques parcelles rouges, il ne sert plus qu'à préserver des venins.

Parmi les pierres précieuses opaques, la plus noble de toutes est la *turquoise.*

Il y en a de deux espèces : l'orientale et l'occidentale. La couleur de la turquoise orientale tire plutôt sur le bleu ; celle de l'occidentale, sur le vert.

Elle est fort recommandée « contre les accidents et cas fortuits » ; elle adoucit la douleur des yeux et de la tête et sert « pour estouffer les inimitiés dans quelques-uns et réconcilier l'amour entre l'homme et la femme (2). »

Encore une pierre opaque que la *pierre d'azul*,

(1) Le jaspe passait autrefois pour être secourable aux femmes en couche.

(2) Ceux qui auront la curiosité de l'y aller chercher trouveront, dans le *Parfaict Joaillier* (pp. 340-346), un récit des plus divertissants, sur une turquoise que portait toujours sur lui l'auteur de ce singulier ouvrage, qui laisse parfois percer dans ses divagations un grain de bon sens.

avec laquelle on fabrique la couleur bleue, nommée *outre-mer*, et qui entrait dans la composition de pilules purgatives autrefois estimées.

***

Jusqu'à présent nous avons parlé des pierres précieuses ; il nous reste à consacrer quelques lignes aux pierres d'usage plus commun. Disons d'abord quelques mots du *corail*.

On sait qu'aujourd'hui encore, il est des mères qui enroulent autour du cou de leurs enfants des colliers d'ambre ou de corail, pour hâter l'éruption des dents. Jadis, le corail avait d'autres indications.

On avait remarqué qu'étant porté par un homme sain,

Il rougit avec plus d'esclat et d'agrément que s'il est porté par une femme. Car il devient pasle ; peut-être parce que la femme n'a pas tant de couleur que l'homme et que les vapeurs qu'elle transpire sur le corail ne sont pas si pures que celles de l'homme... C'est une chose connue que le corail rouge pallit et devient livide et couvert de diverses taches, lorsqu'il est porté par une personne qui se meurt ou malade en péril. Mesme il démonstre les maladies futures par le changement de sa couleur.

Le corail était encore renommé contre les « ensorcellements, l'épilepsie, la foudre (1), les tempestes marines et autres périls. »

(1) « Aujourd'hui, en Chinonois, comme en Vendômois, on ne connait guère que la pierre de tonnerre qui ait conservé toutes ses vertus contre la foudre. La même coutume s'observe dans la Bresse (*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1875, pp. 88 et 116.)

« Il faict pousser les dents aux enfants, si on le leur fait mordre continuellement avec les gencives... et ainsi les dents percent facilement et sans douleur » : d'où l'origine de la coutume que nous signalons plus haut. L'ambre, l'agate (1) avaient des vertus à peu près analogues.

***

Nous devrions, pour épuiser le sujet (2), parler des pierres provenant de différents animaux : *la pierre alectorienne*, qui se trouve dans l'estomac d'un coq ou « d'un chapon décrépit », pierre qui « provoque à luxure, acquiert aux femmes l'amour des hommes, et baille à celuy qui la porte la grâce, la confiance et l'éloquence ; »

La *pierre de serpent*, ou *pierre spirituelle*, qui délivre ceux qui la portent « de tout venin, air pestilentiel, ensorcellements et enchantements (3) » ;

(1) L'agate, « mise à la bouche ou tenue dans les mains, esteint la soif et les ardeurs des fébricitants. L'on raconte que l'aigle met sur son nid une agathe, affin de deffendre ses petits contre les morsures des animaux venimeux. » *Le Parfaict Joaillier*, p. 316.

(2) Quand nous avons écrit ce chapitre, nous ignorions un travail antérieur de M. le Dr H. Coulon, *Curiosités de l'histoire des remèdes*, (Cambrai, 1892), où se trouvent rassemblées de multiples citations relatives à notre sujet ; nous n'avons pas cru devoir les utiliser afin de ne pas en alourdir notre texte, déjà suffisamment substantiel. Nous mentionnons seulement, pour le même motif, l'article paru dans la *Revue des Idées*, sur les pierres précieuses, dans le n° du 15 mars 1905, pp. 243 et suiv. : cf. *Dict. de l'ameublement et de la décoration*, par Henry Havard, t. IV, pp. 293 et suiv.

(3) Cette croyance aux vertus alexipharmaques de la pierre à serpent a cours encore non seulement dans beaucoup de con-

La pierre des carpes, bonne pour les épistaxis et la gravelle ; la pierre de lézardon, de caïman, soigneusement recueillie par les Indiens et les Espagnols, pour guérir la fièvre quarte ; la *pierre hystérique*, « contre la suffocation de matrice » ; la pierre du porc, de la perche, du brochet, du loup marin, de la limace ; la *pierre néphrétique*, qui brise les graviers et les expulse au dehors ; la *pierre ponce*, qui sert à dessécher les humeurs ; l'aimant, dont l'étude sera faite plus tard ; la *pierre de croix*, qu'on trouve à Compostelle, lieu de pélerinage fameux.

La croyance à l'efficacité de la pierre d'aigle ou *aëtite*, dans les accouchements, a été très répandue. Le traité sur les *Pierres précieuses*, de Remy Belleau (1), parle de cette superstition ; le morceau est fort médiocre d'ailleurs, ainsi qu'on en peut juger :

La Pierre d'Aigle.

Cette pierre retient enclose
Une pierre dont elle est grosse,
Que l'on sent bouger au dedans :
Comme une femme en sa grossesse
Sent remuer la petitesse
Du fruit qu'elle porte en ses flancs.
Elle rend son porteur aimable,
Sobre, vaillant, courtois, affable,

---

rées lointaines (au Siam, en Chine, aux Indes, etc.), mais encore dans le pays de Galles, les montagnes de l'Ecosse et notre Bretagne. Cette superstition est assez vivace pour que nous en fassions, un jour, l'objet d'une étude spéciale.

(1) V. *Les Amours et nouveaux eschanges des Pierres précieuses, vertus et propriétés d'icelles*, par Remy Belleau, t. III de ses *Œuvres complètes*, publiées par A. Gouverneur (Paris, 1867, 3 vol. in-16) ; Bibliothèque elzévirienne, Daffis, 7, rue Guénégaud.

Et fait aisé l'accouchement
De la femme, quand assaillie
Du travail d'enfant, on luy lie
Sur le bras gauche estroitement (1).

En 1604, Jehan de Charmolue lègue à sa cousine une pierre d'aigle, « garnye d'argent, la plus belle et bonne quy se puisse voyr. »

Elle soulage fort les femmes grosses en leur accouchement, la lyant à la cuisse gauche, et la fault retirer incontinent que l'enfant est au monde (2).

Avec l'*hématite* ou pierre de sang, on fabriquait des bagues... hémostatiques. On faisait encore usage de la pierre de cheval, de la pierre d'éponge, des bézoards.

On sait que le bézoard n'est rien autre chose qu'une concrétion calculeuse, qui se forme dans l'estomac, les intestins, parfois dans la tête et la vessie de certains animaux, mais plus spécialement dans la quatrième des cavités gastriques de l'antilope des Indes, mammifère ruminant. C'est cet élégant animal, habitant de la Barbarie et du Bengale, qui, le premier, a dû fournir le *bézoard oriental*, le plus ancien et le plus réputé des bézoards (3).

(1) *L'Obstétrique dans le roman*, etc., par le docteur Witkowski.

(2) Passage d'un testament copié par M. Fons de Mélicoq dans les Archives de Béthune.

(3) Sur les *bézoards*, outre les sources citées ailleurs, cf. un article du *Janus*, la revue internationale d'histoire et de géographie médicales bien connue et justement réputée, 6e année, VIe et VIIe livraison, 15 juin et 15 juillet 1901. Le titre du travail est : *Bezoarsteine*, von Dr Phil. Hermann Fuhner, de Strasbourg. L'auteur donne à la fin de son opuscule (tirage à part

Mais, outre l'antilope des Indes, toutes les chèvres et les gazelles des montagnes de l'Asie et de l'Afrique ont, tour à tour, fourni cette drogue recherchée. Plus tard, les voyageurs, retour d'Amérique, en rapportèrent une substance de même nature, de même aspect que le bézoard oriental et qui fut baptisée, de ce chef, *bézoard occidental*; c'est sur le chamois des Alpes, la vigogne des Cordillières, les cerfs et les chevreuils de la Nouvelle-Espagne, que fut recueilli le nouveau produit.

On ferait un volume rien qu'à énumérer les vertus problématiques, autant que multiples, de ces drogues chimériques. Nous ne pouvions moins faire que de les signaler, dans un chapitre consacré à la *Pétrothérapie* : d'abord, et cette seule raison suffit, parce que les béozards sont des pierres ; nous devons ajouter : des pierres précieuses, car on vit naguère des souverains dépenser des millions de ducats pour en acquérir, témoignant ainsi quel prix ils attachaient à la possession d'une substance qui passait pour préserver à jamais des atteintes de toutes sortes de maladies (1).

de son article), une bibliographie relative aux bézoards, où sont cités bon nombre d'auteurs français, par dérogation à l'habitude des Allemands.

(1) J. Cloquet, dans la *Faune des médecins* (t. II et V), a consacré une vingtaine de pages au moins aux bézoards et aux *ægagropiles*. Nous y renvoyons le lecteur désireux d'être plus amplement renseigné sur cette partie de la thérapeutique d'autrefois.

Remèdes tirés des Végétaux

I

Le Sucre.

Il y a un demi-siècle environ (1), on estimait que la quantité de sucre qui se consommait, en Europe seulement, n'était pas inférieure à six cents millions de livres : la France entrait, dans ce chiffre, pour trente-quatre millions. Actuellement, on calcule qu'il s'en consomme plus de huit millions de tonnes par an. C'est dire que le sucre est un des objets de consommation les plus répandus, un des aliments dont l'utilité est de tous reconnue.

Cette notion du sucre-aliment date de loin : on n'avait pas attendu de trouver la formule scientifique de l'alimentation pour la vulgariser ; mais il n'a pas fallu moins que l'avènement de la chimie et de la

(1) Mérat et de Lens, *Dictionnaire universel de matière médicale*, art. Sucre.

physiologie modernes, pour établir le parti qu'on en pouvait tirer (1).

Longtemps on a cru, et il n'est pas sûr que ce préjugé ait complètement disparu, que la viande était le facteur essentiel du travail musculaire, tandis que le sucre ou la graisse contribuaient surtout à activer la calorification. Grâce aux expériences de Claude Bernard, Chauveau et d'autres, le sucre est aujourd'hui considéré comme le « grand pourvoyeur de l'énergie musculaire », et il nous est conseillé d'en user largement, quand nous voulons produire un effort mécanique ou cérébral (2).

Jadis, il n'en allait pas tout à fait de même : on mangeait du sucre, non parce qu'il était agréable au goût, mais à cause des effets bienfaisants qu'on en retirait pour la santé.

L'usage du sucre comme remède remonte aux époques les plus reculées.

Sans doute, les anciens ne connaissaient pas aussi

(1) V. notre article du *Journal de la Santé*, du 8 février 1903.

(2) A noter que les professionnels d'exercices physiques sont loin d'obéir au préjugé général qu'accrédita Liebig. Ils ne se bourrent ni de viande, ni de jus ou extraits concentrés. Les cyclistes prennent des fruits sucrés, dont l'eau remplace celle qu'a enlevée la sudation, et dont le sucre va fournir l'énergie aux muscles ; ils boivent de l'eau sucrée, du thé sucré — toujours du sucre — et laissent de côtés ces déchets appauvris et appauvrissants de champignons, qu'on appelle « alcools » ; les alpinistes mâchent des pruneaux secs, et, en Allemagne, désormais, le sucre fait partie des aliments des troupes... Le sucre va être introduit dans l'alimentation du soldat, sous forme d'allocation supplémentaire quotidienne, sous forme de partie intégrante des réserves des places fortes, hôpitaux et vaisseaux, sous forme d'allocation temporaire extraordinaire pendant les marches et manœuvres. (Henry de VARIGNY.)

bien que nous les préparations et les propriétés du sucre, mais il s'en faut qu'ils en aient ignoré l'existence (1).

Pour s'en convaincre, on n'a, sans aller plus loin,

(1) Il est incontestable, écrit J.-B. Gaut (*Essai hist. sur les confitures*, Marseille, 1863), que si l'antiquité n'a point connu le sucre cristallisé, tel que nous le possédons aujourd'hui, elle a usé du suc précieux de la canne saccharifère. Cela ressort évidemment des passages d'une foule d'auteurs. Théophraste, dans son fragment *De Melle*, a écrit qu'il y a trois espèces de miel : l'un formé dans les fleurs et les plantes où s'élabore sa douceur ; l'autre, provenant de l'air d'où il tombe à l'état liquide, distillé par le soleil, ce qui a lieu surtout au temps de la moisson ; et le troisième, qu'on trouve dans les roseaux. Il ajoute que le miel de l'air constituait la manne des Arabes, et que le miel de roseaux, appelé aussi *cannamèle*, était extrait de la canne en un suc épais, avec lequel confisaient les anciens, qui ne savaient pas le préparer autrement.

Le géographe Strabon relate qu'il y a, dans l'Inde, un roseau produisant du miel sans abeilles. Le philosophe Sénèque (Lettre LXXXIV) rapporte « qu'on trouve dans les Indes des roseaux dont les feuilles distillent du miel, provenant de la rosée du ciel ou de la sève de la plante elle-même, avec sa consistance et douceur naturelles... » Arrianus (*In Periplo maris Erythræi*) assure que le miel des roseaux s'appelle *sucre* (και μελι τό καλαμινον, το λεγομενον Σακχαρίς). Dioscoride (Lib. II, cap. LXXV) prétend qu'on appelle *sucre* une espèce de miel qui se trouve aux Indes et dans l'Arabie Heureuse, concrété dans des roseaux, semblable au sel par sa consistance et friable sous la dent comme le sel. « Le sel indien, dit, à son tour, Paul d'Egine (Lib. II), qui a la couleur et la consistance du sel vulgaire, a le goût et la douceur du miel. » L'interprétation littérale de ces derniers textes prouve que les anciens connaissaient le sucre cristallisé naturellement.

Aux citations des prosateurs, joignons quelques citations de poètes : Lucain (Lib. III) mentionne les peuples qui boivent la sève douce d'un tendre roseau. Varron (*Apud Isidorum originum*, Lib. XVII), s'exprime ainsi : « Le roseau de l'Inde devient aussi grand qu'un arbre ; ses racines distillent lentement une sève agréable dont le miel ne saurait atteindre la douceur. » Statius Papinius, au livre Ier de son poème des *Forêts*, parle de l'île d'Ebosita, où mûrissent les cannes à sucre.

qu'à lire ce qu'en a écrit Pline (1) qui, de même que Dioscoride, emploie couramment le mot *sacharron* : « L'Arabie produit du sucre (*saccharron*) ; mais celui de l'Inde est plus renommé. C'est une sorte de miel recueilli sur des roseaux (*in arundinibus collectum*), blanc comme de la gomme, et qui croque sous la dent. Les plus gros morceaux ne sont que de la grosseur d'une aveline. *On ne l'emploie qu'en médecine.* »

Qu'est-ce que ce miel recueilli sur des roseaux, blanc comme de la gomme et croquant sous la dent, sinon du sucre ? Les roseaux en question étaient certainement des espèces de cannes à sucre.

Cela ne pouvait être la gomme, puisque le *saccharon* est « doux comme du miel. » D'ailleurs, le mot *miel* est encore aujourd'hui employé pour désigner une matière sucrée.

D'après d'autres auteurs, les deux naturalistes Pline et Dioscoride (2) auraient été induits en erreur et la substance dont ils font mention serait celle du roseau nommé *bambou*, qui porte, lorsqu'il est jeune, une moelle sirupeuse, et donne une sorte de sucre, qu'on trouve consolidé autour des nœuds de la tige (3). En tout cas, s'il semble établi que la canne

(1) Pline, XII, 17 (Voy. la note de Desfontaines, édit. de la collection de Lemaire, t. V, p. 29), cité par Hoefer, *Histoire de la Chimie*, t. I, pp. 195-196.

(2) Le passage de Pline est confirmé par Dioscoride et aussi par Galien et Paul d'Egine (Dioscoride, II, 104 ; Galien, *de Fac. simpl. medic.*, IV, 41 ; Paul d'Egine, II, 52). Cf. Michael Watson, *Theatrum variarum rerum*, etc. ; Brême, in-8°, 1673, pars II, p. 21 ; et Angelus Sala, *de Saccharologia*, Rostock, in-8°, 1637 (Hoefer, *op. cit.*).

(3) Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français*, t. II, édition de 1782.

à sucre était cultivée dans l'Inde, dans l'Indo-Chine et dans les provinces méridionales de la Chine, avant de se répandre dans l'Occident, ni les Indiens, ni les Chinois n'ont inventé la méthode de raffinage du sucre par un procédé chimique (1).

Cette méthode a dû prendre naissance dans la région située au nord du golfe Persique.

Il est probable que des marchands de cette région, ayant vu la canne à sucre dans l'Inde, la rapportèrent et l'acclimatèrent dans la plaine du Khouzistan, qui est limitée au sud par le golfe Persique. Arrosée par de nombreux cours d'eau, cette province était éminemment propre à la culture du sucre, et, de fait, la récolte de ce produit fut, de suite, considérable : dès le VIIe siècle, les habitants pouvaient payer en nature au calife une redevance de 30.000 livres de sucre par an (2).

Cette abondance de sucre n'était pas due seulement à la fertilité du sol, entretenue par de multiples canaux d'irrigation. Une circonstance, plus favorable encore que cette fertilité aux progrès de l'industrie sucrière, était le développement donné, précisément dans cette province, aux études médicales. Les centres de ces études étaient la célèbre Université de Djondisapour et la ville d'Ahwaz. N'est-il pas permis de supposer que les savants médecins et les habiles chimistes de l'Université avaient trouvé un moyen de clarifier et de cristalliser le jus de la canne à sucre, le produit le plus important du

(1) W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, t. II.

(2) Ibn-Khaldoun, *Prolégomènes*, 1re partie : cité par W. Heyd.

pays (1)? Par la suite, les procédés de fabrication durent être perfectionnés à Bagdad où, comme on sait, les califes encouragèrent de tout leur pouvoir l'essor des sciences médicales.

Jusqu'au milieu du xve siècle, Bagdad fut connue pour son abondante production de sucre et pour la qualité de ses sirops et de ses confitures, qu'elle exportait en Perse et plus loin encore (2).

***

En Chine, on fabriquait en grand le sucre, à l'époque où Marco Polo visita cette province.

Aux Indes, notamment à Bartecala, on vendait le sucre en poudre, faute d'en savoir faire des pains. Il en était de même au Bengale, où l'on fabriquait un beau sucre blanc.

La Chine et l'Inde exportaient le sucre, mais il est douteux qu'ils en aient envoyé en Europe ; la distance était trop grande.

L'Occident n'était pas réduit à aller faire aussi loin ses approvisionnements de sucre. On constate, dès le xe siècle, l'existence de plantations de cannes à sucre en Syrie, aux environs de Tripoli et dans tout le nord de l'Afrique.

C'est à Tripoli que les Croisés (3) virent la canne

(1) *Histoire du commerce du Levant*, loc. cit.

(2) Gios. Barbaro, *Viaggio in Persia*, p. 46 ; cité par Heyd.

(3) Les Croisés ne connurent le sucre que comme remède, et, pendant plusieurs générations, une partie de celui qu'ils fabriquaient eux-mêmes était envoyé dans les hôpitaux de la Terre-Sainte, à titre de dons pour les malades. Les soldats

à sucre pour la première fois. Ils furent heureux d'en trouver pour étancher leur soif, à Valenia (principauté d'Antioche) et à Markab, autre localité de la Syrie, où les habitants faisaient le commerce des figues confites dans le sucre.

En résumé, à l'époque des Croisades, la Syrie approvisionnait l'Occident en sucre, sous toutes les formes : sucre en pains, sucre candi, sucre en poudre (1).

Après la chute des Etats latins, l'île de Chypre hérita de cette culture. Le sucre était un des grands produits de l'île de Chypre sous les Lusignans : il était livré au commerce, dans l'intérieur de l'île et au dehors, sous le nom de *poudre de sucre, poudre de Chypre* (2).

chrétiens goûtèrent pour la première fois du sucre au mois de mai 1099, sur le territoire de Tripoli.

« Les champs, dit Albert d'Aix (Alberti Aquensis, *Histor. Hierosolym.*, liv. V, ch. 37 ; *Recueil de Bongars*, p. 270), étaient couverts de roseaux miellés, qu'on appelle *zucra*. Cette espèce d'herbe est cultivée avec beaucoup de soin ; quand elle est mûre, les indigènes la broient dans un mortier, en pressent le suc, qu'ils recueillent dans des vases et le laissent coaguler jusqu'à consistance de neige ou de sel blanc. Les Croisés s'en firent une bouillie en le mêlant avec du pain, ou en le délayant avec de l'eau et le trouvèrent plus agréable et plus salutaire que des rayons de miel. L'armée, en proie à une horrible famine pendant les sièges d'Albini, d'Archas et de Maarha, ne fut sustentée que par les roseaux miellés. »

(1) Guillaume de Tyr, historien des Croisades (1130-1183), assure « que les eaux d'une source des environs de Tyr favorisent la culture de la *canne mielleuse* avec laquelle on fabrique le sucre, si précieux, si nécessaire aux hommes pour toutes sortes d'usages en même temps que pour leur santé, et que les marchands transportent ensuite dans les parties les plus reculées du monde. » Vaublanc, *La France au temps des Croisades*, t. IV, p. 218-219.

(2) *Histoire de la guerre de Navarre*, en 1276 et 1277, par

La canne à sucre passa en Espagne, à la suite des Arabes (1).

Les médecins arabes (2), entre autres Rhazès et Avicenne, recommandaient une sorte de sucre raffiné, mélange d'huile d'amandes douces et de sucre, qu'ils appelaient *fanid*, et qui était connu en Occident sous le nom de *penidium*. Les apothicaires du moyen âge préparaient, à l'usage des malades atteints de toux (3), une boisson, nommée *diapenidium*, sans doute parce que le *penidium* en était le principal élément (4).

Guill. Anclier, dans la *Collection des documents inédits* : note de Francisque Michel.

(1) La culture de la canne n'avait pas tardé beaucoup à passer en Sicile, car Hugues Foulcaud, abbé de St-Denis, historien de cette île, parle de la canne à miel, nom qui lui vient de la douceur du suc qu'elle renferme. « Une légère cuisson lui donne la saveur du miel, mais si on le fait bouillir assez longtemps il prend la consistance et la qualité de sucre. »

En 1230, Frédéric II, qui possédait Palerme et les îles d'Hières, fit planter dans ces îles la canne à sucre. Cent ans après, Damito écrivait que les états du sultan d'Egypte, les territoires de Tripoli et de Bélinas, Chypre, Rhodes, Amorea et Mortea, étaient remplis de cannes à sucre et il ajoute qu'on pouvait s'en procurer en Sicile aussi bien que des vers à soie. De la Sicile, la culture de la canne passa à Grenade, à Madère, d'où elle gagna plus tard le Brésil et le reste de l'Amérique (Vaublanc, *loc. cit.*)

(2) Les médecins arabes parlent du *tabaschir*, ou suc épaissi de la canne du bambou, qui était, à n'en pas douter, notre sucre de canne, celui-là même que les Grecs appelaient *miel de roseau* et *sel indien* (Voy. Sprengel, *Histoire de la médecine*, t. II.)

(3) A l'origine, les médecins arabes recommandaient le sucre pour les maladies de poitrine, et, à leur imitation, en Occident, on l'employa d'abord presque exclusivement pour ce genre de maladies. On revint plus tard à cette médication (v. notre article, précité, du *Journal de la Santé*, 1903.)

(4) Joh de Garlandia, *Dictionarius*, publié par Scheler, dans la *Lexicog. latine* des XIIe et XIIIe siècles, p. 56 ; Guyot de

***

Le sucre, déjà connu sous ce nom dans le midi de la France, n'apparaît point dans ce qui nous reste des ouvrages des anciens trouvères. On le trouve signalé cependant dans des menus de la fin du XIIIe siècle. Mais cette denrée était encore très chère et, sauf à la cour, on n'en faisait usage qu'à de très rares exceptions (1).

Même à la cour, on n'en usait qu'avec la plus grande parcimonie : en 1372, la provision de toute l'année, pour la reine de France, se réduisait à quatre petits pains de sucre, de 5 livres chacun, prisés 10 sous la livre, ce qui ferait aujourd'hui 28 fr. 45 (2).

PROVINS, *Bible* (dans BARBAZAN et MÉON, *Fabliaux et Contes*, t. II, pp. 391 et suiv.).

(1) Cf. *Vie domestique d'un seigneur châtelain du moyen âge*, par G. HAGEMANS, Anvers, 1887, p. 116.

Le célèbre médecin du XIIIe siècle, Arnauld de Villeneuve, fait plusieurs fois mention du sucre ; il conseillait de le triturer avec des roses fraiches et de le conserver dans un vase de verre bien bouché, pour l'employer contre les maux d'estomac, la colique et la phtisie. Le *sucre de violettes* passait alors pour efficace dans les fièvres aiguës, l'asthme, la pleurésie et la péripneumonie. La *poudre de Picpus*, que les cuisiniers répandaient sur les mets, était faite de sucre, de gingembre, de cardamome et de safran.

Les hommes affaiblis ou convalescents se réconfortaient par l'usage de deux sauces, composées, l'une de sucre, de jus de limon et de suc d'épices bouillis ; l'autre de sucre, de hachis de viandes, de vin de grenade, de vinaigre, de poudre de Picpus d'un peu de vin (ARNOLDI BILLANDIS, *Opera omnia*, Basilœ, 1585, in-fol., col. 427, 428, 834 ; cité par Emile DE LA BÉDOLLIÈRE, *Mœurs et vie privée des Français*, t. III, 1855, pp. 229-230).

(2) Inventaire de Jeanne d'Evreux, cité par LEBER (*Essai sur*

Au XIVe siècle, en 1384, Léon, qui se disait roi d'Arménie, étant venu rendre visite à Charles II, celui-ci, entre autres présents, lui donna *treize livres de sucre*, huit livres d'avelines, une livre d'eau de roses, une demi-livre de gingembre, une once de macis, une demi-livre d'anis et une autre demi-livre d'épices (1).

On connaissait en France le sucre raffiné (2) dès avant cette époque : un compte de l'an 1333, pour la maison Humbert, Dauphin de Viennois, parle de *sucre blanc*. Il en est encore question dans une ordonnance du roi Jean, datée de 1353, où l'on donne à cette même substance le nom de *cafetin* (3).

l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge ; seconde édition, Paris 1847, p. 54). Malgré le prix très élevé du sucre à cette époque, une autre reine de France, Isabeau de Bavière, usait constamment, ainsi que tout son entourage, de sucreries ou confitures, telles que dragées fines, dragées perlées, sucre en pierre, sucre candi, sucre blanc, sucre rosat, sucre vermeil (V. le livre de VALLET de VIRIVILLE sur Isabeau).

(1) *Dicc. de antiq. del reino de Nav.*, t. III, p. 131.

(2) Il existerait, suivant Hoefer, à la Bibliothèque nationale, un manuscrit, dans lequel se trouve tout ce qui se rapporte au raffinage du sucre (*Le Propriétaire des choses*, livre 17, ch. 197 ; cf. *Le Grant Herbier*, au ch. *De Zucaro*). C'est la traduction d'un ouvrage attribué à Bartholomée l'Anglais (1372), due à frère Jean Corbechon, de l'ordre de Saint-Augustin. Ce manuscrit, qui n'a jamais été imprimé, renfermerait tous les détails sur la concentration du suc de roseaux d'Egypte, l'épuration, la cristallisation du sucre, la séparation du sucre non cristallisable des matières étrangères, etc. Cette opération remonterait ainsi au XIVe siècle (CAP, *Etudes biographiques*, t. II, p. 857 ; cf. *Curiosités des inventions et découvertes*, édition Delahays, p. 64).

(3) LEGRAND d'AUSSI, *op. cit.*, t. II, p. 182. Le *sucre cafetin* ou *sucre blanc* était une friandise très appréciée, surtout des enfants et des femmes. Eustache Deschamps mentionne parmi les dépenses du ménage le « sucre blanc pour les tartelettes » (*Le Miroir du mariage*, édition Crapelet, p. 212). Il est question

Pour donner une idée de la valeur du sucre en ce temps là, on n'a qu'à lire, dans le *Relèvement de l'accouchée*, une anecdote qu'avait conservée à Paris la tradition : un certain Dambray, étant à son lit de mort, et voulant soulager sa conscience, laquelle apparemment lui reprochait quelque profit illégitime, donna à l'Hôtel-Dieu *trois pains de sucre* (1) : c'était l'équivalent d'une très grosse somme (2).

***

Les Vénitiens étaient renommés pour la magnificence avec laquelle ils faisaient les honneurs de leur ville aux hôtes illustres. Ils préparèrent pour le roi Henri III, dans les appartements du Conseil des Dix, un déjeuner uniquement composé de sucre. Les nappes, les serviettes, les assiettes, les couverts, le pain étaient de sucre, le tout d'une imitation si parfaite, que le roi demeura agréablement surpris, lorsque la serviette, qu'il croyait de toile, se rompit entre ses mains. Dans la salle du scrutin avaient été pré-

du *sucre cafetin* dans une ordonnance d'août 1353 (*Ordonnances royales*, t. II, p. 535).

(1) Rozier, *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, p. 277 ; cité par W. Heyd.

(2) Par son testament du 3 avril 1566, Bonaventure Bathie, apothicaire, citoyen de Besançon, lègue à « noble homme Guillaume de Casenat, docteur en médecine », de la même ville, « un pain de sucre de 4 livres. » A Dôle, le sucre se vendait 49 sols la livre en 1643 ; 43 sols en 1646 : 45 sols en 1648 ; 42 sols en 1654 ; 22 sols 1/2 en 1669 ; 21 sols en 1683 ; 27 sols en 1700. (Arch. de Dôle, nos 647, 673). — A Salins, il valait 18 sols la livre en 1765. (Arch. du Jura, série E, papiers de la famille Jouffroy. Extraits de *Notes et Documents pour servir à l'histoire de la médecine en Franche-Comté*, par Bernard Prost, pp. 116, 117.

parées deux autres tables chargées de compositions et de figures en sucre.

Le plat posé devant Henri représentait une reine assise sur des tigres, dont le poitrail montrait les armes de France et de Pologne. A droite de la table royale, deux lions, avec une Pallas et une Justice; à gauche, un saint Marc et un David. Sur les autres tables, se dressaient des figures éparses de chevaux, d'arbres, de vaisseaux, etc. Les plats furent au nombre de 1260, et de 300 les objets de sucre distribués aux dames (1).

***

Quand Henri IV voulait faire un cadeau de prix aux filles d'honneur de la reine, il leur offrait des dragées. Il aimait tant lui-même les douceurs que, dans une collation qu'il offrit à M. de Miossens, le jour de ses noces, on servit quatre-vingt-seize plats de confitures, sèches et liquides, qui coûtèrent 96 livres. Dans une note de l'apothicaire Raymond de Lalanne, on a relevé 484 livres 7 sols 6 deniers, pour plusieurs parties (pots) de confitures de Gênes, par lui fournies au roi Henri, qui les donna en collation

(1) *La Vie privée à Venise*, par MOLMENTI, p. 296. Louis XV fut fêté d'une manière à peu près analogue; il avait passé à Compiègne les derniers jours de juillet et les premiers jours d'août 1738. Les religieuses du couvent de la Visitation, voyant combien le roi aimait la forêt de Compiègne, eurent l'idée de lui faire hommage de la représentation de cette forêt en sucrerie, avec ses arbres, ses routes, ses élévations, les villages même ou les monuments qu'elle renferme. Le roi admira la finesse de cet ouvrage délicat, dont il loua beaucoup les religieuses. (*Le château de Compiègne*, par A. VATOUT, p. 468.)

aux filles de la reine et de la princesse Catherine (1).

Est-ce parce qu'il fut surtout employé comme remède, que le sucre fut longtemps considéré comme un objet de valeur ? Toujours est-il que, dès le Moyen Age, les apothicaires en débitaient dans leurs boutiques ; il convient d'ajouter que ces boutiques étaient en même temps des boutiques d'épicerie (2).

Dès le temps de Philippe le Bel (3), on employait le sucre dans les confitures, en bonbons ; plus tard,

(1) *Henri IV*, par De Lagrèze.

(2) « Le sucre, écrit l'érudit Ed. Fournier (*Livre commode des Adresses*), entroit pour une très grande part dans le commerce des épiciers. Les apothicaires, communauté qui leur touchoit de très près, le leur avoient fort longtemps disputé, comme une sorte de monopole, dont ils pouvoient seuls disposer. Ils avaient pour eux le proverbe : « *On ne prend pas un apothicaire sans sucre* » ; mais cela ne leur suffisait pas. Il fallait un privilège. Ce fut à qui l'auroit des deux corporations. Un arrêt de la Cour, du 27 novembre 1632, attribua aux épiciers le droit exclusif des confitures, sirops, restant des dites confitures, dragées, etc.» Ce ne fut pas assez. Ces sucreries n'étaient pas le sucre, auquel prétendait si ardemment l'épicerie. Il y eut un procès, dont Gui Patin a parlé (anc. édit., t. I, pp. 38 et II, 34). Les épiciers l'emportèrent. Nous trouvons, en effet, dans un arrêt du 1er septembre 1689 : « Défense à autres que marchands épiciers de vendre aucun poivre, *sucre*, clous de girofle, savon, huile, muscade, etc., à peine de confiscation et cinq cent francs d'amende».

La querelle, apaisée à Paris, ne le fut pas en province. Un siècle après, elle s'était réveillée entre les apothicaires et les épiciers de Chartres. Les épiciers de Paris faisaient un tel commerce du sucre pour l'exportation, que le naufrage d'un navire, venant de Rouen, en fit perdre à l'un d'eux pour 8.000 livres, à la fin de 1660 (Loret, *Muze historique*, t. II, p. 295.)

(3) V. l'ordonnance de Philippe le Bel, de 1312, art. 10, et celle de Charles IV, de février 1321, art. 9, dans les *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, t. I, pp. 513 et 761.

il ne fut, à peu près exclusivement, employé que comme médicament (1).

On pourrait en citer maints exemples, il nous suffira de rapporter la consultation donnée par l'apothicaire, dans le *Testament de Pathelin*, une farce de la fin du xve siècle.

L'apothicaire dit à son malade :

User vous fault de *sucre fin*
Pour faire en aller tout ce flume (2)...

Le sire de Gouberville, dont on a publié le curieux *Journal*, n'en consommait guère que lorsqu'il gratifiait les présidiaux et les avocats de Saint-Lô chargés « de la vuyde de ses procès », comme il dit. La seule exception que l'on trouve à cette pratique est en faveur de ses malades. Le 9 juin 1557, il note : « Pour du sucre, pour les malades, 3 solds. » Et, à la date du 10 février 1554, on trouve encore : « A Vallongnes, pour ung pot de vin, que j'emporte pour Symonnet, qui estoit malade, et ung quarteron de sucre, 5 solds, 6 deniers. »

Un demi-siècle plus tard, on verra Louis XIII enfant se montrer friand de sucreries. En 1605, il

(1) Francisque Michel, *op. cit.*, p. 429. Le sucre était encore d'un prix trop élevé pour qu'on le prodiguât dans les mets et les boissons ordinaires ; on y suppléa pendant longtemps au moyen d'un miel indigène. Cependant, dès le temps des Comnènes, les Grecs avaient du goût pour l'eau sucrée. A mesure que le sucre devint moins cher, l'usage des fruits confits et des autres sucreries devint plus général. Cependant jamais, tant qu'on ne connut ni le café, ni le thé, le sucre ne fut un article de consommation journalière indispensable, comme il l'est devenu de nos jours (*Histoire du Commerce du Levant*).

(2) Grave, *Etat de la Pharmacie en France*, p. 108-109.

écrit à « monsieur son papa », qu'il voulût bien retirer la garnison de Provins, parce que les soldats, imitant sa gourmandise, menaçaient de dévaliser les boutiques des apothicaires de sa chère conserve de roses. Cette même année, Henri IV mandait à Sully de payer à son apothicaire la somme de 17.138 livres à lui due, tant pour ses remèdes que pour du *sucre*, épiceries et flambeaux (1).

***

Au XVIIIe siècle, le sucre fut surtout utilisé dans la pâtisserie et l'art du confiseur : c'est dans les ouvrages de cette nature qu'il faut aller chercher tout ce qui concerne la fabrication des bonbons, pâtes, confitures et autres assaisonnements sucrés. Le *Confiturier Royal ou nouvelle instruction pour les confitures, les liqueurs et les fruits ; où l'on apprend à confire toutes sortes de fruits, tant secs que liquides, la façon de faire différents ratafias et divers ouvrages de sucre qui sont du fait des officiers et confiseurs*, est le manuel de friandise par excellence.

L'apprentissage le plus difficile pour l'ouvrier en bonbons consistait à apprendre à cuire le sucre selon ses différentes destinations. La pureté des matières employées de nos jours, les méthodes de cuisson et les appareils, soigneusement étudiés, ont rendu cette tâche plus aisée.

Il fallait autrefois une expérience, un tact remar-

(1) *Mémoire des sages et royalles Œconomies d'Estat... de Henry le Grand*, t. I, chap. L, p. 325.

quables, pour obtenir le sucre à *lissé*, à *perlé*, à *soufflé*, à la *plume*, à *cassé*, au *caramel* ; et celui, aux nuances plus subtiles encore, à *petit lissé*, à *grand lissé*, à *petit perlé*, à *perlé fort*, à la *petite plume*, à la *grande plume*. Le *Confiturier royal* indique, avec minutie, les différentes manières de reconnaître les différents états de cuisson (1).

La tradition du moyen âge, qui utilisait le sucre comme médicament, ne s'est, à vrai dire, jamais perdue.

Nous avons dit qu'on ordonnait surtout celui-ci contre la phtisie et ce qu'on appelait les maladies de consomption : un médecin du xve siècle, PLATINA (2), nous redit qu'on en saupoudrait même les viandes et que ce remède, outre qu'il « est utile grandement

(1) « Lorsque vous aurez clarifié votre sucre et que vous l'avez remis sur le feu pour le faire bouillir, vous connaissez qu'il est *à lissé*, en trempant le bout du second doigt dedans, et l'appliquant ensuite sur le pouce, et les ouvrant aussitôt un peu : il se fait, de l'un à l'autre, un petit filet qui se rompt d'abord, et qui reste en goutte sur le doigt. Quand ce filet est presque imperceptible, ce n'est que le petit lissé, et quand il s'étend davantage avant que de se défaire, c'est le grand lissé. »

Le sucre était *à perlé*, quand le filet de sucre se maintenait entre les doigts ; *à soufflé*, lorsqu'en soufflant sur le sucre bouillant, il en sortait « comme des étincelles ou petites bouteilles » ; *à la plume*, lorsqu'il en sortait « de plus longues étincelles ou boules ». Pour juger si le sucre était *à cassé*, il fallait mouiller un doigt, le tremper dans la bassine écumante, le retirer et le plonger dans un verre d'eau fraîche. Ainsi cristallisé autour du doigt, le sucre devait casser en se détachant. Le caramel était le sucre à cassé, mais plus cuit encore et tel, que placé sous la dent, « il craquait nettement sans s'y attacher nullement. » Ces divers termes de confiserie sont toujours en usage.

(2) *De honesta voluptate*, traduction française de Christol, 1505, in-f°., fol. XVI, v., cité par Alf. FRANKLIN, *Dict. hist. des arts, métiers et professions*, art. RAFFINEURS DE SUCRE.

à l'estomach, adouchist toutes les aspirations qui sont dans icelluy et principalement la poytrine et le poulmon, esclarcit et fait bonne voix, guérit la toux et le reume. »

Au début du XVIIe siècle, van Helmont constatait les heureux effets du sucre dans les maladies d'épuisement ; il avait noté qu'à la longue, le sucre devenait moins agréable au goût et fatiguait l'estomac.

Les médecins de l'Hôtel-Dieu ordonnaient parfois le sucre à leurs malades ; sans doute en fit-on abus, car en vertu d'un règlement en vigueur vers 1630, le médecin de l'hôpital fut désormais tenu de déclarer au Bureau quelle quantité il en avait prescrit dans le mois et la dame de l'apothicaire dut jurer qu'elle n'avait employé « ledict sucre qu'en le confiant aux médecins... ordonné tant auxdicts pauvres malades et religieuses qu'aux domestiques de ladite maison (1). »

Croirait-on que, dès le XVIIIe siècle, on s'était aperçu des propriétés antiseptiques du sucre ? C'est le Dr Plicque qui a fait cette découverte dans un auteur de l'époque, un novateur pour son temps, celui-là même qui avait découvert la contagiosité de la tuberculose bien avant nos expérimentateurs modernes.

Raulin attribuait non seulement une valeur alimentaire au sucre, mais il le mettait en parallèle, pour le pansement des plaies, avec le camphre, la myrrhe et autres aromates. Le fait est d'autant plus intéressant à signaler que ce n'est que de nos jours qu'on a préconisé à nouveau le sucre en chirurgie

(1) Albin Rousselet, *Notes sur l'ancien Hôtel-Dieu de Paris*, (1888), p. 45.

pour hâter la cicatrisation des plaies. Nous ne saurions résister au plaisir de reproduire, pour l'édification de nos lecteurs, le passage véritablement prophétique de l'ancêtre Raulin :

Le sucre, écrit-il, *mondifie les ulcères par une application extérieure* : il préserve puissamment de la pourriture les plantes et les substances animales.

Raulin nous apprend ensuite que le sucre a été employé comme anti-venimeux : voilà, certes, une propriété que nous ne lui supposions pas ; il n'ignorait pas davantage l'action du sucre contre les affections plus tard qualifiées de tuberculeuses.

Il a encore une vertu bien précieuse, c'est qu'il est spécifique contre ce redoutable venin végétal, dont les Américains empoisonnent leurs flèches, qui, en étant imbues, font mourir dans le moment les animaux qui en sont blessés.

Lorsque les nègres de l'Amérique sont menacés de phtisie pulmonaire, et lors même qu'ils sont phtisiques, on les envoie dans les ateliers où l'on prépare le sucre, pour y respirer la vapeur qui s'élève des chaudières en si grande quantité qu'elle obscurcit tout l'atelier par le nuage qu'elle y forme ; ils y guérissent ordinairement en moins de deux mois de séjour (1).

Et Raulin ajoute cette phrase, qu'on croirait écrite d'hier :

(1) Il était intéressant de s'informer si vraiment, comme l'affirme Raulin, les ouvriers des raffineries sont moins que d'autres sujets à la tuberculose. C'est ce qu'a songé à faire M. Plicque, en s'adressant à deux sucreries importantes. La tuberculose est, en effet, plutôt rare dans ces milieux ; mais, observe judicieusement le Dr Plique, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une industrie agricole en pleine campagne ; la plupart des ouvriers n'emploient que l'hiver aux travaux de la sucrerie, et, pendant l'été, ils se livrent aux travaux des champs.

L'usage des *antiseptiques* est d'un puissant secours dans la phtisie pulmonaire, pour prévenir les effets que la contagion du pus des ulcères fait ordinairement dans la masse du sang.

Les traités de matière médicale de la première moitié du XIXe siècle (1) continuent à attribuer au sucre les propriétés médicales les plus variées.

Et d'abord, il sert à édulcorer, à masquer la saveur désagréable des médicaments qu'on fait prendre aux malades.

A l'état de sucre cristallisé ou *candi*, il calme les picotements de la gorge, donne plus de souplesse aux cordes vocales et facilite l'expectoration et même l'élocution. Fondu dans l'eau et à quelque distance des repas, il est le meilleur des stomachiques.

C'est aussi une boisson balsamique, surtout si on y ajoute quelques gouttes d'eau de fleur d'oranger (2). Le sucre est avant tout un pectoral : c'est *l'ami de la poitrine.*

On l'a encore recommandé comme antigoutteux, antirhumatismal (Lobb), vermifuge (Predi et Barminati).

Le docteur Saint-Maurice (3) est allé jusqu'à pré-

(1) Croirait-on que, dans certaines provinces, le Limousin, par exemple, dans les premières années du XIXe siècle, le sucre et le café étaient encore considérés comme des substances d'une grande rareté : on ne prenait du café que comme remède ! « Un pain de sucre du poids de quatre livres suffisait à la consommation annuelle des bonnes maisons ; j'ai vu quelquefois nos voisins venir emprunter familièrement le nôtre, pour figurer un moment sur la table : ils le remettaient le plus souvent sans y avoir touché. » *Changemens survenus dans les mœurs des habitants de Limoges,* par J.-J. Juge.

(2) Mérat et de Lens, *op. cit.*

(3) *Journal complém. des Sc. méd.*, XVII, p. 332.

tendre qu'à haute dose, il guérissait la syphilis ; et que c'est à sa présence dans les robs et les sirops sudorifiques, qu'on devait attribuer les vertus médicinales de ces drogues composites.

Doit-on croire davantage à la cure des hydropisies par l'usage du sucre, bien que le fait nous soit attesté par Desbois de Rochefort (1), sur la parole d'un médecin de la Guadeloupe ?

N'a-t-on pas également pensé à administrer le sucre aux graveleux ? mais l'expérience n'a pas réussi. Il eût fallu le donner à hautes doses, ce qui n'est pas sans inconvénient.

Il y a des personnes, écrivent Mérat et de Lens, dans leur *Matière médicale* (2), qui mangent du sucre en grande quantité. On en cite qui en ont ingéré plus d'une livre par jour pendant un grand nombre d'années, et qui ont poussé leur caprice fort loin. On a même vu des sujets délicats ne se nourrir absolument que de sucre, s'en bien trouver et ne pouvoir digérer aucun autre aliment.

En dépit de ces assertions, il faut bien savoir que l'excès de sucre est plutôt nuisible : outre qu'il carie les dents, ce qui est un de ses moindres désagréments, le sucre échauffe, altère, et, ceci est plus grave, prédispose aux affections scorbutiques. Warck, qui a fini par succomber à l'usage immodéré du sucre (3), a fait connaître par son propre exemple les dangers qui résultent de son abus.

(1) *Mat. Méd.*, t. II, p. 264.
(2) T. VI, article *Sucre*.
(3) *Journal complém. des Sc. méd.*, XV, 25.

***

Quoi qu'il en soit, le sucre à doses modérées est un adjuvant précieux pour la restauration des forces, plus spécialement chez les phtisiques ; il peut, en outre, jouer un rôle préventif, qui n'est pas à dédaigner : ainsi l'ont compris les membres de la Commission pour la prophylaxie de la tuberculose dans l'armée, et la plupart des médecins militaires, qui ont demandé une augmentation de la ration du sucre accordée au soldat, surtout en hiver.

Au résumé, le sucre peut être conservé dans les formulaires, comme adjuvant, conservateur ou correctif de bon nombre de médicaments.

Il est adjuvant dans les tablettes, pâtes, pastilles, trochisques, sucres officinaux, etc.

Il est conservateur dans les sirops, robs, électuaires, conserves, etc.

Il est correctif, quand on l'associe à des substances trop actives dont il diminue l'action, telles que le jalap, la gomme-gutte, la scammonée, les résines et gommes-résines.

Le sucre, mélangé à certains médicaments, produit des modifications qu'il importe de connaître (mélange de calomel et sucre) ; encore, dans ces dernières années, a-t-on donné une interprétation toute différente des phénomènes qui se produisent en cette circonstance.

Enfin, il nous faut mentionner l'usage externe du sucre. Le sucre cristallisé, en poudre, est insufflé sur les taies et les ulcères de la cornée, comme topique

médicamenteux. Il agit de même sur les aphtes, les ulcères malins, les gerçures du mamelon, etc.

Le sucre entre dans la composition de poudres dentifrices.

Le sucre brut, qu'on nomme *cassonade*, rouge ou brune, est donné quelquefois, comme laxatif, en lavements.

Enfin, on brûle du sucre pour purifier les appartements, chasser les mauvaises odeurs; mais cette action antimiasmatique est des plus contestables et elle ne dure, en tout cas, que quelques minutes.

L'expression *brûler du sucre* est, on ne l'ignore point, passée dans le langage métaphorique, pour indiquer que quelque chose de pas très propre — au figuré, s'entend — vient de s'accomplir quelque part. Il nous en coûterait de renoncer à une locution aussi pittoresquement imagée.

II

Le café

La légende que nous allons conter se rapporte à la découverte du café, cette liqueur aujourd'hui populaire, que tout le monde boit, sans se préoccuper de connaître son histoire (1).

Un gardien de chameaux, disent les uns ; un gardien de chèvres, assurent quelques autres, se plaignait un jour à des moines, que ses chèvres et ses chameaux veillaient et sautaient toute la nuit, contre leur ordinaire.

(1) Sur les origines du café, on consultera utilement, dans le *Traité des Simples,* par Ibn el Beithar, t. II, p. 54, (t. XXV des Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres Bibliothèques, publiés par l'Institut National de France ; Paris, Imprimerie Nationale, 1880), une note due au savant traducteur de l'ouvrage, le docteur L. Leclerc. A voir également l'*Histoire des Drogues, espiceries,* etc., de Garcie des Jardins (traduction d'Antoine Colin); Lyon, 1619.

On a voulu retrouver le café dans la *colocasia* de Virgile (quatrième églogue), mais il ne semble pas que l'identification soit exacte. V. à cet égard Bucquoz, *Dissertation sur l'utilité, etc., du tabac, du café*, etc., p. 63.

Le prieur pensa tout d'abord que ce ne pouvait être qu'un effet de leur pâturage. Pour s'en éclaircir, il se porta sur les lieux, et, considérant l'endroit où le bétail paissait dans la journée, il remarqua qu'il poussait sur ce terrain quantité d'arbrisseaux, dont ses bêtes mangeaient les fruits. Il emporta de ces derniers, qu'il fit bouillir dans de l'eau ; il en but et fut tout surpris de prolonger ses veillées fort avant dans la nuit. Il en fit prendre à ses moines, pour les empêcher de dormir durant les offices, et il lui fut donné de constater à nouveau la remarquable qualité de son breuvage (1).

Selon une autre version, un muphti d'Aden, vivant au IXe siècle de l'hégire, aurait fait le premier usage du café.

D'après une tradition musulmane, on serait redevable de cette découverte à un *mollah*, du nom de Chadely ou Scyadly, encore en vénération dans l'Orient. Ce religieux mahométan aurait découvert les propriétés excitantes du café, d'après les remarques faites par un pâtre de l'Yemen.

Un savant maronite (mort au commencement du XVIIIe siècle), a réédité l'histoire du pâtre, mais il remplace le mollah par le prieur d'un couvent. Mettons, pour tout concilier, que le hasard a été pour beaucoup dans cette découverte, qui remonte appa-

(1) Fauste Nairon, qui écrivait, en 1661, un ouvrage sur le café, serait le premier qui aurait mis cette légende en circulation ; le prétendu moine ne serait autre que le cheikh Haïdar (mort en 618 de l'hégire), l'inventeur de la feuille de chanvre, autrement dit celui qui aurait fait connaître, un des premiers sinon le premier, les propriétés excitantes du haschich. (S. DE SACY, *Chrestomathie arabe*, Paris, 1826-27, t. I,, p. 461.)

remment à une époque lointaine de notre histoire (1), et nous risquerons fort de ne pas commettre une grosse erreur.

***

Il est à peu près certain que le café nous vient d'Orient (2), et qu'il fit son apparition en Europe au commencement du XVIIe siècle (3).

(1) On est allé jusqu'à prétendre que le *népenthès*, dont parle Homère, et qui fut donné par Hélène à Télémaque, au cours d'un repas, n'était autre chose que du café. (V. ce que nous avons dit de cette légende, dans *Poisons et sortilèges*, par les Drs Cabanès et Nass, 1re série.) Devrait-on identifier le café avec le *kali*, que la belle Abigaïl, épouse de Nabal, offrit aux guerriers qui accompagnèrent David ? C'est une opinion encore débattue (Cf. *Intermédiaire des chercheurs*, 1893, t. II, pp. 404 et 651).

(2) Des manuscrits de la Bibliothèque Nationale indiqueraient que le café était en usage en Orient dès 875.

« En 954 de l'hégire (1538 de J.-C.), dit un écrivain arabe, pendant que beaucoup de gens étaient assemblés au mois de Ramadhan et qu'ils prenaient le café, le commandant du guet les surprit et les chassa des boutiques ignominieusement. Ils passèrent la nuit dans la maison du sous-bachi, et le lendemain ils furent relâchés, après avoir reçu chacun dix-sept coups de bâton. » Le café, mot tiré du turc *kaoué*, fut défendu par quelques légistes musulmans, à cause de l'abus qu'on en fit après sa découverte ; il n'a été définitivement toléré dans les mœurs populaires que sous Sélim Ier (XVIIe siècle). V. *Médecine et Hygiène des Arabes*, par E.-L. Bertherand.

(3) Antoine Galland, le célèbre traducteur des *Mille et une nuits*, a fait paraître, le 15 décembre 1606, sous ce titre : *De l'origine et du progrez du café, sur un manuscrit arabe de la Bibliothèque du Roy à Caen*, une intéressante monographie du café. Elle est devenue introuvable, n'ayant été tirée qu'à un très petit nombre d'exemplaires, qui ont été presque tous distribués aux amis personnels de l'auteur. Il en a été donné une copieuse analyse dans un appendice ajouté au *Voyage de l'Ara-*

Le voyageur Jean de la Roque, qui avait débarqué à Marseille, au retour d'un voyage dans le Levant, paraît être le premier qui ait fait connaître en France le café (1).

A son retour, raconte son fils, il apporta non seulement du café, mais encore tous les petits meubles et les ustensiles qui servent à son usage dans la Turquie.

Cela passait alors pour une vraie curiosité en France, et l'on en voit encore aujourd'hui (1716) un cabinet passablement orné dans sa maison de campagne, surtout de *fingians*, ou tasses de porcelaine d'une grande beauté, sans parler des petites serviettes de mousseline brodées d'or, d'argent et de soie, destinées au même usage...

J'avoue, ajoute le narrateur, que « la curiosité de mon père à l'égard du café ne fut d'aucune consé-

bie heureuse, par La Roque. Paris, chez André Cailleau, 1716. Galland explique que les Arabes appellent le café *cahouah* ; Benet, *baun*, et qu'Avicenne en parle dans ses livres. Agiazlah, grand médecin presque contemporain d'Avicenne, en aurait également fait mention. A noter, toutefois, que le *cahouah* ou *gahoua* des Arabes désignerait, pour certains, le vin et non pas le café (Cf. *Note sur l'origine du café*, par le Dr P. Guigues, dans le *Bulletin des sciences pharmacologiques*, octobre 1903).

(1) Pierre Belon, qui visitait la Turquie, l'Egypte et le Sinaï, pendant les années 1546-1549, ne dit rien du café. Les détails minutieux qu'il donne sur la nourriture des gens, les renseignements botaniques qu'il rassemble, permettent de conclure qu'il ne connaissait pas le café, qu'il n'a pas vu la plante et que l'usage de la boisson n'était pas répandu dans les régions qu'il visitait (Guigues, *loc. cit.*). Par contre, un autre médecin voyageur, Bernier, a donné les détails les plus circonstanciés sur le café, et sur son usage dans les pays qu'il avait traversés. (V. la lettre, fort intéressante, qu'il adressait en 1684, à l'auteur d'un traité sur le café, le thé et le chocolat (*sic*) et qu'a rééditée le Dr Pompée Mabille, dans son opuscule sur *François Bernier, philosophe, médecin et voyageur*; Angers, 1864, pp. 45-7).

quence pour le public, et que le premier usage du café à Marseille n'alla pas au delà d'un certain nombre d'amis qui, comme lui, avait pris les manières du Levant. »

A Paris, la boisson turque fut mise à la mode par un ambassadeur de la Sublime-Porte, envoyé extraordinaire du sultan, qui fit si bien les honneurs du produit exotique à ses visiteurs et surtout à ses visiteuses, que la Cour et la Ville se hâtèrent d'en propager l'usage. Sortis de chez l'ambassadeur avec un enthousiasme qu'il est aisé d'imaginer, ses invités s'empressèrent de courir chez toutes leurs connaissances, pour parler de ce café qu'elles avaient pris chez lui, et Dieu sait comment l'un et l'autre furent exaltés.

Sous Louis XIV, la haute société garda cependant longtemps de la prévention à l'égard d'une liqueur que des esprits mieux avisés assuraient être un délicieux nectar. Comme Louis XIV n'aimait pas le café, ses courtisans s'empressèrent de le proscrire. Sa belle-sœur, la fille de l'électeur Palatin, qui vivait à la Cour du grand Roi, partageait la même aversion.

Je regrette d'apprendre, écrivait-elle à sa sœur, la comtesse Louise, que vous êtes habituée au café ; rien n'est plus malsain. Je vois tous les jours des jeunes gens qui ont été forcés d'y renoncer, à cause des grandes maladies qu'il a causées. La princesse de Hanau en est morte après d'horribles souffrances. Que cela vous serve de leçon !

Cette même princesse Palatine écrivait un autre jour :

Le café n'est pas aussi nécessaire aux ministres protestants

qu'aux prêtres catholiques, qui ne peuvent se marier, car il rend chaste (?).

Pour sa part, elle lui préférait une « bonne soupe à la bière », mais la bière en France ne valait rien. Un bon plat de choucroute et des saucissons fumés, à la bonne heure, voilà un « régal digne d'un roi et auquel rien n'est préférable : une soupe aux choux et au lard ferait bien mieux mon affaire que toutes les délicatesses dont on raffole ici ».

N'oublions pas que la princesse, tout en étant très Parisienne d'esprit, était restée tout à fait Allemande de cœur.

***

Nous aurons plus de peine à expliquer comment Mme de Sévigné, pourtant si Française dans ses goûts et ses allures, a pu professer à l'égard du café une antipathie qui ressemble fort à une injustice. C'est qu'elle était persuadée que cette liqueur avait été funeste à sa fille ; il ne faut pas chercher ailleurs les raisons de sa violente diatribe.

Vous voilà donc revenue du café, écrit-elle à Mme de Grignan ; Mlle de Méry l'a aussi chassé de chez elle honteusement.

Au reste, il est bon de revenir aux rafraîchissants. Duchesne (le médecin) croit que le café précipite votre sang, qu'il l'échauffe, qu'il peut être bon à des gens qui n'ont mal qu'à la poitrine ; mais que jamais il ne s'est ordonné dans la disposition où vous êtes, et qu'on peut en juger par votre maigreur qui augmente à mesure que vous en prenez; qu'il est à craindre que vous ne vous en aperceviez trop tard, que la force que vous croyez que le café vous donne n'est qu'un faux bien, puisque cela vient du

mouvement de votre sang, qui aurait besoin, au contraire, d'être calmé et adouci...

Si Mme de Grignan ne peut pas se passer de café, qu'elle suive l'exemple de M. Schomberger, qui le sucre avec du miel de Narbonne, et qui s'en trouve bien.

Un médecin ayant eu l'idée de conseiller l'addition de sucre et de lait à la décoction des grains d'Arabie, le *café laité* ou *lait cafeté* avait aussitôt été déclaré excellent... pour calmer la toux ! Mme de Sévigné, dans un élan de bonne foi, en avait elle-même convenu.

Nous avons ici de bon lait et de bonnes vaches, écrivait-elle à sa fille ; nous sommes en fantaisie de faire bien écrémer ce bon lait et de le mêler avec du sucre et du bon café ; ma chère enfant, c'est une très jolie chose, et dont je recevrai une grande consolation en carême. Du Bois l'approuve pour la poitrine, pour le rhume ; et c'est, en un mot, le *lait cafeté* ou *café laité* (1) de notre ami Alliot.

Un mois plus tard, l'éloge se hausse au ton du panégyrique.

Pourquoi, ma bonne, dites-vous du mal de mon café au lait? C'est que vous haïssez le lait ; car sans cela vous trouveriez que c'est la plus jolie chose du monde. J'en prends le dimanche

---

(1) Le café au lait était, au début, un médicament, et rien ne faisait prévoir le rôle important qu'il était appelé à jouer dans l'alimentation. C'est un hygiéniste du nom de Monin — déjà ! — qui l'avait un des premiers préconisé. Puis, en 1697, il fut soutenu une thèse latine sur le café au lait, à la Faculté de Paris.

matin avec plaisir. Vous croyez en dire du mal en disant que cela est bon pour faire vivoter une pauvre pulmonique. Vraiment c'est une grande louange, et s'il fait vivoter une mourante, il fera vivre fort agréablement une personne qui se porte bien.

Mais voilà que les médecins ne sont pas d'accord : celui de Mme de Grignan lui conseille le café, alors que Duchesne, le médecin de Mme de Sévigné, l'interdit sévèrement. Que faire dans ces conjonctures ? La conviction de la marquise en paraît ébranlée.

Le café engraisse l'un, écrit-elle à sa fille ; il amaigrit l'autre : voilà toutes les extravagances du monde. Je ne crois pas qu'on puisse parler plus positivement d'une chose où il y a tant d'expériences contraires. Ainsi, ma chère enfant, suivez votre goût, raisonnez avec votre bon médecin...

Elle finissait par où elle aurait dû commencer.

On rappelle sans cesse le réquisitoire de Mme de Sévigné contre le café. Je sais bien qu'on l'a accusée, et c'est un reproche qu'on lui a souvent fait, d'avoir écrit cette phrase, dont ses ennemis se font une arme contre son jugement : *Racine passera comme le café;* mais on n'ignore plus aujourd'hui que Voltaire est le vrai coupable en cette affaire.

En 1672, Mme de Sévigné écrivait : « Racine fait des comédies pour la Champmeslé ; ce n'est pas pour les siècles à venir. » Joignez-y tout ce que la marquise a dit de désobligeant sur le café, et vous devinerez où Voltaire a puisé son inspiration, quand il a écrit ce passage, qui sert de préface à son *Irène* : « Nous avons été indigné contre Mme de Sévigné, qui écrivait si bien et qui jugeait si mal. Nous sommes révolté de cet esprit misérable de parti, de

cette aveugle prétention qui lui fait dire : *La mode d'aimer Racine passera comme la mode du café* (1). »

***

Ah ! ce n'est pas la faute des médecins, si le café n'est pas plus passé de mode que les tragédies de Racine. Les premiers détracteurs de la liqueur excitante, c'est en effet, dans le corps médical qu'il faut les aller chercher.

Les médecins du grand siècle étaient des savants dogmatiques, qui n'auraient pas souffert qu'on osât discuter leur décision. Toutefois, ne voulant pas être accusés d'avoir condamné la nouvelle boisson sans appel, ils consentirent à faire une dernière concession à leurs adversaires.

C'était au début de l'année 1679 : un candidat demandait à être agrégé au collège des médecins de Marseille. On saisit l'occasion de faire naître un débat public sur les propriétés tant controversées de la liqueur d'Orient. Quatre questions devaient être adressées au candidat : la première, sur le quinquina ; une autre, sur le foie ; une troisième, sur les œufs ou ovules des femmes ; la dernière, sur le café. Nous ne relèverons que les arguments les plus saillants de cette dissertation exhilarante.

« On voudrait, dit le candidat, substituer le café au vin, alors que le meilleur café n'approche pas de la lie de cette excellente boisson ».

(1) Sur ce texte, la Harpe composa la phrase proverbiale : *Racine passera comme le café*. L'académicien Suard se constitua le père adoptif du mot, qui depuis a fait son chemin dans le monde.

Mais, telle est la force des préjugés, « que les choses qui nous sont familières nous deviennent méprisables, pendant que nous exaltons les objets les plus vils », tout uniment « parce qu'ils viennent de loin ». Au reste, poursuivait-il, « la plupart des médecins, peu curieux de la nature et des qualités du café, le croient fort salutaire, seulement par ces deux raisons : que les Arabes l'appellent *bon* en leur langue, et qu'il nous vient de la région heureuse d'Arabie, comme si la nature de ce remède dépendait de sa dénomination et de celle du pays qui le produit, et (comme) s'il n'était pas absurde de déterminer la nature des choses par leurs noms, comme parle Hippocrate dans son livre *De l'Art.* »

Il y avait quelque malignité à mettre ainsi en relief une des objections les moins sérieuses des apologistes du café, pour mieux faire ressortir la pauvreté de leurs arguments ; d'autant que ces derniers avaient des raisons plus solides, pour prôner un produit qui commençait à faire ses preuves.

La thèse sur le café allait être bientôt suivie d'une série d'opuscules sur le même sujet. C'était un entraînement : l'un soutenait que le fréquent usage du café abrégeait la vie ; un autre, que le café pouvait aider aux travaux de l'esprit ; un autre enfin démontrait, avec preuves à l'appui, que l'usage du café ne prédisposait pas, comme on l'avait affirmé, à l'apoplexie (1).

Mais une opposition plus vive ne tardait pas à se manifester contre ce breuvage qui, à entendre certains médecins, pouvait déterminer les accidents les

(1) *Quæstiones medicæ in scholis Parisiensibus agitatæ.*

plus graves (1). Ecoutez le médecin Daniel Duncan, qui le condamnait, parce qu'il « basanait le teint, enflammait le foie et la rate, produisait des dégoûts, des vomissements, des indigestions, des coliques néphrétiques, occasionnait même la fièvre et le choléra morbus ».

Selon d'autres, il était le principal agent de l'impuissance de l'homme et de la stérilité chez la femme ! A cette accusation, un médecin, théologien à ses heures, Philippe Hecquet, doyen de la Faculté, répliqua qu'à la vérité, le café éteignait les passions trop vives, mais qu'il n'allait pas cependant jusqu'à supprimer tout désir.

Il faut convenir, écrivait-il (2), que le café passe pour un remède contre l'incontinence. Des personnes, obligées de la garder par leur état, prétendent en avoir eu grand secours. On a même cru qu'il se voyait moins de maladies honteuses à Paris depuis que le café y était en vogue, comme si depuis ce temps la débauche y était devenue moins fréquente. Fasse le ciel que cette observation se confirme ! Mais, cela supposé, le café en serait-il tant à blâmer ? Car alors il modérerait cette passion, il la réglerait sans la détruire et la soumettrait sans l'éteindre. Il en resterait donc assez dans les sexes pour ne point se haïr, mais ils n'en auraient pas assez pour se passionner... Les

(1) Nous possédons une très curieuse brochure, intitulée: *Discours familier sur le danger de l'usage habituel du café* (à Amsterdam et à Paris, M.DCC.LXXIV), où l'auteur réagit contre l'enthousiasme de ses contemporains en faveur de la liqueur orientale. Tout en convenant que le café est un breuvage souvent salutaire « aux personnes grasses et repletes » (*sic*), il conseille « aux infirmes, aux vélétudinaires, aux personnes délicates » d'en user modérément. Il déclare, en outre (p. 22), que « le café est un poison lent » ; on sait combien, depuis cette époque, cette phrase a été souvent reproduite.

(2) Hecquet, *Traité des dispenses du carême*, etc., 1709.

mariages, par conséquent, deviendraient plus sains, les sociétés mieux assorties, et les Etats plus heureux.

Andry, collègue de Hecquet à la Faculté, ne se montrait pas plus intransigeant : il voulait bien autoriser le café, mais à la condition de lui faire subir une préparation qui en atténuerait l'énergie. Il recommandait de faire bouillir, soit le grain, sans l'écraser, soit la cosse qui renferme le grain, en ayant soin d'enlever celui-ci. On obtenait ainsi ce qu'il appelait le *café à la sultane*.

Bourdelin, premier médecin de la duchesse de Bourgogne, ne niait pas les effets néfastes du café ; mais, comme il avait jugé son cas désespéré, il usait du café à satiété, sachant bien qu'il n'avait plus rien à redouter, puisqu'il était d'avance condamné à en mourir.

***

Dans le public, on se riait des menaces des médecins et les gens de lettres (1), les poètes surtout, chantaient, sur le mode dithyrambique, la louange de la « céleste ambroisie ».

En 1711, le *Mercure galant* publiait, sur l'air du *Noël des Bourgeois de Chastres*, une chanson sur le café. Quelques jours après, on la chantait, modifiée

(1) Le père Malebranche vantait les qualités du café... en lavement. Blégny (en 1687), avait imaginé une eau distillée, une huile et un sirop de café. Quelques années après, les distillateurs de Montpellier firent une liqueur qu'ils appelèrent *eau de café*, et dont l'odeur, assez agréable, ressemblait à celle du café torréfié. A Paris, on fabriqua des *tablettes de café*, de *l'huile essentielle de café tout apprêté*, etc.

et considérablement augmentée. On y lisait, entre autres vers mirlitonesques, les suivants, qui ont au moins le mérite de résumer les indications thérapeutiques de la boisson qui faisait alors fureur:

Si vous voulez sans peine
Vivre en bonne santé,
Sept jours de la semaine,
Prenez de bon café.

Il vous préservera de toute maladie.
Sa vertu chassera la, la
Migraine et fluxion, don, don,
Rhume et mélancolie.

Sa force est sans égale
Contre les maux de cœur;
La glande pinéale
Y trouve sa vigueur.

Quand on y met du lait, il guérit la poitrine,
Au sang, il donnera, la, la
La circulation, don, don
Dans toute la machine.

. . . . . .

Et la chanson continuait sur ce ton fluidifiant, et elle comptait au moins deux bonnes douzaines de couplets !

Le goût de l'agréable breuvage était alors si répandu, qu'un étranger, de passage à Paris, pouvait écrire :

C'est une mode à Paris que de prendre une tasse de caffé après le dîné... l'on estime que c'est un bon remède contre la mélancholie, à preuve certaine grande dame qui, apprenant que son

époux avoit été tué dans une bataille, s'écria : « Ah ! malheureuse que je suis ! vite, vite, qu'on m'apporte du caffé (1) ! »

L'opinion de la bonne dame était partagée par nombre de médecins. D'autres ont émis un avis différent.

Selon Hahnemann, le café aurait la propriété de provoquer des sensations agréables, d'inspirer la gaieté et la pétulance ; de rendre l'esprit fertile en saillies et d'exciter l'imagination ; de redoubler l'action des organes digestifs et sécrétoires ; d'apaiser la faim et la soif, etc. ; mais ces effets ne seraient que passagers, et à la période d'excitation succéderait une action contraire : l'atonie des forces digestives, la dépression des facultés intellectuelles.

Le même Hahnemann s'exprime ailleurs, sur le compte du café, avec toute la brutalité d'un esprit systématique.

Le sérieux réfléchi de nos ancêtres, prononce Hahnemann, la solidité des jugements, la fermeté dans la volonté et dans les résolutions, toutes ces qualités qui distinguaient jadis le caractère national des Allemands, s'évanouissent devant cette boisson médicinale. Et qu'est-ce qui les remplace ? Des jugements précipités et mal fondés, la légèreté, la loquacité, enfin une mobilité fugitive, et une contenance théâtrale.

Je sais bien, ajoute-t-il, que pour abonder en imaginations luxurieuses, pour composer des romans lubriques, des poésies badines et piquantes, l'Allemand doit boire du café.

Le danseur de ballet, l'improvisateur, le jongleur, le bateleur, l'escroc, et le banquier au jeu de pharaon, ainsi que le virtuose moderne, avec sa vitesse extravagante, et le médecin à la mode, partout présent, qui veut faire quatre-vingt-dix visites de malades en une seule matinée, tout ce monde-là a nécessairement besoin de café.

(1) *Séjour de Paris*, t. I, p. 111, par Nemeitz.

Zimmermann est moins exclusif. Sans doute l'abus du café est dangereux, plus dangereux que l'abus du thé, par exemple ; mais il le permet, à doses très modérées, à toutes les personnes qui, selon sa propre expression, « ne sont pas faciles à émouvoir. » Quatre tasses par jour ne l'incommodaient pas personnellement, et il prétend en avoir vu prendre sans accident jusqu'à vingt tasses par certains Allemands.

On a accusé le café de produire des hallucinations ?

Lorsque j'ai pris beaucoup de café, disait le philosophe Lichtenberg, je m'effraie de tout et même de certains bruits avant de les entendre. Nous avons donc d'autres organes de l'ouïe?...

Pris à fortes doses, le café, chez les individus prédisposés, a pu effectivement produire des hallucinations de l'ouïe ; mais il a produit surtout des hallucinations du tact, consistant soit dans une sensation de froid à la partie postérieure de la tête, soit dans un fourmillement du cuir chevelu (1).

Si Stoll dit vrai, le café produirait l'hystérie.

Hoffmann, l'auteur de la liqueur qui porte son nom, assure, d'autre part, que l'usage excessif du café avait déterminé, en Europe, la production d'une nouvelle maladie : la fièvre miliaire. Il allait plus loin : il ne craignait pas d'affirmer que la même liqueur rendait les hommes impuissants et les femmes stériles. Trousseau partageait la même opinion, lui qui avait baptisé le café « la liqueur des chapons. »

C'est le café, a-t-on dit, qu'il faudrait rendre responsable de l'anaphrodisie de Fontenelle et de Frédéric II.

(1) Michéa, *Délire des sensations*, p. 170.

Fontenelle, très répandu dans le monde, où il était recherché pour les grâces de son esprit, autant que pour le charme et la distinction de ses manières, n'aurait jamais, assure-t-on, dépassé les limites d'une admiration platonique pour les beautés qui faisaient cercle autour de lui. Au dire des historiens, il serait mort vierge, comme Newton et William Pitt.

Quant à Frédéric II, il ne donna jamais suite à ses aventures galantes, et pour cause : c'est à peine si le repos de la nuit et la réplétion vésicale lui donnaient quelques soupçons de virilité. C'est lui qui répondait à un ami, qui lui demandait s'il n'avait jamais songé à se marier : « Le matin, quelquefois » (1) !

***

Le café n'est pas, à vrai dire, coupable de tous les

(1) D'ailleurs, on connaît ses goûts, au moins singuliers. Son ami Voltaire nous a, à cet égard, suffisamment édifiés. « Quand Sa Majesté était habillée et bottée, écrit-il dans ses Mémoires posthumes, le stoïque donnait quelques moments à la secte d'Epicure : il faisait venir deux ou trois favoris, soit lieutenants de son régiment, soit pages, soit heiduques ou jeunes cadets. On prenait le café. Celui à qui on jetait le mouchoir restait un demi-quart d'heure tête à tête. Les choses n'allaient pas jusqu'aux dernières extrémités, attendu que le prince, du vivant de son père, avait été fort maltraité dans ses amours de passade et non moins mal guéri. *Il ne pouvait jouer le premier rôle : il fallait se contenter des seconds.* Ces affaires d'écoliers étant finies, les affaires d'Etat prenaient la place. » Quelques lignes plus loin, Voltaire nous apprend que ces goûts un peu... spéciaux n'étaient pas exclusifs. Il rappelle notamment que le Grand Frédéric avait fait enlever de Venise et emmener par les sbires jusqu'à Berlin, en passant par Vienne, une jeune ballerine, la Barbarini, qu'il fit danser sur son théâtre, et qui épousa plus tard le fils de son chancelier. Mais s'il en était un peu amoureux, s'empresse d'ajouter Voltaire, c'est « parce qu'elle avait les jambes d'un homme. » V., pour plus de détails, l'*Intermédiaire*, 1890, p. 555-556.

méfaits dont on le charge. Nous sommes, le plus souvent, les artisans de notre malheur. Les morts imputables au café constituent une très faible exception. Le café doit, dans bien des circonstances, être mis hors de cause (1).

Quant aux maux sans nombre qu'on lui prête, le rachitisme, des ophtalmies chroniques, la carie des os, la migraine, les névralgies, l'aménorrhée, la métrorrhagie, la leucorrhée, les hémorroïdes, c'est pure exagération. A ce tableau de fantaisie l'expérience répond qu'il existe, en effet, un très petit nombre de personnes, d'une constitution éminemment impressionnable, névropathique, que le café agite et prive de sommeil ; mais la plupart des amateurs de café s'accoutument à son usage et n'en sont nullement incommodés.

***

Boisson véritablement intellectuelle, le café rend le travail d'esprit plus rapide, la mémoire plus étendue, l'imagination plus vive, l'élocution plus facile ; elle inspire la gaieté et le bien-être, augmente les forces, chasse les préoccupations ; en un mot, le café

(1) Si Fustel de Coulanges, si l'artiste Chenavard qui, au dire de Balzac, est mort brûlé, parce qu'il entrait dans un café, comme un ouvrier entre au cabaret, à tout moment, semblent avoir été victimes du café ; par contre, Mirabeau, Maupertuis, Mürger, ont succombé à toute autre maladie que le caféisme : l'alcool a tué Maupertuis ; une péricardite a frappé le tribun révolutionnaire à la source même de la vie ; quant à Mürger, nous avons dit ailleurs (*Chronique médicale*, 1906), à quel mal il a succombé.

est un excitant du système nerveux central et généralement des lobes cérébraux.

Les hommes livrés aux travaux de l'esprit connaissent bien cette action, quand ils ont recours au café comme stimulant intellectuel. Et cependant cette stimulation est-elle réelle ?

L'hygiéniste Fonssagrives, qui a beaucoup étudié la question, croit que l'excitation du cerveau se produit presque à coup sûr, mais qu'il y a un peu d'incohérence dans les idées, dont le café hâte ou favorise la production.

Les idées ont plus de rapidité que de solidité. On est moins libre de sa pensée ; on la maîtrise plus difficilement. La faculté d'élocution, que d'aucuns estiment être développée par le café (1), serait au contraire, paralysée.

« L'intelligence est activée, mais un peu choréique », telle est la formule que Fonssagrives propose, pour synthétiser l'action stimulante du café sur le cerveau.

Que l'intelligence soit désordonnée, ou que la pensée devienne paresseuse si l'on fait excès de café, rien ne le démontre. La vérité est qu'il faut à certains une « pointe » de café pour travailler (2), comme

(1) Lacordaire ne montait jamais en chaire sans avoir pris une tasse de café, de même que l'abbé Maury. Mirabeau l'additionnait d'un bon verre de rhum. De nos jours, la plupart des membres de nos assemblées délibérantes boivent leur verre de café froid à la tribune.

(2) L'auteur de l'*Histoire des Croisades*, Michaud, avait contracté lors de son voyage en Orient, l'habitude de prendre jusqu'à huit tasses de café par jour. Il n'en fut jamais sérieusement incommodé. Le café lui était indispensable pour le mettre en état de travailler.

d'autres ont besoin de plusieurs tasses, coup sur coup renouvelées. C'est la tyrannie d'une habitude.

***

On croit avoir tout dit, quand on a déclaré qu'Homère, Thucydide, Platon, chez les Grecs; Virgile, Horace, Lucrèce, chez les Latins, en un mot, que tous les génies de l'antiquité grecque ou latine, n'avaient eu nul besoin de café pour écrire des chefs-d'œuvre. Encore qu'il soit rien moins que prouvé que le café n'était point connu des anciens, on peut, sans faire renaître les vieilles querelles d'antan (1), affirmer que la littérature moderne ne s'est pas trop ressentie de l'influence prétendue fâcheuse du café.

Fontenelle, qui a gardé toute sa lucidité d'esprit jusqu'à la mort, et l'on sait qu'il devint centenaire, était un amateur passionné de café (2).

Voltaire consommait, de cinq heures du matin à

(1) La Querelle des anciens et des modernes, qui divisa les esprits pendant toute la durée du XVIIe siècle.

(2) On se rappelle la réponse de VOLTAIRE à son médecin lui dépeignant tout le mal que peut faire l'abus du café, qui agit comme un véritable poison. « Voilà bientôt 80 ans que je continue à m'empoisonner », lui dit le grand écrivain. Eh bien, il y a eu des centenaires qui ont vécu plus longtemps que Voltaire et qui ont bu plus de café que lui. Une Savoyarde, Elisabeth DURIEUX, a vécu plus de 114 ans. « Sa principale nourriture était du café, dont elle prenait jusqu'à 40 petites tasses par jour... Elle était d'un caractère jovial, tenait fort bien sa place à table, faisait journellement usage du café noir, et en si grande quantité que l'Arabe le plus intrépide se fut avoué vaincu. Toujours la cafetière était sur le feu, comme la théière chez les Anglais. » LEJONCOURT et CHEMIN, cités par Elie

trois heures de l'après-midi, jusqu'à douze tasses (1) de cette boisson hygiénique. Il faut dire que c'était une infusion légère (ce qu'on appelait du *cafiot*), et qu'il le mélangeait souvent à du chocolat. Avec l'âge, il diminua les doses : Wagnière, le secrétaire intime du grand homme, assure que, pendant les quinze dernières années de sa vie, l'auteur de *Candide* se contentait de deux tasses et demie, rarement trois tasses par jour.

Cela suffit-il à expliquer sa mobilité d'esprit, ses emportements et ses enthousiasmes subits (2) ? Nous ne le pensons pas. Pas plus que nous n'attribuerons la violence de caractère du poète Delille à la liqueur dont il a chanté les bienfaits, dans ces vers que reproduisent toutes les anthologies :

Il est une liqueur au poète plus chère,
Qui manquait à Virgile et qu'adorait Voltaire,
C'est toi, divin café, dont l'aimable senteur,
Sans altérer la tête, épanouit le cœur.
A peine j'ai senti ta vapeur odorante,
Soudain de ton climat la chaleur pénétrante
Réveille tous mes sens sans trouble et sans chaos,
Mes pensers plus nombreux accourent à grands flots,
Mon idée était triste, aride, dépouillée,
Elle rit, elle sort, richement habillée,
Et je crois, du génie éprouvant le réveil.
Boire dans chaque goutte un rayon de soleil...

Metchnikoff, *Essais optimistes* ; Paris, Maloine, 1907, p. 122-123).

(1) Lekain dit douze tasses ; Frédéric II, dans son *Eloge de Voltaire*, dit que *cinquante* tasses par jour suffisaient à peine à son illustre commensal.

(2) S'il faut en croire Condorcet (*Vie de Voltaire*), Voltaire passait, en un instant, de la colère à l'attendrissement, de l'indignation à la plaisanterie.

Comme Delille, Rousseau adorait le fumet du café. Un jour qu'il traversait les Tuileries avec Bernardin de Saint-Pierre, une forte odeur de café vient aux narines de l'auteur d'*Emile* : « Voici un parfum que j'aime beaucoup, s'écria-t-il. Quand on brûle du café dans mon escalier, j'ai des voisins qui ferment leur porte ; moi j'ouvre aussitôt la mienne. C'est tout ce que j'aime des choses de luxe : les glaces et le café. »

C'est peut-être à l'usage du café, avance Brillat-Savarin, que Buffon doit l'harmonie « enthousiastique » qui règne dans son style. « Il est évident, ajoute-t-il, que plusieurs pages des *Traités* sur l'homme, sur le chien, le tigre, le lion et le cheval, ont été écrites dans un état d'exaltation cérébrale extraordinaire. » Tout en lui laissant la responsabilité de son assertion, nous ne pouvons contester qu'elle ait une certaine vraisemblance. Brillat-Savarin avait, cependant, toutes sortes de bonnes raisons pour médire du café, lui qui avait dû y renoncer à la suite des désagréments que lui avait causé une insomnie prolongée.

L'auteur de la *Physiologie du goût* a raconté, en termes charmants, sa mésaventure.

Il avait reçu du duc de Massa, alors ministre de la justice, la commande d'un travail pressé. Pensant recevoir les indications du duc le soir même, il avait pris, à cette intention, après son dîner, deux grandes tasses de café. Les papiers ne lui étant pas parvenus, il retourne dans la maison où il avait dîné, et fait une partie de piquet, sans éprouver les distractions dont il était coutumier.

Il rentre pour se coucher à l'heure habituelle,

mais le sommeil le fuit obstinément. Au bout de deux heures, il n'était que plus réveillé : « J'étais, dit-il, dans un état d'agitation mentale très vive et je me figurais mon cerveau comme un moulin, dont les rouages sont en mouvement sans avoir quelque chose à moudre. »

Il voulut mettre en vers un conte lu dans un livre anglais. Une douzaine de vers suffirent à épuiser sa verve poétique. De guerre lasse, il renonça à cette besogne. Pendant quarante heures, il ne ferma pas les yeux.

***

Cette propriété qu'a le café de tenir longtemps éveillé, beaucoup de personnages, qui ont eu une puissance de travail dont nous nous étonnons aujourd'hui, l'ont connue et mise à profit.

Pichegru, Napoléon Ier avaient souvent recours à cet expédient (1).

On a fait cette remarque que l'habitude de prendre du café après le repas n'est pas sans avoir contribué à chasser de nos tables l'ivresse par laquelle

(1) Napoléon disait au docteur Arnott : « Le café fort et en grande quantité me ressuscite. Il me cause une cuisson, un rongement singulier, une douleur qui n'est pas sans plaisir. J'aime mieux souffrir que de ne pas sentir ». Les mémorialistes nous ont appris, d'autre part, que le service de Napoléon en campagne était monté de telle sorte qu'en tout lieu, et à toute heure, on pouvait, dès qu'il en exprimait l'ordre, lui présenter de la volaille, des côtelettes et du café. La veille de son départ pour Boulogne, l'empereur, au dire de Brillat-Savarin, travailla plus de trente heures, tant avec son Conseil d'Etat qu'avec les divers dépositaires de son pouvoir, sans autre réfection que deux très courts repas et quelques tasses de café.

se terminaient les festins de nos aïeux. Après un dîner copieusement arrosé, le café servirait à dissiper les fumées du vin (1). Une bonne infusion de café est, en effet, le meilleur remède au lendemain d'une débauche. Rien ne lui est supérieur pour guérir « le mal aux cheveux ».

Ecoutez ce qu'en dit un de nos confrères, fin gourmet autant que spirituel lettré (2). On croirait entendre un plaidoyer *pro domo* :

(1) Cette propriété du café de dissiper les fumées du vin était déja connue de MAUMENET, dès 1699, alors qu'il dédiait à Galland les vers suivants :

Ainsi, si le sommeil vient au milieu des pots
Répandre ses pavots,
Et qu'un vin trop fumeux te brouille la cervelle,
Prends du café, ce jus divin,
Pour chasser le sommeil et les vapeurs du vin,
Il pourra te donner une vigueur nouvelle.

BERCHOUX, dans sa *Gastronomie*, avait également signalé le fait :

Le café vous présente une heureuse liqueur,
Qui d'un vin trop fumeux chassera la vapeur.
Vous obtiendrez par elle, en désertant la table,
Un esprit plus ouvert, un sang-froid plus aimable.
Bientôt mieux disposé par ses puissants effets,
Vous pourrez vous asseoir à de nouveaux banquets.
Elle est du dieu des vers honorée et chérie.
On dit que du poète elle sert le génie ;
Que plus d'un froid rimeur, quelquefois réchauffé,
A dû de meilleurs vers au parfum du café.
Il peut du philosophe égayer les systèmes,
Rendre aimables, badins, les géomètres mêmes.
Par lui, l'homme d'Etat, dispos après dîner,
Forme l'heureux projet de nous mieux gouverner.

(2) Le docteur J. Roques.

Vous avez, dit-il, la tête lourde et le corps appesanti. L'estomac fatigué pendant la nuit est tout débilité ; la bouche est amère, la respiration est gênée ; nos gens sont tristes ou maussades, ils sont grondants, ils brusquent ce qui les environne. Je ne connais de remède que le café à l'eau, très chaud et léger. On prend une tasse au réveil (1) ; les deux autres à une demi-heure d'intervalle : c'est la présence du soleil qui dissipe les brouillards du matin. On s'éveille alors réellement, on retrouve la vie, le mouvement ! La tête s'allège, l'estomac est soulagé, le sang reprend sa circulation, on retrouve le jeu de ses poumons, les sécrétions du matin se rétablissent promptement, on perd vite toute humeur chagrine ; on parle avec bienveillance, car le café pris, la vue est toute différente ; on est en état d'écrire, ce qui, un quart d'heure avant, était impossible.

Relativement à l'action thérapeutique du café, quelques médecins, se faisant les échos les uns des autres, ont prétendu, avec Stoll, qu'il produisait l'hystérie ; avec Tissot, qu'il rendait les migraines plus intenses, chez les personnes sujettes à cette incommodité, etc.

Dans l'immense majorité des cas, son usage, au moment des crises de migraine (2), est, au contraire, presque le seul remède qui les soulage ; d'autres ne sauraient s'en passer sans être pris de céphalalgies cruelles.

(1) C'est au réveil, et immédiatement avant le moment le plus favorable pour l'inspiration, qu'on devrait prendre du café. Ainsi le comprenait M. Thiers, qui buvait une tasse de café à son réveil accoutumé à cinq heures du matin. Il en prenait aussi avant de livrer ses combats de tribune, pareil en cela à Canning, à Sir Robert Peel, à lord Palmerston, etc.

(2) Le poète anglais Pope, très sujet à la migraine, y remédiait, en aspirant par le nez la vapeur ou l'arome des fèves de café fraichement grillées. Le café est un remède populaire contre la migraine et la névralgie faciale. En Orient et aux Antilles, où le caféier croit en abondance, la gravelle et la goutte seraient presque inconnues.

Cullen conseillait le café dans la nostalgie et l'hypocondrie (1).

La café est le meilleur antidote de l'opium. On a constaté ses heureux effets dans la coqueluche et les toux spasmodiques.

Le baron Larrey l'a prescrit contre le mal de mer ; Laennec, contre l'asthme ; Guéneau de Mussy, dans la période algide du choléra ; Bouchardat, contre la glycosurie. Son action comme diurétique est manifeste, mais elle est passagère.

On a retiré de grands avantages du café, en Angleterre et en Suède, contre le scorbut.

Desgenettes le recommandait aux soldats, pour les préserver de l'ophtalmie d'Egypte.

On l'a essayé dans la fièvre typhoïde et la fièvre intermittente. On a publié plusieurs observations de hernies étranglées réduites sous l'influence du café.

Un médecin de Montpellier attira, naguère, l'attention de ses confrères sur le café vert, envisagé au point de vue de ses applications dans la goutte et le rhumatisme. Le café qu'il employait était un mélange composé de deux parties de Martinique, une de Moka, une de Bourbon (2).

On mêle le mieux possible ces trois espèces de café et on en fait des paquets de 25 grammes chaque. On met un de ces paquets, le soir, dans un verre d'eau, et on laisse macérer pendant toute la nuit ; le matin, on remue le contenu du verre et on le décante. Le liquide, transvasé doucement et bien

(1) V. la *Dissertation sur le café*, par Cadet de Vaux, pour les divers usages thérapeutiques de cette liqueur.

(2) *Montpellier Médical*, 1866.

débarrassé de tout dépôt, est bu à jeun tel quel, froid et sans sucre : il n'est pas défendu de déjeuner peu de temps après.

En avalant, en guise d'apéritif matinal, cette macération pendant quelques semaines, maints goutteux auraient été débarrassés de leurs accès et plusieurs rhumatisants auraient vu disparaître leurs douleurs.

Notre ami Bremond, qui nous a fait connaître cette propriété du café, ajoute qu'il emploie fréquemment la macération de café vert dans un cas où elle réussit toujours : dans la coqueluche, lorsque la toux convulsive torture les enfants et provoque des vomissements incessants, rien ne calme mieux les quintes que la macération de café vert, prise d'heure en heure, comme une potion belladonée.

Cette simple eau verte aurait cet avantage sur les meilleures préparations pharmaceutiques, qu'on peut en confier l'administration à la première personne venue, bornée ou intelligente, soigneuse ou étourdie, tandis que, avec les calmants officinaux de la broncho-névrose, dont la belladone et l'aconit sont les types, une garde-malade très prudente et très sensée est indispensable : il ne se passe pas d'année, en effet, sans qu'une méprise cause la mort de quelque bébé, empoisonné par le médicament qui devait le guérir.

III

Le Thé.

Si les médecins ont dénigré à qui mieux mieux le café, par contre, ils n'ont pas eu assez d'éloges pour un analogue du café, nous voulons parler du thé.

L'un d'eux, du nom de Nicolas Dirx, fils d'un riche négociant d'Amsterdam, s'imagina d'écrire, sous le pseudonyme de Tulpius, tiré du mot *Tulp*, qui signifie *Tulipe*, l'apologie de la boisson tirée de l'arbuste chinois.

Rien, disait-il, n'est comparable à cette plante. Ceux qui en usent sont, par cela seul, exempts de toutes les maladies et parviennent à une extrême vieillesse. Non seulement elle procure à leur corps une grande vigueur, mais elle les préserve de la gravelle et de la pierre, des migraines, des rhumes, des ophtalmies, des catarrhes, de l'asthme, des paresses d'estomac et des maux d'intestins. Elle a encore le mérite d'écarter le sommeil et de faciliter les veilles, ce qui la rend d'un grand secours pour les personnes désireuses d'employer leur nuit à écrire ou à méditer.

La réponse n'allait pas se faire attendre : autant l'éloge avait été empreint d'exagération, autant la réplique fut outrée. Simon Paulli, médecin de Frédéric III, roi de Danemark, se chargea de riposter aux partisans du thé.

Le thé, certes, avait des qualités, mais il perdait toutes ses propriétés en dehors de son pays d'origine. En Orient, ce n'était rien moins que l'eau de Jouvence ; sous nos climats, il devenait un breuvage léthifère.

En France, les avis furent partagés. Gui Patin, qui fait mention du thé dans une de ses épîtres, se déclare contre « cette impertinente nouveauté du siècle ». Le contraire eût étonné de la part de cet antinovateur. Et quel était l'auteur de la thèse que Gui Patin accablait de ses épigrammes ? Le bachelier Mauvillain, le même qui, plus tard, devait occuper, comme Gui Patin, les fonctions du décanat.

Mais Gui Patin a beau faire ; il a beau railler Mazarin, qui prend du thé « pour se garantir de la goutte (1) », les personnages de la plus haute distinction en font leur boisson favorite ; ils ne dédaignent pas de la patronner publiquement, en pleine Faculté, au nez et à la barbe de ses détracteurs impénitents.

***

En novembre 1657 (2), sous la présidence de Jean

(1) Lettre du 1er avril 1657, t. II, p. 292.

(2) Dès l'an 1636, le thé fut connu à Paris (*Hist. de la vie privée des Français*, par Legrand d'Aussy, p. 99-100). En 1648, un docteur de Paris, nommé Morisset, faisait répandre une thèse sur le thé, que quelques-uns de ses collègues brû-

de Bourges, eut lieu la soutenance de la thèse de Pierre Cressé, fils d'un célèbre chirurgien de l'époque, qui n'avait pas craint de prendre pour sujet : *Si le thé était utile aux goutteux.* Il va sans dire qu'il répondait par l'affirmative.

La séance fut solennelle, et Gui Patin, en historiographe fidèle, nous en a conservé la physionomie.

Outre Séguier, à qui était dédiée la thèse, ornée du portrait du chancelier gravé par le célèbre Nanteuil, le maréchal de l'Hôpital, des présidents, des maîtres de requête, des conseillers assistaient à la cérémonie. « Les docteurs, écrivait à cette occasion Gui Patin, ont fait merveille en si belle compagnie et M. le chancelier n'en a bougé depuis huit heures du matin jusqu'à midi sonné, et a été fort attentif à tout ce qui a été dit durant ce temps-là (1) ».

Le thé venait de recevoir sa consécration. Désormais, il aura partout ses grandes et ses petites entrées.

S'il n'a pas encore accès à la Cour (2), il n'en re-

lèrent et qu'on reprocha au doyen d'avoir approuvée (Cf. *Lettres de Gui Patin*, éd. cit., t. I, p. 383).

(1) Lettre du 4 décembre 1654, t. II, p. 360, édition Reveillé-Parise, de la correspondance de Gui Patin.

(2) En 1666, Catherine, femme de Charles II, qui en avait contracté l'usage en Portugal, mit cette boisson à la mode à la cour d'Angleterre. Le *Chamber's Journal* a publié de curieux détails sur l'acclimatation du thé en Angleterre, où il était inconnu avant 1660. « C'est le 28 septembre 1660, dit Pepys, le plus consciencieux des chroniqueurs de son temps, que j'ai bu ma première tasse de thé. »

Le breuvage d'origine chinoise, mis à la mode par la reine Catherine de Bragance, femme de Charles II, excita le plus vif engouement à la Cour d'Angleterre. Il était d'autant plus apprécié qu'à l'origine il atteignait des prix fabuleux : au XVIIe siècle, le thé se vendait de 200 à 250 francs la livre, qui représente-

cueille pas moins les suffrages les plus encourageants.

Scarron en fait presque journellement usage. Mme de la Sablière a imaginé d'en prendre mélangé à du lait. Racine s'en fait servir tous les matins, dans les dernières années de sa vie.

La princesse de Tarente en absorbe jusqu'à douze tasses par jour, et le landgrave de Hesse-Cassel jusqu'à 40 tasses (1). Il faut croire qu'il ne s'en porta

raient plus de 1.000 francs aujourd'hui, si nous tenons compte de la baisse qu'a subie depuis trois siècles la valeur relative de l'argent.

Le prix de la marchandise n'empêcha pas la consommation de s'accroître, mais il est très probable qu'à l'origine, les infusions d'une feuille qui coûtait si cher ne devaient pas être aussi fortes qu'aujourd'hui. Pendant les premières années du XVIIe siècle, il était d'usage de prendre le thé trois ou quatre fois par jour et de boire une douzaine de tasses à chaque séance. Tous les matins, l'évêque Gilbert Burnet en buvait vingt-cinq. Si la dose aujourd'hui adoptée pour les infusions avait été alors en usage, la santé du vénérable évêque de Salisbury n'aurait évidemment pas résisté à un régime pareil.

Un cérémonial assez compliqué présidait à ces orgies d'eau chaude. Les buveurs de thé étaient assis autour d'une table ronde et chacun d'eux, après avoir vidé sa tasse, la faisait passer à la maîtresse de maison. Si la petite cuiller était posée sur la soucoupe, cela voulait dire que le buveur abandonnait la partie, tandis que si elle était restée dans la tasse, cela signifiait qu'il voulait continuer. Un provincial ou un étranger qui n'était pas initié aux secrets de ce langage symbolique et qui n'avait pas laissé sa cuiller dans sa soucoupe était condamné à boire tasse sur tasse, jusqu'au moment où il se décidait enfin à demander grâce à la maîtresse de la maison, qui lui infligeait, sans en avoir conscience, un supplice plus redoutable encore que la torture par l'eau. Pour éviter les confusions faciles à prévoir dans ce perpétuel va-et-vient de soucoupes et de tasses, il était de règle que les petites cuillers à thé devaient toujours être numérotées. Il existe encore dans les villages d'Angleterre quelques vestiges de ces anciennes coutumes.

(1) En 1684, Mme de Sévigné écrit à Mme de Grignan : « J'ai vu la princesse, qui parle de vous, qui vous aime... et qui prend tous les jours douze tasses de thé ; cela, dit-elle, la guérit

pas plus mal, puisqu'il vécut presque octogénaire.

Huet, l'évêque d'Avranches, dont l'intelligence ne subit pas d'éclipse, et qui dépassa l'âge de 90 ans, avait le thé en si grande estime, qu'il l'appelait « le balai de l'esprit », et qu'il ne pouvait s'en passer sans dommage.

On essaya bien de substituer au thé la sauge ou la véronique des jardins. Mais un tel courant s'était établi en faveur du thé qu'on renonça vite à ces succédanés (1).

Le médecin Andry, dont les arrêts faisaient autorité, le recommandait aux vieillards, et l'apothicaire Lemery l'avait fait figurer dans son *Dictionnaire des drogues* (2).

En 1778, un sieur de Lassalle, ancien chirurgien-major des armées du roi, annonçait qu'il venait de découvrir un *thé nouveau des dames*, souverain pour la poitrine et l'estomac.

De cette infusion théiforme bien des personnes font un déjeuner très agréable, en la coupant avec de la crême ou du lait,

---

de tous ses maux. Elle m'assure que le landgrave en prenait quarante tasses tous les matins. — « Mais, madame, ce n'est peut-être que trente ? — Non, c'est quarante ; il était mourant, cela le ressuscite à vue d'œil. »

(1) Le médecin DE BLÉGNY (*Bon usage du thé, du café et du chocolat*, 1687) nous apprend que quelques personnes fumaient du thé, comme d'autres fumaient du tabac, et lui-même se vante d'avoir fait avec le thé une conserve, une eau distillée, et deux sortes de sirops, dont un fébrifuge.

(2) Boerhaave s'efforça de restreindre l'emploi du thé à de sages limites ; tandis que, mieux avisé, à une époque où la Hollande en faisait le commerce exclusif, Bontekoë, ayant préconisé cette boisson, en lui attribuant la propriété de prévenir la pierre, reçut du Parlement, pour sa brochure, une pension de 25.000 francs.

y ajoutant du sucre et un petit pain. On en fait aussi, avec le sirop de capillaire des bavaroises de santé, aussi flatteuses pour le goût que bienfaisantes.

L'habitude du thé de cinq heures, *five o'clok tea*, si répandue aujourd'hui, ne semble guère dater que de la fin de l'avant-dernier siècle. En février 1787, Mme d'Oberkirch écrivait :

« Une mode *qui tend à se répandre à Paris* est celle du thé dans l'après-midi. Quelques étrangères l'ont apportée et chacun les imite. La princesse Galitzin nous en donna un ce jour-là où se trouvaient toutes les dames russes (1). »

A l'heure actuelle, il n'est ménage de bourgeois où, à jours déterminés, on ne prenne le thé en compagnie. La mode s'est démocratisée.

(1) SAHLER, *Montbéliard à table*, p. 136.

IV

Le Chocolat.

Encore un aliment qui, lui aussi, fut, à l'origine, un médicament.

A en croire Bonaventure d'Argonne, le cardinal de Lyon, Alphonse de Richelieu (le frère aîné du grand cardinal), est le premier en France qui ait usé du chocolat (1). Il s'en servait pour dissiper les vapeurs de sa rate. Il en tenait le secret de quelques religieux espagnols, qui l'avaient apporté en France.

La découverte du chocolat serait due à Fernand Cortez, qui l'importa d'Amérique en Espagne, lors de son retour dans la Péninsule, c'est-à-dire en 1528.

Lorsque les Espagnols firent la conquête du

(1) *Bibliothèque choisie* de Bonaventure d'Argonne, aux Mss. de la bibliothèque de Grenoble, n. 398, t. I, p. 89-90 (*Vieux-Neuf*, d'Ed. Fournier, t. II, 1877, p. 367).

Mexique, ils virent les habitants se gorger avec délices d'une sorte de bouillie brune, à laquelle ils se hâtèrent de goûter, et qui leur parut tout d'abord un mets exécrable. Dans cette bouillie, une certaine saveur se confondait avec une âcreté toute particulière.

Déclarant cet aliment tout au plus digne d'être donné en pâture à des criminels, ils s'enquirent des substances qui entraient dans sa composition. Les Mexicains leur montrèrent alors une sorte de fève, à enveloppe rousse, dont il fut d'autant plus facile de se procurer des échantillons qu'elle faisait office de monnaie dans le pays. La plupart des Mexicains payaient leur tribut au souverain avec des amandes de cacao. Fernand Cortez en trouva plus de 1 million 200.000 kilos dans les magasins de Montezuma (1).

On fit voir ensuite aux Espagnols des grains ronds d'une couleur jaune dorée et des fruits d'un rouge vif, à peau luisante. On leur expliqua que la fève rousse, grillée, puis broyée, donnait une sorte de pâte huileuse, à laquelle on ajoutait une partie de farine, obtenue en moulant les grains jaunes, et une partie de ces fruits rouges desséchés ; le tout bien malaxé, bien trituré, formait l'aliment national, connu sous le nom de *tchocolalt*.

La fève rousse n'était autre que le *cacao*, qui apportait, dans cette onctueuse mixture, son amertume ; le grain jaune était celui du maïs, qui corrigeait cette amertume par sa fadeur ; quant au fruit rouge, c'était le piment ou poivre long.

Tel était le chocolat des Mexicains.

Les Espagnols ne firent pas d'abord grand cas de

(1) *Intermédiaire des chercheurs*, 1893.

cet aliment incendiaire ; mais, prenant à part chacun des éléments dont il était fabriqué, ils en ôtèrent les deux derniers, sucrèrent le premier et le chocolat, tel que nous le connaissons, se trouva inventé (1).

Les Espagnols le perfectionnèrent si bien, que le goût s'en répandit bientôt, d'abord en Flandre, puis en Italie, vers 1606, enfin en France (2).

Le chocolat ne fut guère connu, chez nous, avant l'arrivée de Marie-Thérèse. L'épouse du Grand Roi raffolait de cette boisson. Elle s'en faisait préparer, « à l'espagnole », par la Molina, sa femme de chambre de confiance ; et, après le départ de cette femme, une autre Espagnole, du nom de Philippa, qui en avait conservé la recette, le confectionnait chez elle, où la reine venait le prendre en cachette (3).

Au dire de la Palatine, Marie-Thérèse était la meilleure femme et la plus vertueuse du monde, mais un peu gourmande et grignotant toujours du

(1) Brillat-Savarin a fait l'éloge du chocolat d'Espagne. « Les dames espagnoles du Nouveau-Monde, dit-il, l'aiment jusqu'à la fureur, au point que, non contentes d'en prendre plusieurs fois par jour, elles s'en font souvent apporter à l'église. On ne va pas jusque là dans la Péninsule, mais l'usage du chocolat y est très répandu ; on le regarde comme un aliment si bienfaisant, qu'on permet aux malades d'en prendre. »

(2) D'après Ed. Fournier, le chocolat aurait été connu chez nous, grâce aux Florentins, chez qui le jeune voyageur Antonio Carletti l'avait importé à la fin du XVIe siècle (Valery, *L'Italie confortable*, éd. belge, pp. 102, 202). Longtemps, on ne sut bien préparer le café, le thé et le chocolat qu'en Italie : le More, qui préparait le chocolat pour Mazarin, et Salvator, pour M. de Grammont, venaient de ce pays. Le limonadier Audiger rapporte, dans ses *Mémoires* (éd. de l'Acad. des Bibliophiles, 1869, p. 2) qu'il passa quatorze mois en Italie, de 1658 à 1660, pour y apprendre l'art de préparer ces boissons, qui commençaient à s'acclimater en France.

(3) *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 414.

chocolat. Le roi (1) et le chocolat furent les deux seules passions de Marie-Thérèse. La reine consommait du chocolat, au point d'en avoir les dents gâtées.

***

C'est vers cette époque que l'usage s'en répandit de plus en plus en France. Mme de Sévigné, toujours engouée des nouveautés, suivit naturellement le courant.

Avant-hier, écrivait-elle, je pris du chocolat pour digérer mon dîner, afin de bien souper, et j'en pris hier pour me nourrir et jeûner jusqu'au soir ; voilà de quoi je le trouve plaisant : c'est qu'il agit selon l'intention.

Le 11 février 1671, la marquise, écrivant à sa fille, qui venait de la quitter pour se rendre en Provence, lui disait :

Vous ne vous portez pas bien, le chocolat vous remettra ; vous n'avez point de chocolatière ; j'y ai pensé mille fois ; comment ferez-vous ?

---

(1) Fascinée par le roi, bien qu'elle souffrit de ses trop nombreuses infidélités, elle cherchait à lire dans ses yeux tout ce qui pouvait lui faire plaisir ; pourvu qu'il la regardât et lui sourit, elle était gaie toute la journée. « C'était autre chose, quand il lui donnait quelque preuve d'amitié plus intime encore, car en bonne Espagnole elle ne haïssoit pas ce métier. Elle étoit alors si heureuse qu'on le voyait tout de suite. Elle aimait à ce qu'on la plaisantât là-dessus, rioit, clignoit des yeux et frottoit ses petites mains. » Cf. les *Mémoires de Primi Visconti*, parus il y a environ deux ans, et où abondent de curieuses révélations sur la Cour du grand Roi.

Puisque Mme de Grignan, ayant oublié de prendre une chocolatière à Paris, n'avait pas espérance d'en trouver, dans un aussi long trajet que celui de Paris à Aix, il est à présumer que le chocolat n'était pas connu dans toute cette étendue du royaume ; ou, sans doute, ne l'était-il que de quelques personnes de considération, qui, comme la comtesse, s'en pourvoyaient à Paris.

D'ailleurs, n'oublions pas que le chocolat était le plus généralement considéré comme une « drogue ». Les termes dont se sert Mme de Sévigné, *le chocolat vous remettra*, annoncent qu'au temps où elle écrivait, on ne le regardait encore que comme un remède propre à dissiper certaines incommodités.

Il arriva à ce remède ce qui était arrivé à beaucoup d'autres : plusieurs personnes en ayant abusé, ou ne lui ayant point trouvé toutes les vertus dont on le gratifiait, se mirent à le décrier. La marquise elle-même, après avoir persuadé sa fille qu'il lui rendrait la santé, chercha dans deux autres lettres, écrites la même année, à l'en détourner.

Je veux vous dire, ma chère enfant, que le chocolat n'est plus avec moi comme il étoit. La mode m'a entrainée, comme toujours. Tous ceux qui m'en disoient du bien, m'en disent du mal. On le maudit, on l'accuse de tous les maux qu'on a ; il est la source des vapeurs et des palpitations ; il vous flatte pour un temps, puis il vous allume tout d'un coup une fièvre continue qui vous conduit à la mort. Au nom de Dieu, ne vous engagez point à le soutenir, et songez que ce n'est plus la mode du bel air.

Cependant, Mme de Grignan ayant écrit à sa mère qu'elle se trouvait très bien du chocolat, celle-ci lui répondait :

Tous ces effets miraculeux ne nous cacheront-ils pas quelque embrasement? J'ai aimé le chocolat, comme vous savez, mais il me semble qu'il m'a brûlée, et de plus, j'en ai entendu dire bien du mal. Mais vous dépeignez si bien les merveilles qu'il fait en vous, que je ne sais plus qu'en penser.

Malgré les déclamations de certaines personnes contre le chocolat, l'usage s'en répandit dans le royaume. Nous lisons dans le *Mercure Galant*, qu'en 1682, le chocolat était servi aux collations que Louis XIV donnait à Versailles, les jours de divertissements.

La dépense du chocolat fut, à un moment, telle à la Cour, que, le 25 novembre 1693, au retour de Fontainebleau, le roi supprima, par économie, la distribution qui s'en faisait chaque soir en public (1). En 1705, l'état des finances étant toujours aussi précaire, Louis XIV cessa de fournir de chocolat les invités qu'il emmenait avec lui à Marly (2).

C'est à peu près vers cette époque qu'un sieur Doret fit connaître une machine hydraulique de son invention, qui non seulement broyait la pâte mieux que par les procédés ordinaires, mais qui mêlait et amalgamait les différentes matières dont doit être composée cette pâte, sans qu'elle fût maniée par aucune main d'homme. L'inventeur soumit son chocolat à l'examen de la Faculté de Médecine de Paris, et les commissaires nommés par la Faculté déclarèrent (1778), que, mangé sec, « ce chocolat est aussi fondant qu'une pâte de guimauve ; que, pris liquide, il ne laisse aucun sédiment, et ne pèse point sur l'es-

(1) Dangeau, *Journal*, t. IV, p. 401.
(2) Lettre de la marquise d'Huxelles, 13 décembre 1705.

tomac. » Le Gouvernement, pour récompenser la découverte du sieur Doret, lui accorda une gratification, et sa manufacture fut décorée du titre de *fabrique royale.*

***

Dès 1661, la Faculté avait donné son approbation officielle au chocolat. Les médecins avaient accueilli le chocolat avec plus de sympathie que le café : rien n'était plus nourrissant que le chocolat ; rien ne dissipait mieux la bile et les humeurs peccantes.

Hecquet l'assimilait au meilleur consommé ; Andry en faisait un remède souverain de la phtisie. Bachot, docteur-régent à la Faculté de Paris, fit soutenir, le 25 mars 1684, une thèse, où il avançait que le chocolat était une invention si noble, qu'il devait être la nourriture des dieux, de préférence au nectar de l'ambroisie (1).

Par contre, le docteur anglais Lister déclarait qu'il était tout au plus bon pour les estomacs d'Indiens. Le Dr Duncan le proscrivait, par la seule raison que c'était une boisson chaude.

Comme tous les remèdes nouveaux, le chocolat ou plutôt le *chocolate*, comme on le désignait alors, devint un sujet de conflit entre les docteurs Tant-Mieux et les docteurs Tant-Pis de l'époque.

Les uns le considéraient comme une panacée ; les autres, comme un poison lent, propre à engendrer la fièvre, l'échauffement, la dyspepsie et autres calamités. Le chocolat n'en fit pas moins son chemin et

(1) *Esprit des journaux*, 1783 ; *Improvisateur*, V, 19.

fut accueilli par les malades, comme il l'avait été par les gourmets (1).

Des esprits timorés s'étant inquiétés de savoir si le chocolat, en raison de sa composition, constituait ou non un aliment gras, un Jésuite, le Père Brancaccio, s'empressa de les rassurer, en démontrant ingénûment que si le chocolat solide constitue, à la rigueur, un aliment gras, le chocolat liquide n'est qu'une simple boisson et que, par conséquent, il ne saurait rompre le jeûne, en vertu de cet axiome théologique, formulé en vrai latin de cuisine : *Liquidum non frangit jejunium* (2).

Bien accueilli en cour de Rome, ce subtil *distinguo*, qui donnait satisfaction à tout le monde, valut à l'astucieux Jésuite le chapeau de cardinal.

***

Croirait-on que l'inoffensif chocolat ait joué un rôle aussi terrible que le poison des Borgia ? Rien de plus exact, si nous en croyons la caqueteuse Mme d'Aulnoy.

Il y a peu de temps, écrit-elle, qu'une femme de qualité, ayant lieu de se plaindre de son amant, elle trouva le moyen de le faire venir dans une maison, dont elle étoit la maîtresse, et après lui avoir fait de grands reproches, dont il se défendit foiblement, parce qu'il les méritoit, elle lui présenta un poignard et une tasse de chocolat empoisonné, lui laissant seulement la liberté de choisir le genre de mort. Il n'employa pas un moment pour la toucher de pitié : il vit bien qu'elle étoit la plus

(1) Cf. *Vieux-neuf*, d'Ed. Fournier, 2e éd., *loc. cit.*
(2) *De usu et potu chocolatæ diatriba.*

forte en ce lieu ; de sorte qu'il prit froidement le chocolat, et n'en laissa pas une goutte. Après l'avoir bu, il lui dit : « Ce chocolat auroit été meilleur, si vous y aviez mis plus de sucre ; car le poison le rend amer ; souvenez-vous-en pour le premier que vous accommoderez. »

Les convulsions le prirent presque aussitôt : c'étoit un poison très violent, et il ne demeura pas une heure à mourir. Cette dame, qui l'aimoit encore passionnément, eut la barbarie de ne pas le quitter qu'il ne fût mort.

***

Il fut un temps où entraient dans le chocolat, outre le sucre et le cacao, toutes sortes d'épices, telles que le poivre d'Inde ou poivre rouge, « pour le rendre plus piquant » ; la vanille, la cannelle, etc. On y ajoutait aussi parfois du musc et de l'ambre gris.

Le *chocolat ambré* était celui que préférait la marquise de Pompadour, qui, d'après les mémoires de sa femme de chambre, « se faisoit servir du chocolat, à triple vanille et ambré, à son déjeuner ». Le casuiste espagnol Tomas Hurtado nous apprend que, dans son pays, on ajoutait à ces différents mélanges de l'anis et du sésame.

Il y a quelques années à peine, le chocolat qu'on prenait en Espagne était généralement préparé à la cannelle ; c'est ainsi qu'on vous le servait, si vous n'aviez pas la précaution de demander qu'il fût préparé d'une autre façon. Reportez-vous, du reste, à la définition donnée par le *Diccionario de la Academia espanola* : « *Chocolat* : pâte composée de cacao, de sucre et de *cannelle* ».

On a renoncé au chocolat à la cannelle, mais on pourrait encore retrouver, dans quelques vieilles

boutiques d'apothicaires, du *chocolat purgatif*, du *chocolat stomachique* ou *pectoral*, voire même du *chocolat aphrodisiaque* et *antivénérien*.

On reviendrait, quelque jour, à ces remèdes injustement délaissés, que nous n'en éprouverions pas de surprise.

V

Le Tabac

Les anciens ont-ils connu le tabac ? La question est de celles qui peuvent être posées, puisqu'on admet généralement que la découverte de ce remède est contemporaine de celle de l'île de Tabago, par Christophe Colomb. Ainsi nous devrions à cet explorateur fameux, non seulement un nouveau monde, ce que l'ancien lui aurait peut-être pardonné, mais deux poisons, deux fléaux qui déciment l'humanité : l' « avarie » (1) et le tabac.

On prétend, en effet, que ce fut à Cuba, en 1492, que les compagnons de Colomb virent la fumée odorante s'exhaler des lèvres des habitants du monde nouveau ; mais d'autres assurent qu'on a fumé dès l'antiquité la plus reculée.

Si les auteurs anciens mentionnent peu ou point la pipe, on peut citer des localités nombreuses, en Irlande, en Ecosse, en Angleterre, en France, en

(1) Ce qui est rien moins que prouvé.

Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Russie et jusque dans la haute Asie, où l'on a découvert des pipes antiques, dans des conditions de gisement telles que le doute n'est pas permis (1).

(1) Spire Blondel, *Le Livre des fumeurs et des priseurs*, Préface, p. LX ; *Revue encyclopédique*, 1897, n° 187, article de M. Gustave Lejeal. Nous résumons ci-après l'article de M. Lejeal, paru primitivement dans le *Musée universel*.

En 1844, Cochet, fouillant à Neuville (Seine-Inférieure) un cimetière gallo-romain, à son grand étonnement rencontra une superbe collection de pipes en terre. Il méprisa ces reliques, convaincu qu'elles remontaient tout au plus au temps de Henri III. Il négligea de les recueillir, ce dont il se repentit grandement, lorsqu'il trouva, dans le savant travail de Colingwood Bruce, sur le mur d'Adrien (*Roman Wall*) la description et la reproduction d'une grande quantité de pipes de terre, trouvées au milieu d'objets appartenant incontestablement à la période romaine.

Wæchter, dans son *Hannoversches Magasin*, et Keferstein parlent de pipes en terre noire, découvertes en Allemagne, non pas seulement dans les ruines de l'époque romaine, mais même dans des tumuli celtiques. La Suisse aussi est riche en pipes antiques ; on en a déterré dans des milieux romains, en terre, à Morges, à Saint-Prex, près de Lausanne, et à Avenches, canton de Vaud ; à Burwein près Conters, Grisons ; en fer, à Augst, canton de Bâle, et à Avenches. Ces pipes antiques ont été considérées comme très authentiques. M. Quicherat, en décrivant les fouilles de Develier, dans le Jura Bernois, cite, sans hésitation, une pipe en fer romaine. Si ces pipes appartiennent à l'ère celto-romaine, comme tout semble l'indiquer, il en résulterait que la coutume d'aspirer la fumée dans un appareil spécial, est beaucoup plus ancienne qu'on ne le croyait jusqu'ici.

De quels végétaux tirait-on cette fumée ? la chose est impossible à préciser, mais on peut admettre, sans s'écarter sans doute beaucoup de la vérité, que nos ancêtres, à défaut de tabac qu'ils n'eurent que plus tard, fumèrent d'abord du chanvre. D'après Cochet, le tabac n'aurait été introduit que comme supérieur aux narcotiques antérieurement connus. Mais, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait admettre que l'usage de la pipe se fût transmis, sans interruption, des temps celtiques au XVIe siècle, à travers la période romaine et le Moyen Age. Or, il serait bien étonnant

Les anciens sont-ils, d'ailleurs, aussi muets qu'on veut bien le dire sur ce point controversé ?

Dans un ouvrage d'une grande érudition, dû au docteur hollandais Westerhoff (1), et que le baron de Watteville est parvenu à déchiffrer, il y a de nombreuses citations, avec références à l'appui, empruntées à Pline le Naturaliste, Hérodote (2), Strabon, Pomponius Mela (3) et bien d'autres (4). Et

que, durant ce long espace de temps, aucun auteur n'en ait fait mention. Il est donc plus sage de conclure, avec M. Gustave Lejeal, que cet usage est resté confiné chez certains peuples d'origine orientale, qui étreignaient l'empire romain à son déclin, et qu'il se perdit pendant plusieurs siècles, pour reparaître ensuite. Ce qui tendrait du reste à le prouver, c'est que, jusqu'ici, on n'en a trouvé trace qu'aux extrêmes confins de l'empire, et que les fouilles purement romaines n'ont rien révélé de semblable. (Cf., pour plus amples informations, le *Bulletin monumental*, t. VIII ; la *Revue de l'Art chrétien*, février 1857 ; le *Siècle*, 30 mai 1868 ; le *Bulletin de la Société d'histoire et archéologie de Genève*, t. II, article de M. B. Reber, etc.

(1) Le titre de l'ouvrage, traduit en français, est : *Dissertation archéologique sur les petites pipes à fumer*.

(2) Hérodote (I. 202) raconte que Cyrus, partant pour sa campagne contre les Massagètes, vit les habitants de l'île d'Araxe s'assembler autour d'un grand feu et respirer une odeur de fruits brûlés, qui les enivrait comme le vin.

(3) Plutarque nomme un peuple qui s'enivre de la fumée d'une herbe appelée *origanum*. Pomponius Mela signale, chez les Thraces, une coutume analogue. Pline (XXI, 16) assure que certains barbares prennent plaisir à absorber la vapeur d'une plante qu'ils allument, et le même Pline (XXVI, 36) recommande, comme un excellent remède contre la toux, de « fumer, au moyen d'un roseau, des feuilles de tussilage séchées, et de boire après un bon coup de vin de Corinthe. » On remarquera que, de toutes ces citations, le second passage de Pline est le seul texte où il soit fait mention d'un instrument qui rappelle vaguement la pipe, les autres devant plutôt s'entendre de simples fumigations.

(4) Les Grecs et les Romains connaissaient parfaitement les propriétés narcotiques de la laitue, et ils en fumaient les feuilles, préalablement desséchées, dans des espèces de roseaux

M. de Watteville, qui n'est pas seulement un agréable conteur, mais qui a une des collections de pipes les plus complètes qui soient, a fait une trouvaille qui a dû faire tressaillir les mânes du docteur Westerhoff : il a découvert un poème d'un écrivain catalan, composé en 1276, et où se lit ce curieux passage, traduit de l'espagnol : « On dit que la lavande jouit de la propriété de chasser le sommeil, de donner du courage à celui qui la fume, parce qu'elle enlève l'humidité du cerveau (1) ».

Vous arguerez peut-être qu'il s'agit de lavande, et non pas de tabac ? nous n'y contredirons pas, mais il nous a plu de noter, en passant, ce fait que, dès le XIIIe siècle, fumer n'était pas chose extraordinaire et que l'on fumait dès cette époque, « pour dissiper les humeurs et purifier le cerveau ».

***

Nous venons de voir que les premiers Indiens qu'aperçut Christophe Colomb connaissaient le tabac à fumer, et que *tabaco* fut le nom qu'ils donnèrent à cette plante aux enivrants aromes (2).

ou de pipes : ils trouvaient dans cette opération, au dire de Dioscoride et de Pline, un véritable plaisir. Galien ne craint pas de se montrer aussi affirmatif, et il recommande l'utilisation de la laitue, qui procure le sommeil, l'apaisement et le repos pendant la nuit.

(1) Une peinture ancienne, découverte à Pompéi, représente des légionnaires romains le soir d'une bataille, sous le climat brumeux de la Bretagne : ils se consolent de leur éloignement de la mère-patrie, en laissant envoler au-dessus de leurs têtes des spirales de vapeur, s'échappant de leurs roseaux enflammés.

(2) Les Espagnols donnèrent ce nom à la plante qu'ils virent

Les Américains la nommaient encore *guérit-tout* et *herbe sainte* (1) ; et pour ces peuples profondément religieux, le tabac, plante vénérée de l'Olympe mexicain, était ce que le gui fut pour les Gaulois (2).

fumer pour la première fois à *Tabaco* ou *Tobaco*, province du royaume de Yucatan ou de la Nouvelle-Espagne (de Prade, *Histoire du tabac*, 1677, pp. 4 et 5). Le Dr François Hermandes, de Tolède, vulgarisa ce nom, dans l'*Histoire civile et naturelle de l'Amérique*, qu'il écrivit par ordre de Philippe II.

(1) Prospero Santa-Croce, créé cardinal par Pie IV, le 12 mars 1565, introduisit en Italie le tabac qui, de son nom, fut appelé *Erba Santa*, étymologie confirmée par l'enseigne de la Croix, mise encore sur les boutiques des débitants. Cinquante ans plus tard, le tabac se vendait chez les apothicaires, qui réduisaient alors l' « herbe sainte » en poudre et la qualifiaient de *clysterium nasi*. (Spire Blondel.)

(2) L'habitude du tabac, écrit Edw. Tylor (*Civilisation primitive*, t. II), ne comporte chez nous aucune idée religieuse ; mais en Amérique, le tabac joue un rôle très important dans la religion. Les idées religieuses, qui se rattachent à son emploi sont mêmes si répandues, qu'elles établissent un point de contact entre la civilisation de la partie septentrionale du continent et celle de la partie méridionale. Les Osages, avant d'entreprendre quoi que ce soit, fument une pipe en prononçant cette prière : « Grand-Esprit, viens fumer avec moi comme un ami ! Feu et Terre, fumez avec moi et aidez-moi à vaincre mes ennemis ! » A l'époque de Hennepin, les Sioux, au moment de se mettre à fumer, se tournaient vers le soleil, et, quand le calumet était allumé, le présentaient au Dieu en disant : Fume, ô Soleil ! » Le chef natchez, au moment du lever du soleil, tirait une bouffée de tabac d'abord en l'honneur de l'Orient, puis de chacun des autres points cardinaux. Toutefois, les bouffées de fumée ne sont pas simplement offertes aux divinités, comme pourraient l'être quelques gouttes d'une boisson ou quelques bouchées d'un aliment. Le calumet est un don spécial du soleil ou du Grand-Esprit, le tabac est une plante sacrée, la fumée est un sacrifice agréable qui monte dans l'air pour pénétrer jusqu'à la demeure des dieux et des esprits. Le sorcier caraïbe, qui évoque un démon, lance dans l'air de grandes quantités de fumée de tabac, pour que ce parfum agréable attire l'esprit ; les sorciers des tribus brésiliennes dirigent la fumée de leur pipe sur tous les assistants et sur quiconque est malade, pour le guérir.

Dans les Indes Occidentales, le pays natal du tabac, on ne nommait celui-ci que *petun*.

En France, la plante a reçu différents noms.

André Thevet (1) qui, le premier, en 1556, l'aurait importée, l'a baptisé *herbe angoulmoisine*, du nom de la province française où furent faites les premières tentatives de culture de cette plante.

(1) Les auteurs sont divisés sur le point de savoir à qui, de Jean Nicot ou de Thevet, doit être attribué l'honneur (?) d'avoir introduit, le premier, le tabac en France. De vieux ouvrages en rapportent le mérite à Thevet ; tel Magnenus, qui dit positivement : « *Primus in Galliam semen detulit Thevetus* ». Ferdinand Denis, dans sa *Lettre sur l'introduction du tabac en France*, s'attache à prouver que Thevet est le premier qui ait rapporté les graines de l'*herbe estrange* dont nous parlons. « Quant aux amateurs de tabac, quant aux fumeurs de tous les pays, dit Ferdinand Denis, ils doivent avoir pour André Thevet une gratitude sentie et une sorte d'affection chaleureusement expliquée, le culte en un mot que l'on rend à la mémoire de tout homme qui a étendu le cercle de nos jouissances... Un moine de l'ordre respectable des Cordeliers, dit-il ailleurs, fort ami de Villegagnon et qui n'était autre que Thevet, rapporta soigneusement, dans le pan de sa robe, des graines de petun prises à Nictershy, si l'on veut parler l'idiome des Tamoyos, ou de Guanabara, si l'on préfère la langue des Tupis. Les graines de tabac brésilien ont germé, grâce à ses soins, sur notre sol, quatre ans avant l'époque indiquée par tous les historiens. Toutefois, il est certain que la culture du petun ne s'est pas immédiatement répandue ; selon toute probabilité, quelques matelots de Rouen ou du Havre ont profité incognito de la précieuse importation, et cette circonstance si concluante est attestée par quelques ouvrages postérieurs, il est vrai, à la publication de la *France antarctique*, de Thevet, mais qui ne laissent guère de doute sur le point qui nous occupe.

On n'est pas d'accord sur le nom de celui qui importa le tabac en Angleterre. La plupart disent que ce fut le capitaine François Drake, mais il en est pour prétendre que c'est Raleigh qui, sous le règne d'Elisabeth, en 1584, introduisit la plante vénéneuse à Londres, sous le prétexte que c'était « une plante amusant le peuple et le distrayant d'autres occupations ». Ce qui n'était que trop vrai !

Quatre ans plus tard, « l'herbe angoulmoisine » étant parvenue à la cour, où Jean Nicot l'avait fait connaître, reçut le nom de *nicotiane*, que le duc de Guise avait proposé.

***

Jean Nicot, natif de Nîmes, maître des requêtes, ambassadeur du roi François II auprès de Sébastien, roi de Portugal, en 1560, avait connu la plante par un Portugais, officier de la maison royale. Etant allé un jour visiter Lisbonne (où était la cour du roi de Portugal), Nicot rencontra là un gentilhomme flamand, qui avait la charge de « garde des papiers royaux », et qui lui fit présent de quelques graines du végétal apporté depuis peu de la Floride. L'ambassadeur la fit semer dans son jardin et recommanda d'y veiller avec soin, comme sur un produit de la plus grande rareté (1). La plante crût parfaitement et se multiplia beaucoup.

Un des pages de l'ambassadeur eut l'occasion d'en faire l'essai dans les circonstances suivantes : il en appliqua le jus et le marc sur un des ulcères malins qu'on appelle *noli me tangere*, qu'un de ses parents avait au nez (2), et il réussit à le guérir en très peu de temps.

(1) Neander, *Traicté du Tabac*. Lyon, 1626.

(2) Le célèbre médecin Monard prétend avoir souvent employé le tabac pour guérir les polypes. Il raconte qu'un consul de Leyde, affecté d'un énorme polype au nez, vint le trouver pour prendre ses conseils ; il ajoute qu'il se servit d'huile de tabac et que le remède eut un plein succès.

Everarth cite une dame espagnole habitant Leyde, qui lui

Cette guérison se fit sous les yeux de l'ambassadeur et des plus habiles médecins du pays, qui en voulurent être les témoins.

Peu de temps après, il se présenta une autre occasion de faire usage de cette herbe : le cuisinier du même ambassadeur s'était coupé presque entièrement le pouce avec un couteau de cuisine. Le maître d'hôtel eut recours au tabac et la plaie fut guérie, après cinq ou six appareils (pansements) (1).

Ces deux cas contribuèrent beaucoup à mettre le nouveau remède en réputation.

***

A Lisbonne, on ne parlait que de cette plante. Un gentilhomme de la campagne ayant, depuis deux

amena une demoiselle, sa pupille, dont le visage était couvert de taches rousses, qui la rendaient difforme. Des lotions et des applications de décoction de tabac les firent disparaître complètement dans l'espace d'une quinzaine de jours. Il ajoute que la demoiselle recouvra tous ses charmes, et qu'elle épousa un prince allemand, qui s'éprit de sa beauté (*Monographie du tabac*, par Fermond).

(1) Buc'hoz, *Dissertation sur l'utilité et les bons et mauvais effets du tabac, du café, du cacao et du thé ;* 1788.

Un des plus heureux emplois du tabac à l'extérieur, est celui qu'en a fait Thomas, et dont Anderson a confirmé l'utilité. Le premier rapporte plusieurs cas de guérison de tétanos par des lavements de fumée de tabac ; surtout celui d'un nègre, qui fut pris de tétanos après l'écrasement du pouce par un cylindre (*Journ. de méd. d'Edimbourg*, VII, 198). Le second a appliqué, en 1827, à l'île de la Trinité, le tabac à l'état frais sur la gorge et sur les parties latérales du cou, en fermentation et en cataplasme, sur la plaie qui a produit la maladie tétanique ; il y a joint des lavements de tabac et des bains de tabac avec succès. Il préfère celui de la Virginie, qui est moins âcre que l'ordinaire. (*Nicotiana*, p. 614.)

ans, un ulcère à la jambe, s'efforça, par tous les moyens en son pouvoir, de s'en procurer ; il n'en eut pas fait usage pendant plus de dix à douze jours, qu'il était radicalement guéri.

Une femme, dont le visage était entièrement couvert « d'une dartre encroûtée », fut également guérie par le tabac, dont elle avait appliqué le jus et le marc, pendant une semaine, sur la partie malade (1).

Le fils d'un capitaine, ayant des écrouelles, pour la guérison desquelles on voulait l'envoyer en France, vint consulter l'ambassadeur, qui l'en dissuada, lui conseillant de faire usage de l'herbe qu'on cultivait dans ses jardins ; il ne s'en fut pas plutôt servi, qu'il

(1) L'usage externe du jus ou de la macération de tabac n'a pas toujours été aussi inoffensif. Il y a quelques années, le docteur Rougon (*Journal de Médecine de Bordeaux*, 22 mars 1891) signalait des cas d'intoxication consécutive à des lotions faites avec une macération de cette plante. Le docteur Auché, un peu plus tard, rapportait l'observation d'un homme qui avait présenté des symptômes d'empoisonnement par la nicotine, après s'être fait des frictions avec une décoction de tabac, pour détruire des *pediculi pubis*. Et combien d'autres cas pourrait-on signaler ! Le tabac aurait-il acquis, avec le temps, des propriétés nocives ? Il est certain qu'autrefois on en faisait un bien plus grand usage qu'aujourd'hui. Pour nous borner à ses emplois extérieurs, rappelons qu'on s'en est servi pour détruire les cors et durillons ; pour cautériser les piqûres de certains insectes ; pour les plaies légères ; comme hémostatique. On a conseillé les feuilles fraîches du tabac, en applications sur la tête, contre la migraine et le rhumatisme. On a longtemps employé la décoction de feuilles de tabac ou l'onguent fait avec ces feuilles, contre la gale, la teigne, la phtiriase ; pour résoudre les boutons et les engorgements glanduleux, etc., etc.

Le tabac a depuis longtemps été regardé par certains médecins, surtout les Allemands, comme un excellent remède contre les maladies scrofuleuses. (*Monographie du tabac*, par Fermond).

s'aperçut d'un grand changement, puis d'une guérison radicale.

Nicot, en présence de pareils résultats, « ayant été d'ailleurs instruit que Mme de Montigny était morte à Saint-Germain-en-Laye d'un ulcère aux mamelles, auquel on n'avait pu apporter aucune guérison, et que Mme la comtesse de Ruffec avait le visage couvert d'une dartre qu'aucun médicament n'avait pu guérir, s'empressa de faire part de cette plante à sa patrie (1). » Quelque temps après, de retour en France, Jean Nicot présentait à la reine-mère, Catherine de Médicis, les premières graines de tabac.

***

En souvenir de l'importateur de la plante, on l'avait d'abord appelée l'*herbe de l'ambassadeur*, l'*herbe à Nicot* ; mais quand la reine déclara prendre la poudre sous sa protection, un courtisan proposa de la nommer l'*herbe à la Reyne*, la *Catherinaire*, la *Médicée*, ce qui la mit en grande vogue par toute la France.

C'est le Parisien Jacques Gohori, auquel on doit un opuscule sur le tabac (2), qui a cherché à faire prévaloir les noms de *Médicée* ou *Catherinaire*, du nom et du surnom de la reine, dans le but, mal dissimulé, de faire adopter son livre par la cour. Pour cela, il s'était adressé à Botal, à la fois médecin et chirurgien, qui avait ses entrées au Louvre. « Botal

(1) Buc'hoz, *loc. cit.*

(2) *Instruction sur l'herbe petun*; Paris, 1572. Nous donnons plus loin le titre détaillé.

prit la chose en considération particulière, écrit Gohori, et lui récita comment le livre fut présenté à sa requeste à la royne mère du roi, avec son docte médecin, M. Vigor, son ancien amy, pour entendre de Sa Majesté, s'il lui serait agréable que ce discours fust publié et duquel de ces noms il luy plairoit que l'herbe fust appelée, ou *Catherinaire*, de son propre nom, ou *Médicée*, de son surnom. »

Ce n'est donc pas à la reine que vint l'idée de baptiser de son nom le remède nouveau, mais elle paraît, néanmoins, avoir été flattée de l'attention.

On conte, d'autre part, que le grand prieur de France, de la maison de Lorraine, était un priseur infatigable, et que sa passion pour le tabac était telle qu'il en consommait jusqu'à trois onces par jour. Les priseurs, en guise d'hommage, désignèrent le tabac sous le nom d'*herbe du grand prieur* (1).

Mais l'énumération des noms donnés au tabac tiendrait, à elle seule, un volume. Camerarus le nomme *herbe vulnéraire des Indes*; d'autres l'appellent *pipérine*, sans qu'on sache sur quelles raisons ils se fondent.

Les amateurs espagnols ont baptisé le tabac *panacée antarctique, herbe à tous les maux*, probablement à cause des vertus qu'on lui attribuait.

On l'a encore appelé *herbe sainte, sacrée* ou *divine*, « parce que certaines personnes croyent qu'elle rend ceux qui en usent avec discrétion sains et purs, en modérant les mouvements de la concupiscence et corrige les humeurs du corps qui troublent les or-

(1) *Le Tabac vengé*. Paris, 1845.

ganes des sens et qui excitent trop ceux de la volupté (1) ».

Le cardinal de Sainte-Croix, nonce en Portugal, et Nicolas Tornabon, légat en France, l'ayant introduite en Italie, la plante y fut connue sous les noms d'*herbe de Sainte-Croix* et de *Tornabone* (2).

Quelques auteurs l'ont appelée la *buglosse*.

Dodonée, illustre botanographe, lui a donné le nom de *jusquiame du Pérou*, sans doute pour la faire regarder comme un poison, et jeter ainsi sur elle de la défaveur.

***

C'est aux Espagnols, avons-nous dit, que l'on doit le nom de *tabac*, qui tire son origine de *Tabago*, l'une des petites Antilles; ou de *Tabaco*, province du royaume de Yucatan, où ils la rencontrèrent, dit-on, pour la première fois ; ou encore de *Tabasco*, ville faisant partie de l'ancienne intendance du Mexique.

Ferdinand Denis a cherché à prouver que le mot de tabac est tiré de *tabacco*, nom que les habitants de Saint-Domingue donnaient à leur pipe primitive. On sait, d'autre part, que Christophe Colomb, avant d'aborder à Tabago, avait déjà débarqué sur la plage de Cuba, en 1492. L'historien de ce grand homme a rapporté que Colom benvoya des éclaireurs dans l'île

(1) *Le bon usage du tabac en poudre*, par Brunet. Paris, 1700.

(2) De Prade, *op. cit.*, p. 6. « Cesalpinus l'appelle *Tornabone*, de ce qu'Alphonse Tornabon, prélat de Bourg, fut le premier qui la fit voir en Italie lui ayant été envoyée par son neveu Nicolas Tornabon, autre prélat, qui était pour lors ambassadeur en France. » Neander.

de Cuba, et que ceux-ci rencontrèrent en chemin beaucoup d'Indiens, hommes ou femmes, avec un petit tison allumé, composé d'une sorte d'herbe dont ils aspiraient la fumée. Or, ces petits tisons, cigares ou pipes, portaient le nom de *tabagos*.

Barthélemy de Las Casas écrivait, en 1527 :

Les Indiens ont une herbe dont ils aspirent la fumée avec délices. Cette herbe est dans une feuille sèche, comme dans un mousqueton, pareil à ceux que font les enfants pour la Pâque du Saint-Esprit.

Les Indiens l'allument par un bout et sucent ou hument par l'autre extrémité, en aspirant intérieurement la fumée avec leur haleine, ce qui produit un assoupissement dans tout le corps et dégénère en une espèce d'ivresse. Ils prétendent qu'alors on ne sent presque plus la fatigue. Ces mousquetons ou *tabagos*, comme ils les appellent eux-mêmes, sont en usage parmi nos colons ; et comme on les réprimandait sur cette vilaine coutume, ils répondaient qu'il leur était impossible de s'en défaire. Je ne sais quel goût et quel profit ils pouvaient y trouver.

Comme on le voit, le mot *tabago* ou *tabacco* était connu bien avant l'île qui porta plus tard un nom semblable, et par conséquent, il est plus que probable que le mot espagnol est emprunté à l'instrument ou à la substance dont les naturels se servaient pour fumer (1).

Il semble donc établi que le tabac est originaire du Nouveau-Monde (2), et que de hardis navigateurs,

(1) Fermond, *loc. cit.*

(2) Bien que Liébaut, au dire de Prade (*Histoire du tabac*, Paris, 1691), ait avancé que le tabac est originaire de l'Europe, et qu'avant la découverte du Nouveau-Monde on l'a rencontré dans les Ardennes, cependant Garcias ab Horto et J.-Ch. Magnenus disent qu'il est originaire de l'Amérique. Remarquons que l'opinion de Liébaut n'a rien d'improbable, puisque chaque

sous la conduite de Christophe Colomb, en apprirent l'usage de ses premiers habitants (1).

Il s'est trouvé cependant un écrivain, un médecin, pour contester au Nouveau-Monde cette peu enviable priorité.

Liébaut écrit que le tabac est originaire d'Europe et qu'avant la découverte de l'Amérique, on en trouva « diverses plantes » dans les Ardennes. A quoi Magnenus, qui tient pour la version contraire, répond que les vents ont bien pu en apporter la semence en Europe ! Nous ne disputerons pas davantage sur ce sujet, non plus que sur les titres respectifs de Thevet (2) et de Nicot ; mettons que celui-là fut l'inventeur, celui-ci le vulgarisateur, et nous aurons, à peu près équitablement, réparti leur part de mérite.

Au point de vue spécial qui nous occupe, nous devons surtout retenir que Nicot eut, sinon le premier — on est toujours trop affirmatif en telle matière — au moins l'un des premiers, l'idée de se servir du tabac comme médicament ; ce pour quoi il n'y a pas lieu de lui marquer une gratitude trop vive.

partie du monde parait avoir eu son espèce de tabac (Fermond). Le livre de Garcias ab Horto, dont il est question dans cette note de Fermond, est l'*Histoire des Drogues*, de Garcie du Jardin (trad. française du livre original en latin, parue à Lyon, en 1611). Ce qui concerne le tabac s'y trouve aux pp. 529-542, 698-700.

(1) *Collections de voyages*, par Martin Fernandez de Navarrette.

(2) Le titre de l'ouvrage de Thevet, devenu fort rare, est le suivant : *Les Singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amérique,* par F. André Thevet, natif d'Angoulesme (Paris, 1588).

***

La première mention officielle, pourrait-on dire, du tabac-remède, se trouve dans une petite brochure, datée de 1572, l'année de la Saint-Barthélemy, et qui a pour auteur Jacques Gohory, *Parisien* (1), brochure que nous avons déjà mentionnée.

Gohory insiste surtout sur les bienfaits de la plante comme topique, en application externe sur les plaies, contusions, et aussi comme antivenimeuse (2) — les sérums n'étaient pas encore inventés.

(1) *Instruction sur l'herbe petun, dite en France l'herbe à la Royne ou médicée*, par J.-G.-P. (Jacq. Gohory). Paris, Galiot du Pré, 1572, in-8° de 16 p., avec une figure. Jacques Gohory avait créé une sorte de Jardin des plantes médicinales ; on peut donc le considérer comme un précurseur de Guy de la Brosse. C'est à ce titre que M. le docteur Hamy lui a consacré, dans les *Nouvelles Archives du Muséum*, 4e série, t. Ier (Paris, Masson, 1899), une notice dont nous recommandons la lecture. Gohory, selon M. Hamy, aurait découvert l'huile volatile particulière qui existe dans les feuilles fraîches du tabac, bien avant Posselt et Ressmann, qui l'ont baptisée *nicotianine*.

(2) Une des recettes, recueillies dans le Poitou par le frère Florent, conseille de mâcher une forte pincée de tabac, d'en avaler le jus et d'en mettre le résidu sur les piqûres agrandies. M. Vauvert de Méant, dans une lettre adressée à la revue *Land and water*, de M. Franck Buckland, en date du 21 juin 1867, raconte qu'à Cawerpoor, un vieux musulman, son pourvoyeur de reptiles, plusieurs fois blessé par des najas, appliquait sur leurs morsures la cendre imbibée de nicotine du fond de sa pipe et ne s'en préoccupait pas davantage. Le même observateur rapporte qu'en Afrique, un homme ayant été mordu par un *preff adder* (*Echidne arietans*, Merr.), un sorcier cafre lui pratiqua sur les piqûres, avec un morceau de verre, une incision dans laquelle il introduisit le culot d'une vieille pipe. Ce traitement, aidé d'une forte rasade d'eau-de-vie mélangée de poudre, sauva le malade. Le Dr Viaud-Grand-Marais, qui rapporte ces faits, conclut : « Nous ne connaissons aucune expé-

Le passage suivant donnera un aperçu de cette curieuse brochure :

Icy doncques ses propriétés sont éprouvées à guarir les playes, les ulcères, aposthumes, contusion, morphée, même la piqûre de la *vire*, appelée par les Latins *Draco marinus*, qui est bien souvent mortelle : comme est apparu n'a pas longtemps en la vefve (veuve) du feu lieutenant particulier Bragelonne qui en est morte... Le docte advocat de la cour, Tusan... m'a affirmé cette piqûre de vive avoir été guarie en sa maison par cette herbe (tabac) dont il en avait eslevé de belles et plantureuses en un jardin.

Quant à la cure des playes, j'en ai fait souvent l'expérience de la feuille seule pilée, dont m'a fourny abondamment le sieur de la Brosse (1), mathématicien du roy, très docte, de son beau jardin garny d'une infinité de simples rares et de fleurs exquises. J'en ai guari une contusion de plus de deux ans tournée en pourriture en une vieille femme passementière, près la cheville du pied ; et à plusieurs hommes et femmes des rougeurs de visage et des galles farineuses invétérées au front. Un Sicilien s'est vanté à moy d'en avoir extirpé par l'eau distillée la racine des écrouelles en maintes personnes (2).

Gohory n'avait fait qu'effleurer le sujet. Jean Neander, médecin à Leyde, et Jean Ménandre, philosophe et médecin de Brême, le traitèrent magistralement.

Ménandre, un des plus fervents apologistes du tabac, fit imprimer, en 1622, chez le célèbre Isaac Elzévir, sa *Tabacologie* (3), qu'il dédia « aux très

rience régulière permettant de juger la valeur alexipharmaque de ce moyen. » *Les Serpents de la Vendée*, par le Dr A. Viaud-Grand-Marais. Nantes, 1867-69.

(1) Guy de la Brosse.

(2) Gohory, *op. cit.*, pp. 6 et 7 a.

(3) *La Tabacologie ou description du tabac ou nicotiane*, par J. Ménandre. 1622.

illustres, très prudents et très sages consuls et au Sénat de la célèbre République de Brême. » A la suite de l'ouvrage, l'éditeur avait ajouté un hymne au tabac ou, pour parler plus exactement, un poème en deux chants, où l'auteur avait glorifié le tabac à l'égal d'une plante divine.

Nous avons vu combien il était malaisé de décider si les Anciens avaient connu le tabac ; Ménandre ne craint pas de se prononcer pour l'affirmative. L'auteur de la *Tabacologie*, confiant dans le témoignage d'Alexandre de Tyr et d'Hérodote, dit que les Scythes et les Thraces s'enivraient avec la fumée d'une herbe qu'ils jetaient dans le feu ; et que les Babyloniens se servaient de cette même herbe et en aspiraient la fumée. Il n'hésite pas à assurer que cette herbe n'était autre que du tabac ; mais il est prouvé aujourd'hui que l'habitude de fumer des herbes était déjà ancienne, et cette coutume appliquée à diverses plantes aura pu induire en erreur le savant de Brême.

Ménandre et, après lui, d'autres médecins, ont rapporté comme vraie l'assertion suivante : un jeune chanoine de Louvain avait eu un cancer ou un ulcère à la joue, contre lequel la médecine était impuissante. Ayant entendu vanter les guérisons étonnantes obtenues à l'aide du tabac, il avait cru plus sûr de s'adresser à M. Nicot. Des lotions, répétées plusieurs fois pendant quelques jours, suffirent pour soulager tellement le chanoine, qu'il revint à Louvain, disant partout que Dieu avait retiré aux rois de France le don de guérir les écrouelles et les ulcères, pour le transmettre à M. Nicot (1).

(1) Voici comment Monard a raconté cette même histoire :

Ménandre relate encore un cas d'épilepsie guéri par le tabac. Un de ses cousins, affecté de cette cruelle maladie depuis son enfance, guérit complètement, en buvant chaque matin un verre d'une forte décoction de tabac.

Dans la *Tabacologie* de Ménandre, on trouve une foule de formules d'*onguent de tabac*. L'auteur assure s'être servi avec le plus grand succès de cette sorte de pommade, pour la guérison de la surdité, des tintements et des douleurs d'oreilles. Selon lui, elle agirait en raffermissant les nerfs et en nettoyant les canaux acoustiques, dont la malpropreté émousse d'ordinaire la sensibilité et la finesse de l'ouïe.

L'année même où paraissait le livre de Ménandre, Jean Néander publiait à Lyon son *Traité du tabac*... avec sa préparation et son usage, « pour la plus part des indispositions du corps humain... » Néander avait composé, originairement, son ouvrage en latin et c'est une traduction française que l'éditeur lyonnais, Barthélemy Vincent, donna au public sous le titre précité.

Le traducteur se montre plein d'enthousiasme pour « cette panacée (propre)... à toutes les incommodités

« Un général allemand avait un fils atteint de cette affreuse maladie désignée sous le nom d'*écrouelles*. Comme à cette époque les rois de France passaient pour avoir le don de les guérir, le général envoya son fils à Paris, muni d'une lettre de l'empereur pour Louis XIII. Ce fut le cardinal de Richelieu qui le reçut, et qui, après avoir beaucoup ri de cette bonhomie allemande, dit au jeune homme que les successeurs de saint Louis avaient perdu la faculté de faire de semblables miracles. Mais il lui conseilla de se confier à M. Nicot. Celui-ci employa du tabac en poudre, en décoction, en feuilles, en un mot lui fit suivre un traitement dont la base était le tabac, et parvint à délivrer le jeune Allemand de son infirmité. »

et maladies du corps humain... cette médecine universelle... cette autre boitte de Pandore, laquelle contient en soy toute sorte de biens ; mais venant à estre profanée et ouverte à tout le monde, ne produit que malheur. »

A propos d'une thèse soutenue, en 1699, à l'Université de Paris, Fagon disait que « celui qui, le premier avoit ouvert sa tabatière pour s'accoutumer au tabac, ne sçavoit pas qu'il ouvroit la boîte de Pandore, d'où devoient sortir mille maux les plus cruels les uns que les autres. » Le célèbre médecin de Louis XIV avait certainement emprunté sa comparaison à Néander.

***

Nous passons sur la manière de préparer le tabac (1), qui n'est ni de notre compétence ni de notre sujet, et nous arrivons à la thérapeutique proprement dite, aux vertus du tabac. Sur ce point, notre auteur est singulièrement prolixe et nous nous garderons de le suivre dans toutes ses divagations, d'au-

(1) Primitivement, on enfermait le tabac dans des *tabaquières* ; celles-ci s'ouvraient et se fermaient au moyen d'un ressort qui, étant pressé, laissait échapper la quantité nécessaire de tabac. Le *Magasin pittoresque* (1886, p. 64) a reproduit une de ces tabatières, en ivoire, montée sur un pied en argent, à large base circulaire. Les *tabaquières* sont devenues très rares ; les râpes à tabac se rencontrent plus fréquemment dans les collections. Le musée de Cluny en possède de très belles, très richement ornementées ; le sujet en est parfois assez libre. La râpe avait succédé au pilon, dont on retrouve encore parfois des spécimens datant du XVIIe siècle et même d'une époque bien postérieure (Cf. *Magasin pittoresque,* 1883, p. 312).

tant qu'il entremêle sa pharmacopée de récits anecdotiques, que leur puérilité suffirait à faire bannir d'une publication rigoureusement scientifique.

Le tabac, nous dit Neander, est le meilleur préservatif des poisons et des venins. Il cite, à l'appui, les Espagnols qui, sur le conseil des Indiens, saupoudraient leurs plaies avec le jus de la plante, les recouvraient d'une feuille du même tabac pilée et neutralisaient ainsi les effets pernicieux des virus, provenant des flèches empoisonnées par les cannibales.

Le tabac apaise la faim et la soif. Les Indiens brûlent « certains poissons de coquille qu'ils prennent dans les rivières, puis les broyent en guise de chaux : ils mettent esgales portions de cette poudre, et les maschent pour les réduire en une masse, de laquelle ils font des trochisques de la grosseur d'un pois, qu'ils sèchent à l'ombre et gardent pour leur usage (1). »

(1) Voici comment s'exprime Garcie des Jardins sur cette propriété du tabac : « Les Indiens aussi se servent du *tabaco* pour chasser la faim et la soif en ceste manière. Ils bruslent certaines coquilles d'huistres de rivière, puis les mettent en poudre comme chaux, de ceste poudre et des feuilles de tabaco ils en prennent autant de l'un que de l'autre et le maschent (pilent) jusques à ce que des deux en soict faict une certaine masse, laquelle ils forment en pilules un peu plus grosses qu'un pois, et les ayant faict seicher à l'ombre, ils les serrent pour s'en servir. Lorsqu'ils veulent faire quelques voyages par des lieux déserts où ils pensent qu'ils ne trouveront ni à boire ni à manger, ils portent avec eux de ces pilules, et ayant mis l'une d'icelles entre la lèvre de dessoubs et les dents, ils sucent continuellement le suc d'icelle, laquelle estant toute fondue, ils en remettent une autre à sa place et puis une autre, jusqu'à ce qu'ils ayent faict trois et parfois quatre journées de chemin, et par ce moyen ils assurent que durant tout ce temps-là ils ne

Le fait rapporté par Neander, après Monardes, a été bien souvent confirmé depuis.

Il paraît démontré que le tabac serait un excellent aliment d'épargne. Fermond, dans sa monographie, a groupé un nombre respectable d'opinions (1) ; nous craignons seulement qu'il n'ait pas recueilli, à dessein, les notes discordantes.

On sait, ajoute l'historien du tabac, que, toutes circonstances égales d'ailleurs, les personnes qui font un usage habituel du tabac en fumée sont généralement reconnues comme n'étant pas d'un aussi fort appétit que celles qui ne fument pas.

Quiconque est soigneux de sa santé, écrivait le sieur BAILLARD, dans un *Discours du tabac où il est particulièrement traité du*

---

sentent ny faim ny soif... » Nous avons remplacé le *tabaco* par la noix de kola.

(1) « Guillaume Pison, pendant ses voyages à travers les déserts, assure qu'il ne ressentait ni lassitude ni faim après avoir mâché du tabac. » MÉRAT. Le docteur RAMAZZINI dit que plusieurs voyageurs assurent que, mâché ou fumé, le tabac ôte l'appétit, et que l'on peut faire alors beaucoup de chemin, sans être tourmenté par la faim. M. CHAMBERET dit aussi que, par l'usage du tabac, le sauvage endure avec courage la faim, la soif et toutes les vicissitudes de l'atmosphère. Le docteur WILLIS conseille l'usage du tabac dans les armées, comme pouvant suppléer à la disette des vivres ; outre, dit-il, que c'est un remède capable de préserver les soldats de leurs maladies, tant internes qu'externes. VAN HELMONT prétend aussi que le tabac apaise la faim, non en la satisfaisant, mais en détruisant cette sensation et en diminuant l'activité des autres fonctions. Le médecin PLEMPIUS a observé également que le tabac diminue le sentiment de la faim, mais il suppose que c'est par l'abondance de sérosités ou de salive qui s'écoule dans l'estomac et qui remplit plus ou moins ce viscère, que cette sensation se trouve

tabac en poudre (1668), doit choisir pour son usage le tabac en poudre le meilleur et le mieux préparé, et en prendre plutôt avant qu'après le repas.

Ceux qui s'en servent ordinairement sont dispensés de ces précautions, et peuvent même en prendre à toute heure, sans craindre qu'il leur soit nuisible.

C'est avec du tabac en poudre qu'on faisait revenir les femmes qui avaient des vapeurs.

Dans le *Négligent*, comédie de Dufresny (1692), le marquis dit à Fanchon, en parlant de la jeune Angélique : « Elle se trouve mal ! du tabac ! courage, la belle ! »

Voulait-on purger les humeurs crasses du cerveau, on employait du tabac en poudre (1). Avait-on des rougeurs au visage, on se frottait avec de l'huile de tabac. Pour les dartres, pour les poux, pour la phtiriase, rien de plus efficace que le suc du tabac, mais additionné de semences de staphysaigre et d'argent vif. Nous comprenons mieux, grâce à cette addition, ces cures multipliées.

Le « sel du tabac » est très propre pour blanchir

apaisée, mais non détruite par suite de l'absorption qu'il en fait, et non par son énervation ou engourdissement, comme quelques auteurs l'ont supposé ».

(1) Autrefois le *tabac parfumé* était fort à la mode. Tantôt on lui donnait l'odeur de rose et de girofle ; tantôt on le parfumait à la fleur d'orange ou à l'ambre ; ou l'on y mélangeait quelques grains de civette, triturés avec du sucre. Le tabac parfumé d'Espagne était particulièrement recherché. L'auteur des *Dissertations sur l'utilité et les bons et mauvais effets du tabac, du café, du cacao et du thé*, Buchoz (Paris, 1788), a donné plusieurs formules pour la préparation du tabac parfumé.

s dents (1) ; la fumée est un souverain remède pour cataracte (2).

Le suc, instillé dans les yeux avec un peu de miel, sert grandement pour les cicatrices qui restent ordinaire après les ulcères », en y ajoutant quelque eu de myrrhe et de sucre candi (3).

Avec le suc de tabac, notre auteur a rendu la vue

(1) Selon Monard, cette substance conserve les dents, parce e la fumée, par sa nature âcre et corrosive, purifie la bouche rend impuissants les corps étrangers qui détérioreraient mail des dents. Selon Fermond (*Monographie du tabac*, loc. .), deux causes peuvent concourir à cet effet : la première, est que l'huile empyreumatique, qui se produit pendant la mbustion du tabac et qui se répand dans la bouche avec la mée, finit par recouvrir tellement les dents, comme une sorte vernis, que l'air ou les acides qui se trouvent dans les alients ou dans la salive ont bien moins d'action sur la subnce calcaire qui constitue les dents ; la seconde, c'est que présément cette huile empyreumatique contenant une certaine antité de *créosote*, en agissant comme caustique sur les rfs dentaires, peut les rendre à peu près insensibles ; peutre bien aussi que la nicotine et la nicotianine ont une action peu près analogue à la créosote. Il est bon toutefois d'ajouter e M. Zeise (*Ann. de chimie et de phys.*, 1843, IX, 115), n'a s trouvé cette dernière substance dans les produits de la dislation sèche du tabac.

(2) Ménandre ne craint pas d'affirmer que la fumée du tabac rtifie et rétablit la mémoire. Il cite le fait d'un chimiste qui ait perdu la mémoire pendant ses opérations chimiques ; ant pris pendant quelque temps, tous les matins, deux onces décoction de tabac, il recouvra complètement la faculté de ressouvenir.

(3) Emile Gilbert (*Sorciers et Magiciens*, p. 121), nous fait nnaître la curieuse recette du père D*** contre les maux yeux. « Invoquez, recommandait-il, *primo* sainte Claire avec rveur, puis promenez devant les yeux une pierre d'aimant, en rapprochant par degrés de ces organes malades. La pierre tirera sensiblement le mal dans le coin des yeux ; il suffira ors, pour l'expulser, d'un éternuement violent provoqué par bsorption d'une forte prise de *tabac* puisée dans la tabatière un sorcier — condition *sine qua non !* »

aux aveugles et l'ouïe aux sourds, — et nous n'exagérons rien (1).

Le même suc corrige la puanteur du nez (2), détruit les polypes des narines, dissipe la léthargie, fond les grosses tonsilles (amygdales), cautérise les aphtes et les ulcères malins.

Il n'est remède plus sûr pour les maux de dents, que de faire cuire les feuilles de tabac dans du vinaigre, et de les appliquer sur la dent où l'on sent la douleur (3).

Le sirop de tabac, le vin de tabac — nous vous faisons grâce des formules — sont « exquis » pour la courte haleine.

Les asthmatiques seront immédiatement soulagés, en prenant tous les jours à jeun de l'eau de nicotiane, comme l'a très bien expérimenté le gouverneur de La Rochelle, M. de Jarnac, sur l'avis de Nicot lui-même. « Etant un jour à la table du roy avec l'am-

(1) V. Neander, p. 113-114.

(2) Appliqué sur la pituitaire, il provoque, comme on sait, l'éternuement, par son effet sympathique sur le diaphragme, et d'autant plus vivement qu'on y est moins accoutumé. Sous ce rapport, le tabac est un puissant sternutatoire, et peut être employé comme tel sur des sujets qui n'en font pas un usage journalier. Mais, le plus souvent, on se sert du tabac pour déterminer ou augmenter la sécrétion de la muqueuse nasale, et, de cette façon, résoudre ou diminuer les céphalalgies, l'enchifrènement, les douleurs de dents, les maux d'oreilles et diverses fluxions que l'on suppose produites par accumulation de cette sécrétion.

(3) Dans la Flandre, il n'est pas rare de voir employer le remède suivant : dans un petit verre, rempli de genièvre en liqueur, on introduit le tuyau d'une pipe allumée ; on chasse la fumée du tabac par le foyer de la pipe, que l'on a recouvert de linge ; le genièvre une fois en ébullition, on cesse d'y faire arriver la fumée : on laisse refroidir. Cette liqueur, appliquée sur la dent malade, calme à l'instant les douleurs les plus aiguës.

ssadeur, il (M. de Jarnac) se vanta de s'être parfaiment guéry de la courte haleine par le moyen de tte seule plante (1). »

Le miel de tabac est bon « aux phtysiques... et à ux qui sont travaillez de la dysenterie (2)... » Il rofite aussi à la toux, aux défluxions, catarrhes et santeurs de teste. Mais il est contraire aux temraments bilieux.

Pour les obstructions du ventricule et de la rate, ur les chancres et les écrouelles, pour la goutte, s feuilles de tabac broyées ont une vertu spécique.

Pour faire promptement accoucher une femme, et éger les douleurs, usez de l'eau de tabac.

Pour délivrer de l'hydropisie (3), recourez encore l'eau de tabac.

(1) Neander, p. 137.

(2) On a employé l'infusion de tabac dans la dysenterie, mais pliquée à l'extérieur en fomentation. Le docteur Obierne dit oir obtenu des succès de ce mode de traitement, dans un and nombre de cas de cette maladie. Il faisait infuser trois ces de tabac dans six onces d'eau, pour une fomentation, xquels il joignait quelques purgatifs doux comme l'huile de in, le sulfate de magnésie, le calomélas (*Gazette de santé*, XXII, août 1826 ; cf. *Nicotiana*, p. 618).

(3) Fowler, médecin anglais, l'a employé dans l'hydropisie ec assez de succès, pour que nous devions indiquer ici quelles-uns de ses résultats. Voici comment il l'administrait : il sait infuser 30 grammes de feuilles de tabac dans une livre eau, qu'il entretenait bouillante, pendant une heure, au bainarie. Après le refroidissement, il passait la liqueur et y ajout la moitié de son poids d'alcool rectifié. Cette *teinture de bac* était employée, deux fois par jour, à la dose de 40 à gouttes ; on l'augmentait peu à peu, jusqu'à la dose de 0 à 200 gouttes, que l'on ne devait pas dépasser. Fowler sure que, sur trente et un malades atteints d'hydropisie nérale, avec gonflement des pieds, dix-huit ont été guéris,

L'auteur prétend avoir guéri de la fièvre un sénateur et même un maréchal ; il ne dit pas si c'est un maréchal de camp ou un simple maréchal-ferrant.

Pour dessécher les verrues, arrêter le cours des hémorrhoïdes, combler les fistules, enrayer les gangrènes, Neander a des formules prêtes.

Le tabac guérissait même de la peste (1) !

Sur un point seulement notre auteur témoigne de l'humeur : « on a voulu, dit-il, tenir l'herbe-panacée pour un antidote contre la « grosse vérole. » Il s'en indigne vertueusement.

Le meilleur préservatif pour cette maladie est d'avoir en horreur Vénus et toutes ses compagnes, ne hanter en aucune façon les bordeaux ny autres lieux scandaleux, enquels on sacrifie à cette déesse impudique. Et à ceux qui sont despourvus du don de chasteté et de continence, je leur conseille le mesme remède que fait l'apostre sainct Paul, et dont Moyse recognoist pour autheur le Dieu tout-puissant, créateur de l'humain lignage.

J'approuve plustost à ceux qui, par fragilité humaine, ont contracté cette infection, l'usage du gayac que du tabac...

---

dix ont été bien soulagés, et trois seulement n'ont pu recouvrer la santé. Les premiers symptômes qui suivent l'administration de ce médicament sont des nausées et des vertiges. L'évacuation urinaire qui se produit sous son influence n'a lieu qu'après l'apparition de ces phénomènes, et cette évacuation est d'autant plus abondante, qu'ils sont eux-mêmes plus prononcés. (Sur cet effet diurétique du tabac, cf. le *Bulletin de la Faculté de médecine*, VI, 442, cité dans *Nicotiana*, p. 617).

(1) Dans une brochure de 1733, sur les vertus du tabac, on lit que, pendant la grande épidémie de peste, tous ceux qui fumaient ou prisaient avaient échappé à la contagion, malgré leurs fréquents contacts avec les malades ou les morts. On est allé jusqu'à dire que, depuis l'introduction du tabac en Europe, les épidémies étaient moins fréquentes.

Il y a bien d'autres historiettes de ce genre dans e traité de Neander, mais il ne faut abuser de rien, as même et surtout des historiettes.

***

Dans son *Histoire chronologique de la médecine*, e médecin voyageur Bernier a écrit ces lignes :

S'il s'est trouvé quelques auteurs qui ont monté sur le Parasse pour foudroyer le tabac, il s'en est trouvé d'autres qui 'y sont montés que pour l'élever de la terre jusqu'aux nues... ue de vers en toutes langues, mais que d'expressions outrées ans la latine et dans la française pour de la fumée ! (1).

Le tabac n'a pas été, en effet, chanté seulement

(1) *Histoire chronologique de la médecine et des médecins*, par ean Bernier, 1695, p. LXXXII. L'un des premiers auteurs qui ient écrit sur et contre le tabac fut Everaerts, médecin d'Aners, qui y publia, en 1585, un traité *De herba panacea, quam lii tabacum, alii petun aut nicotianum vocant*. Un vol. in-16. Dès le milieu du xve siècle, Charles Estienne avait composé et ublié un ouvrage intitulé l'*Agriculture et la Maison rustique*, ont il y a eu au moins trente éditions imprimées, soit à Paris, oit à Lyon ou à Rouen, depuis 1575 jusqu'en 1702. Dans cerains éditions de la *Maison rustique*, le tabac fournit la maière de deux chapitres, formant ensemble douze pages (feuilets 97 et suiv.) : l'un, chapitre LXXIV, ayant pour titre : Discours sur la Nicotiane ou Petun masle » ; l'autre, chaitre XXV, « Petun femelle ». La nicotiane y est surtout enviagée comme plante médicinale, propre à guérir d'innombrables naladies. Il existe, en outre, un ouvrage anglais intitulé : *Panacea, or the universal medicine, being a discovery of the conderful virtues of tobacco taken in a pipe*, etc., 1595. Ce ivre paraît être la traduction du livre latin : *De Herba Panacea*, etc., qui a pour auteur Œgidius Everartus. Anvers, 1587.

par les poètes (1), louangé par les dramaturges (2) ; la Faculté elle-même l'a consacré !

En 1699, Claude Berger, au dire du père Labat, soutint à l'Ecole de Paris une thèse sur la question de savoir *si le fréquent usage du tabac abrège la vie* (3), et il conclut par l'affirmative. Fagon, le premier médecin du roi, présidait à la thèse du candidat ; or, ce médecin avait publié une dissertation contre le tabac intitulée : *Ergo ex tabaci uso vita brevior* (4).

(1) Thomas Corneille, qui a mis en vers la pièce de Molière, dont nous parlons ci-dessous, a parfaitement rendu ce passage par les jolis vers suivants :

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,
Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale ;
Et par les fainéants, pour fuir l'oisiveté,
Jamais amusement ne fut mieux inventé.
Ne saurait-on que dire ? On prend sa tabatière ;
Soudain à gauche, à droite, ou devant ou derrière,
Gens de toutes façons, connus et non connus,
Pour y demander part sont les très bien venus.
Mais c'est peu qu'à donner instruisant la jeunesse,
Le tabac l'accoutume à faire ainsi largesse ;
C'est dans la médecine un remède nouveau :
Il purge, réjouit, conforte le cerveau ;
De toute noire humeur promptement le délivre ;
Et qui vit sans tabac n'est pas digne de vivre.
O tabac, ô tabac, mes plus chères amours !

(2) Molière fait dire à Sganarelle, au début de sa comédie de *Don Juan* ou le *Festin de Pierre :* « Quoi que puisse dire Aristote et toute la philosophie, il n'est rien d'égal au tabac. C'est la passion des honnêtes gens, et qui vit sans tabac n'est pas digne de vivre. Non seulement il réjouit et purge les cerveaux humains, mais encore il instruit les âmes à la vertu, etc., etc. »

Saint-Amant lui-même y va de son couplet, dans le *Pied crotté* :

Adieu, bel hostel de Bourgongne...
Où maint garnement de filou...
Et où tous ses supposts s'assemblent
Yvres de bierre et de peton (tabac)
Pour faire un tapage importum.

(*Œuvres complètes*, t. I, pp. 226-227, édit. Livet.)

(3) On cite encore une thèse du Dr Contugi en faveur du tabac : *Non ergo nocet cerebro tabacum.*

(4) On peut en lire l'analyse dans le *Journal de Trévoux* de 1711 (p. 77-91).

Quoique d'accord sur le fond, le juge et le candidat n'avait pas les mêmes vues sur certains points de la question ; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'un et l'autre, pour mieux défendre leur opinion, allaient incessamment puiser leurs arguments... au fond d'une tabatière.

A peu près à la même époque, une aventure du même genre amusa tout Paris. Un médecin, du nom de Poirson, fit publier qu'il soutiendrait une thèse en faveur du tabac, dans la grande salle de la Faculté de Médecine et défia ses adversaires à ce combat singulier. Fagon regarda l'annonce de cette thèse comme une injure directe à son adresse. Quoique désirant répondre lui-même au défi qui était jeté, Sa Majesté se trouvant ce jour-là indisposée, l'archiâtre ne put quitter Versailles, et se contenta d'envoyer à sa place un de ses acolytes, du nom de Barbin.

La salle de l'Académie était pleine de docteurs, de chirurgiens, d'apothicaires et de gens du monde.

Le fervent défenseur du tabac parla longtemps, avec une véritable éloquence et une telle volubilité qu'il était impossible de l'argumenter ; mais Barbin, fier de tenir la place du médecin du roi dans cette solennelle circonstance, se leva à son tour, interpella vivement l'orateur, et la lutte s'engagea.

Des flots d'arguments furent lancés de part et d'autre, et la victoire semblait indécise, quand Barbin, qui, tout le temps de la discussion, reniflait d'énormes prises de tabac, dans un mouvement de colère, ferma sa tabatière avec bruit.

Ce fut un trait de lumière pour Poirson, qui s'en aperçut et lui cria aussitôt : « Maître Barbin, vous argumentez contre le tabac, vous calomniez cette

plante divine, sans vous apercevoir que vous prisez comme un gentilhomme lorrain. »

Ce piquant à-propos souleva dans l'assemblée un tonnerre d'applaudissements. Barbin fut hué et bafoué ; sa tabatière fut le sujet de mille quolibets, et le bruit de cette plaisante discussion étant arrivé à la cour, Louis XIV ne manqua pas de railler Fagon, qui congédia aussitôt son malencontreux suppléant (1).

***

Depuis l'époque du Grand Roi, les vertus curatives du tabac n'ont fait que décliner. Longtemps encore, cependant, on en a fait usage et les traités de matière médicale du siècle dernier et même du commencement de notre siècle ne manquent pas de lui consacrer d'importants chapitres (1).

(1) Une plaisante anecdote, à propos de tabatière ; elle a pour héros Frédéric II, le grand Frédéric. Pour s'éviter la peine de fouiller dans sa poche, le roi de Prusse avait fait placer, sur chaque cheminée de son appartement, une tabatière où il puisait au besoin. Un jour il voit, de son cabinet, un de ses pages qui, ne se croyant pas vu, et curieux de goûter du tabac royal, mettait sans façon les doigts dans la boite ouverte sur la cheminée de la pièce voisine. Le roi ne dit rien d'abord ; mais, au bout d'une heure, il appelle le page, se fait apporter la tabatière et après avoir invité l'indiscret à y prendre une prise : « Comment trouvez-vous ce tabac ? — Excellent, Sire. — Et cette tabatière ? — Superbe, Sire. — Eh bien ! monsieur, prenez-la, car je la crois trop petite pour nous deux. »

(2) Le jus de tabac a été employé contre la diphtérie (Cf. *Annales polit. et litt.*, 1891, p. 269). On parait s'accorder généralement pour regarder l'emploi du tabac, par les hommes habitués à vivre sur mer, comme un excellent moyen de prévenir le

Comme toutes les substances actives, on ne peut nier que le tabac ne soit doué de propriétés effi-

scorbut, que l'on sait être la maladie la plus particulière aux marins.

On a avancé que les émanations du tabac ralentissaient la marche de la phtisie, et même pouvaient, dans quelques cas, la guérir chez les ouvriers qui le manipulent. Ruelz, de Strasbourg, croit que la phtisie est plus rare chez les ouvriers qui travaillent le tabac ; mais le Dr Mélier n'a pas une aussi bonne opinion de cette substance. Dans un rapport fait à l'Académie de médecine, le Dr Mélier dit que les ouvriers des manufactures de tabac sont persuadés que les émanations de cette substance sont efficaces contre les douleurs rhumatismales. Quand ils sont pris de douleurs après un refroidissement, ils ne connaissent pas de meilleur remède que de faire un bon somme sur un tas de tabac. Ce savant rapporte, à ce propos et à l'appui de ce fait, une série d'observations, qui lui ont été communiquées par le Dr Berthelot, desquelles il résulte que des cataplasmes de farine de graine de lin, délayés dans une décoction de tabac, calment les douleurs rhumatismales et amènent une guérison aussi prompte que par la plupart des traitements généralement employés dans cette maladie.

Le travail du tabac paraît être propre à préserver des fièvres intermittentes. On a observé qu'à Tonneins, les ouvriers des manufactures de tabac ont été presque tous respectés par la suette ; que les ouvriers de Morlaix ont été préservés d'une dyssenterie épidémique, et ceux de Lyon des fièvres typhoïdes qui ont violemment sévi dans cette ville à diverses époques. Enfin, le chimiste Fourcroy avait déjà remarqué que les ouvriers de la ferme de Cette échappaient le plus souvent à la fièvre putride qui, d'ordinaire, règne dans cette localité vers la fin de l'été. Mais, par contre, on a observé qu'à Londres, les habitants des maisons où se prépare le tabac n'ont été en aucune façon soustraits aux ravages de la peste.

La fumée de tabac était très fréquemment employée jadis contre l'asphyxie par submersion. Pia, le célèbre pharmacien qui a mis ce moyen en vogue et l'a rendu populaire, a inventé divers instruments, à l'aide desquels on pouvait introduire la fumée dans le rectum des noyés. Cet usage du tabac contre l'asphyxie par submersion est, depuis très longtemps, en pratique chez les Mexicains, ainsi que Dieteville l'a observé chez les Acadiens. Le tabac a été encore conseillé, à l'intérieur, contre la constipation opiniâtre, l'hystérie, la manie, les vers intestinaux, etc. ; et, à

caces ; il importait seulement de les bien déterminer. Malheureusement, les médecins anciens l'ont tant prôné, qu'il ne se trouve personne d'assez osé, parmi les médecins de nos jours, pour tenter une réhabilitation qui pourrait ressembler à un défi, sinon à une gageure.

Ce qui n'a pas dû peu contribuer à faire abandonner l'emploi du tabac comme agent thérapeutique, ce sont les accidents survenus à la suite de l'administration de ce médicament héroïque.

***

Aujourd'hui, le tabac rapporte de beaux deniers à l'État ; autrefois, on ne craignait pas de supprimer cette source de revenus, d'origine suspecte, dans un but de salubrité publique. C'est ainsi qu'en 1667, le conseil de ville de Dijon défendit aux bourgeois de priser du tabac à l'église, et d'en user en leurs maisons. Il veilla à ce que l'on ne brulât pas du tabac en pipes, tant de jour que de nuit, sous peine d'amende, et, en cas de récidive, de bannissement ; les maisons où l'on fumait, les *steigs*, comme on les appelait, furent supprimées (1).

Ce n'est pas tout : des rois, des empereurs, des papes, ont été jusqu'à l'interdire à leurs sujets, en les menaçant de pénalités variées. Jacques Ier d'Angle-

l'extérieur, contre la colique de plomb, l'ischurie, la rétention d'urine, le resserrement de l'urêtre, etc. (*Nicotiana*, p. 614-616 et FERMOND, *Monographie du tabac.*)

(1) *Curiosités des anciennes justices*, de DESMAZES et les *Ecoles et Collèges en province*, par Ch. MUTEAU, p. 502, n.

terre, écrivit tout un livre contre l'herbe funeste (1). Urbain VIII fulmina une bulle contre le tabac et ordonna la confiscation de toutes les tabatières qui apparaîtraient dans les édifices consacrés au culte (2). Les priseurs faisaient un tel bruit dans les églises, qu'ils troublaient le service divin ; en frappant de censure les coupables, on avait quelque chance d'obtenir le silence.

Le sultan Amurat IV, le grand-duc de Moscou, jugèrent que le meilleur moyen d'empêcher les priseurs de faire usage du tabac était de leur couper le nez (3), et ils publièrent des firmans et des ukases en conséquence.

(1) Jacques Ier, dit Le Maout, à qui nous avons emprunté ces détails, Jacques Ier, roi d'Angleterre, publia, en 1619, contre l'usage de cette plante (le tabac) un pamphlet, écrit en latin très élégant et intitulé *Misocapnos*. Il déplore, dans cet opuscule, l'extension rapide qu'a prise la plante américaine dans son royaume. « Sans tabac, dit-il, on ne croit pas avoir traité un hôte assez somptueusement ; sans tabac, point de société agréable ; sans tabac, point de médecine efficace. Si, du moins, cette manie fût restée le partage exclusif des hommes ! Mais, aujourd'hui, les femmes éprouvent le besoin de dépraver leur haleine, afin de pouvoir, par cette similitude, supporter l'haleine fétide de leurs maris. »

(2) Hâtons-nous d'ajouter que tous les papes n'ont pas été d'un rigorisme aussi sévère qu'Urbain VIII. L'auteur anonyme des *Souvenirs d'un ancien élève des Jésuites*, publiés à Leipzig en 1862, conte que, quand il assista, en 1847, au sacre de Pie IX, il fut très choqué de voir le nouveau pape priser en costume pontifical. Il faisait observer, à ce propos, que le prédécesseur de Pie IX avait une tenue beaucoup plus correcte.

(3) Il ne faut rien exagérer : ainsi on a imputé au tabac et la décroissance marquée dans le nombre des naissances en France, et la diminution de stature que l'on remarque aux examens de révision des conscrits. Pour nous convaincre que cette accusation n'a rien de sérieux, M. Spire Blondel nous engage à regarder du côté de l'Allemagne : il n'est pas de contrée où l'on fume autant, et pourtant il n'est pas de peuple plus prolifique : témoin

***

La fâcheuse manie de priser fut longtemps l'apanage du sexe fort ; mais, quand Catherine de Médicis eut donné l'exemple et se fut mise à renifler du tabac, sous prétexte de dissiper ses migraines, la mode gagna de proche en proche les plus jolies femmes de la Cour.

« C'est une manie, écrira plus tard Furetière, de se remplir incessamment le nez de tabac, sous prétexte de purger les sérosités du cerveau. Cependant l'usage en a tellement prévalu, que tout le monde en prend presque continuellement, jusqu'aux femmes et aux filles même. C'est quelque chose de dégoûtant de voir une femme ou une fille qui a le nez tout barbouillé de tabac. »

Boileau, venant à la rescousse, s'en plaint, lui aussi :

> T'ai-je fait voir de joie une belle animée,
> Qui souvent, d'un repas sortant tout enfumée,
> Fait même à ses amants, trop faibles d'estomac,
> Redouter ses baisers pleins d'ail et de tabac ?...

Ni Furetière, ni Boileau, ni Louis XIV lui-même

les deux cent mille familles allemandes qui, en moyenne, chaque année, s'expatrient pour aller coloniser l'Amérique. Eh ! bien, malgré ces incessantes exportations, la population de l'Allemagne suit une marche ascendante. (*Le Livre des fumeurs et des priseurs*, 1891.) Il n'est pas contestable, cependant, que l'abus du tabac ait produit parfois une anaphrodisie plus ou moins durable (*Union médicale*, 20 juillet 1869, etc., etc. Cf. nos *Indiscrétions de l'Histoire*, troisième série, chap. *Le Nœud de l'aiguillette*).

purent prévaloir contre l'usage ; tout au contraire, celui-ci ne fit que s'étendre (1).

Le poète Santeuil avait été invité à dîner chez le prince de Condé. Quelques amis, croyant lui faire une farce inoffensive, mirent, à son insu, une prise de tabac en poudre dans une tasse de café qu'on lui offrit. Il n'eut pas plus tôt bu, qu'il fut en proie aux convulsions de l'agonie et il mourut dans les bras de ses amis, qui ne pensaient avoir fait qu'une plaisanterie pour rire (2).

(1) La tabatière a compté parmi ses fervents des hommes illustres tels que : Pope, Schiller, Locke, Kant, Newton, Boerhaave, etc.

(2) Nous pensons avoir fait justice ailleurs (*Indiscrétions de l'Histoire*, 5e série : *La prise de tabac de Santeuil*) de cette légende ; on a dit aussi, et ce n'est pas davantage prouvé, que le philosophe Malebranche serait mort pour avoir fait abus de la chique. Le duc d'Orléans (le Régent), au dire de Mathieu Marais, mâchait du tabac, pour se faire « vomir avec effort. » Il succomba peu après. A l'autopsie, on trouva « les parties nobles fort saines, mais avec une grande quantité de sang regonflée... Il avait des pustules extérieures à une cuisse, à la gorge et à la tête, qui ne disaient rien de bon. »

Certains historiens de François II racontent que ce fils de Catherine de Médicis était couvert de plaies qui ne guérissaient pas : la reine pansa les ulcères de son fils avec un onguent dans la composition duquel entrait le tabac, et le roi fut empoisonné. Nous ne croyons pas, quant à nous, que cette version soit acceptable ; elle n'est basée sur aucun document contrôlé (Cf. dans nos *Morts mystérieuses de l'Histoire*, le chapitre : François II ; et *La Mort de François II*, par le Dr Potiquet).

Il fut un temps, cependant, où l'on se servit du tabac en poudre comme moyen d'empoisonnement. Nous en trouvons la révélation dans une lettre, adressée à ses parents, par un maître de conférences de physique au Collège de Montaigu, à la date du 17 février 1780. Nous détachons de l'épître ce passage significatif :

« ... Il y a à Paris un certain genre d'empoisonneurs inconnu jusqu'alors. Ces malfaiteurs présentent du tabac dans lequel ils ont eü (*sic*) soin de mettre une certaine poudre de *perlinpinpin*

***

Au commencement du XVIIIe siècle, un Jésuite, le P. Buffier, disait que tout ecclésiastique (1), magistrat ou homme du monde, qui s'avisaient de priser, étaient montrés au doigt, comme des gens sans pudeur ou livrés au libertinage. « Fumer, ajoute-t-il, était le comble de l'évaporation et du ridicule ; ce n'était permis qu'aux marins et aux grenadiers. » Le Béarnais Hourcastremé raconte cependant que Mme de*** ne se contentait pas de priser ; qu'elle avalait six tasses de café et fumait dix pipes par jour (2).

qui endort tout de suite et vous tient souvent endormi pendant quatre, cinq, six, huit jours, ce qui leur donne moyen de vous voler argent, montre, tabatière, etc. Il n'y a point de jours qu'on n'en arrête quelques-uns, point de semaines qu'on n'en fasse danser plusieurs sur l'échafaud en place de Grève ; cependant la société maudite n'est pas encore détruite. Heureux ici sont ceux qui ne prennent point de tabac ! On n'ose plus ny en présenter ny en recevoir ; ils empoisonnent aussi quelquefois le vin et les liqueurs. Ceux qui y sont pris en sont bien incommodés et en ont la tête dérangée. Ils ont fait bien des vols et des ravages à Paris et aux environs ; ils passent dans les provinces et on doit se défier des gens que l'on ne connait pas. » *Mag. pitt.*, 1862, p. 231.

(1) Il fut un temps où l'excommunication était prononcée contre les ecclésiastiques qu'on surprenait prisant ou fumant, sans autorisation du médecin. (V. *A Travers la France*, par André Hallays, p. 300.) Un homme digne de foi m'a assuré, lit-on dans Voltaire, qu'il avait assisté (en Russie) à une thèse publique, où il s'agissait de savoir si l'usage du tabac à fumer était un péché. Le répondant prétendait qu'il était permis de s'enivrer d'eau-de-vie, mais non de la fumée, parce que tout ce qui sort de la bouche de l'homme le souille, et que tout ce qui y entre ne le souille point. (Voltaire, *Histoire de Charles XII*, in *Œuvres complètes*, éd. Lefèvre et Deterville, XV, 38.)

(2) Les archives de Pau contiennent une correspondance de

Les élégantes marquises ne firent sans doute pas rand usage de la pipe, mais elles ne dédaignèrent as de priser du tabac dans une coquette boîte en or, rnée d'une ravissante miniature et encadrée de erles ou de brillants (1).

On a toujours prétendu que Napoléon Ier était un rand priseur ; en réalité, c'était chez lui un tic, lutôt qu'une nécessité.

« Quoi qu'on en ait dit, quoi qu'on en dise encore, crit Charles Maurice, dans son *Histoire anecdotique u théâtre*, jamais l'Empereur n'a porté de tabac dans ucune de ses poches, pas plus celles de sa veste que es autres. Chez Saint-Prix, jeudi dernier, Marchand ous l'affirmait de nouveau, disant qu'il n'avait ême jamais été question de cela dans la toilette de apoléon. »

Le neveu eut de toutes autres habitudes : Napoon III avait toujours aux lèvres « l'éternelle cigaette. » Un jour, ayant appelé en consultation le élèbre docteur Bretonneau, de Tours, celui-ci, en uittant l'Empereur, lui conseilla de ne pas fumer utant qu'il le faisait.

— « Oh ! pour ce qui est du tabac, dit l'Empereur, e ne pourrais y renoncer » ; puis il tendit au docteur n petit portefeuille, que refusa celui-ci, priant Sa

aniel de Tristan, qui avait été secrétaire du cardinal Dubois. n s'adressait à lui pour avoir du tabac d'excellente qualité. Le 2 janvier 1731, l'évêque de Lescar lui écrit : « Il n'y a que le abac d'Espagne qui me tient à cœur. Nous en avons de si auvais ici que je ne puis en prendre et je souhaiterais fort ue le directeur de Paris pût m'en avoir, à quelque prix qu'il oûte ; du vieux havane bien noir, qui fût moelleux sous les oigts serait fort de mon goût. »

(1) De Lagrèze, *La Société et les mœurs en Béarn.*

Majesté de lui permettre de se trouver suffisamment récompensé par l'honneur qu'il lui avait fait en l'appelant.

— « Mais, dit l'Empereur, c'est moi qui reste votre obligé, et s'il arrivait que je puisse vous être agréable en quelque chose, vous pouvez compter sur moi. »

— « Eh bien ! oui, Sire, j'aurais quelque chose à demander à Votre Majesté. »

— « Quoi donc ? »

— « Ce serait de fumer un peu moins. »

Inutile d'ajouter que la requête du bon docteur ne fut point agréée.

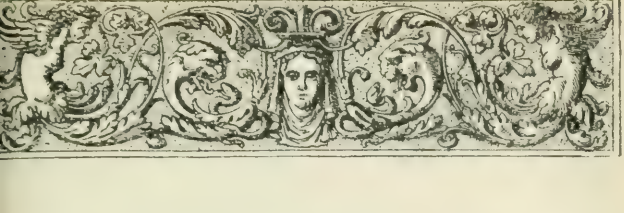

VI

Le Quinquina

L'anglomanie n'est pas une mode d'hier : il a fallu que le quinquina s'appelât *remède anglais*, pour qu'on se mît à l'adopter.

Quand on voit de combien de légendes fut entouré son berceau, on s'étonne que la bienfaisante écorce n'ait pas eu un meilleur sort ; elle méritait, certes, d'arriver plus rapidement à une notoriété qui ne fut jamais moins usurpée. Mais qu'importe un stage de quelques années, quand on finit par conquérir le brevet d'immortalité (1) ?

Il faut croire que les écorces ne sont pas comme

(1) Geoffroy l'appelle « l'arbre de vie » ; l'écorce « que Dieu, par un effet de sa bonté, a créée pour la santé des hommes. » Held la qualifie de *divine ;* Redi, de *miraculeuse ;* Sydenham, d'*admirable*. Morton nomme le quinquina l'*antidote herculéen...* Toute la gamme du dithyrambe !

les peuples, car le quinquina, en dépit de sa bonne fortune, a une histoire ; et cette histoire est une des plus attrayantes, et aussi une des plus instructives que nous sachions. Elle est bien entourée, à ses débuts, de quelque obscurité, et il n'est pas très sûr que la légende n'y prédomine pas sur la vérité ; mais la légende, n'est-ce pas la broderie de l'histoire ?

On conte donc que les Indiens, ayant découvert la vertu fébrifuge de l'écorce de *Kina* (1), avaient grand soin de la tenir cachée, en haine des Espagnols, leurs ennemis.

Un médecin écossais (2), qui visita le Pérou au commencement du XVIIIe siècle, prétend que l'opinion, alors courante à Loxa, était que les Indiens connaissaient le quinquina bien avant l'arrivée des Espagnols dans le pays. Mais les Péruviens faisaient fi de ce médicament, et n'étaient pas loin d'en considérer l'usage comme très dangereux (3).

(1) Les indigènes avaient nommé l'écorce de quinquina, *kina*, qui signifie *écorce*, et encore *kina-kina* (écorce des écorces). En passant par la bouche des Espagnols, le *kina* devint *china* et *china-china*, que nous avons traduit par *quinquina*. Les Espagnols du Pérou l'appellent *cascarilla* (écorce) et donnent le nom de *cascarilleros* à ceux qui se consacrent à la récolte de cette drogue végétale.

(2) William Arrott (*Phil. Trans.*, 1737-38, XL, 81).

(3) Hanbury et Fluckiger, *Histoire des Drogues d'origine végétale*, I, p. 598 et suivantes. Nous lisons ailleurs : « Les fièvres intermittentes sont très communes dans les vallées profondes et chaudes de Catamayo, de Rio-Calvas et de Macara ; mais, dit M. de Humboldt, les habitants de ces pays, ainsi que ceux de Loxa, meurent plutôt que de se résoudre à prendre du quinquina ; ils se guérissent avec des limonades, avec l'écorce huileuse et aromatique du petit citron vert, avec l'infusion du *scoparia dulcis* et avec du café fort. Ce n'est qu'à Malecates,

Un voyageur anglais a rapporté qu'il lui fut impossible de convaincre les *cascarilleros* de l'Equateur que leur *Ecorce rouge* fût utile à autre chose qu'à teindre les vêtements, et il ajoute que, même à Guayaquil, il existait une répulsion générale pour l'emploi de la quinine (1).

Cela se passait en 1861 ; mais dès 1830, Poppig avait trouvé, répandu parmi le peuple d'Huanuco, un fort préjugé contre l'emploi du quinquina dans les fièvres. Un autre observateur avait même fait cette remarque, non moins singulière, que les besaces des médecins ambulants indigènes, qui exercent leur art de père en fils, depuis l'époque des Incas, ne contenaient jamais d'écorce de quinquina (2).

***

Bien que le Pérou ait été découvert en 1513, on ne trouve aucune mention de l'écorce fébrifuge qui en est originaire, avant la première moitié du XVIIe siè-

où demeurent tant de *cascarilleros,* que l'on commence à avoir quelque confiance au quinquina.

« On dit, à Loxa, que les Jésuites, ayant distingué, selon l'usage du pays, les différentes espèces d'arbres, en mâchant l'écorce, eurent lieu de remarquer la grande amertume du quinquina, et que ceux d'entre eux qui avaient des connaissances en médecine, l'essayèrent, en infusion, contre la fièvre tierce, maladie ordinaire du pays. Cette opinion parait la mois invraisemblable. M. de Humboldt ajoute que les habitants de la Nouvelle-Grenade ignoraient aussi l'usage du quinquina ». *Dictionnaire des Sciences médicales*, 1820, t. XLVI, p. 401-402.

(1) *Blue Book, East India Chinchona Plant,* 1863, p. 74-75 ; cité par HANBURY.

(2) HANBURY, *loc. cit.*

cle (1). A en croire certaine tradition, le hasard aurait révélé les vertus, jusqu'alors inconnues, de la drogue qui a eu, depuis, la vogue que l'on sait.

Il y avoit près de la ville de Loxa un lac environné d'arbres de quinquina, avant que les Espagnols s'établissent dans cette contrée ; ces arbres ayant été renversés dans le lac par un tremblement de terre, ou par quelque autre accident, communiquèrent à l'eau un goût d'amertume, de sorte que les habitans qui avoient accoutumé d'en boire, furent obligés d'y renoncer.

Il arriva cependant qu'un Indien, qui avoit une fièvre violente et par conséquent une grande soif, ne trouvant point d'autre eau pour boire, fut obligé d'user de celle-ci ; mais quel fut son étonnement, lorsqu'il s'aperçut que la fièvre l'avait quitté ! Il fit part de son aventure à quelques-uns de ses amis, qui, ayant fait la même expérience, furent parfaitement guéris.

Surpris de cet effet, ils se mirent à rechercher ce qui pouvoit avoir communiqué cette vertu fébrifuge à l'eau de ce lac et ils trouvèrent, premièrement, qu'il étoit tombé dedans un grand nombre d'arbres ; et, en second lieu, que quinze arbres étant

---

(1) Nous lisons cependant, dans les *Etudes sur François Ier, roi de France, sur sa vie et son règne*, par Paulin Paris (Techener, 1885, t. I, p. 55), les lignes suivantes, qui prouvent apparemment que le quinquina était connu dès le XVIe siècle : « En 1511, François eut de violents accès de fièvre tierce, qu'il promena de Romans à Valence, pendant les mois de juin et de juillet. Les médecins ne savaient pas mieux les prévenir alors qu'ils ne le savent aujourd'hui et le quinquina ne leur donnait pas encore un moyen de les arrêter. On trouve pourtant, dans les *Commentarii* de Beaucaire (livr. VII, p. 189), un passage, qui semblerait prouver que les vertus de cette écorce fébrifuge n'étaient pas inconnues au XVIe siècle en Europe. Après avoir parlé de la feuille de l'arbre nommé *gaïac*, employée pour la guérison du mal de Naples, il ajoute : *Utuntur nonnulli etiam china vel cina radice, quæ tamen articularibus morbis sublevandis commodior esse perhibetur ; ea etiam Imperator Carolus (quintus) frequenter usus est.* » Le passage est suffisamment intelligible pour qu'il ne soit pas nécessaire de le traduire.

venus à se pourrir au bout d'un certain temps, elle avoit perdu son amertume et en même tems sa vertu ; ils conclurent de là qu'elle étoit redevable de celle-ci à ces arbres. Ils firent ensuite infuser séparément toutes leurs parties dans l'eau, ce qui leur donna lieu de découvrir que cette vertu résidoit entièrement dans l'écorce.

Les Espagnols, ayant conquis cette contrée, les habitants leurs cachèrent le remède et s'obligèrent par serment à ne le leur jamais découvrir, dans l'espérance que les fièvres épidémiques qui règnent dans ce pays les feraient tous périr infailliblement.

Ce secret demeura enseveli jusqu'à l'année 1640, qu'un soldat espagnol qui logeoit chez un Indien, et qui avoit gagné ses bonnes grâces, fut attaqué d'une fièvre intermittente violente. L'Indien, touché de compassion et craignant peut-être d'avoir un hôte moins commode, si le soldat venoit à mourir, lui donna du quinquina et le guérit parfaitement. Le soldat, surpris de l'effet d'un remède qu'il ne connaissoit point, employa toute son adresse pour découvrir l'arbre qui produisoit cette écorce et y réussit à la fin. Il se contenta pendant quelque temps de guérir ceux de ses camarades qui avoient la fièvre, sans jamais leur faire part de son secret (1).

Peu de temps après, la femme du vice-roi du Pérou, qui habitait à Lima, étant tombée malade, le bruit de sa maladie courut de ville en ville et arriva jusqu'à Loxa. Le soldat qui possédait le secret demanda l'autorisation à son chef d'aller à Lima, se faisant fort de guérir la comtesse avec son remède. L'officier non seulement le lui permit, mais encore le munit de certificats et de lettres de recommandation pour le vice-roi. L'histoire ajoute que celui-ci

(1) *Dictionnaire universel de médecine*, de James, traduit de l'anglais par Diderot, tome V, article *Quinquina*. Cet article est à consulter, par ceux qui voudraient faire une monographie de ce médicament.

consentit à lui laisser expérimenter le remède, à la condition que le soldat prendrait la même dose du médicament que la malade, pour bien montrer que celui-ci n'offrait aucun danger.

L'expérience réussit et le militaire fut comblé de présents. Désormais, sa fortune étant assurée, il ne fit plus de difficulté de communiquer un secret, « dont les Espagnols se servirent depuis lors avec tant de succès, que les médecins ne purent s'empêcher d'en être surpris (1). »

Cette cure, considérée comme presque miraculeuse, consacra le nouveau médicament, désormais baptisé, en souvenir du personnage de marque qui s'était si bien trouvé de son emploi, *Poudre de la Comtesse*.

***

On a fait un autre récit, mais qui ne diffère que par une plus grande précision dans les détails de celui que nous venons de rapporter.

On a raconté qu'un corrégidor de Loxa, Don Juan Lopez de Cannizares, avait été guéri de la fièvre, en 1630. Huit ans plus tard, la femme de Don Jeronimo Fernandez de Cabrera Babadella Mendoza, comte de Chinchon, vice-roi à Lima (de 1629 à 1639), tomba malade. Le corrégidor de Loxa, le même qui s'était guéri quelque temps auparavant avec le quinquina, envoya un paquet d'écorces pulvérisées au médecin de la comtesse, Juan de Vega, l'assurant de son efficacité contre la fièvre tierce (*tertiana*).

(1) James, *loc. cit.*

La comtesse, — ici nous retrouvons les deux versions d'accord, — la comtesse fut complètement guérie. Après son rétablissement, elle fit recueillir tout ce qu'on put trouver d'écorce et en distribua aux malades atteints de fièvre : de là le nom de *Poudre de la Comtesse, Polvo de la Condesa*, qu'on donna à cette poudre (1).

La *Poudre de la Comtesse* pénétra en Europe vers 1639. On l'expérimenta d'abord en Espagne, à Alcala de Henares, près de Madrid (2). Les Espagnols l'appelèrent *Palo de Calenturas*, autrement dit *Bois des fièvres*.

Selon Chifflet (3), médecin de l'archiduc Léopold d'Autriche (4), vice-roi des Pays-Bas et de Bour-

(1) Hanbury et Fluckiger, *Histoire des drogues d'origine végétale*, t. I.

(2) S. Bado, *Anastasis, Corticis Peruviæ, seu chinæ defensio.* Gênes, 1663.

(3) Chifflet dit que le quinquina fut transporté d'Italie en Belgique par des Jésuites se rendant à l'élection de leur général. C'est ce que, dans son *Traité de matière médicale* (t. I, p. 313 et suiv.), Geoffroy relate d'une façon qui n'est pas sensiblement différente :

« Vers 1649, écrit-il, le Père provincial des Jésuites d'Amérique, étant revenu en Italie pour l'assemblée générale de tout l'ordre et ayant apporté avec lui une grande quantité de cette écorce, on en distribua à plusieurs religieux de cet ordre, qui se trouvèrent alors assemblés à Rome de différents pays. La réputation de ce remède s'accrut encore, car ces Pères, de retour dans leur pays, guérissaient par cette poudre spécifique toutes les fièvres intermittentes. » On lui donna le nom de *Poudre des Pères*, et les Anglais l'appellent encore aujourd'hui *Poudre des Jésuites* (*The Jesuit's Powder*).

(4) Roland Sturm, docteur de Louvain, nous apprend qu'en 1665, une certaine quantité du nouveau fébrifuge fut envoyée, par l'archiduc Léopold, à l'ambassadeur d'Espagne à La Haye, et qu'on lui demanda à lui-même de faire un rapport sur ce médicament. Il dit encore que cette drogue était connue à

gogne, l'écorce fut envoyée d'Espagne à Rome, au cardinal Joannes de Lugo (1).

Le cardinal, qui appartenait à une famille de Séville, ce qui explique pourquoi on s'était d'abord adressé à lui, avait sous ses ordres la pharmacie du Collège de médecine de Rome. Lors d'un voyage en France, en 1649, il vanta le quinquina à Mazarin, comme un remède fébrifuge d'un effet puissant, et c'est ainsi que la drogue aurait été, pour la première fois, expérimentée à la cour, dans une maladie dont fut atteint le jeune roi Louis XIV.

***

Dans le *Journal de la Santé du Roi*, où ont été consignées, jour par jour, par les médecins du monarque, les indispositions les plus légères, comme les maladies les plus graves du souverain, nous relevons, au 21 août 1686 (d'Aquin tient la plume à ce moment), un passage qui mérite d'être en entier rapporté, car il fixe une date (2) dans l'histoire d'un mé-

Bruxelles et à Anvers sous le nom de *Pulvis Jesuiticus*, parce que les Jésuites avaient l'habitude de la distribuer gratis aux indigents atteints de fièvre quarte, mais qu'elle était plus communément appelée *Pulvis peruvianis* ou *Peruvianum febrifugum*. (Hanbury, *loc. cit.*)

(1) A Rome, la poudre de quinquina portait le nom de *Pulvis eminentissimi cardinalis de Lugo*, parce que le cardinal de Lugo en faisait surtout bénéficier les pauvres. Et cependant, elle était très rare : en 1658, vingt doses envoyées à Paris ne furent pas payées moins de 60 livres.

(2) L'annotateur du *Journal*, le Dr Le Roi, de son vivant conservateur de la bibliothèque de Versailles, indique, au bas de la page 173 de son ouvrage, que ce fut la première fois que l'on administra le quinquina à Louis XIV.

dicament universellement employé à l'heure actuelle, mais dont on n'usait qu'avec précaution il y a deux siècles.

Le 21 (août), à neuf heures, je lui fis prendre un bouillon duquel il vida beaucoup de matière épaisse, brûlée, bilieuse et glaireuse et à huit heures du soir, il commença l'usage du quinquina, que j'avais fait préparer tout prêt pour l'occasion, avec une once d'écorce de la racine de quina, bien pulvérisée et mise en infusion dans une pinte de vin de Bourgogne, la remuant plusieurs fois avec un bâton, durant les premières vingt-quatre heures, puis la laissant bien reposer, et la tirant par combinaison doucement, sans remuer le fond afin qu'elle soit fort claire.

Je lui en fis prendre quatre à cinq onces par dose, de quatre en quatre heures, tant le jour que la nuit, afin qu'il eût le temps d'en prendre une assez forte dose pour empêcher le retour des premiers accès ; ce qui réussit si heureusement que, quoique le 22 et le 23 il fut plus languissant, et, si l'on peut dire, toujours plein des vapeurs de vin, la fièvre cessa entièrement.

J'observai de le faire manger toujours deux heures après son quinquina et le plus conformément à sa manière de vivre ordinaire, ne lui donnant la nuit qu'un peu de biscuit trempé dans le vin et l'eau ; le matin, un potage ; à midi et le soir, un peu de viande, quelquefois des œufs brouillés ; et toujours après chaque prise, pour ôter le mauvais goût, un peu de pâte de groseilles, d'écorce d'orange de Portugal, ou quelque chose de semblable. S. M. continua l'usage de ce fébrifuge, mais elle n'en prit que quatre fois le jour.

On ne réveillait plus le roi la nuit pour en prendre. Il n'était plus si faible, dormait bien et avec tranquillité. Il continua cette dose huit jours de suite et, le 1er septembre, il commença à n'en prendre plus que trois fois ; ce qu'il continua jusqu'au premier jour d'octobre (1).

Le mois suivant, l'auguste malade reprend du fébrifuge, pendant près de quinze jours consécutifs, et

(1) *Journal de la Santé du Roi Louis XIV*, p. 173.

il n'a plus « ressenti le moindre mouvement de sa fièvre, depuis l'usage de ce remède. Il en reprend, pendant quatre jours, au mois de novembre de la même année (1). »

Quand les accès reviennent, et c'est surtout au moment de l'équinoxe (2), les vertus du quinquina sont très heureusement mises à profit.

On l'administre tantôt sous forme de bols (3), faisant prendre par-dessus un demi-verre de vin trempé; ou encore en pilules, « avec un peu de marmelade d'abricot, avalant par-dessus un peu d'eau de fleurs d'orangers, *à cause de beaucoup de vapeurs qui l'inquiétaient* (4). »

Pendant tout le cours de l'année 1687 (5), on voit

(1) *Journal*, pp. 174 et 176.

(2) *Journal*, pp. 177, 186, 187, 188, 192, etc.

(3) La formule de ces bols est donnée dans le *Journal de la Santé du Roi*, p. 432, ainsi que celle du *vin de quinquina*, que Fagon avait imaginée.

(4) En italiques dans le texte.

(5) S'il faut s'en rapporter à Mme de Sévigné, le roi aurait été assez sérieusement malade en cette année 1687, et soumis à cette époque au régime du quinquina. Nous ne donnerons à l'appui que de courts fragments de la correspondance de la marquise :

De Mme de Sévigné à Mme de Grignan.

« A Bourbon, 22e septembre 1687.

« Je voudrois bien savoir comment se porte M. de Grignan, M. le chevalier, et comme vous êtes vous-mêmes ; je suis effrayée de la fièvre ; je crois que le quinquina ôtera bientôt celle du Roi, nous en prions Dieu. »

D'Aquin raconte, dans le *Journal* déjà cité (p. 98, note 6), qu'il administra le quinquina au roi de diverses manières et à diverses doses, pendant quarante jours, depuis le 18 septembre jusqu'au 28 octobre. Le 25 novembre, Mme de Sévigné écrivait de Bourbon :

« Bourbon, 25 septembre 1687.

« Le quinquina a fait à l'égard du Roi ses miracles ordi-

apparaître ces accès de fièvre, dont le roi a été si longtemps incommodé et qui semblent avoir fait le désespoir de ses médecins.

Aujourd'hui, Versailles (1) est à l'abri de ces affections, endémiques il y a deux cents ans, et dont l'étiologie s'explique d'elle-même, quand on sait que, vers 1688 un peu avant ou un peu après), furent exécutés les grand travaux d'embellissement que le roi avait ordonnés dans la ville qu'il avait choisie pour sa résidence.

Quand Fagon succèdera à d'Aquin dans le gouvernement de la santé du roi, il modifiera certaines des prescriptions de son prédécesseur, mais il maintiendra le quinquina.

Nous devons noter qu'il préférait donner du « quinquina trouble », nécessaire, dit il, « pour soutenir son action (2). » C'est sous cette forme qu'il le prescrivit, dans la grave maladie que fit Louis XIV, en 1693 (3), maladie qui avait obligé le roi à revenir à Versailles, interrompant brusquement la campagne de Flandre qui venait à peine de commencer.

On retrouve encore mentionné une ou deux fois le quinquina, dans le *Journal* que nous venons d'analyser ; puis c'est le silence absolu : les purgatifs, les

naires. Mme la maréchale de Rochefort mande à Mme de Nangis la maladie de M. le duc de Bourgogne, dont elle paroît extrêmement inquiète. »

(1) « A Versailles, il y eut beaucoup de fièvre en 1734. On y fit un grand usage du quinquina, qui n'eut pas une grande réussite. Cependant son usage est devenu général. » *Journal de Narbonne*, p. 343.

(2) *Journal de la Santé du Roi*, p. 207.

(3) C'est de cette époque que date la grande faveur de Fagon auprès de Louis XIV (V. le *Journal de la Santé du Roi*, note 7, p. 411).

saignées constitueront désormais toute la thérapeutique royale. Serait-ce que le quinquina, comme tous les médicaments dont trop prompte fut la vogue, aurait tout à coup cessé de guérir ?

***

Comment cette vogue s'était-elle établie, c'est ce qu'on sera peut-être curieux d'apprendre.

On a écrit un peu partout que c'est à un Anglais, le chevalier Talbot, que serait due l'introduction en France du quinquina. La vérité est que l'usage en était déjà répandu à Paris dès 1653, ainsi qu'on le voit par une lettre de Gui Patin, qui prétend, — mais sa bonne foi est si douteuse ! — qu'il n'en a vu « aucun bon effet » ; que « la drogue est éventée et qu'elle ne fait plus de miracle (1). »

Parce qu'elle avait échoué dans un cas entre ses mains, « la poudre de quinquina n'a par deça aucun crédit. Les fous y ont couru parce qu'on la vendait bien cher (2) ; mais l'effet ayant manqué, on s'en moque aujourd'hui. » Et Gui Patin ajoute ce commentaire : il avait traité une fille de la fièvre quarte ;

(1) *Lettres de Gui Patin*, édition Reveillé-Parise, t. II, p. 107.

(2) Gui Patin, t. II, p. 112. Chifflet venait de faire paraître un ouvrage sur le quinquina, intulé : *Pulvis febrifugus orbis americani*, in-4°, Lovani, 1653, où le remède était fortement déprécié. Aussi Gui Patin écrit-il que le livre avait été « bien reçu. » Lorsque les Jésuites en étaient les seuls fournisseurs, on vendait la poudre de quinquina à Rome et à Paris un écu d'or la prise, qui n'était que de deux dragmes. Mais aussitôt qu'elle fut dans le commerce, son prix diminua sensiblement ; vers 1678, elle se vendait à raison de 12 ou au plus de 25 francs la livre. (Blégny, *loc. cit.*)

l'accès était réduit à deux heures ; sa mère impatiente, ayant entendu les louanges que l'on faisait de la poudre de quinquina, en acheta une prise 40 livres, qu'elle fit prendre à sa fille. Le premier accès, après cette prise, fut de dix-sept heures et *beaucoup plus violent qu'aucun autre qu'elle eût eu auparavant.* Et, conclut la satirique, « voilà comment va le monde, qui n'est qu'un sot et veut être trompé (1). »

Gui Patin nous apprend encore que Foucquet, le surintendant disgracié, a pris du quinquina avant d'être incarcéré, sur le conseil du médecin Valot et que « néanmoins, il n'en a pas été guéri (2). »

Pour lui, il se garde bien d'en donner, parce qu'il

(1) *Lettres de Gui Patin*, t. III, p. 19.

(2) Le surintendant Foucquet, avant sa disgrâce, avait fait construire, à Saint-Mandé, une fort belle maison, qui fut transformée plus tard en hospice. C'est à quoi fait allusion la lettre suivante, que le glorieux financier écrivait à sa femme, à la date du 23 janvier 1662, et où il est question du quinquina :

« Le Roy m'a permis de vous escrire ce mot pour vous adresser ce diamant, que je vous supplie de faire vendre, et du prix en provenant, en doner un tiers au grand hospital, et les autres deux tiers en autres œuvres pies telles que vous jugerez meilleures, soit à des pauvres honteux, soit à délivrer des prisoniés, ou autres employs semblables. Le prix doibt estre au moins de quinze mille francs, néantmoins, après l'avoir fait veoir à plusieurs orfebvres et autres personnes qui s'y cognoissent, vous en tirerez ce que vous pourez ; mais il vaut davantage. Je vous prie de doner un reçeu à M. d'Artaignan dudi diamant come il vous la remis entre les mains pour estre employé en aulmosnes, afin que vous n'en soyez pas chargée.

« Je fais estat de prendre demain du chinchin (*sic*) et ensuite estre quitte de ma fièvre quarte dont il ne me reste plus guères. Je vous supplie de prier Dieu qu'il me done ce qui m'est nécessaire, et je le conjure de vous conserver.

« FOUCQUET. »

(Cf. *Mes voyages aux environs de Paris*, par DELORT, t. I, p. 208-209).

a vu des malades qui, pour s'y être trop fiés, sont devenus hydropiques (1) !

Aux yeux de notre railleur, le quinquina n'a pas seulement le défaut « de ne point ôter la fièvre quarte » ; mais « les moines et les empiriques font trop valoir cette poudre », pour qu'elle ait quelque valeur. Le bout de l'oreille finit toujours par percer.

Pour une fois, Gui Patin était mauvais prophète : quelques années après qu'il eut lancé ses anathèmes, la vogue du médicament (2) reprit de plus belle.

***

Disons maintenant comment le médecin anglais (3) *Talbor* ou *Tabor* (et non Talbot) parvint à vulgariser dans notre pays la précieuse drogue.

Dans un de ses voyages en France, en 1678 (4),

(1) Lettre du 11 octobre 1667.

(2) En 1680, on joua, sur l'ancien Théâtre-Italien, une comédie, en trois actes et en prose, intitulée : *Le Remède Anglois ou Arlequin, prince du quinquina*. Vers la même époque, parurent les brochures portant le titre de *Funérailles du quinquina, Résurrection du quinquina* (V. *Anecdotes médicales*, Bruxelles, 1789, 1re partie, p. 248-249).

(3) Le Père Novion écrivait à Bussy (*Correspondance de Bussy-Rabutin*, édition Lalanne), à la date du 24 octobre 1678 : « Je vous suis obligé de vos honnêtetés ; il est vrai que j'ai eu un peu de fièvre sur la fin du parlement, mais un médecin anglois, venu en France pour Mademoiselle d'Orléans, m'a donné un remède qui a bientôt mis fin à mon mal. »

(4) Le quinquina avait commencé à être connu en Angleterre dès 1655. Le *Mercurius politicus*, l'un des plus anciens journaux anglais, contient, dans plusieurs de ses numéros de 1658 (année qui vit éclore dans l'île britannique une épidémie redoutable de fièvre rémittente), des annonces de ventes nombreuses de *the excellent powder known by the name of the Jesuit's*

Tabor réussit à faire avec le quinquina des cures si extraordinaires, qu'il ne fut plus bruit que de lui tant à la cour qu'à la ville.

Tabor avait commencé par être commis, chez un apothicaire de Cambridge. Un peu plus tard, il s'établissait, comme médecin, dans le comté d'Essex ; puis il vint à Londres, où il publia son premier ouvrage.

Il ne dit pas, au début, que sa méthode de traiter les fièvres consiste dans l'usage de l'écorce de quinquina. Il s'élève, au contraire, en termes énergiques, contre le danger de la *poudre des Jésuites*, dont il recommande d'user avec la plus grande circonspection. A la condition que le remède soit manié par des gens habiles, il convient cependant qu'il constitue un « noble et sûr médicament ».

La réputation de l'empirique arriva aux oreilles du roi Charles II, qui le nomma bientôt son médecin ordinaire (1678). La même année, le souverain lui conférait le titre de chevalier.

Ses confrères anglais, jaloux de ses succès, refusèrent de le recevoir comme membre du Collège des médecins, et le roi dut les inviter, par lettre, à ne pas empêcher Tabor de pratiquer.

Mais ce qui, par dessus tout, lui gagna la confiance royale, c'est quand Charles II, atteint d'une fièvre quarte, à Windsor, vit ses accès céder, grâce aux prises répétées du remède que lui administra son médecin ordinaire.

powder, apportée par un marchand d'Anvers, James Thompson. Les médecins les plus connus commencèrent à le prescrire, de l'autre côté du détroit (V. les *Medical Transactions*, du Collège des médecins de Londres, 1785, t. III, p. 141-216).

L'année suivante (1), Tabor réussit, par le même moyen, à couper un nouvel accès. A partir de ce moment, sa fortune est faite.

***

Pour faire consacrer sa gloire naissante, le nouveau thaumaturge projette d'entreprendre un grand voyage à l'étranger.

Tout d'abord, il se rend en France, où il est appelé presque immédiatement à traiter des personnages de distinction. Mme de Coligny, la grande Mademoiselle, M. de Richelieu (2) éprouvent les bons effets de son remède.

Le cardinal de Retz succombe sans en avoir pris ; aussitôt Mme de Sévigné d'écrire qu'il en aurait sûrement réchappé si on lui en avait donné (3).

(1) Charles II eut, à Windsor, en 1680, un nouvel accès de fièvre, qui fut coupé, comme la première fois, par le *quinquina préparé* (V. *Recueil des nouvelles*, etc., pendant l'année 1680, cité dans l'*Histoire des drogues d'origine végétale*).

(2) Mme de Scudéry écrit à Bussy-Rabutin, le 8 décembre 1677 (ce qui permet de supposer que ce serait un peu plus tôt que nous l'avons indiqué plus haut, que le *médecin anglais* serait venu en France) :

« Comment se porte Mme de Coligny ? La jeune Mademoiselle a pris aujourd'hui du quinquina, après avoir pris mille autres remèdes. M. de Richelieu vient d'en être guéri. »

(3) Mme de Sévigné écrit au comte de Guitaut, de Paris, le 25 août 1679 : « Hélas ! mon pauvre Monsieur, quelle nouvelle vous apprendre, et quelle douleur j'ai à supporter ! M. le cardinal de Retz mourut hier, après sept jours de fièvre continue. Dieu n'a pas voulu qu'on lui donnât du remède de l'Anglois, quoiqu'il le demandât, et que l'exemple de notre bon abbé de Coulanges fût tout chaud, et que ce fût même cette Eminence qui nous décida pour nous tirer de la cruelle Faculté, en protestant que s'il avoit un seul accès de fièvre, il enverroit quérir

Avec Mme de Sévigné, l'Anglais a un grand atout dans son jeu. Il le sent si bien qu'il met tous ses soins à tirer d'affaire le parent de l'illustre épistolière, le bon abbé de Coulanges (1). Aussi, toute à la joie de cette heureuse issue, Mme de Sévigné écrit-elle à sa fille :

L'Anglois est venu voir le bon abbé sur ce rhume qui nous fait peur ; il a mis dans son vin et son quinquina une certaine sorte de chose douce, qui est si admirable, que le bon abbé sent son rhume tout cuit (2), et nous ne craignons plus rien. C'est ce

---

ce même médecin anglois. Sur cela il tombe malade, il demande ce remède ; il a la fièvre, il est accablé d'humeurs qui lui causent des foiblesses, il a un hoquet qui marque la bile dans l'estomac. Tout cela est précisément ce qui est propre pour être guéri et consommé par le remède chaud et vineux de cet Anglois. Mme de La Fayette, ma fille et moi, nous crions miséricorde, et nous présentons notre abbé ressuscité, et Dieu ne veut pas que personne décide ; et chacun, en disant : « Je ne veux me charger de rien », se charge de tout ; et enfin M. Petit, soutenu de M. Belay, l'ont premièrement fait saigner quatre fois en trois jours, et puis deux petits verres de casse, qui l'ont fait mourir pendant l'opération, car la casse n'est pas un remède indifférent quand la fièvre est maligne. Quand ce pauvre cardinal fut à l'agonie, ils consentirent qu'on envoyât quérir l'Anglois : il vint, et dit qu'il ne savoit point ressusciter les morts. Ainsi est péri devant nos yeux cet homme si aimable et si illustre, que l'on ne pouvoit connoître sans l'aimer. » *Lettres de Mme de Sévigné*, t. V, p. 559-560.

(1) Emmanuel de Coulanges a célébré cette guérison du bon abbé par un couplet où il parle

De la liqueur charmante
Qu'un médecin anglois répand sur son cerveau.

(Voir la suite dans le *Recueil de Chansons choisies*, 1898, t. I, p. 282).

(2) Le 4 octobre 1679, Mme de Sévigné écrit à sa fille :

« Le bon abbé se porte très bien ici ; son Anglois lui guérit encore son rhume, en mettant je ne sais quoi dans son remède. »

Deux jours après :

« Il fait le plus beau temps du monde. Le bon abbé est par-

qu'il donna à Hautefeuille, qui le guérit en un moment de la fluxion sur la poitrine dont il mouroit, et de la fièvre continue. Le chevalier Tabord est allé en Espagne, Schemit est demeuré. En vérité, ce remède est miraculeux.

Tabord, puisque ainsi l'appelle Mme de Sévigné, venait, en effet, de se rendre en Espagne, à la suite de la jeune reine, Louise d'Orléans, nièce de Louis XIV, en qualité de son premier médecin (1).

Pendant son absence, il était probablement remplacé, en France, par le Schemit ou Schmit dont parle Mme de Sévigné, tandis que son frère, le docteur John Tabor, se chargeait de sa clientèle de Londres (2).

***

De toutes parts, on essayait le remède anglais, et ces essais n'étaient pas sans influer sur le prix du médicament ; mais, ce qui en augmenta surtout con-

faitement guéri ; son rhume est allé avec sa fièvre. L'Anglois est un homme divin. Nous ne pensons point à faire un plus long voyage que Livry : il reste une certaine timidité après les grandes maladies, qui ne permet pas qu'on s'éloigne du secours. Ce bon abbé vous rend mille grâces de vos soins. »

Enfin, de Livry, le 7 octobre 1679 :

« Notre bon abbé vous assure de ses services : il se porte parfaitement bien. Cet Anglois lui a encore guéri un gros rhume qui lui étoit resté, aussi bien que sa fièvre. Son heure n'étoit pas marquée, et les autres l'étoient : voilà tout ce qu'on peut dire... »

(1) Nous lisons, dans la *Gazette* du 7 octobre, que la reine d'Espagne, ayant appris à Poitiers que le comte de Montaigu, lieutenant général de Guienne, était malade à Bordeaux, lui auait envoyé en poste le chevalier Talbot, *son premier médecin.*

(2) V. *True News or Mercurius Anglicus,* 7-10 janvier 1679.

sidérablement la valeur, c'est l'accaparement qu'en fit sur le marché l'inventeur même du remède (1).

On avait bien songé à en faire l'analyse, mais le médecin anglais, qui avait compris que sa fortune dépendait de son secret, restait toujours impénétrable.

Il administrait lui-même les prises du médicament, et quand il en aurait abandonné à d'autres le soin, les cinquante louis qu'il fallait consigner, avant que de rien tirer de lui, étaient une somme trop forte pour être sacrifiée à un simple essai.

Il ne se familiarisait, au reste, qu'avec des Anglais, et les Français ne trouvaient aucun accès auprès de sa personne.

(1) « Le sieur Talbot, voyant qu'on préparoit des Fébrifuges fort approchant du sien, et craignant qu'à la fin quelqu'un ne le découvrist, prit résolution de faire enlever tout ce qu'il pourroit trouver de Quinquina à Paris, et dans les autres principales Villes de France, et mesme en Angleterre. Comme l'exécution de ce dessein fit quelque bruit, plusieurs Médecins, Chirurgiens et Apothicaires crurent devoir faire leurs diligences pour s'en fournir ; et quelques-uns, pour n'estre pas en demeure sur cette précaution, en tirèrent de Roüen et de Bourdeaux une assez bonne quantité ; de façon que les sieurs Andry et Vilain, qui sont les deux plus fameux droguistes de Paris, ayant vendu tout ce qu'ils en avaient sur le pied d'environ deux cents francs la livre, et n'en pouvant plus tirer d'aucun endroit, il se passa plus de quinze jours sans qu'on en pût trouver, ny chez eux, ny chez aucun de nos autres droguistes ; à la fin néanmoins, il en arriva icy quelque petite quantité ; mais il s'en falut peu qu'elle ne se vendit sur le pied de cent écus la livre ; depuis ce temps, nos Marchands en ayant tiré beaucoup d'Espagne et de Portugal, et le remède Anglois ayant perdu les avantages de la mode, nous avons vu diminuer de jour en jour le prix de cette drogue, au point qu'elle ne se vend plus maintenant à Paris que cinquante ou soixante francs la livre ; et je ne doute pas que dans peu, quelque flotte arrivée des Indes ne le vende encore à beaucoup meilleur marché. » De Blégny, *Le Remède anglois.*

Si ses domestiques (1) avaient plus de facilité que les autres pour apprendre son secret, ils tâchaient d'en tirer profit pour eux-mêmes, « et la fortune de leur maître, *où ils aspiraient* (*sic*), leur faisait mépriser toutes les récompenses qu'on pouvait leur promettre (2). »

Celui qui nous fait connaître ces curieux détails sur le remède anglais, le sieur N. de Blégny 3), empirique s'il en fut, chevalier de toutes les industries, serait cependant, à son dire, venu à percer à jour le mystère.

Blégny commençait à désespérer, quand sa « bonne étoile » vint à son aide.

Un gentilhomme anglais, ami intime de Tabor, eut recours à Nicolas Blégny pour une maladie dont la cure était « assez délicate ». Blégny réussit à le guérir. En reconnaissance, le client lui adressa trois de ses compatriotes, atteints de maladies « plus ou moins extraordinaires. » Il les guérit rapidement, et par les moyens les plus simples. Dès lors, son premier malade n'hésita plus à lui faire connaître la véritable recette du remède anglais, qu'il avait découverte au cours de ses nombreux voyages.

Mais cela ne suffisait pas à notre aventureux personnage.

(1) Le sieur Philippe qui, parce qu'il avait été domestique du médecin anglais, prétendait connaître son secret, ne prenait que trois louis d'or pour chaque malade. (Blégny, *loc. cit.*)

(2) *La Découverte de l'Admirable remède Anglais*, par N. de Blégny, 1680.

(3) Blégny décrivit les premières observations de guérison des fièvres par le remède anglais dans son *Journal de médecine*. Presque à pareille époque, un « savant médecin de Lyon » composait un livre sur le même sujet, et dans les conférences tenues au Bureau d'adresse, on discutait la même question.

Quelques mois plus tard, le valet de chambre d'un prince étranger ayant été pris, à son tour, d'accès fébriles, on envoie quérir le médecin anglais. Celui-ci prescrit son remède habituel ; mais le malade, qui avait été guéri une première fois par Blégny, exige qu'on aille chercher ce dernier.

Blégny se rend à l'invitation, engage le patient à feindre de prendre le remède anglais et à mettre soigneusement de côté toutes les prises qui lui seront destinées.

En possession de la poudre, Blégny la soumet à l'examen de quelques-uns de *ses* académiciens, et il ne tarde pas à acquérir la conviction, qu'il y a identité parfaite entre le remède anglais et la poudre dont son gentilhomme lui a fait cadeau.

Il se rend compte alors que « le plus grand secret de la plupart des empiriques ne consiste que dans le déguisement des drogues qu'ils mettent en usage. »

***

Le remède ayant guéri le Dauphin (1), Louis XIV ordonnait d'en acheter le secret à Tabor.

(1) V. le *Journal de Dangeau*, à la date du 17 octobre 1687. La *Gazette* du 11 octobre, après avoir annoncé l'arrivée du roi à Fontainebleau (le 2 octobre) avec le Dauphin, ajoute : « Monseigneur le duc d'Anjou et Monseigneur le duc de Berry sont demeurés à Versailles. Ils sont entièrement guéris de la fièvre, dont ils avaient eu quelques accès. » On lit, d'autre part, dans le *Mercure galant* : « Les promptes et surprenantes guérisons que le *remède anglois* a causées ayant fait souhaiter aux plus habiles médecins d'en avoir la connoissance autrement que par conjecture, le sieur Philippe, qui demeuroit avec le médecin anglais, en découvrit le secret il y a plus d'un an à M. Daquin, premier médecin du Roi, et c'est de celui-là que

A son ordinaire, Mme de Sévigné est à l'avant-garde pour prôner le « remède de l'Anglais » ; elle écrit de Livry, 1er novembre 1679 :

Je parleroi à M. du Chesne de votre petit médecin, et nous lui ferons tuer quelques malades dans notre quartier, pour voir un peu comment il s'y prend : ce seroit dommage qu'il n'usât pas du privilège qu'il a de tuer impunément. Ce n'est pas que la saison ne soit contraire aux médecins. Le remède de l'Anglois, qui sera bientôt public, les rend fort méprisables avec leurs saignées et leurs médecines.

En 1685, alors que le crédit de l'empirique a considérablement baissé, elle ne désarme pas.

Aux Rochers, 8 juillet 1685.

Je serois surprise bien agréablement si les eaux de Vichy faisoient du bien à cent lieues de la grille : je crois que le chevalier en doute comme moi. Je voudrois être trompée, et que M. de Grignan s'en trouvât bien ; sa maigreur, sa langueur, sa colique, sa bile répandue et cette disposition de fièvre me donnent une véritable inquiétude : il n'a point assez pris de quinquina.

Monseigneur le Dauphin a pris pendant sa dernière maladie. il en a été tout à fait guéri ; et Sa Majesté ayant donné aussitôt après une pension au sieur Philippe, a voulu procurer à ses sujets l'avantage d'avoir ce remède pour trois pistoles. »

« Je puis vous dire, écrit Blégny, que cet auguste Monarque, qui par un amour paternel rend la condition de ses peuples si douce et si heureuse, vient de nous donner encore une nouvelle marque de sa bonté, ayant fait achepter le Fébrifuge du Médecin Anglois pour le rendre public. M. le premier Médecin, qui en est le dépositaire, le doit tenir secret pour des raisons particulières, mais après cela il en disposera, en sorte que chacun en pourra profiter. » Blégny, *loc. cit.*, p. 507. « Le Roi, convaincu de la bonté de ce remède, l'a acheté, et c'est un secret dont M. d'Aquin, premier médecin de Sa Majesté, est présentement possesseur. » *Mercure galant*, octobre 1679, p. 169.

En 1689, le 16 octobre, elle écrit encore des Rochers :

Quelle joie, ma chère enfant, que le quinquina ait fait ses miracles ordinaires ! Je vous avoue que je tremblois en ouvrant votre lettre, car tout est à craindre d'un tempérament comme celui de Monsieur le chevalier. Quel bonheur qu'un remède si chaud se soit accommodé avec la chaleur de son sang ! Vous avez grande raison de croire que je prenois un extrême intérêt à la suite de cette terrible maladie.

Enfin, le 1er décembre 1690, de Lambesc, elle fait savoir à Coulanges :

L'assemblée de nos petits états est finie ; nous sommes ici seuls, en attendant que M. de Grignan soit en état d'aller à Grignan, et puis, s'il se peut, à Paris. Il a été mené quatre ou cinq jours fort rudement de la colique et de la fièvre continue, avec deux redoublements par jour ; cette maladie alloit beau train, si elle n'avoit été arrêtée par les miracles ordinaires du quinquina ; mais n'oubliez pas qu'il a été aussi bon pour la colique que pour la fièvre.

Le sujet tient à cœur à la marquise, car elle mande de nouveau, peu de jours après, à sa fille, que les médecins sont fort décriés et fort méprisés à Paris :

Hormis, ajoute-t-elle, les trois ou quatre que connoissez, et qui conseillent l'Anglois, les autres l'ont en horreur. Cet Anglois vient de tirer de la mort le cardinal de Bellefonds. Je ne crois point que le premier médecin ait le vrai secret.

Parce qu'on vient de lire, on peut se rendre compte si la marquise était mal informée.

Mais elle n'a d'autre souci que de chanter victoire, toutes les fois que Talbot lui en fournit l'occasion. Ainsi le frère du comte de Suze, M. de Saint-Omer, « a été à l'extrémité et a reçu tous les sacrements ; il a opiniâtré de n'être point saigné, avec une grosse fièvre, une inflammation ; le médecin anglois le fit saigner par force ; jugez s'il en avoit besoin ; et ensuite, avec son remède, il l'a ressuscité, et dans trois jours il jouera à la fossette (1). »

Mais si M. de Saint-Omer est guéri avec le remède de l'Anglais, Mme la duchesse de Saint-Aignan en est morte : ce n'est pas précisément le système des compensations. Mme de Sévigné n'est pas embarrassée pour si peu ; ce dénouement, elle l'avait prévu ; pourquoi n'a-t-on donné le remède à la duchesse qu'à l'agonie (2) ?

Explication par trop commode et dont, à nouveau, elle usera pour La Rochefoucauld qui, en dépit de l'Anglais, était passé de vie à trépas.

Mais l'auteur des *Maximes* avait une maladie aggravée de tant de complications : une forte fièvre, de l'oppression, une goutte remontée. Que vouliez-vous qu'il fît ?... Qu'il mourût !

Le médecin anglais a cependant eu l'heureuse fortune de tirer *Monsieur le Prince* (3) d'affaire ; mais c'est le chant du cygne.

L'année 1680 ne s'est pas achevée que son renom

(1) Elle chantera les louanges de son médecin anglais jusqu'à son dernier souffle.

(2) Lettre du 24 janvier 1680.

(3) Bussy écrit à Mme de Scudéry, le 17 septembre 1680 : « On me mande que le médecin anglois a tiré Monsieur le Prince d'affaire. Mon fils m'a dit que Monsieur le Prince a reçu

de guérisseur est déjà fort entamé (1). Seule, la marquise reste à son poste, héroïque. Et s'il n'en reste qu'une... Le 29 septembre 1680, elle écrit des Rochers :

La fièvre du Chevalier n'a-t-elle pas été la plus désobligeante du monde ? J'ai senti le chagrin que vous en auriez. Il m'écrit qu'il sera bientôt en état de partir, et qu'il a été guéri, et Monsieur d'Evreux aussi, par notre Anglois ; son remède a fait des merveilles cette année ; M. de Lesdiguières en a été guéri comme par miracle, et mille autres.

Nouvelle lettre à Mme de Grignan, trois jours après :

J'ai bien senti, ma chère fille, le chagrin et le dérangement que vous feroit la maladie du chevalier ; je savois plus tôt que vous que sa fièvre diminuoit, et que l'Anglois le guérissoit, comme il a guéri tous ceux qui se sont adressés à lui : voici une grande année pour sa réputation (2).

Le thème prête au développement, car les lettres se succèdent à peu d'intervalle, et il n'y est guère question que du remède à la mode :

du roi, pendant son voyage, toutes sortes de bons traitements: il faut que son mal soit venu d'une autre cause. »

(1) Du marquis de Trichateau à Bussy :

« A Semur, ce 16 septembre 1680.

« La réputation du médecin anglois se gâte fort ; presque tous ses malades retombent ; le duc de Lesdiguières étoit assez malade le jour qu'on m'a écrit. » A quoi Bussy, toujours spirituel, répond, cinq jours plus tard : « Le médecin anglois est bien heureux de n'être décrié en France qu'après y avoir gagné cent mille francs. »

(2) Parmi les personnes guéries par le remède anglais, le *Mercure* d'octobre, qui parle longuement de ce remède (pp. 272 et suivantes), nomme Monsieur le Prince et Monsieur le Duc.

Aux Rochers, 6e octobre 1680.

La maladie de vos Grignans a été des plus communes sans aucun accident ; ils ont pris du remède de l'Anglois, comme si vous aviez été leur garde, ainsi que vous l'étiez du pauvre bon abbé ; le remède leur a fait des merveilles comme à lui : ils sont sans fièvre ; on me mande qu'ils songent à partir incessamment.

Trois jours après, nouvelle lettre :

Hélas ! ma chère enfant, vous aurez vu le lendemain que vos pauvres frères ne sont plus malades ; ils ont pris du remède anglois comme les autres, et comme les autres ils ont été guéris.

M. d'Hautefort est mort : voilà encore un cordon bleu qui fait place aux autres. Il n'a jamais voulu prendre du remède anglois, disant qu'il étoit trop cher ; on lui dit : « Monsieur, vous n'en donnerez que quarante pistoles » ; il dit en expirant : « C'est trop. »

Quand le Dauphin était tombé malade, Mme de Sévigné n'avait pas manqué une aussi belle occasion de faire l'éloge de son médecin anglais. Le 8 novembre 1689, elle écrivait à Mme de Grignan :

L'Anglois a promis au Roi sur sa tête, et très positivement, de guérir Monseigneur dans quatre jours, et de la fièvre, et du dévoiement, que s'il n'y réussit, je crois qu'on le jettera par les fenêtres ; mais si ses prophéties sont aussi véritables qu'elles l'ont été pour tous les malades qu'il a traités, je dirai qu'il lui faut un temple comme à Esculape. C'est dommage que Molière soit mort ; il feroit une scène merveilleuse de Daquin (1), qui

(1) « Daquin, dit Saint-Simon (t. I, p. 109), étoit grand courtisan, mais rêtre, avare, avide, et qui vouloit établir sa famille en toute façon » Renvoyé de la cour en 1693, par l'in-

est enragé de n'avoir pas le bon remède, et de tous les autres médecins, qui sont accablés par les expériences, par les succès, et par les prophéties comme divines de ce petit homme. Le Roi lui a fait composer son remède devant lui, et lui confie la santé de Monseigneur. Pour Madame la Dauphine, elle est déjà mieux ; et le comte de Gramont disoit hier au nez de Daquin :

Talbot est vainqueur du trépas (1) ;
Daquin ne lui résiste pas :
La Dauphine est convalescente :
Que chacun chante, etc.

On ne parle à la Cour que de cela.

L'engouement de la Cour fut si grand que la duchesse de Bouillon voulut faire célébrer le nouveau remède par la muse féconde de La Fontaine. La tâche était ingrate, et le fabuliste ne dut l'accepter qu'à regret. Néanmoins, à la sollicitation pressante de la duchesse, il composa, sur le quinquina, un poème en deux chants (2), qu'il dédia à sa bienfaitrice.

fluence de Mme de Maintenon, qui ne l'avait jamais aimé, il mourut à Vichy trois ans après. Il est dit, dans le *Mercure* d'octobre 1680 (pp. 272 et suivantes), que Daquin employait le remède anglais pour guérir les fièvres intermittentes ; que Fagon, premier médecin de la Reine, savait également le préparer, et que Le Bel, premier médecin de Madame, l'avait découvert de son côté, mais qu'il se servait d'eau et les autres de vin pour l'infuser. (*Lettres de Mme de Sévigné*, collection des Grands Ecrivains ; note du commentateur.)

(1) Parodie du chœur de la 1re scène du ve acte d'*Alceste*. Coulanges en avait fait d'autres parodies. (Voyez t. IV, pp. 175, 308 et 309, des *Lettres de Mme de Sévigné*, Grands Ecrivains.)

(2) *Poème du quinquina et autres ouvrages en vers de M. de La Fontaine* (in-12, Paris, 1682, pp. 51-55). Le volume fut achevé d'imprimer le 13 janvier 1682. Le *Poème du quinquina* fut ensuite réimprimé dans les *Œuvres de La Fontaine* (1726, in-4°, t. III, p. 403.)

« L'erreur fut complète et le poème est détestable, écrit le biographe du fabuliste (1) ; il est difficile de le lire jusqu'au bout, et c'est peut-être par cette raison que l'on n'a pas remarqué qu'il se termine par une fable fort bien faite, et qu'on aurait dû ajouter au recueil de La Fontaine, dans lequel on a placé deux ou trois compositions qui ne sont pas des fables et qui n'avaient jamais été insérées par lui dans celles qu'il a publiées. Cette nouvelle fable devait être intitulée : *Jupiter et les deux Tonneaux*... Si l'on ne connaissait l'histoire de cette écorce salutaire, que l'on nomme le quinquina, on aurait de la peine à comprendre comment une femme aimable, gaie et spirituelle, pouvait engager un poète, tel que La Fontaine, à s'occuper d'un pareil sujet ; mais les discussions des médecins sur ce fébrifuge avaient à cette époque attiré l'attention des gens du monde, qui, selon l'usage, prenaient parti pour ou contre, sans connaissance de cause.

C'est dans ces circonstances que Mme la duchesse de Bouillon, qui avait épousé avec chaleur la cause du quinquina, crut qu'un des moyens les plus efficaces d'en propager l'usage, était de faire célébrer ses vertus par la muse de La Fontaine, chérie du public, et devenue en quelque sorte populaire.

On voit que notre poète pressentait combien était ingrate la tâche qu'on lui imposait, et qu'il ne s'en acquittait qu'à regret et comme malgré lui.

Je ne voulois chanter que les héros d'Esope;
Pour eux seuls en mes vers j'invoquois Calliope,

(1) WALCKENAER, *Histoire de La Fontaine*.

Même j'allois cesser, et regardois le port.
La raison me disoit que mes mains étoient lasses,
Mais un ordre est venu plus puissant et plus fort
Que la raison ; cet ordre accompagné de grâces,
Ne laissant rien de libre au cœur ni dans l'esprit,
M'a fait passer le but que je m'étois prescrit.
Vous vous reconnoissez à ces traits, Uranie ;
C'est pour vous obéir, et non pas pour mon choix,
Qu'à des sujets profonds j'occupe mon génie,
Disciple de Lucrèce une seconde fois.

Par ce dernier vers, La Fontaine fait allusion au discours sur l'âme des bêtes, adressé à Mme de la Sablière, et inséré dans ses fables. »

***

Il est toutefois, un passage du poëme du *Quinquina*, qui mérite d'être remarqué, parce qu'il nous prouve que La Fontaine, reconnaissant envers ses bienfaiteurs, était juste même envers ceux dont il n'avait pas à se louer.

Colbert, qui n'avait jamais pu oublier que La Fontaine était l'ami et le panégyriste de Foucquet, ne l'avait point compris au nombre des gens de lettres auxquels il fit distribuer, de la part du roi, des gratifications et des pensions. La Fontaine, qui, dans ce poëme, avait célébré la guérison du ministre, comme un exemple connu et remarquable des effets du remède qu'il préconisait, n'en saisit pas moins cette occasion de le louer des encouragements qu'il donnait aux lettres.

D'autres que moi diront ton rôle et ta conduite,
Monument éternel aux ministres suivants ;
Ce sujet est trop vaste et ma muse est réduite
A dire les faveurs que tu fais aux savants.

Malgré la médiocrité du poëme du *Quinquina*, et celle de l'opéra de *Daphné*, le volume qui contenait ces deux ouvrages eut du succès, parce que l'auteur y joignit son charmant conte de *Belphégor*, qui n'avoit pas encore paru (1), et celui de la *Matrone d'Ephèse*, qui semble avoir été imprimé séparément, en 1664, mais que La Fontaine, pour une raison que nous ignorons, n'avait pas fait réimprimer, dans aucun des recueils de contes qu'il avait publiés pendant ce long intervalle de temps. C'est peut-être grâce à cette circonstance que la réputation de La Fontaine n'eut pas trop à souffrir de cette erreur, ou plutôt de cette complaisance.

L'on peut encore dire, à la décharge du fabuliste, qu'il ne fut pas le seul à versifier les vertus du quinquina (2). L'abbé Genest, protégé par le duc de Nevers, auteur des *Divertissements de Sceaux*, en compagnie de Malezieux, composa, lui aussi, une ode (3),

(1) Ce *Conte de Belphégor* était très connu en France, par la traduction en prose qu'en avait faite, d'après Machiavel, M. Lefèvre, père de la célèbre Mme Dacier, qui avait beaucoup de prétentions au bel-esprit. Cette traduction est imprimée dans un volume intitulé : *Les Vies des Poëtes grecs*, en abrégé, par Lefèvre (in-12, Paris, 1665, pp. 1-28 de la seconde pagination).

(2) Voir l'Appendice.

(3) Voir dans ses œuvres : *Sur le Quinquina*, « Ode à M. Fagon après la maladie du roy, en l'année 1692. » Il y a quelques années à peine, le même sujet a tenté un poète... d'officine ; voici comment s'exprimait ce disciple de Galien et d'Apollon :

L'an mil six cent et trente, un comte *del Cinchon*,
Des fièvres de sa femme obtint la guérison
Au pays du Pérou, pour lors sous sa puissance.
Dix ans après, l'Espagne en reçut connaissance.
Les Jésuites partout répandirent le bois.
Le remède guérit les manants et les rois.
Le Roi-Soleil l'acquit à bien notable somme.
De certain pharmacien qui devint un grand homme,
Guérissant, grâce à lui, Charles, roi des Anglais,
Puis le dauphin de France et quelques grands Français. Etc., etc.

en quatorze stances, sur le même sujet ; mais il avait pour lui l'à-propos de la circonstance et un but de flatterie intéressé.

***

L'écorce du Pérou eut pendant longtemps ses partisans et ses détracteurs, aussi fanatiques dans un camp que dans l'autre.

Les médecins qui soignaient Bossuet avaient réussi, grâce au quinquina, à le guérir d'une fièvre intermittente grave (1) : ce fut, dès lors, à qui le prônerait.

Environ un demi siècle plus tard, la Faculté professait un avis différent. L'enthousiasme des premiers moments avait fait place à une circonspection prudente.

Une occasion se présenta, en 1773, dans l'entourage du duc de Choiseul (2), de juger des bons effets du fameux fébrifuge.

L'abbé Barthélemy et M. de Beauveau ayant été pris de la fièvre, on se demanda s'il fallait recourir au quinquina.

D'où vient que l'abbé ne prend pas de quinquina ? écrivait Mme du Deffand à Mme de Choiseul. Ce remède est donc devenu de la vieille médecine ? On l'interdit aussi à M. de Beauveau. On lui donne des apozèmes, des pilules de rhubarbe, et sa fièvre ne finit point ; il eut hier son neuvième accès. La mode a banni le quinquina, a-t-elle raison ? Je ne crois pas.

---

(1) *Bossuet, précepteur du Dauphin et évêque à la Cour,* par A. Floquet. Paris, 1864.

(2) *Madame de Choiseul et son temps,* par J.-M. Grasset.

A quelques jours de là, Mme de Choiseul lui répondait :

L'abbé a eu aujourd'hui son quinzième accès. On se détermine, enfin, à lui faire prendre du quinquina purgatif, et j'en suis fort aise. Il paraît que l'on a pris aussi le même parti pour M. de Beauveau, ce que je crois très bien fait.

Enfin, dans une dernière lettre, en réponse à l'abbé Barthélemy, Mme du Deffand célèbre ce qu'elle appelle *le triomphe du quinquina*, et reproche, comme *une grande bêtise*, à son docteur, d'avoir tant tardé à le lui donner.

Nous ne poursuivrons pas plus avant l'histoire des vicissitudes de l'héroïque panacée ; nous dirons seulement que, malgré de partielles éclipses, sa vogue a été durable. Il n'a fallu rien moins que la découverte du précieux alcaloïde qu'on en a retiré, pour en restreindre l'emploi.

APPENDICE

I

Paul Lacroix (le bibliophile Jacob), a recueilli, dans les œuvres inédites de La Fontaine (Paris, 1863), les vers ci-dessous, qui n'ajouteront rien à la gloire du Bonhomme :

Vers à la louange du chevalier Talbor, médecin anglois.

1860

Sur l'air d'*Amisodar:*

Quel spectacle charmant pour un pauvre *fiévreux*,
Alors qu'il voit Talbor accourir à son aide,
Qui dit, lui présentant de son divin remède :
« Ce n'est rien, tenez-vous joyeux;
Laissez-là le séné, la rhubarbe et la casse;
Buvez du vin à pleine tasse,
Nourrissez-vous de bons morceaux ;
Chassez les médecins, ce sont tous des bourreaux ! »

Sur l'air : *Quand on obtient ce qu'on aime,*
N'importe à quel prix.

Talbor, on te doit un buste !
Dans Paris, par tous les endroits,
Les peuples, tout d'une voix,
Disent que rien n'est plus juste,
Puisque les médecins par toi sont aux abois.
Talbor, etc.

Sur le même air :

Çà, qu'on dresse une potence,
Pour pendre tous les médecins !
Ce sont de vrais assassins
Et qui n'ont d'autre science,
Que de faire des veuves et des orphelins.
Çà, qu'on dresse, etc.

Sur l'air de *Joconde.*

Les médecins sont aux abois,
Et ne savent que dire :
Le nouvel Esculape anglois
Est venu les détruire.
Purger, lavementer, saigner
Et prêcher l'abstinence,
C'est ce que savent ordonner,
Les médecins de France.

Sur l'air : *Amis, ne passons par Créteil.*

Talbor sera mon médecin,
Puisqu'il veut qu'on boive du vin.
Peste soit de ces ânes,
Qui nous font crever à la fin,
Boursouflés de tisanes !

Sur l'air : *Alceste est vainqueur du trépas.*

Médecins, vous êtes perdus :
Talbor vous a tous confondus,
Que de mules vont être en vente !
Que chacun chante, etc.

Curés, crieurs et fossoyeurs,
Allez chercher pratique ailleurs ;
Aux médecins vous faisiez rente !
Que chacun chante, etc.

Les Enfants Rouges et Bleus
N'ont plus qu'à demeurer chez eux ;
Car la mort n'est plus si fréquente,
Que chacun chante, etc.

O vous, inspecteurs de bassins,
Ah ! que je vous plains, médecins !
En tous lieux Talbor vous supplante.
Que chacun chante, etc.

Médecins, qui par vos poisons
Désolez toutes les maisons,
Vous irez à la Chambre Ardente !
Que chacun chante, etc.

II

On sait que Louis XIV et, après lui, Louis XV, firent faire, à différentes reprises, des distributions des médicaments qu'ils jugeaient utiles au peuple.

J. Goulin (*Mémoires littéraires et critiques pour servir à l'histoire de la médecine*, 1767) a donné le texte de l'ordonnance du roi, qui prescrit « ce qui sera observé relativement à l'acquisition que Sa Majesté jugeroit à propos de faire, de la composition et préparation de certains remèdes particuliers. » Parmi ceux-là fut le quinquina.

Napoléon Ier suivit la tradition, et le quinquina fut au nombre des médicaments que consacra la faveur impériale. Voici en quels termes le maire de Grenoble annonçait à ses administrés le nouveau bienfait de Sa Majesté l'Empereur et Roi :

Le maire de la ville de Grenoble s'empresse d'annoncer aux habitants de cette commune un nouveau trait de la bienfaisance

paternelle dont Sa Majesté l'Empereur et Roi vient de les honorer.

Son attention et ses soins paternels, constamment occupés de la gloire et de la prospérité de l'Empire, embrassant tout ce qui tient au bonheur et à l'avantage de ses sujets, se sont portés sur les moyens de leur assurer des secours nécessaires à leur santé et de leur procurer abondamment le spécifique le plus précieux dont les circonstances les avaient privés, contre des maladies graves qui renouvellent chaque année leurs ravages dans la plupart de nos provinces.

La lettre suivante, que M. le maire vient de recevoir de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, nous dispense de toute réflexion. Un bienfait si utile et si important, sans ajouter à notre reconnaissance, à notre zèle et à notre dévouement, ne peut que les entretenir.

RENAULDON, maire.

Copie de la lettre de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire :

A Monsieur le Maire de Grenoble.

Paris, le 3 janvier 1809.

Monsieur le maire, je m'empresse de vous informer que Sa Majesté a ordonné la distribution de 150 quintaux kilogr^es^ de quinquina à ses quarante-deux bonnes villes, et que la vôtre est comprise dans ce bienfait pour 150 kilog. (environ) ou 300 livres.

Il m'est agréable d'avoir à vous annoncer que la volonté de Sa Majesté est que les maires et adjoints, les membres des conseils municipaux et les citoyens des quarante-deux bonnes villes qui ont part à cette distribution, voient dans ce souvenir un témoignage de la satisfaction et de l'amour que leur porte le Souverain.

Vous employerez les moyens nécessaires pour donner à cet acte, d'une bienfaisance si attentive et si touchante, la publicité convenable ; chacun, dans de pareils soins, reconnaîtra la sollicitude d'un père pour son heureuse famille.

Je vous adresserai ultérieurement une instruction sur le

mode qu'il conviendra de suivre pour la distribution et l'emploi du *quinquina*.

Recevez, monsieur le maire, l'assurance de ma sincère amitié.

Signé : CRETET.

Malheureusement, ajoute le Dr BORDIER (1), à qui nous devons ces intéressantes particularités, l'impartiale histoire a le regret de rapprocher de cette assez plate effusion, le rapport beaucoup moins enthousiaste des spécialistes chargés de recevoir le précieux cadeau. Voici le procès-verbal de l'ouverture des caisses et de leur vérification, à la date du 16 août 1810 :

Du 16 août mil huit cent dix, M. le maire de Grenoble ayant fait appeler auprès de lui MM. GACON, docteur en médecine, Étienne BRETON et Joseph-Amédée PLANA, tous deux pharmaciens jurés de la ville de Grenoble, afin de procéder à l'ouverture et à l'examen de quatre colis, soit deux caisses et deux surons de kina ; les susdits experts ont procédé en faisant ouvrir devant eux d'abord le suron n° 47. Ils ont trouvé qu'il contenait du quina jaune, *loxa peruviana*, de très médiocre qualité.

Successivement, on a ouvert le suron numéroté 108, contenant également du kina jaune, *jaune Calissaya* ; ce kina était d'une qualité inférieure au précédent. De suite on a ouvert la caisse cotée 312, contenant du kina tirant sur le rouge à la partie extérieure, d'un jaune gris à la partie intérieure de chaque écorce, connu, dans l'envoi, sous le nom de *kina nova*. Ce kina, légèrement amer, est d'une qualité bien inférieure au kina rouge du commerce ; enfin le quatrième colis, sous le numéro 313, contient un mélange de kina gris et de kina rouge pâle, étiqueté, dans la lettre d'envoi, *rouge peruviana*. Dans cette caisse, on a trouvé quelques écorces qui avaient encore le byssus, mais en petite quantité ; le reste était privé non seulement de byssus,

(1) *La Médecine à Grenoble.*

mais presque de l'écorce extérieure, présentant, dans la cassure, toutes les marques de la vétusté, soit par la poussière qu'il répandait en le cassant, soit par le défaut du coup d'œil résineux qu'il doit présenter lorsqu'il est frais.

« En général, les pharmaciens susdits pensent que ce kina peut être utile, étant employé en décoction sur les parties externes du corps, soit pour prévenir et arrêter les progrès de la gangrène; mais ils n'oseraient, dans leurs pharmacies, l'administrer intérieurement pour guérir les fièvres intermittentes et surtout la fièvre pernicieuse.

Fait à Grenoble, les jour, mois et an que dessus.

« *Signé* : Gagon, Plana, Breton,
Renauldon, maire. »

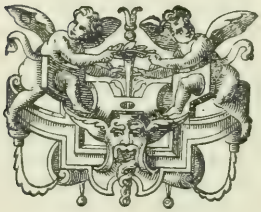

VII

L'Ipécacuanha

En 1672, un médecin, du nom de Le Gras, revenant pour la troisième fois d'Amérique, faisait connaître en France l'ipécacuanha. Dès son arrivée à Paris, il en apportait au cours de chimie de Lemery (1) et chez le médecin de Condé, l'abbé Bourdelot, qui recevait chez lui l'élite de la société du temps.

Ce ne fut, dans le principe, qu'un objet de curiosité. On ignorait les vertus de cette racine biscornue, qui semblait bonne tout au plus à être conservée dans les droguiers. Il y avait pourtant un quart de siècle (en 1648) que Guillaume Pison et Marcgraff, deux explorateurs scientifiques, avaient constaté, en parcourant le Brésil, tout le parti que tiraient les in-

(1) Lemery, *Dictionnaire universel des Drogues simples* (1759), p. 456.

digènes de cette plante, qu'ils employaient communément comme remède populaire contre le flux de ventre (1).

Il est probable que, dans ce pays, l'ipécacuanha était depuis longtemps déjà mis en usage, quand les botanistes voyageurs, dont nous avons dit les noms, en donnèrent la description ; et ce qui nous permet de l'affimer presque, c'est que, dans une histoire du Brésil, écrite par un moine portugais, qui y avait résidé de 1570 à 1600 (2), il est fait mention de trois remèdes contre le flux de sang, dont l'un est nommé *igpecaya pigaya* : le pigaya est, à coup sûr, un très proche parent de notre ipécacuanha (3).

De 1686 (4) date la vogue du remède dont les propriétés n'avaient même pas été soupçonnées de ceux qui l'avaient découvert. Comme toujours, ce fut une circonstance fortuite qui lança le nouveau médicament.

(1) Sprengel, *Histoire de la médecine*, t. V, p. 468 ; Mérat et De Lens, *Dictionnaire universel de mat. méd.*, t. III, p. 639.

(2) Hanbury et Fluckiger, *Histoire des drogues d'origine végétale*, t. I, p. 642.

(3) « Les aborigènes du Brésil prétendent que la vertu vomitive de l'Ipéca a été révélée à leurs ancêtres par un chien sauvage nommé Guara ; cet animal, quand il avait bu en excès l'eau saumâtre ou impure des lagunes ou des rivières, mâchait les racines d'ipécacuanha, qui lui faisaient vomir cette eau et lui rendaient la santé. » Em. Le Maout, *Botanique ;* cité par Coulon, *Curiosités de l'histoire des remèdes*, p. 137 ; v. également Mérat et De Lens, t. III, pp. 638 et suiv.

(4) D'après Bouchardat, art. *Ipéca* de son *Manuel de matière médicale et thérapeutique*, Paris, 1864, t. I, p. 701, le secret acheté par le roi fut publié en 1690. La date de 1696, que donne Rabuteau, comme étant celle de l'introduction de la poudre d'ipéca en France par Grenier, est donc inexacte ; à moins qu'il n'y ait une faute d'impression et que Rabuteau ait voulu dire 1686, au lieu de 1696.

***

Un marchand de Paris, nommé Grenier, d'autres disent Garnier, avait reçu directement du Brésil une certaine quantité de racine d'ipécacuanha, qu'on lui avait vantée comme souveraine contre la dyssenterie. Grenier eut occasion d'expérimenter le remède sur lui-même et, enchanté du résultat, il en vanta les effets à son médecin, Aforti. Celui-ci ne prêta qu'une oreille distraite au récit de son client ; d'autant que Grenier proposait à son médecin, pour tous honoraires, cinq ou six livres de la racine du Brésil (1). Aforti préféra des louis d'or, « dont il connaissait parfaitement la vertu spécifique contre cette maudite peste de pauvreté, qui désole les familles à Paris et ailleurs. »

Mieux avisé se montra un confrère d'Aforti, jeune médecin arrivé depuis peu de Hollande, qui végétait à Paris misérablement, en quête de clientèle.

Helvétius, « avec toute sa vigilance et tous ses soins, ne gagnait pas de quoi vivre. » Il commençait à perdre courage, quand le hasard le fit se rencontrer avec Aforti. Celui-ci lui conta son aventure avec le marchand de drogues.

Le propos ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd. Helvétius courut chez le dépositaire de la plante exotique, s'en fit remettre un échantillon et se mit en devoir d'expérimenter la drogue, sur le pre-

(1) Vigneul-Marville, *Mélanges d'histoire et de littérature ;* Rotterdam, 1700, t. I, pp. 44 et suiv.

mier malade atteint de flux de sang qui lui tomba sous la main.

Il renouvela plusieurs fois l'expérience, et quand enfin il se crut assuré du succès, il fit afficher dans Paris, que « le médecin hollandois, après une longue recherche et de profondes méditations, aiant enfin trouvé le véritable spécifique pour la guérison du flux de sang et la manière de le préparer, ce qui est de la dernière importance, avertit le public qu'il demeure en telle rue, telle maison, telle enseigne, et qu'il donnera son remède à prix raisonnable. »

Chacun lut l'affiche, et il ne fut plus parlé que du médecin hollandais et de son spécifique.

***

Le bruit de la nouvelle découverte se répandit en tous lieux et ne tarda pas à arriver aux oreilles du roi. Sa Majesté consulta aussitôt son premier médecin, d'Aquin, qui, selon la louable coutume, traita d'imposteur et de charlatan l'inventeur du nouveau remède.

Helvétius se défendit avec énergie contre ces insinuations et alla jusqu'à souhaiter à son contradicteur un flux de sang, « pour avoir occasion de faire sur lui une heureuse expérience (1). » D'Aquin n'eut garde de donner au jeune téméraire cette satisfaction.

Cependant Colbert prit Helvétius sous sa protection et quand le Dauphin, fils de Louis XIV, fut

(1) Vigneul-Marville, *loc. cit.*

attaqué de dyssenterie, on appela le médecin hollandais, conjointement avec les archiâtres, en consultation. Le médicament ayant réussi, force fut de reconnaître son efficacité.

Le roi accorda, dès ce moment, à Helvétius, le privilège exclusif de débiter l'ipécacuanha, en attendant qu'il lui conférât toutes les charges et dignités que son ambition avait convoitées.

Ce fut à qui, parmi les personnages de la cour, s'emploierait à faire valoir le remède aux yeux du souverain.

Le père La Chaise, le fameux Jésuite, ayant obtenu d'Helvétius qu'il fit connaître, sous la promesse du secret, ses remèdes au père Beize, qui allait en mission, les effets de ces remèdes, et surtout ceux de l'ipécacuanha parurent si surprenants, que le confesseur du roi se crut tenu de lui en parler (1). Il prêchait un converti, mais ce fut une occasion pour le monarque de combler Helvétius de grâces et de faveurs nouvelles.

Le petit médecin de Hollande, qui avait eu des débuts si humbles, fut revêtu successivement des titres d'écuyer, de conseiller de S. M. T. C., de médecin inspecteur général des hôpitaux de la Flandre française, enfin de médecin du duc d'Orléans, régent du royaume (2).

(1) Dezeimeris, *Dictionnaire historique de la médecine*, t. III, p. 104.

(2) Helvétius avait obtenu, le 19 juillet 1688, des lettres patentes, « qui lui permettaient de débiter pendant quatre ans « nées un spécifique pour guérir immanquablement et sans « retour le flux du ventre et la dyssenterie. » (Donné à Versailles, le 19 juillet 1688. Signé : Louis). Cité par H. Mollière, *Un mot d'historique sur l'Ipéca* ; br. in-8.

Quand il vit le profit qu'Helvétius tirait de son remède, le droguiste Grenier éleva la prétention de partager au moins les bénéfices matériels avec son associé de la première heure. Il revendiqua une partie de la somme accordée par le roi, disant, avec quelque apparence de justice, qu'il était, à proprement parler, l'inventeur du médicament. Il oubliait le sage précepte de l'Ecriture : *Sic vos non vobis...* Sa plainte, portée devant le tribunal du Châtelet, fut déclarée non recevable (1), et Helvétius continua à triompher.

***

Pour nous renseigner sur la vogue dont jouit le médecin exotique, nous n'avons qu'à ouvrir la correspondance de Mme de Sévigné : c'est un filon inépuisable.

La chère marquise, quoique bien crédule, ne se presse pas de recourir, pour elle-même, aux bons offices d'Helvétius ; mais il en est, dans son entourage direct, qui y mettent plus d'empressement. Mme de Coulanges, notamment, consulte à tout propos son médecin hollandais, dont elle recueille les avis comme ceux d'un oracle (2). Il est vrai que Mme de Coulanges court d'empirique en empirique, comme une personne égarée qui cherche le bon chemin et qui ne peut le trouver (3).

(1) Grenier, employé comme simple commissionnaire, osa prétendre que c'était à lui qu'on était redevable du nouveau remède. Il intenta un procès à Helvétius et fut condamné au Châtelet et au Parlement de Paris par deux jugements extraordinaires. (*Biog. universelle de Michaud,* art. HELVÉTIUS.)

(2) *Lettres de Mme de Sévigné,* Hachette, t. X, p. 326.

(3) *Id.*, p. 259.

Un jour, elle consulte Helvétius qui la tire d'affaire avec son extrait d'absinthe (1) ; un autre jour, elle s'adresse à Carette, qui pendant neuf mois lui administre de ses gouttes, et ne parvient qu'à lui donner une seconde maladie (2).

Ce Carette était un charlatan italien, comme il en bullulait à Paris, qui spéculait sur la crédulité des belles dames et des beaux seigneurs de la capitale.

Mme de Coulanges a vite fait de s'en séparer, pour revenir à Helvétius. Ce dernier, en même temps que sa préparation d'absinthe, lui prescrit des eaux de Forges, dont elle se trouve à merveille. Elle engraisse, elle mange du fruit, elle dîne, elle soupe, en un mot elle n'est plus la même personne qu'elle était il y a deux mois. Elle peut faire excès de café : sa petite absinthe est le remède à tous ses maux (3).

Elle est si fière de son médecin hollandais, qu'elle le recommande à Mme de Sévigné, pour sa fille.

Songez, lui écrit-elle, que notre oracle Helvétius a sauvé la vie à la pauvre *Tourte* (Mlle de Montgeron) ; il a un remède sûr pour arrêter le sang, de quelque côté qu'il vienne ; c'est un très joli homme et très sage ; sa physionomie ne promet pas tant de sagesse, car il ressemble à Dupré comme deux gouttes d'eau (4).

Nous ne savons rien de ce Dupré, mais nous conjecturons, d'après ce qu'en dit Mme de Coulanges, que c'était un miroir à... belles filles.

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. X, p. 262.
(2) *Id.*, p. 319.
(3) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. X, p. 320.
(4) *Id.*, p. 328.

***

Avec de tels avantages, Helvétius ne pouvait manquer de réussir ; de fait, il fut couru comme un acteur ou un prédicateur à la mode.

Mme de Lesdiguière, malade, ne veut voir aucun autre médecin qu'un méchant Suisse qui a tué le duc de Chaulnes ; Mme de Villeroi l'apprend : d'autorité, elle lui mène Helvétius. Après examen, Helvétius conclut que Mme de Lesdiguière n'est pas en état de prendre son remède. Il croit avoir des indices certains qu'elle a un abcès ; il craint la gangrène. Il lui fait prendre des lavements d'herbes vulnéraires, avec de l'eau d'arquebusade ; elle en est à rendre du pus. On espère qu'elle reviendra de cette maladie, mais on ne la croit pas hors de péril. Et cependant, elle guérit. C'est un nouveau triomphe pour le médecin hollandais.

Autre cure à enregistrer à l'actif d'Helvétius, et qui lui fait d'autant plus honneur qu'il a eu à lutter avec toute la Faculté. Le maréchal de Villars, le héros de Denain, va lui-même nous conter dans quelles circonstances il prit le remède d'Helvétius.

Le maréchal de Villars (nous faisons, en passant, observer que le marquis parle toujours de lui-même à la troisième personne), voyant que la guerre commençait à devenir vive, continua sa route avec toute la diligence possible. Mais la fatigue d'un voyage de près de 1.500 lieues en poste, l'extrême chaleur de la saison, le défaut de sommeil, un peu de chagrin joint à tout cela, altérèrent sa santé. En traversant la Savoye, il se trouva attaqué d'une dyssenterie fort violente, malgré laquelle il arriva à cheval à Turin, dans un danger évident pour sa vie.

A peine fût-il arrivé dans la principale hôtellerie, que beaucoup d'honnêtes gens le vinrent voir, et que le marquis de Prie, revenu depuis peu de jours de son ambassade de Vienne, le mena loger dans son palais. C'était un grand soulagement pour un homme dangereusement malade, de sortir d'un cabaret pour aller dans une maison belle et tranquille à portée de tous les secours. Mmes Royales l'envoyèrent visiter sur le champ par leurs médecins, et tous de concert empêchèrent qu'il ne prit du remède d'Helvétius, qu'il avait apporté avec lui de Paris. Leur raison était que sa dyssenterie n'était point causée par les fruits, ni par aucune indigestion, mais qu'elle venait d'un sang échauffé par excès de fatigue. Ils représentaient de plus que ce remède n'avait point réussi dans l'armée d'Italie, où il y avait eu beaucoup de dyssenterie, et citèrent par exemple que le chevalier de Tessé était mort après en avoir pris.

Cette contestation des médecins dura deux jours, pendant lesquels le maréchal de Villars s'affaiblissait de plus en plus. Le troisième, malgré tous les raisonnements que les médecins ont coutume de faire pour combattre les remèdes qu'ils n'ordonnent pas eux-mêmes, le maréchal de Villars prit celui d'Helvétius. L'effet en fut prompt et si heureux, qu'il le guérit presque dans le moment... (1).

De temps en temps, Helvétius avait bien quelque déconvenue, mais quel docteur, même le plus diplômé, n'a pas ses « mauvais cas ? » Quoiqu'en dise le proverbe, tout mauvais cas n'est pas niable ; des témoignages sont là qu'on ne peut révoquer en doute. Lisez plutôt ce fragment de la correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy, à son ami Corbinelli :

A Coligny, ce 17 septembre 1688.

Vous me préparâtes à la mort de M. de Vardes, monsieur, quand vous me mandâtes qu'il avoit une fièvre lente. Je ne

(1) *Mémoires du maréchal de Villars*, publiés, d'après le manuscrit original, par la *Société de l'histoire de France*, (éditeur : M. le marquis de Vogüé, membre de l'Institut), t. II, p. 5.

pensois pourtant pas que cela allât si vite. Cet évènement ne fait pas honneur au médecin hollandois, car ce n'étoit pas un mal extraordinaire... (1).

Quelques insuccès comme celui-là, et notre empirique subira le sort de ceux qui méconnaissent les droits de la sacro-sainte Faculté, *saluberrimæ Facultatis*. Les médecins du roi l'ont, du reste, déjà pris en grippe, et, en dépit de leur maladresse, ils jouissent encore de quelque crédit.

Si vous voulez savoir quelle opinion on a d'Helvétius à la Cour, écoutez Saint-Simon qui, à son ordinaire, grave à l'eau-forte ce portrait du médecin à la mode :

C'était un gros Hollandais qui, pour n'avoir pas pris les degrés de la médecine, était l'aversion des médecins, et, en particulier, l'horreur de Fagon, dont le crédit étoit extrême auprès du roi et la tyrannie pareille sur la médecine et sur ceux qui avoient le malheur d'en avoir besoin. Cela s'appeloit donc un empirique dans leur langage qui ne méritoit que mépris et persécution et qui attiroit la disgrâce, la colère et les mauvais offices de Fagon sur qui s'en servoit.

Il y avoit pourtant longtemps qu'Helvétius étoit à Paris, guérissant beaucoup de gens rebutés ou abandonnés des médecins et surtout des pauvres, qu'il traitoit avec une grande charité. Il en recevoit tous les jours chez lui, à heure fixée, tant qu'il en vouloit venir à qui il fournissoit les remèdes et souvent la nourriture. Il excelloit particulièrement aux dévoiements invétérés et aux dyssenteries.

C'est à lui qu'on est redevable de l'usage et de la préparation de l'ipécacuanha pour les divers genres de ces maladies et le discernement encore de celles où ce spécifique n'est pas à temps ou même n'est point propre.

---

(1) *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, t. IV, p. 158.

C'est ce qui donna la vogue à Helvétius, qui d'ailleurs étoit n bon et honnête homme, homme de bien, droit et de bonne oi. Il étoit excellent encore pour les petites véroles et autres naladies de venin, d'ailleurs médiocre médecin.

In cauda venenum... Il faut toujours que le caus-ique duc laisse échapper quelque trait de malignité ; nais, au demeurant, comme le peintre ne flatte gé-néralement pas ses modèles, nous pouvons prendre cte des éloges qu'il leur décerne.

Helvétius n'est pas trop mal partagé sous ce rap-port : il nous est présenté comme un philanthrope, prodiguant aux pauvres soins et remèdes, et ne ré-clamant d'eux que la seule monnaie dont ils disposent t dont néanmoins ils se montrent si souvent avares : a reconnaissance.

Nous devons pourtant mettre une sourdine à ces loges : une large gratification, prise sur la cassette oyale, et la dîme qu'il prélevait sur ses clients iches permettaient à Helvétius ces libéralités (1).

A cette époque, le gouvernement ne pactisait pas suffisamment avec la médecine officielle, pour s'op-poser à toutes les améliorations qui pouvaient résul-er, pour la santé publique, des tentatives des empi-iques ; il patronnait et encourageait même leurs expériences. Helvétius avait été autorisé à expéri-menter, à l'Hôtel-Dieu, son remède contre le flux de sang (2).

(1) « Il se trouve, à l'âge de trente-deux ans, avoir gagné cent-mille écus à la barbe du bon M. Aforti et des plus habiles médecins de notre salutaire Faculté. » VIGNEUL-MARVILLE, *loc. cit.*, t. I, p. 47.

(2) *Correspondance administrative de Louis XIV*, t. IV, p. 609, et *Notes pour servir à l'histoire de l'Hôtel-Dieu*, par BRIÈLE, p. 31.

Les expériences ayant réussi, le roi lui fit acheter son secret, moyennant trois mille livres, et, par ordre de Sa Majesté, une distribution des « remèdes de M. Helvétius » fut faite, tous les ans, aux pauvres de la province.

La lettre suivante, inédite (1), adressée par Machault à un M. Pallu, ne laisse subsister aucun doute à cet égard :

A Versailles, 1er mars 1749.

Monsieur,

Le roy étant informé des avantages que procurent chaque année dans les provinces les remèdes de M. Helvétius, Sa Majesté a jugé à propos de continuer d'en faire distribuer cette année : ainsy vous recevrés dans peu une caisse contenant, comme les années précédentes, douze boites de même grandeur pour être envoyées dans autant de subdélégations ou élections en recommandant que ces remèdes soient distribués avec soin et exactitude aux pauvres malades de la campagne, soit par les sœurs grises, où il y en a d'établies, soit par les curés ou autres personnes intelligentes et charitables.

Il y a une treizième boite plus grande que les douze autres, elle contient des remèdes différents propres à des maladies extraordinaires et peu communes ; vous pourrés en commettre la distribution à quelque personne prudente quand le besoin s'en présentera.

Je vous prie de m'accuser la réception de ces remèdes, qui sont accompagnés de mémoires instructifs et de balances, et de m'envoyer l'état des personnes que vous aurez chargées de leur distribution et de m'informer avec le plus de détails qu'il sera possible, du succès qu'ils auront dans le courant de cette année.

Comme plusieurs de MM. les Intendants font des représentations tendantes à faire faire des changements, soit en diminuant, soit en retranchant certains remèdes, pour en augmenter d'au-

(1) Collection Noël Charavay.

es suivant l'usage plus ou moins fréquent et utile qui s'en fait ans leurs départements, je vous prie de me marquer si vous rés de ces changements à proposer, en quoy ils consisteraient, in que vous fixant sur la nature et la quantité de chacun de ux que vous penserés convenir le mieux pour votre départeent, je puisse faire des dispositions à cet effet pour l'année rochaine; mais comme M. Helvétius est obligé de faire comencer dans peu de temps les répartitions de ces remèdes, il t nécessaire que vous m'envoyiés incessamment vos observaons sur cet article, afin que la composition de ces remèdes ne oit point retardée, car cela retarderait nécessairement aussi envoy de l'année prochaine, ce qu'il est essentiel d'éviter.

Je suis, monsieur, votre très humble et très affectionné serteur.

MACHAUT.

On doit rendre à Louis XV cette justice, qu'il emloyait tous ses efforts à vulgariser les médicaments ont l'utilité lui est démontrée. Il faisait rechercher ous les remèdes secrets qui étaient alors le fond resque exclusif de la médecine, et, quel qu'en fût le rix, il les faisait acheter, contrôler par son premier nédecin et les rendait publics.

Il faisait plus, comme nous venons de le voir : il rélevait chaque année une certaine somme sur sa assette, pour que les remèdes reconnus les plus fficaces fussent distribués gratuitement ou à prix éduits aux pauvres du royaume (1). C'est Chomel, le oyen de ses médecins, et dont le fils eut, sous ouis XV, la survivance de cette charge charitable, ui préparait la plus grande partie de ces remèdes ratuits (2).

(1) Ed. FOURNIER, *Vieux-Neuf*, t. II, p. 390.
(2) *Remèdes du Roy pour les pauvres des provinces.* Mé-

***

Au moins pour l'ipéca, Louis XV n'avait pas eu la main malheureuse. Il nous est resté, de la pratique d'Helvétius, une poudre vomitive qui porte son nom et que l'on a conservé dans quelques pharmacopées (1).

Mais nous avons conservé surtout la racine d'ipéca, la poudre et le sirop d'ipécacuanha, dont les propriétés émétiques et purgatives sont encore si souvent et si heureusement mises à profit. Les doses du médicament ont seulement varié ; peut-être cela

moire avec ces mots de la main du duc d'Orléans, régent : Accordé à Couturier, 10 mai 1716, 1 gr. p. in-fol.

« On distribue depuis plus de 30 ans par ordre du roi aux pauvres malades du royaume, des remèdes qu'une longue suite d'expériences a fait connaître spécifiques dans la plupart des grandes maladies... Une somme de 4.000 livres, prise sur le trésor royal, en fournit une quantité considérable par le désintéressement du sieur Chomel, doyen des médecins du roi, qui les fait préparer à un sol la prise... »

Mémoires concernant les remèdes fournis par le sieur Chomel, médecin du roi, pour les pauvres des provinces.

« Ces remèdes ont commencé d'être distribués en 1680 par l'ordre du roi Louis XIV... Les pastilles à cent sols le cent et l'onguent divin à cent sols la livre. La fourniture dont le sieur Chomel sollicite présentement le payement, est de la somme de 3.475 livres pour les remèdes distribués pendant les six premiers mois de l'année 1739. »

Etat de la distribution des remèdes faite par le sieur Chomel, médecin, ordonnée suivant les intentions de Sa Majesté par M. le comte Du Muy, directeur général des Economats, pour le soulagement des pauvres diocèses pendant les six derniers mois de 1752, 1 p. très grand in-fol. sig. par le comte Du Muy et le roi Louis XV, 18 mars 1753. (*Catalogue de vente d'autographes Laverdet*, 24 avril 1862, nº 1026.)

(1) Mérat et de Lens, t. III, p. 645.

ent-il à ce que notre constitution n'a plus la soli-
ité qu'elle avait au grand siècle (1).

Helvétius avait coutume de prescrire jusqu'à deux
rachmes de son remède, en décoction ou en lave-
ıent. J.-P. Alliot s'éleva avec véhémence contre ces
xagérations ; mais ses arguments théoriques ne
ouvaient, en aucune manière, résister à l'expérience,
ue son antagoniste alléguait sans cesse en faveur
e la nouvelle drogue.

D'autre part, Leibnitz se constitua le défenseur
'Helvétius et ne contribua pas peu à donner un
egain de vogue à ses remèdes.

Leibnitz assure que, de son temps, on employait
éjà en France la poudre de la racine, à la place de
a décoction ; cependant, on continuait à l'adminis-
rer à fortes doses et à en donner une demie et même
ne drachme entière (2).

Jean-Daniel Gohl fut, dit-on, le premier qui em-
loya l'ipécacuanha à petites doses (3).

***

En Angleterre, Dover eut l'idée de combiner

(1) Depuis la publication de notre étude, a paru, dans le *Bulletin mensuel de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. XIII (nouvelle série), janvier-février 1907, pp. 44-56, un travail sur l'Ipéca, auquel nous renvoyons ceux qui s'intéressent à l'histoire de ce médicament.

(2) Leibnitz, *Opera*, t. II, partie II, pp. 112-113 ; Eloy, *Dictionnaire de médecine*, t. III, pp. 485-486 ; cités par Sprengel, *Histoire de la médecine*, t. V, pp. 469-470.

(3) En 1717, il s'en était servi avec succès, en le donnant par grains, dans le cours de ventre qui se déclare à l'invasion de la petite vérole. Geoffroy écrit aussi que 6 à 10 grains suffisent pour provoquer le vomissement. Maximilien Stoll donna enfin la consécration de la grande expérience à la pratique des petites doses (Sprengel, t. V.)

l'ipéca avec l'opium et obtint de la sorte un antispasmodique excellent, qui favorise en même temps la transpiration (1).

Dover, nous apprend l'Américain W. Osler, dans une conférence faite à « John Hopkins University », naquit, vers 1660, dans le comté de Warwick et fut probablement un des élèves de Sydenham.

Après avoir conquis ses grades, il partit pour Bristol, où des marchands organisaient une expédition commerciale. Il réussit à se faire donner le commandement d'un des navires.

En 1709, le « capitaine » Dover abordait à l'île de Juan Fernandez, où il découvrait, comme unique habitant, un tailleur écossais, du nom d'Alexandre Selkirk, qui y avait été abandonné et y vivait abandonné depuis quatre ans et quatre mois. Il recueillit l'infortuné et le nomma officier de l'un de ses navires.

L'expédition fit voile vers la côte d'Amérique, prit d'assaut et mit à sac, sous la direction de Dover, plusieurs villes de l'Amérique centrale et, après une longue et fructueuse croisière sur les côtes du Pérou et nombre de prises, elle rentra en Angleterre, en 1711, rapportant un riche butin, estimé à la somme de 850.000 dollars, dont Dover reçut sa bonne part.

Dover s'établit ensuite à Londres, où il paraît

(1) D'après une opinion autorisée, Richard Broklesby serait le premier qui, en 1760, aurait parlé de cette combinaison, devenue par la suite si célèbre. Mais, s'il faut s'en rapporter à des recherches plus récentes, c'est bien à Dover que reviendrait le mérite d'avoir imaginé la formule qui a préservé son nom de l'oubli. (Sprengel, *loc. cit.*)

avoir apporté dans l'exercice de la médecine un peu de son esprit d'aventurier, sinon de flibustier. On l'appelait le « Docteur Mercure », parce qu'il prescrivait à tout venant cette substance, qu'il regardait comme le spécifique de presque toutes les maladies. Il avait coutume de donner une once à une once et quart de mercure brut par jour (28 à 35 grammes).

C'est dans son principal ouvrage, *the Ancient physician's Legacy*, publié en 1733, que se trouve la formule de la poudre qui a subsisté jusqu'à nos jours (1). Dover raconte qu'il n'a pas prescrit moins de 100 grains (5 grammes) de sa poudre à un de ses malades, qui le lendemain était sur pied, parfaitement guéri.

Dover traitait ses malades un peu comme au banc de quart. Cela n'a pas lieu de nous surprendre, aujourd'hui que nous savons que l'auteur de la préparation pharmaceutique tant vantée n'était qu'un de ces « boucaniers », dont les exploits ont servi de texte à tant de romans d'aventures. N'oublions pas que le capitaine Dover fut celui-là même qui découvrit, dans l'île de Juan Fernandez, le matelot anglais dont Daniel de Foë a fait le héros de son célèbre *Robinson Crusoë*.

(1) Voici cette formule : Prenez d'opium une once, de salpêtre et de tartre vitriolé, de chaque, 4 onces, d'ipécacuanha une once. Mettez le salpêtre et le tartre dans un mortier chauffé au rouge, en agitant avec une cuiller jusqu'à ce qu'ils aient pris feu. Réduisez-les alors en poudre très fine ; broyez ensuite votre opium et mélangez les deux poudres ensemble. Doses : de 40 à 60 ou 70 grains, dans une once de vin blanc. A prendre en se mettant au lit ; se couvrir chaudement et boire 1 à 3 pintes de ce vin jusqu'à sudation.

VIII

La Squine.

La fortune des remèdes est bien singulière : combien ont survécu de ceux qui jouirent, en leur temps, des vertus les plus miraculeuses, et dont les Matières médicales et les pharmacopées de nos jours signalent à peine le nom. Ainsi la squine, dont les préparations furent tant prônées jadis, à l'égal au moins de celles du gaïac, dont nous allons relater l'histoire, figure, sans plus de détails, dans la liste des substances tirées du règne végétal inscrites au Codex, sans qu'il soit fait autrement mention de ses propriétés. La squine mérite mieux toutefois que cet injuste oubli.

C'est de la Chine que nous vient cette « racine épaisse, tubéreuse, noueuse, pleine de jointures, légère, ligneuse, d'un rouge pâle au dehors, blanche au dedans ».

Son pays d'origine lui a valu son nom : de *china*

on a fait *chine*, puis *squine*. C'est une étymologie peu compliquée. Les Chinois la trouvaient sans doute trop simple et c'est pourquoi ils appelèrent la racine qui croissait dans leur pays *fou-lin* ou *fou-ling*, ou encore *lampatam* ; quant aux Japonais (1), ils la nomment *sakiva*, nous ne savons trop pourquoi.

Par quelle voie la racine de Chine parvint-elle en Europe ? C'est ce que nous allons demander à un auteur du temps, dont les renseignements puisés, semble-t-il, à une source sûre, sont agrémentés du style le plus pittoresque.

Voici comment s'exprime Garcie du Jardin (Garcias ab Horto), dans sa curieuse *Histoire des drogues et espiceries* (2), dont l'édition originale, parue à Lyon en 1611, nous a jadis été communiquée par l'érudit docteur Dorveaux :

Il advint en même temps qu'un certain marchand raconta en l'île de Dio au sieur Martin Alfonse de Sousa, comme il avait

---

(1) Thunberg la fit remarquer aux Japonais, qui allaient en acheter à la Chine et qui l'emploient comme dépurative. Elle croît aussi, d'après Gmelin, autour de la mer Caspienne, où il la rencontra. Elle vient encore en Perse, où elle est appelée *wolasbur*, et par les Turcs *schaheschi* ; on y mange les rejetons de l'année, comme nous faisons des asperges. Dujardin annonce qu'on se nourrit même de la racine, en Chine, fraîche ou bouillie. (*Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique générale*, par F.-V. Mérat et A.-J. de Lens, t. VI, p. 373. Paris (1834).

(2) Le titre exact du livre, très rare, est le suivant : *Histoire des Drogues Espiceries, et de certains médicamens simples qui naissent ès Indes tant orientales, que occidentales, divisée en deux parties* ; A Lyon, par Jean Pillehotte, à l'enseigne du nom de Jésus, MDCII. Avec Privilège. Voir aux pages 552-556, de l'édition de 1611.

été guéri de la verolle par le moyen d'une certaine racine qui avait été apportée de la Chine, les vertus de laquelle il exaltait grandement, d'autant que ceux qui pratiquaient ce remède n'avaient pas besoin d'une diette si estroite que ceux qui usent du guayac, mais que seulement il fallait qu'ils s'abstinssent de manger de chair de bœuf, de porceau, du poisson et des fruits cruds : encore bien qu'en la Chine ils ne laissassent pourtant de manger du poisson, d'autant qu'ils sont des grands gourmands. Or, depuis que le bruict de cette racine commença à courir parmi le peuple, ils désirèrent merveilleusement de la voir et d'en user parce qu'ils endurent fort impatiemment cest estroit régime de vivre qu'ils estoyent contraints d'observer, en l'usage du guayac.

Il semble donc bien que ce soit comme succédané du gaïac que la squine ait été employée, dès le début, parce que son usage n'astreignait pas, comme celui du gaïac, à un régime particulier, qui ne laissait pas d'être débilitant.

La racine de squine fut connue en Europe vers 1535.

Environ le mesme temps, nous apprend encore Garcie du Jardin, les naves de la Chine arrivèrent en Malaca, qui apportoyent bien peu de cette racine pour leur usage. Mais ce peu fut tellement de requeste, que chaque ganta (qui est un poids entre eux de vingt et quatre onces) fut vendu jusqu'à dix écus de Portugal. Du despuis les vaisseaux de la Chine en apportèrent plus grande quantité, qui fut cause que le prix commença à s'amoindrir, tellement que pour le présent, le ganta ne vaut pas plus d'un real de Castille (1).

Dans une dissertation sur la squine, qui est de toute rareté (2), le grand anatomiste Vesale raconte

(1) Garcia, *loc. cit.*, pp. 224-225.

(2) Van den Linden, écrit le Dr Dorveaux dans une substantielle monographie sur Lespleigney (*Notice sur la vie et les*

que, tandis qu'il était à Venise, et qu'il était employé par les plus célèbres professeurs en médecine à visiter les malades, on apporta dans cette ville cette racine, dont on vantait prodigieusement les effets. On peut, d'après cela, approximativement placer la date de l'introduction de la squine à Venise vers 1535, comme nous avons écrit plus haut, car Vesale naquit en 1513 ; conséquemment, il ne commença à pratiquer la médecine à Venise qu'à l'âge d'environ vingt-deux ou vingt-trois ans, c'est-à-dire à peu près en 1535 ou 1536; d'autant plus qu'André nous assure, dans la *Bibliothèque belgique*, que Vesale professait l'anatomie à Padoue en 1537 (1).

C'est encore Vesale qui nous apprend, dans son Epître, que la squine réussit à soulager, sinon à guérir un personnage illustre, qui n'était autre que l'empereur Charles-Quint.

Ce prince, résidant à Bruxelles, eut une attaque de goutte, qui mit ses jours en danger. Quand il eut inutilement usé du gaïac, il se détermina, « par son propre mouvement, plutôt que par l'avis des médecins, à essayer de la squine, qui ne le guérit pas promptement, mais dont il fut du moins considérablement soulagé ».

Les médecins d'Allemagne, poursuit Vesale, ayant appris que le plus grand prince du monde avait fait usage avec succès de la squine, conçurent une haute

œuvres de Thibault Lespleigney, Welter, 1898), Van den Linden indique des éditions de l'*Epistola de radice Chynæ*, d'André Vesale, publiées à Venise, en 1542 et à Bâle en 1543, que nous n'avons rencontrées dans aucune bibliothèque.

(1) *Dictionnaire universel de médecine*, traduit de l'anglais de M. James, par MM. Diderot, Eidous et Toussaint, 1747; t. III, article *China*.

opinion de ce remède et regardèrent comme des ignorants ceux qui ne savaient point en préparer et en employer la décoction. Ils en firent un si grand éloge aux princes auxquels ils étaient attachés, qu'on ne cessa de solliciter à la Cour de l'empereur Charles-Quint la manière de préparer et d'user de cette racine ; et on n'eut pas de cesse qu'on ne l'eut obtenu de ses médecins (1).

Il s'en fallait cependant que la squine méritât sa réputation. Vesale lui-même convient que la décoction de squine était beaucoup moins énergique que celle du gaïac (2), « pour les excroissances et les tumeurs des os et pour les ulcères malins vénériens ».

Thibault Lespleigney, maître apothicaire de Tours, dont M. Dorveaux nous a si heureusement restitué l'originale physionomie, accorde, il est vrai, toute sa confiance à ce remède, sur lequel il écrivit un « traité », très probablement la première monographie qui ait été publiée sur ce sujet. Le traité de Lespleigney est, en effet, de 1545, et l'édition la plus ancienne de l'*Epistola* de Vesale qu'on ait pu rencontrer est postérieure d'au moins une année.

Lespleigney, en sa qualité d'apothicaire, a surtout indiqué la manière de préparer le breuvage de squine

(1) *Dictionnaire de James*, loc. cit.

(2) Quand Fracastor composa la *Syphilis*, on ne connaissait point encore en Europe les racines de squine et de salsepareille, et le bois de sassafras, qui ont été regardés pendant quelque temps comme des spécifiques contre la maladie vénérienne, de même que le gaïac. Mais l'expérience a fait reconnaître l'insuffisance de ces bois, employés chacun en particulier. On est dans l'usage aujourd'hui de les mêler avec le gaïac, pour en faire une tisane sudorifique, qui porte le nom de *Tisane des Bois*. (Astruc, liv. 2, chap. II.)

et aussi celle d'en faire usage. Nous en empruntons le texte à l'excellente édition du Dr Dorveaux (1) :

Manière d'en préparer le breuvage pour en user. — Premièrement prendras 24 unces de la dessusdicte racine du boys nommé L'esquine, que tu coupperas en petites pièces, chascune du poids de demy Escu soleil, ou environ. Puis prendras ung pot neuf de terre, qui contiene troys quartes et demie jusques à quatre : dedans lequel mettras une unce de ceste dicte racine couppée ainsi que dict est, et couvriras bien ledict pot : lors feras doulcement bouillir et cuire ladicte racine sur le feu de charbon, qui soit toujours en ung estat, c'est à sçavoir qu'il ne soit trop grand ne trop petit plus à une heure que autre. Ainsi le fera tant bouillir qu'il devienne consummé jusques à la moictié, en le faisant très bien couvrir de quelque gros linge bien nect, tellement que la fumée, ou odeur n'en puisse sortir, pource qu'il en perderoit sa vertu. Et en ce faisant pourras faire de l'eau de ladicte racine.

La maniere comme on la doibt prendre, et d'icelle user. — Fault que le matin au poinct du jour estant en la chambre bien clause en ton lict, tu prennes une chopine, ou ung peu plus de ceste dicte eauë, laquelle soit bien necte : et pour ce faire la passer en ung linge blanc et nect, que ladicte eauë soit chaulde : car plus chaulde la pourras boyre, et meilleur te sera : après te feras bien couvrir. Lors tu sueras copieusement, et quand tu sentiras que ne pourras plus porter et endurer la sueur, tu te feras essuyer avecques du linge bien chauld, et demoureras tout le jour dedans le lict, en lieu sec, et bien couvert comme auparadvant. Et une heure après, ou plus, tu te pourras lever : mais que tu te tiennes bien vestu, et chauldement sans sortir de la maison de douze jours, sinon qu'il fist beau temps, bien sec, et chauld.

Et si tu as quelque playe en quelque lieu que ce soit, ne fais autre chose, sinon la laver souvent jour et nuict avecques ung

---

(1) On pourra rapprocher du *modus operandi* formulé par Lespleigney celui qu'indique Garcia da Orto (*Histoire des Drogueries*, etc., pp. 225 et suivantes), qui n'en diffère pas d'ailleurs sensiblement.

linge blanc et nect, qu'il soit embu et trempé dedans ladicte eau jusques à ce que ladite playe soit guarie. Et tout cela est quant à l'eau pour faire suer, et faire bonne opération.

Lespleigney recommande ensuite de boire « la seconde eau » aux repas. Et, ajoute-t-il, « tant plus en boyras, et meilleur sera : et fault qu'elle soit ung peu chaulde. » Il rentre ensuite dans les plus minutieux détails sur la « diaite et raison de vivre », autrement dit le régime diététique à suivre, quand on est soumis à la cure de squine. Nous ne pouvons résister à la tentation de recourir une fois de plus au texte original, dont une adaptation risquerait fort de dénaturer la saveur.

Premièrement fauldra manger deux fois le jour seulement, et ce bien temperément, et plus légierement, que aultrement. Et useras de toutes bonnes viandes, comme chappons et aultres semblables poullailles, non rosties, ains seulement bouillies et sans sel : en faisant potages utiles à l'estomach.

Sur toutes choses te garderas de toucher à femmes par l'espace de quarante jours et plus s'il est possible : et ne faulx pas, sous peine de danger grand (1).

Tu te abstiendras du tout de poisson, de sel, et de choses sallées ; de vin aigre, de fruict verd et humide ; de chair de chevreau et de bœuf.

D'aultre brevage ne useras que de l'eau dessus dicte : si non que tu fusses si faible et débile qu'il ne te fut possible de supporter : en ce cas (et après quinze jours passez) tu pourrays boyre du vin meslé avecques ladicte seconde eauë. Mais pour-

(1) « J'entends que ceux qui usent de cette décoction, écrit Garcia, voyant les femmes sont merveilleusement eschauffés à luxure. Voxla pourquoy il est bon que, durant le temps de la cure, on ne laisse entrer aucune femme vers les malades. » *Histoire des Drogueries*, etc., p. 230.

tant seroit meilleur (s'il était possible) boire ladicte eauë pure par l'espace de quarante jours pour faire mieulx suer ; mais si tu suois deux fois le jour, c'est à sçavoir, une fois au matin, et l'aultre au soir, ce seroit assez de l'espace de vingt-quatre jours.

Il sera meilleur, et fault (si possible est) faire ladicte eauë la renouvellant par chascun jour, pource que estant gardée deux jours elle perd plus de sa force, que si on la gardoit seulement ungjour. Dont vous la ferez ainsi que cognoisterez la maladie en avoir besoing Quand le matin auras sué, ou sur le jour, tu demoureras après et te contiendras dedans le lict troys heures sans manger, ne boyre. Aux repastz pourras manger de choses doulces et cordialles tant qu'il te plaira sans blesser le corps.

Quel est l'effet du remède, ou pour parler le langage de Lespleigney : « quelz seront les signes en la curation ? »

Jusqu'au septième jour, le patient sentira « grands douleurs », parce que l'eau de squine, selon la volonté de Dieu, pénètre « jusques au profond et secret de toutes les particules du corps ». Puis, du septième au quinzième jour, les douleurs vont en diminuant progressivement chaque jour ; et le quinzième jour, l'appétit renaît. C'est alors qu'il faudra se garder de trop écouter sa faim, au moins pendant encore une semaine.

Pendant ces huit jours, comme la squine a « la faculté adstrictive », on pourra prendre au matin, pour relâcher le ventre, quelques clystères dont l'ordonnance ci-après suit :

Clystère. — Prenez la décoction d'eauë de Cichorée, de bourrages, après de l'huile, et du miel, et en feras ung clystère.

Il ne fault ny devant ny après user d'auculnes aultres medecines. Car Dieu nostre souverain maistre et Seigneur a donné telle vertu et faculté à ladicte racine qu'elle est suffisante à

faire que par sa divine operation toutes maladies pourront estre curées et guaries, comme Verolle, gouttes, ulceres grands et malings, fiebvres tierces, et beaucoup d'aultres maladies grandes qui surviennent souvent à ce paouvre corps corruptible et mortel.

Nous voilà renseignés sur les maladies qui sont justiciables du traitement par la squine, et dont les moindres ne sont pas celles dont Thibault Lespleigney ne nous ménage pas la frissonnante énumération.

***

A dire vrai, tous les auteurs ne sont pas d'accord sur les propriétés de la squine.

Tandis que les uns la considèrent comme spécifique de la goutte, les autres la préconisent contre la vérole ; il en est un certain nombre, il est juste de l'ajouter, qui lui dénient à cet égard toute efficacité. A qui s'en rapporter ? mieux vaut recueillir les témoignages, sans s'arrêter à les discuter.

D'après Garcia, le gaïac n'a plus été bon à rien, du jour où la squine a fait son apparition sur le marché européen.

Depuis ce temps là, écrit notre auteur, l'usage du gayac a commencé à s'avilir et à estre banni des Indes, comme si ce fut esté quelque Espagnol, qui eusse voulu faire mourir de faim ceux du pays. Pour revenir donc à nostre propos, ce n'est pas sans cause que cette racine de Chine est tant prisée et exaltée, car après avoir observé ce qui est requis en ceste maladie, la nature du mal, la saison de l'année, l'âge, le sexe, la région où l'on habite, le tempérament du malade, *elle fait des effets esmerveillables* : encore qu'il y a plusieurs modernes qui la méprisent grandement, mais mal à propos.

Parmi les contempteurs de la squine nous relevons, entre autres noms, ceux de Cardan (1), Brassavole (2), Palmarius (3), et surtout Fallope (4).

Il est inutile, dit ce dernier, de recourir à la squine dans la vérole, je l'ai essayée trois ou quatre fois sans aucun effet. Il faut convenir que la squine a été généralement regardée pendant un temps considérable, comme bienfaisante dans la goutte, la sciatique, les tumeurs œdémateuses, les écrouelles, la faiblesse de l'estomac, les migraines et les ulcères à la vessie et aux reins, mais de peu d'effet dans la vérole où elle ne soulage point ou si peu qu'elle est certainement fort inférieure au gaïac (5).

Il n'y a pas encore longtemps, la squine était reconnue utile dans les affections de la peau, le rhumatisme, la goutte, la paralysie, le tremblement, les maladies par engorgement des viscères, le squirrhe, la scrofule, les lésions des voies urinaires, les hydropisies et surtout la syphilis (6). Nous n'exagérons donc rien en la rangeant parmi les panacées d'autrefois.

Avec le gaïac et le sassafras, la squine fait encore, croyons-nous, partie des *quatre bois sudorifiques*.

Une assez bizarre propriété de la squine nous est révélée par Prosper Alpin : son usage, écrit-il, donne de l'embonpoint, et à cause de cette propriété, les Turcs en font user en bains à leurs femmes (7).

(1) Cardan, *Lib. de Radice Chinæ, seu de decoctis*, 1548.
(2) *Tract. de Radicis Chinæ usu*, 1555.
(3) Palmarius, lib. I, *De lue venerea*, 1578.
(4) *Tract. de morbo gallico*, 1560.
(5) Astruc, *De Morb. Venereis*, p. 112, cité par James.
(6) Mérat et de Lens, *loc. cit.*
(7) Garcie du Jardin prétend avoir guéri, à l'aide de la décoc-

Pour conclure, nous nous référerons aux auteurs du *Dictionnaire de matière médicale* : « Il y a sans doute de l'exagération dans les qualités attribuées à cette racine, mais c'est aller loin que d'affirmer qu'on ne lui soit redevable d'aucune guérison ».

Ces conclusions nous paraissent d'une sagesse et d'une modération inattaquables.

tion de squine, « deux hommes qui avaient les testicules fort enflés et tuméfiés » (*Histoire des Drogueries*, p. 229). Il la recommande, en outre, contre la sciatique, la paralysie, les douleurs de jointures, les tumeurs squirreuses et œdémateuses, les écrouelles. Elle est aussi fort souveraine aux faiblesses et débilitations d'estomac, aux douleurs de tête invétérées, à la pierre et aux ulcères de la vessie.

IX

Le Benjoin.

Il ne semble pas que les Grecs et les Romains (1), pas plus que les Arabes (2), aient eu connaissance du benjoin. Cependant certains auteurs (3) croient que le benjoin était connu des Arabes sous le nom d'*encens de Java* (c'est-à-dire *Java minor* ou Suma-

(1) « Au demeurant, notre benjoin a été entièrement incogneu aux anciens. Je le dicts, d'autant qu'aucuns diceux, tant Grecs qu'Arabes, n'en ont rien escrist. Car ce que dict Averrœs en son cinquième livre de son *Colliget*, chap. 5, que le belenizan, ou belenzan a une faculté de dessécher et corrobore l'estomach humide et languissant, qu'il fait avoir bonne haleine, qu'il confirme les parties du corps et qu'il excite à luxure, je ne peux me persuader, par une si succincte et abrégée description, que ce soit le Benjoin qu'il descript : que si quelqu'un est de contraire opinion, je ne l'en empêche point. » *Histoire des Drogueries*, p. 32-33.

(2) Hanbury et Fluckiger, II, 40.

(3) W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, p. 580.

tra), *luban djawi*, d'où les Portugais ont fait *benzavi*, puis *benzoin* (1).

Dans ses relations de voyages, le célèbre Ibn Batuta (2), qui visita Sumatra pendant son expédition en Orient, de 1325 à 1349, note que cette île produit de l'encens de Java et du camphre (3).

On peut aussi affirmer que les anciens Juifs n'ont pas eu connaissance du benjoin, parce que ni David ni Salomon n'en ont fait mention, « encore qu'ils ayent grandement loué les parfums et choses odoriférantes (4). »

Pas plus dans les tarifs de douanes que dans les relations de voyages, on ne trouve signalé le benjoin avant le milieu du xve siècle, fût-ce comme article de commerce.

En 1461, le sultan d'Égypte Melech Elmazda envoya à Pasquale Malipiero, doge de Venise, un présent de 30 rotoli de *Benzoi*, 20 rotoli (5) de bois d'aloès, deux paires de tapis, un petit flacon de baume de la Mecque, 15 petites boîtes de thériaque, 42 pains de sucre, 5 boîtes de sucre candi, une corne de civette et 20 pièces de porcelaine (6).

Un autre doge de Venise, Agostino Barberigo, recevait, en 1490, du sultan d'Égypte, 35 rotoli

(1) Engelmann et Dozy, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, 2e éd., Leyde, 1869, p. 239 ; cité par W. Heyd.

(2) *Voyage d'Ibn Batoutah*, trad. Defrémery et Sanguinetti ; Paris, 1853-59, t. IV, pp. 228-240.

(3) Hanbury et Fluckiger, *Histoire des Drogues d'origine végétale*, t. II, p. 41.

(4) Garcia da Orto, *op. cit.*, 33.

(5) 100 rotoli équivalent à environ 80 kilogrammes.

(6) Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, 1733, XXII, 1170.

de bois d'aloès, la même quantité de *Benzu* et 100 pains de sucre (1).

Entre autres épices précieuses envoyées d'Égypte, en 1476, à Catarina Cornaro, reine de Chypre, se trouvaient 10 livres de bois d'Aloès et 15 livres de *Benzui* (2). Ces quelques faits suffisent à prouver quelle valeur on attachait à cette drogue, au xve siècle.

Le nom de *benjoin* ne commence à apparaître un peu fréquemment qu'à partir de l'établissement des Portugais dans les Indes : on le trouve alors mentionné, soit parmi les produits de Sumatra ou de l'Indo-Chine, soit parmi les articles qui passaient en transit sur les marchés de Calicut ou d'Ormuz, soit enfin parmi les marchandises qui composaient la cargaison des navires portugais (3).

Il ne faudrait pas en inférer que le benjoin ait été importé pour la première fois en Europe par les Portugais. Vasco de Gama note, dans son Journal, que ses compagnons et lui s'informèrent, au cours de leur première expédition, du prix du benjoin sur le marché d'Alexandrie (4) ; il était donc déjà introduit, au moins depuis un certain temps, sur ce grand marché, rendez-vous général des riverains de la Méditerranée (5).

Le prix du benjoin était, à Alexandrie, de 1 *cruzado* par *arratel*, soit la moitié du prix du bois d'aloès. Le voyageur portugais Barboza, qui visita

(1) L. de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, etc., 1861, t. III, p. 483.
(2) De Mas Latrie, *op. cit.*, 406.
(3) W. Heyd, *op. cit.*, 380-381.
(4) *Roteiro da viagem que fez Vasco da Gama*, 110, 112.
(5) Heyd, *loc. cit.*

Calicut en 1511, constate que le *Benzui* était un article d'exportation des plus estimés : un *farazola* (22 livres 6 onces) ne coûtait pas moins de 65 à 70 *fanoes ;* le camphre valait à peu près autant, et le macis de 25 à 30 *fanoes* seulement (1).

Dans le *Tarif* de Pasi (2), publié pour la première fois en 1503, le benjoin figure en maints endroits ; ce qui prouve bien que c'était l'un des articles dont trafiquaient couramment les marchands italiens.

Dans la première partie du XVIIe siècle, il existait des relations commerciales directes entre l'Angleterre, le Siam et Sumatra. Jusqu'en 1623, il y eut à Aguthia (royaume de Siam) une factorerie anglaise, et le benjoin fut, sans aucun doute, une des marchandises importées (3).

Garcia da Orto, qui écrivait au XVe siècle, semble avoir été le premier à décrire scientifiquement le benjoin et ses variétés. Il donne, notamment, sur les procédés de récolte du produit, les renseignements les plus précis. Comme il le dit en sa langue naïve, il n'avait pas « appris toutes ces choses sans grands dépens » ; d'autant, dit-il, qu'il avait dû « contenter honestement, comme de raison, celui qui lui avait apporté les feuilles et rameaux de cet arbre. Car outre la grande difficulté qu'il y a d'aller en ces forest, il se faut mettre en grand danger de sa personne, à cause des tigres qui sont en grand nombre emmi ces forests (4) ».

Le benjoin n'est plus guère utilisé aujourd'hui que

(1) HANBURY et FLUCKIGER, *op. cit.*

(2) Edit. de 1521, pp. 62 à 79 *b*, 109 *b*, etc., etc. ; cité par W. HEYD.

(3) HANBURY, *loc. cit.*

(4) GARCIA DA ORTO, *op. cit.*, 36-37.

comme *teinture*, ou sous forme d'*acide benzoïque*. Ce dernier fut décrit, dès 1617, par Blaise de Vigenère, et même avant lui, par le célèbre astrologue et médecin Michel de Nostredame (Nostradamus), dans son « Excellent et moult utile opuscule à touts nécessaire qui désirent avoir cognoissance de plusieurs exquises receptes », paru en 1556.

Le benjoin fut longtemps employé comme excitant aromatique et antispasmodique. D'autres l'ont considéré comme un stomachique et un stimulant de la circulation et des sécrétions. Il en est même qui l'ont donné dans les maladies cutanées, pour rappeler à la peau les éruptions rentrées.

C'est surtout dans les affections pulmonaires qu'il a trouvé, pendant un temps, ses indications ; à tel point qu'on désignait le benjoin sous le nom de *baume du poumon*. On faisait brûler le baume et on inhalait les vapeurs qui s'en dégageaient ; on ne tarda pas à substituer au baume les *fleurs de benjoin* (acide benzoïque).

Le benjoin entre dans la composition de pastilles, trochisques, clous fumants, etc., ainsi que des fameuses *pastilles du sérail*, dont on faisait encore usage il y a quelques années.

Disons, enfin, que le benjoin entre dans la composition du *baume du commandeur*, du *baume apoplectique*, des *tablettes béchiques* et *anti-asthmatiques*.

On en prépare, avons-nous dit, une teinture, miscible à l'eau, et qu'on nomme le *lait virginal*. C'est à peu près la seule forme sous laquelle on connaisse aujourd'hui le benjoin, qui a bien déchu de son antique renom.

X

Le Gaïac

« Le fléau inconnu sévissait avec fureur parmi nous et avait déjà fait un nombre prodigieux de victimes. Il déjouait tous nos efforts, il résistait à tous les agents connus de l'ancienne thérapeutique. Dans leur impuissance les médecins appelaient à leur secours un remède nouveau... Tout à coup on apprit que ce remède existait, qu'il venait d'être découvert.

« D'après les récits de marchands que les intérêts de leur commerce avaient conduits sur les rives du nouveau monde, il existait, par delà les mers, une île dont les indigènes étaient affectés du même mal que nous, ou d'un mal presque identique. Or, ces insulaires, disait-on, savaient se guérir de ce mal : ils s'en guérissaient seuls, sans avoir recours aux médecins, à l'aide d'un certain bois qui croissait sur le sol... ce bois, c'était le *gaïac*. »

Ces lignes, écrites dès 1527 — en latin — serviront

d'avant-propos à l'historique du médicament que nous allons entreprendre. Elles sont extraites d'un opuscule (1), d'une centaine de pages environ, qui porte, selon l'expression même du traducteur, érudit et élégant, qui nous l'a restitué, « le titre le moins médical et le plus excentrique qui se puisse imaginer : *Nouveau Carême de pénitence et Purgatoire d'expiation*, à l'usage des malades affectés du *Mal français* ou *Mal vénérien*, ouvrages suivis d'un *Dialogue* où le mercure et le gaïac exposent leurs vertus et leurs prétentions rivales à la guérison de ladite maladie. »

Le Carême en notre monde et le Purgatoire dans l'autre étant les seuls modes d'expiation offerts aux pécheurs, le mal de Vénus doit subir une mortification de même nature. « La cure du gaïac imposant aux malades un jeûne austère de quarante jours, constitue une sorte de *Carême de pénitence*, qui doit être essentiellement profitable à la purification du pécheur vénérien. Et d'autre part, le traitement par le mercure qui, avec une abstinence moins sévère, introduit dans le corps un vexatoire ennemi, semble être un *Purgatoire terrestre*, éminemment propre à servir d'épreuve expiatoire (2). »

De là le titre étrange donné à son livre par Béthencourt.

Si on n'avait à relever dans l'opuscule, mis si opportunément au jour par le professeur Fournier, que

(1) Jacques DE BÉTHENCOURT, *Nouveau Carême de pénitence ou Purgatoire d'expiation*, etc. Traduction et commentaires par Alfred FOURNIER, professeur à la Faculté de médecine de Paris, 1871, p. 57-58.

(2) Alfred FOURNIER, *op. cit.*, p. 4.

« de semblables billevesées », mieux assurément eût valu laisser ce livret jauni, corrodé par l'usure du temps. Mais il y a des documents plus sérieux dans cet ouvrage vétuste, et que nous sommes heureux d'y retrouver aujourd'hui, d'autant qu'ils nous aideront à débrouiller le chaos qui règne dans l'histoire confuse, et à vrai dire pas encore écrite, de la médecine et plus particulièrement de la thérapeutique des époques disparues (1).

***

Si l'on veut bien se reporter aux lignes de Béthencourt citées plus haut, on verra que, selon notre auteur, les propriétés du bois de gaïac auraient été d'abord reconnues par des indigènes habitant « une île par delà les mers. » Cette île serait, d'après l'opinion, très vraisemblable, d'ailleurs, des commentateurs, l'île d'Haïti (*Hispaniola*), découverte en 1492, par Christophe Colomb.

Cette tradition était généralement acceptée, au XVIe siècle tout au moins, car Fracastor, qui écrivait son livre *De contagionibus*, en 1546, la mentionnait en ces termes d'une pompe affectée ; n'oubliez pas qu'il écrivait en vers :

Sous les yeux ardents du Cancer, au sein d'une mer immense où se plonge le char de Phébus au déclin du jour, s'étend une île étroite et longue, que les navigateurs espagnols abordèrent

(1) Nous faisons exception toutefois pour le remarquable ouvrage de notre distingué confrère, le Dr FIESSINGER, dont la *Thérapeutique des vieux maîtres* est un modèle à suivre.

les premiers et qu'en souvenir de leur patrie, ils appelèrent *Hispaniola*. Cette terre est semée d'or; mais ce qui plus que l'or en fait la richesse, c'est l'arbre précieux auquel les naturels du pays ont donné le nom de *gaïac* (1).

A en croire Ulric de Hutten, qui publia, en 1519 un traité fameux sur le mal français et le bois de gaïac (2), ce remède était connu en Europe dès 1517.

Exporté d'Hispaniola, dit le chevalier de Hutten, c'est en Espagne que le gaïac fut primitivement essayé; son emploi réussit. Les Siciliens se hâtèrent d'accepter le remède. De chez eux il passa en Italie pour venir en Allemagne où nous avons apprécié ses effets ; nous savons que depuis il a opéré des cures nombreuses parmi les Français.

Le même écrivain relate ailleurs que le gaïac fut

(1) Fracastor, *La Syphilis* (1530) ; *Le Mal Français* (Extrait du livre *De contagionibus*, 1546, traduction et commentaires par le Dr Alfred Fournier. Paris, 1870, p. 107-108).

(2) Voici le titre primitif de l'ouvrage d'Ulric de Hutten : *Ulrichi de Hutten equitis de Guaiaci Medicina et Morbo Gallico liber unus*, in-4 (26 chap.). Moguntiæ, 1519. Cet ouvrage a été traduit en anglais en 1533, par Thomas Peynel, chanoine de l'abbaye de Merton, et publié à Londres, en 1536, sous ce titre : *Of the Wood called Guaiacum that healeth French Pockes and also helpeth the goute in the feete, the stoone, the palsey, lepree, dropsy, fallynge enyll, and other diseases.* (Du bois nommé *Guaiacum*, qui guérit la vérole française et combat la goutte des pieds, la pierre, la paralysie, la lèpre, l'hydropisie, l'épilepsie et autres maladies). Cet ouvrage a été plusieurs fois réimprimé (F.-A. Fluckiger et Daniel Hanbury, *Histoire des Drogues*, etc., t. I, p. 195). Il existe une traduction française, relativement récente, de l'ouvrage d'Ulric de Hutten, parue à Lyon en 1855, sous ce titre : « Sur la maladie française et sur les propriétés du bois de gaïac, traduction de Potton ; Lyon, 1855. » Le professeur Alfred Fournier en avait annoncé une réimpression, avec notes et commentaires, qui devait figurer dans la *Collection choisie des anciens syphiligraphes*. Nous ne sachions pas qu'il ait donné suite à cet intéressant projet.

rapporté d'Hispaniola « par un noble officier espagnol qui, gravement affecté du mal, fut guéri par le remède. A son retour il divulgua les effets merveilleux de cette médication et en répandit l'usage dans sa patrie (1). »

Si l'on en croit Brassavolus, le gaïac n'aurait été apporté en Europe qu'en 1525, dans les circonstances que voici :

Un Espagnol, nommé Gonsalvo, extrêmement incommodé de la vérole, ayant inutilement employé toutes sortes de remèdes pour s'en délivrer, prit le parti, avec quelques autres personnes qui étoient dans le même cas que lui, de s'en aller en Amérique pour y éprouver l'effet de ce remède, dont il avoit ouï parler depuis long-tems. Il guérit par son moyen comme il l'avoit espéré, et lorsqu'il fut de retour en Portugal, il y exerça la médecine et guérit tous ceux qui avoient la même maladie, par l'usage du remède auquel il étoit redevable de sa guérison (2).

Hutten dit, au contraire, dans le traité que nous avons cité, « qu'un gentilhomme espagnol, qui étoit receveur général dans l'Isle de Saint-Domingue, ayant été guéri de la vérole avec ce remède que les naturels du pays lui avoient indiqué, l'apporta en Espagne, dans le doute cependant s'il y produiroit le même effet que dans son lieu natal (3). »

(1) Fracastor, *La Syphilis*, traduction Fournier, p. 148.

(2) *Dictionnaire de Médecine*, de James, t. IV, p. 159-160.

(3) La même version est rapportée dans un ancien traité de matière médicale (celui de Geoffroy, croyons-nous, car nous avons négligé, au moment de prendre copie du passage, de marquer le nom de l'auteur) à peu près dans les mêmes termes :

« Quoi qu'il en soit de l'origine de ce mal, il est certain qu'après avoir tenté en vain plusieurs remèdes en Europe, ce fut enfin en Amérique que l'on trouva d'abord le remède qui lui était propre. Un Espagnol étant dans l'Isle de *Saint-Domingue*,

Quoi qu'il en soit, ajoute celui qui cite ce passage (1), « tout le monde convient unanimement que nous devons ce remède aux Amériquains (*sic*), chez qui la vérole est endémique, et qui nous l'ont les premiers communiquée.

***

Si nous consultons les ouvrages modernes, nous constatons que la tradition s'est à peu près conservée intacte.

Il n'est pas douteux, écrivent les auteurs de l'*Histoire des Drogues*, que le premier bois de vie importé provenait de Saint-Domingue. Oviédo (2), qui débarqua en Amérique en 1514, mentionne l'arbre sous le nom de *Guayacan* comme indigène de cette île. Il décrit ses fruits comme jaunes et semblables à deux lupins unis, ce qui ne pourrait être attribué qu'au *Guaiacum officinale*, et non aux fruits ovoïdes, à cinq cornes, du *G. sanctum*. Oviédo paraît cependant avoir eu connaissance de deux espèces. Il trouva l'une à Española (Saint-Domingue),

---

était tourmenté de grandes douleurs causées par la vérole qu'il avait reçu d'une Américaine. Son domestique qui était Américain, et qui exerçait la médecine dans ce pays, lui fit boire de la décoction d'un bois appelé *guïacan*, ce qui le délivra non seulement de ses grands tourments, mais le rétablit encore dans sa première santé. Plusieurs autres Espagnols infectés de la même maladie suivirent son exemple et furent guéris par le même remède. Cette guérison s'étant aussitôt répandue par toute l'Espagne par le moyen de ceux qui étoient revenus de cette Isle, fut bientôt connue de toute la terre, et d'un très grand usage jusqu'à ce que l'on eût trouvé la manière de guérir ce mal par le moyen du *Vif-Argent*, qui fit tomber peu à peu le fréquent usage du gayac. » 2e partie, p. 386-387.

(1) James, *loc. cit.*

(2) *Natural hystoria de las Indias*; Toledo, 1526, fol. XXXVII.

dans le Nagrando (Nicaragua), et l'autre dans l'île de Saint-John (Puerto-Rico), d'où lui venait son nom de *Lignum sanctum*.

La première édition d'Oviédo fut imprimée en 1526 ; mais le bois doit avoir été connu plusieurs années auparavant en Allemagne. Cela est rendu évident par les traités écrits en 1517, 1518 et 1519 par Nicolaus Poll (1), Léonard Schmaus (2) et Ulric de Hutten.

Nicolaus Poll avait dédié au cardinal Lange, en 1517, son ouvrage sur le traitement du mal français par le bois de gaïac. Cet auteur serait donc le premier qui aurait préconisé le bois de gaïac, puisque la dédicace est datée de 1517, bien que la première édition qu'on connaisse du livre lui-même porte la date de 1535.

Selon d'autres, c'est le médecin bavarois Léonard Schmaus qui serait le premier écrivain ayant fait mention du gaïac, et qui l'aurait surtout préconisé. Schmaus publiait son ouvrage en 1518, tandis que le *Carême de pénitence*, de Béthencourt, ne paraissait qu'en 1527. Deux ans plus tard (1529), un prêtre espagnol, du nom de François Delgado, écrivait son traité : *De la manière d'employer le saint bois, ou des moyens de guérir la vérole et autres maladies incurables*, in-4°, Venise, 1529. Le digne ecclésiastique avait été tourmenté, vingt-trois ans durant, par le vilain mal et avait tenu à donner le fruit de son expérience personnelle. Son livre se terminait par un privilège du pape Clément VII, en forme de bulle (3).

(1) *De cura Morbi Gallici per lignum Guyacum Libellus*, imprimé en 1535, mais daté du 19 décembre 1517, 8 pages in-8°.

(2) *De Morbo Gallico Tractatus*, Salisburgi, nov. 1518 ; réimprimé dans l'*Aphrodisiacus* de Luisinus, Lugd. Batav., 1728.

(3) François Delicado, d'origine espagnole, a écrit en italien. Il écrit que le *saint bois* fut distribué pour la première fois, en

Du tous ces *poetæ minores* nous ne retiendrons plus qu'un nom, celui d'Alphonse Ferri qui, dans son livre sur le *bois saint* (1), publié à Rome en 1537, présentait le gaïac comme un remède propre à guérir les maladies les plus dissemblables, et notamment la syphilis, dont il était proclamé le spécifique. Ferri convenait néanmoins qu'il est des cas où il faut quand même recourir au mercure, mais en secondant son action par le bois dont il vante les qualités.

***

En dépit des mérites dont peuvent se targuer tous les précurseurs, il est équitable de reconnaître que c'est avant tout au chevalier Ulric de Hutten que le gaïac dut de jouir d'une incroyable vogue pendant tant d'années (2).

1508, dans les hôpitaux d'Espagne, et qu'il ne fut mis en usage en Italie qu'en 1517.

Delicado, qui s'appelle en latin Delicati, a eu la vérole, et ne s'en cache pas ; il lui semblerait inhumain de ne pas dire comment il a été guéri : « *Nam cum per vigenti et tres annos partim atrocissimis doloribus, partim sevissimis ulceribus confectus sum ; inhumanum mihi visum est...* » Dr E. Turner, *L'Etymologie du mot « syphilis »*, p. 481.

(1) « Le gayac porte depuis longtemps le nom de *Bois-Saint*, qui lui a été donné à cause de ses grandes vertus. M. Astruc, dans son *Traité des maladies vénériennes*, liv. II, chap. VI, soutient, d'après plusieurs anciens auteurs, que le gayac doit être distingué du Bois-Saint, quoique ces deux bois ayent de grandes ressemblances entre eux. On nous a d'abord apporté le gayac de l'Isle de Saint-Domingue ; il croît dans la plupart des Isles Antilles, et dans toute la partie de l'Amérique, qui est sous la zone torride. Les naturels du pays lui donnoient le nom d'*Hyacan* ou *Huyacan*, dont les Européens ont fait celui de gayac. » Fracastor, *op. cit.*, p. 196-197.

(2) Le *gayac*, qui avait été accueilli d'abord avec tant de

Les dithyrambes ampoulés de Fracastor (1), pas plus que les sages conseils tombés de la bouche du vénéré Fernel (2) n'auraient réussi à mettre le bois de gaïac à la mode, s'il n'avait été vulgarisé par un ouvrage qui avait la valeur d'une autobiographie, pour ne pas dire d'une confession.

Le célèbre guerrier Van Hutten avait été guéri par le gaïac, après onze traitements infructueux par le mercure ; et ce n'est que lorsque le mode d'administration du métal liquide fut convenablement réglé, lorsqu'on osa enfin en donner aux gens de qualité et non plus le borner aux gens du peuple, comme on

faveur, commençait à perdre sa réputation dans le temps de Matthiole. Boerhaave tenta de faire revivre l'usage du gayac dans la cure des maladies vénériennes (V. la préface qu'il a mise en tête de la collection qu'il a faite des auteurs qui ont écrits sur la vérole). Il le justifie de ce grand éloge, qu'il peut achever une cure que la salivation a manquée, tandis que là où le gayac échoue, il est inutile d'employer la salivation.

(1) Voici en quels termes enthousiastes s'exprimait Fracastor (*Syphilis ou le mal vénérien*, par Jérôme Fracastor, p. 166) :

« Je te salue, Arbre Saint, planté de la main des Dieux, Arbre charmant par ton feuillage, précieux par tes vertus, l'espoir des malades, la gloire et l'ornement du Nouveau-Monde. Trop heureux les Peuples de nos climats, si le ciel eût voulu te faire naître et te perpétuer parmi nous ! Les Muses daigneront, peut-être, se servir de mes chants, pour répandre tes bienfaits, par les nations de nos contrées, et célébrer ton nom dans notre Hémisphère. Si mes vers ne portent point ta gloire chez les Bactriens jusqu'au Pôle Arctique, dans l'Abyssinie et dans les sables brûlants de la Lybie, du moins on entendra chanter tes vertus salutaires dans le Latium, sur les rives du lac Bénaco, et dans ces campagnes où la Dèse fait serpenter ses eaux. Il suffira que Bembe s'entretienne quelquefois de ton nom, sur les bords du Tibre, en lisant cette ouvrage. »

(2) L'ouvrage de Fernel est ainsi intitulé : Jean Fernel, *Le meilleur traitement du mal vénérien*, 1579. Traduction, préface et notes par L. Le Pileur, Paris, 1879.

t à l'origine de son emploi (1), que tomba le crédit u gaïac, qui pourtant avait été si grand (2).

Comme l'a fait justement remarquer le professeur ournier, « la préparation du *saint bois* se faisait vec une sorte de solennité, suivant un véritable rite, ont personne n'eût osé se départir. On n'y procé- ait qu'avec une attention religieuse et suivant cer- ains règles, que nous retrouvons scrupuleusement ndiquées dans les mêmes termes par les auteurs du emps (3) ». Il suffira donc de reproduire une de ces ecettes, qui est à très peu près celle de Béthen- ourt (4), de Fracastor (5) ou de Ulric de Hutten (6).

Voici donc comment on préparait autrefois la dé- oction de *gayac*.

On prenoit une livre ou douze onces de gayac râpé (7), et on faisait macérer pendant l'espace de vingt-quatre heures dans

(1) Mérat et de Lens, *Dictionnaire universel de Matière édicale*, t. III, p. 433.

(2) On connaissait autrefois deux sortes de *gayac* propres à uérir la vérole : le premier solide, compact, résineux, noi- ître, composé de fibres diversement entrelacées, d'un goût rimonieux et aromatique, mêlé de quelque amertume et d'une deur pénétrante. Les Américains l'appellent *Hiacan*, ou *Huia- an*, d'où est venu le nom de *gayac* qu'on lui donne en Europe. e second approche beaucoup du précédent par sa densité, par complication de ses fibres, par son goût et par son odeur ; nais il tire davantage sur le blanc, ou pour mieux dire sur le aune. Les naturels de l'Amérique le nomment *Hoaxecan*, et les uropéens *Lignum Sanctum*, Bois saint, à cause de sa vertu xtraordinaire (*Dict. de James*).

(3) *Nouveau Carême de pénitence*, p. 59 (note).

(4) *Idem*, p. 59 et suivantes.

(5) Fracastor, *La Syphilis*, traduction Alfred Fournier, p. 109 et suivantes et pp. 183 et suivantes.

(6) *Idem*, p. 142 (note 5).

(7) Ulrich de Hutten est autrement précis : « Le gaïac, dit- l, se prépare ainsi qu'il suit : on commence par le réduire en

un pot de terre neuf, qui contenoit dix ou douze chopines d'eau. On bouchoit avec soin le vaisseau, et on les faisoit bouillir *in diplomate*, c'est-à-dire, en posant le pot sur un fourneau rempli d'eau, jusqu'à la diminution d'un quart, d'un tiers ou même de la moitié, suivant qu'on vouloit la décoction plus ou moins forte (1), ou qu'on le jugeoit plus convenable à la force et au tempérament (2) du malade, ou à la violence de la maladie. On passoit cette décoction (3) lorsqu'elle étoit refroidie, et on la conservoit avec soin dans un vaisseau bien fermé. On faisoit bouillir de nouveau le marc à petit feu dans la même quantité d'eau, jusqu'à diminution d'un quart, et l'on enfermoit cette décoction, ou *bochetum*, dans des bouteilles, et elle servoit de boisson ordinaire (4).

On disputa beaucoup, jadis, parmi les médecins, pour savoir si l'on devait employer le bois de gaïac

fragments aussi petits que possible : on le divise en le travaillant autour pour le faire macérer ensuite ; ou bien on le broie avec le pilon, on le met en poudre fine, afin qu'il puisse mieux céder ses principes pendant la décoction. D'autres préfèrent fendre le bois, le râper avec une lime et fait tremper la poussière dans le liquide. » Ulrich de Hutten, traduction de Potton ; cité par A. Fournier, traduction de Fracastor, p. 142-143.

(1) U. de Hutten conseillait une ébullition de six heures. Le vase devait reposer sur des charbons ardents et il fallait, avant tout, éviter « un feu à flamme éclatante. » On recueillait avec soin l'écume, laquelle pouvait servir « pour le pansement des ulcères. » Fournier, *Fracastor*, p. 143.

(2) « Certains médecins ajoutent à ces préparations, suivant les tempéraments, du sucre, du miel ou de la manne en grains. » *Nouveau Carême de pénitence*, p. 60. « On additionne parfois la première (décoction) de séné, d'hermodacte ou d'autres médicaments analogues ». *Fracastor*, par le professeur Fournier, p. 183.

(3) C'était ce qu'on appelait la première eau ou première décoction, toujours trouble, tandis que la seconde décoction était plus claire, plus fluide.

(4) *Dictionnaire de James*, p. 160. — « Ce produit sert de boisson en mangeant, tandis que le premier constitue le remède proprement dit. » *Fracastor*, par A. Fournier, *loc. cit.*

avec l'écorce, ou sans écorce, ou tous les deux ensemble ; ou seul, ou avec d'autres bois, racines ou plantes de même nature ; s'il fallait faire la décoction dans du vin ou dans de l'eau, ou dans une décoction d'eaux distillées de quelques plantes de même espèce ; mais, fait observer l'auteur qui nous fournit ces renseignements, « il est impossible d'établir quelque règle fixe là-dessus, à cause de la variété que l'on remarque dans les tempéraments, l'âge et la condition du malade, aussi bien que dans la nature, le degré et la complication de la maladie : c'est pourquoi il vaut mieux s'en rapporter là-dessus à la prudence et au discernement du médecin, puisqu'il est plus en état que tout autre de savoir ce qui convient au malade suivant l'exigence des cas (1). »

Plusieurs auteurs prétendent qu'en effet le gayac ne peut produire dans nos climats d'aussi bons effets que dans les contrées d'où on nous l'apporte. Tant parce que la maladie vénérienne y est moins violente, et moins difficile à guérir, ainsi que dans les autres pays chauds ; que parce que le gayac, dont on s'y sert, est frais, est nouvellement coupé, au lieu que celui qui nous vient ici, est sec, et a perdu une partie de ses sucs (2).

Quelques précautions préalables étaient nécessaires avant de soumettre le malade à la cure par le gaïac.

Il faut d'abord que le malade réduise progressivement son régime habituel... Il faut de plus, s'il est affecté de tumeurs

(1) Le climat était aussi un facteur essentiel.

(2) James, *op. cit.*, p. 160. V. sur ce point Jean Fernel, d'Amiens, traduction Le Pileur, pp. 171-175.

ou de tubercules indurés, que ces lésions soient soumises comme soins préparatoires à l'action du caustique... De même, s'il existe une lésion osseuse, il importe que tout d'abord elle soit ruginée... Enfin, on aura soin de purger le malade avec la casse (1).

Le malade étant ainsi préparé, et la décoction étant prête, voici de quelle manière était institué le traitement. C'est encore à Ulric de Hutten et à Fracastor que nous emprunterons les détails de cette bizarre médication, dont nous avons tant de peine aujourd'hui à comprendre l'étonnant succès.

On enfermait tout d'abord le malade dans une chambre qui avait un degré de chaleur convenable, soit naturellement, soit artificiellement, et qui n'était pas exposée au froid, encore moins aux vents.

Il faut placer le malade à *l'abri de l'air*, formule Ulric de Hutten, dans une chambre fermée, chauffée avec soin, ou, comme on le pratique en Allemagne, dans une étuve bien conditionnée. Il ne suffit pas pour lui que la température soit très haute, il importe de le préserver contre toutes les influences extérieures. Le froid est à craindre. En hiver et en automne, on aura soin d'allumer du feu à l'aube du jour... S'il existe aux fenêtres des ouvertures, des fentes, même légères, on les bouchera avec de la chaux ou du plâtre ; devant la porte on drapera un tapis ou un rideau pour prévenir les courants d'air (2).

Ces mesures prises, on veillait au régime diététique : on réduisait d'abord d'un quart, d'un tiers ensuite, puis de la moitié, la quantité d'aliments que

(1) De Béthencourt, *Nouveau Carême de pénitence*, traduction Fournier, p. 60.
(2) *Fracastor*, traduction Fournier, p. 144.

devait prendre le malade soumis au traitement. Le vin était largement coupé d'eau.

Après avoir administré un purgatif, on abordait enfin la médication spéciale.

Le malade prenoit tous les matins, dans son lit, huit ou dix onces de la première décoction, on le couvroit bien, et on le laissoit tranquillement suer pendant deux ou trois heures. On l'essuyoit ensuite avec des linges chauds, et on lui donnoit quatre heures après deux ou trois onces de biscuit avec des raisins secs, des amandes ou des pistaches, et pour boisson, plusieurs verres de la seconde décoction. On lui donnoit au bout de quatre heures huit ou dix onces de la première décoction, on le laissoit suer pendant trois heures, on l'essuyoit et on lui donnoit la même nourriture et la même boisson qu'auparavant. Lorsqu'il étoit faible, exténué, d'un tempérament délicat, et hors d'état de supporter une si sévère abstinence, on augmentoit sa nourriture de quelque chose, on lui accordoit même quelques massepains, du bouillon de poulet, et quelques jours après, la moitié ou le quart d'un petit poulet rôti ou bouilli, sans sel. On persistoit dans cette méthode pendant quinze jours ; et supposé que le malade fut constipé, on lui donnoit tous les deux ou trois jours un clystère émollient. Au bout des quinze premiers jours on le purgeoit avec la pulpe de casse, la manne, les tamarins, ou autre chose semblable, et il ne buvoit ce jour-là autre chose que la seconde décoction. On réitéroit ce même traitement pendant trente ou quarante jours, mais on lui accordoit un peu plus de nourriture. Au bout de vingt-cinq ou trente jours, supposé que ses forces le permissent, on lui laissoit la liberté de se lever et de faire un ou deux tours dans sa chambre, pourvu qu'il fût bien couvert, et qu'il ne suât point. On le purgeoit de nouveau vers la fin de la cure, et on lui permettoit de passer de sa chambre dans une autre, mais non point de s'exposer à l'air, jusqu'à ce qu'il fut en état de le supporter (1).

---

(1) *Dictionnaire de James*, loc. cit., p. 160-161.

Certains praticiens n'autorisaient pas le malade à quitter la chambre avant que la guérison fût complète. D'autres estimaient suffisante cette réclusion de *trente jours*, laissaient le sujet circuler dans les pièces voisines, puis peu après dans les maisons du voisinage, afin de l'habituer progressivement à l'impression de l'air.

On avoit grand soin de ne point faire d'innovations trop promptes ; mais on prenoit encore un mois pour remettre peu à peu le malade à son premier genre de vie, et durant ce temps-là il observoit le régime le plus exact, il s'abstenoit de vin et usoit de la seconde décoction pour sa boisson ordinaire (1).

Cette réclusion forcée de trente à quarante jours était considérée par les médecins du XVIe siècle comme une des conditions essentielles de la guérison. On permettait toutefois aux malheureux reclus de se distraire par le chant, la musique, quelques conversations agréables, quelques lectures peu sérieuses, etc. (2).

Reconnaissons, avec le maître A. Fournier, que nos ancêtres avaient des clients bien dociles pour supporter à la fois le triple supplice de la faim, des sudations forcées et de la prison. Nous trouverions aujourd'hui moins d'obéissance à de telles prescriptions, s'il nous prenait envie de les renouveler.

Jadis pouvait-on faire moins que de s'y soumettre, quand ceux qui avaient qualité d'édicter de pareils principes écrivaient que la médication par le gaïac « réussit d'autant mieux que le malade supporte et

(1) James, *loc. cit.*
(2) *Nouveau Carême de Pénitence*, p. 61 (note).

suit une diète plus sévère (1). » Et Ulric de Hutten, qui écrivait ces lignes, entraînait d'autant plus la conviction qu'il pouvait dire : *Experto crede...*

« Plus sévère sera le régime, plus rapide sera la guérison », proclamait de son côté Jacques de Béthencourt. Et il ajoutait : « Si une telle abstinence ne guérit pas le mal par elle-même, du moins elle ne le nourrit pas. Elle sera du reste facilement tolérée, car la décoction de gaïac est une boisson fortifiante, qui sert d'aliment et permet de manger peu (2). »

Ces vertus réconfortantes du gaïac étaient admises par tous à cette époque, et nul n'aurait songé à les révoquer en doute. C'était bien, comme l'écrivait Béthencourt, un véritable *Carême de pénitence*, que subissaient les malades à titre d'expiation, pour revenir à la santé, et ceux qui avaient passé par ces dures épreuves avaient tout droit de dire qu'ils avaient fait leur « purgatoire sur la terre ».

Cette méthode guérit cependant un grand nombre de personnes de la vérole, y compris Ulric de Hutten qui s'en fit l'agent propagateur dans ses écrits.

V. Poll, médecin de l'empereur Charles V, assure, dans un petit traité sur la cure de la vérole par le bois de gaïac, « que l'usage de cette décoction guérit dans le même temps trois mille personnes de la vie desquelles on désespéroit, et cela si parfaitement, qu'il leur sembloit qu'elles ne faisoient que naître (3). »

Mais c'est surtout Ulric de Hutten qui contribua le plus à établir la réputation de ce remède ; il avoue

(1) *Fracastor*, par Fournier, p. 146.
(2) De Béthencourt, *op. cit.*, p 62.
(3) *Dictionnaires de James*, loc. cit.

qu'il a été affligé pendant neuf ans d'une vérole accompagnée de douleurs cruelles, d'un grand nombre d'exostoses, d'une carie ulcéreuse des os, d'une maigreur extraordinaire et d'un marasme dangereux. Il ajoute qu'après avoir passé onze fois inutilement par les grands remèdes et souffert une infinité de douleurs, d'anxiétés et de dangers presque incroyables, il recouvra parfaitement la santé par l'usage seul de la décoction de gayac, qu'il prit pendant trente jours consécutifs. « Avec le gaïac et la diète, concluait-il, un sujet affecté du mal français guérit *d'une manière infaillible.* » On ne saurait demander à l'apôtre le plus convaincu d'être plus affirmatif.

***

On pourrait croire que le gaïac n'a été expérimenté que dans un cas bien déterminé, contre une maladie unique, spécifique. Le passage d'un livre, classique il y a trois cents ans, dissipera à cet égard toute illusion :

Le gaïac et son écorce, écrit Fernel (1), enlève à la bouche sa mauvaise odeur, guérit les obstructions chroniques du foie et de la rate, ainsi que l'ictère, l'hydropisie et les autres maladies qui en procèdent. Il dissipe et évapore les humeurs superflues et froides de toutes les parties du corps. Il tarit les catarrhes de la tête et fait cesser les douleurs qu'ils causent. Il est d'un merveilleux secours dans l'angine bâtarde, la goutte des pieds et des mains, la sciatique et tout ce qui est rhumatisme. Il guérit l'asthme, la paralysie, la stupeur et la faiblesse de tout genre. Il soulage toutes les affections nerveuses, amène à sup-

(1) Fernel, traduction Le Pileur, pp. 181-183.

puration toutes les tumeurs froides ou dures, sèche les ulcères cacoètes et chironiens et les cicatrise...

Le gaïac a conservé la réputation d'un bon sudorifique, agissant également contre le rhumatisme et le mal vénérien, la goutte et les scrofules, les maladies osseuses et la leucorrhée.

Mérat et Pringle l'ont vanté dans le rhumatisme (1); Solenander et Barthez, contre la goutte (2). Plus récemment, le 6 avril 1830, le Dr Aillé lisait à l'Académie de médecine un mémoire où il prescrivait l'emploi du gaïac, mais à forte dose (8 onces par jour dans 2 pintes d'eau, qu'on réduit au tiers), et il affirmait avoir toujours réussi à guérir de la sorte le rhumatisme, même accompagné de fièvre.

Le gaïac a été encore administré dans les névralgies rhumatismales, les maladies de la peau, la leucorrhée, la scrofule, les maladies des os (3).

Le bois de gaïac entre dans la composition de la *décoction sudorifique*. On obtient la résine en traitant le bois par l'alcool. On en retire encore un extrait, un sirop, une huile essentielle.

La teinture alcoolique de résine de gaïac a été recommandée par Fowler contre le rhumatisme, même le rhumatisme aigu (4).

Un goutteux de la Martinique, M. Emerigou, a mis en vogue le *remède* dit *des Caraïbes* contre la goutte, qui consiste à faire dissoudre deux onces de résine de gaïac dans une pinte de tafia (et non d'eau-de-vie),

(1) Mérat et de Lens, t. III, p. 434.
(2) *Traité des Maladies goutteuses*, par Barthez, t. I, p. 148.
(3) Mérat et de Lens, *loc. cit.*
(4) *Bibl. brit.*, t. II, p. 115.

dont on prend tous les jours une ou deux cuillerées à bouche pendant plusieurs années, en buvant une tasse de thé ou un verre d'eau par-dessus (1).

Un médecin de Philadelphie, Dewees, prescrit une teinture de gaïac de sa composition, pour faciliter la menstruation ; on en donne une cuillerée à café trois fois par jour, dans un peu de vin généreux, avant le repas (2).

Le gaïac, en tant que médicament interne, est tombé de nos jours dans un discrédit absolu et, il faut le dire, mérité. Il s'est trouvé cependant, il y a quelques années, un médecin qui, après avoir lu et traduit l'ouvrage de Ulric de Hutten, a voulu soumettre le remède à une nouvelle et définitive épreuve. Le docteur Potton (de Lyon) a, pendant un certain temps, traité par le gaïac ses malades syphilitiques de l'Antiquaille. « Les résultats de cette médication ont été, dit le professeur Fournier (3), des plus défavorables. Notons et signalons le fait pour qu'aucun d'entre nous ne soit tenté de renouveler la même expérience. »

A l'heure actuelle, on ne se sert guère plus de la résine (4) et de l'extrait de gaïac que comme exci-

(1) *Anc. Journ. de médec.*, XLVII, p. 424, cité par Mérat et de Lens.

(2) *Bull. des soc. méd.*, de Férussac, IV, p. 277.

(3) *Nouveau Carême de pénitence*, p. 93 (note).

(4) « La résine de gaïac entre dans la *thériaque céleste ;* on la mêle au savon pour en faire des pilules. Si on y ajoute du sublimé, elles prennent une teinte bleue (*Journ. de pharm.*, XV, 14) ; ce qu'elles éprouvent aussi avec la farine de froment ; la dose est de 12 à 20 grains, qu'on peut porter facilement jusqu'à 1 gros ; cette dernière quantité purge ordinairement. » Mérat et de Lens, *op. cit.*, p. 435.

pient pilulaire ; et de la teinture, mélangée à l'eau, que comme tonique des gencives, ou comme odontalgique.

La chute est profonde et, faut-il nous en affliger, probablement irrémédiable.

Quelques médications d'autrefois

I

Comment on traitait la syphilis avant l'ère moderne

Comme l'a dit Lancereaux, la syphilis n'a pas d'âge, pas plus qu'elle n'a de patrie. Elle est de toute antiquité et elle appartient à l'humanité tout entière.

Ceux qui se sont livrés à l'étude des origines du « gros mal » (1) ont établi, par d'abondantes citations, que le mal vénérien, méconnu pendant des siècles, a réapparu au quinzième, et qu'on l'a pris pour une maladie nouvelle, alors qu'il n'était qu'une maladie éteinte, prenant un nouvel essor sous l'influence d'une constitution épidémique spéciale (2).

S'il fallait une autre preuve de l'ancienneté de la vérole, nous la trouverions dans ce fait que, dès le huitième siècle, les Arabes faisaient usage du mer-

(1) C'est le nom que lui donne le Dr F. Buret : *Le « gros mal » du moyen âge et la syphilis actuelle*. Paris, 1894.

(2) Dr L. Dupouy, *Le moyen âge médical*. Paris, 1888.

cure. Ils l'employaient, il est vrai, contre la « lèpre » ; mais qui ne sait qu'on englobait sous cette appellation générique nombre d'affections des plus disparates, parmi lesquelles on en a reconnu présentant les symptômes de la syphilis ? Comme nous n'avons pas dessein de renouveler la querelle des anciens et des modernes, nous passerons outre au débat qui divise encore les historiens de notre art. Notre ambition veut se borner à rappeler quelques anciens traitements de la *lues venerea*, dont la plupart ont disparu sous les injures du temps, dont d'autres ont eu un sort meilleur, sans qu'on puisse toujours en donner une satisfaisante explication.

***

Puisque nous venons de parler du mercure, rappelons que si son introduction dans la thérapeutique fut longtemps retardée, c'est que les premiers auteurs le considéraient comme un poison.

Galien l'avait rangé parmi les agents délétères ; à sa suite, et sur la foi de son autorité, Dioscoride et Oribase en interdirent l'emploi. Il fallut l'influence des Arabes pour le faire accepter ; encore ne se risquèrent-ils pas jusqu'à en préconiser l'usage interne et se contentèrent-ils de le prescrire sous forme de pommades et d'onguents.

Le célèbre médecin Petrus Hispanus, qui devint pape sous le nom de Jean XXI, en 1276, aurait, a-t-on dit (1), employé, la première fois en Europe, l'*onguent Sarasin* (qui contient un huitième de vif argent),

(1) Cf. la *Chronique médicale*, 1899, p. 438.

contre... les poux du pubis (1) et plus tard contre la galle (*sic*) 2). Or, il est au moins deux médecins qui semblent avoir connu les propriétés thérapeutiques du mercure avant Pierre d'Espagne.

L'un, maître Bernard le Provincial, mentionne dans son *Commentaire*, qu'il écrivait vers 1155, le mercure ou vif argent en ces termes, assez ambigus il est vrai :

Ab auctoribus habetur, quod solum argentum vivum est humidum in quarto gradu universaliter... Les docteurs enseignent que, seul, le mercure (*argent vif*), est humide au quatrième degré.

Maître Salernus, surnommé *Œquivocus*, qui est mort en 1167, est plus explicite ; il décrit, dans son *Compendium*, la manière de préparer l'onguent mercuriel et même son mode d'application :

Argentum vivum pernecat pediculos... De eo frontis superficie tenus capilli unguantur et pediculos pernecat. Si velis ponere in unguentis, ponatur cum sputo et cinere et pulvere sulphuris.

Ce qu'on a traduit ainsi : « Le mercure fait mourir les *pediculi*. Il s'emploie, sans toucher la peau du front, en onctions sur les cheveux et par là fait mourir les *pediculi*. Si l'on veut le préparer en onguent, qu'on y mêle de la salive, de la cendre et de la fleur de soufre (3). »

Mais cela ne nous dit pas à quelle époque le mer-

(1) *Thesaurus Pauperum*, ch. IV : De Pediculis et Lentibus.
(2) Id., cap. LXXVI ; édition de Lyon, 1525.
(3) *Chronique Médicale*, ann. cit., p. 799.

cure fut préconisé contre la syphilis. Nous y arrivons.

***

On en attribue, d'ordinaire, le mérite à Paracelse, qui préconisa, pour les affections syphilitiques, le précipité rouge, le sous-sulfate de mercure *(turbith minéral)* et le sublimé corrosif. Mais, bien avant le bruyant réformateur, on pourrait placer Bernard de Gordon, Guy de Chauliac, Théodoric et Arnauld de Villeneuve (1).

Dès le début du quinzième siècle, Basile Valentin parle de sel de mercure dissous dans une décoction de gaïac, comme très efficace contre le mal français (*expellit morbum gallicum*).

A l'époque où la syphilis se propageait, l'emploi du mercure ne pouvait que se généraliser. Le choix de ce métal pour le traitement de cette affection s'explique par le rôle important qu'il jouait dans les opérations des alchimistes. A un mal mystérieux, on opposait un remède occulte ; aussi vit-on les empiriques le prescrire à l'envi.

Jean de Vigo, célèbre médecin italien de la seconde moitié du quinzième siècle, en vante l'emploi sous forme d'onguent (*unguentum Neapolitanum*) ; d'emplâtre, *emplastrum Vigonium* (2) ; de fumigations.

(1) « Tout ce qu'on a trouvé de bon pour la guérison de la vérole, tant dans les remèdes particuliers que dans les généraux, vient de Théodoric et d'Arnauld de Villeneuve. » Astruc, cité par Hallopeau, thèse d'agrégation sur le Mercure (1878).

(2) On a donné plusieurs formules d'emplâtre de Vigo. Pri-

En 1407, Torella conseille les lotions de sublimé contre les douleurs et les pustules vénériennes (1).

Torella se plaint — déjà ! — de la concurrence que font les charlatans aux médecins, pour la cure d'un mal dont « aucun médecin ne venait à bout. Les savants évitaient de traiter cette maladie, étant persuadés qu'ils n'y entendaient rien eux-mêmes. C'est pourquoi les vendeurs de drogues, les herboristes et les gens des métiers les plus bas, les vagabons et les charlatans se donnent encore aujourd'hui (1500) pour être ceux qui la guérissent véritablement et parfaitement. Et comme ils ne savent rien, ils ne doutent de rien (2) ». Ne croirait-on pas, dit fort sensément notre confrère Buret (3), qui a exhumé cette curieuse citation, que ces deux dernières phrases ont été écrites au vingtième siècle ?

Voici un autre témoignage, postérieur de quelques années au précédent et qui émane, celui-là, d'Ulric de Hutten. Ulric de Hutten, qui avait lui-même été contaminé, pouvait parler en connaissance de cause.

« Les médecins, effrayés de ce mal, écrit-il, non seulement se gardaient bien d'approcher ceux qui en étaient attaqués ; ils fuyaient même leur vue, comme

mitivement, il ne contenait pas de mercure, au dire de certains pharmacologistes. Par contre, il y entrait des grenouilles *vivantes*, de la graisse de vipère, des vers de terre lavés dans du vin (!), etc. (Cf. l'*Histoire pharmacotechnique et pharmacologique de mercure à travers les siècles* ; Thèse de Bordeaux, pour le doctorat en pharmacie, de Michelon. Tours, 1908).

(1) Thèse Hallopeau (citation de Korsch, *Die Quecksilber sublimat Curen gegen Syphilis* ; Wien, 1876).

(2) *Dialogus de dolore in pudendagra.* 1500.

(3) Dr F. Buret, *loc. cit.*

s'il se fût agi de la maladie la plus désespérée (1)... »

C'est que la syphilis de nos jours n'est plus que l'ombre de celle que connurent les contemporains de Charles VIII.

Le mal à son début fut véritablement effroyable. Ceux qu'il avait frappés devenaient bientôt un objet d'épouvante et de dégoût. Les ulcères qui couvraient leur corps et le rongeaient jusqu'aux os exhalaient une puanteur telle que, d'après la croyance populaire, il suffisait de la sentir pour risquer d'être atteint. Aussi ne voulait-on ni leur parler, ni les voir, ni habiter auprès d'eux (2).

N'a-t-on pas conté que le roi d'Angleterre, Henri VIII, fit décapiter le cardinal Wolsey, sous le prétexte que celui-ci, atteint de la vérole, lui avait parlé bas à l'oreille, dans le but de la lui communiquer par son haleine ! Cette idée de la contagion par l'haleine n'aurait-elle pas été imaginée, selon la judicieuse remarque d'un philosophe du temps, pour expliquer les cas de syphilis chez les grands personnages ? Il y a forte apparence pour que cette explication soit la bonne.

Ce que nous en devons retenir, c'est que la maladie régnante, au temps que nous évoquons, revêtait un caractère de particulière malignité et que la thérapeutique, maladroite et barbare, à laquelle on soumettait les malheureux infectés du virus vérolique, n'était pas pour diminuer l'intensité du mal.

(1) *De guaiaci medicina et morbo gallico.* Mayence, 1519.

(2) *L'Hôpital du Midi et ses origines ; recherches sur l'histoire médicale et sociale de la syphilis à Paris,* par le Dr A. Pignot (Paris, 1885), p. 9. (D'après Jean Fernel, Grünbeck, Trithémius et autres syphiligraphes du quinzième siècle.)

***

Pour tout dire, cette thérapeutique, au début, se réduisait à l'expectation.

En 1496, la prieure de l'Hôtel-Dieu porte sur son compte, finissant au dernier jour de septembre, une dépense de quatre-vingts livres parisis, pour les malades de « grosse vérolle de Naples ». Et c'est tout : il n'est aucunement question de médicaments.

La maladie sévissait depuis deux ans dans la capitale du royaume, quand les registres de l'Hôtel-Dieu (1) en font, pour la première fois, mention.

Défense avait été faite à tout malade de quitter sa demeure avant guérison complète. Le supplice de la hart attendait ceux qui contrevenaient à l'arrêté.

Les pauvres furent relégués hors des murs, dans le bourg Saint-Germain ; quant aux étrangers, ils reçurent l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures.

Aux deux extrémités de Paris, devant les barrières Saint-Denis et Saint-Jacques, des gardes avaient été placés, pour prendre les noms des bannis et remettre à chacun d'eux, comme secours de voyage, la somme de quatre sols parisis.

Le lieu choisi pour recevoir les vagabonds atteints du mal de Naples était une dépendance de la célèbre abbaye Saint-Germain. Le Parlement fit l'acquisition de deux granges, qui formaient l'angle du che-

(1) *Collection de Documents sur les Hôpitaux de Paris*, t. III, 2e fascic., par Brièle.

min de Sèvres et de la rue du Sépulcre, actuellement rue du Dragon (1).

Des quêtes, des taxes et le produit de quelques amendes couvrirent les frais d'une installation sommaire, qui permit bientôt de loger et secourir tant bien que mal les indigents contaminés.

Ainsi fut fondé le premier hôpital de vénériens à Paris (2).

La masure du bourg Saint-Germain était plutôt une prison, pour ne pas dire une fourrière, qu'un véritable établissement hospitalier. C'était, en somme, de l'isolement que nos pères avaient prétendu faire ; mais comme on relâchait les malades avant leur complète guérison, — se préoccupait-on seulement de les traiter? — cette mesure de précaution était bien illusoire.

Bientôt la grange où on a essayé de les parquer devient notoirement insuffisante. Le mal s'étend, fait de rapides progrès; ceux qui en sont atteints envahissent en nombre l'Hôtel-Dieu, se confondent avec les autres malades, « vivant dans les mêmes salles, couchant dans les mêmes lits que les fiévreux et les blessés ».

Le Parlement s'émeut enfin, et voyant que « ces malheureux manquent de tout ce qui leur est nécessaire, qu'ils traînent une vie misérable, qu'ils sont dans le plus grand abandon, la Cour ordonne qu'il sera construit un hôpital spécialement destiné à cette maladie et que le produit de toute espèce d'a-

(1) V. la *Topographie du Vieux Paris*, par Berty et Tisserand (Région du bourg Saint-Germain, p. 92).

(2) Pignot, *Th. cit.*

mendes prononcées sera affecté à cette construction. » Mais le projet n'aboutit pas et deux ans après, des chirurgiens jurés, visitant l'Hôtel-Dieu, par ordre du lieutenant criminel, y constataient encore la présence d'une centaine de vérolés des deux sexes, et se déclaraient impuissants à rien modifier à cet ordre de choses.

Sans gîte et sans ressources, traqués et chassés de toutes parts, ces parias étaient bien contraints de demander asile à la vieille maison hospitalière de la Cité. A quel régime, à quel traitement y étaient-ils soumis ? Les documents sont complètement muets à cet égard et peut-être pour cause.

***

La panique calmée, les médecins reprirent leur sang-froid. Ils recoururent à l'emploi du mercure ou vif-argent, qui avait fait ailleurs ses preuves ; mais ils en usèrent avec si peu de modération, ils le prescrivirent si inconsidérément que le remède se transforma le plus souvent en poison.

On ne manqua pas de rendre le médicament responsable de méfaits qui n'étaient imputables qu'à la manière de l'administrer.

Jacques de Béthencourt (1), l'auteur du premier livre publié à Paris sur la vérole, nous a tout au long exposé la manière dont se pratiquait la cure de cette

(1) J. de Béthencourt, *Nouveau Carême de Pénitence et Purgatoire d'expiation à l'usage des malades affectés du mal français ou mal vénérien* ; Paris, 1527 ; traduit et annoté par le professeur Alf. Fournier (Collection des vieux syphiligraphes), 1871.

affection, dans les premières années du XVIe siècle.

Par un temps doux et tiède, le malade saigné et congrument purgé, était enfermé dans une chambre bien close et chauffée sans relâche. Là, deux fois par jour, à l'aurore et le soir, on le frottait devant le feu, sur les bras et les cuisses, avec l'onguent confectionné *secundum artem.*

On se servait d'un pinceau à vernir et on étalait la mixture *largâ manu*, ainsi qu'en témoigne une curieuse vignette du temps (1).

Les apothicaires ou autres, chargés d'appliquer l'onguent, étaient appelés « graisseurs de vérole », au dire de Rabelais (2). Le badigeonnage terminé, on couchait le sujet sous d'épaisses couvertures, en l'entourant de gros sachets d'orge chaude, pour provoquer la diaphorèse.

Les patients étaient astreints à un régime des plus sévères. Les viandes de bœuf et de porc, les poissons, les volailles, les œufs même leur étaient interdits. Le menu ne comportait que quelques viandes blanches, des raisins secs et de l'orge.

La cure durait au moins une semaine, le plus souvent davantage.

En Allemagne, c'était bien autre chose. Le malade maintenu, pendant près d'un mois, dans une étuve surchauffée, se faisait chaque jour de deux à quatre onctions sur la tête, les membres, l'ombilic et le long de la colonne vertébrale.

(1) Elle a été reproduite par le Dr F. Buret, en tête de son ouvrage : *Le gros mal*, etc., 1894.

(2) Il est fait mention de la stomatite mercurielle, consécutive à des onctions d'onguent napolitain, dans le prologue de *Pantagruel*. (Cf. *Le moyen âge médical*, par le Dr Edm. Dupouy ; Paris, 1888, p. 352.)

Hutten affirme et nous le croyons sans peine, qu'à cette pratique barbare ne survivait pas un sujet sur cent de ceux qui s'y soumettaient. Quant à ceux qui y résistaient, ils traînaient une existence misérable ; bien peu guérissaient complètement ; la plupart, on peut dire, malgré la médecine.

Les malades « hurlaient » de douleur, c'est l'expression d'un de ceux qui étaient passés par cette épreuve ; et il ajoute, non sans en être étonné lui-même, qu'il a suivi *pendant huit ans* un pareil traitement, sans y succomber, mais sans que les accidents se soient amendés. Aussi attribue-t-il sa guérison à la cessation complète de tout remède actif, notamment du mercure (1). Il se refusait à convenir qu'à l'abus du médicament seul étaient attribuables tous ces désordres, et que si les frictions hydrargyriques avaient été faites avec plus de mesure, les accidents auraient certainement présenté moins de fréquence et d'intensité.

***

En dépit de ses nombreux détracteurs, le mercure resta pendant longtemps le grand antidote ; et la friction, forte ou faible, le principal élément de la cure.

Quand maître Antoine Le Coq, homme docte et expert, mais courtisan médiocre, est appelé à se prononcer sur la maladie du roi François Ier : « *Frottetur !* s'écrie-t-il ; c'est un vilain qui a gagné la vérole ; *frottetur* comme un autre et comme le dernier

(1) V. la traduction par Potton, de l'ouvrage de Ulric de Hutten, *La maladie française* (Lyon, 1865).

de son royaume, puisqu'il s'est gâté de la même manière (1). »

La manière de « curer la vérole », comme le dit le bon Paré, était donc toujours « l'onction ou friction », mais on y procédait moins brutalement que jadis.

On lui substitua peu à peu les emplâtres d'hydrargyre, qu'on appelait les « vicaires de la frotte », et qu'on appliquait sur le corps en cuirasse, en bracelets ou en semelles; les fumigations de cinabre, réservées aux cas graves ; les lotions de sublimé, inventées par le médecin de Catherine de Médicis ; enfin, les injections à base de vif-argent, destinées seulement à enrayer les écoulements uréthraux que, communément, on croyait d'essence syphilitique.

L'usage interne des produits mercuriaux fut une véritable révolution dans la thérapeutique de la maladie vénérienne. Les fervents des drogues galéniques persistaient à soutenir, sur la foi de l'oracle, que l'argent-vif était un poison redoutable ; mais à l'anathème de Galien les novateurs répliquaient que le médecin de Pergame, de son propre aveu, n'avait jamais expérimenté le mercure. On administra donc le métal *per os* (par la bouche), et l'usage s'en généralisa, quand on vit qu'il n'en résultait aucun inconvénient sérieux.

Matthiole, le commentateur de Dioscorides, avait osé le premier administrer du *mercure cru*, sous le nom de *poudre angélique* ; le précipité rouge avait été le premier sel de mercure absorbé par la voie stomacale ; on lui préféra bientôt l'hydrargyre en nature.

Un célèbre corsaire de l'île de Lesbos, le fameux

(1) *Lettres de Gui Patin* (édition Reveillé-Parise), t. III, p. 119.

Barberousse (1), en apporta à François Ier, de telle sorte que le roi-chevalier inaugura en France ce mode de traitement. Les pilules de Barberousse contenaient, outre le mercure métallique, de la rhubarbe, de l'ambre gris, de l'aloès, du mastic et de la myrrhe (2).

Il ne semble pas que le remède ait produit grand effet sur le roi français ; nous en avons un témoignage assez inattendu. En 1543, le royal vérolé (3) faisait appareiller un vaisseau pour aller lui chercher certain remède que nous nommerions aujourd'hui spécifique. Voilà le fait tel que l'a consigné l'historiographe le plus autorisé de la marine française (4) et qu'une bienveillante communication nous permet de révéler :

François Ier dépêcha au Brésil le galion le *Saint-Philippe*. A la curiosité qu'il nourrissait pour les bêtes exotiques et que le vice-amiral de la Meilleraye savait satisfaire, en lui offrant un mouton des Indes (vers 1538), se joignait, pour le malheureux avarié, un urgent besoin de certain baume des forêts américaines. Je ne vois pas d'autre objet aux missions, secrètes et

---

(1) Cheireddin ou Kheireden, plus connu sous le nom de Barberousse de Mitylène, roi d'Alger, capitan-bacha des Turcs sous le règne de Soliman II.

(2) Le Dr Buret en donne une formule très légèrement différente (*op. cit.*, p. 251, note I) ; cf. Thèse Michelon, p. 20.

(3) V. l'*Histoire de la marine française*, par La Roncière, t. III, p. 291 (Plon, 1906).

(4) On ne doute plus aujourd'hui que François Ier ait été atteint de syphilis. Au dire de Brantôme, il aurait même infecté la reine Claude, dont les nombreux enfants moururent pour la plupart en bas âge. Mais il résulte des recherches de Dechambre, Corlieu, Cullerier et de nous-même, que François Ier n'a pas succombé à cette maladie, mais à une affection que nous avons ailleurs déterminée. (V. le *Cabinet secret de l'Histoire*, t. I.)

répétées, du capitaine Jean de Bellanger de Biserets, au Brésil, suivies chaque fois d'un retour à Paris avec sa cargaison de bois. Lors d'un séjour à La Rochelle, le roi acquit de corsaires normands leur butin et, entre autres, du *gayet* ou *palme saincte* (1er janvier 1543).

Le passage est des plus explicites et il en résulte bien que le roi-chevalier était assez préoccupé du mal qui le rongeait, pour envoyer prendre des médicaments jusqu'en Amérique !

***

Le *gayet* ou gaïac, que le peuple appelait l'*arbre sacré*, le *sainct bois*, avait joui dès son apparition, d'une vogue immense ; les poètes l'avaient chanté (1), les malades rendaient grâces au ciel de sa découverte (2).

Les marchands le vendaient au poids de l'or, jusqu'à sept écus la livre.

La préparation selon le rite indien prenait toute l'importance d'une solennité véritable. La liqueur, précieusement conservée, était administrée d'après des règles minutieuses, dont la plus importante avait trait au régime. Trois ou quatre onces de pain et quelques raisins secs devaient suffire au malade pour sa nourriture quotidienne jusqu'à la fin de la cure, qui ne durait pas moins de quarante jours (3).

(1) Fracastor, livre III.

(2) « Si c'est à Dieu qu'il faut rapporter également la somme des biens et des maux qui nous arrivent, que ne lui devons-nous pas pour la faveur de nous avoir accordé le gaïac ! Le bien ici ne prévaut-il pas sur le mal ? » Ulric de Hutten, *op. cit.*, p. 42.

(3) Pignot, *th. cit.*, p. 33 ; cf *Nouveau Carême de pénitence*, de J.-J. de Béthencourt, éd. Alf. Fournier.

Le malade était un pécheur, un coupable, qu'il fallait à la fois guérir et châtier : d'où ces jeûnes prolongés, ces « carêmes de pénitences », ces purgations d'expiation auxquels se soumettaient nos ancêtres, s'en rapportant, pour le surplus, à la clémence divine ou à l'intercession des saints.

Saint Damien, le second patron du collège de saint Côme, était particulièrement révéré par les vérolés; mais saint Job (1) était plus fréquemment invoqué par ces infortunés.

Saint Fiacre, saint Mein ou Meen se partageaient leurs faveurs. L'une des chapelles de saint Fiacre se trouvait dans la Brie, près de Meaux : on y allait vénérer les reliques du bienheureux, dans l'espoir d'obtenir la guérison du mal de Naples. Quant au sanctuaire de saint Meen, il était situé en Bretagne, à Saint-Jean-de-Gaël, dans le diocèse de Saint-Malo (2).

Ceux qui imploraient le saint devaient porter, pendant le pélerinage, deux grandes *mains* en étoffe, l'une sur la tête, l'autre sur la poitrine : on devine l'allusion, assez transparente pour ne pas nécessiter une explication. C'était un moyen comme un autre de désigner à l'attention le contaminé et de l'empêcher de communiquer avec les personnes saines.

Cette digression sur l'hagiothérapie de la syphilis nous a, pour un instant, fait interrompre la relation des méthodes curatoires mises en pratique contre la maladie. Nous la reprenons.

(1) Grünbeck, *De la Mentulagre*. Notes de Corlieu.

(2) Le culte date de loin, si nous en croyons un passage du livre de Torella, *Dialogus de dolore in pudendagra;* cité par Pignot, p. 37, note 1.

***

Le gaïac ne devait avoir qu'une vogue éphémère. On abusa, comme de tout remède trop prôné, de ce diaphorétique et on constata bientôt, à l'user, ses inconvénients.

Les sujets de complexion délicate, principalement, étaient fort débilités par les sueurs profuses que son usage provoquait. A tout prendre, ils préféraient encore ce médicament anodin au traitement par le mercure ou par la *casserole*.

La casserole ! Pour avoir l'explication de ce terme, il nous faut remonter en arrière, au temps où l'on enfermait les vérolés dans de vastes étuves, tellement chauffées que la plupart s'y asphyxiaient.

La chambre où se pratiquaient les frictions possédait pour tout ameublement une ou deux couchettes ; pas de fenêtre ; une haute cheminée où brulait un grand feu de bois. On y enfermait sous clef les patients qui ne devaient en sortir que lorsque la salivation avait atteint son maximum (1).

Les pauvres étaient entassés tout simplement dans des fours, où on les oubliait parfois ; aussi n'était-il pas rare d'en trouver un certain nombre passés à l'état de fumerons.

Cette méthode comptait, paraît-il, néanmoins, des succès ; sauf, dit un de nos spirituels confrères, « quelques roussis et quelques rôtis. C'était une manière directe d'opérer la coction des humeurs ; celle du malade s'en suivait quelquefois. »

(1) Dr Le Maguet, *Le Monde médical parisien sous le Grand Roi*, 1899.

En agissant ainsi, on avait surtout pour but d'expulser le virus par la sueur et par la salive. La salivation était tellement abondante (1), que chaque malade était pourvu d'une écuelle spéciale, qu'on appelait la *casserole* : d'où l'origine de l'expression. Plus tard, celle-ci s'appliqua à tout l'ensemble du traitement. Le mot a même été conservé dans les hôpitaux militaires, où il est synonyme de *traitement par le mercure* ; mais les troupiers, qui parlent encore aujourd'hui de « passer par la casserole », ignorent certainement d'où vient cette locution (2).

Les compagnons de Henri III se soumettaient à un régime à peu près analogue, mais fortement mitigé : en langage de cour, cela s'appelait *suer une diette* (3). Pour faciliter la sudation, ils buvaient du gaïac en abondance.

***

Si l'on en croit la *Satire Ménippée*, le *catholicon*, cet électuaire dont les pharmacopées d'antan nous vantent les merveilles, était, encore sous la Ligue, très employé contre la maladie vénérienne. Sur leurs tréteaux de la cour du Louvre, les charlatans, mis en scène par les auteurs du pamphlet, le proclament le

(1) Dans le premier temps de la cure hydrargyrique, on excitait la salivation ; dans le deuxième, on la gouvernait et elle était bien réglée quand le malade rendait, par 24 heures, de 4 à 6 livres de salive « visqueuse, gluante et pituiteuse. » P. Delaunay, *Le Monde médical parisien au* XVIIIe *siècle*. Paris, 1906, p. 237.

(2) Buret, *op. cit.*, p. 248.

(3) V. les Mémoires de Marguerite de Valois et le journal de Henri III, par P. de l'Estoile.

remède infaillible non seulement de la jaunisse, de la gravelle, de la... boulimie, mais encore de la vérole. C'est ce que dit, très clairement, la chanson de l'empirique espagnol (1).

Mais, peu à peu, le *catholicon*, de même que le mithridate et le diaphœnix, subirent le sort du gaïac, qui n'avait jamais été considéré, par les praticiens doués de jugement, que comme un auxiliaire du traitement mercuriel.

Il en est un, cependant, qui se montra un adversaire intraitable du mercure, une des plus grandes personnalités scientifiques de son époque, le représentant le plus illustre de l'École de Paris sous le règne des Valois : Fernel, qui avaient pour clients des têtes couronnées et qui, parmi ses clientes de marque, comptait la belle Diane de Poitiers, syphilisée par son royal amant, faisait prendre à ses malades exclusivement du lait d'ânesse ! (2) Il ne trouva heureusement que peu d'imitateurs (3).

***

Le règne du gaïac n'avait duré guère plus de vingt ans ; celui des panacées qui lui succédèrent fut de moindre durée encore.

La squine, qui avait guéri, dit-on, Charles-Quint

(1) Cf. *Satire Ménippée*, édition Jouaust (1880), pp. 30 et 91.

(2) Benoit Textor, un contemporain de Fernel (*De la nature et cure du chancre*, Lyon, 1550), indiquait contre le chancre le traitement suivant : « Sang de canard ou d'oison à boire tout chaud, de la beste frais tuée... ou brouet descrevisses avec lait d'asnesse prins par lespace de cinq jours, en mengeant autant de jours des escrevisses, ce qui est merveilleusement utile. »

(3) La thèse de Le Paulmier (1595), intitulée : *Hydrargyrum non est luis venereæ alexipharmacum*, fut le dernier écho des doctrines de Fernel.

de la goutte, eut un moment de vogue ; mais elle fut bientôt détrônée par la salsepareille, qui a eu un destin meilleur, puisqu'elle subsiste encore dans nos formulaires ; par contre, le sassafras ne se retrouve plus que dans les droguiers.

Le siècle du Grand Roi vit le triomphe du mercure, qui était rentré en grâce dès 1560. Tous les auteurs de Traités de chimie et de Pharmacopées (1) lui consacrent de longs chapitres.

Vers 1696, un chirurgien de feue Madame Royale, Belloste, lançait les pilules qui portent son nom (2).

Son *Traité du mercure* est un petit livre de réclame où est vantée, avec attestations à l'appui, l'efficacité de ses pilules, dont une instruction d'une quinzaine de pages indique le mode d'emploi.

Belloste arrivait à son heure ; jamais le mal vénérien ne fit autant de ravages. L'Anglais Martin Lister qui, après la paix de Ryswick, avait accompagné, en qualité de médecin, l'ambassadeur de Guillaume III à Paris, ne manque pas d'en faire la remarque :

« La grande affaire, ici, dit-il dans la relation de son voyage (3), c'est la vérole, maladie qui, à Paris,

(1) Notamment Jean Béguin, dans ses *Eléments de Chimie* (1632) ; Moyse Charas, dans sa *Pharmacopée royale* (1676) ; avant celui-ci, Jean de Renou (1637), Bauderon (1650), etc.

(2) Il est à remarquer qu'au XVIIe siècle, la grande majorité des ouvrages ayant trait aux maladies vénériennes ont des chirurgiens pour auteurs. Ainsi Nicolas de Blégny, chirurgien autant qu'apothicaire, a résumé, dans son ouvrage intitulé : l'*Art de guérir les maladies vénériennes,* toutes les connaissances qu'on avait, de son temps, sur la pathogénie, la symptomatologie et le traitement des maladies vénériennes.

(3) *Voyage de Lister à Paris*, en 1698. Paris, Société des Bibliophiles, 1873.

a contribué jusqu'à un certain point à la ruine de la médecine, comme à Londres. Les traitements secrets ont mis en pratique de misérables petits animaux de toute sorte et leur ont donné lieu d'insulter des familles une fois qu'ils ont été au fait de leur malheur. »

Les maîtres chanteurs connaissaient déjà leur métier.

« C'est pour cette raison, ajoute notre voyageur, qu'à Paris, comme chez nous, les charlatans amassent rapidement, en traitant en secret ces tristes accidents, des fortunes que n'obtiennent jamais les médecins eux-mêmes. »

Notre insulaire, qui veut paraître bien informé, pousse plus loin ses investigations : « Tout le monde ici s'en mêle et veut avoir son spécifique pour cette maladie, écrit-il : apothicaires, barbiers, femmes, moines ; et quelques recherches que j'aie pu faire, *je n'ai pas trouvé qu'ils aient d'autre remède que nous.* »

Son amour-propre d'Anglais était sauf, c'était l'essentiel.

***

Le remède, de quelque nom qu'on le décorât, était toujours à base de mercure, qu'il fût sous forme de pilules, de liqueur, — la liqueur de Van Swieten ne fera son apparition qu'en 1743 — d'emplâtre ou de liniment.

Le nom pompeux de « Grands Remèdes », usité au XVIIIe siècle, désignait tout simplement la friction

avec l'onguent mercuriel, telle qu'on l'avait pratiquée deux cents ans plus tôt (1).

Pour qu'il ne se perdît point de mercure et que le malade en fût imprégné, on avait soin, selon le conseil de Boerhaave, de ne changer ni les draps ni la chemise du patient, tout noirs et gras du mercure des frictions.

Comme jadis, on chauffait la chambre du malade, on entassait sur lui les couvertures, jusqu'à ce qu'arrivât la sueur salutaire, et quand on l'avait bien purgé, saigné, canulé — les lavements faisaient partie du régime — et soumis à une diète rigoureuse, s'il n'était pas mort d'inanition, c'est que Job l'avait exaucé. Encore aux temps bibliques on ignorait le mercure ; sans quoi, comme le dit spirituellement Delaunay (2), le diable eut certainement infligé au saint homme l'épreuve des grands remèdes.

On conçoit que les patients ne se soumettaient qu'avec répugnance à un pareil traitement. Aussi s'ingéniait-on à leur en épargner le désagrément. L'un annonce qu'il guérit infailliblement la vérole par une pommade non sialalogue (3) : il s'agissait d'un mélange d'axonge et d'ardoise pilée ; mais, en cachette, il faisait ingérer à ses malades du mercure, naturellement à leur insu.

Un autre avait composé une liqueur qu'il appelait la « quintessence antivénérienne ».

(1) Sanchez, *Parallèle des divers traitements des maladies vénériennes* (1765) ; cf. Jourdan, *Traité complet des maladies vénériennes* (1826).

(2) Delaunay, *op. cit.*, p. 238.

(3) *L'Etat de médecine, chirurgie, pharmacie en Europe* (par Le Fébure de Saint-Ildefont. Paris, 1776, p. 162).

Puis on s'engoua, tour à tour, des dragées antivénériennes du sieur Keyser (qui étaient du mercure en combinaison avec l'acide du vinaigre) ; du remède d'Agirony, qui était à base de suc de plantes et ne contenait pas de métal, etc.

Vers la même époque, un ancien chirurgien-major des armées du Roi prônaît ses clystères antivénériens. Baumé lançait ses bains au sublimé. Enfin paraissait le grand, le célèbre Boyveau-Laffecteur, avec son *Rob antisyphylitique*, sans mercure, qui retiendra pendant plusieurs lustres la faveur populaire.

Depuis lors, après une nouvelle éclipse, le traitement par les frictions a été remis en honneur, pour être remplacé par la méthode hypodermique, détrônée à son tour par les injections intramusculaires, actuellement à la mode.

Combien de temps durera cette mode et que nous réserve l'avenir ? Sans doute, un retour au passé ; n'est-ce pas la loi du progrès ?

Quelques remèdes secrets

Il y a une cinquantaine d'années environ, en 1862, Trousseau avait été chargé de faire une conférence à l'Association polytechnique. Le sujet qu'il devait traiter et qui lui avait été imposé par les directeurs de l'Association était : l'*Empirisme*.

Le grand clinicien, qui ne dédaignait pas de jouer au paradoxe, commença par affirmer, devant le public convié à l'entendre, qu'il était lui-même empirique — et qu'il s'en faisait gloire ; qu'on avait à tort essayé de déverser le blâme et le ridicule sur l'empirisme ; qu'on avait détourné ce mot de son véritable sens et que ce terme ne signifiait rien autre chose que : *médecine de l'expérience*.

Il montra, par de nombreux exemples, que la médecine proprement dite ne s'était pas formée autrement que par l'empirisme. La première médecine, et, avant elle, la première hygiène, n'avait-elle pas été toute instinctive ? On avait la fièvre : on buvait de l'eau ; plus tard, on prit une écorce amère, qu'on

avait reconnue, par le simple hasard, posséder des propriétés fébrifuges.

N'est-ce pas encore le hasard qui dota l'art de guérir de l'iode contre le goître, dès qu'on eût constaté que les éponges calcinées en contenaient; que le fer était efficace contre l'anémie; le soufre, contre les maladies de peau, etc.?

Pour défendre l'empirisme, Trousseau eut recours à d'autres arguments.

N'était-ce pas à l'empirique Talbot qu'on devait l'introduction et la vulgarisation du quinquina en France? N'est-ce pas l'alchimiste Glauber, encore un empirique, qui découvrit le kermès, le sulfate de soude, etc.?

Et l'ipéca, n'a-t-il pas été découvert par un épicier du nom de Grenier; de même qu'un autre épicier, Garus, a trouvé la composition de l'élixir qui porte son nom?

Il est même assez singulier, ajoutait le maître, de voir certains remèdes acquérir de la vogue, précisément parce que leur composition n'est pas connue.

Le quinquina aurait-il si bien réussi, s'il ne s'était pas appelé la *Poudre des Jésuites*?

Le kermès n'était-il pas d'abord connu sous le nom de *Poudre des Chartreux* et *Poudre de la Ligerie*, parce qu'un chirurgien, du nom de la Ligerie, s'en servit plus que ses confrères, en même temps que les Pères Chartreux (1) le distribuaient au public?

(1) La *Poudre des Chartreux* aurait été inventée par un apothicaire allemand, qui la fit connaître à la Ligerie, chirurgien de Louvois (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, édit. Garnier, t. XIV, p. 471). Vers 1714, la Ligerie révéla le secret au frère Simon, apothicaire des Chartreux, à qui le Régent l'acheta en 1720.

Trousseau n'avait cité qu'un petit nombre de remèdes d'abord secrets, mais dont plus tard fut révélée la composition ; combien d'autres en est-il qui ont joui, en leur temps, d'une faveur exceptionnelle et dont on a oublié, à l'heure actuelle, la composition?

***

Sait-on, par exemple, ce qu'était ce *rossolis* du Roi, ainsi appelé parce que Louis XIV en avait usé pendant un assez long temps et s'en était très bien trouvé ; ce rossolis, que Gui Patin, dans une de ses lettres, datée de 1653, prétendait « souverain contre les douleurs des reins?»

Eh bien, nous avons découvert la recette du rossolis, là où nous ne la cherchions guère : dans un *Cours d'opérations de Chirurgie* (1) !

De tous les rossolis, le plus renommé était celui de Turin ; n'était-ce pas l'italienne Catherine de Médicis qui avait mis à la mode, en France, les boissons spiritueuses et principalement ces sortes de liqueurs, « qu'on employait moins pour la santé que pour le plaisir (2) ? »

(1) « On prend une pinte d'eau-de-vie faite avec du vin d'Espagne, dans laquelle on met infuser pendant trois semaines des semences d'anis, de fenouil, d'annet (aneth), de chervy, de carottes, de coriandre, de chacune demi-once ; on y ajoute après l'infusion une demi-livre de sucre candy, dissous dans de l'eau de camomille, et cuit avec consistance de julep, et on passe le tout par la chauffe : on en prend une cuillerée le soir en se couchant. Ce remède est excellent contre les crudités et les coliques d'estomac, car il dissipe les matières indigestes et les vents, il fortifie les organes de la digestion. » Dionis, *Cours d'opérations de Chirurgie*, p. 125-126.

(2) Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français*.

A peu près de la même composition était cette *eau cordiale*, composée par un médecin de Genève, du nom de Colladon, avec de l'huile essentielle d'écorces de citrons, obtenue par expression. Il dissolvait cette huile dans de l'alcool rectifié, puis il ajoutait du sucre et de l'eau de mélisse.

Bien que cette liqueur fût « la plus salubre et certainement la plus agréable de toutes celles qu'on avait imaginées jusqu'à lui, le prix en était si excessif que, même pendant la vie de l'auteur, elle n'eut qu'une faible vogue (1). »

***

On ne saurait en dire autant de la fameuse Poudre du sieur Ailhaud, que les annuaires de l'époque (2 affublent des titres pompeux de « Conseiller secrétaire du Roi, Baron du Castelet, de Vitrolles et de Mont-Justin, et Docteur en médecine de l'Université d'Aix en Provence. »

Ailhaud prétendait, modestement, que sa poudre était « un remède spécifique à tous les maux connus. » Il avait obtenu un privilège de vente qui lui avait été concédé par lettres patentes du Roi, en date du 15 mars 1772, enregistrées au Parlement le 28 août de la même année. Le dépôt général du remède à Paris était chez le sieur de Mestre du Rival, rue et place du Chevalier-du-Guet ; en province, dans les couvents des Carmes déchaussés.

(1) Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français.*
(2) *État de la médecine*, etc., 1776, pp. 214-216.

Le paquet de 10 prises coûtait 12 livres 10 sols ; la prise seule, 25 sols.

La composition de cette poudre purgative drastique avait été déterminée, pour la première fois, par un alchimiste allemand.

Parmentier la fit connaître en France : c'était, selon l'illustre apothicaire, un extrait ou un suc, évaporé jusqu'à siccité, de scammonée ou de quelque autre plante de la même famille, mêlée avec un peu de jus de réglisse ou de gomme arabique. Parmentier ajoutait qu'Ailhaud avait cherché à « tromper les curieux, en faisant varier l'odeur et la couleur de sa poudre, sans cependant changer sa base, et qu'il y avait beaucoup de probabilités pour que cette poudre ne fût autre chose qu'un composé de scammonée, de racine d'angélique et de rhubarbe torréfiée. »

***

Un remède qui ne figure plus dans nos formulaires, est celui qu'on appelait autrefois les *Gouttes d'Angleterre*. Dans le Codex actuel, on trouve bien la recette des *gouttes noires anglaises*, mais c'est une préparation opiacée qui a une composition toute différente des *gouttes d'Angleterre*.

Nous donnons ci-après une lettre écrite par Biet, premier apothicaire du roi, à Levrat, maître apothicaire à Lyon, le 19 avril 1713, et où est expliqué en détail le secret de la composition des « véritables Gouttes d'Angleterre. »

Outre que le document est des plus piquants, il est des moins connus, enfoui qu'il est dans un indi-

geste recueil du commencement du siècle dernier (1).

Tout d'abord, notre apothicaire déclare qu'il y a plusieurs sortes de liqueurs ou teintures, auxquelles on donne, mal à propos, le nom de « gouttes d'Angleterre. » Il s'en expliquera plus tard avec son correspondant ; pour l'instant, il ne se préoccupe que de lui indiquer le secret de la composition du remède.

Je ne vous envoye à présent, écrit-il, que la composition de celles qui doivent être regardées comme véritables et bien éprouvées en plusieurs occasions et qui sont (par l'expérience) préférables à celles qu'on tire de la soye des araignées (2) et d'autres matières.

Peut-être sera-t-on aise d'apprendre quel est l'inventeur des gouttes volatiles d'Angleterre ? M. Biet va satisfaire notre curiosité :

C'est un nommé M. Godoald, médecin de Londres, où il exerçait la médecine avec réputation. La maladie dangereuse d'une personne de considération, pour laquelle le roi d'Angleterre Charles II s'intéressoit, s'augmenta beaucoup. Ce prince, sçachant qu'elle étoit abandonnée de tous les médecins qui la voyoient, ordonna à M. Godoald, dont on lui avoit souvent parlé, de l'aller voir, et de lui donner de son remède, s'il le trouvait à propos ; ce qui fut exécuté, et l'effet en fut si surprenant, que cette guérison fut regardée de tout le monde comme une espèce de résurrection. Ce prince résolut dès lors d'avoir, à quelque prix que ce fût, la composition de ce remède, qui lui paraissoit si précieuse ; il fit offrir pour cela jusqu'à vingt-cinq mille écus à M. Godoald. Un des neveux de ce docteur, que j'ai vû à Paris, il y a quelques années, et duquel je scai

(1) *Mémoires de Trévoux*, 1713, pp. 1409 et suivantes.

(2) Lemery commençait par distiller les cocons de vers à soie (V. sa *Pharmacopée*, p. 876.)

ces particularitez, me dit que son oncle étoit d'une humeur si bizarre, qu'il eut toutes les peines du monde à se résoudre de donner son remède au roi d'Angleterre, malgré la somme considérable qu'il lui offrait pour cela.

Il n'y consentit enfin qu'à la condition que le prince ne révélerait le secret à âme qui vive, tant que l'auteur serait de ce monde.

Charles II tint parole et, ajoute M. Biet, « pour empêcher que personne n'en eût connoissance, il se donnoit la peine lui-même de le préparer, car vous sçavez peut-être qu'il aimoit fort la chymie, et qu'il avait un très beau laboratoire, où il rassembloit souvent plusieurs curieux, et même un François, nommé Le Fevre, fort bon artiste, qui nous a laissé un cours de chymie curieux et utile, et qui a travaillé longtemps dans ce même laboratoire, gratifié d'une pension par le prince. »

Voilà bien une curieuse révélation : Charles II se mettant à fabriquer des remèdes, comme les Ptolémées, comme Mithridate, comme Agrippa (1), comme Louis XIV (2).

L'art de guérir a, comme on voit, de glorieux parchemins.

(1) *Histoire des apothicaires*, de PHILLIPPE.
(2) *Chronique médicale*, 1898.

Médications singulières du vieux temps

I

Les effets salutaires du fouet

Ubi stimulus, ibi affluxus : où il y a stimulation, il y a fluxion. Cet axiome hippocratique a été vérifié tant de fois par l'expérience, qu'on a presque l'air d'énoncer un truisme.

La flagellation, tout comme l'urtication et la vésication, a pour résultat de produire une sorte de révulsion cutanée, qui se traduit, selon les degrés, par une suractivité de la circulation capillaire, ou par une cuisson vive et brûlante, comme celle que produirait l'action d'un caustique.

On cherche, par les moyens que nous venons d'indiquer, et auxquels on peut joindre les moxas, le feu, les frictions, etc., à produire une inflammation dérivative. De tous ces procédés, nul, au dire de ceux qui s'en sont faits les adeptes, ne serait plus efficace que la flagellation, pour stimuler l'activité nerveuse à la périphérie du corps.

Les effets les plus manifestes de la flagellation sont de deux sortes.

Les premiers sont d'ordre moral. L'appréhension des coups inspire aux êtres faibles ou impuissants une terreur que certains déclarent salutaire.

Les anciens étaient persuadés que cette pratique réussissait à merveille dans le traitement de l'aliénation. La contrainte et la force, pensaient-ils, sont indispensables contre la manie furieuse, et l'on agit puissamment sur l'imagination par l'appareil imposant d'une autorité brutale. C'est ainsi que se sont si longtemps conservées dans les maisons de fous et dans les établissements pénitentiaires, les procédés barbares de coercition qui, même à l'aurore du xxe siècle, ne semblent pas avoir complètement disparu.

Timor initium sapientiæ... Combien a-t-on fait abus de ce précepte ! N'est-ce pas de là que dérivent les corrections par les verges, appliquées aux enfants indociles ou paresseux ; la discipline en usage dans les ordres monastiques?

Nous raisonnons autrement que nos pères, et nous estimons que les remontrances, plus ou moins énergiques, ont une vertu éducative supérieure aux coups de férule sur les doigts des écoliers.

Nous réservons le bâton, encore renonce-t-on chaque jour davantage à ces traitements aussi inefficaces que désuets, pour les bêtes rétives aux moyens habituels de persuasion.

Sans nous perdre en réflexions sur l'utilité qu'il peut y avoir à conserver ce mode de répression chez les peuples sauvages, dont on ne saurait obtenir de

soumission qu'à ce prix, venons-en à ce qui nous occupe pour l'instant : aux indications thérapeutiques de la flagellation.

***

Nous ne savons ce que l'avenir nous réserve, mais nous ne serions pas autrement surpris que l'on remît en honneur une méthode de traitement qui a jadis fait ses preuves.

Tout en faisant la part de l'exagération, convenons que les anciens en surent tirer parti autrement que nous, dans des cas où ce procédé de guérison semblait rationnel.

Quand Musa, le médecin à qui Auguste fit élever une statue de son vivant, eut l'idée, pour guérir la sciatique de son illustre client, de le faire flageller à l'aide d'une poignée de roseaux ou de tiges d'ombellifères, il obéissait à une inspiration heureuse.

L'*urtication* (1), qui n'est autre chose qu'une flagellation avec des orties, devait produire des effets analogues. Les parties atrophiées ou paralysées, sous l'influence de ce traitement, se réveillaient de leur engourdissement, comme on l'observe de nos jours,

(1) Rien n'est si simple que de pratiquer l'urtication : on cueille avec des gants, pour ne point l'opérer sur soi, un bouquet d'orties, que l'on enveloppe d'un papier sur la partie que l'on tient, et on frappe à coups redoublés sur la région indiquée ou sur toute la surface du corps, si on veut une action vive et générale ; on laisse ensuite le malade, sans rien appliquer sur l'éruption, en quelque sorte érysipélateuse, qui se développe ; on recommence l'opération à l'intervalle prescrit, jusqu'à ce que l'on ait obtenu l'effet attendu : on ne la cesse que lorsqu'on a acquis la certitude qu'elle est sans efficacité (*Dict. des Sciences médicales*, 1821, t. LII.)

sous l'influence des révulsifs, de quelque nature qu'ils soient.

Sans doute, nos ancêtres ne se laissaient-ils guider que par le seul empirisme ; mais l'observation ne préexiste-t-elle pas à toutes les déductions qui peuvent plus tard en être tirées ? Ainsi Galien avait observé que les maquignons font paraître leurs chevaux gras, en les fustigeant modérément, et que les muscles sous-cutanés se gonflent par ce moyen : il en conclut que l'on pourrait donner plus d'embonpoint aux personnes maigres, en les soumettant à cette pratique.

Les statues antiques, qui représentent les athlètes avec une musculature si développée, nous instruisent, mieux que tout document écrit, de l'hygiène des Grecs et des Romains, accoutumés, après le bain, à se faire masser avec le strygile, parce qu'ils avaient remarqué que les muscles augmentaient de volume, grâce à cette percussion.

De même, les Russes de nos jours qui, dans leurs bains de vapeur, se font fustiger avec des verges de bouleau, et en sortent, rouges et brûlants, pour se rouler ensuite nus dans la neige, ont, la plupart, des muscles gras et solides.

***

Si on ne flagelle plus les varioleux dont l'éruption est tardive, on ne peut méconnaître la vérité du principe sur lequel était fondé le conseil, donné par Elidæus Paduanus, de flageller avec des orties les enfants atteints de variole, chez lesquels la sortie des boutons était trop lente à se produire.

Nous nous expliquons moins l'utilité de la flagellation dans la mélancolie et dans la fièvre quarte. Ecoutons ce que nous en disent, pour leur justification, ceux qui l'ont préconisée dans ces cas particuliers; nous serons libres de ne pas nous rendre à leurs raisons.

Par exemple, dans l'érotomanie, ou mélancolie amoureuse, il y a concentration des forces, tristesse, chagrin profond, et dépérissement par cette cause. La flagellation appelant la chaleur et la vie au dehors détend cette concentration, et la douleur extérieure cause une puissante diversion à la passion accumulée au dedans.

Quant à la fièvre quarte, vous doutez-vous pourquoi elle disparut parfois sous l'influence de la fustigation? Parce que « cette secousse extérieure a changé le mode de la sensibilité nerveuse et le rythme de la circulation du sang! » Et voilà pourquoi votre fille est muette!

Que Corvisart ait pu guérir un cas de léthargie, en flagellant son malade, nous en serons moins étonnés, sachant aujourd'hui que la prétendue léthargie n'est, le plus souvent, qu'une manifestation de l'hystérie.

Une guérison plus singulière est celle que rapporte Thomas Campanella, de ce prince de Venouse « qui ne pouvait aller à la garde-robe sans être fouetté par un domestique chargé spécialement de ce soin. » Voilà un remède contre la constipation qui ne ferait pas la fortune des pharmaciens.

La fustigation se donnait, en ce cas, sur les fesses, ce qui n'allait pas sans quelque inconvénient, ou quelque agrément, selon le point de vue auquel on

se place. Il y a trop de communications sympathiques entre les rameaux nerveux de l'extrémité de la moelle épinière, pour que la fustigation sur la région fessière n'eut pas de retentissement dans la sphère génitale (1).

***

Il y a beaux jours que l'on a remarqué l'effet produit sur l'organe génital par la fustigation.

Déjà, au temps de Néron et de Pétrone, on connaissait l'art de stimuler les parties viriles, par les coups de verges sur les lombes. Il y a tel passage de Pétrone (2) qui est aussi explicite qu'on le peut souhaiter. Pétrone dit, en parlant d'une sorcière, d'une de ces *sagæ* qui préparaient des philtres, pour les débauchés à court de moyens :

Elle mélange le suc de cresson avec celui de l'aurone, et, après m'en avoir arrosé, elle saisit un paquet d'orties vertes, avec lequel elle frappe doucement les parties situées au-dessous du nombril.

Apulée (3) parle d'un instrument à peu près analogue, destiné au même usage : c'était un fouet com-

(1) « Le désir sexuel, écrit Krafft-Ebing, peut aussi être éveillé par l'excitation des nerfs du siège sexuel, au moyen de la flagellation. Ce fait est très important pour la compréhension de certains phénomènes physiologiques. Il arrive quelquefois que, par une correction appliquée sur le derrière, on éveille chez les garçons les premiers symptômes de l'instinct sexuel et on les pousse par là à la masturbation ; c'est un fait que les éducateurs de la jeunesse devraient bien retenir. »

(2) *Satyrion*, CXXXVIII.

(3) *Métamorphoses*, livre VIII.

posé de plusieurs cordes en laine, garnies de nœuds et munies à leur extrémité d'un petit os de mouton. Les dames romaines se soumettaient à la flagellation pour devenir fécondes. Aux fêtes de Pan, les prêtres du dieu, les Luperques, établis à Rome sur le mont Palatin, vêtus d'une peau de chèvre, parcouraient la ville, porteurs de longues lanières de peau de bouc, avec lesquelles ils frappaient les mains et le ventre des femmes, pour favoriser leur fécondation (1).

***

Des médecins, comme Faventinus, ont conseillé la flagellation dans le cas d'une extrême brièveté de la verge, assurant que, par ce moyen l'organe se « magnifiait ».

Mais c'est surtout pour allumer les feux éteints que l'on a eu recours aux verges.

J'ay bien ouy dire d'un grand seigneur, conte le sire de Brantôme, qu'avant d'aller habiter avec sa femme, (il) se faisait fouetter, ne pouvant relever sa nature baissante sans ce sot remède.

Pic de la Mirandole, ce prodige d'érudition, rapporte qu'un personnage connu de lui et très libertin, ne pouvait consommer l'acte sans être étrillé « à grandes sanglades d'étrivières. » Il apportait, chez les prêtresses de Vénus, un fouet, durci en le trempant dans du vinaigre, et suppliait sa compagne de ne le point épargner; car, plus on le fouettait rudement, plus il y trouvait de délices.

(1) *Histoire de la prostitution*, par P. Dufour.

La discipline que se donnaient les dévots avec un fouet de cordelettes devait produire les mêmes effets et Tartufe, qui recommandait à son laquais de « serrer sa haire avec sa discipline », n'était pas à l'abri des tentations du malin.

Comme le dit plaisamment Montaigne, les religieux qui portaient la haire — la haire est une chemise de crin grossier — n'étaient pas de pauvres hères en amour !

***

Si l'on consulte les rapports des inspecteurs de police, au siècle de Louis XV, on constate que le paquet de verges faisait partie, en ce temps-là, du matériel des maisons de prostitution, de ces maisons closes où nous a fait pénétrer un guide bien informé (1).

Aujourd'hui, écrit l'inspecteur Marais, il n'y a point de maison publique où on ne trouve force poignées de verges toutes prêtes à donner aux paillards refroidis la cérémonie... ; cette passion domine singulièrement les gens d'Eglise ; j'en ai trouvé, dans ces sortes de maisons, qui se faisaient étriller de la bonne façon, entre autres le bibliothéquaire (*sic*) des Petits Pères de la place des Victoires, du règne de M. Berryer, sur lequel deux femmes, après avoir usé sur son corps deux ballets (balais) entiers, furent encore obligées, faute de verges, de prendre un paillasson de jonc qu'elles avoient déficelé ; quand j'entrai dans ce lieu, tout son corps ruisselait de sang.

Il n'y a pas si longtemps, du reste, que l'on décou-

(1) *Les maisons closes au* XVIIIe *siècle*, par Gaston CAPON. H. Daragon, éditeur.

vrait, dans un immeuble discret du quartier Monceau, un *couvent*, tenu par une demoiselle de Florainval, qui se disait « ancienne religieuse de l'ordre de N.-D. de Sion (1). »

Au milieu de son grand salon, entièrement tendu de violet et orné de tableaux les plus rares, l'ex-religieuse de N.-D. de Sion, le corps recouvert d'un costume de pénitences sacerdotal, faisait la classe à toute une assemblée de jeunes et jolies femmes.

Celles-ci, afin d'être plus à l'aise, avaient jeté au loin tous leurs vêtements.

Toute une collection de martinets, de disciplines, de cilices, de livres obscènes, traitant de la flagellation, furent découverts dans ce réduit d'amours illicites et saisis. Les magistrats impitoyables appréhendèrent, en même temps que le corps du délit, toutes les délinquantes.

***

Mlle de Florainval aurait pu invoquer des traditions séculaires, consacrées par l'Eglise elle-même.

N'est-ce pas David qui, au milieu de ses tribulations, avoue que « ses lombes sont remplis d'illusions », reconnaissant ainsi qu'il prenait quelque plaisir aux macérations que lui imposait sa piété ?

N'a-t-on pas béatifié deux héroïnes de la flagellation, Maria-Magdalena de Pozzi et Elisabeth de Genton, à qui les flagellations et plus encore les conséquences de ce genre de pénitence valurent une célébrité ?

(1) V. *Le Journal* du 10 décembre 1902.

Maria-Magdalena, fille de parents occupant une haute position sociale, était religieuse carmélite, à Florence, vers la fin du XVIe siècle. Son plus grand bonheur était, disait-elle, quand la prieure lui faisait mettre les mains derrière le dos et la faisait fouetter sur les reins mis à nu, en présence de toutes les sœurs du couvent. Mais, ajoute Krafft-Ebing, « les flagellations qu'elle s'était fait donner dès sa première jeunesse avaient complètement détraqué son système nerveux ; il n'y avait pas une héroïne de la flagellation qui eut tant d'hallucinations qu'elle. Pendant ces hallucinations, elle délirait toujours d'amour. La chaleur intérieure semblait vouloir la consumer, et elle s'écriait souvent : « Assez ! n'atti-« sez pas davantage cette flamme qui me dévore. « Ce n'est pas ce genre de mort que je désire, il y « aurait trop de plaisir et trop de charmes... »

Il en était de même d'Elisabeth de Genton : la flagellation la transmuait en une véritable bacchante. Cet état lui procurait un bonheur si intense, qu'elle s'écriait souvent : « O amour ! ô amour infini ! ô créatures, criez donc toutes avec moi : amour, amour !... »

C'était un véritable délire d'extase.

***

Voltaire, qui a touché à tout, n'a pas manqué de signaler l'influence toute spéciale de la flagellation sur l'appareil génital. Le 26 janvier 1758, il écrivait à sa nièce, Mme de Fontaine :

Je ne crois pas que l'abbé de Prades soit fouetté sur le c..., cela est sujet à des inconvénients. Les théologiens disent que

cette façon peut occasionner ce qu'ils appellent des pollutions.

Un casuiste, et pas des moindres, l'abbé Boileau, reconnaît, dans son *Histoire des Flagellans*, que cette bizarre coutume de se fouetter *coram populo* n'était pas non plus sans inconvénients et pouvait amener les plus graves désordres dans les mœurs. Les fameuses processions, où Henri III et ses mignons commirent tant d'extravagances, donnent pleinement raison à l'excellent abbé.

Les physiologistes ne sont pas embarrassés pour donner l'explication de cette action élective de la fustigation.

On sait, écrit Virey, que plusieurs sortes de fatigue ou de gêne excitent l'érection, comme le coucher sur la dure, ou les coliques, ou l'ischurie, et d'autres douleurs et irritations à la vessie, à l'urètre, par la pierre, ou vésicale ou rénale, etc.

On sait que toute stimulation poignante au système dermoïde ou cutané se propage rapidement aux organes sexuels : ainsi les galeux, dartreux, lépreux, surtout quand ils se grattent avec une sorte de rage, dans le plus violent prurit, entrent souvent en érection, ou même éjaculent spontanément. La lubricité furieuse des lépreux et de toutes les personnes affectées de ces maladies de peau, avec une cuisante démangeaison, n'a pas une autre cause (1).

Bordeu et Lorry attribuent la disposition érotique, chez les personnes engagées par des serments sacrés à ne jamais violer la chasteté, à l'état de malpropreté et au défaut de linge, qui laissent amasser sur leur peau une crasse âcre et salée, résultant de leur transpiration.

Sans nier que cet état de mortification religieuse

(1) *Dict. des sciences médicales*, Paris, 1816, t. XVI.

et cet abandon corporel contribuent, soit à des maladies cutanées et à la vermine, soit à diverses irritations du système dermoïde, celles-ci devaient surtout s'augmenter par des vêtements rudes, comme le cilice, par la dureté de la couche sur laquelle ils reposaient, et par-dessus tout, par l'usage de la discipline.

***

Dans son ouvrage paru à Francfort, en 1698, sous le titre de *Flagellum salutis*, le naturaliste et médecin allemand Paullini a érigé le fouet à la hauteur d'une véritable panacée, d'un spécifique propre à la guérison de toutes sortes de maladies, tant aiguës que chroniques.

Le travail de Paullini a pour but de montrer que le fouet peut être considéré comme un moyen curatif excellent dans une foule d'affections. Le docteur A. Beauvois, qui l'a analysé, nous en a fait connaître les divisions essentielles.

Dans un premier chapitre, l'auteur traite : « De l'utilité des coups dans les professions ecclésiastiques et mondaines » : nous n'avons pas besoin d'y insister, après ce qu'on vient de lire.

Une deuxième partie rapporte des observations de flagellation, utilisée dans la mélancolie, la rage, la paralysie, l'épilepsie ; dans les maladies des yeux, des oreilles et des dents.

Un troisième chapitre a trait aux « maladies internes » : croup, mal de poitrine, points de côté, goîtres.

Dans le quatrième, Paullini relate les résultats

obtenus, grâce à la flagellation, dans la cure de la diarrhée, de la constipation, des métrorrhagies, de l'avortement, de la rétention d'urine, de la goutte.

Un cinquième et dernier chapitre est consacré à la flagellation dans les différentes fièvres (continues, tierces ou quartes) ; enfin, un appendice, qui termine l'ouvrage, traite des questions accessoires.

Comme on le voit, la flagellation est, pour Paullini, ce qu'était la saignée pour Gui Patin, l'eau pour le docteur Sangrado : un remède applicable à toutes les maladies.

***

On a de bonne heure remarqué qu'il était possible de réveiller, par des procédés dynamiques, la réaction vitale endormie, et d'activer mécaniquement les fonctions d'absorption.

Au dire du docteur Roussel (de Saint-Etienne), les anciens se servaient, à cet effet, de deux instruments : la *palette* et le *fléau*.

La *palette* était une espèce de spatule, en forme de mince raquette, pourvue d'un long manche, faite en bois très léger et recouverte de peau de velours ou de satin.

Le *fléau* se composait d'une vessie de mouton ou de veau, bien gonflée d'air, attachée d'un peu loin au bout d'un bâton, de façon à pouvoir être aisément maniée.

On faisait usage de la palette pour les muscles du tronc et des membres, que l'on flagellait à petits coups répétés, à l'effet de provoquer, comme nous l'avons dit, l'afflux sanguin et d'en accroître le développement.

Le fléau était destiné plutôt aux organes simples (ventre et estomac), que l'on battait à grands coups, pour les faire sortir de leur torpeur, c'est-à-dire pour accroître l'activité des vaisseaux absorbants et tirer de leur espèce d'assoupissement les viscères noyés dans l'eau.

A Rome, il existait des établissements spéciaux, où les femmes désireuses de chercher l'embonpoint et d'acquérir la fraîcheur allaient se soumettre aux coups de palette ; de même, celles qui voulaient redresser les défectuosités de certaines parties de leur corps.

Les hommes s'y rendaient pour aller retrouver la virilité perdue dans les excès.

La *férulation*, conclut notre confrère, était jugée un moyen excellent pour engraisser les maigres sans les bouffir, et débouffir les gras sans les émacier.

Aujourd'hui, nous avons la bicyclette qui remplit le même office.

***

Avant de terminer, disons un mot d'une coutume légèrement barbare, que nos mœurs actuelles ne toléreraient plus.

Il fut un temps où l'on fustigeait sans merci des malheureuses qui n'avaient commis d'autres crimes que d'avoir eu la malechance de tirer un mauvais numéro à la loterie d'amour.

A la Salpétrière, pour les femmes, à Bicêtre, pour les hommes, une chambre particulière était réservée aux malades atteints du mal vénérien. Chaque

malade, à son entrée dans cette chambre, était fustigé très vigoureusement, et fustigé encore, avec la même rigueur, à sa sortie.

Dans la pensée des directeurs de l'Hôpital général, une maladie vénérienne était assimilée à un délit, parce qu'elle entraînait un scandale public et semblait accuser un excès de libertinage. Cette fustigation pénale fut maintenue, du moins en principe, jusqu'à la fin du règne de Louis XV.

La fustigation qui précédait le traitement des maladies syphilitiques, devait être bien cruelle ou accompagnée de circonstances bien pénibles ou désagréables, pour que les directeurs de l'Hôpital général, dans une délibération de 1675, aient reconnu que la crainte de cette étrange punition empêchait souvent les malades de déclarer leur état, et, par conséquent, de recourir, en temps utile, aux remèdes indispensables. On dut en référer à l'autorité supérieure pour faire cesser tout à fait ou pour suspendre provisoirement ces exécutions pénales, qui avaient un si fâcheux résultat pour la santé publique.

Hâtons-nous de dire que ce n'est pas seulement en France que sévissaient ces odieuses pratiques. En Angleterre, on allait jusqu'à fouetter les folles — et les varioleux ! Les comptes du constable du Great Staughtam (Comté de Hungtindon) fournissent la preuve de cette ignominie :

1690. Avoir arrêté, veillé et fouetté une folle : 8 shillings 6 pence.

1710. Payé pour la fustigation de deux individus atteints de la petite vérole : 8 shillings.

Combien plus avisés étaient nos voisins, quand ils

appliquaient la peine du fouet aux alcooliques. A Durham, en 1690, une femme mariée, du nom d'Eléonore Wilson, fut fouetté publiquement, sur la place du Marché, entre 11 heures et midi, pour s'être grisée un dimanche (1).

Voilà une législation que nous verrions, sans trop de déplaisir, remettre en vigueur.

(1) Cf. *Les Châtiments de jadis* (Carrington, éditeur).

II.

Des maladies que guérissait l'opération d'Abaïlard.

L'extirpation des organes générateurs a été, dans l'origine, expérimentée d'abord sur les animaux, et ce n'est que plus tard qu'on s'est aventuré à priver l'homme des marques de la virilité.

Sous le règne de Cyrus, les Ethiopiens étaient réputés pour leur adresse dans l'art de châtrer, et le tribut annuel qu'ils payaient aux Perses consistait en cent garçons, qui étaient probablement des eunuques (1). De l'Ethiopie, l'usage de la castration passa en Egypte et dans l'Assyrie, et c'est de là qu'on a inféré que la reine Sémiramis ordonna de châtrer les êtres de santé débile, pour fortifier et améliorer la race.

Des méchantes langues assurent que cette reine

(1) Sprengel, *Hist. de la médecine*, IX, c. xxiii.

choisissait les hommes les mieux faits et les plus beaux de son armée, et qu'elle faisait ensuite châtrer tous ceux qu'elle avait admis aux honneurs de sa couche, les empêchant, par ce procédé, d'une efficacité douteuse, de s'attacher à une autre femme (1).

***

Les Israélites paraissent avoir appris des Egyptiens les méthodes de castration qu'ils mirent en usage.

Ces méthodes étaient assez barbares. Ou l'on froissait les testicules entre les doigts ; ou l'on écrasait ces mêmes organes entre deux corps durs ; ou bien on les arrachait, après avoir, au préalable, fendu le scrotum.

On pratiquait encore l'amputation des testicules, peut-être en y comprenant leur enveloppe extérieure.

On présume que cette coutume ne dura pas longtemps chez les Israélites, qui regardaient comme les plus respectables de leurs lois celles qui leur recommandaient de croître et de se multiplier.

Les mobiles de l'eunuchisme sont des plus variés.

L'auteur d'un *Traité des eunuques*, publié dans les

(1) D'autres racontent que c'est l'expédient dont cette reine usa, lorsqu'elle voulut monter sur le trône, après la mort de Ninus, son mari, afin que ceux qui devaient l'approcher n'eussent ni dans leur voix, ni dans leur extérieur, rien qui pût déceler cette usurpation : ce fait prouverait tout au moins que la castration était connue avant elle ; on sait, en tout cas, que le fils de Sémiramis arma contre sa mère un eunuque, son confident ; on sait, en outre, que Sésostris, qui vivait plus de deux cents ans avant Moïse, fut assassiné par un de ses eunuques (Dujardin, *Hist. de la Chirurgie*, t. I ; Introduction).

premières années du XVIIIe siècle, nous en a donné complaisamment l'énumération.

En Orient, on fabriquait des eunuques pour garder les filles ou les femmes et empêcher leurs infidélités.

En Grèce, certains prêtres, comme les prêtres de la Diane d'Ephèse, étaient obligés de se soumettre à cette mutilation.

La religion chrétienne a eu également des eunuques, des fanatiques que l'Eglise condamnait : tel Valésius, qui réussit à fonder une secte, dont les adeptes s'engageaient à subir la castration.

On a fait des eunuques pour en trafiquer ; ce genre de commerce n'a peut-être pas complètement disparu de la surface de la terre.

***

La castration a été également appliquée comme châtiment, notamment aux adultères, aux esclaves qui avaient dérobés, etc. Pendant longtemps on a eu recours à la même opération pour obtenir de jolies voix, en dépit de toutes les décisions des conciles et des édits pontificaux. Cette coutume persisterait encore, et l'on trouverait des eunuques dans les chœurs des églises pontificales : le maître des chœurs de la chapelle Sixtine, le fameux eunuque Mustapha, jouit d'une réputation universelle (1).

Après la Révolution, ces pratiques n'étaient pas complètement abolies dans notre pays. Nous avons, à cet égard, un document des plus probants. Dans le journal l'*Ami des lois*, du 30 fructidor an IV (16

(1) J.-J. Matignon, *Superstition, crime et misère en Chine.*

septembre 1796), on peut lire cet écho, que nous dirions aujourd'hui très suggestif :

Le nommé Mansard, concierge de la caserne des Minimes, vient de faire mutiler ses deux enfants, sous prétexte de leur procurer une belle voix et une place à l'Opéra.

Les pères ont-ils donc le droit d'outrager impunément, dans un pays libre, la nature et l'humanité ? Les lois qui ont aboli l'esclavage peuvent-elles permettre que les enfants soient, dans la main de leurs parents, comme de vils bestiaux, qu'on égorge ou qu'on mutile à volonté ?

Le célèbre docteur badois Franck, d'origine française, a raconté qu'avant de se faire recevoir docteur en médecine à l'Université de Pont-à-Mousson, il avait dans sa jeunesse, une très belle voix et que la margrave de Bade eut l'idée de l'envoyer en Italie, pour lui faire faire une opération qui en aurait fait un excellent soprano. Un général, qui le protégeait, eut beaucoup de peine à faire renoncer la princesse à son projet. Franck était, à cette époque, à l'école des pianistes, à Rastadt (1).

Par amour de l'art, Choron, l'illustre compositeur, voulait, à tout prix que son élève, le ténor Duprez, se fit mutiler. Le chanteur ne se rendit pas aux arguments de son maître et sut résister à toutes ses sollicitations : ce qui ne l'empêcha point de devenir un des chanteurs les plus réputés de son temps (2).

On connaît le mot naïf d'une jeune fille qui venait d'entendre le ténor Crescentini. On ne tarissait pas d'éloges sur l'artiste. « Oui, sans doute, il a une

(1) *Intermédiaire des chercheurs*, 1878.
(2) Meunier, *Les Excentricités physiologiques*.

jolie voix ; mais il me semble qu'il lui manque quelque chose... »

***

La castration n'a pas toujours été déterminée par la jalousie, par la cupidité, ou par des considérations artistiques.

On a pratiqué cette opération par nécessité, pour certaines affections des organes génitaux, et même d'organes éloignés plus ou moins reliés à ces derniers par des liens de sympathie.

Jusqu'à Celse, il ne semble pas que les médecins se soient occupés de l'ablation des testicules malades. D'après Celse, trois espèces de tumeurs réclamaient une intervention chirurgicale : le *circosèle*, qui présente beaucoup d'analogie avec le varicocèle ; le *sarcosèle*, consistant en « des carnosités développées dans l'interstice des membranes » ; enfin le gonflement des testicules, qu'il décrivait sous le nom de *bubonocèle*.

L'auteur latin paraît avoir ignoré le *squirrhe* et autres tumeurs malignes du testicule. Les satiriques nous renseignent mieux, sous certains rapports.

La castration était pratiquée à Rome par des barbiers, *tonsores*, ou par ceux qui faisaient le commerce particulier des eunuques, les *mangones*.

L'opération se faisait de très bonne heure, comme le disent Martial (1) et Claudien (2), qui emploient la même expression : *ab ubere raptus puer*. « On l'en-

(1) Martial, liv. IX, ép. ix.
(2) Claudien, *In Eutropium*, lib. I, v. 45.

lève au sein maternel pour le châtrer ; un supplice cruel l'attend au moment de sa naissance. »

Les eunuques étaient fort recherchés par les dames romaines. Juvénal nous fait connaître le motif pour lequel elles attendaient que les sujets eûssent un certain âge avant de les faire opérer. Le latin devient ici nécessaire : *ut mentulatiores essent.*

On choisissait de préférence des jeunes gens beaux et bien conformés.

Ce ne fut jamais l'enfant difforme que le fer cruel d'un tyran priva des sources de la vie ; jamais Néron, parmi les jeunes patriciens, n'enleva ni le boiteux, ni le scrofuleux, ni le bossu.

Il existait déjà, en ce temps-là, des spécialistes pour la hernie, ce qui prouve que cette affection devait être assez répandue chez les Romains.

Le Dr Prosper Ménière (1) conte, à ce propos, l'aventure arrivée à un prêtre qui avait une hernie scrotale. Un certain aruspice recommande à un paysan, qui voulait immoler un bouc, de lui enlever les testicules, afin d'empêcher que la chair de l'animal ne devint fétide. La recommandation était bonne ; les chasseurs ne manquent pas d'en faire autant au gros gibier.

Mais le prêtre, penché sur l'autel, laisse voir un scrotum énorme, gonflé par une hernie, et le rustre, croyant obéir aux rites sacrés, coupe d'un seul trait cette tumeur et châtre le pauvre aruspice qui, de Toscan qu'il était, devint *Gallus* (Gaulois ou prêtre

(1) Ménière, *Etudes médicales sur les poètes latins* : Dupouy, *Médecine et mœurs dans l'ancienne Rome.*

de Cybèle) : il faut se rappeler que les prêtres de Cybèle étaient eunuques, pour comprendre le sel de la plaisanterie.

Martial, qui ne laisse passer aucune occasion de faire un mot, fait entendre à l'aruspice, en guise de consolation, qu'il pourra changer de corporation religieuse.

Nous ne plaignons pas beaucoup cet aruspice, ajoute Menière : il a été opéré *cito et tuto*, sinon *jucunde*, parce que le chirurgien improvisé s'est servi d'un bon instrument, *falce peracuta* ; tandis que les prêtres de Cybèle suivaient un procédé sauvage pour arriver au même résultat.

C'était, en effet, avec un fragment de vase qu'ils pratiquaient la castration. Et, ce qui paraîtra extraordinaire à nos chirurgiens, l'opération était rarement mortelle et elle n'était presque jamais suivie d'hémorragie.

***

A Rome, l'extirpation des testicules ne fut pas toujours livrés aux empiriques. Archigène nous apprend que, de son temps, les médecins pratiquaient l'ablation des testicules, quoique ces organes ne fussent pas malades, mais qu'ils le faisaient dans de bonnes intentions.

Ayant remarqué, ajoute-t-il, que les castrats sont exempts de la lèpre, plusieurs médecins se sont avisés de châtrer les lépreux, dont ils sont parvenus à guérir quelques-uns de cette manière. Nous verrons ce préjugé renaître des siècles plus tard (1).

(1) Croirait-on qu'on ait fait la castration pour guérir... la

Cœlius Aurelianus (1) dit que la castration a été recommandée dans l'épilepsie ; Aétius (2) la vante, comme un moyen presque infaillible contre cette même affection. Paul d'Egine réservait cette opération pour les sarcocèles ; il convient néanmoins qu'il est parfois imposé aux médecins de la pratiquer malgré eux, et qu'ils doivent se soumettre aux ordres qui leur sont donnés (3).

Le siècle où vivait Paul d'Egine peut lui servir jusqu'à un certain point d'excuse. Les eunuques jouissaient alors d'une si grande considération, que quelques-uns d'entre eux parvinrent aux plus hautes dignités. Il s'en suivit que le nombre de ces mutilés s'accrut prodigieusement dans l'empire grec, où beaucoup d'hommes, parvenus même à l'âge adulte, renonçaient volontairement aux marques de leur sexe, dans l'espoir d'arriver à la fortune et aux honneurs.

L'opération se faisait tantôt par l'attrition, tantôt par la section.

Lorsqu'on adoptait la première méthode, on plaçait

colique ! Suivons le raisonnement d'Arétée : « Les vents, dit-il, distendent douloureusement le côlon, excitent par sympathie des douleurs dans les reins et la vessie et suppriment les urines. « Un phénomène plus étonnant encore, continue Arétée, c'est que la douleur se porte jusque dans les cordons spermatiques et les testicules » ; et, à cette occasion, le même auteur nous apprend que les médecins de son temps, transportant le siège primitif de la maladie des intestins aux testicules, extirpaient ceux-ci, pour attaquer le mal dans sa source (Dujardin, *op. cit.*, t. II.) Il devait s'agir, en l'espèce, d'accès de coliques néphrétiques, qui rétractent, en effet, les testicules et peuvent laisser croire que ce dernier organe est le siège du mal.

(1) Cœlius Aurelianus, lib. I, c. iv.

(2) Aetius, *Tetrab.*, sermo II, cap. 22.

(3) Paul d'Egine, lib. VI.

le sujet dans un baquet plein d'eau chaude, afin d'aider au relâchement des parties, et on lui froissait les testicules entre les doigts, jusqu'à ce qu'ils fussent complètement aplatis.

Dans l'autre procédé, on tendait la peau du scrotum avec la main gauche ; on faisait une incision longitudinale sur chaque testicule, qui sortait alors de sa loge naturelle et on l'excisait ensuite, de manière à laisser en place une partie de l'épididyme.

Les Arabes, adoptant la méthode de Paul d'Egine, firent une place à la castration dans leurs livres de chirurgie ; comme lui, ils reconnaissaient que les princes et les seigneurs ont le droit d'imposer au médecin cette mutilation ; leur caprice seul doit en décider.

***

Au Moyen Age (1), on sacrifiait d'autant plus aisé-

(1) Avant le Moyen Age, la castration fut employée... pour remédier à la faiblesse d'un enfant qui avait peine à se tenir sur ses jambes ! C'est au Dr Bougon que nous devons la connaissance de cette observation singulière ; nous lui laissons la parole : « Lors du procès de Poitiers, à la suite de la célèbre révolte du couvent de Sainte Croix, au VIe siècle, durant la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut, il arriva le fait curieux que voici : Chrodielde, fille du roi Caribert, qui était à la tête des révoltées, accusait l'abbesse, entre autres crimes, de s'entourer d'eunuques, d'avoir fait opérer de la castration les petits enfants du pays ! Par extraordinaire, cette accusation, absurde au fond, se trouva reposer sur un fait authentique. Chrodielde, sûre de ce qu'elle avançait, donna le nom de l'enfant. Alors on vit apparaître comme témoin, devant le tribunal, l'archiâtre Riowald, qui fit la déposition suivante :

« Quand cet enfant était tout petit, il était incapable de se tenir sur ses jambes ; son état ne tarda pas à sembler désespéré : *infirmaretur in femore, desperatus cœpit haberi.*

« Sa mère s'adressa à Sainte-Radegonde, qui vivait encore,

ment les testicules, qu'on était peu fixé sur leur rôle et leur utilité.

« Les théories du vulgaire relatives aux fonctions génitales, écrit Brissaud (1), témoignent d'une profonde ignorance. » Ainsi, on fut longtemps persuadé que le sperme provenait de la moelle épinière : c'est, dit Galien, le « doux écoulement de la moelle du dos. » Paré définissait le liquide fécondant « l'excrément humide et bénin qui vient pour la plus grande part du cerveau. » Quant aux testicules, on ne soupçonnait pas qu'ils pussent servir à quelque chose. On se contenta de leur prodiguer les noms de baptême (2), qui n'avaient que le tort de ne point renseigner sur leurs fonctions.

la priant de lui venir en aide par quelque moyen. Celle-ci me fit appeler et me prescrivit de le soulager, si toutefois j'y pouvais quelque chose. Alors, me rappelant une pratique autrefois mise en usage par les médecins de Constantinople, je lui enlevai les testicules, et je rendis l'enfant guéri à la pauvre mère. »

Il devait s'agir en ce cas d'une paralysie médullaire. Nous ne croyons pas qu'on ait songé depuis à traiter cette affection par la castration.

(1) *Histoire des expressions populaires relatives à l'anatomie, à la physiologie et à la médecine*. Paris. 1888.

(2) Tels sont, dit Brissaud : « *roupettes* (qui se dit encore en Berry) ; *amourettes* (aux environs d'Issoudun) : *couillets* (Berry et Touraine.) Le mot français *couillon* n'était pas, dit la Monnoye, un mot sale : il dérive du grec ολεος, du latin *coleus*. Malgaigne préférait « couillon », malgré sa trivialité, à testicule. Ce dernier mot, d'origine latine, signifie simplement *témoignage* : d'où le mot de *témoins*, donné parfois à ce qu'on a nommé, en d'autres temps, la « joie de ce monde », les *dates* (à rapprocher de *daintiers*, les testicules du sanglier) ; les *trebillons*, etc.

L'enveloppe testiculaire a été désignée sous le nom de *trousse* (on dit actuellement : *les bourses*). On se rappelle le mot de Ricord, qui disait, en parlant d'un malade à qui on

Seul, Rabelais, qui était médecin, imagina l'expression de *génitoires*, qui avait un sens déterminé.

L'alchimiste et médecin Pierre d'Abano usa toutes les ressources de sa dialectique à discuter si ces organes étaient ou non indipensables pour la génération.

Les autres praticiens de l'époque se contentent de suivre l'exemple des Arabistes, et de s'autoriser de leurs ouvrages, pour pratiquer à tout propos, le plus souvent hors de propos, l'extirpation des testicules. Ils paraissent, cependant, avoir porté plus d'attention que ceux-là à l'hémorragie produite par la lésion des artères spermatiques et ils recourent le plus souvent au fer rouge pour l'arrêter (1).

Ambroise Paré jugeait la castration inutile, quand le mal avait envahi le cordon spermatique et s'était propagé à l'abdomen : on ne raisonnerait pas différemment aujourd'hui. Il s'élève avec la dernière vigueur contre ces opérateurs peu scrupuleux qui enlèvent aux jeunes garçons, dans un but de lucre, ces parties qui sont « si nécessaires à la génération » et, ajoute-t-il, « qui mettent la paix en la maison (2) ».

avait enlevé un testicule : « Il n'aura plus qu'un *témoin à décharge.* »

(1) Roger de Parme, Guillaume de Salicet, Lanfranc de Milan, Jean de Gaddesden, opèrent surtout les sarcocèles et autres tumeurs testiculaires, mais en respectant le testicule. Mondini de Luzzi enlevait le testicule, en même temps que la hernie étranglée. Guy de Chauliac, bien que plus instruit que la plupart de ses contemporains, partageait leurs idées erronées sur les sarcocèles : il ne considérait ces tumeurs que comme une masse survenue autour du testicule et qu'on devait détacher de celui-ci. Pierre de Norcie extirpait le testicule parfaitement sain, dans l'unique but de guérir une hydrocèle.

(2) *Œuvres,* d'A. Paré, édition de 1607.

Paré eut beau élever la voix, on n'en continua pas moins à châtrer à tort et à travers, non seulement pour la lèpre (1), mais pour la goutte (2), pour la manie (3), pour les varices (4 , etc., etc.

Fabrice d'Acquapendente parle d'un habile inciseur qui, à lui seul, châtrait près de deux cents sujets par an (5). Un peu plus tard, Fabrice de Hilden

(1) François Ranchin convient cependant (*Opuscules et Traictés divers et curieux en médecine*, 1640), que la castration « n'est pas un remède certain pour les lépreux. » « Voici, écrivait Ancillon, en 1707, une autre espèce de gens qui se font eunuques : ce sont des hommes qui craignent la lèpre ou la goutte, et qui, pour jouir de l'avantage qu'il y a à en être exempt, aiment mieux perdre ceux qu'ils pourraient tirer de leurs parties civiles. *Il est certain que la lèpre n'attaque pas les eunuques.* » L'historien Mézeray, dans sa *Vie de Philippe-Auguste*, rapporte avoir lu « qu'il y avait des hommes qui appréhendaient si fort la ladrerie, cette vilaine et honteuse maladie qu'ils se châtraient pour s'en préserver. »

(2) L'opération de la castration était fort usitée contre la podagre (Sprengel, t. IX.)

(3) Samuel Formio, ayant essayé en vain diverses autres opérations chez un maniaque, finit par lui enlever les testicules, ce qui convertit la manie en mélancolie. Lazare Rivière a rapporté l'observation d'un adolescent atteint de manie, et traité par la castration. « Les remèdes les plus énergiques avaient été employés, pour sa guérison, à tel point qu'on en était venu successivement à l'emploi de l'antimoine, au trépan, et à l'artériotomie des temporales. Aucun de ces remède n'ayant agi, je conseillai la castration qui amenda les symptômes : la folie furieuse cessa de suite, le délire mélancolique persistant seul jusqu'à transformation de la manie en mélancolie. » *Opera omnia*, 1679. Lanzoni fut plus heureux que Rivière : il prétend, en effet, avoir obtenu la guérison radicale de son malade. « Un enfant âgé de sept ans, atteint de manie, sur lequel on avait en vain essayé de nombreux remèdes, fut guéri par la castration. » Cité par R. Millant, *Castration criminelle et maniaque*. Paris, J. Rousset, 1902.

(4) Bodin, *Le théâtre de la nature universelle*, édition de 1597.

(5) Alf. Franklin, *Variétés chirurgicales*.

rapportera l'histoire d'un moine qui « feignit d'être hernieux au nombril, pour se faire châtrer, et, muni de l'ordre de son prieur, courut se faire opérer par un châtreur (1), très fameux dans tout le pays. »

Les herniaires ambulants furent longtemps en possession du monopole presque exclusif de l'opération de la hernie. Les habitants de Norcia, bourg de l'Ombrie, sur les frontières du royaume de Naples, qui s'étaient rendus célèbres dans l'art d'extraire les calculs de la vessie, opéraient les hernies avec succès ; mais ils châtraient toujours le malade, persuadés que cette opération complémentaire assurait la guérison définitive.

Un médecin de Montélimar, Joseph Covillard, vit un vagabond guérir une hernie : mais il n'employait, à cet effet, que les caustiques et la ligature. Les médecins espagnols, qui passaient pour de très habiles herniaires, ne châtraient pas non plus, mais repoussaient les testicules dans le bas-ventre et cousaient l'anneau avec un fil d'or (2).

***

C'est surtout au XVIIIe siècle que les châtreurs se multiplièrent dans d'inquiétantes proportions (3).

(1) En 1451, à Saint-Mihiel, Baudet, barbier, pour avoir castré un nommé Aubertin, qui en mourut, fut condamné à 20 francs d'amende, « Il avait pratiqué la chirurgie malgré la défense qui lui en avait été faite. » On ne l'inquiéta donc que pour exercice illégal de la médecine, et non pour avoir commis un homicide par imprudence (Dumont, *Justice criminelle des Duchés de Lorraine et de Barrois*, etc., t. II.)

(2) Sprengel, t. VII.

(3) La castration était d'usage courant, pour la cure de la

On était généralement convaincu que la castration était le traitement de choix pour les hernies et Dieu sait les abus qui en résultèrent ! Le chirurgien Dionis assure avoir connu un opérateur qui ne nourrissait son chien que des testicules qu'il enlevait. Le chien se tenait sous le lit ou sous la table d'opération, « proche son maître, en attendant ce morceau friand, dont il le régalait aussitôt après avoir fait l'extirpation. »

Les pouvoirs publics finirent par s'émouvoir.

En 1776, un rapport fut demandé, par le Gouvernement, à la Société royale de médecine, sur les inconvénients de la castration pratiquée pour obtenir la cure radicale des hernies.

Les plaintes portées au ministère par les intendants de Paris et du Languedoc, au sujet de la quantité de jeunes gens que cette mutilation exemptait du service militaire, avait provoqué un rapport, confié à Vicq d'Azyr, Andry et Poulletier de la Salle. On ne lira pas sans intérêt le passage suivant, que nous en extrayons :

... MM. les évêques de Montauban et de Saint-Papoul..., ayant appris que plusieurs charlatans s'étaient annoncés à son de trompe dans leurs diocèses, comme possédant un moyen préservatif assuré contre les hernies, lequel n'était autre chose que la castration, ils se sont empressés de l'apprendre à M. l'Intendant.

La somme exigée pour les opérations, par chaque homme, est de trente-cinq livres. M. l'évêque de Saint-Papoul nous apprend, d'après un examen fait par ses ordres, qu'il y a plus de

---

hernie, au temps de Bonaventure des Périers (cf. la nouvelle XV des *Nouvelles Récréations*, etc., édition Garnier, 1872).

cinq cents enfants d'opérés dans son diocèse. Ce prélat avait fait distribuer dans les campagnes, des bandages élastiques, que les opérateurs dont il est question, ont eu l'audace d'enlever et d'emporter avec eux...

Indépendamment des dangers qui naissent de l'opération, les sujets mêmes qui sont les mieux traités, et auxquels il reste encore un testicule, ont au moins perdu la moitié de leur force et de leur virilité; ils courent alors les plus grands risques de devenir tout à fait impuissants, s'ils sont exposés à subir certaines opérations, et dans plusieurs autres circonstances où le testicule et ses annexes peuvent être blessés (1).

Les rapporteurs concluaient à ce qu'on remît en vigueur l'édit du mois de novembre 1634, par lequel Louis XIII interdisait à toutes personnes, si elles ne sont pas reçues en la manière ordinaire des chirurgiens, de faire l'opération des descentes ; et qu'on maintint l'article 104 des statuts de 1699, en vertu duquel les chirurgiens-herniaires ne pouvaient, sous quelque prétexte que ce fût, faire aucune opération ni incision, à moins de se faire assister d'un des maîtres de la communauté des chirurgiens.

Les auteurs du rapport exprimaient, en outre, le vœu qu'on édictât la défense absolue de recourir à la castration pour la cure des hernies, et que, dans aucun cas, on ne la pratiquât, sans en faire la déclaration à l'intendant de la province (2).

Il faut croire que ces vœux restèrent lettre morte, car, sous le premier Empire, une véritable épidémie de castration d'enfants sévit dans l'est de la France.

(1) Ce rapport est inséré à la page 289 du premier volume des *Mémoires de la Société royale de médecine* ; in-8, Paris, 1779.

(2) *Dict. des Sciences médicales* (1813), t. IV.

Le Préfet de l'Aisne écrivait, vers 1807, au ministre de l'Intérieur, une lettre, que celui-ci renvoyait à l'Ecole de médecine, « sur l'abus qui existe encore dans quelques lieux de son département, d'amputer l'un ou même les deux testicules, sous prétexte d'opérer la guérison radicale des hernies. »

Une femme, domiciliée dans le département des Ardennes, se vantait publiquement d'avoir fait cette opération à plus de 4.000 sujets.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que cette castration criminelle trouvait ses appuis dans les magistrats eux-mêmes, qui auraient dû être les premiers à sévir contre ceux qui l'exerçaient.

Un maire écrivait que, depuis plus de deux cents ans, plusieurs chirurgiens, d'une famille qu'il appelle respectable, pratiquaient de père en fils, avec le même succès, cette opération à plus de dix lieues à la ronde, sur un grand nombre de sujets de tout âge ; *ainsi*, ajoute le maire, *ils ont rendu d'importants services à l'humanité* et ne peuvent être coupables aux yeux de la loi. Il finissait par demander si ces opérateurs devaient être arrêtés ou non.

Le Dr Chaunier, chargé de faire la réponse au ministre, après un historique succinct de la question, pour prouver l'ancienneté de l'abus, proposait, dans le cas présent, de recommander au préfet de surveiller avec attention ces sortes d'opérateurs, et à écrire à tous les maires de son département, pour qu'ils fissent tout ce qui dépendait d'eux, afin de détruire ces mutilations si meurtrières pour la population. M. Chaunier ajoutait qu'il était à désirer qu'une pareille circulaire fût adressée à tous les préfets de l'Empire, en les invitant à prendre toutes les

mesures les plus efficaces que leur dicteraient leur sagesse et leur prudence, afin de déraciner un abus aussi criant et aussi désolant pour l'humanité (1).

***

Est-il vrai que les eunuques ne sont jamais fous ?

Croirait-on que cette question, quelque étrange qu'elle paraisse, a été sérieusement discutée par certains auteurs ?

Selon Virey, l'auteur bien connu d'une *Histoire du genre humain*, et l'un des collaborateurs les plus assidus du Dictionnaire de Panckouke, plus connu sous le nom de *Dictionnaire en 60*, la folie viendrait « le plus souvent de la trop grande vivacité des sens, relativement à la capacité du cerveau. Ainsi, on ne verrait jamais de maniaques avant l'âge de la puberté ; car c'est surtout à cette époque que les sens reçoivent un développement et une activité extraordinaires, à cause de l'influence des organes sensuels, dont le propre est d'augmenter la vigueur et les fonctions de la vie sensitive. Aussi, *les eunuques ne deviennent jamais fous*, et l'on guérit quelquefois les maniaques, en opérant la castration sur eux (2). »

Si l'on a renoncé au traitement de la manie par la castration, il est, de nos jours encore, des chirurgiens qui ont appliqué cette opération à la cure de l'épilepsie.

A vrai dire, ce traitement, très ancien (3), a été

(1) *France médicale*, 1903.
(2) *Intermédiaire*, IX.
(3) Dujardin, *Histoire de la Chirurgie*, p. 337.

remis en honneur par un chirurgien anglais, en 1859, dans des circonstances qui valent la peine d'être rapportées.

Un malade, qui avait été traité en Amérique pour des crises d'épilepsie, au moyen du nitrate d'argent, sans en ressentir d'amélioration, se rend en Europe, avec l'idée fixe de se faire faire la trachéotomie ou la castration, persuadé que sa maladie a son point de départ dans les organes génitaux.

Il en arriva à ses fins : il trouva, à Westminster, un chirurgien qui consentit à le châtrer. L'opérateur n'avait pas vu qu'il avait affaire à un monomaniaque. Les accès ne continuèrent pas moins, aussi fréquents, aussi intenses qu'avant l'opération.

Quelques dix années plus tard environ — en 1869 — le Dr Mackensie-Bacon, superintendant médical à l'asile de Cambridge, faisait une tentative analogue.

L'étude des différentes formes d'épilepsie, écrivait ce praticien, m'a amené à cette conclusion que, en ce qui touche au traitement des épileptiques internés dans les asiles, le grand point à considérer est la sphère d'activité génitale.

Comme de tels malades peuvent vivre pendant de longues années, et qu'ils ont des crises parfois très fréquentes, il est nécessaire d'y remédier et d'atténuer leurs souffrances dans la mesure du possible.

Or je pense que la condition nécessaire du succès dans les cas de ce genre est intimement liée à l'attention que l'on donne aux organes génitaux. Tout épileptique est, en général, un grand masturbateur et il existe chez lui un état d'excitation permanent du centre génésique...

Le Dr Mackensie ajoute qu'il a eu dans son service un jeune homme de dix-huit ans, atteint d'épilepsie depuis plusieurs années déjà, « et finalement tombé

en démence. » Il lui avait fait d'abord une circoncision, puis cette première opération n'ayant pas donné de résultats, il avait pratiqué la castration, « pensant que, puisqu'il ne quitterait jamais l'asile, et qu'il ne serait jamais d'aucune utilité à ses semblables, c'était une expérience permise (*sic*). »

Le succès répondit à son attente : « Dans la quinzaine précédant l'opération, le malade avait eu dix-sept attaques. La semaine qui suivit l'intervention, il en eut cinq, dans la deuxième semaine, aucune, et deux dans la troisième. »

Il en eut sept dans le courant des quatre semaines suivantes ; puis, dans les trois mois qui suivirent, une, deux, puis une ; il resta ensuite cinq semaines sans une attaque.

L'état général et la mentalité du sujet furent considérablement améliorés.

Notre confrère d'outre-Manche conclut :

Je dirai que, dans sept cas sur dix, d'épilepsie chronique chez l'homme, les organes génitaux sont une grande source d'excitation, et que l'état morbide n'est entretenu que par les habitudes malsaines du malade. Je pense, en conséquence, que le remède effectif, sans préjudice des autres moyens habituellement employés, devra être, dans le plus grand nombre des cas, la castration (1).

Ainsi, selon l'auteur du mémoire, l'ablation des testicules, en même temps qu'elle guérirait de l'épilepsie, ferait perdre les habitudes vicieuses.

Malheureusement, les cas se suivent, et ne se ressemblent pas. Le docteur Marech (2) a rapporté le

(1) R. Millant, *Thèse citée.*
(2) *Jahrbucher Schmidt*, t. CL, p. 32 (cité par Millant.)

cas d'un maréchal-ferrant qui, à la suite d'abus de coït et de masturbations répétées, avait eu, à l'âge de 32 ans, des attaques d'épilepsie, revenant deux à trois fois par mois.

Ayant entendu dire que, pour guérir, il fallait se soumettre à la castration, il se coupa d'abord les deux testicules et plus tard le pénis, avec un rasoir (1).

Il guérit très bien de ses blessures, mais resta sujet à des crises d'épilepsie. Il serait donc téméraire de conclure, d'après quelques cas isolés, à l'efficacité de la castration chez les épileptiques.

(1) On sait qu'il existe toute une série de petites brochures et de livres populaires sur la masturbation, signés malheureusement quelquefois de noms de médecins. Pour montrer le danger des livres de ce genre, le docteur Ezaü (*Vratch*, 1899, nº 4) a relaté le cas suivant :

« Un jeune homme, âgé de seize ans, d'origine paysanne, bien portant et bien développé physiquement, avait contracté la mauvaise habitude de se masturber depuis l'âge de treize ans. D'un caractère concentré, il se tenait en dehors des camarades de l'école, mais, d'après son professeur, il travaillait assidument, montrant une intelligence et un esprit assez ouverts.

« Par hasard ou non, il acheta un de ces livres dont nous avons parlé plus haut. Sous l'influence de cette lecture malsaine et craignant les conséquences fâcheuses et terrifiantes de la masturbation, il décida de se débarrasser complètement de sa mauvaise habitude par une opération radicale.

« Il achète alors un rasoir. Ayant tendu en avant avec la main gauche le scrotum et les testicules, d'un coup de rasoir il enlève ces organes. Voulant cacher aux siens et à ses camarades cet acte, il essaya d'arrêter l'hémorragie, par application de compresses froides, mais sans obtenir aucun succès. Et c'est alors seulement qu'il prit le chemin de l'hôpital de Zemstvo (2 verstes). Il avait perdu beaucoup de sang et se tenait à peine debout. »

Ayant fait la ligature de l'artère séminale et enlevé le restant des enveloppes testiculaires, le docteur Ezaü mit une série de sutures sur le scrotum ; cinq jours après, le malade sortait guéri, sans regretter son acte.

Le docteur LOUMEAU (de Bordeaux) a proposé de recourir à la castration, quand il y a hypertrophie de la prostate et que celle-ci est dure et sclérosée. En ce cas, pour dissimuler le mieux possible au malade l'émasculation qu'on lui fait subir, notre confrère a fait construire des petits œufs en soie, souples et élastiques, donnant, par leur légèreté et leur enkystement facile dans la vaginale, l'illusion complète d'un testicule réel.

***

Sait-on de quand date l'usage de la castration chez les femmes ?

Un historien grec, du nom de Xanthus, dit que cette opération fut pratiquée d'abord en Lydie.

Gygès, roi de Lydie, aurait fait, le premier, châtrer des femmes, afin qu'elles conservâssent leur jeunesse et leur beauté, et servissent ainsi plus longtemps à ses plaisirs (1). On ne nous apprend pas en quoi consistait l'opération.

Un autre auteur (2) rapporte qu'un châtreur d'animaux se saisit de sa fille, qui était courtisane, lui arracha la matrice et la lui coupa, pour la rendre inhabile à la génération. Mais cette castration pourrait bien n'avoir été qu'une simple infibulation (3) ; à moins qu'il ne s'agisse de la résection d'un clitoris trop développé, ou de petites lèvres hypertrophiées (4).

(1) J. ROUYER, *Etudes médicales sur l'ancienne Rome.*
(2) Georges FRANK, *Satyr. med.*, p. 41.
(3) DUJARDIN, *Hist. de la Chirurgie*, t. I.
(4) ROUYER, *loc. cit.*

La castration des ovaires aurait été également pratiquée dans l'Inde, pour faire des eunuques féminines ; mais nous manquons de preuves positives à cet égard.

Il faut arriver à une époque toute moderne, pour trouver des notions scientifiques sérieuses à ce sujet, En 1823, un médecin anglais, James Blundell, professeur de physiologie et d'obstétrique à Guy's Hospital, communiquait à la Société Royale de médecine et de chirurgie de Londres, un mémoire où se trouve cette phrase : « L'extirpation des ovaires sains constituerait probablement un remède efficace dans les cas graves de dysménorrhée et pour les hémorragies observées dans les cas d'inversion, alors que l'amputation de l'utérus n'est pas indiquée. » C'était l'idée même de la castration ovarienne, dans un but thérapeutique, qui se trouvait exposée dans ces lignes.

Il est, toutefois, hors de conteste que Battey et Hegar sont les premiers chirurgiens qui aient pratiqué la première ovariotomie normale.

La première opération de Battey fut faite en 1872 ; mais c'est à Hegar qu'on doit une étude complète et approfondie de la question, dans un mémoire publié en 1878 (1).

Une castration a été pratiquée, en ces dernières années (2), dans un cas de cancer inopérable de la mamelle (3) : le résultat en est des plus encourageants.

(1) Dans le *Sammbung Klinischer Vortrage.*

(2) Séance de l'Académie de médecine du 19 avril 1904.

(3) La castration aurait également une influence heureuse sur les femmes atteintes d'ostéomalacie. La ménopause serait

Il s'agit d'une femme de trente-trois ans, opérée par le Dr Reynes (de Marseille). Cette femme était atteinte d'un épithélioma suppuré de chaque mamelle (vérifié histologiquement par le professeur Cornil.)

La maladie avait débuté, neuf ans avant, dans le sein gauche, et depuis trois ans, elle avait envahi le sein droit.

L'affection paraissait inopérable, lorsque l'auteur, se souvenant des communications du Dr Beatson, de Glasgow, eut l'idée de pratiquer une ovariotomie double, avec hystérectomie totale.

Très rapidement après l'opération, il se produisit une régression atrophique et cicatrisante. En deux mois, la vaste ulcération du sein gauche se cicatrisa : elle n'existait plus que sous forme d'une tache sclé-ro-cicatricielle.

Les deux tumeurs s'étaient affaissées considérablement : on ne retrouvait plus qu'une sorte de galette plate, de plus en plus mobile et dure.

L'état général s'était rapidement amélioré et était redevenu bon.

Le Dr Reynes fait seulement cette réserve, que cette méthode n'est applicable qu'aux femmes chez qui la tumeur est bien limitée aux seins ; mieux vaut y renoncer quand l'organe est en pleine activité.

***

Pour terminer sur une note plus réjouissante, rappelons qu'il y a cinq ou six ans, un peu plus ou un

susceptible de produire des faits analogues à ceux de la castration (Cf. *Centralblatt für Gynæk.*, n° 24.)

peu moins, un certain nombre de demi-mondaines, qui avaient toutes subi la castration, conçurent le projet de fonder le *Dîner des Inféconds*.

Ce dîner devait être présidé par un de nos plus brillants chirurgiens, qui comptait plusieurs centaines d'opérations de ce genre à son actif.

On en jasa beaucoup, dans les milieux où l'on s'amuse, mais nous ne saurions affirmer que le projet eut des suites.

L'idée, en tout cas, n'était pas banale, et assez excentrique pour avoir germé dans un cerveau féminin (1).

(1) Nous aurions pu traiter avec plus d'ampleur des effets de la castration sur l'organisme, mais c'était un travail considérable, qui serait sorti du cadre que nous nous sommes imposé. Nous signalerons, toutefois, diverses thèses ou brochures à consulter sur ce sujet : 1° *Mémoires sur les effets de la castration dans le corps humain*, par B. Mojon. A Montpellier, An XII (1804) ; cette thèse est, encore aujourd'hui, utile à consulter ; 2° *De l'influence de la castration sur le développement du squelette*, par le Dr Pirsche (thèse de Lyon); 3° *Castration criminelle et maniaque*, par Richard Milland (thèse de Paris ; Rousset éditeur), à laquelle nous avons fait quelques emprunts. Voir, en outre, les travaux de Castex sur la voix enuchoïde. Sur la castration chez la femme et ses effets psychiques, il a paru quantité de travaux, dont on trouvera l'indication dans tous les recueils de bibliographie médicale.

III

Comment les anciens remédiaient à la frigidité

On rit des légendes et on a tort ; elles comportent généralement leur bonne part de réalité.

Elles sont l'écho, plus ou moins imagé, à peine déformé, des coutumes, des institutions, et, dans l'ordre d'idées qui nous occupe, des médications qui ont eu cours à l'époque qu'elles nous rappellent.

La légende d'Iphiklos, fils de Phylax, nous donne l'idée de ce que pouvait être la magie médicale, aux temps héroïques.

Iphiklos n'avait pas d'enfants. Mélampous, consulté, offre un sacrifice, où il convoque les oiseaux. Le vautour lui apprend que Phylax, un jour qu'il châtrait des boucs, avait menacé Iphiklos de son couteau sanglant et que le couteau avait été planté dans un certain arbre.

Le devin fait retirer le couteau, gratter la rouille (?) et ordonne à Iphiklos de boire cette rouille dans du vin, pendant dix jours de suite ; après quoi, il devait retrouver et il retrouva, en effet, sa virilité (1).

L'impuissance sexuelle ne serait donc pas une conséquence, ainsi que d'aucuns l'ont prétendu, du nervosisme qui caractérise notre xxe siècle, puisqu'elle s'est manifestée de toute antiquité ; et nous en avons pour preuve. non pas la légende que nous venons de rapporter, mais les médications préconisées, de tout temps et en tous lieux, contre cette... infirmité.

***

Le mot de « médication » n'est peut-être pas le terme de choix ; car il est nombre d'aliments dont on a soupçonné de bonne heure les qualités stimulantes, à commencer par les fèves, qui, chez les Romains notamment, ont donné lieu à tant de superstitions ; les fèves, dont Pythagore interdisait l'usage à ses disciples, auxquelles les Flamines ne pouvaient toucher, et dont ils ne devaient pas même prononcer le nom.

Quelle était la raison de cette interdiction (2) ?

(1) *Dictionnaire des antiquités grecques*, de Daremberg et Saglio, f° 1498.

(2) Quant aux légumineuses, écrit Cadet, plusieurs espèces sont venteuses et distendent ainsi les parties voisines des organes sexuels : de là vient qu'elles sont indirectement aphrodisiaques. C'est peut-être pour cette raison que Pythagore défendait de manger des fèves. Il est certain que le feuillage de plusieurs légumineuses accroît le lait et l'ardeur des bestiaux, et que l'arachide, la caroube, passent pour augmenter la sécrétion du sperme (*Bulletin de Pharmacie*, 1813.)

Théophraste assure qu'elles rendaient les femmes stériles : il l'avait, disait-il, constaté chez les poules !

Les flatuosités qu'elles donnent doivent, à entendre d'autres auteurs, les faire redouter des hystériques et des hypocondriaques, sujets aux vapeurs.

Saint Jérôme — il n'y a que les saints pour traiter, sans se troubler, de ces sujets profanes — saint Jérôme était persuadé que les fèves... mais citons son propre texte : *in partibus genitalibus titillationem producunt* — et voilà pourquoi il les interdit aux religieuses !

Les pois passaient également pour aphrodisiaques : n'est-ce pas Galien qui dit qu'on en donnait aux étalons, pour favoriser la saillie ?

Les Romains employaient fréquemment, comme assaisonnement, différentes espèces de menthes (1).

Ils en parfumaient leurs salles de festins (2) ; ils s'en couronnaient dans les repas champêtres. Mais, en temps de guerre, il était interdit d'en semer et d'en manger. Cette interdiction était fondée sur l'effet qu'elles étaient censées produire sur les fonctions génératrices.

Le terme générique de *bulbe* s'applique, chez les auteurs anciens, à plusieurs sortes de plantes à

(1) Quoique les labiées soient fort aromatiques, plusieurs passent pour contraires à la faculté génératrice, comme la menthe et les autres espèces qui contiennent du camphre, dont la vertu réfrigérante paraît bien constatée. La sauge, selon Aétius (*Tetrabibl.*, lib. I, serm. I) et la marjolaine, d'après Lobel, poussent, au contraire, à l'amour.

(2) Les Juifs, au rapport de Nicétas, jonchaient de ces fleurs la couche des nouveaux époux et les oignaient d'huiles odoriférantes (Cf. *Bulletin de Pharmacie*, t. V, 1813.)

oignon ail, poireau, colchique, scille, etc. (1). Archestrate, le poète de la cuisine au temps de Périclès, ainsi que le qualifie notre regretté confrère Delpeuch (2), rejette les bulbes avec dégoût.

Mais Archestrate, direz-vous, est un poète ?

Vous ne récuserez pas, au moins, les médecins qui partagent son opinion.

Or, Dioclès déclare les bulbes indigestes et nuisibles aux yeux ; et Héraclide, de Tarente, nous dit, dans son *Banquet*, pourquoi ils portent à l'amour.

Le bulbe, le limaçon, les œufs (3) et autres choses semblables (c'est-à-dire visqueuses, comme Héraclide le dit ailleurs), passent pour fournir beaucoup de fluide spermatique, non parce qu'ils sont fort nourrissants, mais parce qu'ils ont leurs éléments de même apparence et de même nature que la semence.

C'est de l'opothérapie avant la lettre !

Athénée affirme également que les bulbes royaux — les meilleurs de tous — ont des propriétés aphrodisiaques. C'est aussi l'opinion de Galien, qui leur reconnaît, en outre, une action stimulante sur les voies digestives, en raison de leur amertume, quand ils sont crus, et vante leurs qualités alimentaires, quand ils sont bouillis.

Martial a célébré l'action élective des oignons sur

(1) *Union médicale* (feuilleton), 4 août 1859.

(2) *Goutte et rhumatisme*, par Armand Delpeuch.

(3) « Un œuf frais, à la coque, suffit quelquefois pour réparer les forces épuisées par une longue marche ou par de fréquentes jouissances. Un jaune d'œuf, délayé et parfaitement incorporé dans une tasse de chocolat bien sucré, fournit un breuvage dont je ne puis trop louer la saveur agréable et la vertu analeptique. » *Dict. des Sc. méd.*, t. II, p. 227.

l'appareil de la reproduction : « Si la femme est vieille, si les *membres* sont morts, tu ne peux rien trouver de mieux que les bulbes (1). »

On les préparait de diverses façons : cuits à l'eau ; apprêtés au vinaigre, à l'huile et au garum ; à des sauces variées ; en friture à la poêle, ou en grillade sur la braise.

***

Aux aphrodisiaques que nous venons de nommer, il convient d'ajouter le *satyrion* (2) qui, d'après Pline, était un fort stimulant pour l'appétit charnel.

Les Grecs prétendaient qu'il suffisait de tenir cette racine dans la main pour ressentir des désirs amoureux ; l'effet était plus fort et plus constant, si on en prenait une infusion dans du vin : c'est pour cela

(1) *Médecine et mœurs de l'ancienne Rome*, par le Dr Dupouy.

(2) C'est la même plante qu'Apulée, le médecin, nomme *priaspicon* ou *testiculum leporis*, et qui est aujourd'hui connue sous le nom de *satyrium hircinum*, plante de la famille des Orchidées, qui croît dans les endroits humides et qui exhale une forte odeur de bouc (Dr Dupouy). Selon une autre tradition, la mandragore, la pomme épineuse, le chanvre sauvage, probablement le haschich, les aristoloches, les résines âcres, les graines des plantes labiées, des insectes, des poissons, étaient tour à tour appelés à entrer dans la composition du mélange qu'on désignait sous le nom significatif de *satyrion* (Cf. Phillippe, *Hist. des Apothicaires*, p. 59-60). Pour la mandragore, v. le *Dict. des Trévoux*. Certains ont vu, dans la mandragore, le fameux *Dudaim*, de la Bible, grâce auquel Rachel, femme du patriarche Jacob, aurait vu cesser sa stérilité. (*Des médicaments aphrodisiaques en général et en particulier sur le Dudaim de la Bible*, par M. J.-J. Virey. Br. in-8°, à Paris, chez Colas, 1813.)

qu'on en faisait boire aux béliers et aux boucs trop long à saillir.

Les Grecs donnaient le nom de *satyrion* (1) à toute espèce de boisson propre à exalter ou à ranimer les désirs. On éteignait les ardeurs produites par le satyrion, en buvant de l'eau de miel et une infusion de laitue (2).

Une diète prolongée, l'abus des liqueurs spiritueuses produisaient le même effet. On connaît l'adage latin *Sine Cerere* et *Baccho friget Venus* ; ce qui n'empêche point les alcooliques de procréer, et nous savons tous quel triste produit il en résulte !

Martial disait des truffes qu'après les champignons (3), elles sont les premiers des fruits de la terre ; on s'explique maintenant pourquoi.

(1) L'électuaire de satyrion, ou plus exactement l'*antidotum diasatyrion* était connu dès la plus haute antiquité (V. un curieux article, à son sujet, de M. C. Vieillard, article paru dans le *Bulletin des sciences pharmacologiques*, de février 1904).

(2) Rhasès se plaignait (lib. III, aph. I), que la laitue le refroidissait ; ce que les anciens avaient également remarqué (Athénée, *Deipnosoph.*, lib. II, c. xxxii). Cf. Brantome, Œuvres, t. IX, pp. 687 et suiv.

(3) Les plantes cryptogames ont une renommée que plusieurs d'entre elles justifient à certains égards. La truffe parfumée, l'excellente morille, la délicieuse oronge, et diverses autres espèces d'agaric, de bolet, de phallus, produisent réellement des titillations voluptueuses et rallument quelquefois des feux amortis. Les Romains connaissaient parfaitement cette vertu des champignons et Martial l'a célébrée dans ses épigrammes (*Dict. des Sc. médicales*, de Panckouke, t. II, p. 225). Dans le règne végétal, plusieurs champignons passent pour très aphrodisiaques, comme les truffes et les morilles, surtout si l'on y joint des aromates, et l'expérience semble le confirmer, car cette nourriture, peu facile à digérer, échauffe beaucoup. Dans le Nord et en Sibérie, l'*agaricus muscarius*, Linn., qui est un poison, excite également à l'amour par sa qualité très diurétique et enivrante (*Bulletin de Pharmacie*, loc. cit)

Ovide préconisait l'échalote des jardins (*Allium ascalonicum*) qui, d'après lui, était fortement aphrodisiaque, *herba salax*.

Avant de quitter les Romains, n'oublions pas de dire que, dans une de ses odes à Lesbie, Catulle a fait allusion au fameux *sylphium*, qui croît dans les champs parfumés de Cyrène. En raison de son odeur agréable, on a présumé qu'il pouvait s'agir du benjoin (1).

Rappelons encore que les anciens mangeaient le sel avec du pain, comme un aliment (2). Or, le sel était interdit aux prêtres égyptiens, comme peu favorable à la chasteté. On le mélangeait, pour ce motif, au fourrage des étalons. Ne serait-ce pas pour la

(1) Dr Dupouy, *loc. cit.*

(2) Horace, lib. 2, sat. 2. Le sel marin et le borax, employés par quelques médecins, même pour les bestiaux, raniment la tonicité générale et disposent à la fécondité. C'est probablement par un effet semblable que l'usage des salaisons de poissons et de viandes stimule l'appétit vénérien, et rend salaces les peuples maritimes ichthyophages (*Bulletin de Pharmacie*, 1813, p. 200). C'est une remarque constante que la nourriture journalière de poisson produit non seulement une irritation de la peau, mais surtout des organes génitaux : les anciens Romains la considéraient comme la nourriture des voluptueux. Les poissons cartilagineux, tels que les raies et les squales, passent pour les plus stimulants, soit qu'on doive l'attribuer, en général, à la salure et aux assaisonnements, soit par une qualité particulière de leur chair, ou par l'abondante nourriture que la mer fournit aux nations ichthyophages. Il est certain, comme l'ont observé Montesquieu, Paw et d'autres auteurs, que ces nations sont très prolifiques. Ne serait-ce point parce que les poissons contiennent du phosphore à l'état de combinaison, qu'ils excitent à l'amour ? On sait que Fourcroy et Vauquelin ont trouvé le phosphore combiné dans la laitance de ces animaux ; et cette substance inflammable, prise à l'intérieur, est un stimulant violent et même dangereux ; il excite le priapisme, comme l'a remarqué le professeur Alphonse Leroy, et depuis, bon nombre d'autres observateurs.

même raison que les poètes ont fait naître Vénus de l'onde amère, du liquide salé de la mer?

***

La croyance populaire qui attribue aux escargots des vertus spéciales, pour exciter les appétits sensuels, remonte à une époque fort ancienne (1).

Dans l'*Histoire naturelle* de Pline, on en trouve déjà la mention. Cette tradition se perpétua à travers les âges, car un savant de la fin du XVIe siècle, Aldrovandus, dans son traité intitulé : *De reliquis animalibus exsanguibus*, termine ainsi l'article qu'il consacre à l'escargot : *Venerem exstimulat*.

Des grillons (2), des araignées macérées dans du vin, des œufs de seiche, de tortue, l'ambre gris (3)

(1) Cf. *Œuvres de Marot*, t. III, édit. GUIFFREY, p. 253.

(2) Des grillons avalés par mégarde ont excité le priapisme. Les femmes Kamtchadales se disposent à la fécondité en avalant des araignées, et divers auteurs assurent que les morsures de la tarentule et des *phalangium* ont déterminé du priapisme, comme les autres araignées et les fourmis (*Bulletin de Pharmacie*, loc. cit.).

(3) On sait combien le musc, l'ambre, le castoreum, la civette, les humeurs de la vulve (hippomane) ou d'autres mammifères en chaleur ont d'influence sur les organes sexuels de la cavale (*Dict. des Sciences méd.*, XVIII.) Weickard dit avoir réveillé, avec le musc, le tempérament d'un homme presque octogénaire (*Dict. des Sc. méd.*, II, p. 227.) De même, les mollusques et les testacés ont toujours passé pour des aliments aphrodisiaques. Les anciens vantaient le poulpe, et surtout la sèche, qui est musquée, et dont les becs se trouvent dans l'ambre gris. Les pétoncles, les huitres et autres bivalves jouissent, à quelques égards, des mêmes qualités, déjà reconnues par les Grecs et les Romains, ainsi qu'en témoigne Juvénal, satire VI, vers 302. Les crustacés, tels que les homards, les écrevisses, ne sont point sans action sur les organes urinaires, comme l'expérience le prouve.

étaient employés jadis pour ranimer les ardeurs des sens.

Le plus célèbre, et en même temps le plus redoutable des philtres aphrodisiaques composés par les *sagæ*, était l'*hippomane*, sur les éléments duquel les écrivains de l'antiquité sont partagés.

Juvénal, Lucain, Pline et Ovide pensent que ce breuvage se faisait avec une proéminence de chair qui surmonte quelquefois le front du jeune poulain (1) au moment de sa naissance et que la jument arrache avec ses dents et dévore. Les paysans se hâtaient de la retrancher, pour aller la vendre aux *sagæ*, qui lui faisaient subir une horrible préparation, dont parle Juvénal en citant la « saga » Cæsonia.

Le féroce Caligula devint fou et mourut pour avoir goûté de ce mélange (2). Lucullus, le roi des voluptueux de Rome et le poète Lucrèce (3) passèrent de la démence au trépas, pour avoir fait abus de cette drogue infernale.

(1) Parmi les animaux, la vipère, employée dès avant le Ier siècle, avait de nombreuses qualités : sa chair était regardée comme nutritive, excitante, *aphrodisiaque*, sudorifique, dépurative, alexipharmaque ou antivénéneuse (L'*Orviétan*, par le Dr Le Paulmier, p. 2.) Il en est de même de plusieurs reptiles. Le *scinc*, espèce de lézard (*scincus officinalis*), se nourrit d'insectes comme ses congénères, les conserve dans son estomac, de sorte que la poudre de cet animal, séché et pulvérisé en entier, doit posséder des qualités âcres et stimulantes, qui agissent sur les organes urinaires et sexuels. C'est vraisemblablement ainsi que la tortue produit des effets analogues sur ceux qui mangent de sa chair (*Bulletin de Pharmacie*, loc. cit.)

(2) P. Dufour, *Histoire de la prostitution.*

(3) La mort prématurée de Lucrèce est attribuée, par les biographes de ce poète célèbre, à un philtre amoureux qu'il reçut de sa maîtresse Lucilia.

***

La précocité de l'impuissance chez certains peuples polygames, comme les Arabes, les force à recourir à mille moyens aphrodisiaques (1) ; par exemple, à mettre beaucoup de poivre (2) et de piment dans les aliments.

A Oran, ils y ajoutent des cantharides ; à Alger, des semences de cardamome.

Le docteur Bertherand (3) a énuméré un grand nombre d'autres recettes : manger des graines d'arachide ou des fleurs de dattier, soit seules, soit imprégnées de suc de citron ; ou bien, le matin à jeun, de la noix verte pilée avec du *denkour* (?) ; boire chaque matin, avant le repas, de l'eau dans laquelle on aura conservé, pendant trois jours, un fer rougi à blanc ; manger à jeun de l'artichaut, cuit avec du beurre de vache ; se frotter le pénis avec de la graisse d'*ourane* (lézard) ; avec de l'eau de fenouil ; avec un mélange d'huile et de suc de céleri ; avec du beurre frais broyé dans du lait aigre de brebis, de l'écrevisse (*certane*) et des ronces (*allaïq*) ; avec un mélange de miel et de bile d'une poule noire ; avec un œuf bien séché et réduit en poudre très fine ; avec un mélange de blanc d'œuf et de feuilles de chou (*kroumbt*) ;

(1) Pour les préparations aphrodisiaques employées par les Arabes, lire l'ouvrage de Duchesne, *De la prostitution à Alger*, p. 96.

(2) Le poivre serait un stimulant énergique ; Tourtelle et Peyrille assurent qu'il dispose aux plaisirs vénériens : Sebis et Menuret attribuent la même propriété à l'artichaut.

(3) *Médecine et Hygiène des Arabes.*

avec un mélange de beurre et de cendres de bois de figuier (*keurma*), etc.

Il ne suffit point à l'Arabe (1) de rechercher tous les moyens de combattre une impuissance regardée comme honteuse dans l'opinion publique, il faut qu'il pousse le raffinement du salacisme jusqu'aux limites les plus dégoûtantes. Ainsi, il s'enduit le pénis, plusieurs jours de suite, avec de la bile de bouc et boit, trois matins consécutifs, de l'eau dans laquelle on a pilé du *quir* (goudron) ; ou bien il se met, sous la plante des pieds, des noix broyées avec de l'*ouazani* (?) ; ou il graisse les parties génitales avec un mélange de miel et de bile de corbeau.

Celui qui cherche un renforcement de vigueur copulatrice, doit manger, deux fois par jour, un composé de miel, de *quemmoune* (cumin), de poivre et de *beldar* (?) Son énergie sera telle qu'il pourra satisfaire quarante femmes dans la même nuit, fussent-elle vierges !

Les Arabes prétendent encore que la jusquiame (2) a l'avantage d'exciter les désirs vénériens.

(1) L'Arabe possède des recettes pour refroidir ou exciter à volonté l'ardeur d'une maitresse ou d'une épouse : arroser une femme avec du sang de *khettaifa* (hirondelle) passe pour un moyen certain de s'assurer non seulement sa fidélité, mais encore son assiduité dans les rapprochements sexuels. Si le mari désire frustrer sa compagne de tout plaisir dans l'acte vénérien et lui enlever ainsi tout goût de le rechercher, il suffit de lui faire ablutionner les parties génitales avec de l'eau de graines de *khass* (laitue.) L'influence de cette plante est telle que, si la femme a seulement reposé quelques instants sur une de ses moindres parcelles, elle fuit à tout jamais les caresses conjugales (Dr Bertherand.)

(2) Frank de Frankeneau rapporte que les femmes de Goa, pour assouvir leur lascivité, font prendre à leur maris le fruit

La médecine du Prophète recommande, en outre, la chair du pigeon, celle du coq, comme aphrodisiaques.

Suivant le célèbre traditionniste Abou-Horeïrah, le Prophète se plaignait un jour à l'Ange Gabriel de ne plus avoir la vigueur d'antan : « Que ne mangeas-tu du *hériçah*, lui répondit l'ange ; il y a dans le hériçah la vigueur de quarante hommes. »

Le *hériçah*, nous apprend Paul de Régla (1), est un mets, ou plutôt une sorte de pâtée, de bouillie épaisse, composée de blé et de viande de mouton.

On fait cuire d'abord, séparément, la viande et le blé ; on sale et on épice avec du poivre rouge, puis on les hache et on les pile ensemble. Dans certains cas, on ajoute au mouton un jeune coq avec ses testicules et des truffes coupées en menues tranches.

Mahomet — ou plutôt son interprétateur moderne — vante le poisson de mer, les lentilles, le mouton cuit avec du fenouil, du cumin et de l'anis ; les graines de pin (2), les carottes, les asperges sauvages, les pistaches et les noisettes cuites au four.

du *datura*, qui les jette dans le délire et dans un état de stupeur, d'où elles les tirent ensuite par de fortes frictions. Le frottement apaise la douleur, surtout celle qui dépend de l'excitation nerveuse ; il fait cesser le spasme, suspend ou guérit les convulsions (*Dict. des Sciences médicales*, 1816, t. XVII, p. 10.) D'après Cadet, on doute si les solanées peuvent quelquefois agir dans ce but, et si la mandragore, le *capsicum*, l'*hyoscyamus physaloïdes* L., l'alkékenge, le datura, etc., combinés à des aromates, excitent les organes sexuels. Elles ont été, en tout cas, employées dans la composition des philtres.

(1) *El Ktab des lois secrètes de l'amour*, trad. de P. DE RÉGLA. Paris, G. Carré, 1893.

(2) La famille des arbres conifères donne des résines et des huiles volatiles âcres et stimulantes, dont l'usage interne déter-

Les testicules de taureaux, de coqs et de hérissons, sont également recommandables. Bien avant Brown-Séquard on a fait de l'opothérapie. Il y a des siècles qu'on a reconnu les vertus aphrodisiaques de la moelle épinière du porc, des parties sexuelles de l'hyène, mangées dans du miel.

Les testicules de lièvre, broyés dans du vin, seraient utiles contre l'incontinence d'urine. Les testicules d'ours et de sanglier, pris dans de l'eau ou du lait de jument ; ceux de porc, d'âne, salés, seraient souverains contre l'épilepsie. Ceux du cheval, de l'âne, ou les membres virils de ces animaux, auraient des propriétés analogues ; de même, l'humeur séminale que laisse échapper la jument après la monte (1).

Les Hindous recommandaient, contre l'anaphrodisie, du lait sucré, dans lequel on a fait bouillir des testicules de bouc et de bélier. Mais ils faisaient usage d'une préparation parfois autrement complexe : dans du lait sucré, ils mettaient beaucoup de poivre Chaba, puis ils y ajoutaient une décoction de diverses racines, édulcorée avec un mélange de miel, de sucre ou d'esprit (alcool probablement), que l'on fouettait avec des œufs de moineaux (2) : le moineau est particulièrement réputé pour son appétit amoureux.

Un remède composé de testicules de crocodiles, de rats, de grenouilles, de moineaux, avait la réputation de donner à l'homme le pouvoir d'exercer le

mine une action vive sur les organes urinaires : telles sont les essences de térébenthine, de genièvre et de sabine, qu'il faut employer avec réserve.

(1) Le *Transformisme médical*, par le Dr H. Grasset.

(2) *Le Kama Soutra*, traduit par E. Lamairesse, pp. 109 et suiv. Paris, G. Carré, 1891.

croît indéfiniment, pourvu qu'il ne touchât pas le sol !

***

Les Chinois, dont la thérapeutique n'a guère varié depuis les temps les plus reculés, sont de grands partisans de la médecine animale. Contre l'impuissance, ils emploient le pénis, desséché ou torréfié, de quelques mammifères, du bouc, par exemple. Ils se servent aussi des holothuries (1).

Si le gin-seng jouissait de toutes les vertus qu'on lui attribue en Chine, l'un des rêves des alchimistes serait réalisé, et on devrait à la libéralité de la nature une véritable panacée.

Le nom de *gin-seng* signifie « la première des plantes, » la « merveille de l'univers. »

Il fallait, pour cueillir cette précieuse racine, qui croît en Tartarie et en Corée, parcourir des contrées inabordables, descendre dans d'affreux précipices et s'exposer à mille dangers.

Les livres chinois la vantent comme un cordial souverain, un remède héroïque contre les vomissements, les hémorragies, les maladies inflammatoires et les épuisements de toute nature.

On l'emploie en décoction, coupée en menus morceaux, à la dose de 5 à 15 grammes. Pour conserver à la plante ses vertus et son arome, il est essentiel de la faire bouillir en vase clos et au bain-marie.

On la prend à jeun, pendant quatre jours de suite, huit au plus, avec la seule précaution de s'abstenir de thé pendant au moins un mois.

(1) Dr H. Grasset, *loc. cit.* Cf. *Bulletin de Pharmacie*, t. V (1813), p. 204, note 3.

Le gin-seng se vend au poids de l'or ; aussi son usage n'est-il abordable que pour les hautes classes de la société.

C'est une panacée, disent les médecins de la Chine ; mais la vertu la plus précieuse que lui attribuent les voluptueux blasés, c'est d'être un puissant aphrodisiaque (1).

On ne s'étonnera pas que le prix excessif de cette plante ait encouragé les falsificateurs.

Les fils du Ciel font abus non seulement de gin-seng mais de cantharides, et de bien d'autres drogues plus ou moins composites. L'empereur Tsien-Fong employait, pour réveiller sa virilité, une poudre dans laquelle entraient : deux petites cornes de cerf, de la moelle de l'épine dorsale d'un chien, les reins de ce même animal, et les testicules d'un poulet. Le tout était réduit en poudre. Une partie était introduite dans la narine gauche ; l'autre, roulée dans du miel, servait à faire des pilules (2).

Mais il est une pratique qui vaut mieux que tous les aphrodisiaques de la pharmacopée et de la cuisine, aux yeux des Chinois, c'est l'attouchement des organes avec le pied de la femme. Ce simple attouchement provoque, chez le mâle, selon l'expression du Dr Matignon (3), des frissons d'une volupté indescriptible.

Je doute que les Européens en ressentent les mêmes

(1) Les Japonais emploient dans le même but le « ninsi » (*Sium ninsi*, L.)

(2) La Pratique médicale chinoise, par E. Jeanselme. (Extrait de la *Presse médicale*, 26 juin 1901.)

(3) *Superstition, crime et misère en Chine*, par le Dr J.-J. Matignon.

effets. Ils ont, il est vrai, un arsenal des mieux pourvus sous ce rapport, et déjà assez considérable au XVIe siècle, pour que Brantôme ait pu dresser le catalogue des mets et remèdes propres à ce genre de réconfort.

Dans ses *Dames Galantes*, qu'a lues, à cette fin, notre collaborateur et ami Nass, Brantôme examine quels sont les temps les plus propices à l'amour ; il reconnaît que le sexe féminin s'accommode de n'importe quelle saison ; les hommes cependant doivent se méfier des périodes caniculaires. Le malicieux conteur laisse entendre que plus d'un eut à se repentir de n'avoir pas suivi cette sage recommandation. Parmi les mets dits excitants, en usage au temps de Brantôme, nous relevons les asperges, les artichauts (1), les morilles, les truffes, les mousserons, les potirons, et enfin les pâtés de coq !

***

La cantharide (2) ne fut guère en honneur qu'au

(1) A qui n'aura les couillons chaux
Des cantharides (ou) artichaux
Et la mignonnette d'entrée,

écrit Marot. Les artichaux étaient, en effet, classés parmi les aphrodisiaques, à cause des propriétés diurétiques qui leur sont attribuées. La *mignonnette* n'est autre chose que du poivre concassé ; or le poivre a toujours passé pour un stimulant.

(2) Voici, au sujet des cantharides, les remarques que nous fournit un vieux livre de médecine. L'auteur, dans un chapitre intitulé : *De vi aphrodisiaca*, arrivant aux propriété thérapeutiques que l'on attribue à cet insecte, s'exprime ainsi : « Plurimi auctores cantharides commendant ad venerem augendam..., nonnulli sunt qui philtra ex illis parant. » Joh Danielis Geyeri, *Tractatus physiologicus medicus de cantharidibus*, p. 40. Cf.

siècle suivant, et le procès de « l'affaire des poisons » nous révèle l'usage immodéré qu'on en faisait. Dans toutes les maisons où le lieutenant de police La Reynie fit perquisitionner, on trouva ces *mouches bleuâtres*, qui entraient dans la composition de la plupart des philtres amoureux.

La cantharide était sévèrement proscrite des officines d'apothicaires ; aussi les matrones avorteuses et empoisonneuses en recélaient toutes ; et la réputation dont jouit ce produit pendant si longtemps, vient probablement de ce qu'il était formellement prohibé ; il n'en fallait pas d'avantage pour attribuer au fruit défendu des vertus extraordinaires.

Ambroise Paré raconte qu'une courtisane, ayant saupoudré de cantharides les mets qu'elle offrait à l'un de ses amants, cet infortuné fut attaqué d'un priapisme violent et d'une perte de sang par l'anus, dont il mourut. Le même auteur cite l'exemple d'un abbé qui, pour se montrer preux chevalier de Vénus, avala une dose de cantharides qui lui causa une hématurie mortelle.

***

La cantharide devait faire bien d'autres victimes ; entre cent personnages notoires, nous ne relèverons que deux ou trois noms.

Né le 10 avril 1664, le prince de Conti mourut le 22 février 1689, emporté prématurément, si l'on en

Stenzel (C.-G.), *De cantharidibus et similibus quæ aphrodisiaca vocantur medicamentis veneri inimicis amicisque* ; diss. inaug. resp. Chr. Fr. Horn. In-4, Vitebergæ, 1747, et Guillemin (Nicolas), *De aphrodisiacis* ; diss. resp. Cf. Blaise, in-4 ; Nanceii, 1782.

croit Madame, par les aphrodisiaques dévorants à l'aide desquels il ranimait, pour de nouveaux excès, les forces épuisées de sa constitution.

En 1768, un médecin, qui porte un nom illustre dans la profession succombait également, pour avoir voulu ranimer une virilité expirante. Voici en quels termes la gazette scandaleuse du temps relatait l'évènement :

25 mars 1768.

M. Boyer, chevalier de l'ordre du Roi, et médecin ordinaire de la Faculté de Paris, se meurt pour avoir voulu faire le jeune homme.

A soixante-huit ans, il est devenu éperdument amoureux de Mme la comtesse d'Est... Les affaires de cette dame étant fort délabrées et le sieur Boyer lui paraissant dans l'opulence, elle n'a pas cru devoir le rebuter ; elle s'est même portée à des agaceries qui lui ont fait soutirer en différents temps cinquante mille écus de ce vieillard.

Celui-ci, de son côté, n'a pas voulu être dupe, et a prétendu avoir du plaisir au moins pour son argent ; mais la nature ne secondant pas ses intentions, il a bu du sang de bouquetin et mangé des cantharides. Ces effets extraordinaires, soutenus de la force de son tempérament et d'une nourriture succulente, ont duré quelques années ; mais il succombe enfin ; il est dans le plus grand épuisement, et toutes les parties pécheresses sont dans un état déplorable : il a d'ailleurs soixante-quatorze ans (1).

Le célèbre acteur du Théâtre-Français, Molé (2),

(1) *Mémoires secrets de Bachaumont.*

(2) Voici en quels termes les contemporains annonçaient l'évènement : « Le Théâtre-Français vient de faire une grande perte. On assure que Molé ne jouera plus. Cet acteur, après la représentation donnée à son profit et qui rapporta 30.000 livres, se rendit à la campagne, pour se distraire avec deux jeunes beautés. A son âge de soixante-huit ans, il avait besoin de quelques excitants, pour pouvoir profiter de ce genre de distraction. Il en usa et en abusa si bien, qu'il est tombé, dit-on, dans un

trouva, lui aussi, la mort, au lieu de la jouissance qu'il cherchait, dans un breuvage à base de cantharides. Bien qu'un peu moins âgé que le confrère Boyer, il n'était plus de la première jeunesse. Ils avaient, tous les deux, oublié le sage conseil du fabuliste :

> Ne forçons pas notre talent,
> Nous ne ferions rien avec grâce.

***

La liste serait longue de tous les spécifiques inventés, par le caprice de la mode ou l'imagination des blasés, pour rendre une vigueur passagère aux tempéraments épuisés. A ce sujet, qu'il nous soit permis de rappeler certaines indiscrétions fort piquantes (1), sur les moyens employés par Mme de Pompadour, pour être toujours à la hauteur de sa tâche auprès de son royal amant ? C'est à sa femme de chambre et confidente que nous les devons.

Mme du Hausset avait remarqué que la favorite se faisait servir à son déjeuner du chocolat à triple vanille et ambré ; qu'elle mangeait des truffes et des potages au céleri. Les dames d'honneur hasardèrent quelques observations sur un régime qui pouvait

état de faiblesse et d'imbécillité voisin de l'enfance. Ses amis prétendent qu'il se remettra et que nous pourrons admirer encore son talent. Mais son médecin dit le contraire, et cette autorité est malheureusement prépondérante dans ce cas. Quelle fin pour un acteur comique, qui a joué pendant cinquante ans le ridicule par lequel il périt ! *Turpe senilis amor.* » *Relations secrètes des agents de Louis XVIII*, par le comte Remacle, p. 46.

(1) V. notre *Cabinet secret de l'Histoire*, t. IV, pour les détails.

compromettre sa santé. Mme de Pompadour, s'adressant alors à Mme de Brancas, qui était plus avant que les autres dans la confidence de ses secrets : « Ma chère amie, lui dit-elle, je suis troublée de la crainte de perdre le cœur du roi, en cessant de lui être agréable. Les hommes mettent, comme vous pouvez le savoir, beaucoup de prix à certaines choses, et j'ai le malheur d'être d'un tempérament très froid. J'ai imaginé de prendre un régime un peu échauffant, pour corriger ce défaut (1). »

En dépit de tous ses efforts, la favorite ne réussit pas à réveiller l'appétit du plus blasé des monarques.

Ce fut pareillement à l'intention de Louis XV que le maréchal de Richelieu, un des compagnons habituels de débauche du roi, imagina la composition des fameuses pastilles connues sous son nom.

Ces pastilles (2), qui étaient des dragées de toutes couleurs, avaient été préparées par un apothicaire de l'époque, pour le maréchal duc de Richelieu, qui en faisait un fréquent usage, non pour lui, mais pour les femmes qu'il voulait avoir à sa merci, et dont la résistance se prolongeait trop au gré de ses désirs.

Ce sont des pastilles de ce genre, ou plutôt des bonbons cantharidés, que le marquis de Sade distribua dans un bal, à Marseille. Toutes les femmes, brûlées d'un fureur utérine, et les hommes devenus autant d'Hercules, convertirent cette fête en Luper-

(1) *Journal de Barbier*, t. VII, p. 271, n.

(2) Cadet de Gassicourt, dans son formulaire, donne la composition des pastilles de gin-seng, qui jouissaient d'une certaine réputation comme aphrodisiaques, et que l'on prenait, au nombre de quatre à cinq, à une heure de distance. Ces pastilles étaient-elles les véritables *Pastilles de Richelieu* ? Nous n'avons aucun indice qui nous permette de l'affirmer.

cales (1). Le « divin marquis » eut même, à cette occasion, quelques démêlés avec la justice (2).

* * *

Relatons, en terminant, quelques autres médications singulières, qui ont joui d'une faveur plus ou moins éphémère.

De fortes démangeaisons à la peau, chez les lépreux, les galeux, les dartreux, stimulent le prurit vénérien (ARÉTÉE, *Diuturn. morb.*, lib. II, c. XII) : ainsi s'expliquerait, comme nous l'avons dit plus haut, l'efficacité de la flagellation et de l'urtication.

De même, l'irritation causée soit par un calcul à la vessie (GALIEN, *De loc. affect.*, lib. I, c. I) ; soit par des coliques (LA METTRIE, *Prat. médicale*, p. 77) ; soit par des purgatifs âcres, tels que l'aloès ; soit par des hémorroïdes ; l'opération de masser ou de pétrir les diverses parties du corps, si usitée en Asie (LEGENTIL, *Voyag. Ind.*, t. I, p. 129) ; diverses ligatures (PAUL ŒGIN., *De re medic.*, lib. III, c. LX ; GLOXIN, *De ischuria*, p. 27), produisent des effets analogues.

En 1776, le docteur GRAHAM, médecin à Londres, avait fondé, dans cette cité, un établissement de *lits électriques*, destinés à provoquer les sensations tardives et à réveiller les organes assoupis (3).

De nos jours, on est revenu à une thérapeutique plus scientifique. On a obtenu quelques résultats

(1) *Les Maisons closes au XVIIIe siècle*, par G. CAPON.
(2) *Le Cabinet secret de l'Histoire*, loc. cit.
(3) Cf. le *Journal de médecine de Paris*, 17 juillet 1904.

avec le phosphore (0,0005 à 0,001), pris deux fois par jour, sous forme de pilules ou dans de l'huile de foie de morue ; la strychnine, administrée sous forme d'injections sous-cutanées, à la dose de 0,001 à 0,003 ou prise à dose égale avec de l'acide phosphorique ; la cocaïne, qu'il est mieux d'éviter, à cause du danger que courent les individus de devenir cocaïnomanes ; la spermine, etc.

Dernièrement, le docteur Spiegel a fait connaître un produit, le yohimbin, qui, d'après les expériences physiologiques du docteur Oberwarth, semble très propre à être employée contre l'impuissance (1). Ce produit est préparé avec de l'écorce de *yohimbehe*, que les indigènes de Cameroun emploient contre l'impotence des hommes (2).

M. Ph. Tissié, dans un travail sur l'*Hérédité*, note le fait suivant, qui mérite d'être signalé à l'attention de la Ligue pour la repopulation.

Un jeune négociant en vanille, père de huit enfants, attribue au principe excitant de ce parfum la cause des nombreuses familles qu'ont la généralité

(1) Le docteur Bouchacourt a vanté les propriétés aphrodisiaques de la partie extra-embryonnaire de l'œuf. « Quant au pouvoir aphrodisiaque de l'arrière-faix, écrit notre confrère, il nous paraît incontestable, tout au moins chez la lapine et la cobaye. Ayant eu, en effet, l'occasion d'assister un certain nombre de fois, depuis plusieurs années, au part de ces femelles, en présence des mâles, nous avons toujours constaté qu'un coït suivait de très près cette mise bas, quand on ne s'opposait pas à l'ingestion du délivre, tandis qu'il n'avait pas lieu dans le cas contraire. Est-ce là une simple coïncidence ? Comme le mâle prenait généralement sa part du repas placentaire, il nous a semblé que cette action s'exerçait peut-être dans les deux sexes. »

(2) Pour la yohimbine, v. *Therap. der Gegenwart*, juillet 1901 ; cf. *Annales de la Policlinique de Bruxelles*, avril 1901 et *Reichs med. Anzeiger*, 7 juin de la même année.

de ses collègues. Les douaniers eux-mêmes, spécialement chargés de la vérification des vanilles, n'échapperaient pas à cette influence proliférative. On sait depuis longtemps, du reste, que les orchidées (1) — la vanille appartient à cette famille — jouissent de propriétés aphrodisiaques.

Linné avait déjà observé que les racines de l'orchis bifoliée rendaient les taureaux de la Dalécarlie plus ardents et plus portés à la copulation. Le même naturaliste exalte bien davantage encore la vanille. Cette plante parasite associée au sucre, communique au chocolat ses propriétés analeptiques et aphrodisiaques. Le cacao, qui forme la base de cette excellente composition, mérite le beau nom qu'il a reçu (*theobroma*, mets des Dieux).

A ceux qui voudraient savoir ce qu'il faut penser de ces expédients auxquels on attache une efficacité le plus souvent imaginaire, la science moderne se charge de répondre de manière à dissiper toute illusion :

« Tous ces moyens si prônés ne sont que des agents factices, de faux prêtres de Vénus, et il sera toujours vrai que la jeunesse, la santé et un régime

(1) Le nom de la famille de ces plantes annonce assez à quoi se comparent les doubles bulbes de leurs racines ; et l'odeur de sperme qu'elles exhalent contribue à l'opinion que, depuis longtemps, les Orientaux ont de leur vertu spécifique. Plusieurs des belles fleurs de ces plantes éclosent en mai, et répandent de suaves odeurs, comme les *orchis bifolia*, *odoratissima*, *suaveolens*, Lin. ; les *ophrys spiralis*, *æstivalis*, Lin., etc. Une des espèces les plus communes en Palestine est l'*orchis sancta*, Lin., et le *satyrium maculatum*, Desfont. D'autres ont des odeurs puantes de bouc, de punaise, etc., mais presque toutes agissent sur les organes sexuels.

sobre de vivre sont les seuls et vrais aphrodisiaques (1). »

(1) *Dictionnaire de médecine*, de Jaccoud, article *Aphrodisiaques*. On prétend cependant que le traitement électrique aurait donné, dans l'anaphrodisie, quelques résultats (*Progrès médical*, 20 mai 1902). Mais n'agirait-il pas contre l'inhibition génitale plutôt que contre l'impuissance réelle ? En ce cas, la suggestion opérerait le même miracle.

Table des Matières

Préface de la première édition I

Remèdes tirés de l'homme 5

La salive dans la médecine populaire. — Une coutume des nourrices. — Peut-on changer de sang comme de chemise ? — La recette pour se faire aimer. — Comment Louis XI pensait se guérir de la lèpre. — Le tribut du fiel au Cambodge. — Mangeuses de placentas. — La graisse humaine et la corde de pendu. — Profits qu'en tirait le bourreau. — Le talisman de François Ier. — Les vertus de la poudre de momies. 67

Remèdes fournis par les animaux. — I. *Le chien et ses vertus médicatrices* . . . . . .

Le chien savouré comme mets, avant d'être utilisé comme drogue. — D'où vient la coutume de manger du chien ? — La recette du *rata de chien*. — Maladies que le chien prend à son compte. — L'emploi des chiens vivants contre le rhumatisme. — L'huile de petits chiens bonne pour les entorses. — Les gants en peau de chien. — Mme de Montpensier conservait son chien pour en faire du bouillon.

II. *Remèdes tirés du chat, du cheval et autres mammifères* 84

Les cures sympathiques. — Pour faire un civet,

il faut... un chat. — Cataplasmes de chat. — La cervelle de chèvre contre les varices. — Un Borgia enfermé dans le ventre d'une mule. — Comment un porc faillit entrer au conclave. — Walter Scott guéri d'une paralysie par la peau fumante d'un mouton. — La viande de cheval interdite par le pape Grégoire III.

III. *L'araignée et ses propriétés*. 102

Le goût de Lalande pour les araignées. — La poudre d'araignées et l'usage qu'en font les courtisanes Brésiliennes. — Un traitement chinois de la rétention d'urine. — La toile d'araignées contre les hémorragies. — Comment on peut faire des gants avec la soie d'araignées. — Une paire de bas tricotée par un Président de Cour. — Ce qu'en pensaient Voltaire et Montesquieu. — A quand la mode des robes en soie d'araignées?

IV. *La vipère*. 113

La cendre de la peau de vipère contre la pelade. — La vipère guérissait les ladres et les avariés. — Le bouillon de vipère mis à la mode par Mme de Sévigné. — La sciatique guérie par une piqûre de vipère. — Une mixture alambiquée. — Grandeur et décadence de la thériaque. — Néron charge son médecin de perfectionner l'invention de Mithridate. — Un poème élégiaque sur la thériaque. — Les empereurs ne dédaignent pas d'en user. — Le roi Charles V en a toujours à sa disposition. — Pour se préserver de la peste. — Une préparation en grand apparat. — La Faculté réhabilite la thériaque. — Ce qu'était le Pont-Neuf au temps du Grand Roi. — Rhapsodes ambulants et pédicures en plein vent. — Il signor Hieronymo Ferranti. — Le plus ancien document où il soit question de l'orviétan. — Comment Catherine de Médicis accueillait les charlatans. — Orviétan II, opérateur ordinaire de Sa Majesté. — Molière parle de l'orviétan. — Les avaleurs de poisons et leur truc. — Pourquoi on conservait la thériaque et l'orviétan dans des boîtes en plomb.

Remèdes tirés des minéraux. — *L'antimoine et le bouillon rouge* 157

Deux arrêts du Parlement à cent ans d'intervalle. — Louis XIV est atteint de la fièvre typhoïde. — Un médicastre conseille l'émétique. — Mazarin, partisan

de l'antimoine. — Bon pour les porcs et les moines. — A quoi tient la vogue d'un médicament. — Un médecin qui réussit dans le monde. — Anne d'Autriche le félicite, et le neveu du pape l'invite à sa table. — Les archiâtres l'appellent en consultation. — Charles de Lorme est logé au Louvre, par Louis XIII. — La *dichotomie* n'est pas une invention de notre temps. — Ce que la Marquise appelle la « poudre du bonhomme. » — Une lettre de Mme de Motteville au médecin de Mme de Sablé. — Le bouillon qui fait vivre cent ans.

Les métaux précieux et la pétrothérapie 175

Une nouvelle qui vient d'Amérique. — La pétrothérapie vieille comme le monde — Pour dissiper les vertiges du Roi-Soleil. — Du fromage où il entrait de l'or, du corail et des perles. — *L'or potable* employé par Louis XI contre l'épilepsie. — Singulier remède employé par le médecin de Louis XIV, pour apaiser les coliques de l'enfant royal. — Comment Marie de Médicis calmait le mal de dents. — Catherine de Russie achète la formule des « gouttes d'or ». — Se remettra-t-on au régime... du diamant ? — La pierre précieuse de réconciliation. — Un vin de perles et de pierres. — Le saphir trahit l'adultère et conserve la chasteté. — Vierges, ne portez pas d'émeraude ! — D'où vient le nom d' « améthyste » ? — Le jade conserve les cadavres, et le jaspe arrête le flux de sang. — Colliers d'ambre et de corail. — A quoi ils sont bons. — Des pierres provenant des animaux. — La pierre de serpent et la pierre d'aigle. Une poésie de Remi Belleau.

Remèdes tirés des végétaux. — I. *Le sucre.* . . 215

Ce qui s'en consomme aujourd'hui. — Les anciens connaissaient-ils le sucre ? Les Croisés employaient le sucre comme remède. — Les médecins arabes le recommandaient contre les maladies de poitrine. — Une denrée qui coûte cher. — Trois pains de sucre légués à l'Hôtel-Dieu. — Henri III fait, à Venise, un repas tout en sucre. — Louis XV fêté par les religieuses de Compiègne. — « On ne prend pas un apothicaire sans sucre » : origine du dicton. — Henri IV et Louis XIII, friands de sucreries. — Ce que pensent du sucre les médecins de nos jours. — L'expression « brûler du sucre » et son sens métaphorique.

II. *Le café* 237

Une légende sur les origines du café. — Le café nous vient d'Orient. — Quand apparut-il en Europe ? — Un roi qui n'aime pas le café. — La Palatine assure que le café rend chaste. — Mme de Sévigné en raffole d'abord. — Le réquisitoire injuste de la marquise. — A-t-elle dit : *Racine passera comme le café* ? — Une invention de la Harpe. — Pour et contre le café. — Tout finit par des chansons. — L'anaphrodisie de Fontenelle et de Frédéric II. — Newton et William Pitt morts en état de virginité. — Les goûts singuliers du grand Frédéric. De quoi sont morts Mirabeau et Mürger ? — Le café, boisson inspiratrice. — Ce qu'en consommaient l'historien Michaud et l'acteur Lekain. — Voltaire n'en faisait pas abus. — Delille l'a chanté et Rousseau l'a célébré. — Comment Pope calmait sa migraine. — La liqueur de café vert, le meilleur des apéritifs.

III. *Le thé* 263

Le premier apologiste du thé. — Gui Patin se déclare contre cette « impertinente nouveauté ». — Le cardinal Mazarin en use contre la goutte. — Une thèse sur le thé, dédiée au chancelier Séguier. — Racine et Scarron en consomment journellement. — L'évêque Huet appelle le thé, « le balai de l'esprit ». — Le thé mis à la mode en Angleterre par Catherine de Bragance. — De quand date l'habitude du *five o'clock tea* ?

IV. *Le chocolat* 269

Un aliment qui fut, à l'origine, un médicament. — Le frère de Richelieu fait, le premier en France, usage du chocolat. — Pour Marie-Thérèse, on le préparait « à l'espagnole ». — Le chocolat servi aux « collations de Versailles. — Louis XIV le fait supprimer par économie. — Le chocolat est-il un aliment gras ? — Les subtils *distinguo* du père Brancaccio. — Le chocolat à la cannelle des Espagnols.

V. *Le tabac* 279

La découverte de l'île de *Tabago*, par Christophe Colomb. — Une collection de pipes en terre, dans un cimetière gallo-romain. — Des différents noms qu'a portés le tabac. — Jean Nicot fait connaître le tabac à la Cour. — Le tabac employé contre les venins,

avant les sérums. — Pour chasser la faim et la soif. — *Elle se trouve mal ! Du tabac !* — Le sel de tabac, pour blanchir les dents et le vin de tabac, pour la courte haleine. — Si le fréquent usage du tabac abrège la vie. — La soutenance d'une thèse à l'ancienne Faculté. — Urbain VII fulmine contre le tabac, et Pie IX prise en costume pontifical. — Le sultan Amurath ordonne de couper le nez aux priseurs. — Les fervents de la tabatière. — Le tabac parfumé. — La dernière prise du poète Santeuil et la chique du philosophe Malebranche. — François II n'a pas été empoisonné. — La bande des empoisonneurs de tabac sous Louis XVI. — Un tic de Napoléon Ier. — La passion de Napoléon III pour la cigarette. — Une requête du docteur Bretonneau.

VI. *Le quinquina* 317

Le quinquina n'est adopté que lorsqu'il s'appelle *remède anglais*. — Le hasard révèle les vertus du quinquina. — A quelle époque la *Poudre de la comtesse* a pénétré en Europe. — Pourquoi le quinquina s'est-il appelé *Poudre des Jésuites* ? — On l'administre à Louis XIV, pour arrêter ses accès de fièvre. — Le surintendant Foucquet en prend. — Comment le chevalier Talbot vulgarise le quinquina. — Ses débuts chez l'apothicaire. — Il guérit Charles II de la fièvre quarte. — Le cardinal de Retz meurt, pour ne pas avoir pris du remède anglais. — Madame de Coligny et la grande Mademoiselle en éprouvent les bons effets. — L'abbé de Coulanges le déclare une « liqueur charmante ». — Louis XIV fait acheter le secret de l'Anglais. — Un mauvais poème de La Fontaine. — Pour complaire à la duchesse de Bouillon. — Bossuet traité par le quinquina. — Dans l'entourage du duc de Choiseul. — Quelques vers peu connus du Bonhomme.

VII. L'*Ipécacuanha* 355

L'élite de la société chez le médecin de Condé. — Un remède populaire contre la dysenterie. — La « maudiste peste de pauvreté ». — Comment on « lançait » jadis un médicament. — Le père La Chaise, protecteur du médecin Hollandais. — Madame de Sévigné en est engouée. — Le Maréchal de Villars est guéri par l'ipécacuanha. — Un portrait à l'eau-forte de Saint-Simon. — A qui est due

la poudre de Dover ? — Un médecin corsaire. — Le véritable Robinson Crusoë.

VII. *La Squine* 372
Comment de *China* on a fait *Chine*, puis *Squine*. — Cette racine guérit Charles-Quint de la goutte. — Elle était aussi le spécifique de la vérole. — Les quatre bois sudorifiques.

IX. *Le Benjoin* 383
Le benjoin ignoré des anciens, était connu des Arabes. — Cadeau du Sultan au Doge de Venise. — Le *baume du poumon* et les *pastilles du serail*.

X. — *Le Gaïac* 388
Le Carême de pénitence pour les pêcheurs de Vénus. — Comment le gaïac fut apporté en Europe. — Le *bois saint* célébré en vers dithyrambiques. — Régime bizarre cure, singulière. — Le triple supplice de la faim, de la sudation et de la prison.

Quelques médications d'autrefois. 499

I. *Comment on traitait la syphilis avant l'ère moderne*.. . . . . .
Les origines du « gros mal ». — Le mercure introduit dans la thérapeutique par un pape. — La syphilis peut-elle se communiquer par l'haleine ? — Un hôpital qui ressemble à une fourrière. — Les apothicaires, « graisseurs de vérole ». — François Ier fait appareiller une flottille pour aller lui chercher un remède contre l'avarie. — Saints invoqués contre le mal de Naples. — *Passer par la casserole* : origine de cette expression. — Les Grands Remèdes au Grand Siècle.

Quelques remèdes secrets 433
La médecine ne fut à l'origine que de l'empirisme. — Pourquoi les médicaments réussissent ? — Ce qu'était le « rossolis » du Roi. — Une formule de liqueur découverte dans un traité de chirurgie. — Le secret du sieur Ailhaud et la recette des gouttes d'Angleterre. — Souverains qui fabriquent des remèdes. — Les glorieux parchemins de l'art de guérir.

Médications singulières du vieux temps. — I. *Les effets salutaires du fouet*. 443
Un axiome d'Hippocrate. — La flagellation sera-

t-elle remise en honneur ? Musa guérit la sciatique de l'Empereur. — Comment les maquignons font paraître les chevaux gras. — Les anciens traitements de la mélancolie et de l'érotomanie. — Un remède original de la constipation. — Au temps de Néron et de Pétrone. — Les philtres des *sagæ*. — Pour favoriser la fécondation. — Les libertins se font étriller pour retrouver leurs moyens. — Ce qu'en disent Brantôme et Pic de la Mirandole. — Serrez ma haire avec ma discipline ! — Tartufe et Montaigne. — Le paquet de verges dans les maisons closes. — Une descente de police dans un « couvent » du XXe siècle. — Deux héroïnes de la flagellation béatifiées. — Les processions de Henri III et de ses mignons. — Pénalités de jadis contre les avariés. — La fustigation des folles et des alcooliques.

II. *Des maladies que guérissait l'opération d'Abailard* 459

Tribut que les Ethiopiens payaient aux Perses. — Le moyen de sélection de la race imaginé par la reine Sémiramis. — Méthodes de castration des Israélites. — La fabrication des eunuques en Orient. — Pour châtier l'adultère et le vol. — La jolie voix des castrats. — La castration contre la lèpre et la... colique ! — Une abbesse qui s'entoure d'eunuques. Ce que Ricord entendait par un « témoin à décharge » — Avec quoi les chirurgiens du XVIIIe siècle nourrissaient leurs chiens. — Pour se faire exempter du service. — Plus de quatre mille sujets châtrés par la même femme. — Les eunuques deviennent-ils fous ? — La castration guérit-elle l'épilepsie et les habitudes vicieuses ? — A quand remonte la castration féminime ? — Le dîner des Infécondes.

III. *Comment les Anciens remédiaient à la frigidité.* . 483

Les légendes ont un fonds de vérité. — Aliments bons pour la frigidité. — Pourquoi Pythagore interdisait les fèves à ses disciples. — Les femmes assimilées aux poules. — Pour favoriser la saillie des étalons. — Ce qu'était le *satyrion* des anciens. — Pourquoi le sel était-il interdit aux prêtres ? — Croyance populaire aux vertus de l'escargot. — Propriétés aphrodisiaques des grillons et des arai-

gnées. — A quoi on attribue la mort de Lucullus et celle du poète Lucrèce. — La précocité de l'impuissance chez les peuples polygames. — Opothérapie avant Brown-Séquard. — La panacée chinoise pour les voluptueux blasés. — Rien ne vaut le petit pied ! — Mets excitants à l'époque de Brantôme. — La cantharide et l'Affaire des poisons. — Moyens employés par Mme de Pompadour pour conserver l'amour du Roi. — Le chocolat ambré et les potages au céleri. — Ce qu'étaient les Pastilles de Richelieu. — Les bonbons cantharidés du divin marquis et les lits électriques du docteur Graham. — Remèdes les plus nouveaux contre l'asthénie génitale. — Avis à la Ligue pour la repopulation. — Agents factices et faux prêtres de Vénus.

408 4

DIJON. — IMPRIMERIE DARANTIERE

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

Libraries
University of Ottav
Date Due

28 NOV. 1996

NOV 25 1996

AVR 11 2005

10 JAN 2005

FEB 22 '82

14 AVR. 1994

a39003 004944293b

CE R 0133
.C12 1910
COO CABANES, AUG REMEDES D'
ACC# 1294387